Clement 14. et les jesuites par J. CretineauJoly

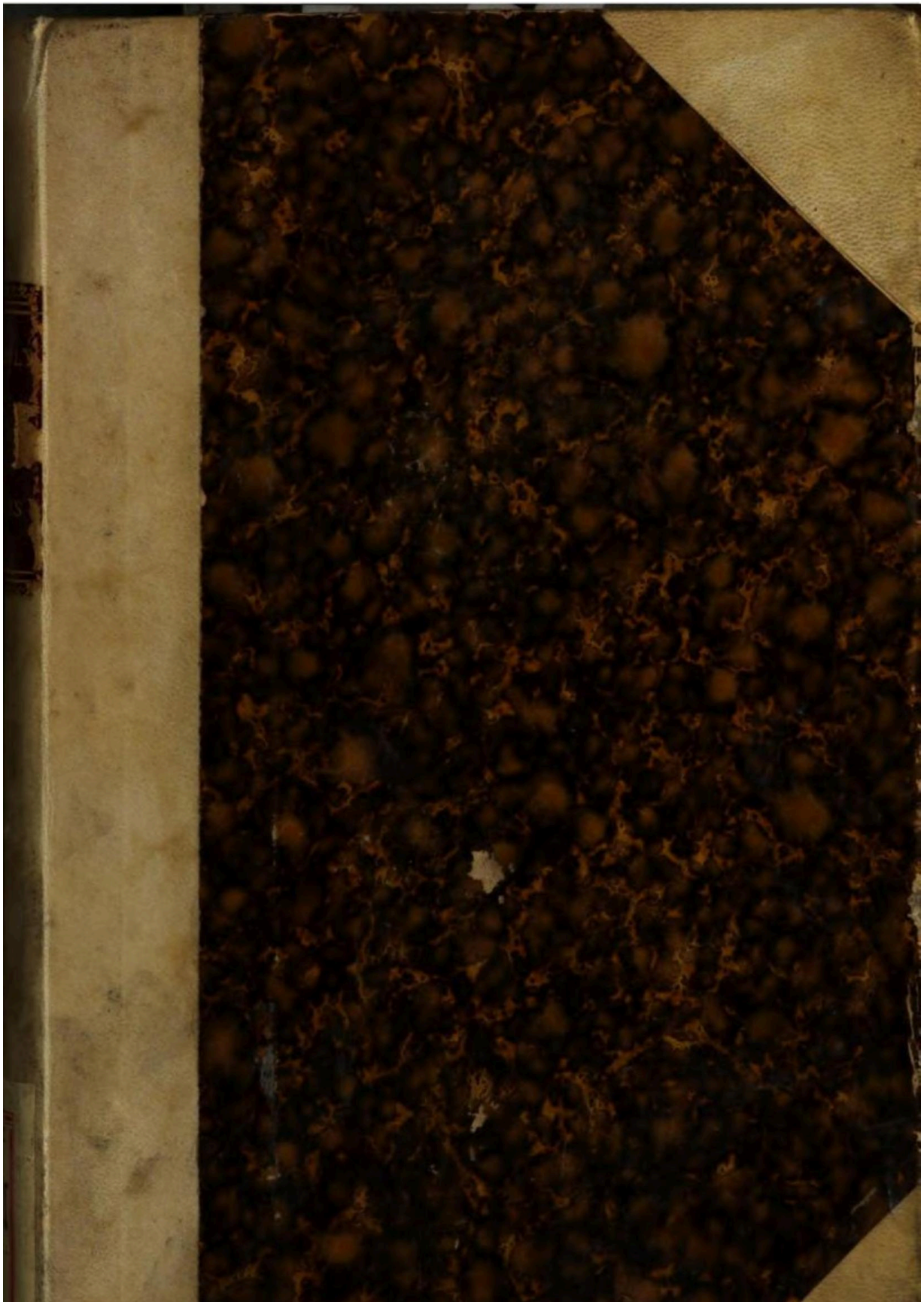
1. Notice

This book was produced in EPUB format by the Internet Archive.

The book pages were scanned and converted to EPUB format automatically. This process relies on optical character recognition, and is somewhat susceptible to errors. The book may not offer the correct reading sequence, and there may be weird characters, non-words, and incorrect guesses at structure. Some page numbers and headers or footers may remain from the scanned page. The process which identifies images might have found stray marks on the page which are not actually images from the book. The hidden page numbering which may be available to your ereader corresponds to the numbered pages in the print edition, but is not an exact match; page numbers will increment at the same rate as the corresponding print edition, but we may have started numbering before the print book's visible page numbers. The Internet Archive is working to improve the scanning process and resulting books, but in the meantime, we hope that this book will be useful to you.

The Internet Archive was founded in 1996 to build an Internet library and to promote universal access to all knowledge. The Archive's purposes include offering permanent access for researchers, historians, scholars, people with disabilities, and the general public to historical collections that exist in digital format. The Internet Archive includes texts, audio, moving images, and software as well as archived web pages, and provides specialized services for information access for the blind and other persons with disabilities.

Created with hocr-to-epub (v.1.0.0)



The text on this page is estimated to be only 0.00% accurate

iujyj J

CLÉMENT XIV

ET

LES JÉSUITES,

PAR J. CRÉTINEAU-JOLY.

Tarde ó temprano llega á descubrirse la verdad, y hacerse justicia al que lo merece.

Tôt ou tard la vérité se fait jour, et l'on rend justice à qui la mérite.

(*Lettre* de don Manuel os Rous, du 27 février 1770, au chevalier d'Azara.)

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III
NAPOLI

PARIS,

LIBRAIRIE RELIGIEUSE DE MELLIER FRÈRES,

place Saint-André des Arts, 11;

et à la librairie de la Société pour la publication du catéchisme de Paris et des livres liturgiques illustrés, rue de Vaugirard, 36.

—

1847



CLÉMENT XIV ET LES JÉSUITES.

The text on this page is estimated to be only 17.82% accurate

rjJUS, DiPUMEIUE DE P0C8SIELGDE, me da Craiatant, II.
Digitized by Google

PARIS, IMPRIMERIE DE POUSSIELGUE,
rue du Croissant, 12.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.94% accurate

CLEMENT XIV ET LES JÉSUITES, PAR J. CRÉTIREAD-JOLT. Tarde d tenq>rano ll^a i deaculinrse If verdad, y hacerse jnsticia al que k> merere. Tôt ou urd la vérité sa (ait jour, et l'on rend Justice à qui la mérite. •Ltitrêji* daa Maiwicl &t Rnet, «lu 37C*vrirr t770i «U cb««àlicr d'Asara.) PARIS, LIBRAIRIE RELIGIEUSE DE MELLIER FRÈRES, place Saint-André-des-Arts, 11 ; tt 1 U hbmm de U Sodti pour la poblication da tatichisme de Paris et des hnes litiugiquM illoiuéi. nie de Vaugiraid, 36 1847 Digitized by Google

CLÉMENT XIV

ET

LES JÉSUITES,

PAR J. CRÉTINEAU-JOLY.

Tarde ó temprano llega á descubrirse la verdad, y hacerse justicia al que lo merece.

Tôt ou tard la vérité se fait jour, et l'on rend justice à qui la mérite.

(*Lettre* de don Manuel de Roda, du 27 février 1770, au chevalier d'Azara.)





PARIS,

LIBRAIRIE RELIGIEUSE DE MELLIER FRÈRES,

place Saint-André-des-Arts, 11;

et à la librairie de la Société pour la publication du catéchisme de Paris et des livres liturgiques illustrés, rue de Vaugirard, 36.

1847

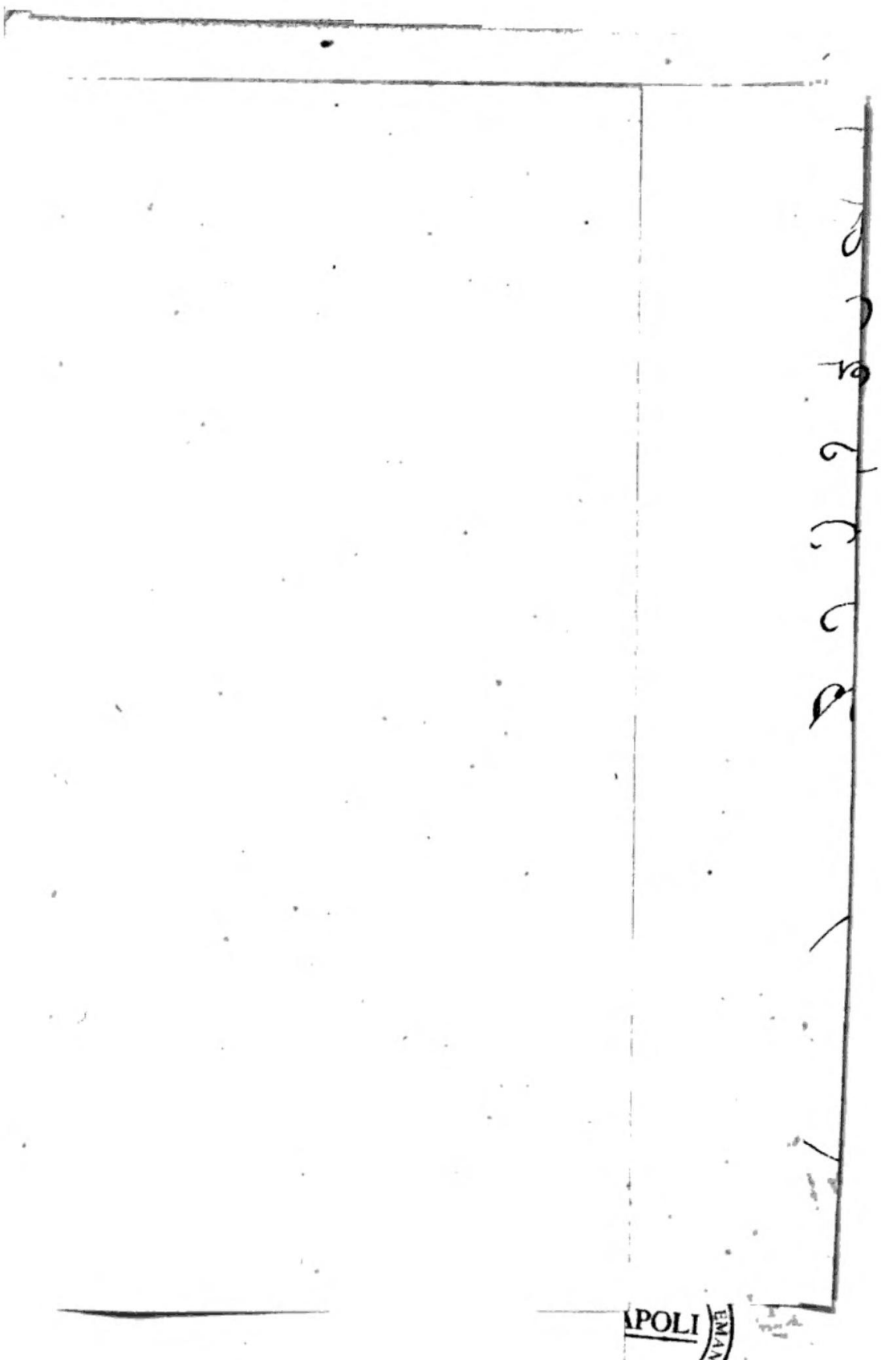
The text on this page is estimated to be only 5.00% accurate

“Digüized byT5ûogIe



Digitized by Google




APOLI

The text on this page is estimated to be only 25.90% accurate

CLEMENT XIV ET LES JÉSUITES CHAPITRE PREMIER. Onginf» de ce liTn». — docmncnis immits rrofomu*. — - Situation desesprlls en Eiimpr. — Compagtiic de on foce des advcrviires de Purdre soemh — Tous ont pour premier but la destruction des Jésuites. — I.e marquis île Pnnib;d h Lisbonne. ~ Sou caractère. — H est prolé-^é par les Jé.suites. — Il domine le faible Joseph K'. — Ses nresures et son arbitraire. — U règne sur le roi en lui faisant peur de ctMU plots chimériques. — Pombal comprend que, pour rester seul maître de la posiüoo, H faut éloigner les Jésuites. — II cherche à détacher le roi des Pèi-es de PInstitut. — Exil des PP. Ballisier et Konscca. — Causes de cet exil. — Monopole administraiiL ~ Tremblemtml de terre de lisbonnc. — Courage de Pombal et des Jésuites. — Cbarilé du P. Malagrida. — I.c roi revient de ses piéventions contre la Société. — Pombal sans intelligence avec la secte encyclopédique, -f Différence de leurs plans. — Pombal rêve d'établir une espèce de religion anglicane en Portugal. — n attaque la Compagnie de Jésus dans ses missions. — ^Traité d'échange entre l'Espagne et le Portugal. Les sept Réduétions de l'Uruguay et la colonie del Santo-Sacramento. — Motib de cet échange. — Les mioe» d'or des Jésuites. — Les deux cours chargent les Pères de préparer les Néophytes è l'émigration. — I.es PP. Barreda et Ncydorfrert. ^ Les Jésuites, au risque de perdre le Christianisme et leur popularité, obéissent i l'injonction. — On les accuse de soulever les Indiens. — Concessions qui deviennent funestes. — Leur obéissance les compromet dans les deux camps.— I.esNéopli>ies se révoltent. — Proscription des Jésuites au Maranon. — Les Indiens sont vaincus parrequ il n'y a pas eu accord entre eux. — Expulsion des Jésuites. — On se met è la recherche des mines d'or. — 11 est démontré qu'il n'y m a Jamais eu. — Pombal pamphlétaire contre les Jésiiiles. — Ij&s rois d'Espagne Ferdinand M et Charles III font brûler son ouvrage. — Uom Tevalos et Gulliercz de La liuerta. — Les Jésuites disculpés par les autorités espagnoles. — l^ur éloge de> Réductions du Paraguay. — La timidité des Jésuites enhardit Pombal. — Il demande à Benoit XIV un bref de réforme. — Benoît XIV et le cardinal Passionei. — Le capucin Norbert protégé par Passionei. — Le commerce des Jésuites au Paraguay et dans les Missions. — Ce que c'était que ce négoce. — Edit de Philippe V qui I approuve. — Pombal s'imagine que les Jésuites ont dévié de leur Institut. — Il prétend les

y ramener. — Benoit XIV mourant se laisse forcer la main, et Mgnc le bref de visite et de réfomtc. — Le cardinal Saldanha et Pombal. — I.es Jésuites, confctsscurs du roi et des infants, enlevés de la cour. — l.e provincial Ilenriquet et le général de l'ordre enjoignent de garder le silence et d'obéir. — Mort de Benoit XIX'. — Saldanha exerce des pouvoirs périmés. — 11 condamne les Jésuites comme convaincus de commerce iUlcile. — Election do Clément XIII. — Son caractère. — Le général des Jésuites, Laurent Ricci, se plaint du cardinal Soldanha et des mesures prises sans contradic* teucs. — Exil des PP. Fonseca, Ferreira, Malagrida et Torrex. — Le P. Jacques Caméra. — Attentat i la vie de Joseph — Le marquis de Tavora accusé. — Après trois mois de silence, on I arrête avec sa famille. — Motifs secrets de la colère de 1

CLÉMENT XIV

ET LES JÉSUITES.

CHAPITRE PREMIER.

Origine de ce livre. — Les documents inédits qu'il renferme. — Situation des esprits en Europe. — La Compagnie de Jésus en face des adversaires de l'ordre social. — Tous ont pour premier but la destruction des Jésuites. — Le marquis de Pombal à Lisbonne. — Son caractère. — Il est protégé par les Jésuites. — Il domine le faible Joseph Ier. — Ses mesures et son arbitraire. — Il règne sur le roi en lui faisant peur de complots chimériques. — Pombal comprend que, pour rester seul maître de la position, il faut éloigner les Jésuites. — Il cherche à détacher le roi des Pères de l'Institut. — Exil des PP. Ballister et Fonseca. — Causes de cet exil. — Monopole administratif. — Tremblement de terre de Lisbonne. — Courage de Pombal et des Jésuites. — Charité du P. Malagrida. — Le roi revient de ses préventions contre la Société. — Pombal sans intelligence avec la secte encyclopédique. — Différence de leurs plans. — Pombal rêve d'établir une espèce de religion anglicane en Portugal. — Il attaque la Compagnie de Jésus dans ses missions. — Traité d'échange entre l'Espagne et le Portugal. — Les sept Réductions de l'Uruguay et la colonie del Santo-Sacramento. — Motifs de cet échange. — Les mines d'or des Jésuites. — Les deux cours chargent les Pères de préparer les Néophytes à l'émigration. — Les PP. Barreda et Neydorffert. — Les Jésuites, au risque de perdre le Christianisme et leur popularité, obéissent à l'injonction. — On les accuse de soulever les Indiens. — Concessions qui deviennent funestes. — Leur obéissance les compromet dans les deux camps. — Les Néophytes se révoltent. — Proscription des Jésuites au Maranon. — Les Indiens sont vaincus parcequ'il n'y a pas eu accord entre eux. — Expulsion des Jésuites. — On se met à la recherche des mines d'or. — Il est démontré qu'il n'y en a jamais eu. — Pombal pamphlétaire contre les Jésuites. — Les rois d'Espagne Ferdinand VI et Charles III font brûler son ouvrage. — Dom Zevalos et Guttierez de La Huerta. — Les Jésuites disculpés par les autorités espagnoles. — Leur éloge des Réductions du Paraguay. — La timidité des Jésuites enhardit Pombal. — Il demande à Benoît XIV un bref de réforme. — Benoît XIV et le cardinal Passionei. — Le capucin Norbert protégé par Passionei. — Le commerce des Jésuites au Paraguay et dans les Missions. — Ce que c'était que ce négoce. — Edit de Philippe V qui l approuve. — Pombal s'imagine que les Jésuites ont dévié de leur Institut. — Il prétend les y ramener. — Benoît XIV mourant se laisse forcer la main, et signe le bref de visite et de réforme. — Le cardinal Saldanha et Pombal. — Les Jésuites, confesseurs du roi et des infants, enlevés de la cour. — Le provincial Henriquez et le général de l'ordre enjoignent de garder le silence et d'obéir. — Mort de Benoît XIV. — Saldanha exerce des pouvoirs périmés. — Il condamne les Jésuites comme convaincus de commerce illicite. — Election de Clément XIII. — Son caractère. — Le général des Jésuites, Laurent Ricci, se plaint du cardinal Saldanha et des mesures prises sans contradicteurs. — Exil des PP. Fonseca, Ferreira, Malagrida et Torrez. — Le P. Jacques Camera. — Attentat à la vie de Joseph Ier. — Le marquis de Tavora accusé. — Après trois mois de silence, on l arrête avec sa famille. — Motifs secrets de la colère de

The text on this page is estimated to be only 29.04% accurate

•I crlufWT xir Pnnilial mniip les Tavrtra. — l.e tribunal de f pn5sidé par Pombal. — 1^ Tavora i la qu(*stioti. — la? duc ü'A>eiro dans it?» tortures s'accuse lui iii^ne. — n accuse ses partnils et les Jt^uites. ^^ll se rétracte. ~ Supplices «le ces ramilli^. — Ariesiation de Irait Jésuitas. — Maiagrida, Maitns c(Jean-AIesandre condamnés à mort. •-].es autres Jésuites ea suspicion. — Manifeste de Joseph 1*' aux éséques IMirlu^ai*^. — Üeu\ cciits prélats catholiques protestent contre cet écrit. — On enlève les Missionnaires de toutes les néducUotis. — Faux bref pour l'expulsion des Jésuites du Portugal. I*ombal en fait partir un premier convoi pour les états pontificaux. — Ix*s Oominiexins de Civita-Vccchia les accueillent. — Le cardinal Saldanha cherche ü gagner les jeunes Jésuites. ~ Pombal. débarrassé des Jésuites, s'occupe de soti schisme national. — Ix* libraire Pagliariiii et l'ambassadeur portugais i t\omc. — Pagliarini et ses ptiuphlds. — f es iiiiprimcnes clandc^Ines de la diplonutie. — nécit de Pagliarini. — Moyens qu'il emploie pour lépanarc ses cruvres contre le Saini'Siége. — Le cardinal André Corsini, colporteur de mauvais livres. — 11 est pensiiHiné par la cour de LislMune. — l.e P. Malagi ida, condamné comme régicide, est hrhié comme sorcier. ^ Son jugement par FinquUiliun, dont Pompai est le rréah'iir. — Pioscriplion de la C>mpagnic de Jésus en Portugal. — Les Jésuites pi isoimiui'S. — l.eUre du P. Kauleii. — L'exemple de Pombal encourage les adversaires de ta Société. On ressuscite tuuu.'s les vieilles calomnies. Un iiiveule un P. Henry brûlé à Anveis.— Anibioise Guis cl son iM-riiagc. — Faux arrêt du conseil. — 1.CS Jésuites condamnés à restituer huit million^. — Le P. Girard et Catherine I4 Cidière. — La jeune nilc illuminée et le Jésuite crédule. ~ Intriguedes Jansénistes. — l.e pniiement d'Aix acquitte le P. (îjrard. — Le P. Chamillard mon appelant de la bulle. — Les miracles f;dts b son tombeau. ~ Le P. Qiamillard ressuscite. — Sa leltrc. Depuis le juur où les rois et leurs ministres se liguèrent avec les sophistes du dix-huitième siècle pour détiuire la Compagnie de Jésus, il n'est peut-être])as un écrivain en Europe qui, de près ou de loin, ne se soit occupé de ce grand fait historique. Quand, par son bref Dominus ac redanptor, le souverain Pontife Clément XIV eut sanctionné les décrets d'expulsion que venaient de rendre les cours de Portugal, de France, d'Espagne et de Naples, cet ostracisme se trouva consacré au nom du Saint-Siège ; mais la preuve que la cause avait été perdue sans que le procès fût jugé, c'est quelle

est toujours pendante au tribunal de l’opinion publique. f.es historiens et les diplomates, les philosophes cl les utopistes, les catholiques et les protestants, tous, avec des peiisé*es de louange ou de blâme, avec des déceptions ou des espérances que l’on dissimulait ou que l’on |)roclamait, tous ont cherché à expliquer ce qui jusqu’à celle lioure était resté inexplicable. Digitized by Google

Pombal contre les Tavora. — Le tribunal de l'*Inconfidence* présidé par Pombal. — Les Tavora à la question. — Le duc d'Aveiro dans les tortures s'accuse lui-même. — Il accuse ses parents et les Jésuites. — Il se rétracte. — Supplices de ces familles. — Arrestation de huit Jésuites. — Malagrida, Mattos et Jean-Alexandre condamnés à mort. — Les autres Jésuites en suspicion. — Manifeste de Joseph Ier aux évêques portugais. — Deux cents prélats catholiques protestent contre cet écrit. — On enlève les Missionnaires de toutes les Réductions. — Faux bref pour l'expulsion des Jésuites du Portugal. — Pombal en fait partir un premier convoi pour les états pontificaux. — Les Dominicains de Civita-Vecchia les accueillent. — Le cardinal Saldanha cherche à gagner les jeunes Jésuites. — Pombal, débarrassé des Jésuites, s'occupe de son schisme national. — Le libraire Pagliarini et l'ambassadeur portugais à Rome. — Pagliarini et ses pamphlets. — Les imprimeries clandestines de la diplomatie. — Récit de Pagliarini. — Moyens qu'il emploie pour répandre ses œuvres contre le Saint-Siége. — Le cardinal André Corsini, colporteur de mauvais livres. — Il est pensionné par la cour de Lisbonne. — Le P. Malagrida, condamné comme régicide, est brûlé comme sorcier. — Son jugement par l'inquisition, dont Pompal est le créateur. — Proscription de la Compagnie de Jésus en Portugal. — Les Jésuites prisonniers. — Lettre du P. Kaulen. — L'exemple de Pombal encourage les adversaires de la Société. — On ressuscite toutes les vieilles calomnies. — On invente un P. Henry brûlé à Anvers. — Ambroise Guis et son héritage. — Faux arrêt du conseil. — Les Jésuites condamnés à restituer huit millions. — Le P. Girard et Catherine La Cadière. — La jeune fille illuminée et le Jésuite crédule. — Intrigue des Jansénistes. — Le parlement d'Aix acquitte le P. Girard. — Le P. Chamillard mort appelant de la bulle. — Les miracles faits à son tombeau. — Le P. Chamillard ressuscite. — Sa lettre.

Depuis le jour où les rois et leurs ministres se liguèrent avec les sophistes du dix-huitième siècle pour détruire la Compagnie de Jésus, il n'est peut-être pas un écrivain en Europe qui, de près ou de loin, ne se soit occupé de ce grand fait historique. Quand, par son bref *Dominus ac redemptor*, le souverain Pontife Clément XIV eut sanctionné les décrets d'expulsion que venaient de rendre les cours de Portugal, de France, d'Espagne et de Naples, cet ostracisme se trouva consacré au nom du Saint-Siége ; mais la preuve que la cause avait été perdue sans que le procès fût jugé, c'est qu'elle est toujours pendante au tribunal de l'opinion publique. Les historiens et les diplomates, les philosophes et les utopistes, les catholiques et les protestants, tous, avec des pensées de louange ou de blâme, avec des déceptions ou des espérances que l'on dissimulait ou que l'on proclamait, tous ont cherché à expliquer ce qui jusqu'à cette heure était resté inexplicable.

ET tES rt8Um>. 3 A des époquesdiverses, d'Alembert et l'abbi' Proyart, le comte de Villepas et Tosetti, de la OongréRation des ^/•oles Pics, Stark. «t le capucin Norbert, C.hristoplie de Miirr et Coxe* Lacretelle et Saint-Victor, Sisniondi et Scliœll, Kanke et Gioberti, le comte de Saint-Priest et M. Collombet sont venus les uns à la suite des autres, et avant ou après de nombreux écrivains pour ou rentre, apporter leurs inductions soit pour accuser soit jmmjustifier les Roiset le Pape. Les Jésuites eux-mèmes, qui avaient un si puissant intérêt à chercher, à trouver, à proclamer la vérité, si elle devait leur être favorable, n'ont pas mieux réussi que les autres dans la manifestation de cet étrange mystère. Leurs ennemis s'eft'orraient par tous les moyens possibles de faire un glorieux piédestal àGanganelli. Ils lui prêtaient des vertus philosophiques, comme C.arracioli ou M. de la Touche lui ont fabriqué une correspondance. Les jansénistes et les avocats, les incrédule» et les indiiïérents, les révoliitionn.aires et les mauvais prêtres ont couvert son nom d'une auréole d'immortalité. On les a vus lui frapper de» médailles et payer l'enthousiasme que son image leur inspirait. 11 s'en est môme rencontré qui, après l'avoir .fait tuer par le poison des Jésuites, voulurent lui ériger des autels. Le lionheur de voir briller un pape au nombre de leurs complices aveugla leur intelligence ; ils imposèrent silence à des rêves antiebrétiens pour bénir la mémoire de Clément XIV. Il fut le pape de leur choix, et pendant cette ovation sans aucune intermittence, les catholiques n'osèrent qu'à peine produire leurs doutes, qu'ils enveloppaient de toutes les formules du respect. Us ne [savaient que ce -que les autres surent avant eux ; ils le disaient pour l'acquit de leur conscience ; mais ils le disaient en tremblant, comme d'honnêtes écrivains qui cra'ignent de calomnier en mettant leurs soupçons à in place de la vérité.

' /| rXÉMEWT XIT La vérité sur la destruction des Jésuites était hier encore un problème insoluble. Les adversaires de la Compagnie prenaient à tâche de faire l'apothéose du bref Dominns ac rcdemptor, tout en noyant leui' récit dans des éloges imposteurs. Les amis de cette même (Compagnie, retenus par la vénération due au Siège apostolique, reculaient d'effroi ou se cachaient derrière d'inoffensives réticences, lorsqu'il fallait juger celui qui sur la terre fut le successeur des Apôtres. Cette singulière position amena dans les esprits un désordre qui n'a jamais été favorable à l'équité. Les enfants de saint Ignace de Loyola avaient de justes sujets de plainte contre Ganganelli; mais leurs devoirs de religieux, leur charité de prêtre s'opposaient à des pensées, à des recherches, à des manifestations qui, en satisfaisant leur conscience de Jésuite, allaient porter atteinte à la dignité du suprême sacerdoce ; ils se résignèrent au silence. Ceux qui, poussés par le désir de rappeler' les vertus et les malheurs de leurs frères, racontèrent les événements de la Suppression, ne sortirent jamais du cadre tracé ; ils ne jetèrent point de nouvelles lumières siu* la discussion. Il nous est même démontré que, si des documents' irréfragables constatant leur innocence fussent par has^ird tombés entre leurs mains, les Jésuites les auraient anéantis ou tout au moins voués à l'oubli. Par un sentiment de pieuse délicatesse, dont les hommes n'auront jamais le secret, les disciples de saint Ignace se seraient crus dans l'obligation de faire ce que de moins louables motifs auraient -inspiré à leurs adversaires. Pour ne pas susciter de tristes scandales, les uns, la main pleine de leur justification, auraient dérobé à la postérité ces documents vengeurs; les autres, redoutant de se trouver dans la nécessité d'être enfin équitables, les enfouiraient au plus profond de l'ablme. Digiiiz«T by Google

La vérité sur la destruction des Jésuites était hier encore un problème insoluble. Les adversaires de la Compagnie prenaient à tâche de faire l'apothéose du bref *Dominus ac redemptor*, tout en noyant leur récit dans des éloges imposteurs. Les amis de cette même Compagnie, retenus par la vénération due au Siége apostolique, reculaient d'effroi ou se cachaient derrière d'inoffensives réticences, lorsqu'il fallait juger celui qui sur la terre fut le successeur des Apôtres. Cette singulière position amena dans les esprits un désordre qui n'a jamais été favorable à l'équité. Les enfants de saint Ignace de Loyola avaient de justes sujets de plainte contre Ganganelli ; mais leurs devoirs de religieux, leur charité de prêtre s'opposaient à des pensées, à des recherches, à des manifestations qui, en satisfaisant leur conscience de Jésuite, allaient porter atteinte à la dignité du suprême sacerdoce ; ils se résignèrent au silence. Ceux qui, poussés par le désir de rappeler les vertus et les malheurs de leurs frères, racontèrent les événements de la suppression, ne sortirent jamais du cadre tracé ; ils ne jetèrent point de nouvelles lumières sur la discussion.

Il nous est même démontré que, si des documents irréfragables constatant leur innocence fussent par hasard tombés entre leurs mains, les Jésuites les auraient anéantis ou tout au moins voués à l'oubli.

Par un sentiment de pieuse délicatesse, dont les hommes n'auront jamais le secret, les disciples de saint Ignace se seraient crus dans l'obligation de faire ce que de moins louables motifs auraient inspiré à leurs adversaires. Pour ne pas susciter de tristes scandales, les uns, la main pleine de leur justification, auraient dérobé à la postérité ces documents vengeurs; les autres, redoutant de se trouver dans la nécessité d'être enfin équitables, les enfouiraient au plus profond de l'abîme,

KT LES JtSL'lTES. car ce n’est pas un pape qu’ib aiment, qu'ils honorent dans Clément XIV, c’est l’ennemi de la Société de Jésus. Par mes principes, par ma jmsition, et surtout par mon caractère, je n’appartiens à aucune de ces deux catégories. Je suis un écrivain qui aime la justice; et la justice, c’est la seule charité permise à l’histoire. Pendant un voyage que je viens de faire au nord et au midi de l’Europe, — voyage dont bientôt j’expliquerai les causes dans un livre entièrement politique, — la Providence m’a mis à même déjuger sur pièces inédites les trames occultes qui am^èrent la suppression des Jésuites. Au milieu d’une foule de documents appartenant à tous les âges et à tous les pays, documents que j’évoquais, que je trouvais ou que l’on s’empressait de m’offrir d’ici et de là pour d’autres travaux ébauchés, il s’en rencontrait quelques-uns ayant trait à la destruction de l’Ordre de Jésus. Comme historien de la Compagnie j’étais intéressé à approfondir ce qu’il y avait de réel ou de faux dans les accusations et dans la défense. J’ajournai les études que je faisais sur des points presque aussi brûlants de l’histoire passée et contemporaine, puis je voulus aller au fond du mystère qui concernait les Jésuites. D’investigation en investigation, je glanai presque à la sueur de mon front les premières dépêches. Le reste me vint à souhait et de tous les côtés à la fois. Des correspondances cardinalices ou diplomatiques, des instructions royales ou ministérielles, des témoignages écrits, des lettres qui feraient ouvrir les yeux aux aveugles de naissance s’échappèrent des chancelleries, des archives et des portefeuilles où tout cela était enfoui depuis un demi-siècle. Le conclave de 1760, d’où le cordelier Laurent Ganganelli sortit pape, s’est déroulé devant moi avec toutes ses péripéties. J’ai pu eu compter les gloires, je dois en dire les hontes. ^

6 CUMSNT XiV Le cardinal de Bcniis, le marquis d'Aubeterre, ana^ Ijassadeui' de France à Home, le duc de Choiseul, premier ministfe de Louis XV, don Manuel de Roda, ministre de grâce et de justice en Espagne, le cardinal Orsini, ambassadeur de Naples près le Saint-Siège, to.us < ces hommes s'écrivaient chaque jour, afin de se tenir au courant de l'intrigue qu'en dehors ou qu'en dedans du conclave ils menaient en partie double. Pas une de ces. (ûèces n'a fait fausse route, elles sont en ma possession depuis la première jusqu'à la dernière. se lisent, racontées heure)>ai' heure, les tentations, les promesses, les scènes d'einbaucliage cardinalice, et enlin la transaction occulte qui donna un chef à l'Église épouvantée de ces scandales inouis. J'avais la clef de l'élection de Ganganelli ; j'eus bientôt le secret de son]iontificat. Le cardinal Vincent Malvezzi, archevêque de Bologne, était l'agent le plus actif de la destru.ction dos Jésuites. 11 dictait à Clément XIV ce (ju'il fallait faire poér arriver à ce résultat. Ses lettres,. autographes comme toutes les autres, ne laissent iras même à l'esprit le plus prévenu le droit d'incertitude. Autour de oes grands coupables viennent se groul)cr ceux qui ne puient que les seconder dans lem' (ouvre. Ici, c'est le ciudinal André Corsini ; là, Campomanès, le confident du comte d'Aranda; plus loin apparaissemt Azpuru, Almada, le chevalier d'Azara, Monino, comte de Florida Blanca, Joachim d'Osma, confesseur de Charle.s 111 d'Espagne, Dufour, un intrigant français aux gagea du Jansénisme, et Nicolas PagUarini, ce libraire qui, ajrrès avoir été condamné aux galères à Rome, est admis en Portugal au rang des diplomates. En étudiant avec l'attention la plus scrupuleuse tous les documents que ces hommes s'adressèrent, je suis arrivé à la connaissance des faits. J'avais, j'ai encore sous les yeux leurs lettres originales. Elles ont servi de

"" KT 1 baae à ce récit) elles le consUtuenl. Il ii'eii est h propremeut parler que l'expression alTaibÙe ; car plus d'une fois j’ai dû, en rougissant, renoncer It les suivre dans les épanchements boufl'ons ou Laineux, impies ou immoraux de leur intrigue. Et cependant lorsque mon tr avail fut achevé, je m'efIrayai moi-méine de mon œuvre, car au dessus de tant de noms qui se heurte ut pour se déshonorer les uns par les autres, il en dominait un que la Chaire a{)osloli(|ue semblait couvrir de sop inviolabilité. Des pruices de l’Église, à qui depuis longtemps j’ai voué une respectueuse alVection, me priaient de ne pas déchirer le voile qui cachait aux yeux du monde un jrareil pontificat. Le général de la Compagnie de Jésus, qui devait, pour tant et do si puissants motifs, s’intéresser aux découvertes ([ue je venais de faire, joignait ses instances à celles de quelques cardinaux. Au nom de sou Ordre et de l'honneur du SaitU-Siége, il me suppliait presque les larmes aux yeux de renoncer- à la publication de cette histoire. On faisait même intervenir le vœu et l’autorité du souverain Pontife Pie IX, dans les conseils, dans les représentations dont mon œuvre était l'objet. D'autres éminents jiersonnages au contraire, envisorgéant la question sous un aspect peub-étre plus hardi, m’excitaient à divulguer le mystère d’iniquité. Us aflirmaient qu’au milieu des tempêtes qui ont battu et r|ui l>euvent encore battre le Siège romain, il fallait nettement trancher les positions; cai', disaient-ils, c’est l’inertie des bons qui fait la force des méchants. Us prétendaient que la Providence n’avait pas inutilement sauvé CCS manuscrits précieux de tauf de mains ayant intérêt .à les détruire, et que puisqu’elles m’eu constituait le dépo.si taire, ce u’ était pas pour tenir plus longtemps la vérité sous le boisseau. Alin de m’encourager .'i ne rien taire, ils s’appuyaient sur de vénérables autorités.

8 CLÉMENT nv Ils invoquaient là liberté avec laquelle saint Pierre Damien parlait au pape Nicolas II ; « De nos jours, lui écrivût ce docteur, dans des circonstances bien plus difficiles, l'Église romaine, selon son ancienne coutume, ne manque pas de soumettre à une sérieuse discussion toute 3 espèce de question de discipline ecclésiastique qui se présente; mais lorsqu'il s'agit de la dissolution du clergé, la crainte de provoquer les insultes des séculiers lui ferme la bouche. Cette réserve de la part des docteurs de l'Église, surtout dans une matière qui excite les plaintes de tout le peuple, est très répréhensible. Si du moins il s' agissait d'un mal occulte, le silence serait peut-être tolérable ; mais, ô scandale affreux ! cette peste audacieuse ne connaît plus de bornes; Qu'on omette donc, par ^é ne sais quelle honte, de traiter en synode ce dont tout le monde s'entretient publiquement, afin que non seulement. les coupables ne soient pas flétris, selon leurs mérites, mais pour que ceux encore qui devraient être les vengeurs de l'honneur de l'Église soient regardés comme les complices du désordre. » La situation par bonheur n'était pas la même qu'au temps de saint Pierre Damien. Je n'avais ni ses vertus ni ses talents ; on me conseillait d'y suppléer par une franchise qui, dans ce cas exceptionnel, devenait une nécessité. Ces deux sentiments, exprimés par des hommes d'une rare sagesse et d'une probité plus rare encore, firent naître dans mon esprit des doutes et des incertitudes. Le pour et le contre se balançaient ; je restai longtemps combattu entre le désir et la crainte ; enfin la pensée d'accomplir un grand acte de justice l'emporta sur toutes les considérations. L'n pape, des cardinaux^ des évêques, des prélats, des religieux, des ministres et des ambassadeurs se trouvaient malheureusement engagés dans la question. üigiiizea by

Ils invoquaient la liberté avec laquelle saint Pierre Damien parlait au pape Nicolas II : « De nos jours, lui écrivait ce docteur, dans des circonstances bien plus difficiles, l'Église romaine, selon son ancienne coutume, ne manque pas de soumettre à une sérieuse discussion toute espèce de question de discipline ecclésiastique qui se présente; mais lorsqu'il s'agit de la dissolution du clergé, la crainte de provoquer les insultes des séculiers lui ferme la bouche. Cette réserve de la part des docteurs de l'Église, surtout dans une matière qui excite les plaintes de tout le peuple, est très répréhensible. Si du moins il s'agissait d'un mal occulte, le silence serait peut-être tolérable; mais, ô scandale affreux! cette peste audacieuse ne connaît plus de bornes..... Qu'on omette donc, par je ne sais quelle honte, de traiter en synode ce dont tout le monde s'entretient publiquement, afin que non seulement les coupables ne soient pas flétris, selon leurs mérites, mais pour que ceux encore qui devraient être les vengeurs de l'honneur de l'Église soient regardés comme les complices du désordre. »

La situation par bonheur n'était pas la même qu'au temps de saint Pierre Damien. Je n'avais ni ses vertus ni ses talents; on me conseillait d'y suppléer par une franchise qui, dans ce cas exceptionnel, devenait une nécessité.

Ces deux sentiments, exprimés par des hommes d'une rare sagesse et d'une probité plus rare encore, firent naître dans mon esprit des doutes et des incertitudes. Le pour et le contre se balançaient; je restai longtemps combattu entre le désir et la crainte; enfin la pensée d'accomplir un grand acte de justice l'emporta sur toutes les considérations.

Un pape, des cardinaux, des évêques, des prélats, des religieux, des ministres et des ambassadeurs se trouvaient malheureusement engagés dans la question.

ET I£S JÉSDITES. 9 Us y avaient compromis leurs noms et la dignité de leur caractère. Je ne crus pas possible de me résigner à une injustice raisonnée envers les innocents pour amnistier plus longtemps des coupables que leurs complices proposent encore eomine des modèles de probité et de vertu. Nous vivons dans un temps où le géniei la pensée et l'esprit trahissent leur mission civilisatrice pour réhabiliter le crime. Du sein de tous les partis il s'élève des hommes qui, afin de conquérir à leurs noms une popularité éphémère, s'improvisent les adorateurs des intelligences perverses et les panégyristes des sanglantes journées, ün entreprend comme à forfait la déification du vice et l'apothéose des passions mauvaises. On a des larmes pour l'assassin, pour le spoliateur qui se drape dans un manteau patriotique. On l'admire, on le poétise, et c'est la victime qu'on accuse. On chante des harmonies en l'honneur de la guillotine. Le bourreau sera magnifique de dévouement et de nationalité ; le martyr, en échange de sa résignation, ne doit recueillir que l'anathème de l'histoire. Brennus, en prononçant son terrible nr rictisl ne s'adressait qu'à des ennemis toujours armés et encore redoutables. Aujourd'hui le : malheur au.\ vaincus ! tombe sur tous les sentiment honnêtes, sur toutes les probités qui ne consentent pas à se laisser corrompre pour flatter les masses. Les artisans de désordres sociau-x, les coupables que l'ambition précipita dans le meurtre, les sophistes qui le professèrent à la tribune, les orateurs qui le firent passer dans la loi et qui transformèrent cette même loi en une prostituée gorgée de sang et de débauches civiques, tout cela, par une fatale aberration d'esprit, ou par une mystérieuse disposition de la Providence, se trouve adulé au moment même où l'on ébranle les bases de la société. C'est au nom de l'intelligence et de la liberté, principes éternellement bénis jiar les hommes, que,

^0 gUUENT dans la préméditation d’un style romauesque, ou descend à l'apologie de la démoralisation révolutionnaire et de l'idée spoliatrice. On bafoue les notions du juste. La destruction devient une doctrine après avoir été une orgie, et on immortalise la méchanceté humaine en sanctionnant ses fureurs. On prétend que c’est au progrès mural, à laperfectiou, à la fraternité que l’on veut arriver, et l’on fait des livres pour légitimer l’extermination. Un exhmue des chants de gloire pour ceux qui se plongèrent dans ces longues ivresses du mal ; ou invente dcÿ {raroles de mépris ou de honte pour ceux qui mom urent enveloppés dans leur vertu. £n com tisant ainsi les mauvais instincts des multitudes, en forçant sou esprit à saluer l’avénement de l’athéisme dans l’histoire, on peut, il est vrai, acquérir' à son nom une triste, une dangereuse célébrité; mais ce n’est pas ainsi que nos devanciers procédaient. Ce ne sera pohit à cette école que j’irai chercher mes modèlqs. Je ne fabrique pas de l’histoire avec des rêves d’ imagina; tiou ; je la médite sur les autographes de ceux qui l’ont faite ; je l’écris sans crainte et sans haine, parcequ’elle est l’expression d’une vérité aussi exacte, aussi démontrée qu’une solution de géométrie. 11 ne ni’a])partient pas de prévoir quel sera le sort de ce livre. 11 froissera sans doute beaucoup de préjugés ; il soulèvera peut-être des passions qui ne voudront pas se condamner à l’aveu de leurs erreurs; il blessera des susceptibilités que je respecte ; il amènera dans le cœur ou sur les lèvres de quelques hommes dévoués cotnme moi au Siège Apostolique des paroles de blâme ou de reproche. (ie n’est| point la réhabilitation des Jésuites que je pj'oclaine ; les Jésuites ici ne sont que l’accessoire. 11 y a eu une déplorable iniquité commise; c’est cette iniquité qu’il faut dévoiler sans se préoccu})er des uwultals. Le monde regorge d’écrivains qui ont le génie du mal. DigiîLz ic oy Googlv

£T LES JÉStm». It il De oous reste à nous que l'audace dans la vérité. Le moment est venu de la dire à tous. Elle sera triste et pour la chaire de saint Pierre, et])our le Sucré Collège, et pour l'univers catholique ; mais au fond de ces amertumes que je partage, il y aura des enseignements qui ne seront pas perdus. Ces enseignements, sortis du Conclave et des chancelleries, doivent amener une nouvelle ère. 11 n'est plus possible, en elTet, que Rome soit faible ou timide, lorsqu'elle entendra la voix des diplomates signalant ses complaisances comme un symptôme de décompasition et se réjouissant entre eux de leur victoire, pareeque cette victoire est l'aurore du triomphé sur uotre mère la samte îiglise romaine. Ces aveux, que Don Manuel de Roda laisse échai)per tlans l'enivrement du succès, se renouvelleraient encore si un pape marchait sur les traces de Clément XIV. 11 n'est pas heso'm de dicter jeur devoir aux vicaires de .lésus-Cdirist. Ils le comprennent,. ils savent le rempUr dans une mesure pleine de dignité et de sagesse. Venir le leur rappeler serait donc une tentative au moins inutile. Je me renferme dans le cerclé que je me suis tracé. Je n'ai pas à m'occuper du dogme, de la morale et de la doctrine, toutes choses sur lesquelles l'Église a la mission, a le droit de veiller. Je reste dans l'appréciation d'un lait historique. Je discute, je raconte sur pièces originales des événements qui ont eu une portée immense et qui tendaient à détourner de ses voies Injustice buma'me. C'est la tâche de tout écrivain, disons mieux c'est une ohUgation de conscience imposée à tout honnête homme que je remplis. Sans doute il est cruel pour un catholique de prendre des princes de l'l<iglise en flagrant délit de mensonge ut de vénalité, plus cruel encore de voir un souverain Poutiié résister timidement à l'iniquité qu'il encouragea |iar sou ambition et s'annihiler sur le trône, quand il lit

(CÉMENT UV 12 tout pour y monter. Mais un pareil spectacle, qui ne sera plus donné sans doute, n'inspire-t-il pas un sentiment de douleur que l'histoire ne peut s'empêcher de recueillir? Le crime du prêtre suprême n'est-il pas égal à ceux de tout le peuple ? Ne les dépasse-t-il point aux yeux du juge éternel ? Et s'il en est ainsi, ne faut-il pas, • après avoir fait une large part aux misères de l'humanité, aux bonnes intentions trahies par la force des événements, aux calculs mêmes d'uùe prudence trop mondaine, rentrer dans le positif des choses, puis sans sortir des bornes du respect que l'on doit toujours et |>artout à la dignité du Père commun des fidèles, ne devra-t-on jamais blâmer les atteintes portées aux droits imprescriptibles de la justice ? Tant que la Société de Jésus n'eut qu'à lutter contre l'instinctive cruauté des Sauvages, contre les haines périodiques des Huguenots, dçs Universités et des Jansénistes, on la vit s'opposer aux attaques et souvent même jeter dans le camp ennemi la division ou la honte. Forte du principe d'autorité qu'elle proclamaût sous tous les modes de gouvernement, elle avait jusqu' alore, à quelques raies exceptions près, trouvé dans les chefs des]>euples un constant appui, une intelligente protection qui tournait à l'avantage des nations et des.princes. De Rome, le centre de la catholicité, elle régnait par lé martyre ou par l'humilité, par les services rendus à l'éducation ou par la gloire littéraire. Le Saint-Siège la présentait dans seaJbatailles théologiques comme l'avantr ' garde et la phalange sacrée de l'Église ; mais, au contact d'une nouvelle école qui sapait les trônes en flattant les rois, qui détruisait la morale en calomniant la vertu et en glorifiant le vice, les Monarques avaient vu se glisser dans leurs âmes un sentiment de crainte et d'égo'isine. Endormis sur le trône, ils voulaient vivre heureux, sans songer que ce bonheur viager serait la mort Digitized by Googlf

tout pour y monter. Mais un pareil spectacle, qui ne sera plus donné sans doute, n'inspire-t-il pas un sentiment de douleur que l'histoire ne peut s'empêcher de recueillir? Le crime du prêtre suprême n'est-il pas égal à ceux de tout le peuple? Ne les dépasse-t-il point aux yeux du juge éternel? Et s'il en est ainsi, ne faut-il pas, après avoir fait une large part aux misères de l'humanité, aux bonnes intentions trahies par la force des événements, aux calculs mêmes d'une prudence trop mondaine, rentrer dans le positif des choses, puis sans sortir des bornes du respect que l'on doit toujours et partout à la dignité du Père commun des fidèles, ne devra-t-on jamais blâmer les atteintes portées aux droits imprescriptibles de la justice?

Tant que la Société de Jésus n'eut qu'à lutter contre l'instinctive cruauté des Sauvages, contre les haines périodiques des Huguenots, des Universités et des Jansénistes, on la vit s'opposer aux attaques et souvent même jeter dans le camp ennemi la division ou la honte. Forte du principe d'autorité qu'elle proclamait sous tous les modes de gouvernement, elle avait jusqu'alors, à quelques rares exceptions près, trouvé dans les chefs des peuples un constant appui, une intelligente protection qui tournait à l'avantage des nations et des princes. De Rome, le centre de la catholicité, elle régnait par le martyre ou par l'humilité, par les services rendus à l'éducation ou par la gloire littéraire. Le Saint-Siége la présentait dans ses batailles théologiques comme l'avant-garde et la phalange sacrée de l'Église; mais, au contact d'une nouvelle école qui sapait les trônes en flattant les rois, qui détruisait la morale en calomniant la vertu et en glorifiant le vice, les Monarques avaient vu se glisser dans leurs âmes un sentiment de crainte et d'égoïsme. Endormis sur le trône, ils voulaient vivre heureux, sans songer que ce bonheur viager serait la mort

ET LES JfiSCITES. 1S de letir empire. Pour ne pasfttre agités dans lenr royale fainéantise, ils laissaient un à un briser entre leurs mains les ressorts de la puissance publique. Ils s'annihilaient pour le bien, ils n'évoquaient une somnolente énergie que pour consacrer le mal. Dans cet affaissement de la force sociale, dans cette décomposition du pouvoir que les Philosophes du dixhuitième siècle, n^ d'une orgie de la Régence, firent accepter comme un progrès, les Jésuites furent désignés à toutes les colères, fl fallait leur passer sur le coi-ps afin d'arriver au cœur de la vieille unité ; on remua le ciel et la. terre. Les incrédules eurent foi dans l'Église, les Gallicans condescendirent à proclamer l'infaillibilité du Pape, les extrêmes se rapprochèrent. Il y eut une ligue de toutes les vanités, de tous les rêves, de toutes les erreura et de tous les préjugés. On y enrôla les ministres des rois ainsi que les ennemis des monarchies, les propagateurs de l'impiété et quelques prélats dont la c.apacité n'était pas au niveau des turbulentes vertus. Le Saint-Siège était entré dans la voie des concessions. Par amour de la paix, il se laissait dépouiller de' sés droits, il sacrifiait son initiative à des besoins factices, il atermoyait avec les passions pour essayer de les cîilmer ou tout au moins de les diriger. La Compagnie de Jésus avait signalé en Europe ces sources de désordres intellectuels ; elle s'y était opposée, « tantôt avec audace, tantôt avec modération ; elle avait lutté contre les sectes séparées de la Communion catholique, elle luttait- contre le Jansénisme fomentant la guerre ch ile an sein de l'Église. Un nouvel allié était né à ces éternels adversaires. Cet allié c'était le philosophisme, qui, marchant plus franchement à son but, s'at* taquait à toutes les religions établies et se faisait une arme de leurs dissensions intérieures pour les traduire au tribunal de ses poètes érotiques ou de ses rhéteurs

The text on this page is estimated to be only 24.32% accurate

(XtaCNT XIT \u ampoulés. Les nouveaux maîtres proclamaient l'indi®rence et la vertu spéculative pour tout principe s ils s'arrangeaient un Dieu et un monde à leur guise, sans foi et sans culte ; ils se plaçaient sur un terrain encore inexploré. Leur esprit frondeur prodiguait le sarcasme aux choses saintes. Us envenimaient les querelles entre l'épiscopat français et les parlements, ils tournaient en ridicule les billets de confession et les refus de sacrements (1), grave question que Voltaire tua sOus le feu (4) Les dUneoUiés qui surfissent dans les matières de foi oii de discipline ecclésiastique SMit toujours sérieuses et conpliqaérs; elles eotratuent à leur suite des dangers, elles provoquent souvent des lévoiulioBS. L'affaire des billets de confession et des refus de sacremeols avait une double ori* gine; elle tenait au for intérieur et à la lui civile. La Rullc Vmgenitus, sollicitée par TEgUsc de France^ surtout par Fénelon, comme runique moyen de mettre un terme ou Jansénisme, n'otleignit pas le but qu'elle se proposait Louis XIV, le Régent et Louis XV, avec les parlements et la presque unanimité du clergé, eurent beau l'accepter, il se trouva quelques évéques et un certain nombre de réguliers et de séculiers qui se Créât appelants. Nous avons dit à quel point les choses eu étaient sous la régence do Philippe d'Orléans, on a vu la port que les Jésuites y prirent; il faut raconter en peu de mois l'origine des refus de sacrements. On l'attribua aut Jésuites ; en étudiant les écrittiins du Jansénisme, on est tout étonné d'apprendre que ce ne sont pas les Pères de la Compagnie qui inventèrent ces précautions et qui les poussèrent à l'abus. En 1720, Baudry, Ucutenaut de police, fit comparaître devant lui envi» ron trois cents Jansénfvtes, prêtres {lour la plupart; un certain nombre furent evilés; Doi*sannc, à la page 64 du tome ii de son Journal^ nomme routeur d'im pareil acte, t Celle procédure, dit*ll, avait été imaginée par le P. de La Tour, général de l'Oratoire. > L'abbé Couet, le confesseur du cardinal de Noailles, et l'un cjés agents les plus actifs de la secte, ■ roulant, raconte Dorsanne, faire entrer l'abbé Dubois dans ce genre de procédure, en avait dressé le projet et le lui avait envoyé. * Ainsi ce ne sçnt pas les Jésuites qui persécutent les Jnuséuislos, mais les Jansénistes mitigés qui les premiers pouisuivcnt les Jansénistes exaltés. Le premier refus de sacrements, toujours au témoignage de Dorsùnne, eut lieu en 1721. Le curé de Saint-Lonis-en-l'Ile ne conaentil point h admiolstrcr

POratorien LHong, qui ne voulait pas K’tncler son oppcL Le second exemple de ce reAis est

ampoulés. Les nouveaux maîtres proclamaient l'indifférence et la vertu spéculative pour tout principe ; ils s'arrangeaient un Dieu et un monde à leur guise, sans foi et sans culte ; ils se plaçaient sur un terrain encore inexploré. Leur esprit frondeur prodiguait le sarcasme aux choses saintes. Ils envenimaient les querelles entre l'épiscopat français et les parlements, ils tournaient en ridicule les billets de confession et les refus de sacrements (1), grave question que Voltaire tua sous le feu

(1) Les difficultés qui surgissent dans les matières de foi ou de discipline ecclésiastique sont toujours sérieuses et compliquées ; elles entraînent à leur suite des dangers, elles provoquent souvent des révolutions. L'affaire des billets de confession et des refus de sacrements avait une double origine ; elle tenait au for intérieur et à la loi civile. La Bulle *Unigenitus*, sollicitée par l'Eglise de France, surtout par Fénelon, comme l'unique moyen de mettre un terme au Jansénisme, n'atteignit pas le but qu'elle se proposait. Louis XIV, le Régent et Louis XV, avec les parlements et la presque unanimité du clergé, eurent beau l'accepter, il se trouva quelques évêques et un certain nombre de réguliers et de séculiers qui se firent appelants. Nous avons dit à quel point les choses en étaient sous la régence de Philippe d'Orléans, on a vu la part que les Jésuites y prirent ; il faut raconter en peu de mots l'origine des refus de sacrements. On l'attribua aux Jésuites ; en étudiant les écrivains du Jansénisme, on est tout étonné d'apprendre que ce ne sont pas les Pères de la Compagnie qui inventèrent ces précautions et qui les poussèrent à l'abus.

En 1720, Baudry, lieutenant de police, fit comparaître devant lui environ trois cents Jansénistes, prêtres pour la plupart ; un certain nombre furent exilés ; Dorsanne, à la page 64 du tome II de son *Journal*, nomme l'auteur d'un pareil acte. « Cette procédure, dit-il, avait été imaginée par le P. de La Tour, général de l'Oratoire. » L'abbé Couet, le confesseur du cardinal de Noailles, et l'un des agents les plus actifs de la secte, « voulant, raconte Dorsanne, faire entrer l'abbé Dubois dans ce genre de procédure, en avait dressé le projet et le lui avait envoyé. » Ainsi ce ne sont pas les Jésuites qui persécutent les Jansénistes, mais les Jansénistes mitigés qui les premiers poursuivent les Jansénistes exaltés. Le premier refus de sacrements, toujours au témoignage de Dorsanne, eut lieu en 1721. Le curé de Saint-Louis-en-l'Ile ne consentit point à administrer l'Oratorien Lelong, qui ne voulait pas rétracter son appel. Le second exemple de ce refus est

The text on this page is estimated to be only 22.92% accurate

ET LES jesriTES. 15 de ses motpieries. I,es Philosophes du dÎT-httitlf'ine siècle tendaient à r.snéantissenient des idées pieuses par toutes les routes possibles ; ils en ouvraient de nouvelles à leur besoin de destruction. Le Catholicisme était la religion la pins immuable et la plus populaire ; 'ce fut sur elle signalé dans la \illc d'Arles eu 1723. L^abbé Boche, ap|)dant, est sur le point de mourir; le P. Savomln, de Tordre de Saiot*Domiuique, refuse de TahMudre; te prêtre qui Tadministrat Ait interdit par TarebeTêque. Cn faits se muHipttèrent ; bientêt on demanda aux malades leurs billets de coo» fe&ÿion, pour safoir s'ils avaient été secourus par un prêira orihodoui» Même avec nos idées de tolérance, œtte mesure sera légitime aui yeux de tout liomme qui comprend assez largement la liberté pour laisser aux autres le droit qu'il s'accorde lui-ménie. Si on veut vivre et mourir catholique, il Ihut bien se soumettre aux prescriptions de TÊglise catholique, qui ne nous contraint pas à accepter sa loi, maisqui nous repousse de son sein si nous n'a» tons pas voulu y rentrer. Cependant cette mesure des billèts de confhs^on cul des conséquences si funestes qu'on ne sait si on doit l'approuver ou la blAmer. Les Jansénistes sc plaçaient dans une situation particulière et qu'au* cun sectaire n'avatt encore adoptée. Les Hérétiques, en se séparant du corps de TÊglisc, se glorifiaient de rompre sa communion et son unité, ils an* raient rougi de participer à ses sacrements. Le Janséniste fût plus perfide: il osa être enfant de TÉglise malgré elle, et il maintint son dire jusque dons les bras de la lUorL L'usage des billets de confession pour les malades est expressément établi dans les avis de saint Charles Borroméc et dans l'un des conciles de Milan. L'assemblée du clergé de 1654 Tavait consacré ; le cardinal de Noaillcs en recommanda lui*mémc Tobscrvaüon. Les Jésuites, dans cette circonstance, exéculèrent ce que Tépiscopat enjoignit. On a prétendu qu'ils avaient inspiré et poussé la mesure aussi loin que possible. Les preuves de cette accusation manquent partout L'immixtion du Parlement dans ces affotres de conscience, qui ue sont pas du domaine de la police publique, rendit le mal incurable. Le Parlement prêta aux Jansénistes une imprudente pro* leclion, qui alla jusqu'au sacrilège. Il fit profaner les sacremenh, il condamna les curés h administrer des hommes qui déclaraient i>ersévércr dans Terreur. Souvent U fOrça les prêtres h porter le viatique entre des soldats que la forée judiciaire requérait pour sanctionner ses coupables arrêta. De 1738 a 1750, ce scandale envahit

la France; il fournit aux adversaires de la religion le droit d'outrage et de moquerie ; la faiideasc du gouvernemeot fit le reste.

de ses moqueries. Les Philosophes du dix-huitième siècle tendaient à l'anéantissement des idées pieuses par toutes les routes possibles ; ils en ouvraient de nouvelles à leur besoin de destruction. Le Catholicisme était la religion la plus immuable et la plus populaire ; ce fut sur elle

signalé dans la ville d'Arles en 1722. L'abbé Boche, appelant, est sur le point de mourir ; le P. Savornin, de l'ordre de Saint-Dominique, refuse de l'absoudre ; le prêtre qui l'administrat fut interdit par l'archevêque. Ces faits se multiplièrent ; bientôt on demanda aux malades leurs billets de confession, pour savoir s'ils avaient été secourus par un prêtre orthodoxe. Même avec nos idées de tolérance, cette mesure sera légitime aux yeux de tout homme qui comprend assez largement la liberté pour laisser aux autres le droit qu'il s'accorde lui-même. Si on veut vivre et mourir catholique, il faut bien se soumettre aux prescriptions de l'Église catholique, qui ne nous contraint pas à accepter sa loi, mais qui nous repousse de son sein si nous n'avons pas voulu y rentrer. Cependant cette mesure des billets de confession eut des conséquences si funestes qu'on ne sait si on doit l'approuver ou la blâmer. Les Jansénistes se plaçaient dans une situation particulière et qu'aucun sectaire n'avait encore adoptée. Les Hérétiques, en se séparant du corps de l'Église, se glorifiaient de rompre sa communion et son unité, ils auraient rougi de participer à ses sacrements. Le Janséniste fut plus perfide : il osa être enfant de l'Église malgré elle, et il maintint son dire jusque dans les bras de la mort.

L'usage des billets de confession pour les malades est expressément établi dans les avis de saint Charles Borromée et dans l'un des conciles de Milan. L'assemblée du clergé de 1654 l'avait consacré ; le cardinal de Noailles en recommanda lui-même l'observation. Les Jésuites, dans cette circonstance, exécutèrent ce que l'épiscopat enjoignit. On a prétendu qu'ils avaient inspiré et poussé la mesure aussi loin que possible. Les preuves de cette accusation manquent partout. L'immixtion du Parlement dans ces affaires de conscience, qui ne sont pas du domaine de la police publique, rendit le mal incurable. Le Parlement prêta aux Jansénistes une imprudente protection, qui alla jusqu'au sacrilége. Il fit profaner les sacrements, il condamna les curés à administrer des hommes qui déclaraient persévérer dans l'erreur. Souvent il força les prêtres à porter le viatique entre des soldats que la force judiciaire requérait pour sanctionner ses coupables arrêts. De 1738 à 1750, ce scandale envahit la France ; il fournit aux adversaires de la religion le droit d'outrage et de moquerie ; la faiblesse du gouvernement fit le reste.

16 CLÉSŒNT XIV qu’ils concentrèrent leurs efforts. Dans cette levée de boucliers les Jésuites ne se déguisèrent pas que tant d’assauts habilement combinés devaient porter un coup funeste à leur Ordre ; mais ils avaient à sauvegarder la foi des peuples. On les vit se jeter dans l’arène et, sans mesurer la force de leurs ennemis, combattre avec la parole et avec la plume. Ces savantes discussions, auxquelles le P. Berthier et les autres disciples de saint Ignace conviaient les novateurs^ pouvaient entraver leur marche ; elles les forçaient à démasquer avant le temps leurs secrètes batteries ; elles éclairaient le gouvernement sur des projets dont il leur eût été opportun de nier encore l’existence. Le parlement, hostile aux Philosophes, proscrivait d'une main les ouvrages qu’il encourageait de l’autre. 11 sévissait en corps contre les doctrines impies ou révolutionnaires, il y applaudissait individuellement; il laissait se détendre le frein modérateur des peuples. Pour peu qu’on fit une guerre sourde ou patente aux Jésuites, il accordait droit de passe à toutes les idées subversives. Engagés dans des luttes sans dig^nité et forts de l’appui que la magistrature leur offrait, les Jansénistes évoquaient chaque conflit sacerdotal à la barre de laGrand’-Chambre. Ils vivaient en opposition avec la loi catholique, ils voulaient mourir impénitents et absous par elle. Us niaient son autorité souveraine, et par une dérision delà conscience ils l’appelaient à leurs derniers moments pour la braver et la compromettre. Cette situation intolérable prêtait des armes à toutes les passions. La malignité publique fut tenue en éveil par le bruit que l’on sut faire des refus de sacrements. Les évêques, le clergé et les ordres religieux remplissaient un devoir. Dans son accomplissement il y eut peut-être des abus, des excès. Quelques prêtres poussèrent les précautions jusqu’à l’intolérance ; les Jansénistes et les Philosophes s’attachèrent à montrer partout

-, -• . ET tES JÊSl'ITBS. . ’ it ' 1(1 mam dos Ji^suitos. Los Jésuites furont (févoliis .aviv. inimitiés; ils avaient, disait-on, provoqué la bulle Ihùfimitus, et «<était ^ cette constitution apostolique qu’il* fallîrit faire remonter les désordres.. On avait trouvé', un le\ier pour battre jnçeksamijtent en brèche les Pères de • l’Institut, -ôji Tenqiloyail Ltôute lin. Les' Jans'énistes «t ^ les Parlcnientaîres ■ se coalisaient avec les Kncydopè-'. (listes pour miner la Société; les- plus ardents conc^ valent même d^à la j)ensée^tle la dissoudre. L’orage s annuicelait à 1 abri de tant d’intelligences et de tant (kî vo-ux. opposés qui néanmoins .se réunissaieirt danij une espéronce-comihune-vil é€iatq,Sttr Je pbipt où jierisoiHie ’ «'aurait osé le ‘signaler. U Portugal furie premier des royaumes catholiques qui èqtra en campagne. Il y avait à la cour de Lisbonne un ministre qui, pour étemi.ser ^sou asceodant sur Joseph I", ne (U'aignait pas • de le tenir en tutelle et de remplir son imagination de ' fantîwtiques coinpîçts contre ses jours. Ce ministre se nommait Sébastien Carxalho, comte d’Oyeras, marquis de Pomhal. Né en 169P, à Soure, d’une famille sansfortune, Ponibal, car c*eSt sous ce titre qu’il est connu • dans l’histoire, ne manquait ni d'énergie ni de talents administratifs. Souvent son énergie dégénérait.en vio-.' lence (1) ; plus souvent encore la vigueur de son esprit' '• était obscurcie par des manœuvres hypocrites', par une^ avidité sans /re'm et par des colères jalouses qui,. avec "Z '• .S()Ti car;vclèrè, .devaient 1 emporter dfanS des. .voiès san- ' glîintçs.' Orgueilleux, despote, yindreatif, cet homme, " qui n entreprenait le bien qu’à coups de hache, s’était pris eu Allemagne et en .\nglelerre d’une haine profonde (») La tiolcoceet la cr.iaulé élairtif ,(bien enracinées dans la tamilic ' r.ar«allio qu’à Overas même il nistait nn Icrs pour la ronstater. Chaque dimanclie, le curé dcsail, h b messe paroissiale, rééilcr Irois fols le Pa/er »«/«• avec les fidèles ponr que le ciel les délivrlt ions de la-furéur des ' Carvalbo. — • . .. . •

hi<^rarchie'ece.lésïasVKjiie. La noblesse portugaise l'avait repoussé, il se déclara son euneniii et lorsque le 31 juillet 1760 Jean V mourut laissant la cotiroiine'à don Joseph, son fils, Pombal comprit qu'un grand rôle lui était destiné. Ce prince, comme la plupart des monarques de son siècle, était soupçonneux, timide, faible, voluptueux, toujours prêt à accorder sa confiauce au moins digne et au plus courtisan. Pour arriver au ministère il fallait avoir l'approbation (lu P. . Joseph Moreira, confesseur de l'infant devenu roi. Pombàl avait préiiaré ses plans de longue main ; à force d'artifices il s'était jnsinlié dans l'amitié des Jésuites (1) ; il avait gagné leur estime par des dehors pieux, et le second de ses fils, encore enfant, était par lui revêtu de l'habit de la Compagnie. Ainsi que beaucoup de ses col•lègiies, le P. Moreira ne croyait pas à l'hypocrisie. Le zèle dont Pombal faisait parade l'éblouit; il ne vit que (1) On lit i ta page de X'Ûutoire i* par le comte Albiis de Saiiit-I'rIcsI, les lignes suivantes : • En ponnulTUit ta Société, il (Pombal) n^acru&ail pas les Jésuites d'appartenir à un institut coupable ni dcprofoMcr des luaximes-inimorales cl mauvaises; il leur reprochait scu> lemenl d'être restés moins tidêlcs que leurs devaiicicrs aux principes de saint Ignace, et même il se faisait gloire dV'tre attaché au tiers «ordre de Jésus et d*en observer les pratiques. i L'historieo de la Chute des Jésuites nt comp'étcment dans le vifai pour la première partie dé sa proposIlioQ, il n'en est pas de même pour la seconde ; car si, par iiers'-ordre de Jesus^ il entend une congrégation, tine aifiliation quelconque dépendant de rinslitiit de safnt Ignace, M. de SainUPriesl est, comme tousses devanciers, dans une erreur compUtc. Il existait ù Lisbonne un liers-ordré et une église de Jésus ; mats Téglisc et le tiers«ordre appartenaient aux Franciscains, appelés Jes Pères du tiers-ordre de la pénitence. €n liérs-ordre de séculiers était établi dans cette église; Pombal en tut le chef ou le ministre; mais celte congrégation n'avait rien de commun avec les Jésuites; ils n'ont jamais eu de tiers-ordre, de tertiaires pus plus eu Portugal, en Espagne qu'ailleurs. CV.sl pour cela qgedous les écrivains hostiles à la Compagnie en voient partout, qnc les ministres d'Espagne, dans leurs correspondances secrètes ou niliciellcs, dieiclieront accK'dîler ce mensonge historiqoeb* Digitized byîToÔgl

pour les religieux et pour la hiérarchie ecclésiastique. La noblesse portugaise l'avait repoussé, il se déclara son ennemi, et lorsque le 31 juillet 1750 Jean V mourut laissant la couronne à don Joseph, son fils, Pombal comprit qu'un grand rôle lui était destiné. Ce prince, comme la plupart des monarques de son siècle, était soupçonneux, timide, faible, voluptueux, toujours prêt à accorder sa confiance au moins digne et au plus courtisan. Pour arriver au ministère il fallait avoir l'approbation du P. Joseph Moreira, confesseur de l'infant devenu roi. Pombal avait préparé ses plans de longue main; à force d'artifices il s'était insinué dans l'amitié des Jésuites (1); il avait gagné leur estime par des dehors pieux, et le second de ses fils, encore enfant, était par lui revêtu de l'habit de la Compagnie. Ainsi que beaucoup de ses collègues, le P. Moreira ne croyait pas à l'hypocrisie. Le zèle dont Pombal faisait parade l'éblouit; il ne vit que

(1) On lit à la page 25 de l'*Histoire de la chute des Jésuites*, par le comte Alexis de Saint-Priest, les lignes suivantes : « En poursuivant la Société, il (Pombal) n'accusait pas les Jésuites d'appartenir à un institut coupable ni de professer des maximes immorales et mauvaises; il leur reprochait seulement d'être restés moins fidèles que leurs devanciers aux principes de saint Ignace, et même il se faisait gloire d'être attaché au tiers-ordre de Jésus et d'en observer les pratiques. » L'historien de la *Chute des Jésuites* est complétement dans le vrai pour la première partie de sa proposition, il n'en est pas de même pour la seconde; car si, par *tiers-ordre de Jésus*, il entend une congrégation, une affiliation quelconque dépendant de l'Institut de saint Ignace, M. de Saint-Priest est, comme tous ses devanciers, dans une erreur complète. Il existait à Lisbonne un tiers-ordre et une église de Jésus; mais l'église et le tiers-ordre appartenaient aux Franciscains, appelés les Pères du tiers-ordre de la pénitence. Un tiers-ordre de séculiers était établi dans cette église; Pombal en fut le chef ou le ministre; mais cette congrégation n'avait rien de commun avec les Jésuites; ils n'ont jamais eu de tiers-ordre, de *tertiaires* pas plus en Portugal, en Espagne qu'ailleurs. C'est pour cela que tous les écrivains hostiles à la Compagnie en voient partout, et que les ministres d'Espagne, dans leurs correspondances secrètes ou officielles, chercheront à accréditer ce mensonge historique.

' . • . -ET LES JfiSl'ITES. . t9‘ ses brillantes qualités. Sans vouloir sonder les vices d*" ce caractère et les dtiplieités de cette ambition, il tomba tlans lé piège que l’intrigue lui tendait. 1,’liomnie que Jean V avait toujours écarté du pouvoir sô trouva totit.\ coup secrétaire d’état des affaires étrangères. Bientôt après il devint principal ministre, et, comme il aimait à se L’entendre dire, le Ilichclien du Louis \lll portugais. Il connaissait les ombrageuses susceptibilités de sou 'souverain ; il s’imagina qu’en se présentant lui-même eu victime il capterait encore mieux ses bonnes' grâces. Dans le mois d’août 1754, il fit signer au iloi un d('*cret par lequel il était- dit «qu’un ministre d’I'Itat pourrait bien èU'e assassiné par le manège de quelqu'un. » La semblable attentat était assimilé au crime de lèse-majesté, et le sénateur Pédro Gonzâlès Cordeïro, l’ûme damnée ^de Pombal, fut chargé de faire des informations continuelles et illimitée.s. Séjan, dans les plus beaux jours de sa tyrannie, n’ avait jamais poussé si loin le mépHs des hommes. L’arbitraire ne prenait plus la peine de se dégitiser; Pombal avait coiivèrt de prisons les bords du . Tage ; ceux qui loi étaient odieui ou suspects, prêtres ou géntil.shommes, moioes ou citadins, les remplifenf.La délation était encoliragéc, il la tenait à sa soldé ; elle soupçonna, elle "dénonça. Joseph 1" n’êut pas de peine à se persuader que, si la vie de Pombal était ainsi exposéé, la sienne devait nécessairement courir des dangeré encore plus certains ; il trembla, et lais.sa passer sans contrôle le's iniquités de son ministre. Le dernier rerioutait les contradicteans ; il craignait que d’ auti es bouches ne révélassent au Iloi lé mystère d'épouvante qui l’en. veloppait. -IJiielques hommes dont la franchise lui paraissait trop expansive sont plongés dans les cachots ^ c’était un avis jiôur les autres,' ils en profitèrent. Mais il .sentait qu’il ne serait piùs possible d’abuser les Jésuites-: Leur sage attitude, le crédit dont ils jouissaienl h la

.20. . . ' CLÉMENT HV • cour, chez les grands et dans lé peuple devaient le perdre tôt ou tard'. Ponibal se. détermina à prendre l'iiiTtiative : il était ^iidacLeux, et il n’avait en -face de lui •que des liommes'timorés ; il algissait avant de réfléchir, son succès matériel était donc 'assuré, (liiiq Pères de l’institut- Se partageaient la conlîancei- de la'" famille royale. Moreira dirigeait le Roi et la Reine, Oliveira - instruisait les Iirfântes, Costa était le coufesseuf .de don Pédro, frère de Joseph; Campo -et Aràn jues, ceux de don Antoine et de dcui Emmanuel, oncles du Roi.' L’élôiguément des Jésuites ne pouvait pas .s’obtenir de haute lutte; Pombal appela l’intrigue à^sou.aide. Il fit entrer le' soupçon dans l’ânie du monarque ; il lui persuada que son frère voulait jouer eu Portugal le rôle dç tous les Pédro," qu’il se rendait populaire dans cette intentiqtij et que les Jésiiites le secondaient. Il n’en fallait paS tant pour éveiller les inquiétudes de Joseph; Pombàl avait mêlé le nom des Jésuites à. cetui.de son frère’, dont le Roi enviait la grâce clmvalere'sque :'les Jésuites' devinrent peu à pdft un 'objet de' défiance pour lui. Le .mihistté s’aperçutdes progrès que cette idée faisait dans un esprit sur lequel il avait pleinement assuré .sdli empire; il songea à tirer p*ti d’une première ca' lonmie. 11 nourrit le cô-ur de ce prince de tou.s les ou-_ vrages contre la Société de Jésus, en lui recommandant le plus inviolable secret sur ces lectures : elles eurent Fallrait du fruit défendu. 11 venait de risquer sur le Roi une exj)érience qui avait réussi ; il la tenta sur le j)euple. Il inonda le Portugal des oeuvres qui, à diverses époques, avaient cherclié à flétrir les Jésuites. Quan'd iljugea ([ue ses artifices n’avait jdus rien à redouter, il-fif n'j.-villir<. sur les Pères de llnstitnt la persécution dont lenrs amis étaient déjà. vicl'HUOS..... ' ■ peux Jésuites fureijt .exilés; le P; Bîdfister, comme soupçonné d’avoir fait en chaire des allusions contre

cour, chez les grands et dans le peuple devaient le perdre tôt ou tard. Pombal se détermina à prendre l'initiative : il était audacieux, et il n'avait en face de lui que des hommes timorés ; il agissait avant de réfléchir, son succès matériel était donc assuré. Cinq Pères de l'Institut se partageaient la confiance de la famille royale. Moreira dirigeait le Roi et la Reine, Oliveira instruisait les Infantes, Costa était le confesseur de don Pédro, frère de Joseph ; Campo et Aranjues, ceux de don Antoine et de don Emmanuel, oncles du Roi.

L'éloignement des Jésuites ne pouvait pas s'obtenir de haute lutte ; Pombal appela l'intrigue à son aide. Il fit entrer le soupçon dans l'âme du monarque ; il lui persuada que son frère voulait jouer en Portugal le rôle de tous les Pédro, qu'il se rendait populaire dans cette intention, et que les Jésuites le secondaient. Il n'en fallait pas tant pour éveiller les inquiétudes de Joseph ; Pombal avait mêlé le nom des Jésuites à celui de son frère, dont le Roi enviait la grâce chevaleresque : les Jésuites devinrent peu à peu un objet de défiance pour lui. Le ministre s'aperçut des progrès que cette idée faisait dans un esprit sur lequel il avait pleinement assuré son empire ; il songea à tirer parti d'une première calomnie. Il nourrit le cœur de ce prince de tous les ouvrages contre la Société de Jésus, en lui recommandant le plus inviolable secret sur ces lectures : elles eurent l'attrait du fruit défendu. Il venait de risquer sur le Roi une expérience qui avait réussi ; il la tenta sur le peuple. Il inonda le Portugal des œuvres qui, à diverses époques, avaient cherché à flétrir les Jésuites. Quand il jugea que ses artifices n'avait plus rien à redouter, il fit rejaillir sur les Pères de l'Institut la persécution dont leurs amis étaient déjà victimes.

Deux Jésuites furent exilés : le P. Ballister, comme soupçonné d'avoir fait en chaire des allusions contre

EX;iXS JÉSIITES’. 21 une ‘Uée de Poq^hal ; le P. Fonséca^ parceçju’il avait donné un sa'gc avis à dés négociants-porlugais lo consultant sur cette iiÆine idée. Le ministre avàù bésoiir d’or, les confiscaiions jie’ l’enrichissaient pas assez .vite ; il créa; une compagnie du Maragon,‘qui minait Je cbnv• mer<;e, ei^.spûs' peine de banPiSstînient, il fallut admiipr le.monopole qu’il inventait. "Fonseca fit romprertdi*e aux iharcharids. que cette mesure était déplorable f.es niarr chands adreswnt inie requèt» au Roi^ PondiaJ le^ pros-’ cril ou lès jefte daiis desladjots. 11 pai lait même déjà de frapper l’Ordre de Jésns, lorsque, le f" novembre 1755, un tremblement de terre, auquel l’ibcendlB joignit ses ravages. Vint porter le deuil et la misère dans Lisbonne. ' 'A cette^Hle si crnellemenf épmuvéô, et .où la mort plane ax;« îa dévastation * dçs hommes de courage et de dévouement sont nécessaires. Pombal fut beatjLde calnre, d’intrépirÛté et de prévbjance sur ce théâtre d’iiorreur. l>es Jés'uite’s, à sesrétés oM devant Ifti, se précipitèrént darjs les ruines et au milieu des (lammes pour disputer qùelques victimes au trimas, l.eiirs sept niaiscins étaient renversées nu bridées (1), le malheur des autres fut la seule calamité qui pùf émouvoir leurs cœurs. Leur charité trouva. des ressources pour offrir un asile à ces multitudes consternées, à cette foule de blessés que la faim tourmentait, que la douleur et Teffroi rendaient' stupides. Us -les rassurèrent en priant avec eHe, ils leur apprirent à avoir foi dan.s l’énergie religieuse-, le P. Ga(IJ.LTiôtcl de pombal a\alt été prûnché dans te désastre* général, et le roi fut IcUemént frappé de ce fait qn'il ne cessait de raltribucr ù uqé provLr dcncc particulière. Le comte d'Obidos, célèbre par les saillies de son esprit, lui répondit un jour:.< Oui, Sire, il est vrai que la maison de don Canalho a clé conservée, iMüis celles de la rue Siya ont eu Iç même boii•lieur, • *Or la rue Siija, ou.rue <lc Boue, à Lisbonne*, élîvl le réccptaclq de toutes les prostituées. Au dire de Link, dans son \'ov<tge en Poriugaf, le comte d'Obidos expia celle plaisanterie pur plusieurs anndes de prison*

22 • (.l.feMENT XIV , briel dè 41alagijda et le Frère Biaise furent pour tadt d’uilbrtuilés une provideiice dont, sur les débris (le Lisbonne, cliacnn bénissait le nom avec celui de Pombal/ ' ('.es bénédictions du peuple remontèrent jusqu’au trône; don Joseph eut un mouvement de'gratitude ou de repentir. Afin dç récompenser les Jésuites," il rappela de • l’exil Ballister et Fonseca; il voulut mèmè qu’Ôn rebâtit, la maison professe aux frais de la coiiroime, et Malagrida • prit assez d’ascendant sur cette nature léthargique pour la ramener à des sentiments pieux. Ce'retour déi'angeSit les plans de Pombal, il faisait échouer ses rêves de grandeur. Lu péril commun ,avait confondu dans une •mémo pensée dé zèle patriotique les Jésuites et le ministre ; le péril n’existait plus, le ministre fit peur au Roi, et Malagrida fut banni. On ne pouvait encore frajiper - l’Ordre tout entier, ’Pombal se résigna à l’attaquer en détail. Pour le vaincre, il a besoin de lui- chercher des crimes dans les deux hémisphères. Les Protestants et les Jansénistes^ fournissaient à l’Europe un contingent de forfaits, U leur oilrit en échange ceux qu’il improviserah en Amérique. Po.mbal n-’ avait auctine liaison .av'ec les Philosophes du dix-huitième siècle.- Leurs idées d'afi'ranchissement et de liberté inquiétaient son despotisme; et, en les jugeant sur leurs écrits, il accusait souvent ces hommes de vouloir briser les fers des peuples par le’ raiscninement. C.’était une erreur;" mais, comme toutes celles qui se font jour dans les caractères de cette trempe, elle devait être aussi tenace qu’irréfléchie.' Pom-bal servait les Encyclopédistes français sàns les estimer; eux devinrent- ses auxiliaires tout en blâmant ce qu’il y avait de trop odieux dans son arbitraire réformateur. Le ministre portugais doutait de tout, excepté de la force brutale. Les Philosophes espéraient bien en arriver à ce point, la dernière raison du sophisme révolutionnaire ; mais ils jugeaient que l’heure n’avait pas encore. Digiiizàd by Google

briel de Malagrida et le Frère Blaise furent pour tant d'infortunés une providence dont, sur les débris de Lisbonne, chacun bénissait le nom avec celui de Pombal.

Ces bénédictions du peuple remontèrent jusqu'au trône; don Joseph eut un mouvement de gratitude ou de repentir. Afin de récompenser les Jésuites, il rappela de l'exil Ballister et Fonseca; il voulut même qu'on rebâtît la maison professe aux frais de la couronne, et Malagrida prit assez d'ascendant sur cette nature léthargique pour la ramener à des sentiments pieux. Ce retour dérangeait les plans de Pombal, il faisait échouer ses rêves de grandeur. Un péril commun avait confondu dans une même pensée de zèle patriotique les Jésuites et le ministre; le péril n'existait plus, le ministre fit peur au Roi, et Malagrida fut banni. On ne pouvait encore frapper l'Ordre tout entier, Pombal se résigna à l'attaquer en détail. Pour le vaincre, il a besoin de lui chercher des crimes dans les deux hémisphères. Les Protestants et les Jansénistes fournissaient à l'Europe un contingent de forfaits, il leur offrit en échange ceux qu'il improviserait en Amérique. Pombal n'avait aucune liaison avec les Philosophes du dix-huitième siècle. Leurs idées d'affranchissement et de liberté inquiétaient son despotisme; et, en les jugeant sur leurs écrits, il accusait souvent ces hommes de vouloir briser les fers des peuples par le raisonnement. C'était une erreur; mais, comme toutes celles qui se font jour dans les caractères de cette trempe, elle devait être aussi tenace qu'irréfléchie. Pombal servait les Encyclopédistes français sans les estimer; eux devinrent ses auxiliaires tout en blâmant ce qu'il y avait de trop odieux dans son arbitraire réformateur. Le ministre portugais doutait de tout, excepté de la force brutale. Les Philosophes espéraient bien en arriver à ce point, la dernière raison du sophisme révolutionnaire; mais ils jugeaient que l'heure n'avait pas encore

Eî‘ LES JÉStlïES. ■ 23 sonué. Ces . dissidences d’opinions n'einpèciiaieiit |uis Ponibal et les écrivains du dix-lmitiéine siècle de seprêter un mutuel appui pour renverser l’édilico social. Le Portugais s’arrêtait dans ses innovations religieusesau culte anglican ; il espérait ressusciter sur les bords du T^e les sanglantes péripéties du règne' de Henri Vlll d’Angleterre : les. Philosophes le dépassaient dans ses rêves : ils allaient jusqu'à la consécration légale de l’athéisme. Néanmoins, pour eux ainsi que pour le Portugais, il existait un ennemi dont il fallait se défaire à tout prix : cet ennemi c’était la Compagnie de~ Jésus. Pomhal ayait isolé les Jésuites; il avait frap[)é de stuj)eur, d’exil ou de confiscation leurs protecteurs et leurs clients; ils restaient à peu près seuls sur la brèche en face de lui, qui concentrait, qui résumait tous les pouvoirs. .Avant de marcher résolument à la destruction de l’Ordre, il voulut procéder par la calomnie. Alin que la preuve ue pût pas renverser trop vite sou échafaudage -d’imposture, il transporta, eu Amésique ia première, scène de sou drame. . ■ ' . On a vu qu’à diverses reprises le bruit de mines d’or existant dans les réductions du Paraguay s’était répandu eu Europe, et que ce bruit avait été démenti, d’abord |)ar les faits, ensuite par les commissaires royaux envoyés sur les lieux. L’Espagne savait à quoi s’en tenir sur de pareilles rumeurs, lorsque Contez (l’ Andrada, gouverneur de Ilio-Janeiro, en 17A0, pensa que les Jésuites ue faisaient si bonne garde autour des Réductions du Parana que pour décolter aux regards indiscrets 1a trace de cette chimérique fortune. Andrada conçut le projet , d’un échange entre les deux couronnes, et, pour obtenir les se{H llléductious de l’Lraguay, il imagina de qpder à . l’Espagne la belle colonie del San-Sacramento. Il avait découvert un nouveau Pactole, il en lit pat l à la cour de . Lisbonne, qui s*'empressa de négocier avec le cabinet de

il ■ 24 ■ • ClinENT XIV . . Madrid. L’éçlianf^c éûit trop avantageux à ce 'dernier jour ne pas être acçepü5. Le Portugal abandonnait nu pays fertile qui, -par sa situatLon sur la PlataJ ouvrait 'ou fermait la navigation -du fleuve, -et, pour ctmipensalioiK . il ne detnamiait qu’une terre condamnée à la stérilité.' L’Espagne adhéra au traité ; mais, comme si les ^liplo-*, mates des' deux- États eussent eu, le pouvoir de dire à ces sauvages devenus hommes d’emportèr, leur patrie à la 'semelle, de leurs .souliere; il fut stipulé 'quç les habitants . des 'sept rédiiétious cédé*es 'iraient défricher loin de là un Sol aussi désert. qu inculte. Désirant explo'Unt tout à son aise les mines d’or dont il avait leurré le coitseH de ! Lisbonne, Gemez d’Andrada avait posé pour condition - • - que trente mille âmies se trouveraient subitement sans . patrie, sans famille, et qu’elles pourraient aller à la grâce de Dieu r^mmencer leur vie errante. Les Jésuites étaient les pères, les maîtres, les.am’is de ces Néophytes; ils avaient une influence déterminante sur eux. Le 15 février, 1760, ils furent chargés par les deux j:ours signataires' d^i trsilté et p|r le chef de •> l’Institut de disposer Ip peuple à cette transmigration. Francis Retz, ^néral de la Compagnie, expédiait, pour plus de sûreté, quatre copies de son ordre.. Après avoir' pris toutes le$ précautions, il ajoutait qu’il se ferait luimème un devoir de vaincre les obstacles qui le retenaient à Rome, et d’accourir dans ces vastes contrées pour . favoriser, par sa. présence, la prompte exécution des volontés royales, tant il avait k cœur de .satisfaire lès deux puissancas. Le P. Barreda,' provincial du Para.guay, se met en route ; il était vieux et cassé par l’âge : il nomme pour le remplacer Bernard NeydorATert, qui, depuis trente-cinq ans, résidait parmi les Néophytes et leur était cher à plus d’un titre. Le Jésuite communique cet étrange projet aux Caci(iues; de tous il reçut la même réjwnse. Tous déclarèrent qu’ils aimaient mieux

• • • ■ , > ET JÉSIHTts.. • ' 25 la mort sur Je sol dé la patrie'.qu'un exil sans terme, Immérité et qui les'àrraclfàit aü ioniitcâu de leurs aïeux, ^au berceau de -leurs enfants pour consommer, leur ruine.' Kes Jésuites s'attendaient à ces naïve's douleurs : ils s'y associèrent, et nous regfettôns qu'ils n'aient pas eule courage de s-' opposer à de pareilles vioiepces. Ils connaissaient les sourdes manœuvres aiLxqueire? la Compa. gnie était en butte; ils n'ignoraient pas.que des coalitions dçpr^ugés ou de haines se formaient contre elle; Ils crurenr les conjurer en se faisant les auxiliaires des cabinets de .Madrid et.de Lisbonne, -qui 'traliquaient des"Néophytes comme d'un bétail. " Cette ' condçsceudancb » fut un tort qui, au lieu de les préserver,- hâta leur chute. La souuHSslon qu'on calomniait fut -regardée par tcui's ennemi? Compie, un acte (Je faiblesse ; ellei'çmlit l'oinbal .'plus exigeant. Le ministre les voyait tçntér d'inutiles eflbrLs pour calmer l'irritation.des Indiens, ij "accusa les Missionnaires d'entretenir sous rnain le mécontentenient.'. Il opprimait les Néophytes afin de faire l'essai de ses forces ; les Pères, bien'loin.de résister, se prêtaient avec un douloureux abandon aux mesures que la cupidité et l'ambition lui suggéraient : Pombal sentit que de pareils adversaires étâlent vaincus d'avance. U se servit d'.eux pour désorganiser les Iléductioris et pour les écraser, tout en peignant les Missionnaires commè desl fauteurs de révolte. Us avaient la clef de l'échange immoral proposé par la cour de Lisbonne ; ils savaient que la dispersion des ■ Néophytes n'était réclamée qu'afin de laisser aux agents portugais la faculté de tarir les fabuleuses mines d'or auxquelles les Jésuites puisaient d'une manière si discrète. La vérité -et l'honneur de l'Institut étaient engagés dans la question, ils aimèrent mieux seconder leurs ennemis que de s'appuyer sur leurs amis. Ils entraient dans dette funeste voie des concessions qui n'a jamais

 sauvé personne, et qui a perdu plus d’une juste cause, en jetant un vernis de déshonneur sur ses derniers inôinents. Les Jésuites s’effrayèrent des clameurs soulevées autour d'eux; ils crurent en amortir le coup en pactisant avec'ceux qui le dirigeaient. Pour ne pas soulever une tempêté jieut-ètro utile alors, ils se résignèrent au rôle d’hécatombes involontaires et de martyrs par concession, le seul éhemin qui conduit à la mort sans profit et sans gloire. Les Indiens en appelaient à la force afin'de paralyser l’arbitraire ; l’arbitraire incrimina les Jésuites, et Pombal les dénonça ô l’Europe comme excitant ouvertement les peuples à. l’insurrection. Les Jésuites n’eurent pas l’heureuse pensée d’être aussi noblement coujiabies.]h>s intrigues de catholiiiucs sé coalisaient]>our tourner à mal leurs actions, un écrivain protestant se montra plus équitable, et ^hœll put dire (1) : a Lorsque les Indiens de la colonie du Baint-Sacrement, attroupés au nombre de dix ou quatorze mille, exercés dans les armes ' et pourv us de canons, refusèrent de se soumettre àVordre d’expatriation, un ajouta diflicilemenl foi aux assertions des Pères d’avoir enqdoyé tout leur pouvoir jjour les engager à l’obéissance. Il est cependant prouvé que les Pères firent, extérieurement du moins, toutes les démaiches nécessaires pour cela; mais ou peut supposer que leurs exhortations, dictées par le devoir, mais répugnant à leur sentiment, n’avaient pas foute la chaleur qu’ils leur auraient donnée dans une autre occasion. Lue pareille supposition ne suffit pas pour construire une accusation de révolte. Que deviendrait l’histoire, que deviendrait la justice, si, sur les assurances d’un mi- ' nistre, destituées de jireuve, il était loi.sible de flétrir la réputation d’un lionime ou d’une corporation? » Par amour de la paix, les Jésuites se plaçment entre (t) Cqut$ d'kiitoitt dtt États européenê, t. xxxui p. Si.

BT LES JÉêüITES. - -27 deux écueils : d’un côté, ils s’exposaient aux justes reproches des Indiens; de l’autre, ils se mettaient à la discrétron des adversaires de l’Institut. On allait calom. nier jusqu’à leur incompréhensible abnégation; et ils se ■ dépouillaient de leurs armes au moment môme où on •leur imputait de s’armer. Les Néophytes avaient en eux là 'confiance la plus illimitée; les Missionnaires pou'. vaient. d’.un mot soulever toutes les Réductions, et, par une guerre entré la métropole et les colonies, faire vibrer au cœur des Indiens ce sentiment d’indépendance qu'ils avaient eu tant de peine à refouler. Ils n’osèrent pas évoquer une pe'dsée généreuse; ils prêchèrent l’obéissance à la loi, et ils se virenten butte aux. traita des deux partis. • • . Les familles bannies attribuèrent à leur faiblesse les maux dont elles se voyaient'les Victimes ; elles menacè.. rént, elles poursuivirent même quelques Jésuites, qui, comme le P. Altamirano, se croyaient forcés dans l’intérêt général d’accepter les fonctions de comnàissaireschaj'gés de l’exécution du traité d’échange. A la respectueuse affection jusqu’alors témoignée aux Missionnaires succédaient des soupçons que d’habiles agents avaient soin de fomenter dans l’âme des Néophytes. 11 fallait les entraîner à une guerre partielle, afin de briser à tout jamais, par lé éang 'versée l’union existant entre les Indiens et les disciples de l’Institut. Ce résultat fut obtenu. On avait arraché les tribus chrétiennes du Maranon à la garde spirituelle des Jéiîuites, on voulait leur e'nlever . leurs pieuses conquêtes de l’ Uruguay. Dans ce tiraillement intérieur, les Catéchumènes ne purent agir avec ensemble : ils n’étaient habitués qu’à l’obéissance vo' lontaire ; tout à coup ils se trouvaient, sans chefs et sans Jésuites, obligés de lutter pour conserver leur patrie. L,’ action pacifique des Pères se faisait encore sentir sur quelques Réductions ; ils -les amenaient à subir en si

28 ' • VÆÉBENT XIV ♦. leiiCÔTc:iil auquel on les vouait, (let <l‘patpilleniênt de ■: la- force coniihmle pi-oduisif de tristes cITéts V quelques • • Iribîis coururent aux- armes; plusieurs, inspirées pai- les' ' iMissioynaires, se contenjenent de niurmureivLes unes J furent vaiheues-; les autres, au çontact de la corruption . • • inafcbande, ^imprégnèrent peu à_peu deS vices de' • lÆurope'. Ce fut ainsi que l’on commença à ébranler ‘ ce vaste édifrce'de^'Missipns gui ayaitt cOtitè tant dé sacrilices. '.* . . . • Cornez d’.'Vndrada demeurait maître des Réductioiis de riiruguay. Lcs Jésuites et leurs Indiens en étaient explüsés, Ici par la violence, par la ruse ; il ne’ "lui restait. plus qu’à découvrir.les-inines d’or et. d’argent qiCil .avait promises à Pomb’al. U fit battre les, pjaines, ai>, ' . pcnt’cf lès ftïtô’tg,' étudier lê? .montagnes,’. sontTerlcs’lacs . 'Cf iiiterrogèr partout les’entfaille'kde la terre. ITcé ingé^ .• îiieurs furenf aj)pejés; 'ils mirent la science ap s.tTvice” .. •de sa ci'édulité. La science, dans ses explorations,' ne • • fut pas plus heureuse que Cornez dans ses rêves. Cet homme s’avoua enfin la faute qui l’avait poussé à tant d’irréparable.s désordres ; il la confessa aux Jésuites et à Poml)al ; il les supplia de travailler, chacun dans la sphère de -ses pouvoirs, à’ ronipre le traité de liniitep^ provoiiué par son insatiable avidité. La Comixignie u’é-. tait plus en mesure de couvrir ses erreurs’; Poiubal les jugeait favoral)les à ses dess’eins ultérieurs^- Cornez fut condamné à la honte, et le ministre dont il avait flatté • les cupides instincts usa de sep raenteusès révélations . pour dénaturer les faits. ('.'était l’époque où les espi'its, travaillés par un mal inconnu, se jetaient dans la comqition pour arriver plus vite à ime perfection idéale, que la philosophie leur faisait entrevoir sans Dieu,'sans culte, sans mœurs et sans lois. On marchait résolument à l’assaut des principes et des vertus, on cherchait à briser tout ce qui pouvait def Digitized by Googlc

lencé l'exil auquel on les vouait. Cet éparpillement de la force commune produisit de tristes effets ; quelques tribus coururent aux armes ; plusieurs, inspirées par les Missionnaires, se contentèrent de murmurer. Les unes furent vaincues ; les autres, au contact de la corruption marchande, s'imprégnèrent peu à peu des vices de l'Europe. Ce fut ainsi que l'on commença à ébranler ce vaste édifice des Missions qui avait coûté tant de sacrifices.

Gomez d'Andrada demeurait maître des Réductions de l'Uruguay. Les Jésuites et leurs Indiens en étaient expulsés, ici par la violence, là par la ruse ; il ne lui restait plus qu'à découvrir les mines d'or et d'argent qu'il avait promises à Pombal. Il fit battre les plaines, arpenter les forêts, étudier les montagnes, sonder les lacs et interroger partout les entrailles de la terre. Des ingénieurs furent appelés ; ils mirent la science au service de sa crédulité. La science, dans ses explorations, ne fut pas plus heureuse que Gomez dans ses rêves. Cet homme s'avoua enfin la faute qui l'avait poussé à tant d'irréparables désordres ; il la confessa aux Jésuites et à Pombal ; il les supplia de travailler, chacun dans la sphère de ses pouvoirs, à rompre le traité de limites provoqué par son insatiable avidité. La Compagnie n'était plus en mesure de couvrir ses erreurs ; Pombal les jugeait favorables à ses desseins ultérieurs. Gomez fut condamné à la honte, et le ministre dont il avait flatté les cupides instincts usa de ses menteuses révélations pour dénaturer les faits.

C'était l'époque où les esprits, travaillés par un mal inconnu, se jetaient dans la corruption pour arriver plus vite à une perfection idéale, que la philosophie leur faisait entrevoir sans Dieu, sans culte, sans mœurs et sans lois. On marchait résolument à l'assaut des principes et des vertus, on cherchait à briser tout ce qui pouvait de-

. ^ BT les' jésuites. ' ‘ ... 29 venir baiTière à l’idée d^structivé.. Sous le titre de» IkUition abrégh- de la répt{bliguc que les Jésuites des prorinees du Portugal^ ont établie dans les possessions ' dont remuer, ^t dq- la giwrne qu'ils ont excitée et sonleuiw coiUre les arttu'es des detu: couronnes, Pombal ré* pandit à,- jirofusiopï dans la Pénins'ule et en Europe, des récits dont la preuve, toujouis annoncée, ne se' donnait jamais. Les Jésuites, selon cette relation, fwsaient au Paraguay monopole des Corps et des âmes ; ils étaient le Bénit-Pére ou roi de chaque réduction. Ils avaient môme tenté de réunir ces provinces sous le sceptre d’un de leurs /rèrparoadjuteura, àquid’ouV.corda le jjtrede ^l'eibpereüh Nicolas 1". • "cette distance des lieux et de.s hommes, Pombal avait le droit Je calomnie ; il calomnia ppiu- Je compte des deu.v royaumes. En Portugal, son autorité et ses menaces empêchaient de briser ce liiisceâu de mensonges ; mais l’Espagne, qu’il associait â pes crimes de la pensée, refusa d’eii accepter la solidarité. Pombal avait cherché, dans le gouvernement de-Eerdi-' naml M des complices' aussi intéressés que lui à populariser l’erregr ; à l’exception du duc d’Albe, il ne trouva que des hommes indignés de son audace. Le Iloi d’Espagne et "son conseil, éclairés par don Zevalos, gouverneur du Paraguay, prirenl.en pitié l’œuvre du minisüe]»or•lugais. Afin de manifester le sentiment que cet écrit letir faisait éprouver, la cour.suprème de Madrid le condamna à' .èti-é 'brûlé publiquement par la hraiii du bourreau. A trois reprises, le 13 mai 1755, le 27’ septembre 175i> et le U> février J7dl, Ferdinand VI et Charles HI (létrirent par des déctets royaux le lil^lle de Pombal. '.Sa cupidité avait..?emé la désosganisation daiguses provinces ; Châties Uk, qui bientôt va s'alliçr à lui contre les ■Jé.siiites, cômmence sou régne par leur rendre complète 'justice. Le 10 août 175$), Ferdinand Vl mourait; à peine assis suç le trône d’Esjiaguç, Chérie? 111, son frère, rom

so ' r.rjÉMENf XIT ' • • pit le fatal traité il’t'rhange, auquel -il s’ôtait toiijoufs, . inoiitiV! hostile,. • _ Dcm Zevalos était venu, jiu nojn de la métropole, pour renverser le trône et combattre les armées de cet empe- • reur Nicohis, que l'imagination de Pombal et du duc d’Albe avait créé, et qui, disaient-ils, fai.sait frapper à son coin l!or et l’argent tiré des mises dont l’existence fut un ap|)ât tendu à d'oisives cfédulités. « Qu’est-ce qu’il trouva de tout cela dans ces peuples innocents ? se demande don Francis'co Guttierez de La.Huerta, dans „ son rapport au conseil de Gastille du 12 avril I8iô (1). » Et ce magistrat ajoute ; « Que l’on examine ses relations, . et ellesrépdndront à cette question en disant que ce que l’on trouva ce fut le désenchantement et l’évidence des faussetés inventées en Europe : des peuples soumis au lieu de peuples soulevés ; des vassaux, sujets pacifique.s, ■ au lieu de révoltés ; des religieux exemplaires au lieu de séducteurs ; , des missionnaires zélés au lieu de chefs de bandits. En un mot, ôn trouva des conquêtes faites à la Religion et à l’État par les seules armes de la douceur,"du bon exemple et de la charité, et un empire composé de sauvages civilisés, venus d’eux-mêmes à demander la connaissance de la loi, assujettis volontairement à elle, et mis en société par les liens de l'Évangrle, la pratique de la vertu et les mœurs simjiles des premiers siècles du christianisme. » . ‘ ' Au dire du gouvernement espagnol, voilà ce que Zevalos avait remarqué dans les Réductions du Paraguay ; il leur restituait la paix, niais il n’était plus po.s,sible de , leur rendrn cette innocence primitive, cette piété docile que les Pères. leur avaient inspirée. Les Néophytes avaient sucé le vice au contact de la mauvaise foi européenne ; . on leur avait appris à se défier de leurs pasteurs, on avait (1) Expotirion y iliclamcn de et fitcnl de c< conscj'o'ÿ eitmarti d, Frai4ci.u a Gvtlierei de Iji Huertii, , Digilized by Google

pit le fatal traité d'échange, auquel il s'était toujours montré hostile.

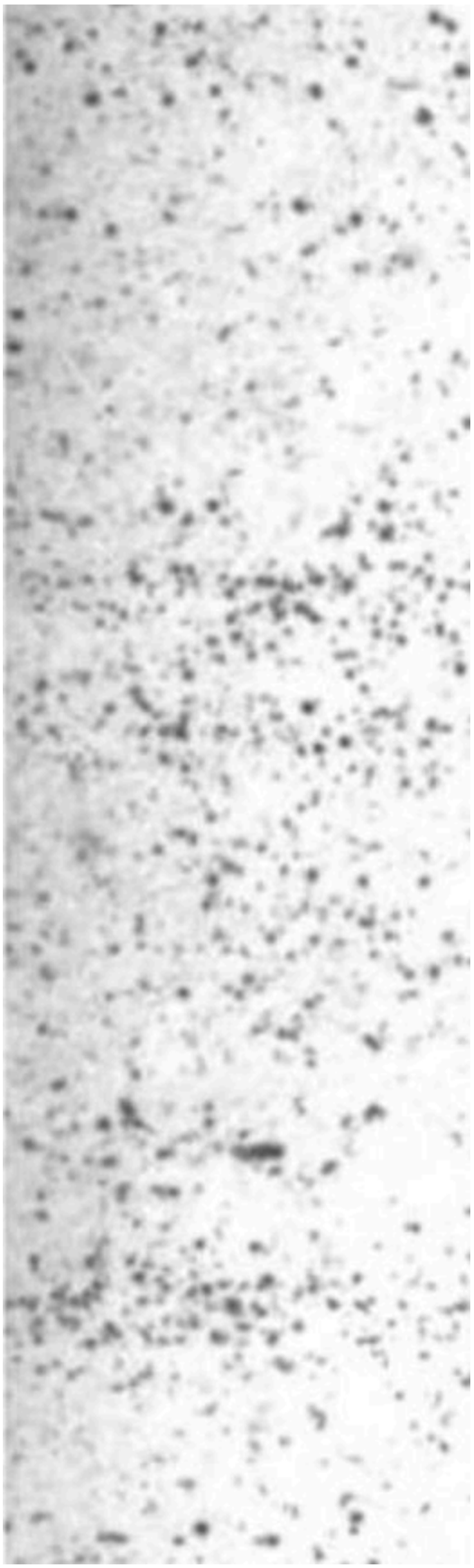
Don Zevalos était venu, au nom de la métropole, pour renverser le trône et combattre les armées de cet empereur Nicolas, que l'imagination de Pombal et du duc d'Albe avait créé, et qui, disaient-ils, faisait frapper à son coin l'or et l'argent tiré des mines dont l'existence fut un appât tendu à d'oisives crédulités. « Qu'est-ce qu'il trouva de tout cela dans ces peuples innocents ? se demande don Francisco Guttierez de La Huerta, dans son rapport au conseil de Castille du 12 avril 1815 (1). » Et ce magistrat ajoute : « Que l'on examine ses relations, et elles répondront à cette question en disant que ce que l'on trouva ce fut le désenchantement et l'évidence des faussetés inventées en Europe : des peuples soumis au lieu de peuples soulevés ; des vassaux, sujets pacifiques, au lieu de révoltés ; des religieux exemplaires au lieu de séducteurs ; des missionnaires zélés au lieu de chefs de bandits. En un mot, on trouva des conquêtes faites à la Religion et à l'État par les seules armes de la douceur, du bon exemple et de la charité, et un empire composé de sauvages civilisés, venus d'eux-mêmes à demander la connaissance de la loi, assujettis volontairement à elle, et mis en société par les liens de l'Évangile, la pratique de la vertu et les mœurs simples des premiers siècles du christianisme. »

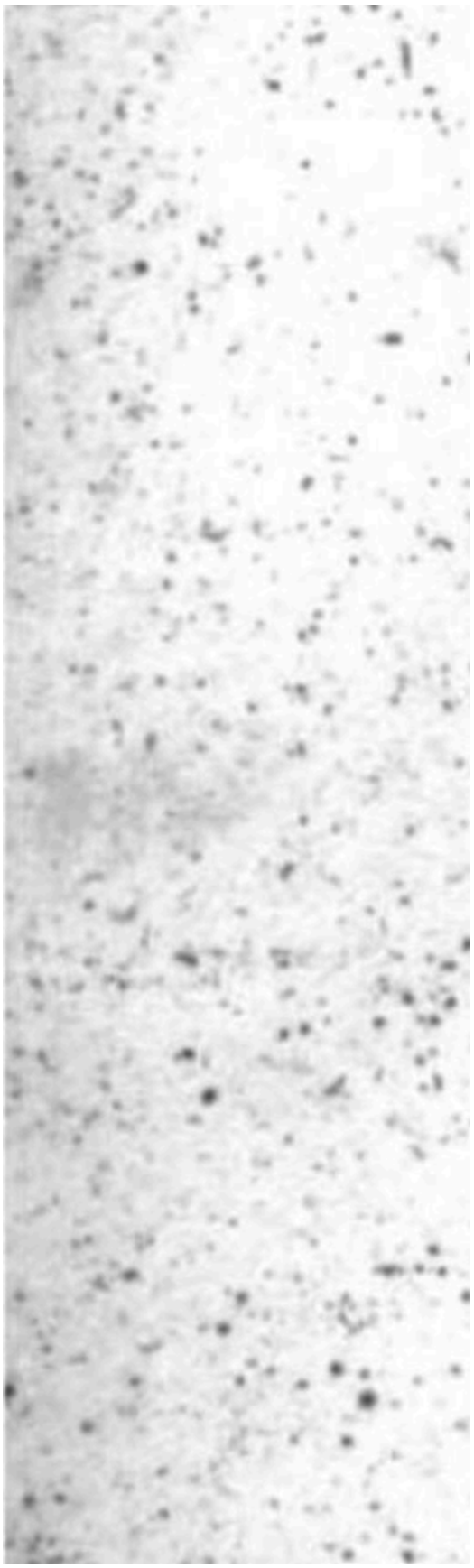
Au dire du gouvernement espagnol, voilà ce que Zevalos avait remarqué dans les Réductions du Paraguay ; il leur restituait la paix, mais il n'était plus possible de leur rendre cette innocence primitive, cette piété docile que les Pères leur avaient inspirée. Les Néophytes avaient sucé le vice au contact de la mauvaise foi européenne ; on leur avait appris à se défier de leurs pasteurs, on avait

(1) *Exposicion y dictamen de el fiscal de el consejo y camara d. Francisco Guttierez de La Huerta.*

■ - • ÊT IEB JteClTES. ' Si - . essayé de les corrompre pour les amener à déclarer devant les.magistrats que chaque enl'ant de saint Ignace était iin.fauteur d'insurrection/ Les Néophytes ne transigent pas avec leur conscience, ils s'accusent seuls; -leurs La- ' ciques racontent même les soupçons que les efforts pacifiques des Jésuites firent germer dans leurs âmes. .Us avaient regardé les Missionnaires comme les coinjdices des Portugais et des Espagnols; à l'appui de leur iujustq méfiance ils apportent tant de témoignages què Zevalos crut de son devoir de renverser l' échafaudage d'iniquités dont Pombal se faisait un bélier contre la Société de Jésus. (ies événements se passaient en 1757 ; ils auraient dfi éclairer l'Europe et lé Saint-Siège sur les projets de Pombal. Ce .ministre venait de détruire en quelques années une œuvre de civilisation qui avait coûté des siècles de patience et de martyre. Son arbitraire frappait en même temps sur les rives de F Uruguay et sur les bords du Maranon j sous sa main la vérité se transfor- ' niait en calomnie, il réveillait . les anciennes querelles des marchands]x>rtugais et des Jésuites ; il excitait la soif du lucre chez les uns, et la défiance contée les autres. Il s'emparait des vices ainsi que des vertus pour créer de tout cela une tempête d'accusations au milieu de laqueUe la probité et l'intelligence auraient peine à discerner le men.songe de l'erreur involontaire. Son but était atteint ; ses libelles, répudiés par le clei^é, par la noblesse, par le peuple portugais, trouvaient des complaisants échosxlans les pamphlets des Philosophes, dans les œuvres des Jansénistes, dans les vieilles animosités des Protestants. Pombal fut un ministre selon leur cœur, ils célébrèrent- son courage, ils exaltèrent ses talents, ils le dotèrent de toutes les perfections. Les fables qu'il avàit inventées furent proclamées comme vérités absolues par des hommes qui doutaient de tout ; et, dans ce

* . ' J. • - : , «^LÉilKNT XIV ./ Jt y 'i siècle sûiguliur, où tbut ftait matière à so^i.smè,* on • . crut aveiigléiiieiit à une imposture qui ne prenait même -pas le soin de se déguiser. " .. • . • ' l'ombal sortait de tenter mi.graud coup, et^ il n'avait, -,'v. rencontré cliez les Jésuites qu'obéiksance et^ timidité;* ■ . ' ' çëlté découveiàë, 41 laquelle; il ne s'^ûit peiit^ti-e pas! \ attendu, 1 enliaitUt. üe 1'. Amérique liréiidionalé,' il ré;-." . ■: solut d'acclimatér en Edi'ope ja guerre qu'il dtelarait à •• . la (lorapaguie. Mais cet liomuie, si 'téméraire dàiis^ses .* ' . plans, sentit qu'en présence d'un peuple, religieùx il ,'*/•. . . iàllait])rocéder par des voies souterraines, et minér la!,,!.' ;^ ... Séant 4e.l'attaquôè4 forcé. cfu>;cr.té^ ;Ce^l]ùtâtJl^ . •'^qtt'il alla chefclier les armes' .doTî^.avaït liélûto!/^^^ *^^^^^ 'li • On \myaitiqr la chah-e dfe saint PiBire «n- pontife don^ ^ le. mondé chrétien salua les toléi'aiites vertus, ?et que le " • monde savant honora .comme une dé ses gloires. Be- ' '.*'^iKJît-Xiy, de la famille Lamberlini, ri^uait depuis 1740 ' Ami des lettres, protecteur des -arts, profond canoniste, * '■ • politique plein d'haltileté, il avait rendu à l'Eglise d'émi-7 " . . _ ueü^ 'services.; et son nom était si févéré que les AuglL-, ■ " * ' • -'caiis, que les Philosophes eü-v-inùnrés rentouraient de lcuf.s hommages. Benoit XIV,. élévé'iles Jésuites, s'était • ' * '• . , trouvé sur certains pohits eir désaccord avec eux, notamîneut dans la question des. cérémonies chinoises. Mais ce.s- * , diJïérences d'avis, ces improbations 'même, tombées du ■ Siège apostolique sur quelques Pères de l'Institut, n'al-^. '• térèrênt: ph riefr.l'estiniô .qu'il avait \ohée‘ à ■Ià'Ço)npa.»- ' " J •.giilc. En- 17Â2, il .coudanmâit au $Jlencc les. inissiou- • . • I , nalics. du Malabar et du Céleste Empire ; eu 1740, 1748 ' . * ot J /'53', par .ses bulles- (liortouK Doniiiiuv ' ii\, ;■ rèccxsti,.ï\ comblait d(i(i.maiqpéSleS pjus éCla-',_. 'tante.s de soiV aft'ectioii « les religieux de cette Société, ' .marchant, ainsi qu'il le dit iui- mérae, sur les traces glorieusés de leur père. » Benoît XIV ri'était'donc pas •* , "‘4 hostile au.\ Jésuites; le cardinal Valent!, son célèbre se





ET LES JÏSinTES. JJ crétaire d'État, les estimait; mais le Pape avait pour conseiller intime un cardinal qui ne les aimait jias : cVtait üominique Passioiiei, esprit supérieur, quoique toujours disposé à la lutte et ne cédant jamais. Ce prince -de l'Eglise s'était fait contre les Ordres religieux, et en particulier contre c^lui de saint Ignace (1), une théorie dont il ne se départit que le plus rarement possible. Janséniste sous la pourpre, tenace dans ses convictions et les défendant avec un acharnement dont sa vive intelligence n'aurait pas eu besoin, Passionei jouissait auprès du souverain Pontife d'un ascendant incontesté. Il n'avait pas vu sans une joie secréte les manœuxTes de Pombal, dont U ignorait sans aucun doute les desseins anticatholiques; il l'avait plus d'une fois encouragé de ses vœux ; U allait, au moment où le Pape se débattait avec l'agonie, lui offrir un gage de cette alliance. Dans le cours tle ce beau pontificat, où Benoit XIV déploya tant d'aimables vertus, Passionei se posa toujours en contraste de son aménité. Comme pour mieux en fa'œe ressortir l'éclat, il s'efforça de se montrer savamment opiniâtre, lorsque Lambertini apparaissait conciliant et modéré. Le Pape, dans ses rapports avec les princes et avec les grands écrivains, poussait quelquefois la condescendance jusqu'à la faiblesse; Passionei se révélait toujours acerbe, toujours guerroyant contre les Instituts religieux. Depuis longtemps les Jésuites avaient éprouvé ses mauvais vouloirs ; Pombal, qui connaissait la situation, l'exploita au profit de ses calculs. En 17A4, Pasftionei avait donné une preuve significative de sa répui(â) D^AIembert, à la page 38 de son ouvrage sur la Dfttructton (Us Jé^ suiUSf s'exprime ainsi : • On assure que le feu cardinal Passionei poussait la haine contre les Jésuites jusqu'au point de n'admettre dans sa belle et nom* breu.se bibliothèque aucun écrivain de la Société. J'en sois fâché pour la bibliotbéqiie et pour le maître; l'uney perdait beaucoup de bons livres ^t l'autre, si philosophe d'ailleurs, à ce qu'on assure, ne l'était guère k cet égard. • 3

OLÊMEM XIV Sft sion pour la (’ompagnie de Jésus; le ministre portugais, en évoquant ce souvortir, était silr que le cardinal s’empresserait d’accueillir ses projets. A cette époque, un capucin, connu sous le nom de Norbert, puis d’abbé Plalel, avait publié en Italie un livre intitulé : Mémoires /lisloriiiiirs sur (es aljaires des Jésuites. Norbert avait visité les Indes et l’ Amérique; il s’était alTilié à toutes les sectes protestantes, il apportait sa gerbe à la moisson de haines qu’elles amassaient contre l’Institut. On déféra son œuvre au Saint-Oflice, et unecominission fut nommée pour l’examiner. Dans cette congrégation figuraient Passionei et le cordelier Ganganelli, qui sera le pape Clément XIV. Passionei se prononça en faveur de Norbert, et il remit au souverain pontife un mémoire contre la censure infligée au livre du capucin. L’autwité que les fonctions et le talent du cardinal donnaient à ses avis était grande. Passionei justifiait Norbert, essayant de démontrer que les missionnaires de la Société se livraient il un commerce profane. Ce grief était sérieux ; Passionei pouvait le soutenir en avocat ou en prêtre. Ministre tout puissant, il avait sous la main les éléments de l’accusation ; il aima mieux recourir à des subterfuges. Pour défendre son protégé, il s’efforça de prouver qpie Norbert ' ne reprochait pas aux Jésuites des faits de comroerœ. O Le capucin, ainsi s’exprime Passionei, cite sur ce point une lettre de M. Martin, gouverneur de Pondichéry, et il cite cette lettre imprimée dans les Voyages de M. Duquesne. » Il jiarle donc sur le témoignage d’autrui, et non sur le sien ; et, pour plus ample correctif de ce qu’il doit dire, il ajoute (tome 1" de ses Mémoires, p. 152) : H Nous ne voulons pas que le lecteur croie à ce gouverneur ni à tant d’autres qui attestent que ces Pères vendent et achètent les plus belles marchandises des Indes. Ils savent bien leurs devoirs; ils savent que les Papes et les Conciles défendent le commerce aux ecclésiastiques

sion pour la Compagnie de Jésus ; le ministre portugais, en évoquant ce souvenir, était sûr que le cardinal s'empresserait d'accueillir ses projets. A cette époque, un capucin, connu sous le nom de Norbert, puis d'abbé Platel, avait publié en Italie un livre intitulé : *Mémoires historiques sur les affaires des Jésuites.* Norbert avait visité les Indes et l'Amérique ; il s'était affilié à toutes les sectes protestantes, il apportait sa gerbe à la moisson de haines qu'elles amassaient contre l'Institut. On déféra son œuvre au Saint-Office, et une commission fut nommée pour l'examiner. Dans cette congrégation figuraient Passionei et le cordelier Ganganelli, qui sera le pape Clément XIV. Passionei se prononça en faveur de Norbert, et il remit au souverain pontife un mémoire contre la censure infligée au livre du capucin. L'autorité que les fonctions et le talent du cardinal donnaient à ses avis était grande. Passionei justifiait Norbert, essayant de démontrer que les missionnaires de la Société se livraient à un commerce profane. Ce grief était sérieux ; Passionei pouvait le soutenir en avocat ou en prêtre. Ministre tout puissant, il avait sous la main les éléments de l'accusation ; il aima mieux recourir à des subterfuges. Pour défendre son protégé, il s'efforça de prouver que Norbert ne reprochait pas aux Jésuites des faits de commerce. « Le capucin, ainsi s'exprime Passionei, cite sur ce point une lettre de M. Martin, gouverneur de Pondichéry, et il cite cette lettre imprimée dans les Voyages de M. Duquesne. » Il parle donc sur le témoignage d'autrui, et non sur le sien ; et, pour plus ample correctif de ce qu'il doit dire, il ajoute (tome I^er^ de ses Mémoires, p. 152) : « Nous ne voulons pas que le lecteur croie à ce gouverneur ni à tant d'autres qui attestent que ces Pères vendent et achètent les plus belles marchandises des Indes. Ils savent bien leurs devoirs ; ils savent que les Papes et les Conciles défendent le commerce aux ecclésiastiques

ET Les JÉsiTTES. 55 sous peine (Vexcommurricalion. Et tout cela, ainsi conclut Passionei, ne s’appelle pas, en bonne loi de discours, reproclier le délit de commerce. » ('.et artifice de langage ne trompa personne. ,\ux yeux du cardinal, Norbert ne mérite pas d’être censuré, non imlnt parceque les Jésuites sont réellement coupables du commerce dont il les accuse, mais jiarcequ’il ne les en a pas accuéés. C’est sur cet unique argument que Passionei basait la défense de Norbert. Si les MLssionnaiies étaient soupçonnés de cette infraction aux lois ecclésiastiques, le cardinal, dahs l’intérêt de l’Église et de la morale publique, devait poursuivre à outiance et ne s’arrêter que lorsque justice aurait été faite. Avec son caractère et son animosité contre les Jésuites, il n’était pas homme à reculer, si ses espérances eussent répondu à son désir. Il avoue donc tacitement que, jusqu’en 1745, les Missionnaires de la Compagnie apparaissent purs de ce crime ; nous verrons s’ils le furent toujours. (1) (1) Un grand nombre d'aHCTÜons gintrales, ragucs par comdqaent, ont tu portées oonlie les Jéniites, rdaUfoneDt au eommeroe. Ces aseertions ne s'élayaient sur aucune base, on ne pouiail que les démentir ; mais aus^ sitôt qu'elles se sont traduites en faiU et qu'elles ont été parlicularliécs, des témoignages authentiques et iriécusables les coufundirent. Ainsi ou a sonrent imputé aux Missionnaires du Canada de Iraliquer sur les pelleteries. En 16^3, La Ferté, Bordier et les. autres directeurs ou associés de ta compagnie de la Naurella.nmnc«, dont les Miuites se seraient établis les concunents, attestèrent jnridiqneaieol que cette incriminitioB étail sans aucun fondement Ainsi on accusa à diflérentes reprises les Jésuites du Paragua}' d'exploiter des mines d'or et d'argent au préjudice de la couronne d'Espagne. En septembre et octobre 16S3, don Juan de Vatrerde et, le 18 Jéccsnbre lUi, Pkilippe V déclaiérenl qu'il n"y arait aucune trace de mines dans ees contrées. Bi les monanfucs de la Péninsole araient été trompés pendant deux siècles sur lenrs intérêts, ees mines auraient été retronrées depnis l’expulsion des Jésuites, h moh» que l'on ne suppose qn'ils les aient emportées arec eux an moment où ib abandonnèrent les Rédactions. Ainsi encore, l'antenr anoo} me des Àticcdotn sur la Ckine imputa au P. de Gorille d'exercer ù Canton tm négoce qui consistait ù

36 CLÉMENT MV Néanmoins Schœll, qui, du haut de sa probité historique, démasque ces calomnies, adresse à la Société de Jésus un reproche qui a quelque fondement. Benoit XIV avait, en 1740, publié une bulle contre les clercs se livrant à des négoces interdits par les canons. Les Jésuites n'y sont ni nommés ni désignés, aucune allusion directe ou indirecte n'est faite àleur Société; Schœll cependant, armé du décret pontifical, dit (1): « Les deux bulles de Benoît XIV ne pouvaient être exécutées dans les Missions des Jésuites, où les Indiens, dans leur heureuse simplicité, ne connaissaient de. chefs, de maîti'es, nous aurions presque dit de providence, que les Pères, et où tout commerce était entre les mains de ces derniers. » Pour porter un jugement dans cette question il faut connaître et les Içis de l'Église sur le commerce des clercs, et la position des Jésuites au Paraguay, ainsi que dans Içs autres chrétientés, où ils furent en môme temps Missionnaires et administrateurs du temporel. Le négoce que lés canons interdisent aux clercs et aux religieux, celui que l'Institut de Loyola défend à ses disciples, consiste à acheter pour vendre ; mais les lois ecclésiastiques ne se sont jamais étendues jusqu'au débit des denrées ou des fruits provenant de ses domaines. Les Jésuites étaient les tuteurs des chrétiens qu'ils avaient réunis en société au Paraguay. Vu l'incapackô de ces sauvages, que la religion civilisait, plusieurs rois d'Eépagne, et Philippe V par son décret du 28 décemchanger les pièces d*or chinoises contre l'argent européen. Gorille évo<nia des témoiR.s et des autorités compétentes. Le procureur généra) de la Propagande* à Canton* Joseph Céru, homme peu farorable aux Jésuites ; La Dretesebe* directeur de la Compagnie' des Indes à Canton* et du Velaî, son successeur ; du Drossay et de l'Age* lieutenant et capitaine de raisseau ; Arson*_négociant* rerlU] (;rent par acte authentiquequejamaisleP.de Coville ni aucun,^ autre Jésuite n'araient exercé ni pu exercer le change. (I) C our$ tThUioire de» Sfats européen», t. xxxn, p. 5i.

ET LES JÉSl’ITES. 57 bre 1743, renouvelant et confirmant des édits antérieurs, acçordèrefit aux Missionnaires le'droit d’aliéOer les denrées des terres cultivées par les Néophytes, ainsi que le produit de leur industrie. Ce commerce s’était toujours fait publiquement. Les Papes, les Rois, tout l’univers eu furent témoins pendant dent cinquante années, et il ne s’éleva aucune réclamation. Les pontifes et les' monarques encouragèrent les. Jésuites, tantôt par des brefs, tantôt par des lettres approbatives. Lès évêques du Paraguay célébrèrent môme à diverses époques le désintéressement des Pères ; les autorités 'civiles, qui apmaieut les comptes annuels, louèrent lem* économie et leur fidèle administration (1). Un tel négoce patent et néces(1) Nous croyons deroir mettre sous les yeux du lecteur les deuxième et quatrième articles du décret de Philippe V, daté du 28 décembre VUS. Leur teneur fera mieux comprendre que toutes les explications la manière de gérer adoptée par les Jésuites aü Paraguay. Le second article indique-quels fruits on recueille dans ces bourgades ; où on les négocie ; leur prix respectif ; la quantité de l'herbe qu'on relire chaque année ; où on la porte ; l'usage qu'on en fait, et combien elle se vend» Il résulte des infonnations qu'on a reçues dé don Juaii Vasques, sur des recherches qu'il a faites, que le produit de i'herbe, du tabac et des autres fruits, est de cent mille écus par an ; que ce sont les procureurs de ces Pères qui, 1 raison de l'ineapacilé des Jndieos, ci-dessns remarquée, sont chargés de les rendre et d'en tirer l’argent. - • Enta, ayant devant les yeux la preuve que le produit de l'herbe, des autres fruits de la terre et de l'industrie de ces Indiens est de cent mille écus, ce qui s'accorde avec ce que disent les Pètes,'Icsquels certifient qu'il ne reste rien de celte somme pour l'entretien des trente bourgades de mille babKants chacune, ce qui, h raison de cinq personnes pour chaque bahitanl, Ihit le nombre de cent cinquante mille personnes qui, sur la somme de cent mille écus, n'ont chacune que sept réales pour acheter leurs outils et pour entretenir leurs églises dans la décence où elles sont ; ce qui, étant prouvé, fait voir que ces Indiens n'oiit pas même de fonds pour le léger tribut qu'ils paient Cela posé: • J'ai jugé ù propos qu'on uc cbangeùt • rien dans la manière dout les fruits qui se recueillent dans ces bourgades • se négocient par les mains des Pères-procureurs, cemme il s'est pratiqué « jusqu'à psésent, et qiie les ofikiers de mon trésor royal de Saula-Eéel de Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.30% accurate

ï» CLÊUSNT XIV saû'e u’ avait riep d’illicite; c’était te propriétaire oh. sou ayant-cause qui vendait le produit de ses biens et de son trava^. Mais ce négoce, objectera-t-on, lésait les intérêts du gouvernement ainsi que ceux de certains marchands. l..e gouvernement avait lui-même fixé la législation de ses colonies du Paraguay ; cette législation établissait le commerce des Jésuites dans ce sens. Us • B«KU<B-A}res envoient Ions les ans un compte exact de la quantili et de • la qualité de ces fniiU, suivant l'ordre qni en sera cxp<ldid par une cé< (Iule de ce jour, auquel ordre ils se Conformeront avec la plus ponctiiellé t obéissance. • ' . . • Le quatrième irtkOe le rtdnit k ntoir li cet Indiens ont nn domaine parUenSer, on si ce domaine ou son adniinIstràtloD est entre les mains des Pères. U eooste, par les inlbrniatioiM ikites sur oet article, par les actes de coAfèrenoes et les auiies.pièces, qne, su l’incapaeilè et l'indolente paresse de m IndleiM dans le maniement de.lent bien, oh msiqne k cbaeun une portion de terre pour la euHirer et ponr, de ce qn'il en retire, entretenir sa fcmilie ; que le restant des terres est en comnian ; que ce qu'on en rccaeillr de grains, de racrâes, comestibles et coton, est administré par les Indiens, sons k direction des curés) aussi bien que l'herbe et les trou(irans; qne dn tout on fasse trois lots, le prcinier pour pajer le . tribut fi mon trésor rojal, sor quoi sont prises les pensions des curés ; le second poor l'erneneni et l'enlrtltien dm églises ; le troisiénie pour b nourriture et le TélCTBcnt des reuves, des orphelins et des infirmes, de ceux qui sont employés ail'eurs, et pour les anités nécessilés qni surviennent, n'y ayant presque pas nn de ceux k qui on a donné nn terrain en propre poor le eaUiver qui en retire de qiMi a'entrclenir pendant tonte l'année ; que, dans cliaqne boargade, des Indiens majordomes, coinputislrs, liscani et gardemagasins (ienneni un compte exact de celte administration, et marquent sur kun Unes tant ce qui entra et tout ce qui sort du prnduil de la bourgade, et qne tont cela a'obserré avec d'anlanl plus de ponctnaUlé qu'il est détendu ans curés, par leur général, sous des peioes très grièves, de. faire tourner k leur profit rien de ce qui appartient aux Indiens, même k titre d'auméne xra d'emprnnt, ou sous quelque prétexte que ce soit ; qu'ils tont obligés, par le même préccple, de rendre compte do tout au Provincial. Cm CO qu’asanre le Itévérend frèn Pierre Faiafdo, ci-devant évêque de Buenas-Ayrts, qui, au retour de la vMIe qu'il avait faite de ces

buuigaties, proteste qu'il n'avtil jamais rien vu de mieux réglé, ni nn désinlércsMacnl

saire n'avait rien d'illicite ; c'était le propriétaire ou son ayant-cause qui vendait le produit de ses biens et de son travail. Mais ce négoce, objectera-t-on, lésait les intérêts du gouvernement ainsi que ceux de certains marchands. Le gouvernement avait lui-même fixé la législation de ses colonies du Paraguay ; cette législation établissait le commerce des Jésuites dans ce sens. Ils

« Buenos-Ayres envoient tous les ans un compte exact de la quantité et de « la qualité de ces fruits, suivant l'ordre qui en sera expédié par une cé- « dule de ce jour, auquel ordre ils se conformeront avec la plus ponctuelle « obéissance. »

Le quatrième article se réduit à savoir si ces Indiens ont un domaine particulier, ou si ce domaine ou son administration est entre les mains des Pères.

Il conste, par les informations faites sur cet article, par les actes de conférences et les autres pièces, que, vu l'incapacité et l'indolente paresse de ces Indiens dans le maniement de leur bien, on assigne à chacun une portion de terre pour la cultiver et pour, de ce qu'il en retire, entretenir sa famille ; que le restant des terres est en commun ; que ce qu'on en recueille de grains, de racines, comestibles et coton, est administré par les Indiens, sous la direction des curés ; aussi bien que l'herbe et les troupeaux ; que du tout on fasse trois lots, le premier pour payer le tribut à mon trésor royal, sur quoi sont prises les pensions des curés ; le second pour l'ornement et l'entretien des églises ; le troisième pour la nourriture et le vêtement des veuves, des orphelins et des infirmes, de ceux qui sont employés ailleurs, et pour les autres nécessités qui surviennent, n'y ayant presque pas un de ceux à qui on a donné un terrain en propre pour le cultiver qui en retire de quoi s'entretenir pendant toute l'année ; que, dans chaque bourgade, des Indiens majordomes, comptistes, fiscaux et garde-magasins tiennent un compte exact de cette administration, et marquent sur leurs livres tout ce qui entre et tout ce qui sort du produit de la bourgade, et que tout cela s'observe avec d'autant plus de ponctualité qu'il est défendu aux curés, par leur général, sous des peines très grièves, de faire tourner à leur profit rien de ce qui appartient aux Indiens, même à titre d'aumône ou d'emprunt, ou sous quelque prétexte que ce soit ; qu'ils sont obligés, par le même précepte, de rendre compte de tout au Provincial. C'est ce qu'assure le Révérend frère Pierre Faxardo, ci-devant évêque de Buenos-Ayres, qui, au retour de la visite qu'il avait faite de ces bourgades, proteste qu'il n'avait jamais rien vu de mieux réglé, ni un désintéressement

The text on this page is estimated to be only 26.88% accurate

devaienl v«üler aulûeu-êlre elà la foi Uiuo Uuü |H3U)4t» coaquis par eux au ühristianisine. Lcih- viKilance a pu, elle a même dû fruaUci' des calculs tendaul à sjMxuler sur la simplicité des Catéchumènes ; mais nous pensons q^u'il est difficile de bâtir une accusaUon sur de semblables données, et Schœll, .qui a discuté tous ces points, est le premier à eu détruire l'eflet eu avouant que u dans celte (fussion les Pères' ont été coudainnés jnuvl'espardi à çdui dn Pèm Jésuites, puisqii'FIs ne tirent absolument rien ih! •leurs Tudiens, nt pflnr leiir nourriture ni pour leur tfteuieni. Ce lfnioi^agé s'aetorde parfaitdnent arec phisienrs autres qui ne soM pas mains sCra, et surtout ireo les latbmiadons qni- m'ont été enrayées en dernier lien pu In lèrèrend éréque de nuenovA.vies, don Joseph de Peralta, de l'Ordre de Saint-Dominique, dans la lettre du 8 de janvier de h> présente année 1743, rendant compib de la visite qu'il venait d'achever des susdites boDrftades, tant de celles de son diocèse que "de plusieurs de l'énVlié du Parattnay, arec la permission du ehapilie de la eathédrale, le siéqe étant racant, appuyant snriont 'snr la bonne édncniion qne ces Pères donnent 4 leurs Indiens, qu'U' a Ironvés si bien inMrulls de la raHpion et en tnnl ec qui regarde moaamiceret si Uengeovemés pour le lemperel, qn'il nti quille ces bourgades qn'4 regret. Tous ces motifs m'engagent 4 déclarer-; • Que ma volonté royale est qu'il ne soit rien innové dam i'admhiisiralion • des biens de ces bourgades, et qiié l'on continue roÀme on à fait jusqn'i • présent dis le commeneement des rédncllorm de ces Indiens, de leur • consentement et à leur grand aranlage, les' Mitsionnaim-curés n'éii c élant-proprcment qne les directears, qni, par leur lage éeenomie,4et eiit ,• préservés de la meuvaise distributions et des raalversaUons qid le re> marquent dans prcsqiic toutes les antres bourgades indiennes de l'un et • de l'autre royaume. • Et quoique, par une cédule royale de l'année 1661, il ail été nrdonaé qne les Pèms 'n'exerceraienl point l'oflice de prolecfcnrs des Indiens; comibe cellé délènse leur araH été fhite snr ce qu'on leur ImpnKII de t'étre ingérés dans la jurkUetion ecclésiastique et temporelle, et (Tempécber qU'on ne lerM les tributs, et comme ce|te imputation était alors incertaine, que le contraire même a été rérifié. dspuis, et que la protection qu'ils donnaient ans Indiens se bornait 4 les bien gouverner, soit daas le spirituel, soH dans le temporel, o j'ai jugé qu'il convenait de déclarer la

vérité de ce ■ fait, et dé commander, comme je fais, qu'on n'altère en rien la forme • dn gouvernement établi présenleSMol dana ses bourgades. •

40 CLÉMENT MV ' prit de perti (1), sans avoir été entendus'dans leur d^ fense. ‘ '11 n’allait 'pas au génie de' Pombal d’attaquer un ennemi avec la raison, pour unique bouclier. Il aimait à. surprendre aü moment où l’on s’y attendait le moins; Quand cet homme d’État avait dressé ses batteries, il poursuivait son adversaire avec tant d’impétuosité qu’il ne liii laissait même pas le temps de se reconnaître. Les écrits commandés ou inspirés par le ministre, ceux qu’il composait avaient eu plus de retentissement en Europe qu’à Lisbonne. En Portugal, il épouvantait, mais ne convainquait past En France et en Allemagne, il servait des inimitiés qui ne se déguisaient plus; ses lourds pamphlets passaient pour des oracles dictés par le bon goût et par la vérit^. Pombai, entouré de tout ce qui était hostile aux Jésuites, tenant à ses gages, le capucin Norbert, et aspirant l’euceus que ses flatteurs ,ou ses parasites avaient intérêt à faire fumer au pied de l’autel qu’il s’érigeait, Pombal sollicitait du SaintSiège un bref de réforme pour la CompagniOf A ses yeux, elle déviait de l’Institut, et il pr^ndait l’y ramener en la supprimant. Dans les conseils du Pontife, les cardinaux Passionei et .\rcbinto secondaient ses démarches; par obsession ou par subterfuge. Us devaient à la longue les faire réussir. Benoit XIV était au lit de hiort; le 1" avril 1758, Pa.ssionei, en sa qualité de secrétaire des brefs, présente à la signature le décret si ardemment désiré. Le Pape l’accepte. Les négociations relatives à cette mesure furent tenues si secrètes que les Jésuites de Rome n’en soup<;onnèrent l'existence qu’au moment où Pombal annonça ses piemières victoires à l’Europe. En bouleversant les Réductions, en expulsant par ruse ou par force les Missionnaires des pays que (1) Ctmri d'kUloire, t. xxux, p. 56. Digitized by Google

prit de parti (1), sans avoir été entendus dans leur défense. »

Il n'allait pas au génie de Pombal d'attaquer un ennemi avec la raison pour unique bouclier. Il aimait à surprendre au moment où l'on s'y attendait le moins. Quand cet homme d'État avait dressé ses batteries, il poursuivait son adversaire avec tant d'impétuosité qu'il ne lui laissait même pas le temps de se reconnaître. Les écrits commandés ou inspirés par le ministre, ceux qu'il composait avaient eu plus de retentissement en Europe qu'à Lisbonne. En Portugal, il épouvantait, mais ne convainquait pas. En France et en Allemagne, il servait des inimitiés qui ne se déguisaient plus ; ses lourds pamphlets passaient pour des oracles dictés par le bon goût et par la vérité. Pombal, entouré de tout ce qui était hostile aux Jésuites, tenant à ses gages le capucin Norbert, et aspirant l'encens que ses flatteurs ou ses parasites avaient intérêt à faire fumer au pied de l'autel qu'il s'érigeait, Pombal sollicitait du Saint-Siége un bref de réforme pour la Compagnie. A ses yeux, elle déviait de l'Institut, et il prétendait l'y ramener en la supprimant. Dans les conseils du Pontife, les cardinaux Passionei et Archinto secondaient ses démarches ; par obsession ou par subterfuge, ils devaient à la longue les faire réussir. Benoît XIV était au lit de mort ; le 1er avril 1758, Passionei, en sa qualité de secrétaire des brefs, présente à la signature le décret si ardemment désiré. Le Pape l'accepte. Les négociations relatives à cette mesure furent tenues si secrètes que les Jésuites de Rome n'en soupçonnèrent l'existence qu'au moment où Pombal annonça ses premières victoires à l'Europe. En bouleversant les Réductions, en expulsant par ruse ou par force les Missionnaires des pays que

(1) *Cours d'histoire*, t. XXXIX, p. 56.

 leur sang av«it‘ fertilisés, il venadt de dépouiller l’arbre de ses rameaux les plus productifs. 11 ne restait plus qo-'à en saper la racine; le ministre, armé du décret pontifical, se mit à l'oeuvre. Cependant,, au mUieu des afiaissanents de l’agonie. Benoit XIV pressentit qne des e^irits jaloux ou passionnés pouvaient mésuser du^bref de réforme. 11 était adressé au cardinal Saldanba, chargé de le faire exécuter ; le Pontife voulut l’initier à- ses .dernières pensées, et il dicta à .Ircbinto des instructions pleines de justice (1)., Le cardinal portugais était uommé visiteur des maisons de la Compagnie dans le Royaume très iidèle, et Benoit XIV lui recommandait d’agir avec discrétion ef douceur, de garder sur'tous les chefs d’accusation ie silence le plus ab^lu; de l’imposer àses subordonnés, dp tout peser avec maturité, de repousser les suggestions des. adversaires de l’Institut, de ne rien communiquer aux ministres d'État ou au public, enfin de ne rien décidei', et seulement de faire un rapport consciencieux au SaintSiège, qui se réservait le droit de prononcer. Ces jirescriptions étaient sages, mais elles contrariaient les plans de Pombal ; elles furent mises de cété, comme les rêves d’un moribond. Le 2 mai 17ô8 le bref fut signiiio aux Jésuites, et le 3 Benoit XIV expira avec la crainte d'outrepasser son devoir. Les Jésuites étaient frappés au cœur, (ioufier la réfonne d’une Société religieuse, qui n’en avait pas besoin, au ministre qui jurait la perte de cette Société, c’était l’étoulTer sous une calomnie légale, ils avaient défendu , relise, et l’Église les abandonnait. Il dut y avoir, dans ces âmes éprouvées par de hmgs travaux, une heure de fatal découragement, car le complot ne faisait plus doute, et -Saldanba, le protégé de Pombal, s’était entouré des [i) BenttHcH XiV PoniifuU Uaximi tccretiora manénla eirca ^UUatio-titm w^uali S^àankn'i^9êrwiHda*

(xfiMBNT.nr *3 plne violents ennemiR de l’institut. Le jouV d'un suprême comliat commençait à poindre, et les Jésuites, se fiant à la sagesse du Siège apostolique comme à la reconnmssance des Monarques, n’avaient rien prévu. Sans autres armes que la croix, sans autre appui que la probité de ’ leur vie, ils marchaient h l’ennemi qui' s’élançmt sur eux et qui déjà 'faisait retentir le cri du triomphe. Ils s’étaient laissé imposer la" loi au Maranbn et au Para^ guay, ils allaient accepter la défaite en Portugal, sans même essayer une résistance que l’état du pays aurait rendue si facile. Il y eut de leur part une funeste prostration de la force mor.-ile ou un sentiment d’obéissance V poussé jusqu’au sublime de l’abnégation chrétienne. Les saints doivent admirer une pareille- abnégation ; fts hommes déploreront toujours cette torpeur qui cherche à pactiser avec le danger, et qui perd les sociétés et les trônes en les déshonorant aux yeux de leurs adversaires. ' Pombal avait deux buts, qu’il atteignait l’un par l’autre. Il aspirait à détniire la religion catholique dans la Péninsule; il poursuivait donc les Jésuites,- comme les 'défenseure les plus persévérants du Saint-Siège. 11 prétendait changer llordre de succession dans la monarchie, et mettre, par un mariage, la couronne sur la tête du duc de Cumberland (1) ; il importait donc d’avilir La famille (1) • On sait que le duc de Cumberland s'élait flatté de devenir roi de Portugal. Je ne doute pas qu’il n'v efll réussi, si les Jésuites, confrssmrs de la hmille royale, be s'y fosænl opposés Voilé le crime qu’on n’a jamais pu leur pardonner. • (Tetfamerit poUlique du maréchal de Setle-JtU,f, 108.) L'idée de prutestantiaer le Portugal, en mariant le duc de Cumberlnnd avec la princesse de Bcira, germait depuis longtemps dans la tête de Pombal, et le comIe Alexis de Saint-Priest, dans son Histoire de ta chule ' des Jésuites, p. Si, en apporte d'autres preuves. Il Vcxprinic ainsi : • Opposé à PAngieterre en parolea, Pombal Int fat tmijours soumis de fait. 'Jandis qu'il proclamait hautemeu la librrté 4n Portugal, U sonlasait

Digitized 'jy Google

plus violents ennemis de l'Institut. Le jour d'un suprême combat commençait à poindre, et les Jésuites, se fiant à la sagesse du Siége apostolique comme à la reconnaissance des Monarques, n'avaient rien prévu. Sans autres armes que la croix, sans autre appui que la probité de leur vie, ils marchaient à l'ennemi qui s'élançait sur eux et qui déjà faisait retentir le cri du triomphe. Ils s'étaient laissé imposer la loi au Maranon et au Paraguay, ils allaient accepter la défaite en Portugal, sans même essayer une résistance que l'état du pays aurait rendue si facile. Il y eut de leur part une funeste prostration de la force morale ou un sentiment d'obéissance poussé jusqu'au sublime de l'abnégation chrétienne. Les saints doivent admirer une pareille abnégation ; les hommes déploreront toujours cette torpeur qui cherche à pactiser avec le danger, et qui perd les sociétés et les trônes en les déshonorant aux yeux de leurs adversaires.

Pombal avait deux buts, qu'il atteignait l'un par l'autre. Il aspirait à détruire la religion catholique dans la Péninsule ; il poursuivait donc les Jésuites, comme les défenseurs les plus persévérants du Saint-Siége. Il prétendait changer l'ordre de succession dans la monarchie, et mettre, par un mariage, la couronne sur la tête du duc de Cumberland (1) ; il importait donc d'avilir la famille

(1) « On sait que le duc de Cumberland s'était flatté de devenir roi de Portugal. Je ne doute pas qu'il n'y eût réussi, si les Jésuites, confesseurs de la famille royale, ne s'y fussent opposés Voilà le crime qu'on n'a jamais pu leur pardonner. » (*Testament politique du maréchal de Belle-Isle*, p. 108.)

L'idée de protestantiser le Portugal, en mariant le duc de Cumberland avec la princesse de Beira, germait depuis longtemps dans la tête de Pombal, et le comte Alexis de Saint-Priest, dans son *Histoire de la chute des Jésuites*, p. 34, en apporte d'autres preuves. Il s'exprime ainsi :

« Opposé à l'Angleterre en paroles, Pombal lui fut toujours soumis de fait. Tandis qu'il proclamait hautement la liberté du Portugal, il soulevait

ET 1^ j&Kuinfô. ^ royale et d'iiuinilier les grands qui ne se faisaient pas les esclaves de ses caprices. Pour mener à bonne lin cette 'douille entreprise^ sa politique ne recula devant aucun. moyen* Les plus extrêmes étaient ceux qui entraient le mieux dans .les ardeurs de son c^actère : il n'épargna ni la CQi ruption ni l'intiraidation. il touanenla les gentilshommes, qui étaient-bostiles à sa personne oUà ses idées. Il ne pouvait pas s'élever à ledr rang ; dans son orgueil de parvenu, il voulut les faire descendre plus bas que le point d'où il était parti. Alin de sê faire accueillir par la haute noblesse, il la dégrada ou la proscrivit. A ce ministre, ne sachant môme pas être modéré dfuis le bien qu'il cpncevait, des honimes dont toute l'inte^ence put se r^umer en. une obéissance passive étaient de première nécessité. 11 plaça scs créatures ou pés parents à la têm de la biérarchiç administrative ; il réduisit le Roi à n'être qu'une machine à confre-seing, il l'isola de toute influence catholique ou monarchique, il lui gangréna le emor, il étoulfases i>rincipes religieux, 'il ouvfi^ l'entrée des L'niversités aux .Jansénistes et aux Protestants ; puis, lorsqu'il eut établi son omnipotence, ' on le vit marcher à grands pas. à la réalisation de ses projets. Le 10 septembre 175.7, jl avait fait enlever du palais les PP. Aloreira, Costa et Üliveira. Il écrivait le même jour aux Infants don Antoine et don Emmanuel, oncles du monarque, qu'ils eussent à se ehoisir d'autres confesseurs que les PP. Campo -et Aranjuès. U interdisait aux Jésuites de venir è la cour, et, par des mesures arbitraires, il .s'efforçait de les cçnstitucr ep rébellion, ou tout au moins en mécontentement. Les Jésuites baissèrent la tète et se turent. A la vue de ces hostilités, le la vilk* de Porto pour l'àtiblisscmenl de la compngnic qui livmU aua Angtal» le monopole, des Tins. Il est mémo do tradition dans le monde diplomaiK|uc, à Lisbounca quo ces rodomonUdes du marquis éuioiit pai-rob coiicorlées .avec le cabinet de Loadreg pour aerrilf de voile à des coaidaîMaces. a

Ük~ CLÉMENT P. Heiiriquez, Provincial de Lis^nne, se contente d’ enjoindre à ses frères de l’institqj de garder le silencele. Général leur ordonne de- ne pas relever le gant qu'on leur jette; les Jésuites obéissent. Lq malveillance et l’outrage acquéraient ainsi droit d’impunité; l’attitude des Pères enhardit Pombal (1). Tout se dressait en Portugal contre la Société, fet, au lieu de se défendre, elle ne songeait qu’à faire respecter la verge qui allait la frapper. . . , , , Sur çes entrefaites,, le bref de Benoît XIV fut notifié]>ar la cardinal Saldanba au Provincial de la Compagnie. Le Pape était mourant ; son trépas prévu remettait eu question ce qui avait été arraché à sa faiblesse; Pombal crut qu’en brusquant les événements il leur donnerait la sanction de la chose accomplie^Saldanha mit l’autorité dont il était investi à la merci dir ministre. Au terme des lois ecclésiastiques, les commissions des nonces ou des visiteurs apostoliques expirent par la mort du Pape, pour tous les lieux où le bref n’a point été signifié de son vivant, La. province du Brésil se trouvait- dans ce cas. Saldanba entretient Pombal de ses scrupules; Pombal les lève par. un arrêt du conseil. L’inégularité canonique était flagrante; Saldanba passe outre, et, le 15 mai,, treize jours après avoir reçu le bref, il déclare dans un, mandement que les Jésuites s’occupent d’un commerce prohibé par les loiè de l’Église. En l’espace de treize (1) Scbœll racoQle, à la page 52 do treolo^troUièmc Tolume de soo Cour» d'kitioire de» Etat» européen» : i Lc 3 février 1757» Pombal publia, soim la forme d'un manifesle» la diatribe intiluléc t Préei» de la conduite ^ cl des dernières action» des Jétuite» en Portugal et à la cour de Liêkonne, un récit eoUùrcmcul pa»»»ionué nlè tout eu qui était arrivé en Amée nque depuis les premien éliiblisscmcnU que les Jésuites avaient romiés dans l'inl^riéur de ce vaste pays. La caloinnie était si manifeste que le nroriiHual et ensuite lé général de l'Ordre jutérait convenable d'abandonner cette faUe à son sort, sans daigner la réhiler. • • Digitized by Google

P. Henriquez, Provincial de Lisbonne, se contente d'enjoindre à ses frères de l'Institut de garder le silence; le Général leur ordonne de ne pas relever le gant qu'on leur jette; les Jésuites obéissent. La malveillance et l'outrage acquéraient ainsi droit d'impunité; l'attitude des Pères enhardit Pombal (1). Tout se dressait en Portugal contre la Société, et, au lieu de se défendre, elle ne songeait qu'à faire respecter la verge qui allait la frapper.

Sur ces entrefaites, le bref de Benoît XIV fut notifié par le cardinal Saldanha au Provincial de la Compagnie. Le Pape était mourant; son trépas prévu remettait en question ce qui avait été arraché à sa faiblesse; Pombal crut qu'en brusquant les événements il leur donnerait la sanction de la chose accomplie. Saldanha mit l'autorité dont il était investi à la merci du ministre. Au terme des lois ecclésiastiques, les commissions des nonces ou des visiteurs apostoliques expirent par la mort du Pape, pour tous les lieux où le bref n'a point été signifié de son vivant. La province du Brésil se trouvait dans ce cas. Saldanha entretient Pombal de ses scrupules; Pombal les lève par un arrêt du conseil. L'irrégularité canonique était flagrante; Saldanha passe outre, et, le 15 mai, treize jours après avoir reçu le bref, il déclare dans un mandement que les Jésuites s'occupent d'un commerce prohibé par les lois de l'Église. En l'espace de treize

(1) Schœll raconte, à la page 52 du trente-troisième volume de son *Cours d'histoire des Etats européens :* « Le 3 février 1757, Pombal publia, sous la forme d'un manifeste, la diatribe intitulée : *Précis de la conduite et des dernières actions des Jésuites en Portugal et à la cour de Lisbonne.* C'était un récit entièrement passionné de tout ce qui était arrivé en Amérique depuis les premiers établissements que les Jésuites avaient formés dans l'intérieur de ce vaste pays. La calomnie était si manifeste que le Provincial et ensuite le général de l'Ordre jugèrent convenable d'abandonner cette fable à son sort, sans daigner la réfuter. »

• ET l£S JÉgClTBS. (5 jours, le réformateur avait embrassé les faits èt ge.stes de l'Institut dans les quatre parties du monde; il les condamnait à son tribunal sans avoir entendu leur défense. Le ministre, dans sa pohémique ou daus ses édits, accusait les' Jésuites d'enfreindre les canons; le caidinal, dans son mandement, -les' déclarait convaincus de transactions coupables. Ce mandement n'avail pas seulement le tort de la précipitation, il devenait injuste pareeque le négoce auquel se livraient les procureurs des Mission? était autorisé par lè bon seife, par les souverains pontifes et par les monarques. . ' Mais alors il ne s'agissait ni d'équité ni dé droit, La force et l'astuce se coalisaient pour détruire; l'ambition et rimpéritie se donnaient la main pour seconder la violence. Les registres des Pères, leurs livres de comptes et de correspondance, leurs magasins, tout fut ouvert, tout fpt saisi. Op fit le dénombrement de leurs biens et de leurs revenus ;. on constata l'état das dettes et des obligations dont chaque nîaison était grevée ; on remonta jusqu à l'origine de la Société; on ne découvrit aucune trace d un négoce Illicite. La vérité apparaissait sur un point, le ministre l'ensevelit dans la poussière'tle sas archives, èt il chercha une autre voie. 7 juin 1758, le cardraal-patriarebe de Lisbonne, Joseph- Emmanuel, dont Saldanha convoitait lè siège, interdit les Jé.suites dans toute l'étendue de son diocèâe. On avait intimidé ce vieillard moribond en faisant intervenir la volonté du Roi. n expira peu de jours après, et Saldanha fut appelé à lui succédet. • . Dans le môme moment le Conclave faisait asseoir, sur ,1a chaire de saint Pierre le cardinal Rezzonico, qui prit le nom de Clément Xlll. Élu le 6 juillet 1758, le nouveau Pape sentait vivement le besoin de relever aux yeux des puissances séculière la dignité de la tiare. C'était un de ces prêtres de haute vertu et de grand cœur, tels que

CIÉMBNT XIV rftglise en a tant vns à sa tète. En faee'ile la plrilosnphve ton^^ tour sceptique et railleuse du dix-hultiènîe .siècle, au spectacle plein de trîstésse que l'incurie des Rois offrait à l'Europe; élément Xlll ne pensa pas que le seul moyen dcr* sauver la (’.atholicité fût d'attiédir le zèle et de protester tiihidënient contre les eïcès de l'intelligence qüi devaient enfanter des révolutions. Modéré, paxcequ'il se jugeait fort de l'autorité de sa foi, et ne reculant jamais devant l'accomplissement d'un devoir, ce Pontife allait soulever contre lui toutes les pa.ssions. 11 était équitable et bienfaisant, le père de^sbn peuple (1) et le chef couragoux de l'Église militante. On ne lui épargna ni la calomnie ni l'injure. 11 arrivait à tine époque oii la vieille société européenne se dissolvæt plutôt ppr l'impéritie des princes et par la corruption des grands qlie par les agressions auxquelles elle se trouvait on butte. On n'attaquait plus le Catholicisme par riiérésie, on le minait par le doute ou par la licence des mopurs; On ne cherchait plus à renverser les trônes en souillant au cœur des nations des désirs d'affranchissement ou de pillage ; on avilissait la royauté en là berçant de cruelles flatteries, on l'endormait dans les bras de la volupté en apprenant aux péuj^les à lui préparer un sanglant réveil. Clément XIII ne consentit pa.à à être le muet témoin ou le complice de ces hontes. L'Ordre de (1} L'astronome François de Lalande^dtns son Voyage ra Ualù, U fi, page 452, parle de Gldment Xlllpn ces termes : i Le Pape, djt-d en tmilant la question du dessdclicmrnt des marais Pontins, le déslrailpersoniicllemeul. Lorsque je rendis compte 4 Sa Sainteté de celte partie de lAôn voyage, elle y prit un intérêt marqué et me demanda avec empressement ce que je pensais de lo potsibilllé et dà .avantagés de ce projet. Je 1rs lui exposai eu détail ; mais ayaul pris la liberté d'ajouter que ce serait une époque de gloire pour son régne, le religieux poulilê intcrrumpil ce discourt proTane, et, joignant les moins vert le ciel, il me dil,jirrsquc les larmes aux yeux : < Ce n'est pas la gloire qui nous touche, c'est le bien de • nos peuples que nous cherchons. •'

ET LES JifUITES. Jésps était le point de mire dea ennemis de l'Église, le Psp<? se déclara le protecteur' des Jésuites. La situation était ditliciie, car de tous côtés U surgissait un écueil. Tout se faisait hostile au pouvoir, le pouvoir lui-mènie; et, dans ce chaos, la voix de la éaison ne s'élevait que ppur retoinher étouffée sous le rjre moqueur des uns ou sous la phraséologie des autres. ' ; Kome avait. un nouveau Pontife; le 21 mai î/èS la Compagnie s'était donné un nouveau chef. A peine ins^ tallé sur le siège apostolique. Clément Xlll voit , Je juillet 1758, LauienUlUcci, Général des Jésuites,.s'a-. genouiller au pied de son trône et remettre entre ses mains le mémoire suivant : , » i , « Très sauit Père, « Le Général de la Compagnie de Jésus, prosterné devant Votre Sainteté, vous, représente hambiemenl l'e^lréuie abcahlemeut et les malheurs qu'éprouve .son Ordre par les révolutions connues du Portugal. Car, en attribuant les crimes les plus graves à ceux de ces religieux, qui sout lixés dans les .possessions de. Sa Majesté très hdële, on a obtenu de Benoit XIV, d'heureuse mémoire, un bref qui crée Son Éminence le.cardinal Saldouha visiteur et réformateur, 'et lui attriJtuë les pouvoirs les plus étendus. Ce bref a non seulènient été publié eu Portugal, mais encore réimprimé dans toute r Italie. En conséquence, réiniheutissinie Visiteur a publié un décret où ou déclare tous ces religieux coupables de. fabe Te commerce. De plus. Son Éniiiieucc le cardinal-patriarche, n'ayant aucun égard à' la constitution Supenui de Clément X, (|ui défend aux évêques d'ôter à toute comuTuuauté religieuse à la fois les pouvoirs de confesser sans eu avoir consulté le SainUSiége, inconstilla SreU Apotloiica, a interdit de la confession et de la prédication, tous les religieux de la Compagnie qui

Â6 cLénent xit sont non scnlein«it dans son dioëëse de Ljsboime, mais encore dans toute l’étendue du patriarcat. Sans leur lavoir intimé persannellement un pareil interdit, il en a fait subitement aflicfaer le décret à toutes les é^ses de Lisbonne : faits dont le Général a en main des preuves authentiques. , . .. U Les religieux de Portugal ont supporté ces exécutions si accablantes pour eux avec niumblé soumission qu’ils devaient. Ils sont très intimement persuadés de la toiture des iutentions.de Sa Miqesté très fidèle, de ses ministres et des deux éminentissimes cardinaux. C^wndantils craignent qu’ils ne soient prévenus par. les artifices de personnes malintentionnées. Ils ne peuvent se persuader que leurs frères soient coupables de délits si atroces, d’autant que, aucun d’eux n’ayant été.appelé personnellement en justice, ils n’ont point eu lieu de produ’me leurs défenses et leurs décharges. . . • ' « Au reste, quand il y aurait des particutien coupables des crimes atroces qu’on leur suppose, ils se Aattent que ce délit n’est pas celui de tous ni même de la plds grande partie, quoiqu’ils se voient tous enveloppés dans la même peine. En'fin, quand môme tous les reli-r • gienx qui se' trouvent dans les états de Sa Majesté très fidèle seraient coupables, depuis le premier jusqu’au démier, ce qui ne parait pas pouvoir se supposer, 1^ autres, (jui dans les diverses p irties du monde emploient leurs fatigues et leurs tiavaux à procurer l’honneur de Itieu et le salut des âmes, selon le peu d’étendue de leur pouvoir, demandent instamment d’être an moins traités avec bonté. Le discrédit et le mal s’étendent à toute la Communauté, quoiqu’elle ait en horreur les crimes qu’on attribue aux Pères du Portugal, et spécfalement tout ce qui peut tendre le moins du monde à offenser les supérieurs, tant ecclésiastiques que séculiers. Elle dé•rire, au contraire, et ftiit en sorte, autant qu’il est pos

sont non seulement dans son diocèse de Lisbonne, mais encore dans toute l'étendue du patriarcat. Sans leur avoir intimé personnellement un pareil interdit, il en a fait subitement afficher le décret à toutes les églises de Lisbonne : faits dont le Général a en main des preuves authentiques.

« Les religieux de Portugal ont supporté ces exécutions si accablantes pour eux avec l'humble soumission qu'ils devaient. Ils sont très intimement persuadés de la droiture des intentions de Sa Majesté très fidèle, de ses ministres et des deux éminentissimes cardinaux. Cependant ils craignent qu'ils ne soient prévenus par les artifices de personnes malintentionnées. Ils ne peuvent se persuader que leurs frères soient coupables de délits si atroces, d'autant que, aucun d'eux n'ayant été appelé personnellement en justice, ils n'ont point eu lieu de produire leurs défenses et leurs décharges.

« Au reste, quand il y aurait des particuliers coupables des crimes atroces qu'on leur suppose, ils se flattent que ce délit n'est pas celui de tous ni même de la plus grande partie, quoiqu'ils se voient tous enveloppés dans la même peine. Enfin, quand même tous les religieux qui se trouvent dans les états de Sa Majesté très fidèle seraient coupables, depuis le premier jusqu'au dernier, ce qui ne paraît pas pouvoir se supposer, les autres, qui dans les diverses parties du monde emploient leurs fatigues et leurs travaux à procurer l'honneur de Dieu et le salut des âmes, selon le peu d'étendue de leur pouvoir, demandent instamment d'être au moins traités avec bonté. Le discrédit et le mal s'étendent à toute la Communauté, quoiqu'elle ait en horreur les crimes qu'on attribue aux Pères du Portugal, et spécialement tout ce qui peut tendre le moins du monde à offenser les supérieurs, tant ecclésiastiques que séculiers. Elle désire, au contraire, et fait en sorte, autant qu'il est pos-

 sible, d'être exempte de ces manquements auxquels la condition humaine est sujette et surtout la multitude. ec Assurément les supérieurs de la Société, comme il paraît sur les registres et par les lettres écrites ou reçues, Ont toujours insisté sur l'obseiTance des règles la plus exacte, dans les provinces du Portugal ainsi que dans toutes les autres. En certaines occasions on les a informés des manquements d'un autre genre; mais, pour les délits qu'on impute aujourd'hui à ces religieux, ils n'en ont jamais été instruits ; on ne les a point préalablement avertis ni requis d'y apporter remède. O Informés enfin, quoique indirectement, que ces Pères avaient encouru la disgrâce de Sa Majesté, ils ont témoigné la plus extrême douleur. Ils ont supplié qu'on leur donnât une connaissance particulière des délits et des coupables. Ils ont offert d'envoyer des pays étrangers les plus capables et les plus accrédités de la Compagnie pour visiter et réformer les abus qui pouvaient s'être introduits; mais leurs humbles prières et leurs- offres n'ont pu mériter d'être écoutées. « De plus, on craint fort que cette visite et cette réforme, au lieu d'être profitables, n'occasionnent des troubles sans aucune utilité. C'est ce que l'on redoute surtout pour les pays d'outre-mer, pour lesquels l'éminentissime cardinal Saldanha est obligé et a pouvoir de déléguer. On a toute confiance dans ce cardinal pour ce qu'il fera par lui-même; mais il semble qu'on peut craindre avec raison que dans les délégations il ne se trouve des personnes ou peu au fait des constitutions des réguliers ou malintentionnées, qui par conséquent pourront causer de grands maux. Pour toutes ces raisons le Général de la Compagnie de .Jésus, au nom même de la Société, implore avec les plus humbles et les plus sincères prières l'autorité de Votre Sainteté. 11 la supplie de pourvoir, par les moyens que lui suggérera sa haute 6

CLÉMENT XI> -50 prudence, à la sûreté et ^arantio de Ceu.x qui ne sont paS' coupables, et particulièrement k l'honneur de toute la Société : qu'ainsi on ne la rende donc point inutile à la gloire de Dieu et au salut des âmes, qu'ou ne l'empêclie pas de servir le Saint-Siège et de seconder le pieux zèie de Votre Sainteté, pour qui le Général lui-mème et sa Gompagnie olfriront à Dieu les vœux les plus sincères pour lui obtenir toutes' les bénédictions célestes, une longue suite d'années, à l'avantage et à la postérité de l'Église universelle. » Le Souverain Pontife reçut ce mémoire d'un accusé demandant des juges, la seule chose que les hommes ne |)euvent pas refuser à un autre homme. Une Congrégation est nommée. Sa réponse fut favorable aux Jésuites (1). Poinbal n'allait plus agir sans contrôle; il avait à lutter contre un poptife qui ne se laisserait pas tromper par d'hypocrites démonstrations. Les ressorts de sa politi(]ue étaient mis à découvert. 11 avait exilé de Lisbonne les Jésuites qu'il redoutait : Fonseca, Ferreira, Malagrida et Torrez. Le P. Jacques de Caméra, fils du comte de Kibeira et d'une Rohan, avait énergiquement repoussé touté espèce d'intimidation. Pombal essaya de provoqiwr dans l'Ordre de Jésus quelques défections qu'il aurait su rèiidre éclatantes. Il existait parmi les Jésuites portugais deux Pères que leurs antécédents dé^uaient aux intrigues du ministre : l'un était le P. Cajetano, esprit chagrin, mais intelligence aussi vive que profonde ; l'autre, Ignace Suarez. En les flattant, Pombal espérait qu'il serait facile de les amener à trahir une (1) L« couunaudcur d'Almida Mrndoua, parent de Pombal et son ambassadeur & Home, lit imprimer et répandre parlout une fausse décision de ccUc conpréüalion. C'élail 'ponl-étrc l'avis particulier d'un dcsc.-irdinaui, auquel Almada prêtait de son clief toute autorHé. Cet arrêt supposé ftit brftiê i Home ey Madrid par In main du bourreau, comme pièce apocryphe et ralomilirase. '

ET ip rtst^fiis. . ifl (lompaghle tlotU la lentinnce dé Jolirs caràcTéres jrortalt à Croirt! qn’ilè né devaiént pas avoir 'toujours Tu à sé louer. Le cardinal Salilanfia ftit chargé tîe les' enrôler sous la banïiièrc ministérielle. Cajctanuèl Suarez, que Je" patriarche caressait d'un côt#, qu’il menaçaU <îe l’autre, dédaignèrent des’àsso’cier à de pareils projets. Ils avaient chancelé dans leur foi de Jésuites lorsque l’institni éiâit puissant ; ils s’y rattachèrent au moment'ôù 4a persécîition lui arrivait. Cette opposition et lés mesures prisas à Rome compromettaient les' espérances 'de Pombal; un événement imprévu changea tout à coüp la face des affaires. _ Dans la nuit du 3 au A septembre 1758, liioips de deux ans a"près l’attentat de Damiens sur Louis XV, le rôi don Joseph, revenant en carrosse de l’hiHel de "faTora au palais, fut frappé d'une balle dans le bras, t’.e crime, que le lendemain toute la ville attribuait au marquis de Tavora vengeant son honneur sur le royal séducteur de dona Tereea, son épouse, ce'crime offrait à Pombal uncf chance inespérée. Les Tavora étaient ses ennemis, car ils avaient repoussé l’alliance de son fils. Ils apparienaient à la plus haute noblesse ; tout semblait conspirer en faveur du- ministre. A défaut d’auttes preuves la clameur publique suilisait pour faire arrêter les meurtriers ou les fauteurs présumés du meurtre. Dans Ub autre pays la justice aurait ainsi procédé; Ponibal li’ adopta point cette marche régiilière. 11 frappa de terreur le souverain, -R le tint caché à tous les regaids, à ceux même de la famille royale ; il fit planer le soupçon sur les gentilshommes dont il redoutait le crédit ou dont il convoitait les richesses ; il représenta toujours et partout les Jésuites comme les instigateurs du régicide. 11 lakwa ainsi s’amonceler la tempête, dont à son gré il dirigeait les nuages'. Leâ Tavora continuèrent à venir à la cour, et le 12 décembre, plus de troismois après l'at

52 ’ (lÉMENT XIV tcn^ que l’inexplicable inaction de Pombal faisait alors rejeter au nombre des fables ou des paradoxes, le duc d’Aveiro, leintH-quis de Tavor^ dona Éléonor, sa mère, leurs parents et leurs amis furent saisis àTimproviste et plongés dans les cachots. Les femmes obtinrent des couvents pour prison, mais la pitié envers tous ces personnages devint aux yeux de Pombal un titre de proscription. On fut suspect pareequ’on les plaignit; on se trouva criminel pour douter des mystérieuses trames qui avaient coûté trois mois . de réflexion au ministre. La haute noblesse refusait de l’accepter comme un des siens, elle lui avait fait expier son orgueil par des sarcasmes ou pai' le mépris ; Pombal se vengeait de ces affronts en se baignant dans le sang -des races les plus illtt.Stres. L’opinion publique ne vit en tout cela qu’une machination de Pombal pour absorber ses ennenüs dans un complot impossible. Les lenteurs calculées, les méningés diplomatiques où judiciaires du ministre furent si pleinement percés à jour que ses panégyristes les plus exaltés réprouvèrent tant de cruautés, et n’eurent pas le courage de s’associer à sa fureur. « Les Encyclopédistes, dit le comte de Saint-Priest (1), auraient dû lui servir d’auxiliaires zélés et fidèles. Pourtant il n’en fut paS'qinsi. Les pièces émanées de la cour de Lisbonne parurent ridicules dans la forme et maladroites au fond. Cet holocauste des chefs de la noblesse choqua les classes supérieures, jusqu’alors soigneusement ménagées, par les philosophes. Tant de cruauté contrastait trop avec les mœurs d’une société déjà frondeuse, mais encore tr£s élégante. Oiv eut pitié des victimes, on se moqua du bourreau. » ^ Le bourreau, car jamais homme ne mérita mieux que Pombal ce titre sanglant, le bourreau tenait sous sa main (4) llhtoirc de la Chute det Jéfuii^t 24« '

ET CES JÉSITTES. ' 53 une partie de ses adversaires ; maïs, pour la satisfaction de ses haines, ce n'était pas asSet. L'attentat du 3 septembre lui fournissait une occasion 'toute naturelle de mêler le nom des Jésuites à un régicide présumé.- « Les reproches qu'il leur avait adressés dans ses manifestes, raconte l'historien peu vértdique de la Chute {tes Jésuites (1) , ne reposaient point sur des idées générales* mais sur des faits particuliers, contestables et mal exposés. » Pombal tenait beaucoup plus à sa vengeance qu'à l'opinion publique. Sa vengeance se trouvait d'accord avec des projets aoticatboliques ; il fit de tout cela un horrible mélange, et, en confondant les notions de justice, et d'humanité, il enveloppa dans cette catastrophe tous les Jésuites résidant en PortugaJ. Aveiro, les Tavora, Atouguia et la plupart des accusés auraient dû èty^ugés par leurs pairs; le ministre créa un tribunal d'inconfidenoe. Par un oubli des règles les plus sacrées, il présida luimême cette commission exceptionnelle, dans laquelle siégèrent d'Acunha et Corte-lléal, ses deilx collègues. La torture fut appliquée à chaque inculpé; ils la subirent avec fermeté. Le duc d' Aveiro seul, vaincu par les tourments, avoua tout ce qu'on exigeait de sa douleur, ll'sc déclara coupable ; il accusa scs^tmis et les Jésuites ; mais à peine fut-il déUvré de la question qu'il se hâta dé nier ce que la violence lui avait arraché.'Les juges fefusèreht d'entendre sa rétractation. 11 n'y avait eu ni témoins, îTi interrogatoires, ni débats; on ignore môme si les prisonniers forent défendus; Tout ce que l'on sait, c'xist que le fiscal Costa Freire, le premier jurisconsulte du royaume, proclama l'innocence des accusés, et que sa probité le fit éharger de chaînes; c'est que le'aènateu^ Juan Bucafiao se plaignit de la violation des - formes judiciaires et de l'iniquité do la procédure; c'est que Poni# • ' ^ ' fi)ni$foir€ delà Chute âe$Msu\te$t p, 56,

CLÉMENT XIV bil lu|-u)énie fédigea la sentence de mort, et quelle est ^rite de sa main. Elle fut rendue le 12 janvier 175Ô; on l'e.t^cuta le lendemain. • Le peuple et l'armée nrurmuraient ; les grands s'agitaienU Pombal ordonna de dresser l'écliafaud dans le village de Belem, à une demidieue de Lisbonne. Portant la barbarie jusque dans les moindres détails, il avait aoulü que la marquise de Tavora et que toutes les victimes parussent sur l'échafaud la corde au cou et presque nues. C'était une dernière humiliation qu'il réservait à ceux qui l'avaient accablé de leurs (jédains. ITona Éléonor, encor plus fière en ce moment qu'aux jours de ses prospérités, arriva la première sur cette immense estrade où le billot, la roue, le bûcher et le poteau s'élevaient,* comme pour réunir les différents supplices sous les yeux dés condamnés. Elle s'avança, le crucifix à la main, pleine de calme et de dignité. L'exécuteur veut lui lier les pieds : « Arrête I s'écrie-t-elle, et ne me touche que pour nie' tuer. » Le bourreau intimidé s'agenouille devant cette martyre de la justice humaine, il demande pardon. « Tiens, continue-t-elle plus doucement'en tirant une bague de son doigt (1), il ne me reste que cela ; prends , et fais ton devoir, u La tète de doua Éléonor tomba so.Us la hache. De demi-heure eu demi-heure, son mari, ses fils, ses gendres, ses doinestûiues.et le dud d'Aveiro vinrent successivement, en face de ce cadavre palpitant, mourir dans les horreurs de la strangulation, sur la rouq ou dans les Aammes. Quand le massacre fut consommé, on mit le feu à l'échafaud, * et le Tage roula daus ses eaux les cendres des immolés, confondues avec les sanglants débris île lit torture. (2) (1) ilcmoiret du mnrquii de Pmnbal. (3 J IVMnbal fUt jugt h son tour) mais H rencontra ilnns la reine liona Maria, héritière de Joseph iv, plus de pitié qu'il n'en devait inspirer. J.e 7 arril t7St, cet homme, Agé de qpatre.rliigt.dfux ans, Tut h sqn toorfrappé « Digilized by Cotï^le

The text on this page is estimated to be only 28.35% accurate

« ET Ui-S JÉHUTK.>i. ^ Le 27 mar^ 1760 La Condainine écrivait à Maupcvtuisl « On ne me persuadera jamais que les^Jéauileÿ aient eq effet commis l'horrible attentat dont on les accuse, » et le sceptique Maupértuis lui répondait : « Je pense comme vous sur les Jésuites ; il faut qu'ils soient bien innocents, puisqu'on, ne les a pas encore punis ; je ne les croirais pas même coupables quand j'apprciid'cais qu'ils ont été brûlés vifs. » Le P. Malagrida fut lér servé à ce supplice, et un cri de réprobation uniycrseUe répondit à cette dernière lâcheté de la force. Pomb^l s'était attribué oti il avait partagé entre ses, créâtuf es lés biens de ses victimes. 'Il les tuait dans le présent, il. les 0' d'uoe condamnation que l^istoirc Irouvera peu sév6re. Le conseil d'état et les ma^straU déclarèrent, à la majocUé de quinze vôh contte Iroi», l'qné les personnes tant vivantes que mortes qui forent jostldées, ou evlléfs^'ou é rmprisonnées'efi vertu de la sentence de 1759, élaiciU tdiilée Innocaples da crime dont ou les avait accusées. » C« jufemeot de' rébabilitatiou est looguement et lagemeot motivé. Il tire qne ^aitde force de la prcipièm Kotenoe» qui abonde en contradictions et ep faits se détruisant les uns par les autres' Ainsi on Ht, dans rarrij;t rendu par Pombnl, que ■ le coup p;)issa cl ne fil que percer le derrière du carrossç; puis, que six coups pénétrèfeiH à la poitrine du roi; puis encore, que le coup, tiré par derrléfe, passa entre les bras et les côtes et ne fit qo'efteurer Ugèremcot ré|»ale dlt»ilc par devant; » un peu plus bas la sentence ajoute (|ne t le roi eut des blm^ suret coiisidérables et mortelles. . ; 4 11 à peu près avéré maintenant que deux ou trois pistolets furent dé^ chai^^ sur la voiture de Joseph I*'. La version la plus accréditée est que deux servUeuK atla,rhés‘ à la maison de Tavora se portèrent ù ce criiiiv; . mais Pombal a mis tant deconfoston et d'acharnement dons la procédure qu'il est parvenu même k faire douter de la réalHè de l'aUeniat, et que plusieurs bistorieps n'ont pas craint de le lui altrilHier. Ce qui lui aj>|mrüenl d'une maoière incontestable, c'c.st l'iniquité, et ou doit dire avec i'Apglais Shirlry, dans sou Magasin, de ÏAjndrts^ mnrs 1759 : • L'arrêt du tribunal d'iuconfidence ne peut être regardé ni comme cnneluant pour le public, ni comme juste à l'égard des accusés.. .*Dé qifol poids peut être ifvi jugement qui n*cst d'un bout à Pautre qu'une vagne dédaBution, où l'fiu cache au public les dépositions et les lémoiitSi où toute» k.*» forom» lépaie» neMnt p«s moins Nioiées que l'équité ntu relie? » ^ ^ K Digitized by Google

» 56 CUHENT xit déshonorait dans l'avenir de leurs familles ; mais il convoitait encore une autre proie. Il venait de terrasser la ïvoblesse, il voulut écraser les Pères de l'Ordre de Jésus. La fermeté de Clément Xlll lui était connue, ses intrigues allaient être déjouées à Rome ; par un de ces coups d'audace qui, au premier moment, font douter même de l'innocence de toute une vie, le ministre ne recula pas devant la plus absurde des accusations. 11 en avait tant &it que personne n'osait plus prendre au sérieux, un homme que la fureur poussait jusqu'aux limites de la déraison. La veille de l'exécution des Tavora, les Jésuites . du Portugal, soumis depuis quatre mois à la plus ombrageuse des inquisitions, sont déclarés en masse les instigateurs et Jes complices du régicide présumé. On emprisonne le Provincial Henriquez, les PP. Malagrida, Perdigano, Suarez, Juan de Mattos, Oliveira, FrançoisÉdouard et Costa. Ce dernier est l'ami de l'infant don Pedro, frère du roi. On l'applique à la question pour lui arracher dans les tortures un aveu ou une réticence qu'on essaiera de tourner contre le prince. Costa, teuaUlé et déchiré, reste inébranlable. Pombal avait tout disposé pour consommer son mystère d'iniquité. Les PP, Malagrida, Mattos et JeanAlexandre, vieux missionnaires blanchis dans les travaux de l'aiwstolat et dè la charité, avaient passé leur jeunesse et leur âge mûr au milieu des sauvages du Maranon et du Brésil. La marquise de Tavora suivait les exercices spirituels de Malagrida ; le P. de Mattos était lié avec la famille Ribeira; Jean-Alexandre, revenant des Indes, avait fait la traversée sur le même vaisseau que les Tavora. Tels furent .les seuls griefs que Pombal aJlégua;. ils sulürent pour faire condamner à mort les trois Jésuites. On ignore par quel motif le ministre leur épargna l'échafaud du 13 janvier. La consternation régnait dans les maisons de la ComDigiiized by Google

 pagnie ; les traitements' les plus acerbes, les insinuations les plus perfides, tout était mis en jeu pour désoler leur patience ou pour les compromettre ; les Jésuites, qui n'avaient pas su dissiper cette tempête d'injustices, eurent le courage du martyre. Ils étaient séparés les uns des autres, sans communication avec leurs frères ou avec leurs supérieurs, livrés à un ennemi qui ne cessait d'accuser sans jamais prouver la moindre de ses allégations ; ils attendirent dans la dignité de leur silence le sort qu'on leur réservait. Le ministre s'avoua que ses paroles perdaient de leur autorité; le 19 janvier 1759, il réduisit le souverain au rôle de pamphlétaire à sa suite. Chaque marche du trône se coevrait de sang ; la captivité, l'exil ou la ruine était le partage de ses plus fidèles sujets ; ou lui apprenait à se défier de ses amis et de sa famille. Pombal, afin de l'engager encore plus avant, plaça sous la sauvegarde de son nom les mensonges dont il sentait que tant de crimes auraient besoin pour être justifiés. 11 prit à bail le contre-seing de ce monarque esclave, et il força la royauté à calomnier sciemment les hécatombes de son arbitraire ministériel. 11 avait, au nom de Joseph I*', rédigé une lettre adressée à tous les évêques portugais; elle fut répandue à profusion. Ce manifeste était la glorification de Pombal et Aine honte jetée aux rois prédécesseurs de Joseph. Quelques évêques s'en emparèrent pour créer un piédestal à leur fortune ecclésiastique ; d'autres s'épouvantèrent à l'idée sèule d'afl'ronter les colères du ministre omnipotent, et l'évêque qui recule en face d'un devoir est bien près d'immoler sa conscience pastorale à de fausses nécessités de position. Ils se prêtèrent aux exigences de Pombal ; il y en eut même qui les outrèrent. Les Jésuites, frappés de stupeur, environnés des adversaires inattendus que le malheur agglomérait autour de ses victimes, n'élevaient pas la voix. même pour prô

CLfiMENT XIV 58 tester contoe tuit de foreurs calouiées. Ils n’agisBsIent pas ; Pouibal koagiofi de les faire écrire. De viruleates satires contre le roi parurent sous le nom de plusieurs Pères. La mesure étah coipblée. Deux cents évêques de toutes les parties du monde chrétien, des cardinaux, lee trois électeurs ecclésiastiques u’osërent pas rester 8{>ectateurs muets de cet opprobre, qui constituait un prinoë ' en flagrant délit d’imposture. Ils supplièrent ClémeatXlii de venger la Compagnie de Jésus. La voix .de la Catholicité fut entendue, et le Père commun remp)U le v«ea de l’Église. > hh; Pombai ne se laissait pas arrêter par des jMÎères ou par des menaces ecclésiastiques. Son despotisme ne trouvait aucune résistance en Portugal ; il pensa qu’il serait toujours temps de l’expliquer lorsqu’il aurait consommé l’œuvre de destruction. 11 tuait la Société de Jésus, mais c’était dans un but catholique, afin de la réformer et de la rendre plus parfaite. Le ministre portugais ne sortait pas de ce thème convenu. Il accusait les Jésuites de tous les crimes que l'imagination de ses pamphlétaires à gages pouvait inventer ; en même temps il déclarait que sa pensée ne tendait qu’à ramener les disciples de saint Ignace à la pureté piimitive de leurs règles. En présence des contradictions qu’offre ce grand procès, l’un des événements les moins connus 'et les plus curieux du dixhuitième siècle. Voltaire a donc raison de dire (1) : <rCe qu’il y eut d’assez étrange dans leur désastre presque universel, c’est qu’ils furent proscrits dans le Portugal pour avoir dégénéré de leur Institut, et en France pour s’y être trop conformés. » . ’ Les biens et les collèges de l’Ordre étaient. sous le séquestre ; il fallait se les approprier, afin de payer les complaisances épiscopales, de^distraire le peuple par des • « il) OKitiinM de Voluin, Sivt* d* Lmit XV, L xu, p. 854. Digiiized by Google

tester contre tant de fureurs calculées. Ils n'agissaient pas; Pombal imagina de les faire écrire. De virulentes satires contre le roi parurent sous le nom de plusieurs Pères. La mesure était comblée. Deux cents évêques de toutes les parties du monde chrétien, des cardinaux, les trois électeurs ecclésiastiques n'osèrent pas rester spectateurs muets de cet opprobre, qui constituait un prince en flagrant délit d'imposture. Ils supplièrent Clément XIII de venger la Compagnie de Jésus. La voix de la Catholicité fut entendue, et le Père commun remplit le vœu de l'Église.

Pombal ne se laissait pas arrêter par des prières ou par des menaces ecclésiastiques. Son despotisme ne trouvait aucune résistance en Portugal ; il pensa qu'il serait toujours temps de l'expliquer lorsqu'il aurait consommé l'œuvre de destruction. Il tuait la Société de Jésus, mais c'était dans un but catholique, afin de la réformer et de la rendre plus parfaite. Le ministre portugais ne sortait pas de ce thème convenu. Il accusait les Jésuites de tous les crimes que l'imagination de ses pamphlétaires à gages pouvait inventer; en même temps il déclarait que sa pensée ne tendait qu'à ramener les disciples de saint Ignace à la pureté primitive de leurs règles. En présence des contradictions qu'offre ce grand procès, l'un des événements les moins connus et les plus curieux du dix-huitième siècle, Voltaire a donc raison de dire (1) : « Ce qu'il y eut d'assez étrange dans leur désastre presque universel, c'est qu'ils furent proscrits dans le Portugal pour avoir dégénéré de leur Institut, et en France pour s'y être trop conformés. »

Les biens et les colléges de l'Ordre étaient sous le séquestre; il fallait se les approprier, afin de payer les complaisances épiscopales, de distraire le peuple par des

(1) *Œuvres* de Voltaire, *Siècle de Louis XV*, t. XII, p. 354.

ET LES JESUITES. 69 fêtes et d’acheter l’armée. Le jïiinistrc tenait captifs plus de quinze cents Jésuites, qu'il avait dépouillés de tout, même du droit de pleurer sur les ruines de leurs maisons. La pitié en leur faveur était un crime, il la punissait de mort ou de bannissement. Au Brésil et au lUaranon, ses agents les poursuivaient avec un achacneinent inouï; ils les enlevaient à leurs sauvages; ils les entassaient, sans provisions, sans secours, sur le premier vaisseau faisant voile vers I4 métropole. Tous ces Jésuites, qui ne savaient de quelle accusation U allait plaire au gouvernement de lës charger, arrivaient à Lisbonne ; on les agglomérait dans les prisons ou dans les lieux publics ; puis on les oubliait entre deux haies de soldats, qui. souvent moins cruels que l’autorité, partageaient leur pain avec eux. Cette étrange situation ne pouvait durer. Le 20 avril 1760, Pombal -fit remettre au Pape une lettre de Joseph 1*', qui annonçait l’intention d’expulser de ses États les membres de la Société de Jésus. Clément Xlll ne répondant pas assez vite aux désirs du ministre, le ministre le prévint. Clément Xlll ne prêtait pas les mains aux iniquités de Pombal ; Pombal, afin de tromper le Roi, fait fabriquer à Rome, par Almada, sou ambassadeur, un bref qui approuve ses projets, qui détermine à quel usage seront employés les biens de la Société de Jésus et qui autorise à punir de mort les coupables. Ce bref, si audacieusement supposé, entretenait l’Europe dans des dispositions malveillantes contre les Pères portugais; il plaçait les Jésuites des autres contrées dans l’impossibilité de les défendre. Pombal se hâta de mettre à profit ces impressions. 11 savait que le souverain Pontife s’efl'rayait de ses menaces de .scliisme,iet que, |K)ur maintenir la^paix de l’Église, il ferait toutes les cQhcesaious compatibles avec fa dignité du SaintSiège. Le véritable bref n’était pas aussi explicite que

60 CLÉMENT XIV celui dont Pombal s'était forgé une arme ; Ite Pape descendait jusqu'à la prière pour vaincre l'injuste obstination du Roi et de son ministre. Pombal s'indigna de voir le vicaire de Jésus-Christ disputer à ses convoitises la proie qu'il leur promettait. Ln conflit diplomatique entre les deux cours lui parut nécessaire à susciter. 'Acciajuoli, nonce en Portugal, croyant d'abord que les choses ne seraient pas poussées si loin, avait favorisé les plans ofliciels ; mais, lorsqu'il en eut saisi la portée, il refusa de s'y associer. 11 devint obstacle; Pombal mit tout en œuvre pour lui rendre impossible le séjour de Lisbonne. Clément Xlll et le cardinal Torregiani, son secrétaire d'État, ne voulaient point proscrire les Jé.suites, par l'éternel principe d'équité qui ne permet pas de confondre les innocents avec les coupables. Pombal s'imagine que ces refus équivalent à une déclaration de guerre ; il la fait à sa manière. Les Jésuites Malagrida, Henriquez, Mattos, Moreira et Alexandre sont condamnés à être rompus vifs, comme instigateurs du duc d'Aveiro et des marquis de Tavora. Le 31 juillet est le jour de la fête de saint Ignace de Loyola ; Pombal choisit cet anniversaire, si cher au cœur des disciples de l'Institut, pour rendre une sentence qui ne reçut ni publicité ni exécution, mais qui devait les exaspérer ou les consterner. 11 y a ici une apjiréciation que l'histoire ne doit pas oublier. Les Jésuites ont, pour se défaire de leurs ennemis, des moyens secrets; ils ne reculent devant aucun crime. Ils conseillent le régicide, ils l'àbsolvént, et, quand ils ne* savent plus de quelle manière amener le Iriomphe de leurs ambitieux projets, le fer et le poison leur viennent en aide. Jusqu'au jour oîi Pombal s'acharna contre leur Institut, les Jésuites, si souvent accusés do légitimer les moyens par la fin, u'out jamais eu recours à l'assa-ssinat. Cette espèce de tribunal véhéinique, dont des imposteurs révélèrent l'existencei n'a été qu'une fàDigilized by Google

ET LES JfiSOlXES. M ble jetée eu pâture à quelques crédulités imbéciles. I^s Jésuites u’avaieut jamais trouvé de 'séides dans leurs partisans oü dans leurs novices; mais si, comme l’adirmait le ministre portugais, la vie des hommes était si peu de chose à leurs yeux quand l'intérét de l’Ordre périclitait, il feut bien convenir qu’en 1759 les Jésuites laissèrent échapper l’occasion la plus urgente d’appliquer leur principe meurtrier. Un homme seul brisait le passé et l’avenir de la Société. Dans la situation des esprits, son exemple menaçait de devenir contagieux. Pombal ne se laissait arrêter par aucun scrupule : il abusait de la faiblesse de son Boi; il défiait le Saint-Siège; il portait une main sacrilège sur l’arche de l’Institut.' 11 dépouillait les Jésuites ; il savait même trouver des magistrats pour les flétrir sans iscussion, pour les condamner sans examen. On les arrachait à leur patrie ; on leur annonçait qu’ils périraient tous dans un aiito-da-fé ou qu’on les parquerait comme des pestiférés sur quelque céte dé^ serte. Us étaient réunis, dan» l’attente prochaine de la mort ou de la proscription; Ils n’avaient pas tout perdu, il leur restait des amis ; ils auraient’évoqué des yengeurs. En désespoir de cause, ces religieux si habilement vindicatifs, si bien préparés aux excès du fanàtisme, pouvaient frapper Pombal dans l’ombre. Rien né leur émit plus facile. "Des quinze cents prêtres qu’on disait liés les uns aux autres par de terribles serments, pas un seul ne conçut l’idée de cette expiation. Le ministre leur imputait de porter en germe la pensée de tous les forfaits, et le ministre vivait comme la démonstration la plus évidente de ses impostures (1). Si jamais trépas a (t) L'cmpfaase de Pombal, u crvaulé, ses iojiislices, que plus lard le duc de Ckoiseul devait rcaouvelcr en partie, inspiraient b ce dernier un sciiüment de Iroide moflucrie. On entendait souvent le ministre français dire an prince de Kaoniti, en parlant dn ministre portngak : 4 Ce monsieur a donc toujours uu Jésuite b cheval sur le net ? t Gette ptainnterie, qui peut

The text on this page is estimated to be only 24.97% accurate

62 CLfiMK\T *lv été nécessaire pont préserver l'Ordre de de queK qtips désastres," ce'firt fl coup silr celui dé Pbmbal ; et det homme, dans les combinaisons de son audace, nie siitigfea pas que ses jours couraient quelque danger. Il conaalasait beaucoûp miett* les Pères qu'il ne le donnait 4-e«tendre. 11 les calomniait tout haut, mais tout bas Ü'He daignait même point pnendre les précautions dont kt tyrannie s'enveloppe plutôt pour Iç vulgaire que pour sa propre séeü'rltéi',Pombal survécut vingt-trois mm» Ü la destruction de l'Ordre, et 11 ne rencontra jamws ni de Châtel ni de Barrière pour prévenirscs desseinè, ou pour V »• ** ■ N* ^ . - a s'adreocr i U)iw la Pominl du monde, ne le corrigea pas de sa manie de voir, de wellre porloul da /ésnileS. Il la «tsU ebassés d« po«e»lons da roi lii-s ri(U;le ; ils liaient prosci iu de France el d'Espagne ; ,taul io mo^ parlemcnlnire jaiisdiiistc cl pbilosopliiqiie, SC ligucU coiilrc eus. Du fuiid de son palais de NoIrc-Dame-d'Ajuda, Pombal lûve qu'ils sont plus piiisso'nls que jamais, el le 20 jansier 17(i7 il adresse au • comte ^d'Aciiiiha, mioisire da aSblra étrongèra i Lisbonne, la lettre oflicielle dont nous nliairoBS ce possage t c Pliisieura l'oHs ouosi certaint qne iiotoira ont prouvé é $0 Uajalé que la Jésqila sont Iput é fait d'intelligence a«cc la Anglais, auxquels on sait qu'ijs oui promis de les introduire dans tous leq domaines que le Portngal el l'Espagiic possédeut eu dc(ù du sud de la ligne, cl de'contiibuer é ce projet de louta leurs torces, en employant tanta leurs trames, qui consistent toujours i semer le TanatUme podr tromper la peupla par la dehors de leur b'jpocrisie, el la soulerer contre tours souveraloi légitima sous de faux prétextes de-reUgioo, et enaflisetant da OMlirs purement spirituels.. Ce que la Anglais peuvent eulrepiendre de commun acedrd avec la Jésuites se réduit aux trois cas suivants : en premier lieu, les Anglais ruuniiraienl aux JésUita des troupes, des arma it des munitions, cacheraient les liras qui porteraient ca coups eu cmirrant la'mlliMira de IFca jésuitiqua, comme on l'a déjé hit pinsicurs foié, el la cour de Londres dirait qne tout cela ii'est que l'effet de l'immense pouvoir da Jésuites. • C'est au. ridicule seul qu'il appartient de faire justice de parsilla inepüa. Nous ne citons ceilc lettre de Pombal, qui sc conserve |irécieusement é Liabonne dans le quinziéme rcg'isirc des ordres, de 17CS à 176A, que pour montrer jusqu'à quel point la passion contre le Jésuite peuitroubler quelqua intetUgenca qui veulent atoic le mal de la pair. ' - ' . ' '

été nécessaire pour préserver l'Ordre de Jésus de quelques désastres, ce fut à coup sûr celui de Pombal ; et cet homme, dans les combinaisons de son audace, ne songea pas que ses jours couraient quelque danger. Il connaissait beaucoup mieux les Pères qu'il ne le donnait à entendre. Il les calomniait tout haut, mais tout bas il ne daignait même point prendre les précautions dont la tyrannie s'enveloppe plutôt pour le vulgaire que pour sa propre sécurité. Pombal survécut vingt-trois ans à la destruction de l'Ordre, et il ne rencontra jamais ni de Châtel ni de Barrière pour prévenir ses desseins, ou pour

s'adresser à tous les Pombal du monde, ne le corrigea pas de sa manie de voir, de mettre partout des Jésuites. Il les ayait chassés des possessions du roi très fidèle ; ils étaient proscrits de France et d'Espagne ; tout le monde parlementaire janséniste et philosophique, se liguait contre eux. Du fond de son palais de Notre-Dame-d'Ajuda, Pombal rêve qu'ils sont plus puissants que jamais, et le 20 janvier 1767 il adresse au comte d'Acunha, ministre des affaires étrangères à Lisbonne, la lettre officielle dont nous extrairons ce passage : « Plusieurs faits aussi certains que notoires ont prouvé à Sa Majesté que les Jésuites sont tout à fait d'intelligence avec les Anglais, auxquels on sait qu'ils ont promis de les introduire dans tous les domaines que le Portugal et l'Espagne possèdent en deçà du sud de la ligne, et de contribuer à ce projet de toutes leurs forces, en employant toutes leurs trames, qui consistent toujours à semer le fanatisme pour tromper les peuples par les dehors de leur hypocrisie, et les soulever contre leurs souverains légitimes sous de faux prétextes de religion, et en affectant des motifs purement spirituels. Ce que les Anglais peuvent entreprendre de commun accord avec les Jésuites se réduit aux trois cas suivants : en premier lieu, les Anglais fourniraient aux Jésuites des troupes, des armes et des munitions, cacheraient les bras qui porteraient ces coups en couvrant les militaires de frocs jésuitiques, comme on l'a déjà fait plusieurs fois, et la cour de Londres dirait que tout cela n'est que l'effet de l'immense pouvoir des Jésuites. »

C'est au ridicule seul qu'il appartient de faire justice de pareilles inepties. Nous ne citons cette lettre de Pombal, qui se conserve précieusement à Lisbonne dans le quinzième registre des ordres, de 1760 à 1768, que pour montrer jusqu'à quel point la passion contre le Jésuite peut troubler quelques intelligences qui veulent avoir le mal de la peur.

 faire expier le succès de son complot. Xlet argument eu action doit peser davantage dans la balance .«le l'Iiistüirç que toutes les théories de régicide qu'aucun lait n'a justifiés, Les Jésuites ne tuèrent pas le personnage qui leur fit le plus de mal, et dont l'existence était à leur merci. Faut-il les supposer assez inconséquents pour créer, contre les Aois qui les protégeaient en les aimant, un système de meurtre qu'ils n'auraient pas osé apj)liquer à des ennemis plus déterminés, et dont la mort n' entraînait ni périls ni désordres? l'ombal, qui réguait sur don Joseph en lui faisant peur des Jésuites, ne concevait pour sa vie aucune crainte personnelle. 11 se jouait de ses victimes avec une froide cruauté, qui provoquait la vengeance ; la vengeance ne vint pas. Le Souverain Pontife ne cessait de supplier le Roi de savoir être juste envers les innocents comme envers les coupables; Pombal répondit à ces prières par des proscriptions en masse. Le Pape, dévoué aux Jésuites, faisait toutes les concessions ; le ministre se raidissait dans son opiniâtreté. Le Saint-Siège traitait avec lui de puissance à puissance. Le Pape aurait eu le courage de mourir ; mais, croyant que la condescendaqce atténuerait des colères mal Ibndées, il ,s'etlorçait de .calmer l'irritation. Pombal affecta d'autant plus de violence qu'il semblait même à ses propres yeux être devenu un objet de terreur. Les craintes des autres firent que le ministre commença à se prendre au sérieux. 11 menaçmt, et dn s'humiliait devant lui; il frappa, bien sûr d'avance que le pardon était au bout de la plus insignifiante concession ou du remords le moins compromettant. Le Pape aimait les Jésuites; le ministre, qui, jusqu'au 1" septembre 1759, .est resté irrésolu sur les mesures définitives qu'il adoptera contre eux, se décide â les faire jeter &u rivage romain. A travers toutes les

CLÉMENT XIV 6& douleurs qu'un caractère comme celui de Pombal peut susciter^ le premier convoi arrive à l'embouchure du Tage, où l'attendait un navire de commerce, sans provisions et nullement destiné à recevoir un si grand nombre de passagers. Le pain et l'eau manquaient à dessein ; mais les flots ne secondèrent pas le projet du ministre. Le bâtiment fut obligé de relâïher dans les ports d'Espagne; les vents contraires le poussèrent encore sur les côtes d'Italie. De partout il ne s'éleva qu'un cri de généreuse pitié en faveur de ces proscrits, bénissant la main qui les frappait. La charité fit renaître l'abondance sur le vaisseau ; elle rendit aux exilés l'énergie dont ils avaient besoin. Le 24 octobre 1759, ils débaiquèrent à Civita-Vecchia au nombre de cent trente-trois. Ils avaient été reçus avec respect dans toutes les villes où le navire fut contraint de faire relâche ; à Civita-Vecchia on les salua avec admiration. Les magistrats se firent honneur d'entourer de bons soins ces prêtres qui priaient encore pour leurs persécuteurs. Les corps religieux leur offrirent une hospitalité toute fraternelle; mais la réception des Dominicains eut quelque chose de plus cordial encore. On les proclamait leâ émules de la Compagnie de Jésus. Leur rivalité s'était montrée dans les tournois théologiques et dans les Mi.ssions, rivalité que la conscience et le talent inspiraient plutôt que la jalousie. Il y eut tant d'unanimité dans l'accueil fait à ces première exilés annonçant de nouvelles tempêtes, que les habitants de Civita-Vecchia consacrèrent sur le marbre, dans l'église des Frères-Prêcheurs, le passage des Jésuites. Les Dominicains eux-mêmes érigèrent un monument pour rappeler cette alliance contractée à la veille des désastres; D'autres navires, chargés- de Pères de la Compagnie, partirent à différentes époques pour les états ecclésiastiques. Le Pape était leur défenseur : Pombal, en encombrant la ville de Rome de cette

ET LES jteURES. 66 multitude de bannis, espérait le faire repentir de sa ju»ticé et de sa pitié. (1). * ' Tandis que l'exil ou la captivité s'appesantissait sur les Profés de l'Ordre, le cardinal Saldanha s'arrogeait le jrouvoir, de dispen.ser de leurs vœux les jeunes Jésuites. L'éducation publique était compromise dans ses" œuvres vives ; Iç ministre et le patriaa cbe djerchèrent à provofjuer des défections pour ne pas se trouver juis au dépourvu. Ils en'appelèrent aux caresses des familles, aux menaces de l'autorité, aux séductions de la pall ie et de la fortune. Quelques-uns de ces novices se laissèrent gagner ; mais alors ces apostasies devinrent Tobjet de l'animadversion universelle. Le peuple et les soldats , de garde autour des maisons et des collèges acciieillTrent avec des buées ces hpmmes que l'imminence du danger eArayait,'et qui ouvraient leur carrière par une lâcheté' Lé plus grand nombre résista aux flatteries et â* (1) L'inacription Frèm-Prüclieurs était ainsi connue : , ■ . D. a M. Lnailanis Patribns Sodelatis Jesn, . ob prarlssiinas apud Regem calunniai, . ' ' post profaroaas nolas, ' . , mulUpliccg crucintns, bonorum piiblkatioiKni, _ . . ad Ilalisr oram aipandalis; ' ■ terra tnarique • ■ inlegrilale, palientia, constanlia, ' probalissiniis, . - in bac Sancii Dominici ade exceptis, anno n. dcc. lix, ' ' Patres Pnediçatores rhristlanx fidei incremento et tuldie • ' ex institnto intenti, ipsiqoe Societali Jesu ex majonin suoram decietis ' exemplisque deTinaUsimi, ponendum ctiranniU 6

en . “ CI.ÊMENT XIV ' . l’intimidation. H y ent à Evora, à BragâncCj^à Coïmbre surto'ut, des luttes où la frauchise de la jeunesse l’emporta snrla pnidence de l’âge mûr. ün.parent de PonibaU le P- Joseph de Carvallio, se mit à ..la tête^du mouvement généreux qui entraînait les Jésuites non encore Profés à suivre le sort de leurs aînés dans l’JnsUtut. fis Soutinrent le choc avec tant de courage, que les agents de Saldanha; vaincus; les reléguèrent dans les cachots. Ce’qui s’accomplissait au sein de la métropole se faisait simultanément sur tons les points de mission. C.hez les Cafres et au Brésil* au Malabar, sur la côte de Sâlsctte, partout enfin où les Jésuites avaient fertilisé' lé désert, on les enleva à leurs travaux civilisateurs. .On les réunit à Goa, où les cupidités de Pombal commençaient la spoliation du torpbeau de saint Frauçoi^ï-Xuvief ; nuis, après les avoir entassés sur quelques galfolés, bn lès lais.sa errer sur les mers*! L’Ordre de Jésus n’existait plus en Portugal; le ministre poursuivait son oeuvre : il cherchait paf d’incessantes attaques contre le Saint-Siège à réaliser sa chimère d’ Église nationale. Le schisme était dans ses espérances; en étudiant les doctrines de Fra Paolo et de Giannonc, il essaya de le faire passer dans les mœurs du peuple. Là, il rencontra des obstacles devant lesquels son invincible ténacité . se vit contrainte de reculer. Pombal avait des magistrats complaisants, des évéqnes dévoués jusqu’à la bassesse, qui lui arrangeaient un culte, qui traçaient au gré de ses désiré les limites dli spirituel et du temporel ; mais ce n’est pas avec des légistes ou quelques prêtres courtisans que l’on change une religion. Le peuple était catholique, il répudiait avec tant d’énergie ce qui poHait atteinte à sa viéille foi, que le ministre s’aperçut enfin de l’inutilité de ses tenutives. Elles lui sertaient de conlrepoidà^ à Rome, il persévéra dans sesinenacés. Rome, qùi, en àa faveur.

HT lis JÊsrAi.s. ^ussâit la condescenaaacc Jusqu’à la faiMessp. . eopvau dans les Etats pontificaux les Jésuites expulsés de Portugal. Sur le littoral de la Méditerranée rommp dans les cités -maritimes de l’Espagne, les bannis avaient été .salués en martyrs. Cet hommage iiiqiiiétart ses orgueilleu^ susceptibilités; les princes et les catholiques avaient alors de Pombal l’opinion qu’un écrivain protesta^ devait exprimer plus tard. « Les conséquences de celte destruction, soit en bien, soit en mal, dît Schmll fi) nous restent ici étrangères. Simple historien, nous allons rapporter les faits etc tant qu'Us concernent le Po,-tugal. Il est vrai que ces faits om été' enveloppés dans iM ténèbres, çt que plus d’une fois il est Impossible de ^nétrer jusqu’à la vérité. Néanmoitts. malgré les omises qu on a épaissies autour d’elle, une chose est claire • c est que Tes réproches fondés que Carvalho a pu faire à CM Pères se réduiseht à bien peu de chosé. Le ministre' R est plus souvent servi dés armes de la mauvaise foi, de la calomnie et de l’exagéraüon que de celles de la loyauté; » i Pombal semait l’or et les promesses pour multiplier ^8 complices. 11 en remontra dans lé royaume très fidèle et même dans les ÉUts pontificaux. Le commandeur d Almada Meiidozza, ministre de Lisbonne à la coim ^niiflcale, était devenu comme tous les diplomates ambiüeux un ardent ennemi des Jésuites. Ce fut lui qui se ch^^ d’imprimer contre eux les pamphlets que produisait l’bmcine de Pombal. Un libraire, du nom de ^lcolas Pâgliarini, vivait alors à Rome. Semblable à ces aventuriers d’alfaires qui vendent le vice, l’erreur ou le mensonge comme une marchandise, et qui débiteraient au public leur condamnation à mort pour achalander eur boutique, Pagllarini était besogneux, avide et in(1) ùmr$ tfhutmre det Élalêjniropéent, t «tn, p. SO. « « ■- * ' . *

 trigant. Almada le choisi pour son agent de.publicilé. Nous avons entre les mains la correspondance ainsi que les mànuscrits de ce libraire, et c'est dans un nréinbire antograplic que, le 12 mars 1788, il adresse à la reine dona Maria, que l'on trouVe le nœud des manœuvres^ tenlée&en Portugal. Voici ce document, que nous traduisons sur l'original : ' . • « Son Excellence don Ftançois d' Almada, ay'ant, en 1767, reçu ordre de la cour de faire impririier la Retution abrogée des faits des Jésuites eji Amérique, poui' la présenter au Pape Benoit XIV et aux cardinaux, et n'àyant pas pu obtenir, la permission de le faire à l^ome, le cardinal Alberico Arebinto, secrétaire d'Ét^, lui suggéra l'idée non seulement' de la faire imprimer hors des États du Pape, mais de plus lui insinua dç se seo'ir de Nicolas Pagliarini, qui, ayant des correspondances en Toscane, pourrait avec toute l'exactitude et la sollicitude désirables s'employer pour la cour de Sa Majesté très fidèle. Pagliarini fut en conséquence envoyé par Iç secrétaire d'État à M. d' Almada, qui, par le. moyen du frère Antoine Rodriguez^ son secrétaire, lui livra le manuscrit qui, en quinze jeurs, vint^de Lucques tout imprimé. Les copies en furent distribuées au Pçpe et aux cardinaux ; et bientôt après parut lé célèbre bref de réforme adressé au cardinal Saldanha. Benoit XIV mourut le 3 mai 1758 ; et pendant le conclave vint de Lisbonne la notice de ce bref, que Pagliarini imprima par ordre de l'ambassadeur Almida. — Clément XIH fut créé papé, ef aussitôt le Père général des Jésuites lui reuilt un mémorial .dans lequel il demandait que le bref fût retiré. Almada, ayant eu une copie de ce mémorial, pensa à le réfuter. Mais se rappelant les diilicultés qu'il avait rencontrées sous Benoit XIV pour imprimer 'la Uclalion abrégée, le secrétaire «frère Antoine s'arrangea, avec Nicolas Pagliarini pour trouver lés moyens d'imprimer

ET LES JÈStrras. 69 tout ce qùL pourrait seconder les vues de Sa Majesté fidèle. On convint d'établir uné'petite imprimerie dans lé palais'de l'ambassadeur, comme l'avaient établie les ambassadeurs d'Espagfie et dè France dans leurs résidences. Ce fut cet exemple qui donna à Pagliarini la pensée de^' créer ladite imprimei-ie; et il e.xécüta sou dessein avec tant de secret et de circonspection, qu'il n'en trtnspii a absolument rien. Lorsque pour réponse au Mémorial durent paraître les célèbres Rffle.viom faites par monseigneur Jean Bottari, sur une minute du secrétaire don Antoine, elles furent imprimées et distribuées dans Rome par le moyen de la poste de Gênes avec tant de circonspection, que les Jésuites et le cardinal Torregîani crurent que ce livre avajt été imprimé à Gènes ; et ils s'en plaignirent au ^nat de la république. Voyant l'applaudissement uiiiverset avec lequel étaient reçues les Ré flexions; le P. Urbain Tosetti (des écoles-pies) voulut cômposer l'Appendice, et le même monseigneur Bottari fit la Critique. a De lu même imprimerie sortit tout ce que la cour voulutqui.se publiât à Rome; la matière fut abondante et intéressante. Tout fut exécuté par les soins et sous la direction de Pagliarini et sans qu'il ail reçu aucune récompense. Bieu loin d'avoir touché de l'ambassadeur la plus petite somme d'argent pour avoir assisté continuellement à l'impre.ssion desdits ouvrages, il n'a pas même obtenu le simple remboursement de ses dépenses. — 11 n'était pas possible de cacher plus longtemps à la vigilance des Jésuites et de Torregiani le secret de notre Imprimerie, et il suffisait pour tout découvrir de voir Pagliarini aller chaque jour au]>alais de l'ambassadeur, et y rester beaucoup dé temps. Il devint donc leur point de mire, et fut destiné à être la victime de leur firreur. Pagliarini demanda au ministre une patente pour sa défense, mais au lieu d'une patente on lui donna un billet

70 CLÊWKT XIV d'oflke par lequel il était chargé de mettre en ordre les Ardiives roydles ^ les juges u’eh tinrent aucun compte (jans le procès. £n i 7 60, étant survenue la rupture entre la CQur très fidèle et le ministère romain, l' ambassadeur Almada partit (le Rome, et Paglii^ini, qui restait abandonné à la vengeance des Jésuites et du secrétaire d'État Torregiani, fut recommandé pai* l’ambassadeur au cardinal Neri (lorsini, protecteur de la couronné de Portugal. Mais cette recommandation n'empècba pas que le pauvre Pagliarim ne fût arrêté le soir du 11 décembre 1700, et mis au secret aux Prisons Neuves pour y rester jusqu’au 14 novembre 1761. . « 11 est impossible de redire la rigueur, employée dans le Pcrtfiiiratur que la justice fit dans sa maison. Les exécuteurs cbercbèrent pendant très longtemps sans pouvoir trouver daus son magasin, rempli de livres de tagil^’espèces, une seule feuille qui pût servir de fondement à une accusation. Après ccnf cinq jours d’un péni^ ble seact, il fut élargi et put ainsi, avec ses amis, s’oor ciiper de sa défense. Il suffit de lire les deux AMgatiotut impi'imées qui portent la signature de l’avocat Gaétan Gentomani, mais faites par son ami l’abbé Nicolas Rossi, sérrétaiio de la maison t’airsini, pour voir avec quelle noblesse et quel courage, dans tous les interrogatoires (|u'il eut à subir, Pagliariui soutint la dignité de la cour de Portugal, et conserva le secret à lui tant recommandé de no jamais manifester les auteurs desdits écrits, ce qui était l’unique objet des recbercbcs des Jésuites et de' Torregiani, pour exercer contre eu* la plus atroce veugeauce. Ce fut en vain que les magistrats le tentèrent dans le procès en lui promettant, s’il manifestait les auteurs, de le renvoyer aussitôt dans sa maison. « -Viirès une année d’emprisonnement , le procès de Pagliarini fut décidé, et au scandale universel des liounètes gens, sur le vote'de monseigneur Brasebi, aujourDigitized by CuugU

ET JÉSUITES. 7 J d’hui Pie VI, ^fut portée la .sentence qiÿ ^ coiniamnait^ sept ans de galères, bîen^que quatre t-oa 1 eussent déclaré innocent. .Cependap) Clémént XIII , malgré, ses préventions, resta si peu persuadé de la justice de la sentwce, que le samedi suivant fl accorda lâ grâce à Pagl{arùii,-^t le- renvoya libré'sans’ aticune àdnduion ni restriction. « Du 15 novembre 1701 Riglia'rrnl réstâ^'à Rome fété par tous, et principalemeht par le ministre d’Kspagnq, don Emmanuel de Roda, jusqu’au 7 févrler'1762, que Sa Majesté très fidèle Joseph I", par décret eqybyé par un- exprès à don Ayres de Sâ, son ambassadeur h Naples, le fit appeler à cette cour par le tnàrqûis Tànüccl au nom’de Sa Majesté sicilienne. Etant arrivé là, il luj fut fait communication des grâces qu^le Roi très fidèle hp avait accordées en récenipense des SerticCg qifil avait rendus à sa couronne. 11 était déclaré chevalier FidalgtJ de sa maison, Secrétaire d’ambassade, avec la jjensioid viagère de 100,000 reisT par mois, et aVét tin présent de 12;p00 crociati pour se mettre en état ciJhvenable, et avec ordre à l’ambassadeur de le tenir dans sa maison et de le traiter comme fidalgo portugais. Pagliarini resta à Naples depuis le mois de février de 1762 ju.squ’au mois de "novembre de 1763, où, la paix ayant été fhifC, .M. .lyres fut envoyé ambassadeur à Madrid. Le marquis Tanucci fit instance auprès de don Ayres afin que Pagüarini restât à Naples chargé cl’ affaires; mais lé ministre ayant écrit sur ce point au comte d’Oyeras, celui-ci lui répondjt <pie le roi désirait connaître Pagliarini, et qn’il devait le conduire avec lui à Lisbonne. Pagliarini partit 4ivec Mi Ayres, et alla à Turin, où il fut reçu avec une bonté toute .spéciale par le toi de Sardaigne et par le duc de Savoie, dont il était bien connu, parceqii’ij avaft été â cette cour en 1755, et qu’il av.'üfèté comblé de bienfaits par,ce souverain mèjue pendant le temps de DIgitizeci by Google

72 rXÉllENT MV sa’ détention. Il arriva à Lisbonne le 15 mars 170&, et fut reçu avec beaucoup dé bonté par le comte d’Oyera», ét habita d^s la mmson de M. Ayres de Sà plus d’une année, fréquentant toujours l’hôtel du ministre et ia cour. Après le départ de M. Ayréh pour Madrid, Paglia^ rini passa dans la maison de don François d’.llniada, et quand cet ambassadeur fut renvoyé à Rome, par ordre du Roi une habitation conuiiode fut donnée à Pagliai’ini dans le collège des nobles, dont il dut soigner la bibliothèque, et où il resta jusqu’à oe que l’administratiou en passa à la Mera censoria. PagKarini alors eut son logement dans l’imprimerie royale, Outre les services rendus à Rome par Pagljarini à la couronne dé Portugal, comme en font foi les pièces- et les dépositions faites à l’occasion de son procès, et qui lui apportèrent de si grands dommages dans sa personne et dans ses intérêts, aussitôt arrivé à Lisbonne, il fut employé par le comte d’Oyeras à mettre en ordre sa bibliothèque et son cabinet, et resta dans sa maison quelques mois. «,n fut chargé d’imprimer la Déduction chronologique en trois tomes in -A*; il dut choisir l’imprimeur, 'et même par ordre du ministre il traduisit en italien le même ouvrage, qui fut également imprimé en cinq tomes in-S*. • V II fit par ordre de sa Majesté deux fois le plan (T un établissement pour l’imprimerie royale. Le projet fut exécuté ; l’imprimeur et le substitut furent choisis selon .son désir, et l’établissement fut formé tel qu’il existe aujourd’hui. Il en fut déclaré directeur général, avec deux mille crociati de .paie annuelle, mai^n, et deux copies de .«diaque livre qui était imprimé. <1 Lorsque la paix fut conclue avec’ Rome, eu 1770, Pagliariui continua à être employé par le ministre pour traiter a\ec les nonces du pape, comme eu fout foi les faits arrivés à cette époque. Digitized by Google

ET LE8-JÉSITTES. 73 « Mais sous le Pontificat de Clément XIV, lorsqu'il s'agit lie la suppression des Jésuites, le Pape lui-même suggéra au marquis de Ponibal de se servir de Paglîarini pour lui faire arriver, les pièces traduites en italien; vu que M. ,41mada, employant à Rome pour cette traduction des personnes vénales, il ne pouvait pas trop compter sur leur travail. Le roi voyant cela dit que Pagliarini, son secrétaire de légation, avait tousles titres pour être admis dans le cabinet, après tant de preuves données de sa probité et de son attachement à la cour. Depuis ce moment le marqiris de Pombal commença à s'en servir pour les" pièces les plus délicates concernant Rome. Il écrivait la pièce en portugais, puis la mettait au propre; ensuite la traduisait eii italien ; et après qii'elle avait ôté revue par le "marquis, il la copiait dans la forme sous laquelle elle devait être présentée au Pape. Ce travail l'occupait depuis le matin jusqu'à minuit (rendant quinze jours, car il devait encore les exjrédief par le coun-ier, et écrire d'autres lettres selon les occurrences. Dans la secrétaireriê d'état il doit se trouver des papiers écrits de la niain de Pagliarini, çt MM. Jean Corner, d'Araujo et José Leitzeb en peuvent être d'excellents témoins, sans , parler des autres. « Nicolas Pagliarini, qui se trouve âgé de soixantedouze ans, dont trente ont été employés au service de la cour de Portugal, sachant que l'auguste souveraine daigne bénignement considérer les services des |wrsonnes quij)nt bien mérité de la couronne; et ayant un neveu appelé Thomas qui s'applique avec succès aux études ecclésiastiques , jeune homme recommandable par sa benne conduite et son excellent caractère, et capable de bien servir sa Majesté très fidèle, prend la liberté de le j)iésenter au trôm; de .sa .Majestés et de supplier de vouloir le substituer à lui-iiième à sa mort dans l'emploi d'agent royal, qu'il remplira même sans

U CUMStlT HV aucun éfuokiment, se coptentaut des bonnes mains qui ÿont attachées à son ofl'ice. ». ' •. (juaud lé libraire l’agliat'ini^adressait à Ut fiUe d&Jo^ Sepb l** de Portugal cette sin^iëre supplique, il étaii bien éloigné de penser qu’un ^Qur'ce. document serait produit par l’histoire coipme une preuve à la charge de ses protecteurs dans le Sacré Collège, et dans les chancelleries. -Vprès avoir’ été corroinpu par Almada, Pagliariui s’pccppait à corrompre les autres. 11 avait mission d’infester l'Europe de üvres çbscènes ou irreligieux; U était l’ennemi déclaré du ^aint-Siége et de la Compagnie de Jésus; on en fri une espèce de personnage. Eb feuilletant les papiers qu’il a laissés, ou s’étonne de le voir en correspondance active avec des cardinaux, des ministres et plusieurs religieux de divers ordres. C’était sous leur couvert qu’il propageait les œuvres enfantées par les scribes de Pombal. Une lettre de ce.PagUarini pu cardinal .\ndré Corsini va nous initier aux moyens que le libraire diplomate employait pour répandre ses pamphlets dans la ville de Rome. il L’impression de la Réduction rhronologiqiie et amIjftiqne est enfin terminée, lui mande-t-il. Par ordre de l’excellentissime seigneur comte d’Oyeras, je vous ai fait expédier par Gènes un nombre d’exemplaires correspondant .à celui de la première partie qui vous a été transmise. Comme ces. premiers exemplaires ont été adressés à Votre Eminence par notre consul Piaggie pour être distribués dans cette cour, et en supposant que la même chose puisse s'exécuter relativement à ceux-ci, j'ai voulu enlever tout motif de scandale au Quirinal. J’ai donc formé différentes enveloppes qu’on .pouna faire parvenir à leur adresse sans qu’on sache ce qu’elles contiennent. Il suffit que Votre Eminence veille au moyen de les faire arriver siirement.de Civita-Veccliia à Rome.* VoUe Eminence est pleinement informée de^ tout ce que Digitized by Google

ET tES JÉSITTES. 75 ces paquetâ eontiennent. Elle comprend donc quels peuvent en ôtre les cons^uences et les préjudices pour la Cour romaine, qui, en persévérant dans son système, marche à grands pas à une ruine, totale. » La haine vouée aux Jésuites, par ayidüé ou par ambition, réduit un prince de l'Eglise à mettre un des plus beaux ^noms de l'Italie au service des pamphlétaires qui attaquent le Siège romain. Le cardinal André Corsini s'est fait le colporteur de .Nicolas Pagliarini. Ce ne sera pas assez do pette honte : môme après sa mort Pagliarini a voulu ôtpe.l'atal à l'Eminence devenue son commissionnaire, et il n a jias détruit sa correspondance. Le cardinal .Vndré était le complice de Pombal; voici en quels termes U mendiait à la ^rte du ministre ; « Je ne saurais, écrit-il de Rome le 12 novembre 176«, exprimer à Votre ExceUence l'infinie consolaÇon que j'épmuve des bonnes nouvelles de sa santé, qui me sont parvenues par 1 entremise de M. Nicolas Pagliarini. Je voudrais vous exprimer comme je le désirerais ma constante affection envers Votre Excellence et toute sa très lionorée famille, ainsi que mon sincère et intime dévouement à cette royale cour, pour laquelle j'ai toujours eu et aurai toujours le respect et la reconnaissance que je lui dois à tant de titres, Que ce soit là les véritables sentiments de mon âme, j'espère qup vous en aurez été assuré" paiM. le commandeur d'Almada, qui sait fort bien av^ quelle sollicitude nous nous sommes employés, le cardinal .Neri mon oncle et moi au service de votre cour. C'est sans contredit de cette attitude dg notre part que provient l'éloignement non équivoque de Sa Sainteté et -du ministère pontifical pour nous et notre famille, qui en a souffert de notables préjudices. Nous n'en tenons aucun conipte pourvu que nos soins se trouvent agréé.s par cette œur, et que nous puissions être sûrs de sa proteètioq. Nous y avons sacrifié tous nos intérêts; nous

 sommes encore disposés à le faire 'dans quelque occasion que ce soit. Je vous écris avec autant de liberté, parceque cette lettre doit vous arriver par M, Pagliarini. Je sais’qu elle est en main sûre. » Le ministre portugais avait besoin' d’encourager à Home de pareilles vénalités. André Corsini fut pensionné par la Cour de Lisbonne, et ses leUres autographes.à Pagliarini font foi de cette transaction. Cependant Pombal ne trouvait pas partout des imprbbités semblables. Les Pagliarini, les Corsini et les Norbert étaient rares à Rome et dans la Catholicité. Il s’irritait du silence qui se faisait autour de lui et des ovations de la charité accueillant partout les victimes de son arbitraire ; il, crut qu’il modifierait le sentiment universel en livrant un Jésuite au bûcher de l'inquisition. Le P. Malagri’da lui était depuis longtemps odieux ; ce fut à lui qu’il demanda compte de la réprobation dont les peuples le frappaient. Gabriel Malagrida était un vieillard pres/jue octogénaire. Né en Italie le 18 septembre 1081), U avait passé dans les Missions la moitié de son existence". Rappelé en Portugal, il était, surtout depuis le tremblement de terre de Lisbonne., un objet de vénération’pour les pauvres et pour les riches. Il vivait dans l’intimité do là famille des Tavora; mais cette liaison n&le constituait pas complice évident de l’attentat du 3 septembre 1758. Pour l’y mêler, il fallait d’abord établir la préméditation, connaître les coupables, et procéder les preuves à la main. Pombal ne s’arrêta point à ces indispensables préliminaires de la justice : il souhaitait que Malagrida et'd’autres prêtres de l’institnt fussent les fauteurs du régicide; la sentence qu’il rendit le déclara. Le Jésuite devait périr avec ses coaccusés ; un caprice ministéi'iel le réserva pour de plus longues soulfrances. Malagrida languit trois ans dans les fers; il y paraissait oublié, lorsque tout à coup Pontbal se ravise. Le Père est sous

ET LES JÉ8CITES. 77 le, coup d’un arrêt de mort ; en vertu du jugement, il peut être exécuté d’un jour à l’autre comme instigateur d'un attentat contre ta vie du Roi; Pombal dédaigne cette première sentence. 11 a lui-même condamné Malagrida,, U veut que l'Inquisition prononce à son tour sur ce vieillard. 11 ne s’agit plus de régicide, mais de fausse prophétie et de dévote immoralité. On lui impute d'avoir,dans la solitude de son^acbot, composé deux libelles suite Règne de l’ Antéchrist la Vie de la glorieiue sainte Anne, dictée par Jésus à sa sainte Mère. ^ , Malagrida, infirme, et captif, sans force, privé d’air, de lumière, d’encre, de plumes et de papier, était supposé se repaître d’hallucinations qui, relatées dans .son jugement, attestent bien plutôt un cen eau malade qu’un hérésiarque. Le manuscrit n’est pas représenté ; on cite quelques fragments de ces deux ouvrages, que lé capüciii Norbert arrangea pour la circonstance, et on appelle le Saint-Office à flétrir le J[é8uite. lin des frères du Roi était grand-inquisiteur, il refuse de juger le délire ou l’innocence ; ses assesseurs l’imitent. Pombal saisit ce prétexte pour conférer, la dignité de grand-inquisiteur à Paul Carvalho Mendozza, son frère, qui fut au Maranon l’ennemi lo/plus implacable de la Compagnie de Jésus. Lu nouveau tribunal est formé. 11 n’a pas l’institution pontificale, il ne peut exercer aucun pouvoir juridique t mais Pombal lui a dicté'ses ordres, le tribunal s’y coijfonne. Le P. Malagrida est déclaré auteur d’hérésie.Sv impudique, blasphémateur et déchu du sacerdoce. On le livre au bras séculier, et il périt, le 21 septembre 1761, dans un auto-da-fé solennel. « L’excès du ridicule et de l’alisurdité, dit Voltaire (1) , fut joint à l’excès de l’horreur. Le coupable ne fut mis en jugement que comme uti prophète, et ne fut brfllé que pour avoir été fou, et non pas pour avoir été parricide. » (1) OEsvrtt de Voltaire, Siècle de Lmit XV, t. xil, p. 351, . , Digitized by Google

 Malg^ Voltaire et cètte inquisition de contrebande, le Jésuite n'étalt pas plus insensé que participe. Ses réponses devant le tribunal, le bAillon dont on couvrit sa bouche pendant le trajet fitnèbre, les paroles qu'il prononça sur le bûcher, tout atteste qu'il mourut comme- if avait vécu, dans la plénitude de sa ralsoû et de sa piété. ■ ' Afin de braver le Pape jusque sur lacljaire apostolique et de lui prouver que ses prières étaient aussi IndtUcaces que ses înjonctiçns, Ponibal avait jugé à propos de lui renvoyer dans un dénuement complet la plupart dea .lésuites dont il confisquait les biens. Il en avait assez réuni dans ses proscriptions générales pour essayer de faiiguer rinépuisîible charité du Pontife. Clément XIll se montra* toujours plein de dévouement; Portibal, en face des prisonniers qu'il s'était réservés, ne transigea jamais avec ses cruautés. Le Pape et le ministre portugais restèrent dans le rôle qu'ils s'étaient tracé : l'un adoucissait dos souflrances imméritéès, l'autre cherchait à les aggraver. II avait fait abandonner sur les éOtes d'Italie leitrop plein de ses prisons ; mais ses captifs assumèrent sur eujc'seuls les tortures dont il aurait voulu accabler la Compagnie, li avait fait saisir dans les Missions plusieurs Pères français ou allemands ; il consen a de préférence les Jésuites étrangers, ctu* il espérait qu'aucune famille n'éleverait la voix pour les réclamer. Il les soumit aux misères de détail que la tyrannie la pins tracassière. peut inventer. 11 en avait retenu deux cent vingt-un dans ses chaîné : quàtre-vingt-huit y périrent; d'autres ftirent arrachés à sa barbarie par dona Maria, l'héritière du trône de Portugal ; par Marie-Thérèse d'.iutriclje et par la reine de France (1) . 11 reste encore un certain nombre de let(I) La raloc Uarie Laninki, épomt de L«ui* XV, avait chargd le laarqnit de SailU-PriesI, ambasMidcur de France eu PoriUftal, de idclaBMr laa Jésttitca Iraiiçait que Pombal retenait captifs. Ce fut ainsi que les Pères Dd Cad, de Ranceau et le EKtos Dcbart se virent.délirrds. Le comte de DigitizêdîyCTi i

ET LES JWfltES. 7tt "tre« écrites par les Jésuites prisonniers de Pombal; toutes retracent les mêmes douleurs et la même patience. Le protestant Christophe de Murr en a recueilli quelquesunès sur l'autographe latin pouHas reproduire dans sou journal (1) . Nous lui empruntons celle que le P. Laurent Kaulen'adressait de la tour de San-Juliano au Provincial du Bas-Rbid. . • • . • •I Mon Révérend Père, «'La huitième année de ma captivité est prête à finir, et je trouve pour la])remière fois l'occasion de faire passer dette lettre. Celurqui m'cn a donné le moyen est un de nos Pères français, Compagnon de ma captivité, et à présent libre par les soins de la reine de France. Je suis prisonnier depuis 1759. Enlevé par des soldats qui, l'épée à la main, me conduisirent à un fort appelé Olpreïda, surla frontière du Portugal, j'y fus jeté' clans un cachot affreux, rempli de rats si importuns qu'ils infectaient mon lit et partageaient ma nourriture, sans que je pusse les écarter, à cause de l'obscurité du lieu, f^ous étions vingt Jésuites renfermés chacun séparément. Les quatre premiers mois, on nous traita avèc' 'quelquéf égards; après cela, ou commença à ne nous donner d'aliments que ce qu'il fallait pour nous empêcher de mourir de faim. On nous enleva avec violence nos bréviaires et ce que nous avions de médailles, d'images de saints et d'autres meubles de dévotion ; on voulut même arracher à l'un. de nous son crucifix; il fit une si forte résistance qu'on le lui laissa, et on ne chercha pas à exercer sur les autres une si indigne violence. La > Lcbnltern, anbMtadeur d« ITmpanlriee, refiU le* même* ordre*) U l«« rciBflil *«Bc le nitiiie empreacment. Les tradiUoni do par* et de la Coia* . pafpiic fiiDl eqeore foi de cette btuuaiii)& : (i) Journal de ta LUiérature et det Art$, t. it, p. SOS.

cLÉusurr m ' \ *îi 1, I ! M • I 80 mois après, on nous rendit nos bréviaires: nous souiMmes * dans ces' cachots obscurs la faim et beaucoup d'autres incommodités : ou n'y donnait aucun secours aux malades. Nous y étions depu'is trois ans, lorsque, à l'occasion de la guerre qui survint, on nous en retira au nombre de dix-neuf : un de nous était mort. Nous traversâmes le Portugal escortés par des escadrons de cavalerie, qui nous conduisirent aux prisons de Lisbonne. Il nous prit en route, à trois Allemands que nous étions, une grande tléfaillance; on nous fit passer la première nuit avec les prisonniers renfermés pour crimes. Le lendemain, nous fûmes amenés dans ce fort, qu'on appellede Saint-Julien, sur le bord de la iper, où je suis avec les autres Jésuites; Au moment où je vous écris, notre prison est des plus horribles ; c'est un cachot souterrain, obscur et infect, où il n'entre de jour que par une ouverture de trois palmes de haut sur trois doigts de large. On nous y donne un peu d'huile pour la lampe, une modique et mauvaise nourriture, de mauvaise eau^ souvent corrompue et remplie de vers ; nous avons une demi-livre de pain par jour ; on donne aux malades la cinquième partie d'une poule; on ne nous accorde les sacrements qu'à la mort, et il faut que le danger soit attesté par le chirurgien qui fait l'office de médecin dans notre prison, (’.omme il demeure hors du fort et qu'il n'est permis à aucun autre de nous voir, il n'y a aucun secours spirituel ni corporel à- espérer pendant la nuit. Les cachots sont remplis de quantité de vers, et cf autres insectes èt de petits animaux qui m'étaient inconnus. L'eau suinte s*ns cesse le long des murs, ce qui fait que les vêtements et autres choses y pourris.sent en peu de temps; aussi le gouverneur dû fort disait-il dernièrement à quelqu'un qui me l'a répété : « Chose admirable I tout se pourrit promptement : il n'y a ici que les Pères qui s'y conser- • veut. 1) A la vérité, nous paraissons conservés par miI

BT US JlBDms. M ' rMle, afij) .de souffrir pour Jéso^C.hrist Le clûrurgien s'iétoune souvent cotnnicnt plumeurs malades d'entre npus se 'guérisseut et ap r^tablissenl ; il avoué qiie leurs guérisons ne sont p^s l'-effet des remèdes, mais .d'une vertu divine. Quelques-uns reeouvrent la santé après les vœuX qu'.ils ont Gûts; on de. nous,- prêt à mourir, fut subiledient guéri après avoir' pris 'de la farine miraculeux dé saint Louis de (jonzagne; un autre tombé en' délire, dans lequel il jetait les plps horr'ibles cria, se rétablit tout d'un coup après quelques prières dites auprès de lui par un de ses compagnons ; un autre, après avoir reçu la sainté Eucbaristie,se trouva sur-le-champ soulagé et fortifié dans une maladie qui l'a réduit plusieurs, fois à,rextrémité. Le chirurgien, qui a vu cela, dit ordinairement : « Je sais le remède de celui-ci : donnez-lui le. corpa de notre Seigneur pour l'empteber de mourir.. » U. en est mort un dont le visage a pris un éclat qu'il 'n'avait pas pendant sa vie,en sOrte que les soldats et les autres qui le contemplaieiit ne; pouvaient s'empêcher dé ^re ; « Voilà, le visage d'un bienheureux, p Témoins de ces choses, et fortifié par le ciel en d'autres manières, nous no.us réjouissons avec ceux •d'entre nous qui meurent, et nous envions en quelque sorte, leur destin, non pareequ'ils sont.au bout de. leurs* travaux, uiais j;>arce-; qu'ils ont remporté la palnie. Les- vœux de la plupart sont de mourir sur le. cliamp de bataille. Les trois Français qui ont été mis, en liberté en ont été tristes, regardant notre position plus heureuse que .la leur. Nous .sommes dans l'^iction, et cependant presque toujours dan.s la joie, quoique- n'ayant pas unjnoment sans quelque souffrance et presque nus ; il y en a peu d'entre nous qui conserv ent quelques lanil)eaux de leurs soutanes. .4 peine pouvons-AÔus obtenir de quoi nous couvrir autant quç la modestie l'exige. Vn tissu de je ne àai.s quel poil à {milites aiguës nous sert de couyertuçe, un (mu de (mille

The text on this page is estimated to be only 21.43% accurate

in- ctriiiniT XIV KAt tout tiotre li(t eiie (lourtit en }>en de tem)l»,' ainsi que la couverture , ét nous avons Wien de ia peine wi ' obtetrir autre t'ce nS»t souvent qu'apres eivavbif mar^ qué longtenqia. ' v*-' . ^ ' » Il 11 ne noua e6(pertnia de parier à pèrsoriùe, et pçr^. «mno ne peut parler et demander pmir nofts. Le gediier eft d'une diifeté extrême, et s'étudie à nous faire sou/frirç' ii neus dit rarement un mot de dopcOTr, et paratt ne . nous fournir qu'avec répugnanoe les oboMs dont notrS ■ avons liésoin. On ofl're la liberté et toutes sortes de bons traitements il ceux qui voudront-abjurer l'însfitut. NôS Pères qui étaient à Mactu>, ét dont quelques-uns. ont déjà enduré avec courage, -fianni les infidèles, les prisons, les fer# et les tourments souvent réitérés, ont été aussi amenés ioit et il B été, ce semble, plùs agréable à Dieir de les voir aenfü-ir en ce paj-s, sans l' avoir mérité, que mqurir pour, ta fbl ohes les idoiâtres.-^ Nous avons été dans ces cachots vingt-sept de.îâ provtnoo dé Goa, un * de la province de Malabar* dix de-celle de Portiigàl,'neuf do aeUe du BréslL, vingt-trois de celle du Marapon, dix de celle du Ja^n* doue de la province de Chine. Dans ' ce nombrejll f avah un Italien, trdxe Allemands, trois fîhinoln, cinqiiante-qnatre Portngais, tréls Fronçais et (Wux BspSgnols. De ce nombre trois sont iports et trois ont été mis en liberté. ' ^ .'■« « Nous restons encore soixante-seixe.; il y en a 'd'antrès enfermés dans lés tours; mais je ,n'ai pu savoir qui ' ils sont, ni en quel nombre, ni de qilel pays. Nous dem'ando'ns aux Pères de votre province dés prières, pour nous, non pas comme des îiommes à plaindre, puisque nous nous estimons heureux. Pour pioT,' quoique je sou.» balte la délivrante de me^ compagnons dç" souffrances, je ne changerais pas mon état avec le vôtre. Noua souhaitons à nos Pères une bonne santé et le bonheur de travailler rmirageusemenl pom Dieu dans votre pays.

The text on this page is estimated to be only 26.33% accurate

JiT lES JfÉ*nTÉti.- ■ 8J «fin fp)e sa gloire reçorre autant 4’âccr(MJW('menf îia’élle ■ reçoit (lé (hmiinit ion. ’ *' ^ K De la priiron üe Samt-Jollen, sur le bord du Tage, le IS octobre 17(W. . ' . . , , ■ » ■ ■ . « De votre Révérence le très ImmWe ’ et très pbéis.«^nt serviteur. ; > • * ^ . ■* . U KAb'LE^i, captif de Jésus-Cluist. n, D’autres lettres sont aussi "éloquentes de douleur, aussi magnlTupies tic çoitrage chrétien. Ces jésuites, dont le nombre décroissait Chaque ânnée, étaient pour Poinbal une satisfaction de tons les instants. II so' délec^ tqit lès voir souffrir, connue il aimait :V réaliser des projets .auxquels le san^ versé paràis'sait (Hre un Insnrmon- • fablo obstacle. 11 avait rév'é, dans- le? prettilels jours de aa puissance, le Jiiafiape de son fils avec une Tavoi^. Cu refue entraîna peut-être les malheurs que nous \ enoiisdo raconter. Pombal avait brisé’' cette. Hliislre fkmille, il voulut que, son fils réalisât le plan formé dans sa tête. L’enfant du bourreau épousa la fille des victimes. ’Poinbal avait tout fait pour rendre impossible aux Jésuites leur Féüitégràtion dans le royaume. En 19â9, lorsqu'on les y rappela^ le marquiB ^ Ponibal et la .comtesse d'O- , livcira, les deu.t héritiers du ministre portugais, Icsre^ çurent' à' leur arrivée. Ils les comMèfent de tilmoignages d’i^ecfucux regrets, et les trois premiers pensionnaires que te collège restauré de Coïmbre vil entrer dans ses • *■ murs avec lea Pères furent les «rière-petits-fils de riiommc. qni travailla le phis activement à la destruction, des Jésuites. (1) " * . * V * - . (1) Quelque cfaoce manquerait & ce récit si nens ne doniHnns pas On (rsriBem iTune lettre écrite df la viHe de Pombal par le P.. Delranx, qui, eu 1M9, Ibt ebarfé de réInstaUer les léssHes en Poctugal. Les restes mocr feis do grami ^mArqirit n'afsient pas efteore été déposai dàés le tombeau . que, svirant ses dernières Tolonlés, sa ramHIe lui IH Wger I Ôerras. Le

afin que sa gloire reçoive autant d'accroissement qu'elle reçoit ici de diminution.

« De la prison de Saint-Julien, sur le bord du Tage, le 12 octobre 1766.

« De votre Révérence le très humble et très obéissant serviteur.

« LAURENT KAULEN, captif de Jésus-Christ. »

D'autres lettres sont aussi éloquentes de douleur, aussi magnifiques de courage chrétien. Ces Jésuites, dont le nombre décroissait chaque année, étaient pour Pombal une satisfaction de tous les instants. Il se délectait à les voir souffrir, comme il aimait à réaliser des projets auxquels le sang versé paraissait être un insurmontable obstacle. Il avait rêvé, dans les premiers jours de sa puissance, le mariage de son fils avec une Tavora. Un refus entraîna peut-être les malheurs que nous venons de raconter. Pombal avait brisé cette illustre famille, il voulut que son fils réalisât le plan formé dans sa tête. L'enfant du bourreau épousa la fille des victimes. Pombal avait tout fait pour rendre impossible aux Jésuites leur réintégration dans le royaume. En 1829, lorsqu'on les y rappela, le marquis de Pombal et la comtesse d'Oliveira, les deux héritiers du ministre portugais, les reçurent à leur arrivée. Ils les comblèrent de témoignages d'affectueux regrets, et les trois premiers pensionnaires que le collége restauré de Coïmbre vit entrer dans ses murs avec les Pères furent les arrière-petits-fils de l'homme qui travailla le plus activement à la destruction des Jésuites. (1)

(1) Quelque chose manquerait à ce récit si nous ne donnions pas un fragment d'une lettre écrite de la ville de Pombal par le P. Delvaux, qui, en 1829, fut chargé de réinstaller les Jésuites en Portugal. Les restes mortels du *grand marquis* n'avaient pas encore été déposés dans le tombeau que, suivant ses dernières volontés, sa famille lui fit ériger à Oeyras. Le-

The text on this page is estimated to be only 26.82% accurate

nu ' CLÉMENT XIV. : . La^fiMÜli'té v>pc latjuelle il avait pu tromper son Roi, éluder les prtères ou les décrets du Saint-Siégei et arri\ er iirésque s^is oppositiou .au reuversemeut de la Société de J^sus, fut un encouragement pour les adversaires d'elle comptait en Europe, l^inbal'ayait réussi jiar des ■ • moyens coupables : les Philosophes," Ifes Jansénistes ét les Parlementaires blâmaient sa froide cruauté, son dfespotisme-inintelligent; maisj forts de l'expérience tentée, ils commençaient à espérer, qit'avec des mesures moins acerbes Ils' pbun aiênt paryenir au. même but. La chute de.s Jésuites dans le -royaume trè^ fidèle réveilla les hai* nés. On ne songea pas à les tuer ; on crut que la calomnie^ sulTirait pour s'en débarrasser. On attisa contré' eux .ôétte- guerre de sarcasmes ou d^invraiseinblances quî avait eu -ses intermittences, mais qui alors se développa cfteueiU couvert d'uo drap fuuM>rCt était conOé I la garde àn Fraoebr^nf. Lie F. DHvasx raconte le* triste* viciasHudes qa^éprutiva ce rervaail pémlaat les guerres de la PéninsulCi puk il ajouter . . « Il faut remarquer que Pombal esl^la |>rcinière populaiioo du diocèse de CoZmbre, du cdlé de Lisbonne. Or, l'évéquc de Colo^re aspil envoyé Fordre é toutes les paroisA* que nous devions traverse de nous recevoir en triomphe. C'qst d<mc è la lettre quMI avait thllu me dérober au triompbe poureourir à Saint'Frunçois; mais c'était un besoin du cœur. Je ne saurais ^ rendre ce q|ue j'éproûvai en OlTrant la victime de propitiation, TagAean qui pria sur la croix pour sel bourreanx^ en l'offrant pour le repos de rùme de don Sébastien Carvgiho, marqnis de PcHnbal, rorpo/e prcraenlc.' H y avait donc cinquante ans qu'il attendait là, au pasage, cette Compagnie revenant de Texll auquel il l'avait si durement condamnée, etdont, mi reste, InMuème avait ^frédit le retour. ^ "] tt^endanl que je satisfaisais, à ce devoir rdigien, le triomphe qu'on nous forait d'accepter, je voulais dire endurer, éblouit toute la tille et ses environs; toutes les cloches sonnaient; le prienr, arebiprétre, venait processieaDellcment chercher nos Pères pour les conduire à l'égKse, où tout était illuminé. C'était comme un songe. » La vengeance des Jésuites ne pouvait pas, en effet, être plus complète* Iis *se dérub^leat à l'cuUiousiasme dan(ils devenaient l'objet à Pombal, pour SC recueillir et prier en silence sur le tombean non encore fermé du ministre, leur epDemj. . ^ • • Digitized by Google

. . ' . . ÊT LES lÊSL’im. -, • 85 . dina toute 5on èxtensloii. Depuis ^origine de la Sodi'té, il ÿ a\iait’ tradition, chaîne non interronipue do libelles et de mensonges. On exhuma ce ivieux passé d’imposttmes. Le» Protestants avaient commencé, les Jansénistes enchérirent encore. Il est impossible de ramasser toutes ceâ hontes de la pensée ; mais l’histoire se voit condam- • née-è enregistrer celles qui sont pour ainsi dire légales. • Avant d’entrér dans le réôâfdes événements relatifs à la’ France, à Itispagne et 'à Fltalie, il faut donc s’arrêter à quelques faits ^qui po>tent lénr 'enseignement a\ÿic. eu.\. . ' t^ea Jésuites étaient les infatigables tenants contre 1^ 1’rote.staiitisme. En 1602, au moment où Henri IV sedis^ posait jk-'les rétablir, le Synode' calviniste Assemblé à 'Grenoble prend la résolütioh d’émployer'tous les moyenh des’opposeï- à leur retour. Uilistoire du P. JJeniy, JéHtiiie brûlé à Anver» le 12,rtoi}t 1601,. sort dés presses hérétiques.- Elle est bientôt répandue en France, fcè P. Henry, avait commis tous leé crimeSj et le titre du Kvre annonçait que- « Oette histoire était tournée de fla^ mand en français. » Le Roi et les Jésuites établissent une enquête, dans toutes les.Flandres. 11 n’a jamais été question ni jle c^t autoja-fé ni du Jésuhe. Guillaume, de Bérgbes,' évêque d’.Vnvers, constate le mênsonge, H en fait retomber la. confusion sur les Sectaires, ugens accoutumés, selon lui,’ à promouvoir leur Évangile par telles feintes.' 1) Les magistrats de la ville où le P. Henry > était né, où il avait prêché, où, il venait d’être brûlé, déclarent que cés événements ne sont'qu’un tissu defables. Ce Père était un être de raison. Les Hérétiques proclamaient qu’il se nommait Henry /Mangot, fils de Jean Mangot, fourbisseur ; les magistrats attestent que,' « de mémoire d’homme, il ne s’ est fait à .\nvers]>unition • du crime abominable dont on accusait le prétendu P. Henry, qu’il n’y a jamais eu à .Anvers de Jésuite du

_ cumb^it xiv. • ' < nom Henry Ù3ngpt,çt qu’entre les bourgeois d’.Anvers il u'y a jamais eu dp nommé Jèan Mangot, même dumétier des fourbÎ8sem;3. » ‘ . L’jmposture était coufondue : eUe fit la morte, pour se ^éveiller quand lés animosités seraient plus vivaces. £lle reparut èat758, comme si un siècle et demi auparavant elle n’avait pas 'ôté écrasée sous le poids des preuves juridiques. l.efait du P. Henry était notoire. Au moment * de la suppression, on l'évoqua contre les /ésuites. 11 en bit de même pour la mortetpour l’ héritage d'Ambroise Guis. En 1716, un artisan de Marseille, nommé Esprit Bérengier, et Honoré Guérin, prêtre interdit par son évêque, arrivent à Brest. Ils annoncent qU’ils viennent réclamer une fortune de plus de deux millions qu’a dLb' laisser un de leurs parents, Arabrotsë Quia, mort, selon euxr À Breôt en 171)1. Leurs démarches n’aboutissent & •aucun résultat. Personne n'a vu, n’a connu cet homme si riche. L’ autorité locale n’en a jamais entendu parler^ Deux aanéos s'écoulent, et en 1718 les Jésuites du Gol. lé^ de là marine sont tout à coup accusés d’avoir attiré ^piM^lcur maison Guis, qui débarquait malado, et de l’aVoir dé{)ouiJlé de son .trésor. Guis, disait-oii, avait été . tué chct les Jésuites, et l’abbé Rognant, recteur de 1«. paroisse de Saint-Louis, avait fait transporter le cadavre à.l’hôpital, où il fut inhumé. , \ . L'imputation était gravé. Les Jésuites réunissent les éléments qui peuvent la détruire. Le gouvernement, de son côté, charge Le Bret, premier président du ParlO;meiu d’Àix, d’informer. Ge magistrat, qui était en même temps intendant de la province, fait interroger à Marseille les]>arenU d’Ambroise. Ils racontent que Guis, tombé dans la mlséru-«t déjà vieux,' s’embarqua pour Alicaple en 1661 . et que. par divers rapports, U éuk 'venu à leur eonaeiasance qu'U-H’evait pas été plus keuDigilized by Giiugle

nom de Henry Mangot, et qu'entre les bourgeois d'Anvers il n'y a jamais eu de nommé Jean Mangot, même du métier des fourbisseurs. »

L'imposture était confondue : elle fit la morte pour se réveiller quand les animosités seraient plus vivaces. Elle reparut en 1758, comme si un siècle et demi auparavant elle n'avait pas été écrasée sous le poids des preuves juridiques. Le fait du P. Henry était notoire. Au moment de la suppression, on l'évoqua contre les Jésuites. Il en fut de même pour la mort et pour l'héritage d'Ambroise Guis.

En 1716, un artisan de Marseille, nommé Esprit Bérengier, et Honoré Guérin, prêtre interdit par son évêque, arrivent à Brest. Ils annoncent qu'ils viennent réclamer une fortune de plus de deux millions qu'a dû laisser un de leurs parents, Ambroise Guis, mort, selon eux, à Brest en 1701. Leurs démarches n'aboutissent à aucun résultat. Personne n'a vu, n'a connu cet homme si riche. L'autorité locale n'en a jamais entendu parler. Deux années s'écoulent, et en 1718 les Jésuites du Collége de la marine sont tout à coup accusés d'avoir attiré dans leur maison Guis, qui débarquait malade, et de l'avoir dépouillé de son trésor. Guis, disait-on, avait été tué chez les Jésuites, et l'abbé Rognant, recteur de la paroisse de Saint-Louis, avait fait transporter le cadavre à l'hôpital, où il fut inhumé.

L'imputation était grave. Les Jésuites réunissent les éléments qui peuvent la détruire. Le gouvernement, de son côté, charge Le Bret, premier président du Parlement d'Aix, d'informer. Ce magistrat, qui était en même temps intendant de la province, fait interroger à Marseille les parents d'Ambroise. Ils racontent que Guis, tombé dans la misère et déjà vieux, s'embarqua pour Alicante en 1661, et que, par divers rapports, il était venu à leur connaissance qu'il n'avait pas été plus heu-

The text on this page is estimated to be only 23.30% accurate

1 ■ • . • • . et 97 reux «w Kspaguü qu w Fraaov, f>>)>r«»iutii âceit à Alicante : i) en ra^itcat cxirait niurtueUa « Anibrolâc Gui», Françni» de umioo. vendradi U uu* veuibre lüdô ou enterra le su»dit dans ceUo éybee |Mui i'^uur de Dieu, et tout . le clergé y aseieU ou.esécuûoti de l'ordonuance et décret du Grand-Vicaire iiqrain dû celte. ville^d' Alicante et du toe.^étriteiiu » Gu(-acte^ dont copie nutbeutique .e.t légale était cerdTiéé par Uni» notaires et par le'cousûl IVauçais, renversait l'échalbudage de succession si péuiblemeùt dressé conUe ^ Jésuités- On avait ajouté lui aux insinuaüon.s de la ntalx'eillance, on se tut devant cette preuve irrécusable. Les béciliers d'Mibreisc Guis ayàiciit évoqué l'alTi^c ati • Parlement de Bretagne. Le It) février 173A, «la'cour, faisant droit, sm* les cliargcs, infurtnations et requêtes des Pères Jésuites do Brest, les a renvoyés hors Paecusar tiou-, sauf à eux è se pourvoir pour icurs réparations, dépens, 'donunoges et* intérêts, a- . ' Getté fable avait eu le sort rie tantd'auUee t elle était depuis longlenips oubliée ainsi que la succuesion d'Auu? bruise Guk ; mais contr e les Jésuites lacakurmie ne subU jamais de prescription élèriielie. On a toujours une heure où elle peut ^user d'autres géuéraûons. Pombal était doits le feu de ses violences. 11 parut. eu Frauue un écrit destiné à révelBei' cette allairc. U avait pour titi-e ; ArvH du conseil d'EliU du Iloi, qui condamm tous les Jésuites du ro§uunu! soiiduirenu-ul ù rendre ueu- Itériiiers d'Am'' broisc Cuis les effets en nature de sa sueeessioH, au à leur payer, par forme de restitution, la sonune ds kuil utUlious de livres. Le 3 inar.s 175P, cet arrêt fut siguihé' aux Jésuites de Paris. L'-audace de ceux qui l'avaieui fobriqué était grande; mais à celte époque U) |>uuv<Mr s'pufoiiçait dans dt» voies qui le oondqisaiuui à t'u|qMu. l, ArdiivM de la paruitk &ainle*Maric»'|>« ^ ^

88 ’xrr ■ • • bre et au suicide. Circonvenu par tant de corruptiotts avouées ou secrètes, il ne se trouvait' encouragé que ' pour faire le" mal. Une trame habilement ourdie avaK essayé de séduire la probité du secrétaire de la chancellerie; cette trame fut déjouée. Le 30 mars le conseil d’État annula l’édit supposé, et on lit dans ses registres : « Sa Majesté ~a estimé ne devoir pas laisser subsister ht «gnification d'un arrêt qui n'a jamais été rendu, et, il est de sa justice de faire punir sévèrement ceux qui seront convaincus d’avoir eu part à la fabrication du prétendu arrêt et de l’avOir imprimé, .vendu, débité pu autrement distribué en public, n . ‘ ' ' '■ ' A Brest, à Paris, on-accusait les Jésuites de vol ,et. d’homicide. Vers la même époque la Provence, retentissait d’inculpations non moins délicates contre l’honneur d’un Père de la Compagnie. Jéan-Baptiste GiraTd, recteur du Séminaire royal de la .Marine, à Toulon, était un ' prêtre pieux, mais crédule. D fut- trompé par les enthou-' siasmes d’une jeune fille portant au plus haut degré la " ^ssioli d’une célébrité de dévote. Catheriile La Cadière feignait des extases. Elle avait reçu les stigmates comme sûnte Catherine de Sienne. Elle écrivait des lettres brû-, lantes de la plus haute spiritualité, comme une nouvelle sainte Thért^l et le P. Girard prêtait une oreille docile à ces récits de visionnaire. Sa foi^ut si entière qu’il ne sOupçr>nnà que deux ans après Terreur dans laquelle cette jeune fille le faisait tomber, Par une candeur inexbusi^" ' We le Jésuite s’était fourvoyé dans un labyrinthe de mysticisme non sans péril pour le directeur et pour la péni-' tente. 11 fit retraite, et dans une lettrp aussi convenable qné sage (1) il engagea La Cadièie A choisir un autre confesseur. Cet abandon froissa l’irritable vanité de lajeune illuminée. 11 dérangeait les calculs de. ses deux ;{) Crue lettre a éW produite au procis de La Cadière, doot ou a eu l'art de CorBier ait voluom in-11. ' ' uigitized by Google

BT'LES JÉSCITIS.’ - g* ■ frères, qui rédigeaient sa corresjwndanCe, et qui, quoique prêtres, cherchaient à abuser de < la tfrédiilité d’un autre prêtre. Catherine était repoussée par un Jésuite s elle dut nécessairement chercher sa vengeance che» les Jansénistes. Elle s’adressa à un Carme nommé le P. Nicolas, fervent discipre de Quesnel. C’était le temps des convulsions et des miracles du cimetière de Saint.Médard. Les IMrilosophès commençaient àme plus croire en Dieu ; les sectateurs du diacre Pàris acceptaient plus facilemeut que l’Évangdc toutes les merveilleuses Absurdités s’improvisant à son tombeau. La mode était aux possessions : LaCadière feint d’être possédée du démon. Le P. Girard a exercé contre’elle tant de sortilèges et d’enchantements qu’elle s’avoue infanticide. Le crime Se mêlait à l’imposture rejigieûse. Le Janséniste comprit que sa secte tirerait bon parti de cette feramev entraînée par la vengeance jusqu’au sacrifice de son honneur. La cause est portée devant la ‘grand’chambre du Parlement d’Aix. Catherine, soumise à une minutieuse instruction, se trouve en face de magistrats que ses visions' n’éblouissent guère. Aujourd’hui elle accuse le Jésuite, le lendemain elle rétracte ses dires. Girard pour elle esttantôt un homme de mœurs exemplaires, et de solide piété, tantôt un ange déchu. Dans èette Confusion de récits, le Parlement hésitait. La correspmidance de Girard avec l.a Cadière lit cesser ses doutes-. La conviction 'de ce Jésuite s’y révélait à chaque mot : on l’y trpuvâit toujours simple et crédule, mais aussi toujours chaste et pieux. . “ ('.et étrange procès était un coup do, partie pour les ennemis de la Société de Jésfls î ou l’exploita de toutes les manières. Le pampliletet la clianson, le' raisonnement et l’injure, la défiance janséniste et le sarcasme philosdphkjué, tout fut mis eu jeù. Oii'xihnonça’même qùe le P-Girard avait été brûlé vif à .-Vix, eomme sorsier et

The text on this page is estimated to be only 26.97% accurate

-, . .àAWliiix ov qniétisto. Oi> 4s tsuir so iu4stB6 toMtss les sioos. ^ofia ce dr^e, qui a fait «wlsr taai de Ilots _ d'encre, se termina lé 10 octobre 1731 par. un. arrêt ainsi conçu : « Dit a esté que la cour, Xaisant droit sur toutes les fins et conclusions des parties, a- déchargé et décharge ledit J; B. Girard des accusations et crimes 4 lui imputés, l'a mis et met sur iceux hors de cour et de procès. » Les Jansénistes n'étaient' plue daugereux , iis avaient perdu leurâ hommes de génie : pcrsonas né lepipl^tût cette génération des Arnauld, de Pascal, dé Sa^y et de . Nicole. L'intrigue succédait au- talent, Pbypocrisié à U* foL L'autel élevé par des ihains puissantes s'affaissait sous le ridicule. Les Jansénistes ne pnévaieàt plus rieit par eux-mêmes, ils crurent qu'ils seraient {dus heureux en se donnant un Jésuite pour complice de leurs miracles. En 1782, au moment où le procès de La.Gadiêre finissait, comme tout finit en France, pai- la lassitude, leà Jansénistes inventèrent que -le P. Ghamillard était mort à Paris en appelant de la buUo li mgemlus. L'appel était la parole sacramentelle de l'époque, le motd!ordro . souillé aux factions. Au dire des Sectaires, dont les zettes étaient les porte-voix, un combat s'était livré suc le cercueil dç Ghamillard, que se disputaient les deit^ . opinions, et ht cause du Jansénisme avait enfin triomphé. Le P. Ghamillard, mort en odeur de sainteté hérétique, a\Ait été déposé dans nue cave ; de là, il exhalait un paffqm, que son intercession avait la vertu de guéi^ toutes les maladies du corps et de l'esprit. Il y a des gens qui ont pour, principe dè croire à l'impossible. Li) enfant de Loyola, devenu'disciple deJanséniu^ était quelque chose dé si étrange, que tous les adeptes s'emiressëreiit d'^ ajoutei foi; mais le . P. Ghamillard, qui u'éUit ui mort ni partisan de ressuscita toutà 'cnupf.ejL, le 15 février i782, il écrivit urte lettre by Càoogle

quiétiste. On s'efforça de tenir en haleine toutes les passions. Enfin ce drame, qui a fait couler tant de flots d'encre, se termina le 10 octobre 1731 par un arrêt ainsi conçu : « Dit a esté que la cour, faisant droit sur toutes les fins et conclusions des parties, a déchargé et décharge ledit J. B. Girard des accusations et crimes à lui imputés, l'a mis et met sur iceux hors de cour et de procès. »

Les Jansénistes n'étaient plus dangereux, ils avaient perdu leurs hommes de génie : personne ne remplaçait cette génération des Arnauld, de Pascal, de Sacy et de Nicole. L'intrigue succédait au talent, l'hypocrisie à la foi. L'autel élevé par des mains puissantes s'affaissait sous le ridicule. Les Jansénistes ne pouvaient plus rien par eux-mêmes, ils crurent qu'ils seraient plus heureux en se donnant un Jésuite pour complice de leurs miracles. En 1732, au moment où le procès de La Cadière finissait, comme tout finit en France, par la lassitude, les Jansénistes inventèrent que le P. Chamillard était mort à Paris en appelant de la bulle *Unigenitus*. L'appel était la parole sacramentelle de l'époque, le mot d'ordre soufflé aux factions. Au dire des Sectaires, dont les gazettes étaient les porte-voix, un combat s'était livré sur le cercueil de Chamillard, que se disputaient les deux opinions, et la cause du Jansénisme avait enfin triomphé. Le P. Chamillard, mort en odeur de sainteté hérétique, avait été déposé dans une cave ; de là, il exhalait un tel parfum, que son intercession avait la vertu de guérir toutes les maladies du corps et de l'esprit. Il y a des gens qui ont pour principe de croire à l'impossible. Un enfant de Loyola, devenu disciple de Jansénius, était quelque chose de si étrange, que tous les adeptes s'empressèrent d'y ajouter foi ; mais le P. Chamillard, qui n'était ni mort ni partisan de l'*Augustinus*, ressuscita tout à coup, et, le 15 février 1732, il écrivit une lettre

; , ' ET iCH /foVITKS. 91 se terrtinaiH ainsi : « Il est "évident,” par ce qui Vient d’arriver h ipon égard, que sî les J^uites voulaient se*' • rendra appelants de Ja constitution, 'dès lors ils deviendraient tous de grands honjmes et des hommes à miracles, au jugement'tte ceux. qui sont aiijourd’hursi acharnés à les décrier, comme je le suis devenu un moment sur le bruit de mon prétèndu'sppel. Mais nous n’açhétons pas à ce' prix les' éloges des noviûeurs. Nous nous croyons honorés par leurs outrages, quand nous faisons réOexion que ceux qui nous déchirent si.. cruellement dans leurs discours et dan? leurs libelles sont lés mêmes qui blasplièment avec tant d’irupiélé contre cë qu’il y a de plus respectable et de plus sacré dans l’ÉgliSe et dans : l'État. » ■ . . _ . Ce que le Jésuite disait en 1732 sera vrai tint qu’il y aura des partis dans le monde. H mettait le doigt sur la plaie vive de toutes les oppositions ; cela n’ arrêta point les Jansénistes dans .leurs attaques. L’Ordre de Jésus était en butte à tous les coups. Mille accusations du ' geure de cetlêe que nous avond retracées se renouvelaient dans les royaumes catholiques. La paix» et te bonheur .semblaient devoir |)artout renaître, si euiui la proscription atteignait l’Institut de saint Ignace, seul obstacle à la conciliation des esprits. Protestants, Kncyclopédistes. Universitaires, membres du Parlement ou sectatetirs'du jansénisme, tous sortis de camps si divers, se réunissaient dans une pensée commune ; chacun s’apprêtait h écraser les Jésuites pour préparer le triomq>bç()c sa cause. Un événement inattendu doiina prise ^ toutes les espérances, et offrit. une réalité k toutes les accusations t cet événenlent fut la banqueroute du P. Lavatette. •' >Digiiized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.57% accurate

I f r > « OUiffiNT XIV CHAPITRE. II, Cauâc de la lieslrucüon des Jésuites eu Fjaucc. — Opinion des écrivains prot^ lants — Louis XV ft Voltaire r6i. C^iaiition des rarlcuienls^des Jaosénlsiesetdes Philosophes contre la Société. Lesdooteors dol'éconoMiepoUlkiue. — Impala tiooo dont un charge les Jésuites. — Les coiircsseurs.de la fanülie royale. — Portrait depuis XV. — Attentat de Damiens. — Madame de P^mpadour veut faire amnistier m vie passée par un Jésuite. — Le P. de Socy et la Mdrcpiiae. — Kllc négocie à Itome.-^ Sa lettre conrideiiiirllc. •>- 14.* p7 de l^ivuletic i la Martinique. Il est dénoncé pour (Ml de négoce.'- L'intendant de la Martinique prend sa défense. — Encouragement ^ue lui dtwmc le iiiiniatrc de la marine. *— De retour aux AoUUes, LavaleUe acMte tics terres & la Dominique. — Scs travaux et ses eoiprunts. — Son counuerce dain> les ports de Hollande. Les t^rsaires aAglais capturent ses vaisseai4x. -r Les traUes^ du P. Lav aieltc sont proiestécs. — Les Jésuites ne s'accordébt pas sur les nwycoa tl'apaiser ce scandale. — lis sont cundanmés & payer v»HdaireinenL — Ouolîon de solidarité. — lis en appellent des tribunaux. consulaires au ParTedicnt. — Les %'Hi' t^r nomn^s Pour la Martinique. — Accidénis qui le» rciienneuL ~ .Le P. de I .a .Maichi' parvient enfin apx Antilles. — Il juge M condamne I.,avalclle. — Sa décta> ration. — (.es créanciers au Parlement. — !.« maréchal de Belle-lslc et le duc de Uioiseul. — Caraclère de ce dernier. — Saleitru i Ixiuis XVi sur les Jésuites. ~ Uc la question do faillite, le Parlement remoirte aux Constitutions de l'Ordre.'*- Le» GoagrégaUons supprintéed. — Arrêt d6 &mai ITdL —).« ConseH du roiet le Pario> • lueiu iioiiiiiutAU, chacun de son céié, une coiumissiou pour Texaiucn de ITnstituu — Chauselinel l^'pcllciiov Saint'Fargeao. — llappoi^de ChauveUn. — lOiOT' dyime de surseoir. — Le Parleimmt élude Tordre. ** 1^ Parlement reçoit te proculi^i général upiwlant de toutes les bulles, brefs, en favéur des Jésuites. — Arrêta sur arrêts. — Les JiHuites ne se défciMlcnt pas. — Louis XV consulte les évéquts d^ Kfance.sur TlnstiuiL — l.eur réponse. — £inq rmxdo minorflédemandmtquH' ques modilicatiuns. » Les Jésuites font une déclaration ; Us adhèrcntA Teaseignemf*nt di^s quatre ailicles de td82. Concession inutile. — 1^ roi annule toutes les piocéridn's entaméeq. ^ Paluphlets contre la Société de Jésus."— KxtraiU des Jsxr/'Horu.~LesJésu1te!i expulM'adc leurs collégci. — ^Vsvéïubléescxlraordinaiiea du vjrrgé de France. — réassemblée sc

pronotKC en faveur des Jésuites. — Sa lollre au roi. — Vuliairc et d'Alembert, — I es Parloncnu de provhico. — 1^ Chalolala, Dmioii et MoïKÜar, procureurs géiiviaux de' nenues, de üi^dcaQx et d'Aîx. — ^eurs coiupfes-renduS. — Situation des Parlements de province. — La majorité' et la luinorlié. — Le président d'£guiUcs et ses mémoires inédits. — Le Pariemuot 0e Paris pi oiionce son arrêt de desiruciiua de la Compagnie. — l>es cours souveraines de Franche-Conrté, d'AIsarc, de Flandre et (TArtois ainsi que la Lorraine s'opposent il roxpulaiocl des J.ésttile». — CunfiM'aiio» des biens -de la Itociéid. Pension faifé aux J' .“uiU*s. — Jngementqm* poiVnl les Protestants sur ect arrêt. — Proscripiiou des Jesuitt». — Causes de la proscription. —ScIioh?! etlji Metmais. — Christophe de gcaafnont, archevêque de Paris, et sa pastoralesur les Jésuites. — Côlère dirPartcment' — 'Chi istuplie de Beautnoiit dté J la barre. — Sa pastorale brûlée par la tnaip du bourreau. — l.e$ Jésuites forcés d'opter entre ■l'uposüisie cl Tenlj. — Cinq sur sur quatie iiiille. -■ Lettre des txiNfcsseur^ dû la-rantilie soyaIeL Louis XV — Sa i^poutf Le dauphin aiiLonseif. — £dit du roi gui rcsü efm les arrêts da Parleriient. • .»• Uénieiu Xlil al la huHc Aposioliotm, — Les Jéâoiles eit. Etipainc. — Charte* DI Digitized by Google

CHAPITRE II.

Cause de la destruction des Jésuites en France. — Opinion des écrivains protestants — Louis XV et Voltaire rôi. — Coalition des Parlements, des Jansénistes et des Philosophes contre la Société. — Les docteurs de l'économie politique. — Imputations dont on charge les Jésuites. — Les confesseurs de la famille royale. — Portrait de Louis XV. — Attentat de Damiens. — Madame de Pompadour veut faire amnistier sa vie passée par un Jésuite. — Le P. de Sacy et la Marquise. — Elle négocie à Rome. — Sa lettre confidentielle. — Le P. de Lavalette à la Martinique. — Il est dénoncé pour fait de négoce. — L'intendant de la Martinique prend sa défense. — Encouragement que lui donne le ministre de la marine. — De retour aux Antilles, Lavalette achète des terres à la Dominique. — Ses travaux et ses emprunts. — Son commerce dans les ports de Hollande. — Les corsaires anglais capturent ses vaisseaux. — Les traites du P. Lavalette sont protestées. — Les Jésuites ne s'accordent pas sur les moyens d'apaiser ce scandale. — Ils sont condamnés à payer solidairement. — Question de solidarité. — Ils en appellent des tribunaux consulaires au Parlement. — Les visiteur nommés pour la Martinique. — Accidents qui les retiennent. — Le P. de La Marche parvient enfin aux Antilles. — Il juge et condamne Lavalette. — Sa déclaration. — Les créanciers au Parlement. — Le maréchal de Belle-Isle et le duc de Choiseul. — Caractère de ce dernier. — Sa lettre à Louis XVI sur les Jésuites. — De la question de faillite, le Parlement remonte aux Constitutions de l'Ordre. — Les Congrégations supprimées. — Arrêt du 8 mai 1761. — Le Conseil du roi et le Parlement nomment, chacun de son côté, une commission pour l'examen de l'Institut. — Chauvelin et Lepelletier Saint-Fargeau. — Rapport de Chauvelin. — Le roi ordonne de surseoir. — Le Parlement élude l'ordre. — Le Parlement reçoit le procureur général appelant de toutes les bulles, brefs, en faveur des Jésuites. — Arrêts sur arrêts. — Les Jésuites ne se défendent pas. — Louis XV consulte les évêques de France sur l'Institut. — Leur réponse. — Cinq voix de minorité demandent quelques modifications. — Les Jésuites font une déclaration ; ils adhèrent à l'enseignement des quatre articles de 1682. — Concession inutile. — Le roi annule toutes les procédures entamées. — Pamphlets contre la Société de Jésus. — *Extraits des Assertions.* — Les Jésuites expulsés de leurs colléges. — Assemblées extraordinaires du clergé de France. — L'assemblée se prononce en faveur des Jésuites. — Sa lettre au roi. — Voltaire et d'Alembert. — Les Parlements de province. — La Chalotais, Dudon et Monclar, procureurs généraux de Rennes, de Bordeaux et d'Aix. — Leurs comptes-rendus. — Situation des Parlements de province. — La majorité et la minorité. — Le président d'Éguilles et ses mémoires inédits. — Le Parlement de Paris prononce son arrêt de destruction de la Compagnie. — Les cours souveraines de Franche-Comté, d'Alsace, de Flandre et d'Artois ainsi que la Lorraine s'opposent à l'expulsion des Jésuites. — Confiscation des biens de la Société. — Pension faite aux Jésuites. — Jugement que portent les Protestants sur cet arrêt. — Proscription des Jésuites. — Causes de la proscription. — Schœel et La Mennais. — Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, et sa pastorale sur les Jésuites. — Colère du Parlement. — Christophe de Beaumont cité à la barre. — Sa pastorale brûlée par la main du bourreau. — Les Jésuites forcés d'opter entre l'apostasie et l'exil. — Cinq sur sur quatre mille. — Lettre des confesseurs de la famille royale à Louis XV — Sa réponse. — Le dauphin au Conseil. — Édit du roi qui restreint les arrêts du Parlement. — Clément XIII et la bulle *Apostolicum*. — Les Jésuites en Espagne. — Charles III

The text on this page is estimated to be only 28.13% accurate

EX LES iiSDlTES. *3 l(('4<iead ooaire Pouitwli — Ltaeulrdcs Chapeaux i|>ala*c pW les JCMilha. — ■■Kèiieiulinenl du i«l d'Espagne. — Le conte irAraada dctieui tninisire. — U doc #âlbelnTéDle«r de l’empereur NiooluI*.— las hialorinis piulestanu ncomeui de quelle mauiere on ludi^oea Gbat les UI cootre rhisiiutc— Lee Icilrea apocryphaaL .r Qioi^l et tPAraadat— La eentencpxia cooseU extraordimitc.— Uystittieuse trame, cautre lefMovlies.^(kdre du roi donne h tooaâeaol^cn drikMniili' _ Uires pour enlever les Mtuiles A la menie heure. — Don Jlaoud de Heda M le ' cotrihiaeur dn roT — LXpdralion cesardenna tain ï la Saciéte de JPuu. — La Carreepondance de Roda. — Lw Jdaultca arréMa en Espegrw, en Amérique <T aax Indet. — Aenaoca «phnaatiquea de Roda. — Provocation du minMiie au SatmSiégé. — Les Jésuliei oMIseent. — la P. Joseph Pignaielll.— Client XU1 supplie Onrlhs B1 de lui Mygcoonalire lea causes de cette grande mesure. — Rétlcqnce de Roi, son ohaiinaUoo — BieCdu Pape. Auitiide do ordinal Tarregiaiii. — nfcrcead silence le goaremeitient espagnol. — lat Jésuites Jetés sut le terntoicejvnialn — Causes qui leeen hmireponaeer. '— Pmieatani ceniieLailiollque. — Rodé ttaoigue en faveur des Jésuilea — Les Jésoiies h Naples. — Tannoai hnlte d’Aranda. — las Jésnlles prdscriis. — On les expulse de Parme et de liaiie. V— Oémeoi xm proclame ht décbdancednducdePame. —4a Primce l’empare d'Avignon, Naples de Bénéreot et de Punle^Ainro. -c Mcna^ du m«quisrl’Atttaeiarre au noen de Cbolsetil. — Courac^ dn Pape. — Sa morl. , (. ‘ ; I .! Afio d’apprécier avec équité les évédeiuenta qui vobt précipiter eu Frauce la ebutede l’ürdre de. saint l^ace, il faut se placer au point de vue protestant. Dans ce* faii de la destruction des Jésuites il y eut, sans aucun doute, des causes aooessoires, des mobiles subalternes, des intérêts accidentels ; mais celui qur prédomine fut inedn-. testablement le besoin Qu’avaient tontes les sectes ednpbinées d’isoler le Catholicisme, et dé le trouver sans défenseurs au moment où elles L’attaqueraient à fond. Les écrivains eaivhiistes ou-luthériens ont parfaitement saisLoette situation. Scblossej- écrit (1) : n On avait juré nné haine irréconciliable à la Religion oathoUque, depuis des siècles incorporée à l’État.... .Pour achever oette révolution intérieurç et pour ôter à l’antique système religieux et catholique sou, soutien principial, les .diverses cours de la maison de Bourbon, ignorant tlii’ elles allaient mettre par là l'instruction de la jeun^se en des mains bien lüfler.entes, se

réunirent contre les Jésuites, aux(Il ijitloire dc$ révoluliohs potUiqnettt littéraires de CEui'dpe au dixAhilicdw sUele, t. I, par SchloMer, ÿrofemcâr dSinlaire t ISwWrrailé dp Hpidélberg. • . . . '

,M ' 1 (xtikut lav • quels leÀ Jansénistes avaient fait perdre dès longtètùps, et par des moyens souvent équivoques, l'estime acqu^ ■ depuis des siècles, s * . ' ■ . * Ce n'est, pas le seul témoignage que rende k la. vérité r école protestante. Schmll s'exprime ainsi (l)-.: « Un» conspiration s'était foimée outre les aueiena Jansénistes et le parti des Philosophes; ou plutôt, comtne'ces" deux . factions tendaient au mépte but, elles y travaillaient dans une telle harmonie ipron mirait pu croire qu'cHes . concertaient leurs moyens. Lee.Jansénisies, sous l'apparence d'un sèle religieux, et les Philosophes', eu ajlîchant des aentimeiits dé philanthropie, travaillment tons le.s deux au renversement de l'autorité pontificale. Tél fut faveuglement de beaucoup d'hommes bien pensante. qu'Hs firent cause commune avec une secte qulls'auraieiit abhorrée s'ils en avaient connu |es intentions! Ces .sortes d'erroups ne sont .pas rares; chaqm siècle a la sienne... /Mais, pour renverser la puissance ecclésiastique, il fallait l'isoler en Jni enlevant l'appui de cette phalange sacrée qui s'était'dévouée à la défense du trône pontifical, c'est à dire les Jésuites. Telle f\it la vraie cause de la haine qu'on voua h cette Société. Les imprudences que commirent quelques-uns de ses membres . , fouruireqt des armes poui' .combattre l'Ordre,, éf la guerre contre les Jésuites devint populaire; ou plutôt, haïr et persécuter un Ordre dont l'existence tenait k celle de la Religion catholiquô el du trône devint un titre qtri ! donnait le droit du se dire philosophe, » ■ - - * Les écrivains protestants tranchent la question. D'après eux, les Jésuites ne furent calomniés et sacflflés que parcequ'ils étaient l'avant-garde et le corpSde réserve de l'Église. L'animosité et la passion ne s'attachèrent k les détruire qu'au raoment.où U fut démontré que rien * • • w • • ^ (t) CffUPs'iChUtoire dts État$ europénts, U xuv» P* . * '

The text on this page is estimated to be only 26.93% accurate

* ' • , ' - ET Lfes lÉsmw.. $5 ne ponrrntt l^'sépàrer du centre d’unité ; on ne !ee ac- ' caWa ffué lorsqu’il fut av^é qu’ils né transigeraient ja-, mais avec leur devoir de pr&tres catholiques. Ils tena'ient en main les générations ftitures, ils çntravalerrt le mou-' vemenf imprimé. Rien d'hostile au Saint-Siège, et, par . conséquent, â la Religion, ne pouvait réussir tant que les Jésuites seraient là jwur déjouei* les complots de la pensée ou pour rompre le iaisoeau ,de haines que l’on a’éflorçait de^grpssir en les agglomérant. Le» Jésuites étaient inébranlables dans leur foi. Ils repoussaient toute idée de conjuration menaçant l’autorité spirituelle. Ils vivaient sams demander h des utopies jxtlitiqnes le dernier mot de la royauté. On conspira contre enx; on les «léchfra cotipablcs puisqu’ils refusaient des'associer an»' trame» enveloppant le Saint-Siège et' les monarchies». « Pans toutés le» oouré, an dLx-hnitième siècle, dit I,éopold Ran\e (1), se tornjèrtnt deux partis, dont l’nn faisait la guprre k la Papauté, à l’Église, k l'État, et dont L^dntre cherchait 4 maintenir les choses telles qu’elles étaient et 'à conserver Ja prérogative de FÉglise universelle. te dernier parti était snrtput représenté par les ' Jésuites. Gel Ordre apparut comme le plus formidable bonlevart des principes catholiques : c'est contre lui qùe æ dirigea immédiatement Forage. » ^ '. ■* ' L’orage s’ était amoncelé de plusieurs cétfe 4 la fois. Vieilles inimitié, jeunes espérances, lllaslbns philanÜiropiqncs, songes décevants, ambitieuses pensées, tout' se coalisait pour précipiter la rüîne des Jésuites. Les Rricyclopédistes suspendirent leurs feux croisés contre les disciples de'Jansénius ; il y eut trêve entre eu.x parceqn'ils avaient un même ennemi à étouffer. Les uns onbllèrent leur foi parlementaire, les autres leur rancunê [)hflo8ophique ; tou»' ensemble ils s’acharnèrent sur la {i} ffiêtotre de ta Papauté^t, tŸfP, ' . ’ J * ' * î üiyiiizuj Dy Google

. M ulMbnt * Couipagiue. £Ue avait en lace d'.eUe tie redoutable» . athlët^, il n’était cependant pas impossUde de leur ré^ sister ; mais, au moment. du combat, les Jésuitès se virent trahis par)e gouvernement. Alo^s, saisis de ce vertige ({tii s’emparait de toutes les tètes. Us s’abandonna rent eux-mêmes. Le 'pouvoir et l'autorité morale ne résidaient plus 4anS la' i ne' se concentraient pas dans, les grands cocps de l'État - . .. : ^,Au milieu de. ses insouciants plaisirs et du profond ennui qui. l'accablait, Louis XV prenait à tâche d'avilir la majesté du L'âne. 11 la déconsidérât par ses faibless^, |1 la déshonorait par ses mceurs., Comme â Loti'is XIV, son aïeul, il lui avait été donné de voir surgir autour de lui d'Ulusti^ capitaines, de savants et vertueux prélats^. ' . dps bominôs de génie qui, en étendant le cercle des idées, pouvaient produire dans les intelligences un mouvemenC pacifique vers le bien. Lüncurie du prince fit tourner ces avantages contre la Religion et contre la monarchie. Louis ^V n’osa pas^être'le roi de son siècle ; Voltâmé usurpa ce glorieu.\^ titre.; il fut en rédité le ' maître de ses contemporains., . ^ , . . ' C'était l'esprit français élevé à sa dernière puissance, ot< dans sOn étemelle mobilité, ébranlant, plutôt par, .saillie que par conviction, tout ce qui jusqu’à ce jour avait été saint ét honoré. Voltaire s’était imposé ane mission qu'il remplissait çn faisant servir à ses fins le ' théâtre et l'Éistoire, la poésie et le roniau, lepamphlef et la plus active de toutes Tes correspondauces.. Réformateur ImnsXci'uauté, bienfai.saiit par nature, sophiste par entrainèmciit, adulateur du poiAoir par caractère et par calcul, hypocrite sans nécessité, mais par. cynisme, cœur ardent qui se laissait aussi vije emporter pàr un sentiment, d'hiuuanité. que par un bla.sphéme^ intelligence scept'ique qui attrait, pu avoir l’oi^ueil du génie, et qui sf contenta de la vanité. de l'esprit. Voltaire réunissait

tous les contrastes. Avec un art merveilleux il sajait les approprier à toutes les classes. 11 corrompait parcequ'il devinait que la corruption était l'élément de celte société (iu dix-liuitième siècle, encore si élégante à la surface, et néanmoins si gangrenée à l'intérieur. 11 la résume daiis ses ouvrages, il la reflète dans sa Vie, il plane sur elle dans les annales du monde. Les rois et les ministres, les générau.x d'armée et les magistrats, tout .se rajjetisse à son contact. Depuis la régence de Philippe d'Orléans jusqu'aux premiers jours de la révolution française, tout se donne la main pour former cortége à cet homme, qui entassa tant de ruines autour ()e lui, et qui régne encore par sa moqueuse incrédulité. Voltaire avait fait les hommes de sou temps à l'image de ses pas.sions : il se créa le distributeur de la célébrité. La science, le talent, les services rendus au pays furent peu de chose tant qu'il ne vint pas les consacrer par son suffrage. La France et l'Europe se prirent d'un fol enthousiasme pour un homme qui immolait sous une raillerie la vieille foi et les gloires nationales. Puis, qiiand le rire ou l'indilférence eurent légitimé cette souveraineté, Voltaire laissa à ses adeptes le soin d'achever l'œuvre de destruction. L'ascendant que le patiiarche de Ferney exerçait sur son siècle eut quelque chose de si prodigieux qu'il fit accepter comme intelligences d'élite cette cohue de médiocrités vivant de l'esprit des autres et exagérant leurs haines. Vnltaire, élève des'Jésuites, se plaisait à honorer ses anciens maîtres. 11 les savait tolérants et amis des lettres : il n'aurait jamais songé à les, sacrifier, aux Parlements et aux Jansénistes, dont la morgue revêche et le rigori.sme d'apparat n'allaient point à son caractère. Cependant, pour arriver au cœur de l'unité catholique, il fallait passer sur le corps des grenadiers de l'Église. Voltaire immola son aïïection i>our les Jésuites au vaste 7

CLtMENÏ XIV y8 ({Ut! iui et tes sieue avaient conçu. Hs voulàient t'crascr l'inftlme, mot d’orcire épouvantable qui retentit si souvent au.dix-hukiàme siècle. Les Jé.suites seuls s'opposaient b. la réalisation de leur pensée : les Jésuites se virent en butte à toutes les attaques. D'.\lenibert les pourAiivit avec le 4-aisonnement, Voltaire avec l'aitillerie de ses sarcasmes, les Jansénistes avec leur infati:gable inimitié. On mina le terrain sous leurs pieds, on les représenta sous les traits les plus disparates-: ici on leur accorda une fabuleuse omnipotence, lè on les lit |)lus faibles qu’ils n’étaient en réalité. Les ennemis de l’Kpilise se portèrent les avocats des privilèges épiscopaux. Ou enrégimenta dans cette croisade contre la Société toutes les passions et tous les ' intérêts. Buflon dédaignait de s’y aâs(}cier. Montesquieu, en 1765, mourait chrétien entre les bi-as du P. Bernard Koutii ; mais ces deux écrivains, isolés dans leur gloire, ne se mêlaient (pte de loin au tumulte des idées. On respecta leur neutralité. 11 n’en Lut pas de même pour Jean-Jacques Rousseau. Le philosophe de Genève était à l’apogée de 3(Hi génie. Du fond de sa solitude, cet homme, pour qui la pauvreté fut un luxe ei un Iresoin, s'était créé une immense réputation. Les adversaires de la Société cherchèrent à l’attirer sous leur bannière. Jean-Jacques, comme beaucoup d’esprits éclairés, se prononçait toujours en faveur des opprimés. « On a sévi contre moi, dit-il dans sa lettre à Christophe de Beaumont, pour avoir refusé d’embrasser le pArti des Jansénistes et pour n’avoir pas voulu prendre la plume contre les Jésuite, (|ue je n’.aime pas, mais dont je n’ai pas à me plaindre, et que je vois persécutés. » Ces exceptions ne modiGaient pas le plan tracé, elles n’ empêchaient point (f Alembert de mander à Voltaire(l) *) Oi:urr0» o/toirv, U unif, p. 900, Lettre du ^ mai 1709.
Digilized by Go(^It

I 4ET LEE JlêVtTEE. Q9 a Je ne sais ce que deviendra la Aeligion de Jésus ; tttais, en attendant, sa Compagnie est dans de mauvais draps.» Et, lorsque la coalition a triomphé, d' Vlembert laisse échapper le cri de la philosophie, le dernier to»u qu'il a contenu' jusqu'au jour de la chute de l'Ordre de s.iint Ignace. Les Encyclopédistes ont tétrassé le plus ferme appui de l'Église, voilà le plan qui se déroule sous leur plume. D'Alenvbert écrit au patriarche: « Pour moi, qUi vols tout en ce moment couleur de rose, je rois d'ici les Jansénistes mourant l'aimée prochaine de leur belle mort, après avoir fait périr celte année-ci les Jésuites de mort violente, la tolérance s'établir, les Protestants rappelés, Iqs prêtres mariés, la confeèsion abolie et te fanatisme écrasé sans qu'on s'en aperçoive. » S'il eût été donnéàrhoimne de prévaloir ainsi contre la Keligion catholique, jamais il n'aurait pn trouver de circonstanças plus favorables à ses desseins, et cependant l'Église a survécu à cette longue tourmente qui, née au souffle dé Voltaire,, tombera d'épuisement miil'échafaud de la Révolution. ' , En 1767 l'on n'apércevait que le beau côté du rêve antichrétien. Les Encyclopédistes le poursuivaient én tuant l'Ordre de Jésus, les cours judiciaires, en sapant l'autorité royale sur un autre point; ntàis faisant cause commune avec ces passions nouvelles, il s'élevait une secte qui prétendait se voner âu bonheur de rhumanité. Cette secte marcliait sons l'étendard dé l'économie politique, indéfinissable Sdence qui ne part d'àûcnn principe certain et qui arrive forcément à toutes les conséquences les plus disparates. Derrière le manteau de l'économie politique, on réunissait les utopistes, les amants du progrès, les visionnaires toujours en quête d'un mieux iraposs'ible. On s'attendrissait sur les misères du peuple, misèi'es auxquelles ou ne trouvait jamais de * remède efficace; on créait des théories inapplicables, » - . Digitized by Google

I iOO CLÉM£MX XIV / on dÎBCUtail les lois cjui régissent le pays ; oa les attâi^uait dans leur essence, on apprenait a^ux niasses à les mépriser ; puis, lorsque ces premiers jalons furent placés, les professeurs d'économie politique, les Quesnay ou les Turgot de tous les temps s’effacèrent poui' laisser à de plus audacieux le soin de recueillir la moisson de tempêtes qu’ils avaient fait germer. C’est en effet par les vagues enseignements de l’économie politique que cornuiencent toutes les révolutions. Au dix-buitième siècle il en fut ainsi, et cette science élastique qui ne dira jamais son dernier mot propageait ses doctrines décevantes sous le couvert des ministres et de madame de Pompadour. Tout ce qui était hostile & la foi catboUque ou contraire aux principes d’un sage gouvernement rencontr&il dans les sommités du pouvoir une tolérance ' allant jusqu’à l’encouragement. Le royaume de saint Louis était égaré par des sophistes avant d’être gouverné i>ar des bourreaux. Les questions religieuses se confondaient avec les (luestions politiques. Le Parlement de Paris s’était vu exilé eu 1753 ; êt, i>our offrir à sa vengeance une victime que personne ne lui disputerait,, il accusa Iss Jésuites de ce. coup de vigueur. Les Jésuites inspiraient à la l^eine et au Dauphin des seùtimeuta de répulsion contre la magistrature; ils gouvernaient l’Archevêque do Paris, ce Christophe de Beaumont qui poussa la vertu jusqu’à l’audace ; ils disposaient de Boyer, ancien évêque de .Mirepou, chargé de la feuille des bénéfices. (1) (1) Le P. Péruseeau, coofesBeur du roi» éUiit mort en 1758, ou forma line ligue pour enlever ces fouctioos aux Jésuites. L'ancicD évêque de Mi> repoix opposa; et, dans les archives du Gésu, à Rome, il existe uuc IcUrc de ce prélat au général de Tlnslitut, dans laquelle on lit : « Je n*ai pas grand mérite dans ce qué]c viens de faire pour votre Compagnie, écrit Ho^rr te 18 juillet 1758. 11 fallait ou abandonner la religiou, déjà trop* dicauUe dans rcs temps fàcbéox, ou placer uu Jésuite dans le poele en

ET LES JESITTES. m Us nourrissîlient chez le comte d’Argcnson des préveirtions que les Parlements ne songeaient pas à ‘justifier ; Hs régentaient le maréchal de Belle-Isle, vaillant capitaine, habile diplomate et ministre qui ne transigea jamais avec son devoir; ils dominaient Machault et Paulmy; ils inquiétaient la conscience du Roi; ils tenaient la marquise de Pompadour en échec au pied de leur confessionnal. Tout puissants à la cour et dans les provinces ils enrayaient le mouvement que, par des motifs divers, les tribunaux,’ les Jansénistes et les Philosophes cherchaient à imprimer,. Quelques-unes de ces allégations n’étaient pas sans fondement. Louis XV, vieux avant l’âge, dégoûté de tout, aspirant au repos, et, afin de se le procurer, fermant l’oreille à tout bruit sinistre ; Louis XV n’avait plus même assez d’énergie pour imposer sa volonté. Esprit lucide au milieu de la voluptueuse apathie à laquelle il s’était laissé condamner, il voyait le mal, il indiquait le remède; mais il ne se sentait pas la force de l’appliquer. La monarchie dequcsUoo. J'ai ainvi mes incHnalion^» je Kavotiet mois !cf le devoir pariait bien aussi haut que rinclinatioa^ CesI votre gloire et en m^roe temps votre consolation qu'au moins dans le* circonstaoces présentca» Tapparenee seulelRne dl^râcé pour la Compagnie en efit été pour ainsi dire une véritable pour la religion. Les Jésuites exclus de la place» le Jansénûme triomphait, et avec le Jansénisnie une troupe de méeréants» qui n'est an< jonrd'bul que trop nombreuse. » • Le P. Onuphre Desmarets succéda au P. Pérusseau. D'après ces dates», relevées sur les archives de la Compagnie de Jésus» d'après celle lettre de l'évé^e deMirepoix, qui les confirmerait au besoin» il devient bien difficile d'expliquer le mot qu'au tome fv, p. 32 de son Histoire de France pendant U dix-’huitiéme siéeîe, M. Lacreielle attribue à Louis XV. En pariant de la sécularisation des Jésuites, ordonnée par le parlement» il raeonlc : «On croyait le roi fort agité; il atTccta de montrer riudiffiérencc In plus apatbi* que. « Il .sera plaisant, disait-il» de voir ^ abbé le P. Pérusscau. • Or, l'airét du parlement est de 1762, neuf ans après la mort de ce Jésuité. Le comte de Saint-Priest, qui, ù la page 52 sa Chute des Jésuites, reproduit le même mot» tombe dans la même erreur,

iQa ci-MMT nv voit durci' ÿuUiit que lui, son égoïsme royel n’allait pas au-delè- U viyait entre la débauche et le' remords, quand, autour de lui, sa famille et tous les cœurs généreux ne cessaient d'exposer le tableau des misères inatériellps cl morales qqi accablaient la France. |.e Parlement était disgracié lorsque, le 5 janvier 175Ï,. un homme frappe la Iloi d’un coup de poignard. Cet honuuo a servi comme domestique chez les Jésuites d'abord, chez plusieurâ,parlementaires ensuite. 11 est Janséniste ardent : Iqs Jansénistes s’empressent de porter l'atteutat au compte des disciples de saint Ignace. L'oc-: casion de remettre en lumière les doctrines de régicide atti'ibuées à la Société de Jésus se présentait tout naturellenient: personne ne s’en fit faute. Voltaire seul recula devant cette calomnie, et,' en écrivant à Damilaville un de scs proxénètes d'impiété, il disait (1): « Mes frères, vous deve% vous apercevoir que je n’ai point ménagé les Jésuites; mais je soulèverais la postérité en leur fa-* veur si je les accusais d’un crime dont l'Europe et Da^ miens les ont justifiés. Je ne serais qu’un vil écho des Jansénistes si je parlais autrement. » I.es Jansénistes n’eurent pas cette loyauté. La blessure de Louis \V l’avait disposé au repentir ;'è peine guéri, il rentra sous le joug de la marquise de Pompadour. ('.elle femme n’avait jamais eu qu’une seule passion : elle aspirait à gouverner la France comme elle rtgent.iit le Roi. Les Philosophes et les Jansénistes s’étaient fait d’elle un bouclierr W l’abri des adulations dont ils l’enivraient, on les voyait obtenir partout droit d’impunité et propager leurs principes dans tontes les classes. Le vice, s'étalant, au pied du trône, ruinant la France par •les' prodigalités insensées et la déshonorant par de con]>ables négociations, le vice'ifeflfrayait point ces grands (IJ Æuitm de Kd/f«ir«, Lcttrf J 4143. ' Digitized by Coogle

Utt'* KT LES -IteUirES. prédicateurs de vertu. Us se faisaieiU patruiter pai* lui; et lui rendaient en adorations la petite monnaie des services qu'ils en tiraient. Cette impure alliance était une honte. La cotifi^isane et les Plnlosoiplies unis an\ jansénistes et aux docteurs d'économie politique la subirent sans rougir. Us parlaient de donner au peuple de salutaires exemples, d'émanciper l'esprit humain; de l'honorer par qne noble rénovation^, et fléchisatit le genou devant toutes ces royales turpitudes, Us n'avaieot àlfeur ulTrir, en guise de l^ons, <|ue -des poésies corruptrices ou d'impudentes flatteries. Us avaient et) à se prononcer entre le vice triomphant et la vertu humiliée. Leur choix ne fut pas douteux. • , Madame de Potqpadour, fatiguée des hommages de la philosophie, aspirait à quelque chose do plus réel. Ule méprisait ces Encyclopédistes qui, à leur tour, la inéprisiûent tout en abusant de son crédit, elle essaye de se rapprocher des enfants de- saint Ignace. Elle aurait depuis longtemps marché de concert avec les Jésuites si ces inventeurs de la morale relâchée eussent eu pour le prince aiusi que pour elle les accompiodemeuts de cunscience dont Pascal leur avait fait uu crime. Ellp n'igiu)rait pas les sentiments de, la famille royale âsen égard: elle voulut la réduire au silence. Afin de reconquérir l'estime dont son âge mûr commençait â éprouver le besoin, elle essaya d'implorer au tribunal de la pénitence une sauvegarde contre le mépris public. Tout à coup elle afliche des dehors de piété ; elle a uu oratoire. 8uy sa toilette ou voit se succéder aux romans licencieux de Créhillon, aux poésies érotiques de Gentil Bernard, les livres des asoëies le.s plus consommés, tille feint même un rapprochement épistolaire entre elle et Lenorm.ondr d' Étioles, sou mari, (iette hypocrisie ue yompanl personne, Madame de Pompadour croit nécessaire de jouer sou rôle jusqu'au bouL Les Jésuites oqt la coi)luiM;e de

104 OlÉMENT XIV la famille royale : Louis XV les estime, la marquise résolut de s’adresser à eux. \jn P. de Sacy avait été le guide spirituel de son adolescence. Elle espéra que ce souvenir l'amenerait à une transaction avec sa conscience. Après avoir combiné ses artifices, elle sollicite des entrevues particulières, elle les obtient, et pendant deux années elle lutte avec Sacy, tandis que le Roi, de son côté, livre les mêmes assauts à la fermeté de son- directeur. L’absolution que Sacy déniait à Madame de Pompadour, les PP.' Pénisseau et Desmarets la refusaient à Louis XV. Iæ scandale était public ; mais le Roi, mais la marquise, mais la plupart des courtisans savaient alors le voiler de. spécieux prétextes. Les Jésuites n’ignoraient pas à quel péril leur Compagnie s’exposait. Madame de Ponipatlour pouvait apaiser l’orage, ou tout au moins en amortir 1^ coups. Rien ne détourna Sacy, Pénisseau et Desmarets de la ligne de leurs devoirs. l.a marquise n’avait pu enlacer les Jésuites dans ses filets, elle imagina que le Saint-Siège serait plus facile que ces intraitables casuistes. Par l’intermédiaire d’un agent sectet, elle fit mettre sous les yeux du Pape une note ainsi conçue ; (1) « Au commencement de 1752, déterminée (par des motifs dont il est inutile de rendre compte) à ne conserver pour le Roi que les sentiments de la reconnaissance et de l’attachement le plus pur, je le déclarai à Sa Majesté en la suppliant de faire consulter les docteurs de Sorbonne, et d’écrire à son confesseur pour qu’il en consultât d’autres, afin de trouver les moyens de me laisser auprès de sa personne (puisqu’il le désirait) sans être exposée au soupçon d’une faiblesse que je n’avais plus. Le Roi, connaissant mon caractère, sentit qu’il n’y avait pas de retour à espérer de ma part, et se prêta à (I) MaimscriU du duc de Ctioiiea),

ET LES JÉSUITES. 105 ce que je désirais. 11 fit consulter des docteurs, et écrivit au P. Pénisseau, lequel lui demanda une séparation totale. Le Roi lui répondit qu'il n'était nullement dans le cas d'y consentir, que ce n'était pas pour lui qu'il désirait un arrangement qui ne laissât point de soupçon au pubfic, mais pour ma propre satisfoction ; que j'étais nécessaire au bonheur de sa vie, au bien de ses affaires ; que j'étais la seule qui lui osât dire la vérité, si utile aux Rois, etc. Le bon Père espéra dans ce moment qu'il .se rendrait maître de l'esprit du Roi, et répéta toujours la •même chose. Les docteurs firent des réponses sur les^elles il anmt été possible de s'arranger si les Jésuites y avaient consenti. Je parlai dans ce temps à des personnes qui dfeiraient le bien du Roi et de la Religion ; je les assurai que, si le P. Pérusseau n'enchaînait' pas le Roi par les sacrements, il selivrerait à une façon de vivre dont tout le monde serait fâché. Je ne persuadai pas, et l'on vit en peu de temps que je ne m'étais pas trdmpée. Les choses en restèrent donc (en apparence) comme par le passé jusqu'en 1755. Puis, de longues réflexions sur les malheurs qui m'avaient poursuivie, même dans la plus grande fortune, la certitude, de n'être jamais heureuse par les biens du monde, puisque aucuns ne m'avaient manqué et que je n'avais pu parvenir au bonheur, le détachement des choses qui m'amusaient le plus, tout me porta h croire que le seul bonheur était en Dieu. Je m'adressai au P. de Sacy, comme à l'homme le, plus pénétré de cette vérité ; je lui montrai mon âme toute nue : il m'éprouva en secret depuis le mois de septembre jusqu'à la fin de janvier 1756. 11 me proposa dans ce temps d'écrire une lettre à mon mari, dont j'ai le brouillon qu'il écrivit lui-même. Mon mari refusa de me jamais voir. Le Père me fit demander une place chez la Reine pour plus de décence ; il fit changer les escaliers qui donnaient dan» mon appartement, et le'Roi n'y entra

lOfi CUWNT »V plus que par la pièce deconipftgnie. U ine prescrivit une r^le de conduite que j.’ observ ai exactepient ce changement fit grand bruit à la cour et à la ville : les intrigants de toutes les espèces s'en mêlèrent ; te P. de Sacy en fut entouré, et me dit qu’il me refuserait les sacrements tant que je serais k la cour. Je lui présentai tous les engagements qu’il m'avait fuit prendre, la différence que lüntriguenvait mise dans sa façon de penser. Il finit |)ar me dire- « Que l’on s’était trop moqué du confesseur du « feu Roi quand M. le comte de Toulouse était riprivé au « monde, et qu’il ne voulait pas qu’il lui en arrivàrau« tant, n Je n’eus rien à répondre à un semblable motif, et, après avoir épuisé tout ce que le désir que j’avais de remplir mes devoirs put me faire trouver de plus propre à le persuader de n’écouter que la Religion et non Tintrigue, je ne le vis plus. L’alwminable 5 janvier 1757 arriva, et fut suivi des mêmes intrigues de l’jLnnée d’avant. Le Roi fit tout son possible pour amener le P. Desinarets à la vérité de la Religion : les mêmes motifs le faisant agir, la réponse ne fut pas différente, et le Roi, qui désirait vivement de remplir ses devoirs de chrétien, en fut privé, et retoml» peu après dans les mêmes erreurs, dont on l’aurait certainement tir^ si l’on avait agi de bonne foi. > a Malgré la patience extrême dont j’avais fait usage pendant dix-huit mois avec le P. de Sacy, mon cccur n’en était pas moins déchiré de ma situation.; j’en parlai à un honnête homme en qui j’avais confiance: il en fut touché, et il chercha les ipoyens de la faire cesser. Un abbé de ses amis, aussi savant qu'intelligent, exposa ma position à un homme fait ainsi que lui pour la juger; ils pensèrent l’un et l’autre que ma conduite ne méritait pas la peine que l’on me faisait éprouver. En conséquence, mou confesseur, après un nouveau temps d’épreuve assez long, a fait cesser cette injustice en me permettant d'approDigitized by * U

ET jE^ites. 1U7 cl)«r des sacrements; et, quoique je sente quelque peine du secret qu'il faut garder (pour éviter des uoirceurs k mon confesseur) , c'est cependant une grande consolation pour mou âme. « La négociation dont il s'agit n'est donc pas relative à moi, mais elle m'intéresse vivement pour le l\ei, k quije suis aussi attaché que je dois l'étre ; ce n'est pas de mon côté qu'il faut craindre de mettre des conditions ' désagréables; celle de retourner avec mon mari n'est plus'proposable, puisqu'il a refusé pour jamais, et que par conséquent ma conscience est fort tranquille à ce* sujet;- toutes les autres ne me feront aucune peine; il s'agit de voir celles qüi seront projiosées au Iloi ;. c'est aux personnes habiles et désirant le bie2i4e Sa Majesté à en rechercher les moyens. « Le Uoi, pénétré des vérités et des devoirs de la Religion, désire employer tous Iqs moyens qui sont en lui * pour marquer son obéissance aux actes de religion prescrits par l'Église., et principalement Sa Majesté voudrait lever toutes les oppositions qu'elle renco«tre k l^pprocbe des sacrements; le Roi est peiné des difficultés que son confesseur lui a marquées sur cet article, et il est persuadé que le Pape et ceux que Sa Majesté veut bien, consulter à Rome, étant instruits des faits, lèveront pac leur conseil et leur autorité les obstacles qui éloigneut le Roi de remplir un devoir s^nt pour lui et édiliant poulies peuples. .r « . ^ : « 11 est nécessaire de présenter au Pape et au cai-dinal S(jiiielli la suite véritable des faits, pour qu'ils ceiuiaiÿsenl et puissent apporter jemëde aux difficultés qui sont suscitées, tant |K>ur. le fond do. la chose que par les intrigues qui les suscitent, n '* Le Pape n'avait rien h voir dan.s res scrupules des Jésuites, réÿ41t'? avec uue si jierfide candeur j)ar madame defoœpadoùreüe^méjwe ; il deyaU l^çqjb>wy..ïp(umg

riÉiiniT 3nv 108 les approuveront tous les cœurs honnêtes, à quelque culte qu'ils app.artiennent. f/ était renVerser les projets d' avenir.de la marquise, ne lui laisser que la honte d'un échec ou la perspective de triompher des répugnances de la famille royale, eft se vengeant de l'affront qu'elle subissait. Madame de Pompadour ne recula pas. Les événements de Portugal faisaient déborder en Frânce les inimitiés que la Société de Jésus s'était attirées. Il y avait recrudescence de haines, parceque chacun comjrrenait que l'hritation de la mairquîse était un levier dont il importait de profiter. Le Parlement voyait lès Jésuites se défendre à Lisbonne avec-tant de mollesse, qu'il jugea que ceux de France n'.auraient pas plus de courage humain, ils tombaient à la voix de Pombal dans un pays où tout leur était dés'oué ; qu'allaient-ils devenir dans le Royaume très chrétien, où une coalition d'intérêts réunissait le ministèfe, les corps de magistrature, les Jansénistes et les Philosophes, c'est à dire la force légale et les accapareurs de l'opinion publique ? Un prétexte seul manquait pour mettre en-mouvement tant de mauvais vouloirs ; le fait le plus inattendu le provoqua. Antoine de Lavalette résidait à la Martinique en qualité de Supérieur Général. Issu de la famille du GraudMaitre de Malte, qui illu.stra ce nom, le Jésuité, témoin de l'état de pénurie auquel étaient réduits les Missionnaires, conçut le projet d'y remédier. Né le 21 octobre 1707 près de Sainte-Affrique, il partit pour les .Antilles en 17Â1. I^a carrière des Missions allait à son caractère entreprenant; il la remplit pendant de longues années; puis, en 17.53, il fut tout à coup dénoncé au gouvernement comme se livrant à des actes de négoce (1). Rouillé, (1) Le P. LavaicUCi comuic lot» Ir;s procureurs des niUsions, comme tons les colons, Tendait ou échangenil en France le sacre, Tindigo, le caft et les autres denr^ que produisaient les tcires appartenant anx maisons qu'il dirigeait. Comme eui encore, il avait en France des correspondants Digitized by Google

ET LES JESLITES. 1U9 miuistre de la marine, et le P. Visconü, Général de la Compagnie, lui intiment l'ordre de revenir en France pour se justifier^ mais Hursou, intendant des lies du vent, se. constitue le défenseur olliciel du Jésuite. Eu date de la Martinique, il écrit pu clief de l'Institut le 17 septembre 1753 ; U Mou très révérend Père, « Je vous avoue que j'ai été extrêmement surpris, ainsi que tous les honnêtes gens de ce pays, d'un ordre que nous avons reçu de renvoyer en France le Révérend P, de Lavalette, et cela sous, prétexte de commerce étranger. Il y a trois ans que M. de Bompar et moi nous gouvernons cette colonie, et, loin d'avoir eu la moindre suspicion' contre le P. de Lavalette à ce sujet, nous lui uvons toujours rendu la justice la plus complète sur cet objet, ainsi que sur les autres qui regardent son ministère. Il a eu ici des ennemis qui ont tant crié auprès du ministre, qu'ils ont surpris l'ordre en question : « 1* Je commence par vous assurer et vous jurer que jamais le P. de Lavalette n'a, de près ni de loin, fait le commerce étranger. Ce témoignage lui sera rendu par M. de Bompar, par moi et par tous les gens en place. Vous y pouvez compter, et vous pouvez parler haut dans cette occasion, sans craindre d'avoir du dessous et du désagrément, paTceque, plus les choses seront éclaircies, plus son innocence et la méchanceté horrible de ses accusateurs seront éclatantes. • f • . qui achetaient leurs proUoils ou leur faisaient passer eu échange les denrées ou uiarchandises d*ua autre gcoret telles que farineSf vioi, toiles, étoffes. Cc-bcsolà d'échange établissait des opérations commerciales, îles comptes-courants et un roulement de fonds plus ou moins impqriani. Mais ces transacüoot se réduisaient k vendre le produit des terres pour acheter d'autres objet» de première nécesûté. Jusque là il n'y avait donc rien d'illicite. * , . ,

110 tLÉMENT XIV n 2* 11 tt’y a point d’exemple que dans cte pays on sé soit conduit ainsi vis U vis d’un hôhime en place ét d’ün Supérieur. On examine auparavant ; on se fait rendra compte dés faits, .le conclus de là que le ministre, rjrii est rempli de justice et d'équité, à été surpris. Si les soupçons ou les imputations étaient suscité^ pat' les chefs du])ays, cela mériterait atieution ; mais, lorsque les accusateurs n’osent pas se nommer, H me semble qu’on doit.aller doucement, et vérifier aupaiavant. . U J'aj(Milerai à tous ces inolifs la cunsulération que mérite une Société comme la vôtre; et le bienlnfuii (jwe je lui vois faire ici, par l’usage que vos supérieurs, et surtout le P. GuUlui et ensuite le P. de Lavalette ont fait du bien de la Missiou, pour leadre service à quantité d'honnët^ gens qui, sans eux, auraient été bien etnbarrassés. Si je n’étais sûr de l’innocence entière du P. de Lavalette et de sa conduite, je puis vous assurer que je ne parlerais pas si allirHiaüvemeut. » Le P. Leforestier, Provincial de France, recevait dans le même temps des lettres semblables. Toutes attestaient que Lavalette n'exerçait aucun négoce prohibé. 11 était aimé à la Martinique ; U s’y rendait utile; on jugea convenable de l’y renvoyer. Ce fut peut-être une faute, car daus ces matières, le soupçon seul vaut preuve contre un- Jésuite. La faute commise, le P. Lavallette devait renoncer à tout commerce illicite, s’il en avait entrepris déjà, ce qui parait improbable, ou ne pas se laisser leuter par son caractère. 11 ne sut point se tenir dans la réserve qu’une pareille leçon lui Imposait. Chargé tout à la fois du spirituel et du temporel, il ne chancelait pas sous cette double tâche. 1,’insouciance dans les alîaires cher les Jésuites était si universellement reconnue (1), que (1) itepranin-président (luillaumc de Lamoignon disait souvent i a II . Tandrait traiter lesJéaniléseonmiedarnranta, et leurnommeron curateur..! Un Jésnite, à propos même de LaraleUe, confinne les peuroles do preaiei ; ;k^I< PI,

ET I£i JfiEOrtES. l.a plupart de leurs maisons se trouvaient obérées, tlelle de Saint-Pierre de la Martinique avait une dette* de 135,000 livres tournois. ,Afin d'améliorer les tenes et de les 'mettre en valeur, 11 songea à donner une plus large extension à l'agriculture. ll,^acheta des nègresî il multiplia ses engagemënU; il devint en peu de teini>s le plus intentent et le plus téméraire dee colons. Sa prospérité égala son audace. Il avait fait appel an crédit; tf abondantes récoltes couronnèrent ses espérances ; elles lui permirent d'éteindre une partie des dettes, on de faire face aux emprunts par lui contractés. A son retour à laM^tinique au mois de mai 1756, Lavalette s'aperçut que l'administration du temporel avait souffert de son absence. 11 répara ces pertes, et, comme si son voyage à Paris, ses entrevues avec le ministre et les encouragements qu'il lui avait accordés don- • naientàson esprit quelque chose de plus vivace encore-, l,avalélte réalisa les grands desseins que son imagination avait si longtemps caressés. Ce ne fut plus seulement sur les provenances des biens de la maison qu'il voulut opérer; ses instincts de spéculateur s'étaient dévelopi)és; il réalisa l'achat de terres immenses à la Dominique. Pour les défricher et les exploiter, il rassembla deux mille Nègres. Lavalette avait eu besoin d'un m'ülion ; son crédit était si bien établi à Marseille et dans les autres cités maritimes, que des négociants lui en firent l'avance. 11 entrait dans une voie périlleuse ; il y entrait sans l'appui de ses supérieurs, sachant d'une pi45idc-nl. Le P. Ualbani, à la page SI du Premier appel à lu ruMon, juge aia«t le* procureurs de l'Ordre : • Pour un procureur des Jèsulles industrieutg acUr et inlelUgenlg il y en a ceut qui n'ont pas les premières notions (les affaires. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à voir leur vie. Us passent dans un confessionnal le temps que d'autres religieux passeraient dans le cellW on derrière les valets de charrue* Ceci soit dit sans déplaire à pmoftne,' cc n'est peinl notre intt^tira. â

. / 112 (XiMBNT XIV manière certaine que cet appui lui serait toujours dénié ; mais, fort de sou activité,, Lavâlette s’étourdissait sur l'avenir. Concentraut dans ses mains tous les pouvoirs, séparé de la métropole pai- l’Océan, il n’avait à redouter aucune surveillance importune. C’est dans cet abandon que l’Institut a péché ; car, si le supérieur eût eu à ses côtés un Jésuite ferme et prévoyant, qui amait répondu de ses actes ainsi que de sa vie, à coup sûr il ne se fût pas lancé, tête baissée, dans de semblables opérations, ou le Général de l’Ordre, mis en demeure, les aurait entravées à l’instant même. Au milieu des travaux de défrichement que Lavalette faisait exécuter à la Dominique, une épidémie survint ; elle enleva une partie de ses Nègres. Un premier désastre n’altère point la confiance de ce génie aventureux. Les termes de remboursement approchent, il faut satisfaire ses créanciers. Pour aifermir sa réputation, Lavalette contracte un second emprunt à des charges onéreuses. Il veut couvrir son déficit eu réalisant de plus larges bénéfices : il s’improvise marchand et banquier. 11 ne se borne plus à échanger ses demées coloniales contre les productions de l’Europe, il en achète pour les revendre. En France, sur les marchés des villes de commerce, ces spéculations n’auraient pu manquer d’attirer les regards des Jésuites : Lavalette dh'lge vers la Hollande les navires qu'il a frétés. 11 s’est procuré des comptoirs et des courtiers sur toutes ces côtes ; ils ont ordre de vendre ses cargaisons et de lui renvoyer les bâtiments cbai-^ de marchandises que d’autres agents secrets placeront à sou profit dans les ports d’Amérique. I.Avalette avait tout prévu, tout, excepté la guerre. Elle éclate subitement entre la France et la Grande-Bretagne. Iæs coi'sàires anglais infestent les mers. Dès 1755, ils capturent, sans déclaration d'hostilités, les bâtiments de commerce portant pavillon français. Ceux du Jésuite se ■ by Googit

The text on this page is estimated to be only 29.48% accurate

ST LSÿ JÉSkTTKS. fl S trouveul daiLS lu uombie : plus de cLuq ceut mille lirres teumois sont eiigluuües. Lavalette veut tcuir Î£(e à l'oinge. Iji rapacité britauulqua a dérangé- ses calculs, il eu lait d'autws qu'il croit plus infaillibles. L'iuterrtf|)tiuii des reratioHS avec le coutineut européen rendait incurtabi, inqwssible i>eqt-être, le paiement de ges lettres de cbangc ! liour-iwiei'-à ces'opslacles, Lavalexte lente des opéral^ious "conitnerciaies encore' plus barsai'dé'tà. Sur ces eutrelaites, -les frères Lioncy, porteurs d'une partie des üü-es de çr.éanças, s'biquiètent de cet état de choses ; l'alarme «e répand parmi les autres correspondants du Père ; mais rien ne transpire encore. Les Jésuites de Marseille sont enfin prévenus ; ils fout part à Leforestier, Provincial de France, alors à Home, et au chef de l'Ordre, des mifiversatious de Lavalette. 11 fut décidé que l'on chercherait tous les moyens d'éloufler cette affaire. Le meilleur était de rembourser, on ne ÿy arrêta qu'imparfaitement (1). On fit deux catégories tte ci;éanciers' les pauvres, dont les besoins étaient urgents; les riches, auxquels on garantissait les sommes dues. l.a maison de. la Martinique, ét l'habitation de la Dominique devenaient leur gage ; elles pouvaient et au-delà coùvr'n- le passif. Le P. de Sacy* procureur de la Mission des lies du Vent, est autorisé -à emprunter deux cént mille francs : Sac y avait déjà opéré quelques rembonrseiueots. Cette nouvelle somme, répartie entie les créanciers les plus nécessiteux, lui laissait la facilité de s'en-> tendre avec les autres; mais, à Paris, les Pères investis fies pouvoirs do Provincial s'op'poseut à cet emprunt. : (t) Il CM tle tradition dans la famille Séguierjque lor$qù*m 17601'avocil général de-cc nom ut ^ danger que coujuUla Com^guie de Jésus, U aMa lrou>er le P* de La Tour, son ancieu inailre : « Muo Pérc, lui dit ravocal féuéraJ* il)uas (aut faire kf sacriUces, aulrmueul vous êtes perdus. > Et le vieux Jésuile, eu; secouant hi léte avec résignaüon, reprit : « L'argent ne iTDUs.sauvcra pas; notre ruiue est assurée. KrMÎl sammti ditâ tt inrtuc^ tabiU a \ ^ . 8 Digitized by Googic

The text on this page is estimated to be only 18.34% accurate

lUl 'r.LtMENP Us vehlent, et t’est une yereion ' inédite <pje noos tild!{|uons sans la discuter, ils veulent que Lavalétté dépose son bilan, qu’il' fasse banqueroute, afin qlie Todieiix de ces piratefies reWnibe sur le gouvernclï|ent anglais. La pensée avait quelque chose dé national,' et ceux qui l’avaient conçue espéraient qüe «la cour appuierait cettfe démarche. Mais ce parti, prié dans leé circonstances dù la Compagnie se trouvait , fournissait contre elle des armes terribles ;'il soulevait Topmioff publique, H appelait les tribunaux séculiers à connaître d’une cause qui ne pouvait qu’être préjudiciable aux Jésuites. Ori éonsulta des badqhie'rs : tous furent d’avis qu’il fallait renoncer â ce projet déshonorant sans aucun avantage.' teni|is. s’éODüIait ainsi ^eri pourp.irlerS et en ronseSpon■dâiide. î.a vouve firom éf son ftfs, négociants de NântPs, ihtenteiTt un protés au tribuflal consulaire «le Paris ; les frères Llonrÿ, de Marséille, suivent la" même marche. Le 3ft janvier 1780, les Jésuites sont Condamnés à payer solidairetnent les trente miHe francs’dos par LavaMette & la venté Grtu. La sentettcé était injtiste (1); mais sOn T (1) L» jufininiieiicc Mr ces msUère» a disfNmi en ^'miœ avec ies Offres nUfious ; iwtu cro>ûOs opportua de la rappeler data une affaire . qui tt ncilé Qi) si leng rêlentû»oiseDU A part les coosüUitioM des tlivenes sociétés religieuses, cotislUutions supposanl ou étobllssanl la non-solidarité entre maiKOiiü du mènic Ordre, cet état de choses se iroarait appuyé vnr (Tantres fondenienls IncrAitestés. fl a\dlt pour Fui hs Letlrea>Patentes, qui, • • enluitorisaiit oèiaqnc élabUsecmeirf relqi^eui, coUége, inonastère, comoiu. •aulé, loi donnaient une existence eUHe propre et diattHCle. Ces Lettresl^ateotcs lui a»uraietir la propriété séparée et inallaquable de son palrimoine et de ses domaines. En vértu de pareils actes royaux, chaque maison reTfgieuse jouissait de la fScullé particnliére de coninicter par son addlini»> tralenr; celle d*ester en jnsHce, d*acqoéHr, de recevoir des dons on des legs d*une monlére hidéfinle os »xec restriction Ini était aussi concédée. Ainsi H existait aillant d*étres cim($ qn*il y araH de maKons régnUérement amortsées, et les biens de Tune ne se confondaient jamais avèé les biens ’ de l*auire. » ’ * Ces Lpllres-Palentes ftirinaient la bas« du droit de'iMm-naHdarité; rin«

The text on this page is estimated to be only 26.47% accurate

ET tl» jesiTTE-s. 115 inifjiiîté 'devait dessiller les yeux des Pères qui s’opposaient h une transaction, il ri’en fut rien. T,es légistes tntioa deS fondaleurs n'éuU pas ncins spdciale. Cn rondat«ius, qu'ils A^ssciü corps raunicipaai, villes ou pàrticnlicrs, tui hailsspiit, en dnlanlbne maison rellgleose, se proposaient pour bnl le culte de Dieu, lesdlrcfs ministères bcclésIasUqucs, l'édacatlon de la Jeunesse, le soulagement des pannes ou d'autres Bns utiles La loi laïque, tenant coirfimer le contrat d'élabflstemcnt, assurait d chaque maison fa propriété de sa dotation ou de ses hiens, s^on.le désir du fondal^r et pour l'acquit dte la fondation. l.es maisons rcHgietises du mOme ordre étalent sreifTs; neatnbolns, dans les biléret-s péeunlaires, dans les pertes ou dans les acquêts, il n'f atail rien de commun entre elles. L’amitié et la charité pouraient, en 'eerlalnes c|i<coDStances, faire naître des devoirs de (hmllle; il n'eilstait atenne obligation de Justice rigoureuse, aucun lien ife solidarité. ' , ' ' Saiut Ignace de Loyola trouva ce droit commun en rigueur ; Il l’adopta pour son Institut. Les maisons professes, qni ne peuvent avoir de rereans, ne possèdent que le domicile des profès. Les collèges, novicials, résidenres transatlantiques joulasent de biena-fonda et de revenus, müs ces biens o’appartiennent qn’è chaque collège, mtsaion ou noviciat déterminé. Le Général, qui a ta chalge d'administrer par lui ou par d’autres les propHéiéa, ne peut passer de contnta que pour l’utilité ef l’avantage de ces maisons, in eornrndem tililUattmtt bonum, (ContHtuU, part, ix, c. ir; Exam. gener., c. I, n* 4 ; Butta Grtgorü XJJI, 1582.) âi Im revenus annuels des CoMéges destiaéa, par l'intention du fondateur et par le dispositif de l’Institat, à ' l’entretien et à la nourriture des Jééuites qui y babitcn(excèdent ces dépenses, l’excédant doit être tout entier consacré dans chaque maisan, non pas 4 augmenter les bètilncuts, mais 4 éteindre ses,dettes on 4 accroRre ses revenus. (Insl..pro adtnin. tit. pnrrtct,, n* 8.) L’Eglise et l'état âvaieat recoilnu ce droit de oon-'solidartté choi les Jésuites par l'union de bénéUces en fatefir des maisons nop sullisammeiit dotées. Quandsin collège, un séminaire, nn Doriciat était tfop pauvre, on ne s’eiiquérait pas si les antres établlslcmcnta da royaume ou de la province araient une fortune snrabonbanle; on rét;ilialt uniquement te cbilTre des revenus et des charges de la maison 4 laquelle l’union était projetée.' Les revenus étant jugés insuffisants, les deux puissances décrélaicnt et opéraient l'union du bénéfice 4 l'établissement. La loi ecclésiastique ouoivile

admellait donc' que les mai^ns «Tun même Ordre, attachées entre elles par le lien moral d’une règle commune et de l’obéissance au même supérieur, fu.ssent parlbilcntent disllnétrs et séparées eu tout ce qui regardait les intérêts purement tempooHs. Jusqu’en 1780, personne n'avait contesté aux laites ce dmit de non

The text on this page is estimated to be only 19.98% accurate

116 (XÉMENT Xrv iHur (lisaieut que le droit ’cominua et la loi étaient pour eux ; les Jésuites eurent le tort iinpardounable de boUdiiriu^j qui kur étpil cpimnuu avec tous les Ordres rdigicui. On ne4c couleslà jamais au« autres lusÜtuLSi on ne l'allaqua que dans celui, dè saint Ignac'c. Voici sous queU prétextes. On alJégua que le Général de la Gompaguie régnait eu dçspote, qu'H était maître a)>$olu des personnes et des ciioacsÿ par conséquent propriétaire universel des biens de TOrdrei A^x tenues des constitutions, ccUc assertion était sans force, mais, sous l'iiH Iluence de certaines inimitiés passionnées, elle fut érigée en principe. Lq législation de Plnstltul est cependant bien claire sur ce point. Le Général se place dans la même catégorie que ses confrères; il fait vœu de pauvreté, et ne peut disposer d'aucun bien. Dans les Sociétés religieuses, ce ne sont pas les personnes ou les supérieure qui possèdent, mais les établisseenents, espèces d'ètrcs fictifs reconnus légalement par le ilroil ecclésiastique et civil. I.c texte, des constitutions de Saint Ignace montre parU^ le Général administrateur et non propriétaire des biens de la Sodëié» Dans sgn administration, que les ConslitûUons (part, iv, cbap. Ji) affilent surintenHtnice, parcequc c'estlui qui nomme les autres supéi^ra ou admifiislrolcurs tenus de lui rendre compte de leur gestion, le^ôéi^nTest soumis^ pour tous les points essentiels, au contrôle des congr^ lions générales. Sans leur assentiment 11 ne peut aliéner, dissoudre un collège qa un autre .éUiblisscment, et la violatipo de ^ttejoi serait i>our lui un eg,s de déposition ou même d'exdution de la Compagnie, prévu par les Constitutions (part IX, cbap. Il peut recevoir les propriétés ou les dons oflTèrts à la Compagnie ;'fl peut, quand l'intenllou du fondateur n'a pas été formulée, les appli({ucr à telle maison ou collège; mais l'application une fob faite, il ne lui est pas permis d'en détourner le fruit, de prélever sur les retenus, soit pour son usage, soit pour donner ù des étrangers, notamment à sa famille. Par lui ou par d'autres, le Général a le droit de passer (ouïe sorte de contrais de vente, d'oebat de biens temporels mobiliers, de quelque c’spi'cc que ce soit, tant des collèges que des maisons de la Société ; il peut constituer ou racheter des rentes sur les biens fixes (slabiUa) des collèges, niais seulement pour ruülité cl dans riulérCi des Maisons. l.e Général n'est donc 'que l'admiubtrateur, le tuteur de la Compagnie ; pailoul cl loiijouis.doroine le même système de séparation cl de non-solidarité..*

Mois, objectaient les parlements de 17G0, il n'en eal pas de la Comjiagnie.de Jésus comme des autres Ordres où les religieux vivent et meurent dans la nu'mc inaistn, où le supérieur est élu par les membres de la inaistm, et où le» afl'aircs principales sont traitées et décidées par la comiminauté réunir <j» çliapKic. Avec celle législation, il est évident, amputaient

leur disaient que le droit commun et la loi étaient pour eux ; les Jésuites eurent le tort impardonnable de

solidarité, qui leur était commun avec tous les Ordres religieux. On ne le contesta jamais aux autres Instituts, on ne l'attaqua que dans celui de saint Ignace. Voici sous quels prétextes. On allégua que le Général de la Compagnie régnait en despote, qu'il était maître absolu des personnes et des choses, par conséquent propriétaire universel des biens de l'Ordre. Aux termes des constitutions, cette assertion était sans force, mais, sous l'influence de certaines inimitiés passionnées, elle fut érigée en principe.

La législation de l'Institut est cependant bien claire sur ce point. Le Général se place dans la même catégorie que ses confrères ; il fait vœu de pauvreté, et ne peut disposer d'aucun bien. Dans les Sociétés religieuses, ce ne sont pas les personnes ou les supérieurs qui possèdent, mais les établissements, espèces d'êtres fictifs reconnus légalement par le droit ecclésiastique et civil. Le texte des constitutions de saint Ignace montre partout le Général administrateur et non propriétaire des biens de la Société. Dans son administration, que les Constitutions (part. IV, chap. II) appellent *surintendance*, parceque c'est lui qui nomme les autres supérieurs ou administrateurs tenus de lui rendre compte de leur gestion, le Général est soumis, pour tous les points essentiels, au contrôle des congrégations générales. Sans leur assentiment il ne peut aliéner, dissoudre un collége ou un autre établissement, et la violation de cette loi serait pour lui un cas de déposition ou même d'exclusion de la Compagnie, prévu par les Constitutions (part IX, chap. IV). Il peut recevoir les propriétés ou les dons offerts à la Compagnie ; il peut, quand l'intention du fondateur n'a pas été formulée, les appliquer à telle maison ou collége ; mais l'application une fois faite, il ne lui est pas permis d'en détourner le fruit, de prélever sur les revenus, soit pour son usage, soit pour donner à des étrangers, notamment à sa famille. Par lui ou par d'autres, le Général a le droit de passer toute sorte de contrats de vente, d'achat de biens temporels mobiliers, de quelque espèce que ce soit, tant des colléges que des maisons de la Société ; il peut constituer ou racheter des rentes sur les biens fixes *(stabilia)* des colléges, mais seulement pour l'utilité et dans l'intérêt des Maisons.

Le Général n'est donc que l'administrateur, le tuteur de la Compagnie ; partout et toujours domine le même système de séparation et de non-solidarité. « Mais, objectaient les parlements de 1760, il n'en est pas de la Compagnie de Jésus comme des autres Ordres où les religieux vivent et meurent dans la même maison, où le supérieur est élu par les membres de la maison, et où les affaires principales sont traitées et décidées par la communauté réunie en chapitre. Avec cette législation, il est évident, ajoutaient

The text on this page is estimated to be only 26.78% accurate

ET LES JÉSITTES. . 117 croire à de pareilles assertions (1) ^ Individus, ils auraient peut-être trouvé de l'équité devant les tribunaux ; Ordre religieux et tliembres surtout d'un Institut qui portait ombrage à'tant d'espérances, ils ne devaient s'attendre qui des injustices réllécbies. On]es entraîna à faire appel au. Parlement } c'était une ftiute irréparable; le les coUfs judiciaires, que chaque ooovent est jépard.pour le temporel d«s antres coarenU do même Ordre, s Ces variétés de jurisprudence parmi les Instituts ne sont .que des dispositions accidcntelJes : elles ne peuvent influer essentiellement sur les que^ lions lie solidarijé et de non-solidarité des élablissemeitts du même Ordre. Ifevistait d'antreé Sociétés, la eongréfation de Saint-Manr, par exemple, où les religieux ehaugeaient de anaisou à la volooté de leur supérieur, aiaai que eela se praüque chci ies Jouîtes, où les chefs de chaque monaalùrc ■T'étaient point élus par la communauté, mais par le chapitre.général de l'Ordre. Enfin dans celui de Eonlrevoult, qui avait Une femme pour supérieur général des couvents d'Iiommés et de fenunes de la congrégntiofl, i*lte abbrtsse exerçait, comme le Géiiéral de la Société de Jésus, la surintendance ou l'administration unKerselle des hiéna, et l'on n'a jamais prétendu que, dans l'Ordre dç Fontevrault ou dans la Congrégation de Saiiit. Maur, les diverses maisons fussent cxcines du droit de non-solidorilé. Le principe était erv faveur des Jésuites ! mais, dans la position où le P. I.avaleltc plaçait la Compagnie, il fallait faire fléchir ce principe et désinlérrsfcr les créanciers. Ce n'était pas d'équité stricte, mais h coup sflr c'était de Jrnnne politique. La Société de Jésus aurait élff attaqiréc sifr d'autres points ; elle n'efil pas oflerl un côté vulnérable, et ses ennemis n'en eussent pas profité pour confbndre à plaisir foutes les notions de justice. (1) Huit des pini célèbres avocats de Paris rlérdiérèrent la cortsoItsUon suivante : t Le conseil X'slime, d'après les faits et les moyens détaillés dans le mémoire, que la maison.de la Vlarliniquc est seule obligée; que non seulement il n'j a point lien 5 la solidarité, qui ne peut naître que d'une loi 00 d'une conve'ittion expresse, mais qu'il n'y a auenne sorte d'action contre les maisons de France ou autres maisons de l'Ordre, cl que les Jésuilés ne doivent point s'attacher à rincompétencè, lèur déflxisc au fond ne soiilTrant point de difliculté. , « Délibéré i Paris, le 6 mars 17«i,Sigrté.: L'UffitiusiEB, Gru.iT, MstLLAMi, Jsiooé, deLi Moitxoïi, Dxmls, TaémoT, d'EpACLE. s

croire à de pareilles assertions (1). Individus, ils auraient peut-être trouvé de l'équité devant les tribunaux ; Ordre religieux et membres surtout d'un Institut qui portait ombrage à tant d'espérances, ils ne devaient s'attendre qu'à des injustices réfléchies. On les entraîna à faire appel au Parlement ; c'était une faute irréparable ; le

les cours judiciaires, que chaque couvent est séparé pour le temporel des autres couvents du même Ordre. »

Ces variétés de jurisprudence parmi les Instituts ne sont que des dispositions accidentelles : elles ne peuvent influer essentiellement sur les questions de solidarité et de non-solidarité des établissements du même Ordre. Il existait d'autres Sociétés, la congrégation de Saint-Maur, par exemple, où les religieux changeaient de maison à la volonté de leur supérieur, ainsi que cela se pratique chez les Jésuites, où les chefs de chaque monastère n'étaient point élus par la communauté, mais par le chapitre général de l'Ordre. Enfin dans celui de Fontrevault, qui avait une femme pour supérieur général des couvents d'hommes et de femmes de la congrégation, cette abbesse exerçait, comme le Général de la Société de Jésus, la surintendance ou l'administration universelle des biens, et l'on n'a jamais prétendu que, dans l'Ordre de Fontevrault ou dans la Congrégation de Saint-Maur, les diverses maisons fussent exclues du droit de non-solidarité.

Le principe était en faveur des Jésuites ; mais, dans la position où le P. Lavalette plaçait la Compagnie, il fallait faire fléchir ce principe et désintéresser les créanciers. Ce n'était pas d'équité stricte, mais à coup sûr c'était de bonne politique. La Société de Jésus aurait été attaquée sur d'autres points ; elle n'eût pas offert un côté vulnérable, et ses ennemis n'en eussent pas profité pour confondre à plaisir toutes les notions de justice.

(1) Huit des plus célèbres avocats de Paris délibérèrent la consultation suivante :

« Le conseil estime, d'après les faits et les moyens détaillés dans le mémoire, que la maison de la Martinique est seule obligée ; que non seulement il n'y a point lieu à la solidarité, qui ne peut naître que d'une loi ou d'une convention expresse, mais qu'il n'y a aucune sorte d'action contre les maisons de France ou autres maisons de l'Ordre, et que les Jésuites ne doivent point s'attacher à l'incompétence, leur défense au fond ne souffrant point de difficulté.

« Délibéré à Paris, le 6 mars 1761. Signé : L'Herminier, Gillet, Maillard, Jaboué, de La Monnoie, Babile, Thévenot, d'Epaule. »

 P. Claude Frey de NeuvHle (1) pouvait Téviter en se prévalant du droit de cmmnittitmts (2), accordé par- lettres-patentes de Louis XIV._ L'évocation au Parlement blessait le Grand-'C.onseil dans ses attributions ; il jetait la Société de Jésus entre les mains dë ses adversaire^ les plus déterminés. On avait manœuvré de toutes fa•çons pour lui faire adopter ce parti, et, pat aveuglement, elle s'ofli'ait elle-même en holocauste. Le 2fl' mai 1760, le consulat de Marseille suivait Ja même jurispradence que celui de Paris : il permettait aux Lioncy et- à Gouffre de porter leurs e.xécutions sur tous les biens.de la Compagnie. Pendant ce temps, I.ouis Genturioni, Général de l'Ordre, avait pris 'des mesures pour arrêter le mal à sa source. .\u mois de, septembre, puis au mois de novembre 1756, les PP, de Montigny et d'Hubërlant sont nommés visiteurs à la Martinique. Ils doivent rendre compte du véritable état de la situation, et suspendre le négoce de Lavalette. Des causes indépendairtes de la volonté humaine empêchèrent ce voyage. \j& temps s'écoula dans des correspondances qui de la Martinique devaient traverser la France pour aller à Rome; Kn 17.50, après avoir passé trois ans à lutter contre les obstacles, mr autre visilem', le P. Fronteau, meurt eu route. Ije P. de l.auiiay, procureur des Missions dti Canada, lui succède ; il se casse la jambe à Versailles au moment de son départ. Ln troisième Jésuite reçoit ordre de s'embarquer: il prend passage sur un bâtiment neutre. Nonobstant cette précaution, il est capturé par les cor: (1) l,e J6uiitc Claude Frey de NeurUlc était frère de Charles dcNenviltr, le prédicBlctir. LouU XIV, voyaat r«chameincnt que la cour judicioire ue ccasail de déploTer centre les Jésuites toutes les fols qti*ils araient besoin de ses arrêts, lt*iir avait accordé la faculté de porter leurs affaires au ^rand conseil. C'est cru e fbcûlté qoê Toit appelait le droit de committirnHs,

ET Ali5 OiSUips. • • |[19, sau*e.s. Le lual élai^ sans reip^le, florsque. Ije 1’, de La Marche, muni d’uii sauf<ouduit (Tu guavernemeut brita^iuique, aborde aux Antilles en 1702. 11 instruit le procès de Lavalette, dont les Anglais, maîtres de l'Ue, se faisaieitl les protccteiirs, et il.renil çe jugement : ■ U Après avoir procédé, et niêpic par écrit, aux iijl'urmdtions convenables, tant auprès de nos Pères qu’ auprès des étriers, sur radmmisüation du P. Vptoine de Lavalette, depuis qu'H a obteymia gestion des allaires de la Mission de la Lonipagnie de Jésus è la Martinique ; après avoij- interrogé ledit P. de Latalette devajit Igs principaux Pères de la Mission ; après l’avoir entendu sur les griefs contre lui : atlei^u qu*il conste de ces informations : 1* qu’il 's’est livré à des affaires de commerce, an'moins quant an for extérieur, au mépris jles lois canoniques et des lois particulières de rinslitut de la Société; 2“ que le lûôme a dérobé la Connaissance dé ce négbce à nos Pères dans file de. la Martinique, et particulièrement aux supérieurs tnajeurs de la Société; .1* qu’il a été Cak dçs réclamations ouvertes et vives contre ces affaires de nègo’ce du susdit, tant par les Pères de la Mission, quand ils connurcnt'ces affaires, que par les Supérieurs de la Société, aussitôt qiig le bruit, quoique encore incertain, .de ce genre -de négqce parvint à lears oreilles, de manière, que, s%ns aucun retard, ils pensèrent à y pourvoir et à envoyer, pour établir une autre et bien différente administration, un v'isiteur cxIraordiimice, ce qui fut tenté par eux en yain péndant^six ans, et ne put avoir sou effet que dans les derniers temps, par suite d'obstacles qu’aucune faculté humaine ne pouvait prévoir ; nous, après avoir délibéré dans un examen juste, et souycnj et mûrement avec les Pères les plus expérimentés de la Mission la Martihiqve'; après avoir adressé ù Dieu les. plus vives prières; en vertu de L’autorité à nous commise, et de l’avU' iinanimccte nos Pères :

120 CLÉMENT XIV !• nous voulons que le P. -Antoiivs Üe Lavalette vit prix-é absolument dè toute administration, tant spirituelle que. temporelle; nous ordonnons que ledit P. Antoine de Lavalette soit le plus tôt possible ‘envoyé ep Enropc; .V nous interdisons ledit P. Antoine de î^'alette ; nons lexlôdarons interdit à sacrh, jusqu'à ce qu’il soit absous de cette interdiction par l'autorité du très révérend Père Obérai de la Compagnie de Jésus, auquel nous reconnaissons, comme il conviçnt, tout droit sur notre jugement. Donné dans la principale résidence de la (Compagnie de Jésus de la Martinique, le 25 avril 1782. . ‘ « Signé Jean-François de La Marche, de la Compagnie de Jésus. » ' Le jour même, la sentence fut adressée au P. tavâ^ lette, qui donna la déclaration suivante : « Je, soussigné, atteste reconnaître.sincèrement dans tous ses points l’équité de la sentence portée contre moi, bien que ce soit faute de connaissance ou de réflexion, ou par une sorte de hasard, qu’il m’est arrivé de faire un commerce profane, auquel méme'j’ai renoncé à l’instant Où j’ai appris combien de trouble ce commerce avait causé dans la Compagnie et dans toute l’Europe. J’atteste encore avec serment que parmi les premiers supérieurs de la Compagnie il n’y en a pas un seul qui m’ait autorisé, ou conseillé, ou approuvé dàns le commerce que j’avais entrepris, pas un seul-'qui y ait eu aucune sorte de participation, qui y^soit de connivence. C’est pourquoi, plein de Cepentir et de confusion, -je supplie les premiers supérieurs de la Compagnie d’ordonner que la sentence rendue contre moi soit publiée et promulguée, ainsi que ce témoignage d<' ma faute et de mes regrets. Enfin, je prends Dieu à témoin que je ne suis amené à uuq telle confession ni par force, Ôi par des menaces, ni par les caresses et autres artifices ; mais que DigïïTzWby

ET lÆS J*8UITES. 12|je ni’ y prête' de moi-même, aveê une pleine überté, afin de rendre -hommage à Ja vérité et de repousser, •démentir, anéantir, autant qu’il est en moi, les calomnies dont, à mon occasion, on a chargé tonte la Compagnie. Donné dans la résidence principale de la Mission de la Martinique, les jonr,. mois et an que dessus (26. avril 1762.) ■' _ . . , •• ' • « Signi Antoine- DE L'a Valette, • ■ • ' de la Compa^ie de Jésus. 1) •. Ces pièces, que tant d’événements avaient fait oublier dans les archives du.Gesu, ont, sans'aucun doute, ’leuf importance ; elles peuvent modifier l’erreur des uns' et le crime de l’autrei mais, à nos yeux, elles ne les atténueronf que jusqu’à un certain point. T.avalette, expulsé do4a Compagnie, \ivant en Angleterre, et libre de ses actes, n’à jamais démenti les aveux qu’il avait faits. Ils sont acquis à l’histoire; car, à cette époque et avec son caractère, il a dû souvent être sollicité pour imputer aux .Tésnites une partie de ses spéculations. Lavalette en a toujours seul assumé la responsabilité; il ne reste au Général et aux .Provinciaux que le tort d’avoir publié une seule fois la surveillance qu’ils dev'aient exercer. Elle entraîna pour l’Institut de désastreuses conséquences; mais, à la faute déjà commise, de perfides conseils, des amitiés plus cruelles que la haine en durent ajouter une autre plus déplorable.. De côneert avec les Jésuites, les principaux créanciers de Lavalette cherchaient à réparer le mal. Plus de sept cent mille francs avaient été soldés; il était possible, en prenant des termes, d’arriver à une conclusion qui ne léserait aucun dps intérêts mis en jeu, et qui seuleiucnt appaüvriraU momentanément La Société. Elle avaitsouscritàce pi’ojetî eHe s’arrangeait pour- le faire arxepter, lorsque (le funestes dissidences éclatent dans son sein.

je m'y prête de moi-même, avec une pleine liberté, afin de rendre hommage à la vérité et de repousser, démentir, anéantir, autant qu'il est en moi, les calomnies dont, à mon occasion, on a chargé toute la Compagnie. Donné dans la résidence principale de la Mission de la Martinique, les jour, mois et an que dessus (25 avril 1762.)

« *Signé* ANTOINE DE LAVALETTE,
de la Compagnie de Jésus. »

Ces pièces, que tant d'événements avaient fait oublier dans les archives du Gesu, ont, sans aucun doute, leur importance; elles peuvent modifier l'erreur des uns et le crime de l'autre; mais, à nos yeux, elles ne les atténueront que jusqu'à un certain point. Lavalette, expulsé de la Compagnie, vivant en Angleterre, et libre de ses actes, n'a jamais démenti les aveux qu'il avait faits. Ils sont acquis à l'histoire; car, à cette époque et avec son caractère, il a dû souvent être sollicité pour imputer aux Jésuites une partie de ses spéculations. Lavalette en a toujours seul assumé la responsabilité; il ne reste au Général et aux Provinciaux que le tort d'avoir publié une seule fois la surveillance qu'ils devaient exercer. Elle entraîna pour l'Institut de désastreuses conséquences; mais, à la faute déjà commise, de perfides conseils, des amitiés plus cruelles que la haine en durent ajouter une autre plus déplorable..

De concert avec les Jésuites, les principaux créanciers de Lavalette cherchaient à réparer le mal. Plus de sept cent mille francs avaient été soldés; il était possible, en prenant des termes, d'arriver à une conclusion qui ne léserait aucun des intérêts mis en jeu, et qui seulement appauvrirait momentanément la Société. Elle avait souscrit à ce projet: elle s'arrangeait pour le faire accepter, lorsque de funestes dissidences éclatent dans son sein.

tja , . , CLttliKT.jav Les mis refusent de se rendre solidaires ,pour le P. Larvalette, les autres croient^u'il faut étouller à tout prix une occasion de scandale. Les imprudents remporjètmu encore une fois sur les sages, et, lorsque le Parlement se saisit de l'aiTaire, il ne fut plus temps de signaler le (léril. Les Jésuites s'étaient]>lacés sous le coup de leurs eunex mis: il y avait à, exercer contre eux des récriminations et des vengeances. Uadame de Pompadour poussait à leur ruine; les Jansénistes et les Philosophes y ap))laiidissaient; le Parlement allait la consommer. Le duc de Choiseul ne voulut pas seulement leur ^rte, il aspira à les détruire, mais par des moyens nioinsedieujfque qeux dont Pombâl s'était servi. - - ' . ' Tant que le maréchal de Belle-Isle avait vécu, les. adversaires de la Compagnie s'ôtaient vus réduits à formuler des vœux contre elle. Principal min'istre, il étudrait avec effroi les tendances de son siècle, et sa ma'm ue-, sayait les copiprimer. Le 26 janvier 1761, son trépas, leur laissait toute latitude. Le duc de Choiseul, qui lui 'succéda, avait d'autres dessein^ et un caractère qpi ufL aitplus de prise à la flatterie. Choiseul était l'idéal dés geutilshommes du di-x-huitiéme siéde ; il en avait l'incrédulité (1), les grâces, la vanité, la noblesse, le luxe, l'insolence, le courage et cette légèreté -quj aurait sucrilié le rqpo^ de l'Europe à une épigramme ou à une louange. Homme tout en dehors, il effleurait les questions et les trancliait ; il aimait à respirer l'encens que les Encyqlopédisttts lui prodiguaient, mais son orgueil se révoltait à l'idée qu'ils pouvaient devenir ses pédagogues : U ne voulait de maître ni sur le trùne ni au dessous, il se mon(1) • Dons sa jeiinrssr, Choiseul avait cédé au travers comimin d'in* sulter à la religion. Puissant, il parut la respecter. Lorsqu'il etit à conduire hi lenic aboHtion des JéstlSies, Us'<dMerv8, pour de pas leisaer croire qo'oii i«molailcc»rdi|;iedX à iimpiélé donioanle. «(LacreteMe, Hiit. de Ftantc

• ET CES JÉSUITE». . . 153 trait indifférent atu Jésuites comme à tput ce qui ii'étaît pas sa per^nnalité ; il ne les connaissait que par le P. de Neuville, et il soupçonnait cè Jésuite d'avoir in* ffTsposé contre lui,le maréchal de Belle-lsle, C'était un ^ief, mais Clioiseul avait trop de caprices ambitieux pour s'y arrêter. La pensée de tcfute sa vie était de gouverner la France, d'appliquer à ce pays malade les tliéories qu'il avait rêvées. Il ne pouvait y parvenir qu'en se créant des prôneurs parmi les écrivains qui alors disposaient de l'opinion publiquë. Il séduisit les Philosophes, il g^na le Parlement, il se fit l'admirateur des Jansénistes, il flatta madame de Pompadour, il amusa le Roj, le plus difficile de ses succès ; puis, lorsqu'il eut entraîné tout le monde dans sa sphère, il se mit, pour, méuager chaque parti, à la poursuite de la Compagnie de Jésus. Plus tard, sous le régne suivant, le duc de Choiseul a, dans un mémoire à Louis XVI, essayé d'expliquer la position neutre qu'il croyait avoir prise, et il s'exprime • ainsi : ' « Je suis persuadé que l'on a dit au Roi que j'étais l'auteur de l'expulsion des Jésuites. Le hasard seiil a commencé cette affaire, l'événement arrivé en F.spagne l'a terminée. J'étais fort éloigné d'être contre eux au commencement ; je ne m'eb suis pas mêlé à la fin : voilà la vérité. Mais comme mes ennemis étaient amis des Jésuites, et que feu M. le'Dau|)hin les protégeait, il leür a paru utile de publier que j'étais l'instigateur de la jierte de cette Société ; tandis que, à la fin d'une guerre mal-, heureuse, accablé d'affaires, je ne voyais qu'avec indiflérénce subsister ou détruire line communauté de moines. Actuellement je ne suis plus indifférent sur les Jésuites; j'ai acquis des preuves combien cet 0/dre et tous ceux qn1 y teiiaieht ou qui y tiennent sont dangereux à la çour et à r&tat, soit par fanatisme, soit par ambition, soit pour favoriser leurs intrigues et leurs vice.s ; et si j étais

12Û * . • *■ CLÉMÏST^XIV • ' flans le ministère, je conseillerais aü Roi avec instance de ne jamais se laisser entamer sur le rétablisseinent d'une ^ciété aussi pernicieuse, "a ' ^ Les faits parlent plus haut tpie cette déclaration dénuée de pteuvra ; et si le duc de Choîseul était , ainsi • qu'il lé dit„« fort éloigné d'être contre eux an commen'cemeiit, s'il ne s'en est pas mêlé à la fin', » il faut convenir que ses actes se troin'ent peu d'acxord avec ses paroles. Les uns et les autres .s'explicpieront parle récit des événements ; mais Simonde de Sismondi, dans son Histoire des Français, a déjà répondu à cçs allégations. ■ .t(Madame de Pomp.adour, dit l'historien protestant (^11, aspirait surtout à .se donner, une réputation d'énergie flans le caractèrê, et elle croyait cq awir trouvé l'occasion en montrant qu'elle savait frapper un coup d'état. ' La même .petitesse d' esprit avait aussi de'rmlluence sur le duc de Choiseul.' De plus tous doux étaient bien aisés de détourne)' l'attention publique deà événements de la guerre. Ils espéraientacquérir de la popuLorité en flattant à la fois les Philosophes et les Jansénistes et couvrir les flépcnses de la guerre par la confiscation des biens d'un Ordre fort riche", au lieu d'ôtre réduits à des réformes <jui attristeraient le Roi et aliéneraient la coiié. s Tel est le récit de l'écrivain genevois. Il diflère des appréci.a- • lions de ChoLseul; mais le témoignage de Sismondi est au moins désintéressé' dans la question ; il doit donc avoir plus.flepoûls que celui d'un mitiislrq essay.ant de justifier' ' l'arbitraire par la calomnie. , Tx parléméht de Paris avaititprononcer sur une simple* fa'dlite, il l'éleva à la hauteur d'une question religieuse. Sous prétexte de vécdlbr les motifs allégués dans la sentence, consulaire, il enjoignit.aux Jésuites, le 17 avril I7fll, d'avoir à déposer au greffe de la cour un e.xem(1) Hist, du Frili(»is, I. xïix, p. SS3. " • ' • t

ET LES JÉSIITES. yÇ plaire des Constitutions de leur Ordre, Lue année aui»ravant, le 18 avril 17«0,'un anèt était mterveyu pour supprimer leurs Congrégations (1). 11 importait d'isoler les Jésuites, de leur retirer toute leur influence sur la jeunesse et de les présenter comme des hommes dont la justice suspectait les manœuvres clandestines. Au nom de la religion le Parlement Gt fermer ces asUes de (a piété, n rompit cette longue chaîne de prières et de devoirs réàmissaut dans une même pensée les chrétiens des deux hémisphères. Comme pour mettre le cachet de la moquerie vültairienne à cet acte sans précédent, le ministère etla cour judiciaire laissèrent se multiplier en France les loges maçonniquesj Elles y étaient prevue inconnues; ce fut à partir de cette éimque qu'elles Mquirenl partout droit de cité. Le dépôt d'un exemplaire des Constitutions de l'Institut étaitun piège tendu aux disciples de saint Ignace. Us. avaient trois joui's- pour obtempérer. Le P. de Montigny s'empressa de se conformer à l'injonction. Le Parlement avait agi dans l'intérêt des créanciers; il lescifavadu débat aussitôt qu'il put remonter plus haut. Le scandale de' la banqueroute servait d'échelon à des passions qui avaient été trop compripiées pour ne pas éclater. Le Pai lenient oublia les créanciers de Lavalette, (lui ne furent jamais payés, pas rnëùie après la conGseation des biens de la Société (2) «et U s'attribua la mission de juger le fond de l'Institut. ,Trois conseillers, Chauveliu; Terr.ay et Laverdy, sont désignés pour examiner ces formidables et mystérieuses Constitutions, que personne n'a jainais r (1) L^utUité des Congrt^aÜous ilait s! bien démontrée que les Oruto* riens en élsblircnl dans tous leurs coH^es. (1) La Maison de la Martinique èt les (cnres de la^ l)oroiniqite rureni ■cltrtécs, par les vaiiMiiiears, aa prix de quatre milKom. Cet propriétée pouvaient donc et au*delà répondre .d^auc dette de doux -milUoiis quatre cent mille livres. " • - , ! Digitized by Google

12fi , CLÉMÏblT ^v‘ Mres, assDre-t-ort, et dont chaque membre da Parlement, les Philosophes et les fauteurs du Jansénisme possèdent fous un exemplaire.^ Le- 8 mai 1781 le Parlement rendit pourtant, sur lés conclusions de l,epelletier de SaintFargeàu, avocat général^ un arrêt qui « condamne le Général et en sa personne le Corps et Société des Jésuites â acquitter, tant en principal qu'intérêts et frais, dans un au à compter du jour de la signification du présent arrêt, les‘lettreS de cliange qui ne seront point acquittées; ordonne que, faute cF acquitter lesdites lettres de change dans ledit délai,! ledit Supérieur-Général et So-_ ciété demeureront ternis, garants et responsables desintérêts tels que de droit 'et des frais de toutes poursuites; sinon, en vertu du présent arrêt, et.sansqull eif soit besoin d’autre, permet aux parties de se poiirvoir, pour le paiement des condamnations ci-dessus, §nr les biens appartenant à là Société des Jésuites dans le Royaume. » , . Cet arrêt ne fut jamais exécuté en faveur des créanciers de Lavalette ; on ne s’en servit que pour renverser la Compagnie de Jésus. Le passif du P. Lavalette s’élevait à deux millions quatre ceni mille livres tournois. On acquittait les dettes exigibles, on se disposait â prendre des arrangements pour les autres, lorsque, par un arrêt de saisie, le Parlement rendit la Com])agnie insolvable. .\16rs le chiffre des créances s’ enfla jusqu’à cinq millions. On renouvela avec plus de succès l’histoire d’Atnbroisc Guis. Il y eut de fausses lettres de change eh émission, ét le Parlement se garda bien de le constater. 1x)uis XV sentit le coup que l’on portait au pouvoir royal; il tenta de l’amortir. Le Parlemenl avait nommé trois magistrats examinateurs de l’Iustitut; le Prince voulut qu'une coiumissiou du Conseil /ùt chargée du même soin. 11 espérait annihiler l’unepw l’autre ; mais le contraire arriva. Gilbert des Voisins,* Eeÿdeau de

 Brou, rf’ Aguesseau de Fresne, Pontcarré de Viarme, de Iæ floiirdonnaye et Flesselles furent délégués par le ' (•lonseil. Leur travail a plus de maturité que celiù du Parlement, mais auprès du Roi il nuisit davantage aux Jésuites que l'œuvre de-l’abbé de Chauvelin. La commission du élonseil demandait de modifier quelque» articles uibetantiels des règles de 'saint Ignace, et lés Jésuites s’opposaient à toute espèce d'innovation. lx)uis XV ne comprenait pas que, pour vivre de quelque vie que ce fîlt^ on ne se résignât point aux derniers sacrifices. 11 n’avait de sentiments religieux ou patriotiques que par accès, et èon indolence habituelle lui faisait une loi des concessions. Afin de mettre son voluptueux repos â rabri des< prières de sa famille et des représentations du Pape, il désirait tpié les Jésuites acceptassent les conditions du rapport de Wesselles, et il s’engageait à les fanr agréer par le Parlement. Les Pères, qui faiblissaient en face du danger, eurent le courage de ne pas transiger avec leurs Constitutions. Ils abandonnaient leur fortune â la merci des ennemis de la Société. Ils- ne voulurent jamais les laisser arbitres de leur honneur et de leur conscience. Iæ Roi était irrésolu, eux demeuré-, rent inébranlables dans leur foi de Jésuite, et, devant cette prostration morale, ils eurent néanmoins la force de résister à 1» tentation. ^ Dans son réquisitoire Lepçlletier de Saint-Fargeau les accusait de révolte permanente contre le Souverain; il ressuscitait même les vieilles théories de régicide qu’à trente-deux ■ans d’intervalle son fils, le Conventionnel, devait appliquer sur Louis XVI. « Iæ duc de Choiseul et la marqtiise de Pompadour, selon Lacretellé (1), fomentaient la haine contre les Jésuites. La marquise, 'qui, en combattant le Roi de Prusse, n’avait pu jiislificr ses pré» (1) ITItt. (te France pendait te.rffjvAki(iVme tiéele, t ir, p, 80. "

128 «XÉMSNT HT •»? tentions à Kénergie du caractère, était impatiente de montrer, en détruisant les Jésuités, qu'elle savait frap|ier un coup d'titaU Le duc de Cftoiseul n’était pas moins jaloux du même honneur. Les- biens des moines]M>uvaient couvrir lès dépenses de la guerre et dispenser de recourir à des réformes qui attristeraieut le Roi et révolteraient la cour. Flatter à la fois deux partis puissants, celui des Philosophes qt celui des Jansénistes, était un grand mojen de popularité. » ^ L’abbé Chauveliu,, esprit hardi, nature judicia'ire et pour ainsi dire malfaisante dans sa dilformité, servait les projets de tout le monde. Un pied dans chaque camp. Janséniste par conviction, courtisan par calcul, ami des Fkiçyctopédistes pai' besoin de célébrité, il s’était chargé .de concilier les intérêts divers qui se groupaient pour assaillir la t’orapagnie de Jésus. Chauvelin, .Terray et Laverdy remplissaient une mission hostile. Simples commissaires, ils arrivaient sans transition au rôle d’accu-sateurs; mais ils savaient que Choiseul et la marquise, que Berryer, le ministre de la Marine, et toutes les sectes pré()ar'aient l’opinion publique à uue réactiou contre les Jésuites. On persuadait aux masses qu’ils étaient les seuls auteurs des désastres pesant alors sur le royaume^ La gloire et la paix, l’aboudauce et la fraternité, tout devait sourire à la nation lorsqu’elle n’aurait plus dans sou sein ces agitateure, qui réveUlaieut le remords au cmur de Louis XV, et qui s’obstina’ient à ne pas amnistier les scandales dont Madame de Pompadour ne se repentait que par anihition. Chauvelin avait entendu les cris de joie qui .accueillirent le réquisitoire de SaintFarge.'iu,-il avait été témoin de l’enthousiasme avec lequel les adversaiies des Jésuites reçurent l’arrêt du 8 mai 1701 : il désira de mêler son nom à,ces ovations de parti. Lc-8 juillet de la même aimée, il Kit au Parlement sou rapport sur l'iusUtul. Ce fut uue dénonciation

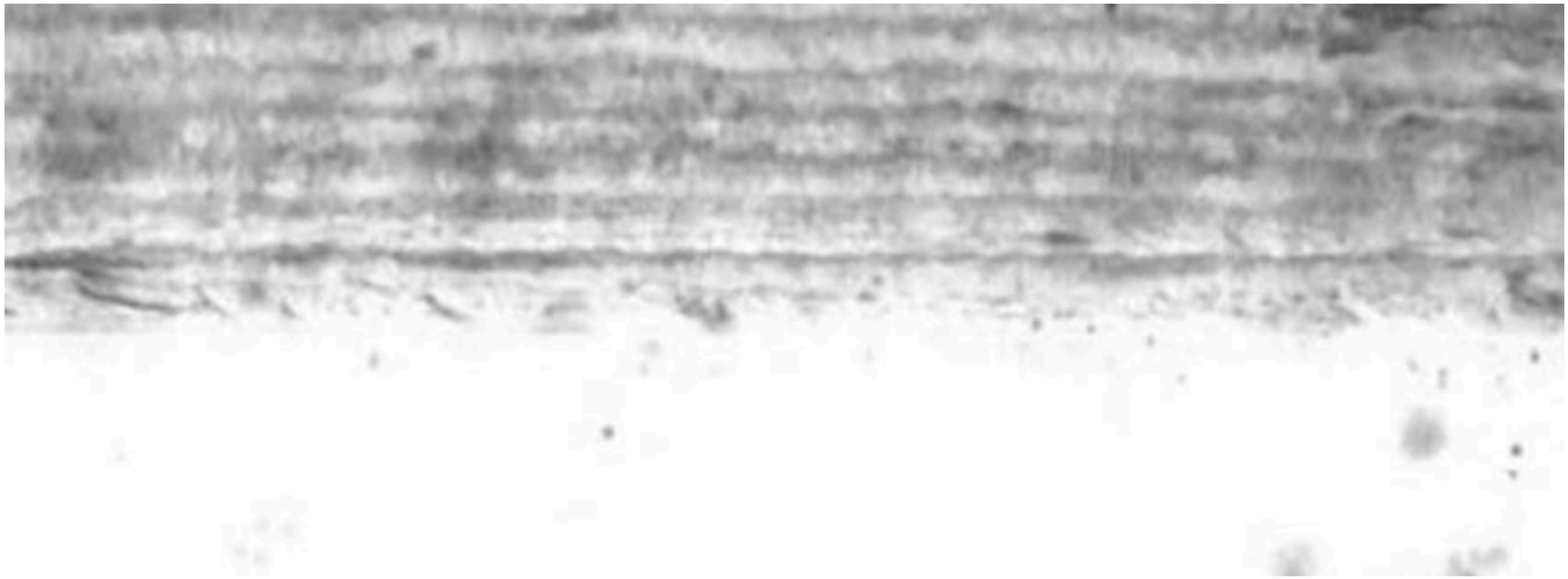
 . en règle- Au fnilieu des comiptions de ce siècle où le Parlement lui-mème avait abdiqué sa gravité traditionnelle pour courir après le bruit de la rue et pour livrer sa toge à chaque vent de débauche, Chauvehn incriminait les opinions pernicieuses, -tant dans le dogme que dans la morale, de plusieurs Jésuites anciens et mpdernee. Il ajoutait que tel était l'enseignement constant et et non interrompu de la Société (1). 11 fallait tenir en haleine la curiosité publique, la passionner à un débat dont élle ne. pouvait apprécier la portée. Le Parlemeut grandissait stir les ruines de la (iompagnie de Jésus, il devenait populaire, il battait en brèche le pouvoir royal; il smsit avidement le prétexte d’immoralité si audacieusement invoqué par Chauvelin. Il ordonna de nouvelles enquêtes. Ces démarches précipitées, ces arrêts se succédant les nns'aus autres sans interruption, tirèrent Louis XV de sa voluptueuse apathie. Il avait l’instinct du vrai, le Dauphin en possédait l’inFelIigence, la Reine Marie Leozinska fermait les yeux sur les outrages de l’époux pour rendre au Roi la force d'être juste. £n face de tant d’agressions, Louis XV pensa qu’il ne devait pas laisser ainsi empiéter sur les prérogatives de la Couronne. 11 se défiait de l'espi-it remuant de la magistrature; il craignait de la voir , se décerner un triomphe. Le prince ne déguisait guère ses répugnances pour les idées philosophiques. Ler2 août 1761 il enjoignit au Parlement de (4) DfroaWi aiagiilier cat lieu k cette époque. Le pufienent, t|ni mil iDioioire de toos-let arrête, patsa soOs lileiioe un acte consigné dans sps registres de 4580, Par cet^cle, les Jésuites, de leur propre mousement, renonçaient aux legs on aumônes qu’on ponrrait leur offrir en reconnaissance des soins qu'ils allaient donner aux pestiférés, et ils protestaient ne nmioir servir les moribonds qn'k celle eonditiom En 4710, au moment oA d'antres Pères de l'Institut se préparaient k mourir en se dévonant pour les pestiférés de Marseille, ils renoovrikrent la même déelaraUen.

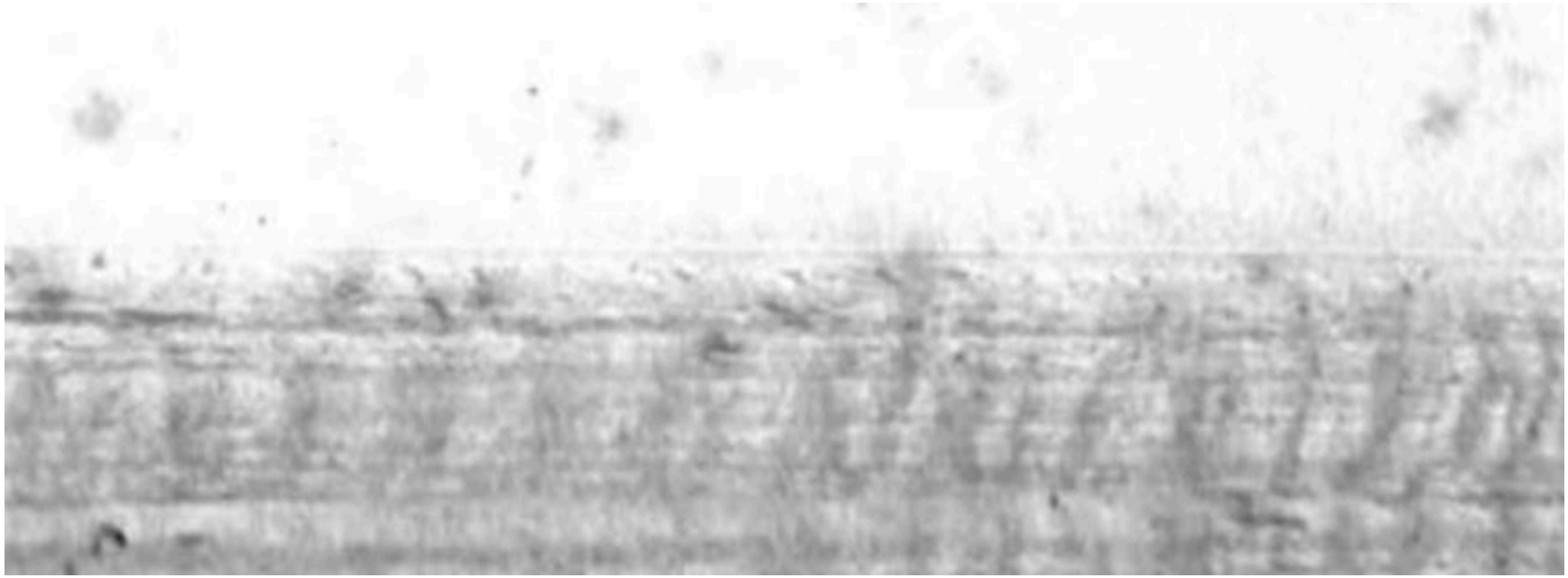
en règle. Au milieu des corruptions de ce siècle où le Parlement lui-même avait abdiqué sa gravité traditionnelle pour courir après le bruit de la rue et pour livrer sa toge à chaque vent de débauche, Chauvelin incriminait les opinions pernicieuses, tant dans le dogme que dans la morale, de plusieurs Jésuites anciens et modernes. Il ajoutait que tel était l'enseignement constant et et non interrompu de la Société (1). Il fallait tenir en haleine la curiosité publique, la passionner à un débat dont elle ne pouvait apprécier la portée. Le Parlement grandissait sur les ruines de la Compagnie de Jésus, il devenait populaire, il battait en brèche le pouvoir royal; il saisit avidement le prétexte d'immoralité si audacieusement invoqué par Chauvelin. Il ordonna de nouvelles enquêtes.

Ces démarches précipitées, ces arrêts se succédant les uns aux autres sans interruption, tirèrent Louis XV de sa voluptueuse apathie. Il avait l'instinct du vrai, le Dauphin en possédait l'intelligence, la Reine Marie Leczinska fermait les yeux sur les outrages de l'époux pour rendre au Roi la force d'être juste. En face de tant d'agressions, Louis XV pensa qu'il ne devait pas laisser ainsi empiéter sur les prérogatives de la Couronne. Il se défiait de l'esprit remuant de la magistrature; il craignait de la voir se décerner un triomphe. Le prince ne déguisait guère ses répugnances pour les idées philosophiques. Le 2 août 1761 il enjoignit au Parlement de

(1) Un oubli singulier eut lieu à cette époque. Le parlement, qui avait mémoire de tous les arrêts, passa sous silence un acte consigné dans ses registres de 1580. Par cet acte, les Jésuites, de leur propre mouvement, renonçaient aux legs ou aumônes qu'on pourrait leur offrir en reconnaissance des soins qu'ils allaient donner aux pestiférés, et ils protestaient ne vouloir servir les moribonds qu'à cette condition. En 1720, au moment où d'autres Pères de l'Institut se préparaient à mourir en se dévouant pour les pestiférés de Marseille, ils renouvelèrent la même déclaration.

% . 15(t crftnîNT 7UV surseoir pendant un an, - et aüx Jésuites de remettre au ('.onseii les titres d'étaWissement de leurs maisons. Quatre jours après, "selon le *témaJgnage de Sismondi (1), a le Parlement, ^têcrétemènt encouragé par le duc de CAoiseul, f-eftisa d'enregistrer cet édit, d La cour judiciaire feignit ensuite d' obéir ; mais elle connaissait Louis W-, elle 'savait qu'à Versailles; au ministère ainsi qtie dans le motidè, elle trouveràit des appuis contre la volonté royale: On éluda l'ordre du monarque par - nu subterfiige, et^on déèlarar n U sera snrsis-pendànt un an à statiier sur ledit Institut par arrêts définitifs ou provisoires auti^ que ceux à l'-égard desquels le serment de la cour,' sa fidélité, son amoin* pour la personne sacrée dn seigneur Roi et Son attention au repOs public ne lui permettraient pas d'user de demeure et de dilaIkm, suivant l'exigence des cas. » 4.e même jour, 6 août, f exigence sé faisait sentir. Siir .le rapport de l'abbé Terray, le Parlement, chambres assemblées, reçrtt le procureur général appelant comme . d'abus de toutes bulles, brefs, lettrés apostoliques concernant les prêtres et écoliers de la Société se disant de Jéstis. Le Roi demandait à la mâgtetràture d'ajmtmer ses attaques contre Tautorité souveraine. La magistrature condescendit à cette injonction en forme de prière; mais le Parlement Se rabattit sur le Saint-Siège. Le Parlement ne porivait plus s'abriter derrière la question politique? et protéger les monarchies ébranlées par la Société de Jésus. 11 se prit à défendre l'Eglise contre l'Église elle-même. H y a deux cent quarante ans que les Jésuites existent au centre de la catholicité. Rs ont couvert le monde entier de leurs travaux évangéliques et vu dix-neuf Souverains Pontifes applaudir liauleinent à leurs eiïorts ainsi qu'à leurs doctrines. Le Parlement ne tient (1) MM, àri Mrtutfnft, t. Ttix,p, Ml. / V-. ...I





The text on this page is estimated to be only 28.85% accurate

C ET LE» JÉStltES. IM compté de cette longue, suite de comijats, de rePt de triomphes en faveur du pt-bcSpe chrétien. Il tiput condamner la Société de Jésus; il la proclame, malgré'l'Église, ennemie de l'Église, ennemie dev('.onrilt*s généraux rt particuliers, ennemie du Saint-Siège, <Ie.s libertés gàllitanés et de tous les supérieurs. Ce jugement SP minutait au moment même où la roiikdomiait acte ati procureur général . de son appel comme d'abus de fous les décrets apostoliqUés.en faveur de la C.ompaguie. II importait de ne pas laisser reppser j'iiqpatiêüce des adversaires de r.Institut. On avait mis l'exiÿeiice des .lésuites en cause, on se passionna pour les au&mtir. line «année de sursis était accordée afin de juger en dernier ressort, le Parlement fa consacra tout entière à ses hostilités. 11 dédaigna les intérêts privés dés justiciable» pour ne s'occuper qug dé la Société de Jésus. U exhuma^ U condamna des in-folios que personne n'avait lus, il les fit lacérer et brûler en la cour du Palais, au pied (hi gràhd escalier. Par provision, il Inhiba et défendit très expressément è tous sujets du Roi.: 1" d'entrer dans la;dite Société } y à tout Jésuite de continuer aucunes le-' çonîf publiques on particulières de théologie. Louis XV avait Suspendu le co'up que la qiaglstraturé aurait désiré Ihipper ; elle l'infligeait en détail. Elle ordonnait le dépét au grelfe de l'État des biens appartenant 4 la Compagnie, eRe la mutilait, elle la déntembrait, aftu qu'au jour promis à ses vengeaucea légales elle n'eût plus à briser qu'un cadavre. Attentif à cè spectacle, le cabri- r niste Sismondi ne peut s'empêcher de faire cet aveu (l) : ff.Le concert d'accusations et te plus ftouvenl de caloiu- ' nies que nous trouvons contre les Jésuites dans les écrits du temps a quelque chose d'eliray ant. » Jusqu'à eè uMiuent les Pères avaient adopté la même w , -V «• * .*** M 4 (l) fiai, Fran^ai», U xuiy p. 221. i Digitized by Google

1 S2 CLÉMENT «V marche qu’en Portugal, i On eût dit que,' surpris à])roviste pai- une tempête si habilement dirigée, ils' vaient ni la conscience dp leur force ni l’énergie de leurinnocence. En face de tant d'inimitiés qui, par la dianson ou par le pamphlet, par la calomnie ou par le raisonnement, se ruaient sur leur vie, sur leur liberté, suj lèur '] honneur, ils restèrent aussi calmes que si cet orage ne , devait pas les atteindre. Cette incompréhensible longa- . nimité aurait dû prouver qu’ils n’étaient ni dangereux ni coupables ; ils n’agissaient pas, ils ne parlaient pas ; ils sç contentaient d’écouter (1). On tourna contre eux une semblable inertie. On les accusa de travailler dans l’ombre et d’ourdir de mystérieuses intrigues. La réserve qu’ik avaient cru devoir à’ leur dignité sacerdotale et au bon sens public fut attribuée à des espérances secrètes, dont, les partis coalisés s’imaginèrent de fournir une chimériqne explication. Les Jésuites se résignaient au s’dence; la compiission du Conseil, que le Roi avait chargé d’examiner leur Institut, juge à propos de faire ifitervenir l’Église dans une affaire religieuse que le Pailement tranchait sansle concours des Évêques. Une réunion du Clergé est convoquée ; le Roi lui soumet quatre questions à résoudre : « 1* L’utilité dont les Jésuites peuvent être en Frmice, ‘ (1) Le P. Balban'i, aox pages 1 et 2 de l'aTant-propos du Prmier ap-ptl à ta raison, dMuU les motirs qui ont emptehé les disciples de Lojrola de soutenir leur cause, c Tandis que les Jésuites, écrit-il, étaient accablés de libelles et poursuiris par des arrêts, les supérieurs des trois maisons de Paris, trop confiants dans ieur innoceim, peut-être aussi dans les paroles qu'on leur donnait, s'ocetipaient moins du soin d'écrire popr leur jusUfication que d'empêcher qu'on n'écrivlu Le résérend Père Provincial porta même son attention, trop scrupuleuse, jusqn't défendre, en vertn de la sainte obéissance, de rien publier lé-dessus; et sa loi Ait une sorte de oharme qui suspendit pins d'une plume bien taillée. Noua a'aamiDerons pas laqnelic des deux fut plus aveugle, de la défense, ou de l'obéissaiice. s Digilized by Google

ET LES JÉsnTES. 133 et les avantages ou les inconvénients tjüi pém eut résulter-des différentes fonctions' qui leur sont confiées ; « 2* La manière dont les Jésuites se comportent, dans l'enseignement et dans leur Conduite, sui* les opinions contraires à la sûreté de la personne dés souverains, et sur la doctrine du Clergé'de France, .contenue dans sa Déclaration de 1682, ét en général sur les opinions ultramontaines ; ' , H 3* La conduite des Jésuites sur la subordination • qui est due aux évêques et aux supérieurs ecclésiastiques, et s'ils n'entreprennent iwint sur les droits et les fonctions des pasteurs ; . « 4° Quel tempérament on pourrait apporter, en France,^ l'étendue de l'autorité du Général de? Jésuites, tdle qu'elle s'y exerce. » ' La situation était enfin normale ; l'Institut de Jésus avait des juges compétents. On le disait opposé par ses ('.onstitutions aux droits de l'Ordinaire, toujou^^S eu hostilités sourdes ou patentes contre le Clergé séculier. Ce fut l'Épisçopat que l'oiî' chargea de venger les outrages ()our lesquels le Parlement, les Jansénistes et les Pliiloplies se faisaient solidaires. Le 30 novembre 1761, cinquante et un cardinaux, archevêques et évêques s'assemblèrent sous la présidence du cardinal de Luynes. Douze prélats furent nommés commissaires ; représentants de l'Église gallicane, ils étudièrent pendant un mois avec maturité les Constitutions et les statuts de l'Ordre. Ils s'entourèrent de toutes les lumières ecclésiastiques ; ils * approfondirent toutes les difficultés, et è l'unanimité, moins six voix (1) , ils prononcèrent en faveur des Jé* ' (1) Dans son Bitioirc de la Chute des Jésuites, le comte de SaTnl>Priesl a commis une erreur que la probité Tait un devoir de il^rder comme iovo« Ipiilaîrè. Ou IH à la page 5i de son œuvre : t Là, diUl eu parlant de celle assemblée, à ruQauimilé moins sii voix, .et, après un examen approfoudi* des couaülutwus'de l'Ordre, U avait été résolu que rautorilé illimitée du i 4 • 4 k. Digitized^y Google

(4.ÉMSST MV. , suites sur l£^ quatre questious. Cetl0 faible minorité que dlrig;ealt le carïlinal de f-hoiseul ne différait des opinions de J’Assenddée que siu' certaines modifications quelle aurait désiré introduire dans l’Institut. L'q seul Prélat, François de Fitzjarhes, év êque de Soissons, dont les vertus servaient de drapeau à la secte jauséuista, demanda l’entière suppression des Jésuites. 'Tout en Iq soUicitaul du Roi, rl leur accordait ce témelgnage d'un loyal adversaire (1) : « Quant à leurs mœurs, elles sont pures. On leur rend volontiers la justice de reconnaître qu’ü n’y a peut-être point^ d| ordre dans l’Église dpnt les’ religieuï soient plus réj^uliers et plus austères dans leurs mœurs. » L’Église de France parlait par ses interprètes naturels ; le .lansénisme lui-même, représenté par ses chefs, avait émis son vœu. Ce vœu, quoique hostile, est encore un éloge pour la Compagnie de Jésus ; mais, taudis que Tes cinquan^ et un_ évêques délibéraient, quelques-uns d’entre 'êux souhaitèrent de connaître la pensée des Pères franç.ais sur les quatre articles-de 1682. Lou’is \IV n’avait pas voulu qu’aux jours de leur puissance ils sitàiïnéral rtaiüaiit i Qomc tuil uiculup«tible a«cc les JoH du rajaunse. • , .Vu leidc VIII, II* partie, pages 3t7 et SIS des Proejf-iti-tiaMx des Atttmkliei génirakt du CUrgi de France, il est dit ; • Par ces roisoqs, nous pensons. Sire, qu'il n'y a aucun ebongement k faire dans les r.onslitutiaos' de la ('.ompagnie de Jésus, par rapport à ce qni regarda l’autorité du liéiiéral. • Le teste odiciel de la déclaration est en complet désocoord tree Je «ension de U. de Suint-Prlesl ; le récit de d'Alembert lui. est aussi opposé. D'Aletnberl, k la page 165 de la Dcetruclion det JituUet, s'esprime ainsi : s Le roi osait consulté, sur l'Institut des Jésuites, les érêqufs qui étaient 5 P.iris; environ quarante d'enUe eus, soit persuasion, soit politique, as aient fait les plus grands éloges de l'ipstltut de la Société ; sis aiaieiit.étlé d'avis de inodjlîer les cniisliliitioiis é ccrlotps égards, s I ; Prorét-te^bnux de$ ÀtKmbUes géuérnlfs du Clcr^ de France, t, vlu, iPpail.e, p. 3il el 333, . .

^ ET gt;as^ilt uu açtti.Uout’il^jre^ativt d'avoiict:.!^ tùüuI^ tau. Qnatre-viagis aus après, ou Appelait -leurs succès^ saurs dans l’Iiiatitut à formuler leur doctriue gallicane. Ce .qui el^t été cliose rationnelle sous Louis XIY devenait, dans la posiüou/faite à la Société, un cas de révolte Üiéolbgique ou üne complaisance en désespoir do cause. Traqués our tous les pqiuU, ayant la certitude que le . l’arlement et le ministère vainqueurs ne iàcberaieut jamais leur proie, les Jésuites crurent devoir plutôt à leurs amis qu’à leur propre salut une concession qui ne les • sauvait pas, majs qui tendait à les déshonorer. Le 19 décembre 1761,' ils jprésentèrent au.\ évêques assemblés extraordinairement <\ Paris une déclaration ainsi con->. çue y) ,'et signée par cent sei;!e Pères : j. , U Nous soussignés. Provincial des Jésuites de la province de Paris, Supérieur de la Maison Professe, lîecteur (lu collège Ia)dis-le-Grand, Supérieur du Noviciat, e't autres Jésuites profès, même des prenaiers vœux, résidant dans lesdites maisons^ renouvelant, en tant que de bes()in les déclarations déjà données par les Jésuites do France en 1626, 1713 et 1757, déclarons devant Nosseigneurs les Cardinaux, Arcbeyècpies et Évêques qui se trouvent actuellement à Paris, assemblés par ordre du Koi, pour donner à Sa Majesté leur avis sur plusieurs points de notre Institut : • ’ Il 1* Qu'on ne peut être plus soumis que nous le sommes, ui. plus* inviolablemcnt attachés aux lois, aux inàxiuies et aux usages de ce royaume sur les (boits de la puissance royale, qui, peur le temporeL ne dépend ui directemeuUoi indirectement d'aucune puissance qui soit sur la terre, et u’a que Dieu ^ul ;ui dessus d'elle reconnaissant que les Ijens par lesquels l(ts sujets sont attachés à leur souverain sont indissoinbles; que nous (i) Procéi'titrbaîix de» Àssembtée» générale» du Clergé d^Franeft l. \iii, 11* ffftk. uM, |k349(Ul. ^ Digitized by Google

'CLtMENT XIV IM condauiHOus, comme pernicieuse et digne de l’exécration de tous les siècles, la doctrine contrairë & la sûreté de la personne du Roi, non seulement dans les ouvrages de quelcpies théologiens de notre Compagnie qui ont adopté cette doctrine, mais encore dans quelque^ autre auteur ou théologien que ce soit ; _ - ‘ • • « 2“ Que nous enseignerons, dans nos levons de théologie publiques ou particiilières, la doctrine établie par le Clergé de France dans les quatre propositions de l’Assemblée de 1682, et que nous n’enseignerons jamais rien qui y spit contraire ; • « S” Que nous reconnaissons qufe les Évêques de france ont dpoît d’exercer sur nous toute l’autorité qui, ‘ selon les canons et la discipline de l’Église gallicane, leur appartient sur les réguliers ; renonçant expressément à tous privilège à qa contraires qui aiiraieut été accordés à notre Société, et inème'qui pourraient lui être acéordés à l’avenir ; « à’ Que si, à Dieu ne plaise, il pouv^t arriver qu'il iipus fût ordonné par notre Général quelque chose de contraire à cette présente déclaration, persuadés que nous ne pourrions y déférer sans péché, nous regarderions ces ordres comme illégitimes, nuis de plein droit, et auxquels même nous ne pourrions ni ne devrions obé'ir en vertu des règles de l’obéissance au Général telle^ •qu’elle est 'prescrite par nos Constitutions; supplions qu’il nous soit permis de faire enregistrer la présente déelaration au greffe de l’OfficialUé de Péris, et de l’adresser .aux autres provinces du royaume, pour que cette même déclaration, ainsi signée, étant déposée au greffe des Officialités de chaque diocèse,’ y serve d’un témoignage toujours subsistant de notre fidélité. > a Etienne de La Croix, Provincial, v Pour les Évêques de France, cet acte était de suréro

ET LES JESUITES. >137 galion : ils voyaient les Jésuites à l'œuvre, et ils connûssaient leur sSagesse dans l'ensei^ement. Pour les adversaires de la Société, la déclaration du 10 décembre avait une autre portée. Elle constatait une faiblesse morale que^rien ne rachèterait ; elle donna le signal d'attaques plus vives. Les Jésuites cédaient sur un point; on en conclut qu'ils étaient disposés à céder sur tout. Cette ' idée multiplia le nombre de leurs adversaires, elle découragea leurs partisans. Louis XV avait interrogé les Évêques; ils venaient de répondre; soixante-dix autres écrivirent au Roi poui' se joindre à cette manifestation. Le Roi, dans un but de conciliation impossible à atteindre, se rangea à l'avis de la minorité. Par un édit du mois de mars 1762, il annula les- procédures entaillées depuis le 1" août 1761 ; il déclara les Pères de la Société assujettis à la juridiction de l'Ordinaire, aux lois de l'État, et il régla la manière dont le Général exercerait son autorité eu France. Ce tempérament ne pouvait plaire à des hommes forts de la faiblesse du monarque ; le Parlement refuse d'enregistrer l'édit, et, dominé par Choiseul et par madame de Pompadour, Louis le retire honteusement. C'était abandonner la victoire aux coalisés; ils n'épargnèrent rien pour la fixer sous leur drapeau. La voix du chancelier I.amoignon de Blancménil, celle • des plus graves magistrats étaient étouffées par l'exaltation philosophique et par le désir de complaire à la favorite. Les jeunes conseillers, que le pr^ident Rolland d'ErceviUe conduisait' à l'assaut de la Société de Jésus, ne reculaient devant aucun moyen. I.«s Jésnites étaient leurs justiciables ; se faisant hommes de parti au lieu de rester impassibles sur leurs sièges, ces magistrats sacrifiaient leur fortune-, afin d'encoiirager les ennemis de la Compagnie. Us lui devaient de la inddération et de l'équité ; quelques-uns se ruinèrent |xiur l'écraser. Le président Rolland osa même se créer un titre de gloire d'une

 sQUiblaiile forfaiture (1). Le pays «ubû>âa(.l lesiiésasU-es' d'uue guerre sans gloire; l'autorité publique j'avilissais il)'iutérieur^ le courage des Français sur les mers sentit s'évanouir son prestige en face de tant de hontes que la spirituelle légëi'élé de Cboiseul et l'ailéterie économiste de madame de Pompadour ne parvenaient plus à couvrir. Cboiseul allait bientôt céder le Canada à l'.lngleterre ; d'autres événements aussi funestes menaçaient d& soulever l'mdignation patriotique : on essaya d'amuser la douleur nationale. 11 y eut une recrudescence d'attaques dirigées sur l'Institut, et ce ne sera pas la dernière ([ui servira à cacher quelque attentat contre l'honneur ou la liberté du pays. On allait sacrifier les conquêtes transatlantiques de la France ; on mit enjeu les Jésuites, et d'Alembert, l'un des initiés à cette tactique, la révèle lui-mème en ces termes (2) : ^ (1 La Martinique, qui avait été déjà si funeste à ces Pères en occasionnant le procès qu'ils avaient perdu, précipita, dit-on, leur ruine par une circonstance siugu-. lière. On reçut, à la fin de mars 1702, la triste nouvelle de la prise de cette colonie ; cette prise, si importants pouf les Anglais, faisait tort de plusieurs millions à ilotre commerce. La prudence du gouvernement voulut prévenir les plaintes qu'une si grande peçte devait causer dans le public. On imagina, pour i^aire diversion, de^ (I) Le président Rolland d'Erceville avait été déshérité par son oncle « Rouillé des Kiliftières, qui légua sa fortune è la botte à PerrellCt c*csl ik B01 Jansiénisteé. Rnlinnd ne s'attendait point é ce coup>lèt il «'eti pUIgiiUt el attaqua le lestamcnt devant les tribunaux. Il publia* un mèasoirc, d, dani niie leUre du 8 octobre 1778* jointe au dossier, do procès» ou lU : • L'affaire seule des Jésuites et des Collèges 'mç 'coIUp* de mon argeiUt plus de soixante mille livres, et, en vérité, les travaux que j'ai faits, surtout relativement aux Jésuites, qui irauraient pas été atteints si je iiVwsse consacré h celle cenvre mon temps, ma santé et^ mon argent, né devaicut pa» m'attirer une ethérédàlion de mon oneje. » • (fl) BHbruetioH éef Jémiitéê, par tfAlmâhOrt, p, d— . \ \ Digitized by

ET 139 fournir. aiix Français. un autre objet d'entretien , comme autrefois Alcibiade avait knaginé de couper la queue à son cbien pour empêcher les Athéniens de parler d'af^ faires plus- sérieuses. On déclara donc au principal du Collège des Jésuites qu'il pe leur restait plus qu'à obéir au Parlement. » ' ' ' , Le 1" avril, le Parlement ^ fermer les quatre-vingtquatre Collèges des Jésuites ; .dans le même jour, les provinces et la capitale furent-.inoudécs des ouvrages, sérieux, des pamphlets, des Téquisitoirés dirigés coplre rinstltut. Ces œuvres, que les circonstances rajeunissent de temps à autre, n'ontxien de saillant dans la foitne ou dans le fond. C'est toujours le même cercle vicieux, toujours les mêmes préjugés mis au service des mêmes pas-' âions ; mais, au milieu d'un pareil déluge d'écrits, U èn est un qui fut réservé à une célébrité -plus retentissante. 11 avait pour titre : E.rlràils des asiertioat dangeremvs et pfriiicicuu's ch tout ^enre que les soi-disant J équités ont dans tout temps et persé ré raniment soutenues, enseignées et publiées. Ce recueil de textes tronqués, de passages falsiftés, de doctrines étranges, où le me.nsongc se substitue à la vérité, avait pouçauteurs l'abbé Goujet, Miuard et Roussel de Latour, conseiller au Parlement. Les Jésuites légitimaient tous les crimes, ils absolvaient tous les penchants coupables, on les voyait prêter la main à toutes les monstruosités. La mesure débordait ; 01) les déshonorait dans leui' passé pour les avilir dans W présent : ils réppndirent par des faits à des accusations qui enfin se produisaient d'une manière palpable. Ils démontrèrent (1), et leur démonstration n'a jamais été (1) Of\ lit dans la Corrrtpondance Crimm, i'*part.y1. iv, année 1 S'il élé perAUn anx JésallM (ToftpMer assertion sith assrfflorit Ils en aiirattat ramasatr 69 fort dfrabfcs dâHb le Code* dos remontraiires. t Ce fut, en eHét, le ParieibeM qui déclara, sous Cliarlc» Ml, le roi d'Ang^tterre lêgilimc souverain de la France ; le ParUment qm llcliil Henri llf :

l&e CLÊtŒNT MV réfutée, que les ne. contenaient pas moins de sept cent cinquante-huit textes falsifiés. Les Évêques de France, ‘le Souverain Pontife lui-même s'élevèrent contre un outrage fait à lafteligion, à la morale et à l’honneur des lettres. Le Parlement, qui cautionnait les Assertions, déclara que ses commissaires les avaient, toutes vérifiées et collationnées. 11 condamna les Mandements des Évêques à être brûlés," puis il supprima les brefs du Pajie. La‘ mauvaise foi ouvrait ceUe discussion; l’Église et les Jésuites l’acceptaient; la force brutale la ferma. 11 avait fallu de longs travaux pour établir la preuve de tant d’imputations. Les Hainès avaient pris le devant; elles propageaient la calomnie avec une inconcevable rapidité. La rectification n’arrivait que d’un pied boi-' ieux ; elle était, comme toujours, étouffée sous les clameurs de la crédulité indignée ou de la passion qui n’avait pas besoin d’être convaincue. « En attendant que la vérité s'^éclaircisse, écrivait alors d’Alembert, cè recueil aura produit le bien que la nation en désirait, l’anéantissement des Jésuites. » . Cependant, le 1" mai 1762, le Clergé de France" se l éunit'en assemblée extraordinaire à Paris. Sous prétexte de défendre la puissance spirituelle contre les empiétements des Jésuites, là magistrature annihilait cette même jnii^uce. On affirmait que c’était pour sauvér l’Église ([ue l’on voulait perdre la Société de Jésus ; et l’Église tout entière, i la voix du successeur des .Vpôtres, re1>ousMit ces avocats cruellement officieux, dont elle avait appris à se méfier. La France était engJgée dans une' guerre malheureuse ; elle comptait phis de revers que de succès. L’État faisait un appel pécuniaire au Clergé v le Clergé ne' faillit pas à sou vieiu patriotisme ; il vota des subsides. Mais, le 23 mai, en se préseiilaul devant le ic PdrIniH'iit qui défeudit de rveoumUre Hcqri IV, mus peiue d'élre peudu cl OIruiigid ; le ParttnxDt encore qui ullunia la guerre de la Fronde.

rr LES Jtsims. lAl Roi à Versailles, U déposa au pied du trône le vœu de l'Assemblée et eelui de la Catholicité : ce vœu était la conservation des Jésuites. La Rocbe-Aymon, arclievèquei de Narbonne, lut à Louis XV la lettre délibérée et signée qui le développait avec une courageuse éloquence. Elle se termine par cea paroles (1) : a Ainsi, tout vous parle. Sire, en faveur des Jésuites. La Religion vous recommande -ses défenseurs; l'ÉgUse, ses ministres ; les âmes chrétiennes, les dépositaires du .secret de leur con^ience ; un grand nombre de vos sujets, les maîtres respectables qui les ont élevés; toute la jeunesse de votre royaume, ceux qui doivent former leur esprit et leur cœur. Ne vous refusez pas. Sire, à tant de vœux réunis ; ne souifrez donc pas que dans' votre royaume, contré les r^les de la justice, contre celles de i'Église, contre le droit civil, une Société' entière soit détruite sans l'avoir mérité. L'intérêt de votre autorité même l'exige, et nous faisons profession d'étre au.ssi jaloux de ses droits que des nôtres. » Voilà le langage que tenait le Clergé de France dans cette double crise, où la Religion et la patrie étaient menacées en même temps. Le à mai 1762, dix-neuf jours auparavant, d'Alembert, écrivant à Voltaire, Voccupait, lui aussi, de ces désastres, et il poussait un cri de joie : « Quant à nous, disait-il -(2) , malheureuse et drôle de . nation, les Anglais nous font jouer la tragédie au dehors, et_les Jésuites la comédie au dedans. L'évacuation du collège d^ Clermont nous occupe beaucoup plus que celle de la .Martinique. Par ma foi, ceci est très sérieux, et les classes du Parlement n'y vont pas de main morte. . Us croient servir la Religion, mais ils servent la raison sans s!eu douter ; ce sont des exécuteurs de la haute (i) Procèi^'trbaMX des AssemMti généraUê du Clerÿé dePranet^ t. U* ptrüt» pièeet n* P* 879* .v . ^ .(J) OSiutres dâ YolU»irt,U uuiUf p. >99. H ^ ^ . eH ^

»;LÉSttfrj‘ jqr’ . justice pour la philosophie, rtonf Ils jfreDuent les ordres sans le savoir ; et lès .(ésiilles pourraient dire A saint ilfpiacc : Mon Père, pardonne z-(èur, rar ifs ne savent re qn’ifs font. Ce qui me paraît singalier, c’est que la . destruction de ces fanWmes, qu’on croyait si redoutables, se fasse avec aussi peu de lûnüt. La prise du Château d’ Areiisberp n’a pas phis coûté aux Hanovriens que • la prme des biens des Jésuites à nos séigheurs du Parlement. (>n se contente, îf Tordinaire, d’en plai.sattter. On dit que .lésns-t'.hrist est un pauVfd capitaine réformé qui a perdu sa rompa(»flic. » \ • I I,es Parlements étaient « les exécuteurs de la liabte justice pour lu philosophie, dont ils prenaient lès ordres sans le savoir; n on ne voulut pas laisser refroidir ce üèle. Les Parlements se trouvaient .â l’apogée de leur ptüssance; on avait besoin d’eux : on les* enivra de louanges, lià gloire leur vint avec la haine du nom de Jésuite ; Un réquisitoire ét un arrêt Centre l’Institut furent des titrés à l'igimortalité, dont leS Encyclopédistes s’étaîent cdtisUtttés les distributeurs. Dans eette vieille Société Française, s’àlFaissdnt suf sâ base, il était bien facile de diriger un mouvement vers le raal en flattant de généreux instincts. On avait entraîné le Parlement de Paris à faire de l’injustice par esprit de religion ou de nationalité ; on espéra que les magistratûres de province dépasseraient le but indiqué. On les força toutes à vider chacune dans son ressort la question des Jésuites. L’ambition, la vaiiité, le désir d’attirer sur soi les reg.ardS de la France, -et, pour d’autres," l’accompPssemenl d’un devoir. Imprimèrent à dés cours Judiciaires une fiévreuse activité.’ T,e goiivernciilént les mettait en m'esure de . sc prononcer; elles évoquèrent Ifcs r.onstitutions de l’OrdVe " de Jésus à leur barre. ^ .k. Loin du foyer de l’intrigue et n’en démêlant paa bien tous les fils, les Parlenwhts n'avafenf p»S un ItTtéFéfdiby Gt

. ET LES JÉ8C1TES. rect à la destruction de la Société. Ils comptaient dans leurs ran$çs des maf^istrats pleins de science et d'érfuité, et.qui^ pour complaire à la maîtresse ou au ministre du 'Hoi, n'étaient pas disposés à immoler léurs comdctioiis. Il y avait de l'opiniâtreté, des préjugés chez quel({uesuns; d^Ds le cmui' de Ja plupart dominait un seniiiueut d'imparlialilé ou de reconnaissance nationale qu'il était difiicile d'alTaiblir. Le Parlement de l*aris s'était engagé, il faisait appel à l'esprit de corps, toujmirs si puissant dans les tribunau.x inamovibles. On rehaussait leur.importance aux yeux du pouvoir royal : ils chargèrent lej procureurs généraux de leur rendre compte tle l'iiistiuit . de saint Ignace. C'était la cause la plus retenfissante qui eût jamais été soumise à leur appréciation ; les procureurs généraux s'imaginèrent d'aboiH que cette belle proie ne leur serait pas abandonnée; mais lorsqu'ils eurent acquis la preuve que le Roi laisserait parier, ik s'élancèrent dans l'arène.. Tous cherobërent à y briller par le talent ou per raniniosité. Trois de ces comptes-rendus ont survécu : Caradeuc de r.halotais,- Ripert de Monclar et Pierre-Jules Dudon, procureurs généraux dux Parlements de Bretagne, de Provence et de Bordeaux, en étaient les auteurs. Cliauvelin, Saint-Fargeau et Jtdy de Fleury avaient pris Fifritiative dans la capitale du Royaume : des magistrats pins éloquents, plus incisifs, les faisaient oublier au fond des provtncès. .\vec des caractères et des esprits différents, mais avec un sentiment de probité religieuse que les éloges et lesr excitations des EucyclopédistM ne parvinrent point à étouffer, La Chalotais, l>udon et Monclar n'<'Whrcérent d'incriminer les statuts de Loyôla. Il y a, sgns aocmi doute, de la passion, de l'Iniquité involontaire dans leurs réquisitoires ; mais, eu faisaut la part des Qutralnemeuts de l'époque ut, des séductions que uut d'utopies eaerçaieat aur des nutares. ardentes, il

faut avouer que ces gi-ands magistrats trouvèrent souvent dans les amis .des Jésuites la partialité dont ils avaient donné l'exemple (1). On. a jugé l'ouvrage, sans (1) On a touTcnt dit et souvmt publié que le compte-rendu de La Chalotah était l'œurre de d'Alembert et des Jansénistes, qui en préparèrent les matériaux. Ce iniiit nous semble dénué de fondement. On a dit encore que les Jésniles s'étaient rengés du fameux procureur général breton en le persécutant et en le faisant jeter en prison. Les Jésuites, proscrits alors, n'avaient ni l'influence ni le temps de proscrire les autres, et La Cbalotais fut anété le 11 novembre 1765. C'est Laverdj, l'un de ces membres du Parlement de Paris si hostiles à la Compagnie, qui, devenu contrôleur général sous le ministère du duc de Choiseul, ne voulut plus tolérer les empiétements des cours judieiaiies, auxquels il s'était associé. On a ajouté que La.Chalolais. avait fait une œuvre de calcul et dé haine. Dans les papiers de sa Ilimllle, il existe des mémoires inédits du comte de La Fruglaie, gendre du procureur gflpéral, et, sous la date de l'année 1761, nous j iism» ces curieux détails : • A sa cMture, le Parlement chargea M. de La Cbalotais de l'examen des Constllnüomdes Jésuites, pour lui en rendre compte k sa rentrée. Tons les Paiiemenu de France en firent auUnt. C'était une alfaire majeure, exigeant un travail énorme, qui devint une espèce de concours de talent entre les procureurs généraux du royaume. 11. de La Chalotais ne put se persuader d'abord que le Roi permit cet examen ; i[avait une trop haute idée du crédit des Jésuites è la Cour pour ne pas leur croire les moyens de conjurer eet orage. Il ne se pressa donc point d'entreprendre ce long et fastidieux travail, qui lui était demandé. Nous partîmes ensemble pour quelques visites de famille. Chemin fhisant, il lisait les Constitutions des Jésuites, et plus il avançait dans cette lecture, plus il s'effrayait de l'impor.tance et de la longueur du traiail nécessaire pour en rendre compte A h rentrée du Parlement. Il me pria de retourner à Rennes, d'y voir de sa part les membres du Parlement qui s'y trouvaient, ainsi que les personnes de h société ayant des relations, soit k Paris, soit k la Cour, et de lui mander, d'après ces conférences, s| on pouvait croire que le Roi lainenit parler les procureurs généraux sur les Constitutions des Jésuites. Je m'empressai Uentdt de lui mander que, de tous les rciiseiguemoits que j'avais pu me procurer, on pouvait conclure qu'un parti, Irès puisant k la Cour, semblait prévaloir sur le crédit des Jésuitcs'k Versailles, et le persuadée que l'affaire entamée contre

cet Ordre serait suivi avec rigueur, s- • M. de La Cbaloials ae bkta de revenir k Rennes, s'enferma dans son rabinei, et, en sh semaines d'on travail famé qui prh même sur a »m<>. Digitized by Google

faut avouer que ces grands magistrats trouvèrent souvent dans les amis des Jésuites la partialité dont ils avaient donné l'exemple (1). On a jugé l'ouvrage, sans

(1) On a souvent dit et souvent publié que le compte-rendu de La Chalotais était l'œuvre de d'Alembert et des Jansénistes, qui en préparèrent les matériaux. Ce bruit nous semble dénué de fondement. On a dit encore que les Jésuites s'étaient vengés du fameux procureur général breton en le persécutant et en le faisant jeter en prison. Les Jésuites, proscrits alors, n'avaient ni l'influence ni le temps de proscrire les autres, et La Chalotais fut arrêté le 11 novembre 1765. C'est Laverdy, l'un de ces membres du Parlement de Paris si hostiles à la Compagnie, qui, devenu contrôleur général sous le ministère du duc de Choiseul, ne voulut plus tolérer les empiétements des cours judiciaires, auxquels il s'était associé. On a ajouté que La Chalotais avait fait une œuvre de calcul et de haine. Dans les papiers de sa famille, il existe des mémoires inédits du comte de La Fruglaie, gendre du procureur général, et, sous la date de l'année 1761, nous y lisons ces curieux détails :

« A sa clôture, le Parlement chargea M. de La Chalotais de l'examen des Constitutions des Jésuites, pour lui en rendre compte à sa rentrée. Tous les Parlements de France en firent autant. C'était une affaire majeure, exigeant un travail énorme, qui devint une espèce de concours de talent entre les procureurs généraux du royaume. M. de La Chalotais ne put se persuader d'abord que le Roi permît cet examen ; il avait une trop haute idée du crédit des Jésuites à la Cour pour ne pas leur croire les moyens de conjurer cet orage. Il ne se pressa donc point d'entreprendre ce long et fastidieux travail, qui lui était demandé. Nous partîmes ensemble pour quelques visites de famille. Chemin faisant, il lisait les Constitutions des Jésuites, et plus il avançait dans cette lecture, plus il s'effrayait de l'importance et de la longueur du travail nécessaire pour en rendre compte à la rentrée du Parlement. Il me pria de retourner à Rennes, d'y voir de sa part les membres du Parlement qui s'y trouvaient, ainsi que les personnes de la société ayant des relations, soit à Paris, soit à la Cour, et de lui mander, d'après ces conférences, si on pouvait croire que le Roi laisserait parler les procureurs généraux sur les Constitutions des Jésuites. Je m'empressai bientôt de lui mander que, de tous les renseignements que j'avais pu me procurer, on pouvait conclure qu'un parti, très puissant à la Cour, semblait prévaloir sur le crédit des Jésuites à Versailles, et le persuader que l'affaire entamée contre cet Ordre serait suivi avec rigueur.

« M. de La Chalotais se hâta de revenir à Rennes, s'enferma dans son cabinet, et, en six semaines d'un travail forcé qui prit même sur sa santé,

ET LES JÉSUITES. 1^5 vouloir descendre dans la vie de l’auteur. Celtp vie sé-.. vère et retirée fut cependant aussi digne que pieuse." ba (’.halotais et Monclar se laissèrent emporter par des violences dont ils ne calculèrent que plus tard les tristes eiïets, et Us. s’en repentirent. Dudon, phis maître de sa pensée èt de sa parole, se contenta de discuter les Constitutions que le Roi livrait à son examen. Il fut prudent 1^'où les autres substituaient la véhémence du sophisme à. l'idée catholique. Son compte-rendu était serré et lumineux : il concluait -contre les Jésuites; mais, dans .ses, développements, il fai.sait réssortïr.les services dont le monde chrétien est redevable à l’Ordre. Son réquisitoire n’ avait pas le brillant reflet des passions du jour,' aussi^ ne fut-il pas accueiUi avec l’enthousiasme qui salua ceux de Chalotais et de Monclar. En Francë^ où habituellement on ne réfléchit qu' après coup, il sera toujours aisé de faire une opinion publique. U aUrignit le but. Son comple-rcnda, dans celte aOaire, eut le succès le plus eomplel, non sralenieni au Parlement, auqnel il le rendit, man dans la uuMté. n ht bienlAI imprlmÿ, rdpandn k ta cour ef k la rflle, où il mérita b son antenr la réputation la plus dtatlnguée comme maglstrkt, pobMdsIe et lUténlenr. s J'enlends dire et je Ils aujourd'hui, daos plusienn ourrages de littérature récenfs, que M. de La Cbalolais était connu pour ennemi de rel Ordre célèbre ; que ses comptes-rendus avaient été dictés par la bainc et la ' partialité. Personne mieux que moi ne peut démenür cette calomnie. J’ai vu rhacnne des pages de cet ouvrage, k mesure qu'il a été rail, et je dois dire, avec toute vérité, que non seulement M. de La Cbaiotais n'avait anenne prévention antérieure contre cette Société, mais même qu'il raisait grand cas de plusieurs de ses membres, lorsque le devoir de sa place le mit dans la nécessité de donner son avis sur ces Constitutions ; qu'incapable de le Taice par haine et partialité (senlinienis qni n'entrèrent jamais ibns sa belle ame), il rejeta, au contraire, toute impulsion étrangère ^ son opinion persounHIe. J'ai vu et In une Foule de lettres anonymes qni lui hrent adres• sée»(par quelques JansénlMes sans doute) telles étaient pleines de fiel et d'amertume, mais aussi de faits et dé recherches proToudes :■ il dédaigna d'en faire usage, et, plus lard même, de les lire. •

rr-ftOTNT M\ • KHe a^tétravaülée en chique sens.el les niasses se’ sont toujours conformées à l’impulsion de ceux qui aspiraient à les diriger eh les trompant. La popularité ne vient habituellement qu’aux hommes dont l’art consiste à faire naître des préjugés qu’ils exploitent. Le jour deXabaiidon arrivait pour les. Jésuites. Us né résistaient pas, ils jie pouvaient pas' résister à ce choc multiple, qui les serrait de toutes parts j mais à l’encontre de tant dé précipitations judiciaires, il surgit au sein des Parlements de courageuses minorités, qui ne consent’uent pomt à flétrir la Religion et la Justice.. A Rennes, à Bordeaux, à Rouen, à Toulouw, à Metz, à Dijon, à Pau, à Grenoble, à Perpignan, h Aix surtout (1), qù la voh de Monclar avait éclaté, de longs conflits s’élevèrent. Les passions s’agitèrent au sein des cours ; plus d’iine sinistre prédiction, qu’un prochîdn avénir devait réaliser, 6è fit é'nlèhdre. Ces ordîgeuses délibérations mettaient en question le principe chrétien et le pouvoir monarchique,. là liberté dé la conscience .et l’intolérance pliilosophique, le droit de la famille et le droit des ac.cuaés. ■ Les Parlements étaient les sentinelles préposées à la garde des intérêts sociahx. Dans toute autre circonstance, ils les auràient protégés ; mais on leS conviait à détruire un Institut religieux dont plus d’une fois il|, avaient jalousé l’influence sur les populations. Il y avait solidarité de corps, esprit de Vengeance, désir immodéré . d’étendre ses attributions : de pareilles causes l’emportèrent. On vit lés ihagistrats se constituer toufà la fois arbitres, accusateurs et témoins. Ils n’écoutèrent point les Jésuites en lepr défense ; ils ne surent que punir, et leur parti était si bien pris d’avance qu'à Aix une majorité primitive de vingt-neuf voix opprima une minorité de

(1) Mtm, inédilt de. M. le prétideni (TÊguiHes, u* part., art. 6, p. 304.

ET Les 'jÉsi nii-s. lùT vkïgt-sepî, rfettp minorité comptait quatro préSidontsti mortér: Coriolis d’Espirfouse, de Gu'eydan, Boyer d’Égtiilles et d'EntrecasteauT. Elle avait dans ses ranps Montvallon, Mirabeau, Beaurecueil, Charléval, Thorome," !>espranx,La Tanorguc, de Bousset, Mohs, Coriolis, de ' Jonques, "Portis et Camelin. Ils n'osaient pas juger la pbis grande et lapins dilTicile des alTaires, sans instrhction, sans pièces vsans rapport. On avait calculé les suffrages; les ennettiis'des Jésuite!^ ■savaient qu’nnc nîâjôrité de deux voix leyr était acquise, ils pissèrent outre. Cette contrainte morale, qili a qtiefqtje diose de révolutionnaire, pouvait être mal interprétée. Dans le? Mémoires inédits du président d’Éguilles nous troüvnns Cé, qoe pensèrent ces hommes de profonde conviction. Le président se plaint au Roi dé la violence qtj’on a cherché à leur faire subir, et, équitable brème ën racontant , lés abus dont des résistance;! consciencieuses furent les Victimes, 11 ajobtéî ’ * ' a Voilà, Sire, bien des choses que f aurais bien voulu me cacher à moi-même. Elles m’ont surpris d’autant plus • que Je ne devais pas les attendre d* un corps de mâgis-' tràïs, tout rempli d’h'obneur et de probité, parmi lesquels, certainement, il n*Y éh a pis tin seul qui Rit capable de la moindre fausSbtè, de la moindre injustice pour uh intérêt personnel. 11 semble que les excès où l’oii se porte en corps ne sont ceux de personne: l’iniquité disparait en se paurtageant, et l’on ose tout, parcequ’on ne se croit responsable de rien pefsognellement. Ce n’est pas qu’il y’ en coûte d’abord, mais le mauvais exemple fait fairt; un premier pas, la vanité uu second, l’ambition quelquefois un troisième; ensuite, le faux honneur, la houle qu’on trouverait ireculer, les pr^ugésd’iine compagnie, sa prétendue gloire, son prétendu intérêt, la colèiV ennuyeux qui attaquent; toutés les passions sonlévées se réunissent, corrompent insensiblement là jitus belle àtne.

148 CLÉMENT XIV. ' ’ • 0 Pt llnissiMH par nu;ltre l’esprit et le cœm- dans une espèce (le 'convulsion habituelle où 11 n’ÿ a plus d^yeu’x pour la vérité, plus d’amour pour la justice, presque plus de libehé pour le bien ; de manière que, sans le vouloir et presque toujours sans le croire, les plus honnêtes gens, les plus belles âmes, les cœurs les plus humains vont ' vers le mal aussi bien que les plus méchants hommes, en se déterminant comme eux. par la nécessité du moment : raffaire des Jésuites en fournit au monde un terrible exemple. » . r î)c temps à autre, Louis XV comprenait les devoira de la royauté. L’ obsession- dont le président d’Éguilles se plaignait avec une pudeur si parlementairement contenue réveilla dans lé cœur.du.monarque un sentiment de dignité. Le 12' septembre 1762, le Dauphin écrivît la lettre suivante à d’Éguilles, venu à Versailles afin de réclamer justice : « .ivant vélre départ. Monsieur, pour reummeràvosfonctions, je ne puis m’ empêcher de vous’ témoigner toute ma satisfaction du zèle que le président (l’Espinouseetvous, â la tête de dix-neuf magistrats, ont, marqué, dans l’aflaire des Jésuites, pour les intérêts de la Religion et ceux de l’autorité du Roi. Ces deux grands objets, étroitement liés, et que je ne perds pas de vue) m’engagent à vous prier cj’assurer les magistrats qui les} ont si bien remplis de toute ma bienveillance et de mon estime, et de compter sur les m.êmes sentiments pour vous. » Dans la plupart (Tes cours judiciaires, nue imperceptible majorité (1) consacra ces Sentences, dont les con(I } On a conservé lu nombre des suffrages qui, dans plusieurs courî^ se {imnonrLTefii luf)e< Jésuites. It est ainsi établi : à Rennes, 32 contre 2ff; à Rocien, 20 contre 13$ à Toulouse, Ai contre 39 tlTPerpi^oan, S contre A ; à 23 contre 18;.ù Ahc, 3A contre 22. La ré|nrtttiou des voles de toutes les autres coors est la même, et jamais une majorité si dispiflie n'a prufluil uu gruiid ëTéitemeol. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.89% accurate

KT L£S jfieUITES. IW •MdV'i ants sôut h peu près basés sur les. inëines inuti/s. itlais l'arrêt du Parlement de Bretagne renchérit sur , rcxagératio.h des autres. Il déclara privés de tontes fonctions civiles et municipales les parents <jui enver‘ raient leurs enfivnts étudiei’ chez les Jésuites à l'étranger;- ces' enfants, à leur -retour, se trouvaient dans la même exception. Les Cours sdu^ eraines de FrancheComté, d'Alsace (1), de Flandre et d'Artois refusèrent de s'associer au mouvement de l'opinion. Lès tribunaux du royaume se coalisèrent pour déclarer les Jésuites etinemis du bien public ; les magistrats de ces tjuatre provinces et ceux de Lorraine, 'où régnait Stanislas de Pologne, proclamèrent les disciples de saint Ignace « les (IJ Le caidiiMil d« Boüao» é\^ue de Slrasbourgv demandé au la consunotioa des Jésuites d'Alsace, dont le peupk! et les magLlraU répugnaient à sé sÿiiarcr. Le duc de Cboiseul lui adressa de Versailles, ie d août 1763, la répooK' suhâiilc : Rbf «*•' remis la lettre que Votre Eminence lui à écrite pour lui Taire part de ses mqniélndes par rapport aux Jésuites d'Alsace, et pour IqI rendre compte de rulilité dont ces religieux sont dans celle prorioce, tant pour rêducaüou de la jennessc en pacücuilcr que pour ravanUge de la Religion en général. Su Slajesté me chargq de répondre lé-dessus à Votre Kniinénce, en lui faisant oblcner qu^^Hc doit être d'autant plu» rassurée sur le sort des Jcstiilcs d'Alsasc, que, jusqu'à présent, U ne s'est rien passé dans cette prmince qui lui doniM* lieu de craindre les mêmes é\éf>cfncuts qn'ili ont épirousés dans une partie dti royaume. En elTet, quand Votre Eoûiieucc ne coniialtroU pas oonune elle sait les db^KMitidns du Roi par rapport à tout ce qui peut intéresacr la Religion, elle u'aurait pas moins If saüsfiiclion de voir que son diocèse a joui jusqu'à présent de toute la Iranr qml^ité que les cin onstaoccs actuelles n'ont point interrompue, ce qui .dci ient pour elle et pour Voire Eminence un nouseau garant de Pexécutlon des intentions du Roi, qui ne veut pas que les Jésuites y éproureut aucun dnogement dans leur état. Votre Emioence coonait l'mviolablc attacbeittefK a«««c lequel jefais piofessiou de'l'liqoQrcr plus que personne. ■ « Le duc de Cboiseul se garda bien de tenir sa promesse Le CoiueU souverain d'Alsace avait ibaintenu les Pères. Le ministre, à force d'intrigues et de manœuvres, .sut ciifio obtenir de cette cour la supprcsolun des Jésuites. ’ * . - * ' •

150 CI^)IE^X XIV li(ldÉs bujejâ du^ltoi de Fraao.-, et les plus bûrsgÿc' l aats de la moralité des peuples, u ' . , La voie était déblayés ; le Parlement de Paris, soutenu par tous ces décrets de proscriptiou, allait proscrire ii son tour e(frapper à mort la Compagnie de Jésus. 11 l'avait assignée au U août 17U2 ; ce jour-là même il rendit un jugcmcnt'par lequel : u Dit qu'il y a abus dans ledit Institut de ladite Société, se disant dç Jésus, bulles, lyefs, lettres apostoliques, constitutions, .déclaratiops sur lesdjtes constitutions, formules de vœux, décrets des Généraux et congrégations générales de ladite Soiété,etc. (ie faisant, déclare ledit Institut inadmissible, par' sa nature, dans tout État policé, comme, cpnUaire au droit naturel, attentatoire à toute autorité spirituelle et temporelle, et tendant à introduire dans l'Église et dansles États, sous ,1e voile spécieux d'un Ihsfitut religieux, non un Ordre qui aspire véritablement^et uniquement à la perfection évang^que, mais plutôt un corps (roütiqùe, dont l'essence consiste dans une activité continuelle pour parvenir par toutes sortes de voies, directes et indirectes, sourdeX et])ubliques, d'abord à une indépendance absolue, et SHcressivcment à l'iisurpalion de toute autbrlh'-.'» ‘ . Tel est le résmué des griefs et des imputations accumulés contie l'Institut. Cn ne sont point des délits dont les Jésuites se seraient rendus coupables, mais des accusations de doctrines erronnées, de faux' principes que le Parlement emprunte aux Extraits des' assertions. Kt ce n'est pas un individu Isolé qui a pu rêvèr et copcilicr tant de turpitudes morales; au dire de la cour judiciaire, tous les Jésuites sont coupables d'avoir enseigné en tout temps et persévérammentavec l'approbation de leurs Supérieurs et Généraux « la simonie, lé'blasj)|ièm6, lé saçrilépe, la magje et le maléfice, l'aslrologic, l'îrreligiôn de tous les genres, fidolàtrie et^a superèti

ET ^ lj| iiçp, l’jû)piuji(àté, le parji^re, le fa)ix témoigu<:^e, 1^ prévarications des juges, le vol, le parricide, l’hoinicide, le suicide, le régicide. , • « Leurs doctrines de tous les- temps qnt été favorables . ^ scliisme des Grecs ; attentatoires ap'dogme de la procession du Saint-Esprit; favorisant l'Ariahisme, le Sûr cinianisme, le Sabellianisme, le Nestorianisme ; ébranlant la certitude d’ aucuns dogmes sur la hiérarchie, suf les rites du sacrifice et du sacrement; renversant l’autorité de relise et du siège apostolique ; favorisant les Luthépcns, les Calvinistes et autres novateurs du s^ir zjème siècle ; reproduisant l’hérésie de Wiclef j renouvelant les erreurs de Tichonius, (fe Pélage, des Semipél^iens, de Cassien, de Faj^te, des Marseillais ; ajoutant lé blasphème à l'hérésie ; injurieuses aux saints Pères, mix Apôtres, è Abraham, aux Prophètes, à saint JeanBaptiste, aux Anges; outragepses pt blasphématoires contre la biepheureuse Vierge Marie ; ébranlant les fondements de la Foi chrétienne; destructives dp la djvinit^ de Jésus-Christ, attaquant le mystère de la rédemption j fayorismit l'impiété des déistes; ressentant l'ÉpiCuréisnie; apprenant aux hommes à vivre en bêtes et aux cbrétieg^ à vivre en païens; offensant des oreilles chastes; potirlàssant la concupiscence et induisant à la tentation et aux plus grands péchés; éludant la loi divine par dp fausses vertus, des sociétés simulées et autres artHîce^ et fraudes de ce genre; paUiant l'usure; induisant les juges à la prévarication ; propres à fomenter des artifices diaboliques; troublant la paix des familles; ajoutant l’art de tromper à l'iniquité dü ypl ; ouvrant le chemin au vol; ébranlant la fidélité des domestiques; ouvcaiit la voie au violemenl de toutes les lois, soit civiles, ecclésiastiques ou apostoliques; injurieuses aux souverains et aux gouvernements, et faisant dépendre de vain» raisonnements et s^'stèmes la vje des hommes et h règle

 excusant la vengeance et l'homicide ; -approuvant la cruauté et les vengeances personnelles; contraires au second commandement de la charité, et étoulTant même dans lès ^res et les enfants tous les sentiments d'humanité ; exécrables, contraires à l'amour . filial ; ouvrant le chemin à l'avarice et à la cruauté ; propres à procurer des homicides etrdes parricides inouïs; ouvertement opposées au Décalogue; protégeant les massacres ; menaçant les magistràts et la société humaine d'une perte certaine ; contraires aux maximes de l'Évangile, aux exemples de Jésus-Christ, à la doctrine des Apôtres, aux opinions des saints Pères, aux décisions de l'Église, à la sûreté de la vie et de l'honneur des princes, de leurs ministres et des magistrats, au repos des familles, au bon ordre de la société civile; séditieuses, contraires au droit naturel, au droit divin, au droit positif et au droit des gens ; aplanissant la voie au fanatisme et à des carnages horribles ; perturbatives de la société des hommes ; créant contre la vie des rois un péril toujours présent ; doctrine dont le yenip est si dangereux, et qui ne s'est que trop accréditée par de sacrilèges effets, qu'on n'a pu voir sans horreur. » Cet ap-êt,* où le ridicule s'unit à l'atroce, où la con-; tradiction dans les ternies exclut forcément cette unité de doctrines tant reprochée à la Compagnie, enjoint à tous les Pères de renoncer auX règles de l'Institut. 11 leur est défendu d'en garder l'habit, de vixTe en commun, de correspondre avec les membres de l'Ordre, et de remplir aucune fonction sans avoir prêté le serment annexé à l'arrêt. On confisqua leurs biens, on les expulsa de leurs maisons, on dilapida leur fortune (1) , on spolia * tl) l4 brUme des Muile* «n Knincc, Hiu cuupler kun biein do co- * loua, s'éktait de M à 60 millioi», ataiu répartb en 1760 ; De btniÿ-ftaadi improductif, lela que va>(c» bàlimetil». Digilized by Google

 leurs riches églises, on dispersa leurs précieuses bibliothèques, on ne leur accorda qu'une pension insuffisante, et qu'il fallait acheter par toute sorte de sacrifices (1). (les quatre mille prêtres qui, dans' leurs collèges, dans leurs misions, dans leurs travaux apostoliques ou littéDMubles, bibliolhèqocs et ncristies. . . , . . 20 œillious De capiOux producUb, dont le revenu Mnait t ao' ^ quiller 030,000 livres d'imposiüou eecésiasüques ' ou civiles ' tl • D'autres propriétés dont le revenu payait les intérêts de 4 millions de dettes et l'entretien des Itatiments . . ' 7 _ ' . De 20 milfions, dont le revenu mvait h l'aitretien, 3 la Dourritare, aux voyages de 4,000 reUgienx ; ce qui élevait la dépense de chaque Jésuite a 300 ruines , ■ " a peu près . . 20 , . Total, 3S milliuus. Dans ce chiffre ue sont pas compris les dous ou aumônes, surtout pour les Maisons professes. (1) Les Parlements de France assignèrent vingt sous par jour 3 chaque Jésuite. Celui de Gienohle alla jasqu3 trente ; mais la cour de Languedoc n'ai accorda que douze. Une anecdote assez singulière fit modifier cette purciDiooie. Toutes les fois qu'une chaîne de galériens passait 3 Toulouse, les Jésuites avaient la charge d'en prendre soin ; ils leur donnaient uU repas, et, afin d'habituer de bonne heure leurs élèves 3 la vertu aitisi qu'3 la piété, ils faisaient servir les forçats par les enfants des familles les plus distinguées. Quelque temps après l'anét provisoire qui anéantissait lu Conpagnir, une chaîne de galériens traversa Ja ville. Conformément 3 l'usage, le Parlement décida qnlls dîneraient aux frais des Jésuites. On en fit prévenir le séquestre, et la dépense (Ut fixée 3 dix^epl sous par tét& Ainsi OU' prenait sur le bien des Jésuites dix-sept sous pour un dîner de forçat, et on n'en attribuait que donzepar jour 3 chaque Père. Ce contraste frappa si rivement l'esprit du]^uple, qu'afin d'échapper au ridicule, qni ne lui -était guère épargné, le Parlement, toutes les chambres assemblées, arrêta que sa générosité s'élèverait au chiffre des autres Cours du royaume. Le Parlement de Paris n'accordait celle pension alimentaire qu'aux Profès: les Scolastiques en étaient privés. On ue voulait plus qu'ils fussent Jésuites, et on enlevait 3 cesj'eunes gens le droit de rentrer dans leur patrimoine et la faculté de pouvoir hériter. On les déclarait morts civilement en idéiae temps qn'on les .rappelait 3 la vie cMle.

154 cUHmr 4|V laifett, avaieut glorilië le noqi de la France, se Uq^v4rent, de par la sen^nce, convaincus de tous les crime»])ossible8, de toutes les hérésies imaginablés, depuisl’ Arianisme jusqu’au Luthérianisme, et réduits à la misère ou à la honte de blasphémer l’Institut qu'ils avaient fait vœu de suivre jusqu’à la mort. Ce vœu fut lé serment impie d’une règle impie. Des tribunaux catholiques venaient de donner au monde un fatal exemple.; les écrivains protestants ne craignirent pas de le leur reprocher. « Cet arrêt du Parlement, dit Schœll (1), porte trop visiblement le caractère de la passion et de l’injustice pour ne pas être désapprouvé par tous les hommes de bien non prévenus. Exiger des Jésuites l’engagement de soutenir les principes. qu’on appelle les libertés de l’Église gallicane, était un acte de tyi-annie ; car, quelque respectables que ces principes paraissent, ils n’étaient pourtant, selon l’opinion des docteurs les plus savants, que problématiquesj quoique probables, et nullement articles de foi. Vouloir forcer les Jésuites à repousser les principes de morale de l’Ordre, c’était décider arbitrairement un fait historique manifestement faux et controuvé. Mais dans les maladies de l’esprit humain, comme celle qui affectait la génération d’tdors, la raison se tait, le jugement est obscurci par les préventions. Ées Jésuites opposèrent la résignàtion auX persécutions dirigées contre eux. Ces hommes qu’on disait si disposés A se jouer de la Religion refusèrent de prêter le serment qu'on exigeait d’eux. De quatre mille Pères qu’ils étaient en France, à peine cinq s’y soumirent. >i * ' La compagnie n’existe plus dans le Royaume Très Chrétien. Ses membres sont dispersés ; on lés force à rompre des vœux que la loi ne reconnaît plus, qu’èlle s ^ ^ (ij Court d’kitloirt itt Stttt U M, ü et >3. Digitized by Google

EX- JI^UiTES. 156 Poursuivra avec racharuemeut des passiuits de parlT. On excite à l'apostasie^ ou oflie d'iniuieuses avantages aux éifauts qui couscutirout à renier leur mère pulragée, et, •au dire d'un éçrivaiu protestant qui est dans le vrai, à peine cinq Jésuites, sur quatre mille, tiabissent-ils les serments dont ils sont Juridiquenieot déliés. C'est le plus bel éloge qui ait jatnais été fait d'une association religieuse. : La tyrannie eu simaire ne devait pas s'arrêter sur lu pente procédurière où elle s'était engagée. Les Jésuites disséminés se voyaient appelés par les Évêques et par les peuples. Ils ne pouvaient plus former l' enfance à la vertu et aux belles-lettrcs{ l'âge mùr se pressait autour des chaires évangéliques, ahu de recueillir leur enseignement., Ils étaient pauvres, mais leur cœur contenait une âurabondance de riqbesse, et leur zèle ne restait pas oisif. Ils furent tout,à la fois Missionnaires et directeurs des ûmes. Les Jésuites ne s'étaieht pas défendus, leur apologie éclatait après coup; le Parlement n'osa même pas tolérer ce tardif appel à l'opinion publique. Deux prêtres, accusés d'avoir censuré les arrêts du Parlement, se virent condamnés à être pendus : l'arrêt fut exécuté. Les cours de justice et leurs alliés s'inquiétaient de ce^ mouvement dç l'opinion, qui toum.ait contre eux. Les Jésuites, répandus dans les villes et. dans les campagnes, effrayaient la pbilosopiiic et la magistrature. D'.Uomburt lit part de ses craintes à Voltaire; le patriarclie de Ferney, qui n'aimait pa.s les prescripteurs, lui répondit (1), le 18 janvier 1763 : « Lés Jésuites ne sont pas encore détruits : . ils soiij conservés en Alsace ; ils prêchent à Dijon, àürcnuble, à lie.sau(ou. 11 y ÇiVa onze à Vcr.sailles, et un autre qui me dit la messe, u ■ • - . , . < fl] Ut'utrci lie I. xitui, |i. 2Z9. .il Cf rtcueilU par VuUaire, ne noiuuiaii le I'. Xilaui. lu <liiu 'da «on bàl«, il n'était pas If prtmlfr bomnu du

The text on this page is estimated to be only 28.88% accurate

156 (XtHEM XIV ‘ La blessure faite à l’Institut de saint Ignace avait retenti dans tous les cœurs catholiques. Iæs pères de fa-^ mille cherchaient à quels maîtres ils confieraient désormais l'éducation de leurs enfants; les hommes sensés déploraient la perte de celte Compagnie (1) , qui entretenait dans les peuples les sentiments de religion ; qui se pi-ésentah partout où il y avait quelque bien à opérer, dos lumières à répandre, des ignorants à instruire', de grands sacrifices à faire. Tous, dans l’amertume de leurs jiressentiments, S’écriaient avec l’abbé de Lamennais (2); « J’ai parié de dévouement, et à ce mot la pensée se reporte avec douleur sur cet Ordre, naguère florissant, dont l'existence tout entière ne fut qu’un grand dévouement à l’humanité et à la Religion. Ils le savaient, ceux (!) Le duc de Cboiscul et le Paricment firent composer alors l'Arbre géographique que nousatons reproduit dans YIHtioirt de la CompagnUt Ici qu'il fut adressé aut princes et aui magistrats. Cet arbre géographique e^ ronronne au^demicr catalogue général toiprimé ù Rome en 1*740; mais U ne 'représente pas Pélat de l'Ordre en 1763. A ccUc époque^ l'Institut de saint lfiir.ee comprenait une assistance de plus, celte de Pologne, érigée en 1756 par la xviii* Congrégation générale, et formée des deux prorinces dé Po* logne et de Lithuanie, qui turent divisées et constituèrent les quatre pmliiiccs grande Pologne, de petite Pologne, de Lithuanie et de Masovie. Li's deux médaillons ne sont pas aussi exacts que l'arbre géographique. Leur litre et leurs indications peuvent induire en erreur. Les éiablissemcnts des Jésuilcs dans les Provinces^Unies n'étaient pas plus secrets que ceux des autres religieux et des prêtres séculiers enimêmes. Pour les uns, ainsi que pour les noires, tout le mystère consislâU en cc que les églises catholiques nu pouvaient airotr ni portes ui.fcuélrus donnant sur la rue, et qu'il était défendu aux catlmliqucs, sous peine d'une amende de trois florin.^, de s’y rendre un llvre de prières à la main. L(s Missions de RqylcmlKiurg et de Wurh>tc-Ducnlede, désignées daus le méflaillon do droite, a'cxifloient pas. C.cs deux médaillons u'indiquent que quiiiic stations établies dans'douze villes; elles ne supposent que quinic Missionnaires. A l'époque où parut l'arbre géographique, on comptait \ îirgl>cinq stations dans vingt*trois filles et quarante Mbsionnaires. (S) ty^xian» tur Cétat de VEglite de Franre pendAnt U dix^huitiéme p, 16. (Paris,' 1820.) • Digitized by (

157 KT LES JÊSl/TTES. • • qui l’ont détruit, et c’était pour eux une raison de le (letniire, comme c’en est une pour nous de lui payer du moins le tribut de regrets et iTe reconnaissance qu’il mérite pour tant de bienfaits. Ehl qui pourrait les compter tous? Longtemps encore on s’apercevra du vide immense qu’ont laissé -dans la Chrétienté ces hommes avides de sacrifices 'comme les autre? le sont de jouissances, et l’on travaillera longtemps à le combler. Qui les a remplacés dans nos chaires? qui les remplacera dans nos collèges ? qui, ^leur place, s’offrira pour porter la Foi et la civilisation, avec l’amour du' nom français, dans les forêts de l’Amérique ou dans les vastes contrées dè l’Asie, tant de fois arrosées de. leur sang? Qn les accuse d’ambition : sans doute ils en avaient, et , quel corps n’en a pas? Leur ambition était de faire le bien, tout le bien qui était en eux; et qui ne sait que c’est souvent ce que les hommes pardonnenUe moins? fis voulaient dominer partout : et où donc dominaient-^ ils<si ce n’est dans ces régions du Nouveau-Monde, où, pour la première et la dernière (ois, l’on vit se réaliser sous leur influence ces chimères de bonheur que l’oit " pardonnait à peine à l'imagination des jwètes? Ils éu\jpnt dangereux aux souverains : est-ce bien à la philosophie à leur faire ce, reproche? Qùoi qu’il en soit, j’ouvre ' l’bistoire, j’y vois des accusations, j’en cherche les preuves, et ne trouve qu’une justification. éclatante. » ■ (iétte justification des Jésuites, manifestée en ternies si éloquents, ne leur fut pas alors refusée par la l’.atliolicité. 11 y avait sur le -siège de Paris un Prélat éprouvé ^ par l’exil, un Archevêque dont le courage et l’inépuisable charité seront toujours un des plus beaux. souvenir» de la vieille basilique C’était Christophe de Beaumont,, dont les .Vnglais et Frédéric II admiraient la vertu, dont le peuple bénissait le nom, et dont le Parlemeut, les Jansénistes et Jes Philosophes blâmaient l’apostolique

Hfi AèilWn- (t\‘ .virilité, tont en liespCctant là pttreté de àfeà Vues.’ Hhristophe de Beaiimont avait cOrAifrli» que là guerre faite aux .lésirites devenait le signal de la mine des mœurs êt de l’Église. Il tenait tête à toutes les attaques : le 28 octobre 176S, il jeta dans la ttiêlée Scà célèbre Instnirtmi pnstoralv. L’.ithanàse français tradiiisit àii tribunal de sa conscience de magistrat ecclésiastique ées juges séculiers qui, du haut dé leurs siégfes, èspéraîent' forcer fe pouvoir spirituel à ifêtre plus que le commissaire de poHtîe morale du pollvoir temporel. 11 leaVoiifondit silfpièces, démentant leur œuvre par dos faits, opposant la vérité écrite au mensonge parlé,’ et prouvant que lés .lésuites cdndamnês ti’ avaient été ni accusés ril jugés de bonne foi. \ cette savante intrépidité, le Parlement ne connut plus de bornés. La modération de la formé n’atr faiblissait point, dans la /’aiforu/lp, l’éhcrgle dû fond V le Parlement était mincU par là raisbn, U répondit par l’arbitraire. Le 21 janvier 176A, le même boürreau qui lacérait et brûlait Y Émile de Jean-Jacques et YEitctfcl^ jyfdle lacéra ét brûla l’ œuvre du Pontife. Christophe de Beaumont fut cité à conipahiltre : i^ aurait compara,^ . il aurait été flétri par arrêt et glbrifié par la justice, si'* le Roi n’eût trouvé un honteux 'palliatif : il exila de nouveau le premier pasteur du diocèse. L’Archevêque échappait aux vengeances du Parlement, elles retohibérent sur la Compagnie de Jésus. U fut enjoint à tous les Pères d’abjurer leur Institut et de ratifier par serment les qualifications dont lés arréls lirécédemmeht rendus l’avaient chargé. 11 ne restait pltfs aux disciples de saint Ignace qu’à opter éntre le déshon-^ neuret le bannissement, que. Ta douleur dans’ l’âmè. Tépremier président Molé, plein de respect pour ses anciens maîtres, venait de prononcer. Le bannissement fut accepté. Les Pailenients de Toulouse, de Rouen ét de Pau se joîpilrent sfeuTs à cel’té idésure, et les Jésuites des . Digitized by Cî

ET ÜSS JÉitlTEÿ. ’ 159 quatre ressorts subirent, sans se plaindre, -l’exil et l'indigence auxquels on les condamnait loin de leur patrie. |[1) Le Parlement et Choiseul se montrèrent inexorables : ils n'e.xceptèreut ni l'âgo, ni les talents, ni les services, ni les infirmités; mais du moins ils ne furent pàs cruels comme Pombal. La famille royale avait jusqu’alors maintenu au château de Versailles les Pères qui possédaient sa confiance et le savant llerthier, qui préparait l’éducation des enfants de France. L’anathème les atteignit r Louis XV n’osa pas les disputer au Parlement. Le jour qu’ils prirent la route de l’exil, ils adressèrent au Roi la lettre- suivante : . ■ _ _« Sire, - ;• ' « Vbtré Paiement de Paris tient de rendre un ârrèl qui ordonne que tous ceux qui composaient la Société des Jésuites, et qui se trouvent actuellement dans le ressort de cette Cour, prêteront le serment exigé. « Quant au dernier article. Sire, lequel concerne la sûreté de votre personne sacrée, tous les Jésuites dispersés en Votre royaume sont prêts à le signer, même de leur sang. Le seul soupçon qu’on semble former sur leurs sentiments à cet égard les remplit d’affliction, et il n’est point de témoignages, point d’assurances qu’ils ne voulussent dohner au monde entier pour le convaincre qu’en matière d’obéissance, de fidélité, de soumission, de dévouement à votre personne sacrée, ils ortt toujours tenu, ils tiennent et tiendront toujours les meilleurs principes ; qu’ils se croiraient heureux de donner>leur V * ;|) D'aprti les registres da Parlement de Paris, à la date du 9 mars 1784, il eulaïue hait Fitres coadjuteurs, dooie jeaues régents ddjk sortis de la Compagnie et cinq Profîs qui se sonmirent an serment exigé. CéruW était de ce nombre.. Auteur de V Apologie de» JitttUet, U se laissa enivrer par les éloges qu'on prodiguait à son talent et i sa Jeunesse. C’est le seul Jésuite qui ait favorisé les idées réroluüoonaires.

160 ' cUilENT XIV vie pour la conservation de Votre Majesté, pour la dé^ fense de son autorité et pour le maintien des droits de la couronne. ' ’ c,.i « Sur les autres articles contenus dans la formule du serment qu’exige votre Parlement' de Paris, les Jésuites prennent la liberté de représenter très humblement et très respectueusement à Vdtre Majesté que leur conscience ne leur permet pas' de s'y soumettre; que, si les voeux par lesquels ils s’étaient liés à Dieu', suivant la forme de l’Institut qu’ils avaient embrassé, se trouvent cassés et annulés par des arrêts rendus dans des tribu-^ naux séculiers, ces mêmes vœux subsistent dans le for intérieur ; qu’ ainsi les Jésuites sont obligés devant Dieu de les remplir autant qu’il leur est possible; qu’en cet état ils ne peuvent, sans contrevenir au papooier'.eerment qu'ils ont prêté à la face des autels, ën prêter un second, tel que celui qui est énoncé dans cette formnle : , (I De ne point vivre désormais en craunun ou séparément . « sous l’çmpire de l’Institut et des (kinstilutiops-diB la U ^iété se disant de Jésus, de n’eittretenir « reapondâncè avec le Général et Siq>érieui« de ladite <1 â-devant Société ou autres personnes par eux prépo^, usées, ni avec aucun membre d’ icelle, résidant ea ptys uétr^eis. » „ Un écrit plus long et plus détaillé que ne le peut être celui-ci mettrait sous les yeux de Votre Majesté tous les rapports et toutes les conséquences de ce serment; rapports et conséquences que l’bpnneur et la conscience , ne permettent pas aux Jésuites d’admettre. S’ils étaient assez malheureux pour se lier par des obligations si contraires à leur état, ils encourraient la colère du Ciel, l’indignation des gens de bien, et Votre Majesté ne pourrait pins les regarder comme des sujets dignes de sa protection. ‘ O (’.è considéré. Sire, Votre Majesté est très humblement et très respectueusement suppliée de mettre les

vie pour la conservation de Votre Majesté, pour la défense de son autorité et pour le maintien des droits de la couronne.

« Sur les autres articles contenus dans la formule du serment qu'exige votre Parlement de Paris, les Jésuites prennent la liberté de représenter très humblement et très respectueusement à Votre Majesté que leur conscience ne leur permet pas de s'y soumettre ; que, si les vœux par lesquels ils s'étaient liés à Dieu, suivant la forme de l'Institut qu'ils avaient embrassé, se trouvent cassés et annulés par des arrêts rendus dans des tribunaux séculiers, ces mêmes vœux subsistent dans le for intérieur ; qu'ainsi les Jésuites sont obligés devant Dieu de les remplir autant qu'il leur est possible ; qu'en cet état ils ne peuvent, sans contrevenir au premier serment qu'ils ont prêté à la face des autels, en prêter un second, tel que celui qui est énoncé dans cette formule : « De ne point vivre désormais en commun ou séparément « sous l'empire de l'Institut et des Constitutions de la « Société se disant de Jésus, de n'entretenir aucune cor- « respondance avec le Général et les Supérieurs de ladite « ci-devant Société ou autres personnes par eux prépo- « sées, ni avec aucun membre d'icelle résidant en pays « étrangers. »

« Un écrit plus long et plus détaillé que ne le peut être celui-ci mettrait sous les yeux de Votre Majesté tous les rapports et toutes les conséquences de ce serment ; rapports et conséquences que l'honneur et la conscience ne permettent pas aux Jésuites d'admettre. S'ils étaient assez malheureux pour se lier par des obligations si contraires à leur état, ils encourraient la colère du Ciel, l'indignation des gens de bien, et Votre Majesté ne pourrait plus les regarder comme des sujets dignes de sa protection.

« Ce considéré, Sire, Votre Majesté est très humblement et très respectueusement suppliée de mettre les

CT LES JÊSllTE.<l. . 161 Jésuites de son royaume, cqs bomnies si fidèles et si infortunés, à couvert de toutes plus grandes poursuites de la pan de^votre Parlement de Paris et de tous les autres ; ils ne cesseront d'adresser au C.iel les plus ferventes prières pour la conservation de'Vetre Majesté et pour la prospérité de son règne. » ^ A cette déclaration, què nous transcrivons sur l'original conservé à Rome, le Roi 'répondit : k Je sais que ce sont là leurs sentiments. >) Cette phrase peignait la faiblesse et la justice innées au cœur du monarque; niais .elle ne l'empécha point de se prêter à la consommation de* l'iniquité. 11 -fallait la faire sanctionner par le Roi ; ' Chojseul le décida à signer l'édit statuant (1) «' que la Société des Jésuites n'aura plus lieu dans son royaume, terres et seigneuries de son obéissance. » Le* Dauphin avait protesté énergiquement contre cette mesure. (2j, Sa protestation amena Louis XV à avoir un moment la conscience de son devoir. Le Dauphin ceasurait les incriminations dont regorgeaient les arrêts *du Parlement ; . 11 critiquait surtout la sentence d'exil qui frappait les Jésuites. Dans. l'édit royal, enregistré le 1" décembre (1) Procédure contre V hatitut et le$ ConetUuliout des Jéeuites,p. SS6. (I) Le Dauphin no surrfeul pas longtemps h la destniclion des Jésuites. ChiSseul et la secte philosophique redoutaient ses talents et sa renneté ; .une mort prématurée Jes ou délirra.On les a |aecnsés d'avoir hélé cene iport par le poison. Ce bniit n'a jamais été prouvé, et nous parait invrai-' semblable. Le temps des rrimes n'était pas encore tenu, L.es EneyrJopé^ dûtes ne tuèrent pas ce jeune prince; lisse r^ouirent de son trépas, ft Horaee Walpole écrivait de Paris, au mois d'octobre 1705 : s Le Dauphin • n'a pins inrailliblemênt que peu de jonrs 1 vivre. La perspective de ja mort remplit les philosophes de la plus grande joié, pareequ'ils redoutaient' ses eflbrts pour loTétablissement des Jésuites.! Il expira le 20 décembre 1705. « La mort du Dauphin, dit Lacrctelle, Histoire de France pendont ^ .dixhuHiénu Hiele, 1, iv, p. 61, fbt ponr le peuple un coup aussi accablant' que si elle eOt'^été imprévue. Pendant sa maladie on avait vu le même 'conrours dans les églises. Au premier bruit de sa mort, Vnrs'assembis, pour le pleurer, athour de ta statue de Henri W. i - ' ^ ' ■ 1 H

 1764, il Ile fut fait aucune mention des considérants et du bannissement (l); ‘Louis penneltait même aux JéSjiites de vivrfe en simples particuliers dans lè Royaume. Cette clause restrictive alarma le Parlement, qui stipula qu’ils résideraient chacun dkns le diocèse où il^ était né, sans pouvoir approcher de Paris, et que tous leè six mois ils seraient obligés de se présenter tujx magistrats char^ gés de Içur surveiUàilce. . ' • • Jusqu’à cq’ moment Clément XIII avait, par des brefs, réitérés et par de tendres prières, cherché à relever le courage abattu de tbuis XV : il avait parlé plutôt qff père qu’en Pontife. Mais quand l’édit souverain qui sanctionnait la destruction dea Jésu’ites en France lui>fut connu' Clément Xlll pensa qu'’d restait au successeur de Pierre un devoir solennel à’remplir. Les Évêques de toutes lès parties dumoùdè le suppliaient de prendre en . iPain la cause dé l’Église 'et celle de la Compagnie de Jésus : lePape.se rendit au vœu de la. Catholicité ; .et,.le 7 janvier 1765, il donna la bulle ^uge suprême en matière dé Foi; en morale ainsi qu’en disci(1) Il niste mie lettre de Louis XV au' duc de Choisenl, contenanl le» obserrations du ttol sur te prianibulc de l'édit. Louis XV fait de judicieuses remanines sur plusieurs |wints, et, tout en modifiant ce préambule, U vermine ainsi : , ^ ^ • L'expulsion jr-esl'marqéée trop "graTcment, toojours et irtérocable; * mais ne sail-on pas que les plus Torts édits ont été révoqués, quôiqu'avec ’ toutes tes clauses possijilet ? '• Je n'aime point cordialement les Jésuites, mais toutes les hérésies les . ’unt toifjours délestés; ce qui est leur momphe.- Je u'en dis pas plus, Pour ' li paix de mon rojanme, si je' les léovoic- contre mou gré, dn moins ne •enxqc pas, qu'on croie que j'ai adhéré à tout ce que les Parlemenls out . "fak et dit contre eux. . • ' •.Je qsersûte dans mon sentiment, qu'en les chassant il faudiait casier tout ce que le-Piiilement'a fsil'coiAre eux. * ' '• fin me rendant i Pâtis des autres pour la ^uquillitéde mon rojauiqe, U Ihut rbinger ce que je propose, sans quoi je ne ferai riep. Je me lais, car je parlerais trop. • ' . . . — Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.66% accurate

. ; • ■. ET- r.^*; jÉscn-fc.. *,4*5 .ü , . • • . ‘ pliiiè, 1p Papè instruisait à mh tour le procès qui, cii Portugal et en France, aboutit âu même résultat par de» motifs si dillérents. Du haut d(vla Chaire ■infaillible, il . élevait la voix, et, s’adressant à ruhivfers catholique-: A Nousiopoussons, disait-il, rinjurc grave faite en même . temps à l’Église èt au-Saint-Siége.-Nons déclarons, de ■- notre propre njônvement et science certaine, ^e l’Ins», ti(ut de la Compagnie 'de Jésus respire au plus haut ' degré- la piété, et la sainteté, bien qu’il se rencontre des hommes qnl,_'aprés l’avoir défiguré par de méchantes ^ . interprétions, Ji’aient pas Craint de la qualifier d'iireHgieuse et d’impie, insultant ainsi de la manière fa pln^ ojvtnigeinic l’Église dç Dieu, qu’ils accusent èqulvalenV• ment <te s’ètre trompée iu-squ’à juger et déclarer solennellement pieux et hgréable an Ciel ce qui en soi était irréligieux et impi.e-. I) [i\ . ‘ ' , • • ■ (1) Par toBl ce que noue aroiu flabli Mii~|iitces irrCrragablca.'il esl*dé- ■ montre que. le SoqTcraln Ponlite, que la.'Relne, lifDaupbh, StanMas de PolagM, heaa-p6re de Louis XV,- et Louis XV Ini-mème dCsiralent ton^ sorrfar en France -U Compognie de Msaa. Elle avait pouf appuie et pour avocats les évoques de l'Eglise galikaae, uoe* miMrild qui, dans chaque ' Parlemeut, balançait ta majorité. Les Coqra Muireraines de Franche-Comté, d'Altace, de 'Sandre et d'Xrtoia, ainsi que la Lorraine, rêrusaient dé se • soumettre au vau d'csj>ulS|jon devenu un mot d'ordre ; la plupart dm , Etats de ‘prorjiire sc montraient hoslltes i' ht destruction; néanmoins nn nrinistrè del'iilslntetlon publiqae n'a pas craint de regarder cOtniue aiiHet . ces prpteatatibas. Dans son Eajwa? éâ »cUf$ du projtt dt M tur fhutrmitivu tteon^n (|éapoc de la Chambre des pain, da i février 4844), M. Villçmain s'est exprimé -ainsi: < Lofsqii'm 1762, sous l'influence dq nûuUtrc le plos equrageux et le pids éclairé qui ait relevé la langueur de Louis XV; la Sociélé de Jésus fut enfln dissoute, éllc Svâlt, dans les diverses provtnees du royaume, cent vingt-qnaire Collég.eti, la plupart ImpoHants et riches. Aucune voix Sfcrédilée no s'éleva pour ht détendre. # Nous ne prétendons pas (aire de .l'histoire avec des préjugés q& aver des contriOiiices parfemeDtaires ; mais nous -pensons que les déclarations du Pape, -du Dauphin, dé- In miaorHé des-Ôours judrcTaIres, de Pimanlirrilé dé l’Episcopat français et des évéques calboilques sufiiseni pos'ir former une » . «•

i m. ■- ‘XÉIIENT XIV . . . . ^ ’Les oi-devant soi-disant Jésuites, a.ms» que léJParleinent ks nommait, trouvaient un vengeur dans le Souverain Pontife, un appui dans tous les Évêques, des amis dans tous les Catholiques.. L’édit du' IWiles. autorisât 4 vivrtvdans leur patrie. En 17«7, les événements qui éclatèrent dans la Péninsule rejaillirent sur eux. Les Parlements prirent texte de la colère de Charles 111 d’^pagne • et du coup d’État de son ministre don Pedro d’’4fanda, . pour annuler l'édit de Louis XV.et pour proscrire. du sol français les Pères, qui commençaient à se créer une nou* velle existence. « Cependant,, raconté Sismondi (l),la persécution Contre les -Jésuites s’étendait de pays eii pays avec. une rapidité qu’on a pe’me à s’expliquer. Choiseul en faisait pour lui-même une affaire personnelle. 11 s’attacluiit surtout à les faire chasser de tous les États de la maison de Bourbon, et il profila, dans ce but, de l’innuence qu’il avait .acquise sur Charles Ilh » ^ Charles 111 régnait sur l’Espape. Prince religieux habile, intègre et éclairé, mais impétueu.x et tenace, fl avait la plupart des qualités qui font le* bonheur des peuples. Son caractère s’accordait parfaitement av.ee celui de ses sujets ; comme eux, il poussait au plus liant - degré Tesprit de famille et l’honneur du nom. A Naples, ■ ainsi qu’à Madrid, Charles 111 s’était toujours montré dévoué à la Compagnie de Jésus. Loràque.le marquis de . Pombal essaya de l’étouffer sous ses pamphlets et dans ses tortures, ce fut le’ roi d’Espagne qui, le premier, flétrit les 'calomnies, officielles de la cour de Lisbonne. Cependant plus d’une atteinte avait été déjà portée h l’Institut. Au moment où, sous le règne de Ferdinand Yl, k duc d’.Vlbe et le général- Walh. renversèrent le ministère'du marquis d’Ensenada, et firent triompher l’inroix acerciitie, surtout quand celte ■vulx sera mise en paralWe arec celle de madame de Pompadour, de Osoiscnl, ei même de M. Villeinain, _ (Il üist. franfois, t. xwx, R. S®9. , . ^ Digilized by Google

ET lis.JÉscfres. . 185 fluence bnlaimnirie sur la politi(|ue française, on accusa le P. Ravage, confesseur du monarque, d'avoir cliprcbé à faire soulever leS Réducrions du Paraguay et de l'üru* guay. S' H faut en croire la cjufespondance de sir Behjaniin Heenè,'aml)asSa*deur à Madrid (1), le duc d' Al^ 'et Walh, dévoués à l'Angleterre, auraient, pour perdre Ravago, produit des lettfes du Jésuite adressées à ses frères du Tucuman. ties- lettres venaient par l'interitiêdiaire do Ponibalj le Roi n'en tint aucun compte; mais ç'était.un précédeuf. A l'occasion, l'on pouvait s'en ser.vir pour éxcLter des méfiances. • Don Manuel de Roda avait exercé les fonctions d'aiubasSadeur d'Espagne près le Saint-^ége; il devait sa fortune .aux J.ésuites. Ce diplomate; qui affectait un certain puritanisme et qui, quoique Espagnol, dédaignait les titres de noblesse, était expert dans J' art de tromper. Ü se disait dévoué Ji la Compagnie, et en secret il ' njait, avec le prélat Marefoschi, secrétaire de la Propagande,' et le franciscain Joachim d'Eleta, confesseur du 'Roi, la ruine de l'Institut eu Espagne. Quand Roda fut appelé à remplacer le cardinal Portocarrero dans le ministère de grâce et dç justice, on, crut à Rome qu'un nouvel ennemi allait naître 4 la Société de Jésus, et on ne s'abusait pas sur-les'intçnlions de Roda, car il répétait sans cosse aux imjsttients : « Le moment n'est jias venu ; attendez que la vieille meure. » La vieille, c'était la reine-mère, Élisabeth de Fanièse, alors octogénaire. Le duc de Choiseul avait conçu l'heureuse pensée de réunir,' dans une communauté d'affections et d'intérêtè, les diverses branches de la Maison de Bourbon. En 17Hl il- réalisa ceUe idée par le Pacte de famille. Afin de s'attirer les boimes grâces de Charles 111, Choiseul lui avait sac'rifié une des prérogatives de la couronne. Les ambas(D L'Erpagiic «oiu ht roit de ta maison de Boarbon, pdr Cote, L iv.

16fr ç^MSKT ;^V', »adeurs.de Frauce ocoupaient eu Furopeje premier raug après ceûx'de }' empereur d’ Allemagne; le ministré de Loyis'XV sut décider le Roi à renoncer à ce pçivii^e ep. faveur de l'Espague. On prenait Cjiarles 111 par soufaible ; mais, afin de l’amener à détruire l'Ordre de Jésus, -Tl'fallait {tutre clioseà ce souverain qu’un droit d’égalité* diplomatique. Sa foi était vive'; il avait trop d’iutdligente fermeté pour se laisser iipposer la loi comme Joseph et Louis XV. On renonça donc à agir sur lui {>ai' des moyens de coerdlion ou par des flatteries. ' ' Un mouvément populaire éclata à Madnd je 2Ô mars . 170<>, à propos de .certaines réformes, dans le costume" espagnol ei dans la taxe des coiuestîbles-; réfurmesalont' le' marquis de SquiUaci, Mapolitaiu, devenu tuiulstrn, »étalt fait le promoteur.. Le Roi fut.coutraint de. se'retirer spr .Vraojuez. L’irritation fermentait; elle pouvait ■ uflrir pliis d'nn Ranger^ lorsque les Jésuites,, tout puissaiîts'su'r fèspiit du penple, jettent dan* la mêléqeï, parvieiment à apaiser le tuttaulté. Les Madrilégëpes pédaient'aux instances et aux menâoés des Pères; '41s voùkireht, en se séparant", leur témoignèV leur aJîectlon. l>e toutes parlsk cri de :,yivent^es Jésuites.! retentit dans fa ville paciCée; Charles III, humilié d'avcfir pris la fuite, plus humilié peut-être encore de .devoir "la tranquillitédo sa ca|xilale à quelques prêtres, reparut dans la. cité. 11 y fut reçu avec joie, mais il avait autour de lui des hoinines qui, adiUés^ Clioiseul et au parti philpsophiqnc, t^mtaient le besoin d’envenimer le fait. Le marquis de Squillaci était remplacé au ministère par le comte d’Aranda, et depuis loiigteinps le diplomate espagnol faisait cause commune avec. les Encyclopédistes. D'.^randa, cpiume tous ceux qui furent appelés aux affairç.s flans cette jténode du di.vimitième siècle, pondait <fes talents. Son caractère, mélange de taciturne raideur et d'originalité, était porté à l'intrigue; mais il avait soif

ET LES de loufuiges, et les ^çyclopédistes QKaluieut sou géiii^ ' U Enivré, dit Schœll, de l'encens que lés philosophes français brûlaient sur son autel, il ne connaissait pas de plus grande glpire que d'être compté parmi les ennemis de la religion et des trônes, u II marchait donc sous la bannière de l'incréduljté. . Les autres gçuvernants, Grir maldi. Roda, Campomanès et Monino, créatures de* Joachim d'Eleta, plus connu sous le nom de Joachim d'Q^ma, sa patrie, n'avaient rien à refuser au confesseur du Roii Ils mettaient^ son service l'énergie de leur caractère et de leur génie ambitieux. Le duc d'Albe, ancien mi.mslre de Ferdinand VL partageait ces idées; il s'ôtait fait l'apôtre des innovations et l'excitateur de la haine contre les Jésuites (1). Le Portugal et. la France venaient de les écraser; le duc d'Albe et d'Afandâ n'osèrent pau" rester en arrière. ..... . *•..■. • " • ■ .• Le prétexte de l'émeute de Madrid pour les capas et lé. sOhibrero avait produit l'elTet que l'on devait en attendre ; il inspirait au Roi des soupçons sur les Jésuites. Le Prince ne ^uvaitpas s'expliquer que là où la majesté souveraine avait, été bravée*, l'autorité mora!? des Jésuite^ eût su si facilement dompter la fougue populaire. Ou aVait massacré ses gardes wallones et accèpié l'intervputipn des Pères de l'Institut. Ce mystète, dont le contact des disciples de saint Ignace avec toutes les cl^es du peü(I) An moatent'de BMurir, le Ane d'Àlbe iMpoH ènUe les aidiia'dn Gnod-InnnUtcnr, PkUippe Bcrtnjn, 'Maoe 4e Snlientnqne, nne claraüon)>orlant qu'il duil un de» «utenn de l'àmmile iet Ch^ptnx : qu'en 1766 il J'aTeit romcnllc en haine de» Jésuites, et pour la leur bire, imputer. Il avouait aussi avoir composé en grande partie la lettre supposée do Général de ITnstltul contre le roi d'Espagne. Il reronnaissait encore avoir InvenK la (hMe de l'empereur IVIcolas I*', et être l'nn des Ihbrieatenn • de la tuMMiaie h l'efllgie de oc bnz monarque. Danriu Jmtnuil du protestant Cltntlepte de Murr (l. a. p. ldl),Oq lit que le due'd'Albe donna, en 1776; par écrit, la métuè déclaration A Chailés Ul. . | 1» a Digitized by Google

 pie doiln^t si facilement la clef, fut commenté, dénaturé aux oreilles de Charles III. ; Ce prince s'était entouré d'avocats et d'hommes de naissance obscure, mais qui, par l'étendue de leur mérite, rachetaient aux yeux du Bourbon ce vice originel. Ils les avait tirés du néant pour les façonner comme Tanucci à toutes ses volontés. Le ministère espagnol, dont le comte d'Aranda «t le marquis de Grimaldi étaient l'âme, ne se trouvait en communauté de pensées et de vœux que sur un seul point. A tout prix, ils voulaient, à. l'exemple 'de la France et du Portugal, se débarrasser des Jésuites. Le -confesseur du monarque entrait dans leur complot avec toutes les ardeurs d'une haine que son couvent ne lui avait pas inspirée. Pour saper la Compagnie de Jésus à Madrid, on essaya de la troubler dans sa mission, et dès l'année 1766 ce plan s'exécuta. Don Nicolas de Azara, que les annales du dix-huiüème siècle ont rendu si célèbre sous-le nom de chevalier d' Azara et que l'amabilité de son esprit mit en contact avec tous les hommes illustres de* son temps, depuis Voltaire jusqu'à Napoléon, fut envoyé à Rome en qualité de chargé d'affaires du ministère et du confesseur. On ^accrédita auprès des ennemis de la Compagnie ; il devint leur agent ostensible, et ce fut à lui qu'on adressa les instructions les plus délicates. Le comte d'Aranda se croyait trop grand seigneur pour écrire. Roda se mit en relation avec Azara et Azpuru, ministre d'Espagne près le Saint-Siège. C'est dans'cette correspondance inédite, si féconde en révélations de toute nature, que nous allons •puiser à pleines mains. Dès le 27 janvier 1767, on sent que l'orage s'amoucëlle sur les Jésuites. « La situation du Gouvernement actuel, ainsi i>arle Roda dans une dépêche à Azara, est bien différente de celle de l'année dernière. Seulement les Jésuites et le tiers Ordre sont peu satisfaits. Ils murmu

 rebt.beancoup au sujet des mascarades. Je suis bien sûr que les révérends Pères de Rome, y compris le P. Ricci, ne sont pas du même avis, pas plus que pour les théâtres. Ce qui ailleurs est péché, se trouve vertu à Rome. La négociation du bref que vous m'avez adressé par rapport aux Jésuites des Indes se poursuit et se fortifie dans le Conseil. Les fiscaux regrettent de faire comparaître devant eux les Pères procureurs du Collège impérial, à qui l'on demande des explications dont il résultera mille nouveautés que nous ignorons. Donnez-en copie au Père Général des Augustins, afin qu'il ne tarde pas autant â faire une autre encyclique ; autrement arriverait celle du P. Ricci que les Pères attendent pour la publier ici, ce dont je suis sûr. » Le 24 février. Roda mande encore : « Au Conseil des Indes, on poursuit la chasse que vous avez entreprise au sujet du bref des Jésuites. Grimaldi ne m'a rien fait connaître là-dessus ; mais j'en ai beaucoup parlé au coi)traire avec le Père confesseur, et ce que vous m'avez écrit sera fort utile. J'aime à croire qu'un jour on viendra à bout de démasquer cette espèce de gens. » Roda n'est ni un juge ni un ministre, mais un ennemi pour les Jésuites. Cetle espèce de gens a protégé ses débuts dans le monde ; il ne s'en souvient que pour s'écrier, le 1" mars 1768 : « On dit que je hais les Jésuites; •laissez dire. Oui, je les hais, et tous tant que nous sommes dans les divers ministères, nous devons les haïr. Ce sera un jour la gloire de l'Espagne d'avoir eu des secrétaires d'État assez courageux pour en opérer l'expulsion. » En 1768, il était permis, à Roda de s'enivrer de sa victoire sans combat, du triomphe de sa haine sur la justice, et de se hisser au Capitole. En 1847, si cet homme, qui a laissé l'Espagne riche et honorée, sortait du tombeau, s'il la voyait indigente, efiacée de la carte

ciijaEM XIV 170 des nations, devenue le jouet de toutes les forfanteries constitutio'nnelles'etne comptant plus parmi les peuples que par la discorde entre les citoyens et par les ignominies de sa famille régnante, nous ne savons trop si Roda se glorifierait d'avoir préparé ce prenüer crime qui en a fait naître tant d'autres. ■ • • . Mais quand le cabinet de Madrid méditait la perte des Jésuites, on était loin de s'avouer que les fautes des aïeux sont toujours expiées par les descendants. Les espérances de d\^anda souriaient aux méchants, aux crédules, aux. utopistes et aux aventureux ; elles ne tardèrent point à se réaliser. Le Roi était favorable à la Compagnie de Jésus : on parvint à le rendre indifférent; puis, un jour, une trame ourdie de longue main l'epveloppa dans ses réseaux. Les ^inis de Cbolseul et des Philosophes n'avaient pas voulu être accusés d'abrutissement intellectuel; on leur avai.t-dit de secéuer le joug sacerdotal en commençant par anéanüf les Jésuites, l^our se montrer dignes de leurs piaitres,^d'Aranda et le ducd'Albe trompèrent la confiance de Charles 111. Ils lui laissèrent oublier que la cbiite des 'croyances précède de bien près la chute des empires. . Ou les vit abuser de son respect pour la mémoire- de sa mère, et ils calomnièrent la naissance du Roi pour le rendre implacable. Ici l'histoire ne peut s'appuyer que sur des probabilités. Les fauteurs de la destruction de l'Ordre de Jésus et les partisans de 'Ce même Ordre, tous d'accord sur le résultat, diffèrent essentiellement sur les causes. Les uns prétendent que meule des Chapeaux dessilla les yeux du Roi, et lui fit soupçonner ce qu'était cette Société de prêtres, aspirant à détrêner son protecteur, ou tout au 'moins à s'emparer des colonies espagnoles. Les autres aflirment que d'Aranda ne fut que le metteur en œuvre d'un complot organisé à Paris. Ce complot, disent-ils, eut pour base l'orgueil d'un fils qui ne veut pas avoir à

4 Digitize •

LES, j£âUT£S. <71 rougir de sa mère. Dans l'incertilude où, en l'absence de tout document positif, l'écrivain consciencieux est placé, nous avons fait appel aux advm-saires nés de l'Institut. t*uisque les historiens catholiques, sans preuves décisives des deux côtés, se trouvent en désaccord complet,, nous invoquons le témoignage des Protestants. Or voici la version de l'Anglican tioxe : (1) Dès lors, (en 176ô) k ministère français se proposa d'achever la chute des Jésuites dans les 'autres pays, il s'occupa suftoùt d'obtenir leur bannissement .complet du territoire espagnol. Choiseul n'épargna à cet elfet aucun.moyeu ni aucune intrigue pour répandre l'alarme sur leurs principes et. leur caractère. 11 leur attribuait toutes les fautes qui paraissaient devoir entraîner la disgrâce de leur Ordre. 11 ne se fit pas le moindre scrupule de faire circiUor de^ lettres apocryphes sous le nom de leur Général (2) et autres supérieurs, et de répandre d'odieuses etdomnies contre quelques individus de la Société. » Coxe va plus loin, et il ajouté (3) : u Des rumeùrs'c'irculaieut partout relativeméni à leurs complots • * « • • • • * ' (1) L*Eipâgmt ou Ut roU tU ta hiotson de Bourbon, t.T, p. h(S> Les a^lofistfs dü due de Choiseul, le* comte dcSaiiit-PHest entre attires, ont MaU li Déce«Ué de déaienlir les assertions de récrivain anglais, au moiiu désintéressé dans la question. Leur seul motif pour croire que Choiseul est resté étrapgcr à toute cette intrigue, c'est qu'on u'en découvre aucune trace dans la corre^ondancc ofliciellc ou pritéc du ministre avec lé marquis d'Ossun, son parent, ambassadeur de France h Madrid. Celte raleon nous semble peu conelnante, car, au tomev, p. éSO, de Vllittohre de tm éiptoMatie, par Floasatt, nous lisons, à propos des négociations relailves attx Jésttites : } • Le temps n'a pas encore soflUamment dévcdlé ces négoejations, et ne lêa dé^'oilcra peql-élrc .jamais, parcequc beaucoup de démarches qui les ni^om)>^gIl^rcnt fürent confiées & des $ous*ordn*s, ou opérées par des voles .détournées. Ainsi, le duc de Choiseul ne-cnirespondalt pas pour c«i objet mer Tambtissâdeur du jlof h Madrid, ipais avec ISbbé Beliardv, chargé d'affaireb de la marine et du-commcrcc de France à Madrid. > (3. VEtpagne tàut (et rots de (a maiton de Boutbon, t v» p. 0.

 • supposés et à leurs conspirations contre le gouvernement espagnol. Pour rendre l'accusation vraisemlilable, on fabriqua une lettre, qu'on supposait avoir été écrite, par le Général de l'Ordre à Rome, et adressée au Provincial en Espagne. Cette lettre lui ordonnait d" exciter des insurrections ; elle avait été envoyée de manière à être interceptée. On parlait des richesses immenses et des propriétés de l'Ordre : c'était une amorce pour obtenir son abolition. Les Jésuites eux-mêmes perdaient beaucoup de leur influence sur l'esprit de Charles, en s'opposant à la canonisation qu'il désirait si ardemment de don Juan de Palafox. Mais la cause principale qui occasionna leur expulsion fut le succès des moyens employés pour faire croire au Roi que c'était par leurs intrigues que l'émeute qui venait d'avoir lieu à Madrid avait été excitée, et qu'ils formaient encore de nouvelles machinations contre sa propre famille et contre sa personne. Influencé par cette opinion, Charles, de protecteur zélé,devint leur implacable ennemi ; il s'empressa de suivre l'exemple du gouvernement frpçais, èn chassant de ses États une Société qui lui semblait si dangereuse. » Léopold Ranke adopte, lui aussi, l'idée de Coxe.' « On persuada, dit-il (1), à Charles 111 d'Espagne que les Jésuites avaient conçu le plan de mettre sur le trône, à sà place, son frère don Louis. » Christophe de Murr suivit la même version; Sisinoudi la développe. « Charles 111, dit-il (2), conservait un profond ressentiment de l'insuf-, rection de Madrid; il la croyait l'ouvrage de quelque intrigue étrangère; on réussit à lui persuîider. qu'elle était l'œuvre des Jésuites, et'ce fut le commencement de leur ruine en Espagne. Dès bruits de complots, des accusations calomnieuses, des letU'es ajjocryphes destinées (i) /^is/oirc de (a Papauté, t. iv» p« ^2) Hiêtoire dee Fran^ah, t x\a, p.

I ET tES JéSITTES. 17S là être Interceptées, et qui le furent en effet, achevèrent [(}e décider le Roi. » I IJh autre Protestant, Schœll, corrobore cette unanimité, qui sera, aux yeux des lecteurs même partiaux, un singulier 4émoignage en faveur des Pères : «Depuisl70à, raconte le diplomate, prussien (1), le duc de C.hoiseul avmt expulsé les Jésuites de France ; il persécutait cet Ordre jusqu'en Espagne. On employa tous les moyens d'en faire un objet de terreur pour le Roi, et l'on y réussit enfin par une calomnie atroce. On assure qu'on mit sous ses yeux une prétendue lettre du P. Ricci, Général des Jéàuil^s, que le duc de C.hoiseul est accusé d'avoir fait fabriquer ; lettre par laquelle le Général aurait annoncé à son correspondant qu'il avait réussi à rassembler des documents qui prouvaient incontestablement que Charles 111 était un enfant de l'adultère. C.ette absurde invention fit une telle impression sur le Roi qu'il se laissa arrachér l'ordre d'expulser les Jésuites. » L'historien anglican Adam ajoute (2) : a On peut, sans blesser Jes convenances, révoquer en doute les crimes et les mauvaises intentions attribuées'aiux Jésuites, et il est plus naturel de croire qu'un parti ennemi non seulement de leur établissement comme corps, mais même de la Religion chrétienne en général, suscita une mine à laquelle les gouvernements se prêtèrent d'autant mieux qu'ils y trouvaient leurs intér^s. n • Le texte dés écrivains protestants est identique ; nous ne l'acceptoits pas, nous ne le rejetons pas, nous le donnons dans son intégrité. Il explique naturellement ce qui, sans lui, serait inexplicable .(S), car un homme dé i % • * (1) Court irhii1oire-<let Etait europteni, t. xxxu, p. 163. (ÏJ Hi»/oire t tr, p. J71\ • ' 1(3) On trooTe dam an oumge qui parat en ISOPaons ce litre: Du ritaUiutment dct Jinitet et de l'idueaUtn puUique (Emimric):, Lambert Romm), on.Aiit curieux iTeppui de ces direa preiealanta. Le fait nt

174 CLÉMKNT SIV ' ’ • ^ 1» trempe de CharlesTIl ne modifie' pas ennin seiil jdiir ' ' les opinions 3e toute sa vie. Restant Chrétien plein de ' ferveur, il né va pas briser uh Institut qui, répandu dans chaque province dè.sôn empire, avait coitqùis plus • de peuples à la monarchie espagnole que Christophe Colomb, Cortez et Pizarre. "Pour décider Charfea lÎT'à . eet acte de sévérité inouïe, il a fallu des motife^extraor-dinaires. Le plus plausible, le seul qui pût allumer son courroux, c’était de jeter sur son royal écuèson le stigmate/le la bâtardise. On avait étudié’à fond son carac-tère, on le croyait incapable de céder â des suggestions philosophiques, on le saisit par le point’_v.ulnérable. Hanâ l’impossibilité d’évoquer un autre fait révélateur offrant quelque vraisemblance, il^faqt bien s’attacher à* celai ^ que Iqs écrivains protestants racqntent. Ce fait est avéré » par d’autres témoignages contemporains et par les documents de la Compagnie de Jésus. conou de tous <^ui qui ont Mjourni à Qomc,-c'es(ufle tradiliou df Calii»- ' tiques; mais elle conHrme pleinement -les rdcits'de Sclioall, de Ranle, de '• Cote, d’Adàtn et dt Sismondi. ' * tjl est bon d'ajonter ici une particnlaritd inidressanle t rhistoire des moyens emjrioyds pour perdre la Compagnie de Mus tout eoütre dans l'espril de Cbarles Ul. Outre li prétendue lettre du P. Hicd, ÎT y eut d'autres pièces supposées, et, parmi cet pièces mensongères, une lettre où l'on avait parhilcment imité récriture d’un Jésuite italien, qui contenait des inTec> liyes sanglantes contre le gouvernement esj>agnol. Sur les iostancet que faisait Clément XIII pour avoir quelques pièces de /onvictlbn qui pussqut . l'éclairer, ceUe lettre lui fut envoyée. Parmi cens qnl Ibrent chargés de ' * l'eiaminer se trouralt Pie VI, alors simple prélaU En y jélant les yeux U ■ . remarqua d'abord que le.papicr était dé fabrique espognoie, et U lui paTuV extraordinaire que, pour écrire de Hoftie, on eût été éhercher du papier en Espagne. Regardant de plus pris et au gi:and jour, il aperçut que lé papier portait nbn seulement le nom d'une manufacture espagnole, mais' encore la date de l'année qù il a\ait été fabrii|né. Or, cetlc date était de deux tn.< postérieure é celle ’déla lettre, d’où II suivait 'que la lettre aurait été écrite sur ce papier deux ans avant qu'il exisUI. I,'impos(ure,'la bilMlical^ 4avenait manifeste ; nuis le coup était porté an ^pagne, tt CiiartK 111 btélait pas hoovoe é reconnaître et ù réparer un tort I

Digitized by Google

Eï UK JÉSCITES. 175 • Blessé dans son orgueil et dans sa piété filiale, le Roi, entre les mains de qui les ministres avaient fait tomber les prétendues lettres écrites par Ricci, n'avait plus de conseils à .demander qu'à sa vengeance; Dévoué au Souverain Pontife, enfant respectueu.x de l'Église, il ne songea même pas à recourir à leur sagesse. 11 se croyait outragé, il punissait l'injure tout en l'ensevelissant au plus profond de son cœur. De ténébreuses enquêtes furent ordonnées pour épîer les démarches des Jésuites et pour encourager les délations. On prit des mesures que la discrétion espagnole pouvait seule couvrir des ombres du mystère. On interrogea la vie publique et privée de chaque membre de la Société. De tous ces dires, salariés par d'Aranda, on •forma un faisceau d'accusations sans unité, et on présenta l'affaire au Conseil extraordinaire assemblé. Le 29 janvier 17d7'le fiscal de Castille, don Ruys de Campomanès, plaida contre eux, raconte le Protestant Jean de Muller (1). « Il leur fit un crime de l'humilité de leur extérieur, des aumônes qu'ils répandaient, des soins qu'ils donnaient aux malades et aux prisonniers ; il les accusa de se servir de ces moyens pour séduire le peuple et le mettre dans leurs intérêts. » La sentence du tribunal commence ainsi : • « Supposé ce qui a été dit, le Conseil extraordinaire passe à exposer son sentiment sur l'exécution du bannis^ sement des Jésuites et sur, les autres mesures qui en sont la conséquence, afin qu'il obtienne, dans l'ordre convenable, son entier et plein accomplissement. » SI ce premier considérant a quelque chojse d'étrange, les' autres ne paraissent pas moins insolites. Oii ne touche à , aucun point de l'Institut, on n'incrimine jamais la discipline ou les mœurs des Jésuites. II y *6st dit, «. qu'il * A * (1) Buloire wdvenette, ppr Jean de MaHer» t« uîgiiizëa by Google

176 CLÉMENT XIV sera également très à propos de faire entendre aux Évêques, aux Municipalités, aux Chapitres et autres assemblées ou corps politiques du Royaume, que Sa Majesté se réserve, à elle seule, la connaissance des graves motifs qui ont déterminé sa royale volonté à adopter cette juste mesure administrative en usant de l'autorité tutélaire, qui lui appartient, n On y lit encore : « Sà Majesté -doit imposer de plus à ses sujets le silence sur cette' afiaire, afin que personne n'écrive, ne publie ni ne répande d' ouvrages relatifs à l'expulsion des Jésuites, soit pour, soit contre, sans une permission spéciale du gouvernement ; que le commissaire cliargé de la surveillance de la presse ainsi que ses subdélégués doivent être déclarés incomjjiétenls à connaître en cette matière, parceque tout ce qui la regarde doit être entièrement du ressort et sous l'autorité immédiate du président et des ministre^ du Conseil extraordinaire. >> . • . En faisant la part du prestige de terreur que cette conspiration du silence exerça sur le caractère espagnol, il faut bien convenir qu'un pareil jugement, dont les dispositifs restent un mystère scellé à l'Église, à l'Épiscopat, à la Magistrature et au Peuple, est tout au moins entaché de nullité. Depuis deux cedL vingt ans les Jésuites vivent et prêchent en Espagne. Ils sont comblés de bienfaits par des monarques dont ils étendent la souveraineté. Le clergé et les masses acceptent avec bonheur leur intervention. Tout à coup l'Ordre se voit déclaré coupable d'un crime de lèse-majesté, d'un attentat public que personne ne peut spécifier. La sentence prononce la peine sans énoncer le délit. Dans les badiitudes de la vie, l'assertion qui cache la preuve affirme au moins le fait; ici, preuve et fait, tout est enseveli dans l'ombre, tout dépasse les dernières limites de la crédibilité humaine. Les suppositions, qui décident le. Conseil extcaordinaire ne sont pas justifiées, elles ne sont même

sera également très à propos de faire entendre aux Évêques, aux Municipalités, aux Chapitres et autres assemblées ou corps politiques du Royaume, que Sa Majesté se réserve, à elle seule, la connaissance des graves motifs qui ont déterminé sa royale volonté à adopter cette juste mesure administrative en usant de l'autorité tutélaire qui lui appartient. » On y lit encore : « Sa Majesté doit imposer de plus à ses sujets le silence sur cette affaire, afin que personne n'écrive, ne publie ni ne répande d'ouvrages relatifs à l'expulsion des Jésuites, soit pour, soit contre, sans une permission spéciale du gouvernement ; que le commissaire chargé de la surveillance de la presse ainsi que ses subdélégués doivent être déclarés incompétents à connaître en cette matière, parceque tout ce qui la regarde doit être entièrement du ressort et sous l'autorité immédiate du président et des ministres du Conseil extraordinaire. »

En faisant la part du prestige de terreur que cette conspiration du silence exerça sur le caractère espagnol, il faut bien convenir qu'un pareil jugement, dont les dispositifs restent un mystère scellé à l'Église, à l'Épiscopat, à la Magistrature et au Peuple, est tout au moins entaché de nullité. Depuis deux cent vingt ans les Jésuites vivent et prêchent en Espagne. Ils sont comblés de bienfaits par des monarques dont ils étendent la souveraineté. Le clergé et les masses acceptent avec bonheur leur intervention. Tout à coup l'Ordre se voit déclaré coupable d'un crime de lèse-majesté, d'un attentat public que personne ne peut spécifier. La sentence prononce la peine sans énoncer le délit. Dans les habitudes de la vie, l'assertion qui cache la preuve affirme au moins le fait ; ici, preuve et fait, tout est enseveli dans l'ombre, tout dépasse les dernières limites de la crédibilité humaine. Les suppositions qui décident le Conseil extraordinaire ne sont pas justifiées, elles ne sont même

KT LES JÉStlTES. 177 pas énoncées. L’ainbassiuleur qui doit coiuniuniqiier ceUe sentenee au Pajw* « a ordre très exprès de se refuser à toute explication, et de se borner uniqncnienl à la reniise de la lettre royale. » Ainsi le Pontife suprême, qui lie et délie sur la terre, ne connaîtra pas mieux que les Jésuites, que l’Espagne et le inonde entier, les causes du baunisseiuenl. Eu Portugal on fait un scandale d^la publication de ces causes, en France on les motive dans de longs arrêts, eu Espagne elles sont condamnées au secret de la tombe. Tout ce que le gouvernement 'de Ferdinand Vil avoua depuis, c’est que « la Société de* .lésus (1) fut chassée àpcrjiétuité en vertu d’une mesure arrachée par surprise et par les menées les plus artifi-, cieuses et les plus iniques à son magnanime et pieux aïeul le roi Charles 111. » ' , Cn crime contre les personnes ou contre la sûreté de l’État laisse après lui des traces. Il y a eu des témoins, des enquêtes, des interrogatoires, des soupçons ; rien de tout cela ne se pratique ici ; et, dans l’impuissance d’expliquer le jugement du Conseil extraordinaire, on est réduit, malgré soi, à revenir à la version des Protestants. D’Arauda a’admit à ses confidences que Manuel de Kpda, Méuino, Campomanès et d’Osma. Ils travaillaient, ils conféraient entre eux avec tant de mystère que les plus jeunes pages, qile des enfants leur servaient de copistes, iucapidrles qu’ils étaient de comprendre ce qu’on leur faisait transcrire . (2). De senàblables précautions furent employées afin de se dis^ser au coup tragique. Ou minuta dans le cabinet du Roi les ordres adressés aux (1) EjrpoticioM ÿ dUlamtn deel fiscal deetcoasejoy eamara d, Fr^arisco Cnitfriet de La ffuerta, en el êspediente eàmuttive Mobre ni eenvendrn o MO permUir que ne rettabU'zen ht Cotnpania de Jenun en etion refnon, y en $u eano bajo de que regian y eatiâades debera verifieuree. * • (2) et porfroift p. 463. 11

178 CtÉMENT XIV ' bioitdes. di^tirdH», -par III, ^ntrStfgnés par d'AtaAda, %uftBlft hîiihis des tfois sceaux/ A la seconde dtŸ^dpj^ on lisait : « Sous pelrte de mort.'vous'n'otivrireif ^ jft' 'quel que le 2 avril 1767, au déclin du jour. » ^ * La lettre du Roi contenait ces lignes' : « ri^ vêts de toute mon autorité et de toute nia ptdl^aiieè royale pour sur-le-cbarp^ vous transporter avdéllMinforte à la maison des Jésuites. Vous ferex saisir liàtte les . Religieux, et vous les férêz conduire êomme priMliiiSéts au port indiqué dans les vingt-quatre Keirès. IJRIb s^ lont embarqués sur dés-Vtüsseaui & tes _destli|^.'À\i •moment même de l'exécu^én, ydi^ l^n'iîbpli^iÿ lés scellés sur les archive^ de Ia"^j^ii-'^'8âl' lra jp|^èrs des individus, sans permettre à TOCufi d^feJSbHi^ soi autre cliose qüé SeSlliffe dé ^i4èrèb"èt le lînte Strictement nécessaire poui' la h'dversée. Si, liprès feÉdiv'queme'nl, il existait ènébi'é üli sëül Jésuite, fflèldé n^léd^oii moribond, àâna ttotr» dêjJtrtëmetot," voué ée?w 'jüiiil'dp mort. - »'*• <i'yrvi - ■; î'i - ■; ...'..et ■■ aiàéva* .i .i-v , ^ ta irtfee* le . \ PomlMi et Choiseul avaient essayé de donner une appal'ence juridique à leurs mesures. D' Aranda pousse jusqu'à l'incroyable le roman de l'arbitraire. Les navires se trouvaient à l'ancre dans les ports d'Espagne et d'Amérique, tes troupes étaient én mouvement pour que forcé restât à la tyrannie, lorsque le 2 avril, à la chute du joûr, le même ordre fut exécuté, à la même minute, dans toutes tes possessions espagnoles. D'.àranda avait redouté l'indiscrétion de Choiseul, son complice : il ne lui communiqua son plan qu'à l'heiire même où il s'accomplissait. Le 2 avril, au moment où la Société .de Jésus tombait frappé» par la foudre, le Roi Catholique fit paraître une Pragmatique Sanction destinée à justifier cet acte de . 4,TTir«l !.»<.TT70-^k

autorités espagnoles dans les deux mondes. Ces ordres, signés par Charles III, contresignés par d'Aranda, étaient munis des trois sceaux. A la seconde enveloppe on lisait : « Sous peine de mort, vous n'ouvrirez ce paquet que le 2 avril 1767, au déclin du jour. »

La lettre du Roi contenait ces lignes : « Je vous revêts de toute mon autorité et de toute ma puissance royale pour sur-le-champ vous transporter avec main-forte à la maison des Jésuites. Vous ferez saisir tous les Religieux, et vous les ferez conduire comme prisonniers au port indiqué dans les vingt-quatre heures. Là ils seront embarqués sur des vaisseaux à ce destinés. Au moment même de l'exécution, vous ferez apposer les scellés sur les archives de la maison et sur les papiers des individus, sans permettre à aucun d'emporter avec soi autre chose que ses livres de prières et le linge strictement nécessaire pour la traversée. Si, après l'embarquement, il existait encore un seul Jésuite, même malade ou moribond, dans votre département, vous serez puni de mort.

« MOI, LE ROI. »

Pombal et Choiseul avaient essayé de donner une apparence juridique à leurs mesures. D'Aranda pousse jusqu'à l'incroyable le roman de l'arbitraire. Les navires se trouvaient à l'ancre dans les ports d'Espagne et d'Amérique, les troupes étaient en mouvement pour que force restât à la tyrannie, lorsque le 2 avril, à la chute du jour, le même ordre fut exécuté, à la même minute, dans toutes les possessions espagnoles. D'Aranda avait redouté l'indiscrétion de Choiseul, son complice : il ne lui communiqua son plan qu'à l'heure même où il s'accomplissait.

Le 2 avril, au moment où la Société de Jésus tombait frappée par la foudre, le Roi Catholique fit paraître une Pragmatique Sanction destinée à justifier cet acte de

ET lJU JÉSUITES. Ijannissement général. La Pragmatique est aussi résenée que la semence du Conseil extraordinaire. Elle noffre àuctm éclaircissement sur la nature des crimes imputés •aux .lésuites. On y lit seulement ; « !• rpie le Prince, déterminé par des motifs de la plus haute imporlarice] tels que l'obligation où il est de maintenir la subordination, la paix et la justice parmi ses peuples, et par d'autres raisons également justes et nécessaires, a jugé h propos d'enjoindre que tous les Religieux de la Compagnie de Jésus sortent de ses États, et que leurs biens soient confisqués ; 2* que les motifs Justes 'et sérieux qui l'ont obligé de donner cet ordre resteront pour toujours renfermés dans son cœur royal ; »• que les autres Congrégations religieuses ont mérité son estime par leur fidélité, par leurs doctrines, enfin par l'attention qu'elles ont de s abstenir des affaires du grouvernement. » Cet éloge, adressé aux autres Instituts, était un blâme induit jeté sur les enfants de saint Ignace. Il insinue le crime qù'on reut leur reprocher; mais ce crime d'un sujet, exagéré jusqu'à l'ambition la plus effrénée, n'a ' rien qui soit de nature à rester enfermé dans un cœur royal. 11 fallait le. dénoncer, le prouver à l'Espagne, au Pape et aux Souverains étrangers, afin de ne laisser planer aucun soupçon sur la jnshce de l'arrêt. On s'en tint à cçs aveux ; ils ne suffisent pas pour légitimer une proscri])tion établie sur une aussi vaste écheHe. Le mandenient du Roi était impitoyable : les autorité militaires et civiles s'y conformèrent sans le comprendre. Il y eut à cette heure-là d'indicibles souft'ranoes, d'amers regrets et de cruels outrages à l'humanité. Oiî s adressait à six mille Jésuites épars en Espagne et dans le Nouveau-Monde. On les enlevait, on les 'msuluit, on les pàrquak, on les entassait sur le pont des vaisseaux on les vouait à l'a^sûsie ou à la mis^, on les .surpre^ nait dans leurs maisons, on les dépouillait de leurs biens;

cuueut xrv . 180 de leurs œuvres, .de leurs correspondances ; on les arrachait à leurs Collèges ou à leurs Hissions. Jeunes ou vieux, valides ou infirmes, tous devaient subir l'ostracisme'dont personne n'avait le secret. Ils partaient pour un exil inconnu ; sous les Inenaces et les alîronts, pas un seul ne fit entendre une plainte. Dans leurs papiers les plus intimes on ne trouva jamais une ligne qui put faire soupçonner quelque trame. Ce n'est pas néanmoins un pareil résultat que le ministère espagnol sent le besoin de communiquer à Rome. 11 faut dominer le Saint-Siège par une terreur préparée d'avance, afin d'amortir le contrecoup de ses réclamations. Dans un style où l'énergie de la pensée s'allie au pei'silHage de l'expression. Roda se charge de dicter à .Vaara ce qu'il doit dire et faire. Le 7 avril, il écrit ; « Du mercredi au vendredi on a exécuté l'opération césaréenne dans toute l'Espagne. Dès le 6 mars, de semblables ordres furent donnés dans toutes les Indes. En conséquence nous vous ferons cadeau à Rome d'un demi'^million de Jésuites en leur payant leur voyage et la subs&istancje,.deur vie durant. Je joins ici la note des points d'où ils ont été expulsés suivant l'avis qui en a été reçu pacifiquement et à la satisfaction des peuples. Nous n'avons pas encore de nouvelles des points les plus éloignés.)) • . • En commençant cette dépêche. Roda s'appuie sur la joie des populations qui se félicitent d'être délivrées des Jésuites ; deux lignes plus bas, le ministre espagnol se donne un démenti à lui-même. Cette contradiction ne l'arrête point : _ ' « Ou ne se fait pas d'idée, continu^-t-il, de la sévérité avec laquelle ou a jugé cette mesure, tantà Madrid que partout ailleurs. Auparavant on était en révolution à la vue d'un chapeau de Jésuite, aujourd'hui on les regrette. Ces illustrissimes ont beaucoup perdu de terrain

de leurs œuvres, de leurs correspondances ; on les arrachait à leurs Colléges ou à leurs Missions. Jeunes ou vieux, valides ou infirmes, tous devaient subir l'ostracisme dont personne n'avait le secret. Ils partaient pour un exil inconnu ; sous les menaces et les affronts, pas un seul ne fit entendre une plainte. Dans leurs papiers les plus intimes on ne trouva jamais une ligne qui pût faire soupçonner quelque trame.

Ce n'est pas néanmoins un pareil résultat que le ministère espagnol sent le besoin de communiquer à Rome. Il faut dominer le Saint-Siége par une terreur préparée d'avance, afin d'amortir le contrecoup de ses réclamations. Dans un style où l'énergie de la pensée s'allie au persifflage de l'expression, Roda se charge de dicter à Azara ce qu'il doit dire et faire. Le 7 avril, il écrit :

« Du mercredi au vendredi on a exécuté l'opération césaréenne dans toute l'Espagne. Dès le 6 mars, de semblables ordres furent donnés dans toutes les Indes. En conséquence nous vous ferons cadeau à Rome d'un demi-million de Jésuites en leur payant leur voyage et la subsistance, leur vie durant. Je joins ici la note des points d'où ils ont été expulsés suivant l'avis qui en a été reçu pacifiquement et à la satisfaction des peuples. Nous n'avons pas encore de nouvelles des points les plus éloignés. »

En commençant cette dépêche, Roda s'appuie sur la joie des populations qui se félicitent d'être délivrées des Jésuites ; deux lignes plus bas, le ministre espagnol se donne un démenti à lui-même. Cette contradiction ne l'arrête point :

« On ne se fait pas d'idée, continue-t-il, de la sévérité avec laquelle on a jugé cette mesure, tant à Madrid que partout ailleurs. Auparavant on était en révolution à la vue d'un chapeau de Jésuite, aujourd'hui on les regrette. Ces illustrissimes ont beaucoup perdu de terrain

 en Europe et dans les Indes. Nous étions au milieu des deux royaumes d'où ils ont été chassés, et nous nous trouvions au centre de leurs intrigues. Le Roi ne Veut point d'explication à ce sujet ; mais si l'on nous provoque, il sera indispensable de la donner, et Torregiani, qui joue un grand rôle dans les découvertes secrètes faites par le Conseil extraordinaire, n'en sera pas quitte à si bon marché. Je plains le pauvre Azpuru, qui doit en porter la nouvelle'au Pape et qui plaidera l'affaire devant . Torregiani. J'en suis ivre de joie d'autant plus que nous avons des armes rassurantes pour notre défense. Ce fatal pontificat, pour vouloir défendre les Jésuites, linira par rompre avec toutes les cours et par se perdre lui-, même, et avec lui la Religion, la doctrine et les bonnes mœurs. >1 , Le 14 avril 17(57, le ministre espagnol revient sur son opération césaréenne, et sur ses menaces qû'il étaie par la calomnie. « Enfin, s'écrie-t-il dans sa dépêche de ce jour à don Nicolas de Azara, l'opération césaréenne est terminée dans tous les collèges et les maisons de la Compagnie de Jésus en E.spagne. Selon les avis qui viennent de nous parvenir, on' les envoie maintenant sur les différents points où ils doivent être embarqués. Nous vous adressons, donc cette bonne marchandise. Il n'y a eu d'émeute nulle part, et l'on a reconnu que les Tertiaires n'étaient pas en aussi grand nombre qu'on le pensait. Les personnes chargées d'embonpoint, les femmes, les niais, étaient passionnés pour cette espèce de gens ; ils ne cessaient (le nous importuner de leur affection pour eux, effet de leur aveuglement. Vous seriez étonné de voir combien ils, étaient nombreux. « Les Jésuites s'étaient emparés des tribunaux, des administrations, des couvents de religieux et de religieuses, des maisons des grands et des ministres, en

YS2 ^ CUliStlT XIT sorte qu’ils pppriwaieat tout. Ils conx»ipaieat U}us(ice et ^niÿiaieiit antièrement l’Espagne, Les âocuments se décopvriront dans les archives« biblioth^ues et « ' dans les greniers, les caves, etc. , fourniront m»rsuffisante pour révéler plus que l'on ne savait jusqu'ipi. ». - L’accusation se produit sous toutes les formes ; elle semble, dans la bouche du gouvernement . espagnol, ^n’attendre qu’une provocation pour écraser le Saint-. Siège et la Compagnie de Jésus avec les documents qui se découvriront dans les archives. Ce système de vanterie et d'intimidation se prolonge. Le 28 avril. Roda écrit d’Aranjuez à son correspondant ordinaire : « Tout ce qu'on pourrait dire de Rome pour empêcher le départ "des Jésuites serait maintenant hors de saison et inutile. Il est probable que si la cour de Rome venait à triompher, iPéclatefait quelque scandale, car les matériaux ne manquent pas pour les confondre et les discréditer dans toute l’Europe. De Paris et de Lisbonne, on ne fait ^u’J8>piéudic à l’expulsion des Jésuites. Quant à Rome, l’en affiims que les .\nglais seuls se sont montrés défavQgaÿlpi'^^1^ mesure. Voyez quel appui pour Rome, qui a la bassesse de favoriser Londres et de s’allier à des l#- r i . il".. .',)v ' .•Leg JteuUes espagnols avaient été partout pris au dépourvu. On les enlev ait de leurs maisons sans leur laisser le temps de mettre un peu d’ordre daüs leurs papiers ; l’exil les attendait, et ils partaient en souriant. On comptait parmi eux des hommes de grand talent ou d'illustre naiss<ance : Joseph et Nicolas Pignatelli, petits-neveux d'innocent XII et frères de üambassadeur d’Espagne à Paris, étaient de ce nombre. D’.Aranda craint de s’aliéner les premières maisons du royaume ; il fait proposer à plusieurs Pères de se retirer dans le sein de leurs familles, où ilÿ seront libres et respectés, A l’exemple des Digilizéd b>- GoOglc

sorte qu'ils opprimaient tout. Ils corrompaient la justice et dominaient entièrement l'Espagne. Les documents qui se découvriront dans les archives, bibliothèques et autres, dans les greniers, les caves, etc., fourniront matière suffisante pour révéler plus que l'on ne savait jusqu'ici. »

L'accusation se produit sous toutes les formes ; elle semble, dans la bouche du gouvernement espagnol, n'attendre qu'une provocation pour écraser le Saint-Siége et la Compagnie de Jésus avec les documents qui se découvriront dans les archives. Ce système de vanterie et d'intimidation se prolonge. Le 28 avril, Roda écrit d'Aranjuez à son correspondant ordinaire : « Tout ce qu'on pourrait dire de Rome pour empêcher le départ des Jésuites serait maintenant hors de saison et inutile. Il est probable que si la cour de Rome venait à triompher, il éclaterait quelque scandale, car les matériaux ne manquent pas pour les confondre et les discréditer dans toute l'Europe. De Paris et de Lisbonne, on ne fait qu'applaudir à l'expulsion des Jésuites. Quant à Rome, l'on affirme que les Anglais seuls se sont montrés défavorables à la mesure. Voyez quel appui pour Rome, qui a la bassesse de favoriser Londres et de s'allier à des protestants ! »

Les Jésuites espagnols avaient été partout pris au dépourvu. On les enlevait de leurs maisons sans leur laisser le temps de mettre un peu d'ordre dans leurs papiers ; l'exil les attendait, et ils partaient en souriant. On comptait parmi eux des hommes de grand talent ou d'illustre naissance : Joseph et Nicolas Pignatelli, petits-neveux d'Innocent XII et frères de l'ambassadeur d'Espagne à Paris, étaient de ce nombre. D'Aranda craint de s'aliéner les premières maisons du royaume : il fait proposer à plusieurs Pères de se retirer dans le sein de leurs familles, où ils seront libres et respectés. A l'exemple des

ET LES jteLTTES. m Pigiiatelli, tous refuseut d’accepter ce compromis avec l’apostasie. Le P. Joseph est malade ; on le presse, ou lu supplie de ue pas s’eml>arquer. Les iustauces le sulveut jusqu’à Tarragone ; il répond toujours : u Ma résoluüou est inébranlable ; peu importe que mpn corps soit la i>àture des poissons ou celle des vers; mais ce que Je désire avant tout, c’est de mourir dans la société des Jésuites, mes frères, u Et le à août 1767, Itoda, le collé-' gue de d’Arauda au ministère, signale lui-méme ce courage qui ne se démetitit jamais. Iloda écrivait au chevalier d’Azara : « Les Piguatelli ont refusé absolument de quitter l’habit de la Compagnie : ils veulent vivre et mourir avec leurs frères. » Ces frères étaient dispei sés au milieu de tous les continents. Dans l’Amérique méridionale, ils jouissaient, d’une autorité illimitée sm* l’esprit des peuples. Us pouvaient soulever eu leur faveur les Néophytes du Paraguay, et ou avait accusé les Pères d'aspirer à rendre ces liéductions indépendantes de la Couronne, sous le gouvernement de la Compagnie. La fable de l'empereur Nicolas 1" aurait pu se réaliser facilement v. car les Néophytes exaspérés ue parlaient que dp séparation avec la métropole proscrivant leurs Apôtres. Un mot tombé de la bouche des Jésuites cimentait une grande révolution : ce mot ne fut pas prononcé. 11 ne vint à la pensée d’aucun Missionnaire de le jeter aux multitudes éplorées comme un drapeau d’afl'ranchissemeut et de vengeance. Les Pères prévoyaient la chute de leur monument de civilisation, ils avaient la force eu main ; cependant ils se soumirent sans exception, sans résistance, sans murmure, à l’autorité qui parlait au nom du iloi. L’obéissance fut partout la même, et, dans leurs adieux à ces peuples qu’ils avaient faits hommes et chrétiens, les .lésuites ne firent entendre que de.s paroles de Foi et de patience. Aucun écrivain n’a pu saisir, dans une pareille

 la trace d'une révolte, l'émission d'une pensée coupable. Les uns se taisent sur cette glorieuse et funeste abnégation, les autres la constatent. Le voyageur Pagès, qui alors se trouvait aux Philippines, n'a donc pas évoqué de contradicteurs lorsqu'il a dit (1) : « Je ne puis terminer ce juste éloge des Jésuites .sans remarquer que, dans une position où l'extrême attachement des indigènes pour leurs pasteurs aurait pu, avec bien peu d'encouragement de leur part, donner occasion aux désordres qu'entraînent la violence et l'insurrection, je les ai vus obéir au décret de leur abolition avec la déférence due à l'autorité civile, et en même temps avec le calme et la fermeté (Jes âmes vraiment héroïques. » Sismondi n'est pas moins explicite. Voici en quels .termes il p^le des Jésuites arrachés à leurs travaux transatlantiques (2) : « Au Mexique, au Pérou, au Chili, enfin aux Philippines, ils furent également investis dans leurs collèges, le même jour, à la même heure, leurs papiers saisis, leurs personnes arrêtées et embarquées. On craignait leur résistance dans les Missions, où ils étaient adorés par les nouveaux convertis; ils montrèrent, au contraire, une résignation et une humilité unies à un calme et à une fermeté vraiment héroïques. » La probité de Charles III ne faisait pas plus doute que ses talents. Clément XIll aimait ce prince ; le 16 avril 1767, il lui écrivit pour le supplier, au nom de la Religion et de l'honneur, de déposer dans son sein paternel les causes d’une pareille proscription. I.e Pape s'exprimait en ces termes pleins de douleur : n De tous les coupe ' qui noua ont frappé pendant les malheureux neuf ans de notre pontificat, le plus sensible à notre cœur paternel ^ (I) VagM/e de Pagét, t. ii, IBO. (Ij jruloire des Fnmfou, t. un, p. 373 ; liegieler, L t, aimée 1767, chap. t, p. 37, et k Mereure hitlorique de décembre 1767, p. 361, ooalinneni ce» (éits.
Digitized by Google

 a été celui que Votre Majesté vient de nous annoucer.' Ainsi, vous aussi, mon fils, tu quoque, fili mi; ainsi le Roi Catholique, Charles 111, qui est si cher à notre cœur, remplit le calice de nos souffrances, plonge notre vieillesse dans un torrent de larmes et nous précipite au tombeau. Le pieux roi d'Espagne s'associe à ceux qui étendent leur bras, ce bras que Dieu leur a donné pour protéger son serx ice, l'honneur de l'Église et le salut des âmes, à ceux, dis-je, qui prêtent leur bras aux ennemis de Dieu et de l'Église. Us songent à détruire une institution si utile et si bien affectionnée à cette Église, qui doit son origine et son lustre à ces saints héros que Dieu a choisis datts la nation espagnole pour répandre sa plus grande gloire par toute la terre. Peut-être, Sire, quelque individu del'Oidre a-t-il troublé votre gouvernement? Mais dans ce cas, ô Sire ! pourquoi ne punissezvous pas le coupable sans étentlre la peine aux innocents? Nous attestons Dieu et les hommes que le corps, l'institution, l'esprit de la Société de Jésus sont innocents ; cette Société n'est pas seulement innocente, elle est pieuse, utile et sainte dans son objet, dans ses lois, dans ses maximes. » Clément XllI s'engageait à ratifier toutes les mesures prises contre les Jésuites, et à punir ceux qui auraient manqué à leurs dev oirs de prêtres et de sujets fidèles. Le Roi répondit ; « Pour épargner au monde un grand .scandale, je cdnsen erai à jamais dans mon cœur l'abominable trame qui a nécessité ces rigueurs. Sa Sainteté doit m'en croire sur parole. La sûreté de ma vie exige de moi un profond silence sur cette affaire, n A l'aspect d'une obstination qui se retranchait sous des paroles dénuées de preuves. Clément XI II crut que sa charge de Pasteur souverain lui faisait un devoir d'iii. lervenir dans un procès terminé par la force brutale, lors même que ce procès n'avait pas été instruit. La colère

1S6 rjJinoiT XIV des Rois et 4e leurs ministres les avait mal servis et encore plus mal inspirés ; le Pape se contenta d'en appeler à la dignité de la raison humaine. Dans un bref adressé à Charles III, il déclara « Que les actes du Roi contre les Jésuites mettaient évidemment son salut en danger. De corps et l'esprit de la Société sont innocents, ajoutaitil, et, quand bien même quelques religieux se seraient rendus coupables, on ne devait pas les Irappei' avec tant de sévérité sans les avoir auparavant accusés et convaincus. a -i :f. Nicolas d'Azara n'a point fait mystère, dans la ville do Rome, des documents accablants que son gouvernement lui annonçait. 11 a affirmé que si le Saint-Siège ou le cardinal Torregiani provoquait le ministère, d' Aranda et ses collègues étaient tout prêts jeter sur l'expulsiou des Jésuites une lumière inattendue. Roda s'est rendu le porteur officiel de ce défi ; Rome l'accepte dans la mesure des bienséances pontificales. Torregiani, Ip se^r crétairc d'État, déclare à Thomas Azpuru et à d'Âzaia, eu présence du corps diplomatique, qu'il somme le cabinet de Madrid de produire publiquement les documents dont il argue, les écrits ou les actes qu'il a découverte soit à la charge du Pape, soit à la sienne ou à celles des Jésmtee.. Azpuru et Azara en instruisent leur cour, et le gouvernement espagnol garde lé silence. Torregiani insiste ; Clément Xlll se plaint avec fermeté de cet outrage gratuit ; on ne répond que par de nouvelles menaces, sans jamais préciser un fait. Aujourd'hui que toutes les dépêches du ministère sont en notre possession, il nous est même impossible d'en évoquer un seul. C'est doue à la postérité à flétrir en dernier ressort de pareilles allégations. Charles III ne revenait jamais sur une résolution prise. Les larmes du Pape ne l'attendrirent pas ; il croyait é la fable inventée par les ennemis des Jésuites, à ces lettres t Digiîizad by Google

ET US «(EDITES. 187 apocryplies qui avaient ulcéré son cœur. U ue se décida jamais à révéler, même au Souverain Pontife, la cause de sa subite inimitié contre la Société de Jésus. Ce fut un secret qu'il emporta dans la tombe; ce secret a transpiré malgré lui. Les Jésuites, enlevés au même instant sur tous les points du territob e espagnol, ne devaient communiquer avec aucun être vivant jusqu'à leur arrivée à CivitaVecebia. Le Roi les déclarait sans patrie ; mais, par un reste d'bumanité, en s'emparant de leurs biens, il faisait à chacun d'eux une pension alimentaire de. cent piastres par an. Üne restriction était néanmoins apjmrtée à cet acte. Les Pères exilés devaient s'abstenir de toute apologie de leur Ordre, de toute offense directe ou. indirecte envers le Gouvernement ; et la faute d'un seul, que des mains étrangères ou hostiles pouvaient commettre, entraînait]X)ur les autres la suppression immédiate de ce secours viager (1) . Il était défendu à tout Espagnol, sous (1) L'article delà Pragmatique Sanction qui a trait i la peusiou alimentaire est ainsi conçu : • Je dédtre que',' dam la eondacation des blèm de la Compagnie de Jtaus, Mnt compris tous ses biens et effets, meubles et immeubles, etc., sans préjudice de leurs charges et des portions alimentaires des indiiidns, qui seront : pour les Prêtres, de cent piastres leur vie durant, et de quatrevingt-dix pour les Religieux laïques -, lesquelles portibns alimentaires seront pajabicssurla masse générale, qui sera formée des biens de la Compagnie. • Je déclare que ceux des Jésuites qui sortiront des Étals du Pape, où ils sont envojés, ou qui donneront quelque juste mntifdc mécontentement à la Cour, par des actes on par des écrits, perdront aussitôt la pension qui leur est assignée. Et quoique Je ne doive pas présumer que le corps de la Compagnie, manquant encore aux obligations les plus strictes et les plus importantes, pennelte qu'aucun de ses membres fasse des écrits ennlraires au respect et 6 la soumission dits ù ma volonté, sous prétexte d'apologie ou de défense qui tendraient i> troubler la paix dans mes rnrmimes, ou que ladite Compagnie sc serve d'émissaires secrets pour parvenir h cetlé^lln, si pareil cas mrivait, contre toute apparence, tous les individus perdraient 6 la fois leur pension. >

188 CLÉMENT UV j)eine de liaute uahison, de parler, d'écrire, de réclamer contre ces mesures et de correspondre avec les Jésuites. L'on devait accepter sans examen cette étrange proscription, qui devenait la ruine morale et matérielle de l'Es|)agne, ainsi que de ses colonies. Il y eut dans le peuple de sourdes fermentations, les grands s'indignèrent; mais d'Aranda avait. pris ses précautions. Il calomniait ses victimes ou il frappait de terreur ceux qui s'apprêtaient à les défendre. Quelques voix libres s'élevèrent pourtant, et Charles 111 entendit un Évêque lui reprocher l'iniquité de son décret. Le 12 mai, Hoda écrivait à Azara : <1 La plupart des Évêques ont décidé d'offrir leur concours au Roi et au comte d'Aranda. Seulement nous savons (pie celui de Tolède et son vicaire, malgré leurs rases, ont envoyé mille sottises à Rome. Nous ne serions point étonnés que ceux de Cuenca, Coria, Ciudad-Rodrigo, Teruel et quelques autres en eus.sent fait autant ; mais nous l'ignorons. » Quand les premiers bâtiments de tran^ort, qui ne devaient plus, jusqu'à destination, communiquer avec le rivage, furent en vue de Civita-Vecchia, les bannis, dont des marches forcées, des privations de toute espèce, des souffrances de toute nature avaient épuisé le courage, espérèrent enfin. On s'était flatté que les Novices ne voudraient pas commencer leur carrière par l'exil, et qu'ils consentiraient à rester en Espagne. On les tenta par les souvenirs de la famille et de la |>atrie ; il y eut dans plusieurs cités, à VaUadolid surtout, des luttes où l'on chercha à surprendie la candeur de cette jeunesse refusant de se séparer de ses maîtres. Les séductions et les menaces échouèrent; les Novices, saintement obstinés, suivirent leurs])ères dans la voie des tourments. Ainsi qu'en France et en Portugal, l'Ordre de Jésus, en Espagne, ne vit que très jieu d'apostats. Cette soif de l'exil, sur laquelle d'.iranda n'avait pas Digitized by Google

BT LES JÉSUITES. 189 compté, fut un embarras. Les navires manquèrent, on jeta les uns sur les autres ces hommes de tout âge et de toute condition, dont le ministère de Charles III semblait faire la traite, et on les dirigea sur l'Italie. D'Aranda avait tout combiné à l'intérieur, mais sa sollicitude de prescripteur ne dépassait pas la frontière. En arrivant sur la rade de Civita-Vecchia, « le gouverneur, qui, selon Sismondi (1), n'était point prévenu, ne voulut pas les recevoir, et ces malheureux, parmi lesquels il y avait beaucoup de vieillards et de malades, entassés comme des criminels à bord des bâtiments de transport, furent réduits, pendant des semaines, à courir des bordées en vue de la côte. Beaucoup d'entre eux périrent. » Cet événement a été si cruellement dénaturé, que nous n'avons cherché à le juger que sur les récits des Calvinistes. Nous publions la version de Sismondi. Le Protestant, dont les .sympathies religieuses et politiques sont si éloignées de la Cour de Rome et de l'Institut de Loyola, n'a pas même l'idée de faire un crime au Pape et au Général des Jésuites d'un incident qu'expliquent les lois sanitaires, la sûreté des États et les exigences de l'honneur, selon les idées reçues en diplomatie. Un Catholique n'a ni cette réserve ni cette équité. Dans son Histoire de la chute des Jésuites (2), le comte Alexis de Saint-Priest ne craint pas, sans aucune preuve à l'appui, sans le témoignage même d'un calomniateur, de torturer les faits et de donner un démenti aux actes les plus incontestables. Il s'exprime ainsi : U 11 faut en convenir, l'arrestation des Jésuites et leur embarquement se Orent avec une précipitation nécessaire peut-être, msàs barbare. Près de six mille prêtres de tous les âges, de toutes les conditions, des hommes d'une naissance illustre, de doctes personnages, des vieillards

(1) UUtoirt deâ Français, t. xxix» p. 372. (S) Histoirt de (a Chute dre JetuHee, p«

 accablés d'infirinités, privés des objets les plus indispensables, furent relégués à fond de cale et lancés en mer sans but déterminé, sans direction précise. Après quelques jours de navigation, ils arrivèrent devant CivitaVecchia. On les y attendait ; ils furent reçus à coups de canon. Les Jésuites partirent furieux contre leur Général ; ils lui reprochèrent sa dureté et l'accusèrent de tous leurs malheure. » C'est une triste page que celle-là. La mémoire de Clément Xlll, celles du cardinal Torrcgiani et de Laurent Ricci, Général de la Compagnie, n'en seront pas souillées ; mais, pour répondre d'avance à des outrages sans profit, sans gloire et sans vérité, Sismondi ajoute : « Clément XIII regardait les Jésuites comme les défenseurs les plus habiles et les plus constants de la Religion et de l'Église; il avait un tendre attachement pour leur Ordre ; leurs malheurs lui arrachaient sans cesse des larmes ; il se reprochait en particulier la mort des infortunés qui avaient péri en vue de Civita-Vecchia : il donna des ordres pour que tous ces déportés, qui lui arrivaient successivement d'Europe et d'Amérique, fussent distribués dans les États de l'Élglise, où plusieurs d'entre eux acquirent dans la suite une haute réputation littéraire. » Le premier navire portait les Jésuites aragonais. Ils étaient au nombre de six cents. Le P. Joseph Pignatelli les animait à la résignation. Dans sa dépêche datée de Saint-lldephonse, le 28 juillet 1767, Roda lui-même la proclame en termes si formels que le doute même n'est plus permis. « Nous savons, écrit-il à d'Azara, ce que les Jésuites qüi se trouvent en route annoncent aux autres ; quelques-unes de leure lettres sont tombées entre nos mains. Dans l'une on détaille les communications antérieures échangées avec la Cour de Rome. On connaît par là les instructions qu'ils en ont reçues. Ils applaudissent à la résolution du Pape de ne point les recevoir

accablés d'infirmités, privés des objets les plus indispensables, furent relégués à fond de cale et lancés en mer sans but déterminé, sans direction précise. Après quelques jours de navigation, ils arrivèrent devant Civita-Vecchia. On les y attendait : ils furent reçus à coups de canon. Les Jésuites partirent furieux contre leur Général ; ils lui reprochèrent sa dureté et l'accusèrent de tous leurs malheurs. »

C'est une triste page que celle-là. La mémoire de Clément XIII, celles du cardinal Torregiani et de Laurent Ricci, Général de la Compagnie, n'en seront pas souillées ; mais, pour répondre d'avance à des outrages sans profit, sans gloire et sans vérité, Sismondi ajoute : « Clément XIII regardait les Jésuites comme les défenseurs les plus habiles et les plus constants de la Religion et de l'Église ; il avait un tendre attachement pour leur Ordre ; leurs malheurs lui arrachaient sans cesse des larmes ; il se reprochait en particulier la mort des infortunés qui avaient péri en vue de Civita-Vecchia : il donna des ordres pour que tous ces déportés, qui lui arrivaient successivement d'Europe et d'Amérique, fussent distribués dans les États de l'Église, où plusieurs d'entre eux acquirent dans la suite une haute réputation littéraire. »

Le premier navire portait les Jésuites aragonais. Ils étaient au nombre de six cents. Le P. Joseph Pignatelli les animait à la résignation. Dans sa dépêche datée de Saint-Ildephonse, le 28 juillet 1767, Roda lui-même la proclame en termes si formels que le doute même n'est plus permis. « Nous savons, écrit-il à d'Azara, ce que les Jésuites qui se trouvent en route annoncent aux autres ; quelques-unes de leurs lettres sont tombées entre nos mains. Dans l'une on détaille les communications antérieures échangées avec la Cour de Rome. On connaît par là les instructions qu'ils en ont reçues. Ils applaudissent à la résolution du Pape de ne point les recevoir

The text on this page is estimated to be only 18.77% accurate

Jk^7^Ac CûTH' %/^à^C/>^ /,^^/ w^» '■ I ^ IV

Lettre de Don Manuel de Roda à Don

S.r V.E Def.o 28. de Julio de 67.

Amo. y S.or brava chamuyquin
entre Ginovese, y Francese. Aq
do un Correo a Paris, y otro à el Co
Durazzo a dar satisfaccion de
Acà han despachado otro corre
havenido al sitio para solicita
del Rey con instancia, por la fir
hecho à condescender al recibo
Corsega, poniendo la imposibi
ese continente, y dando a ent
tienen de.l esta Gente y cumbe

The text on this page is estimated to be only 18.71% accurate

iiieoîi: d? Aii-i u^'^io r /z-OA/*- •c C^ t/hco<y-é^ »^cj. C^ <Vï*- • <0 tyv' C'f ^ (?(J^ ^ 9 cj Digilized by Google

Nicolas de Azara

a rehaleo autad
uellor hau de gaha-
ì el noble Jacobo
ve conducta.
o a Juzgote el q.t
v el panocinio
uzon q.t uor hau
delor derecitas in
lidad de admitidor
uder el nicedo q.t
la tranquilidad
Argentina.
aq.t de ve cuebar-
Bonifacio, que

The text on this page is estimated to be only 0.00% accurate

C-1> 4/^ ooryo6> 7^^ t^c h^ ’

The text on this page is estimated to be only 8.67% accurate

Digitized by Google

io, y que el Rey paga y por esto el
buida de los negocios de Italia

nos echan los Ingleses,
a mas memoria. Temo

nas de Co. a 5 de Abr.
Roda

ET LES JÉSUITES. iQ! Hans ses États. Ils endurent ces peines comme un niattyre pour le bien de l'Église persécutée. Les Aragonais sont les plus fanatiques, et tous désirent donner leui- vie pour la Compagnie. » La correspondance de ces exilés sur les mers est interceptée par leurs prescripteurs, qui se racontent tout ce qu'ils y découvrent; puis, comme habitué à trouver un pareil dévouement dans ses victimes. Roda le constate froidement, laconiquement. 11 ignore qu' après. lui il viendra des écrivains qui, à l'école du comte de SaintPriest, essaieront de torturer les faits afin d'en extraire quelque lambeau d'accusation contre les disciples de saint Ignace. Roda, sans s'en douter, sans le vouloir surtout, glorifie cette héroïque résignation que d'autres prendront à tâche d'insulter. Les Jésuites écartés du rivage comprenaient les motifs qui avaient inspiré cette mesure au cardinal Torregi^nl ; ils l'approuvaient. Les États Pontificaux sont peu fertiles, et six mille individus y arrivant subitement devaient provoquer la famine, ou tout au moins des murmures parmi le peuple. Les Jésuites savaient encore que, si Clément Xlll les accueillait sans faire auprès de Chartes lll des démarches officielles, ce .serait encourager les autres cours à imiter Pombal, Choiseul et d'Aranda. Le Pape sç chargeait des enfants de saint Ignace ; on pouvait donc impunément les spolier, les jeter pauvres et nus sur le territoire romain. La charité pontificale veillait à leur entretien : les ministres et les magistrats n'avaient qu'à se partager leurs dépouilles. Ce calcul ayant déjà réussi, d'autres ne demanderaient pas mieux que de le faire. La cour de Rome s'était, à juste titre, montrée fort offensée des termes outrageants de la Pragmatique Sanction de Charles 111. Ce prince improvisait le Pontife geôlier de six mille Espagnols. Sans avoir consulté le Vatican, il insultait à la dignité du souverain temporel Digitized by Coogte

 en choisissant un pays ami pour lieu de déportation. Clément Xlll fut irrité de ces procédés insultants, et il ne voulut pas que le domaine de saint Pierre devînt la prison de tous les Religieux qu'il plairait aux gouvernements de bannir de leur territoire, sous prétexte qu'ils étaient dangereux à l'ordre public, mais en réalité parceque leur fortune tentait les cupidités diplomatiques. Tels furent les motifs qui engagèrent le Pape à ne pas accepter les divers convois de Jésuites qui se succédèrent. Dans l'intérêt et pour l'honneur du Siège apostolique, les Pères ne firent entendre aucune plainte. Les aveux du ministère espagnol le démontrent surabondamment. Us soulfrirent, ne voulant pas qu'à cause d'eux la cour de Rome fût humiliée dans ses rapports avec les puissances. Les Français occupaient militairement les villes maritimes de la Corse, où Paoli poussait le cri de l'indépendance nationale. Ces ports étaient neutres; le Pape obtient qu'ils s'ouvrent aux proscrits. Les proscrits entrent à Ajaccio au moment même où Caffari met le siège devant la ville. Au mois d'août 1767, on les dépose sur le rocher de San Bonifacio. Pendant ce temps, la République de Gènes cède l'ile au gouvernement de Louis XV. Le premier soin de Choiseul est de charger Marbœuf d'expulser tous les Jésuites (1); on (I) LeproleslanI ScIhcII, dans son Cour$ d'iittaire desÉtati europ<lfns, I. LX, p. 53, raconte avec quelle cruauté le duc de Choiseul fit procéder h ces persécutions. • La manière dont eut lieu celle nouvelle «pulsion montra sous un triste jour la prétendue philantropie des coryphées de la philooophle. On avait été injuste envers les Jésuites français; mais la conduite qu'on tint envers l« Jésuites espagnols, auxquels la république génoise avait accordé asile dans l'ile de Corse, fut barbare. On jeta les religieux dans des vaisseaux, où, par une chaleur élouOante, ils étaient entassés sur le tillac, couchés les uns sur les aulr«, exposés aux ardeurs du soleil. Ce ftit ainsi qu'on les transporta il Gènes, d'où ils tarent envoyés dans l'État ecclésiastique. •

 les dirige sur Gènes, de là ils se rendent à Bologne, puis enliii ils s'établissent à Ferrare. Avant de monter sur le trône d'Espagne, r.liarles III avait régné à Naples. Son nom y était respecté, et en partant pour Madrid il donna l'investiture du royaume des Deux-Siciles à Ferdinand IV, un de ses fds. Ferdinand, trop jeune pour gouverner par lui-même, avait eu besoin d'un guide; le jurisconsulte Bernard Tanucci fut nommé son premier ministre. Les Rois de la maison de Bourbon devaient périr ou être emportés dans la tempête que préparait la philosophie du dix-huitième siècle, et, par un esprit de vertige qu'il sera toujours impassible d'expliquer, ces princes s'entouraient des ennemis les plus dangereux de leur trône. Les idées de liberté, qui conduisent si rapidement aux idées de révolution, s'abritaient sous leur sceptre ; elles présidaient à leur 'gouvememeut ; elles s'infiltraient dans le pieuple avec la garantie du pxmvoir. C.boiseul régentait la France ; d'.àranda essayait de modifier les moeurs espagnoles; Tanucci, comme eux imbu des utopies économistes, les faisait triompher à Naples. Avant d'être le favori d'un Roi, cet homme, dont les mœurs étaient pures et dont les talents administratifs sont incontestables, professait le droit à fUniversité de Pise. Ses qualités lui avaient acquis une grande prépondérance sur les ministres ses collègues ; il essayait de l'étendre encore en flattant les Philosophes, qui distribuaient la gloire. Il s'était pris d'une haine mortelle pour le SainUSiége, et il disait souvent qu'il fallait rogner un pieu le manteau papal. Tanucci se trouvait dans les conditions voulues pour faire la guerre aux Jésuites. Clément XIII suppliait le Roi catholique d'épargner à sa vieillesse et àl'higlise un deuil aussi profond que légitime. « Loin d'y réussir, raconte Sismondi (1), loin de (1] Hittoin de» Fra»fai$, t. x\u, p. 37S. 13 Digitized by Google

14/| faÉMENT XIV rtétermitier cc i)ionarque à motiver sa: barbarie autrement que par les généralités les plus vagues, il ne put empécher'que t'.harles ifl et le duc de (’.hoiseul n’entrahiassenl dans le même système de persécution les deux autres branches des Bourbons en Itàlie.n Le roi d’Espajgne avait toute autorité sur Tanucci ; il lui écrivit. Aussitôt le ministre napolitain saisit l'occasion de s’attirer quelques éloges des Encyclopédistes. 11 allait braver Rome, complaire à Charles 111, et disposer en tnaltre de toutes les propriétés des Jésuites. Le marquis Tanucci ne se mit pas en frais d’imagination pour arriver à ce triple résultat. llarrachaau roi Ferdinand, à peinfmajeur, un premier édit contre les membres de la Compagnie, et, sahs prendre le temps de couvrir sôn arbitraire de quelque prétexte, il résolut de suivre pas à pas le plan qui avait si bien réussi à d’.\randa. Dans la nuit du 3 novembre 1767, il fit investir simultanément les Collèges et les maisons de la Société. I..CS portes furent enfoncées, les meubles brisés, les papiers saisis, et la force armée escorta, vers la plage de Pouzzole, les Pères, auxquels on ne permit que de prendre leurs vêtements. Ces mesures Rirent exécutées avec tant -de précipitation, que, au rapport du Général Coletta(l), ceux qu’on avait enlévés de Naples à minuit faisaient, au jour naissant, voile vers Terracine. C’étaient de grands apôtres de la tolérance et de l’égalité sociale en théorie que ces ministres, précurseurs de la philantropie. Ils violent comme à plaisir toutes les lois de l’humanité. Huit Jésuites, courbés sous le poids des années, résidaient à Sora. Pour s’emparer de leurs personnes, Tanucci met en mouvement un corps de quatre cents arbalétriers. Le roi Ferdinand répugnait à signer le décret qui proscrivait les Jésuites de ses royau(1) Sloritt (ti Napoli, L I, Ht. ii, J 8, p. 168.

ET tES JESITTE-S. ^95 nies de Naples et de Sicile. Il demandait àTaiiucci quels crimes avaient commis ces religieux, qui lui avaienf donné les premières notions de la foi catholique et dont le nom était ré\éi é dans toutes les classes. Tanucci se rejetait sur la raison d'État et sur la volonté de Cliarles lil d'Espagne. Le jeune prince s'obstinait ; enfin le ihinistrê parvint à gagner l'évèque Latilla, un de ces confesseurs suivant la' cour et qui sé font de la conscience royale un marchepied pour arriver à là fortune et au pouvoir. I..atillà arrache à Ferdinand de Naples ce qui Jusqu'alors avait été si dignement refusé aü père et au tuteur. Le décret de proscription fut signé. A peine les Jésuites étalent-ils abandonnés àans nourriture, presque sans vêtements, sur la çôte de Tefracine, que Tanucci confisquait leurs biens, disposait de leurs maisons, et vendait fours meubles. à 1 encan. .11 faisait fondre les statues en argent d'Ignace et des autres saints dont les églises de la Compagnie étaient ornées ; la hache ou le marteau détruisait le monogramme de l'Institut sculpté sur le bronze ou sur le marbre. Tanucci aspirait à ne laisser aücun souvenir 'vivant du pas.sage des Jésuites dans le royaume. Lés Napolitains s'indignaient comme leur Roi de eef exil sans cause et de ces mutilations sacrilèges. Tanucci essaya de se justifier en calomniant ses victimes dans un pamphlet officiel. victoire de Choiseul et de d'Arauda- n'àait pas ■ encore complète. Le jeune duc de Parme, petit-fils de France et infant d'E.spagne, fut sollicité par eux d'entrer dans la coalition contre les Jésuites. II avait pour guide Du Tillot, marquis de Felino, agent de la sectè philo.sophique. Au commencement de 1768, les Jésuites se virent chassés de Parme. Pinto, grand-maltre de Malte, était feudata'u-e du royaume de Naples. Les. cours de France et d'Espagne obligèrent celle des Deux-Siciles à poursuivre l'Institut jusque sur le rocher des chevaliers

196 CtÉMENT XIV il»! la tUiiétienté. Tanucci s’empressa d’obtempérei'. Le .22 avril 1708, le grand-maître rendit nu décret par lerjiiel, cédant aux sollicitations du Napolitain, il bannissait de l’ile la Compagnie de Jésus. A ces coups réitérés, qui ébranlaient le Saint-Siège, le vieux Pontife n’avait eu à opposer que la patience, les prières et la raison. Lorsqu’il vit que Ferdinand de Parme s’unissait aux ennemis de l’Église, il se rappela (jue ce prince avait du sang de Farnèse dans les veines, qu’il était vassal de Rome, et par une bulle il promulgua sa déchéance. Rezzonico était le fils d’un marchand de Venise, mais il était prince par l’élection. Souverain Pontife par la miséricorde divine. 11 se trouvait en face de celte royale famille de Bourbon, qui conjurait la ruine des Jésuites, sans songer que quelques années plus tard ces mêmes Bourbons, calomniés, détrônés, fugitifs ou égorgés, invoqueraient l’Église comme le dernier juge sur la terre qui pût leur ouvrir le ciel ou les consoler. Rome revendiquait des droits sur le duché de Parme, dro'its contestés peut-être, mais qu’il était ^litique de faire valoir dans les circonstances. Clément Xlll avait tout souffert ; il n’osa point cependant abaisser la tiare aux pieds d’un de ses feudataiies. Le •20 janvier 1768, il publia une sentence par laquelle il annulait les décrets promulgués dans les principautés de Parme et de Plaisance ; aux teriftes de la bulle In cœna Dmnini, il frappait d’excommunication les administrateurs du duché. C’était porter atteinte au Pacte'de famille et blesser Choiseul dans son orgueil diplomatique. Çhoiseul ameuta contre le Saint-Siège les Bourbons, i|ui alors faisaient servir leur union à humilier la Papauté ; mais en opposant des privilèges surannés à des haines inexplicables, elle n'avait .pas tous les torts, car le calviniste Sismoudi explique ainsi ce différend, né de la destruction des Jésuites : Digitized by Google

de la Chrétienté. Tanucci s'empressa d'obtempérer. Le 22 avril 1768, le grand-maître rendit un décret par lequel, cédant aux sollicitations du Napolitain, il bannissait de l'île la Compagnie de Jésus.

A ces coups réitérés, qui ébranlaient le Saint-Siége, le vieux Pontife n'avait eu à opposer que la patience, les prières et la raison. Lorsqu'il vit que Ferdinand de Parme s'unissait aux ennemis de l'Église, il se rappela que ce prince avait du sang de Farnèse dans les veines, qu'il était vassal de Rome, et par une bulle il promulgua sa déchéance. Rezzonico était le fils d'un marchand de Venise, mais il était prince par l'élection, Souverain Pontife par la miséricorde divine. Il se trouvait en face de cette royale famille de Bourbon, qui conjurait la ruine des Jésuites, sans songer que quelques années plus tard ces mêmes Bourbons, calomniés, détrônés, fugitifs ou égorgés, invoqueraient l'Église comme le dernier juge sur la terre qui pût leur ouvrir le ciel ou les consoler. Rome revendiquait des droits sur le duché de Parme, droits contestés peut-être, mais qu'il était politique de faire valoir dans les circonstances. Clément XIII avait tout souffert; il n'osa point cependant abaisser la tiare aux pieds d'un de ses feudataires. Le 20 janvier 1768, il publia une sentence par laquelle il annulait les décrets promulgués dans les principautés de Parme et de Plaisance; aux termes de la bulle *In cœna Domini,* il frappait d'excommunication les administrateurs du duché. C'était porter atteinte au Pacte de famille et blesser Choiseul dans son orgueil diplomatique. Choiseul ameuta contre le Saint-Siége les Bourbons, qui alors faisaient servir leur union à humilier la Papauté; mais en opposant des priviléges surannés à des haines inexplicables, elle n'avait pas tous les torts, car le calviniste Sismondi explique ainsi ce différend, né de la destruction des Jésuites :

ET LES JÉSITTES. J97 « Quelque peu fondée, dit-il (1). que fût originairement la^rétention de l'Église à la souveraineté de Panne et de Plaisance, c'était un fait établi depuis des siècles dans le droit public; et, quoique les grandes puissances, en disposant dé l'héritage -des Farnèse par les divers traités du dix-huitième siècle, y eussent eu peu d'égard, elles n'avaient point, par leur silence, aboli un droit constamment invoqué, et par le Saint-Siège, qpi le' réclamait, ét par les habitants de Parme et de Plaisance, qui y trouvaient une gai antie. » ' Ainsi, le Saint-Siège, même en 1768, était, au dire d'un des écrivains les plus habiles du Protestantisme moderne, la garantie des peuples contre les rois. Choiseul se garda bien d'envisager la question au même jwint de vue. Le fils d'un marchand de Venise avait Taudace de rappeler à son devoir un prince de la maison de IJourbon ; le ministre, protecteur des théories d'égalité philo.soj)hiqae, se trouva froissé dans ses vanités de courtisan. Le 11 juin 1708, la France jmit posse-ssion du Conitat Venaissin ; Naples, à son instigation, s'empara de Bénévent et de Ponte-Corvo. Les Jésuites n'avaient pas été expulsés de .ces' provinces, relevant du patrimoine de saint Pierre; Choiseul et Tanucci les en cha.ssèrent en confisquant leurs biens. Les Jésuites, disait-on, étaient repoussés par les nations; 1 esprit public se prononçait contre eu.x dans tous les royaumes, et le premier Jour où il put se manifester, il se déclara en faveur des Pères de l'Institut. Le A novembre 1768 était la fête du roi Charles d'Espagne. Il y avait di.x-neuf mois que les Jésuites, enlevés de la Péninsule, étaient à, tout jamais proscrits ; il n'en existait pas un seul sur le territoire espagnol, mais leur souvenir vivait dans le clergé et dans le peuple. « Le jour de la (t) Hhioiredc$ Frnn(ait, t. uix, p. J75. ' Digilized by Google

198 CLÉMENT XIV Saint-C.harles, dit le .protestant "Coxe. (1), lorsque le inonai>que se faisait voir au peupie.sur.le balcon de son palais, on voulut' profiter de la coutume d'accorder ce jour-là quelque demande générale, et, à la grande stupeur de Idute la cour, les tris d!une foule immense firertt entendre d'un commun accord le vœu que les Jésuites fussent réintégrés, et qu'on- leur accordât la pefmis'sion de vivré en Espagne, et déqiorter le costume ■•du clergé séculier. Cet incident inattendu alarma êt contraria le Roi, qui, après avoir pris des. informations, jugea à propos d'exilp r le cardinal-archevêque de Tolède et "son grand-vicaire, accusés d'âvoir été lés fauteurs de cétle demande tumultueuse. »■ On consultait le peuple espagnol, on le laissait libre d'expr'mier sés vœux, il féclîlmaitles4ésuites. Ce désir fut interprété par Charles 111 comme une action coupable. Elle le froissait dans .ses hsimiliés ; il né s'en montra que plus ardent à provoquer l'extinction djî la Compagnie. f,e Pontife était vieux, affaibli par les travaux, et surtout -par la douleur'; on espéra; vaincre sa résistance en l'effrayant, l.e marquis d'Aubeterre, ambassadeur de France à Rome, fut chargé de ce rôle; il présenta. au P.apc un riiémoire pour demander la révocation du bref contre Parme. Ce mémoire était si- violent que 'Clément Xlll s'écria d'une voix entrecoupée (2) : « Le vicaire de Jésus-Christ est traité comnïe le dernier des I hommes ! il n'a sans doute m'armées ni canon.s ; il est facile de lui prendre tout , mais il est hora du pouvoir des hommes de le faire agir contre sa conscience. » Ce généreux cri d'un vieillanl aurait dû émouvoir C.hoiseul ; il lui donna l'idée de poursuivre à outrance la destruction des Jésuites, et, le 10 décembre 1768, d'.âulicterfc, avec une nouvelle note, vjnt l'exiger du Pontife. (I) L'Espafjne tons tei Rois de la maison de Bourbon, par Coxe* t.r, p.S5. Histoire de la Chute des Msuites, par ^ fomte Snint*Pi1e}]U p. 78.

Digilizedt, ^^gle

ET LES JÉSUJES. lüÜ' Le Portugal s’unissait aux qi^trf cpMra de la maison de Bourbon pour formuler ce vœu. f.e cardinal Torregiani, Etat, j accueillit avéç des paroles, dignes de l’Eglise romaide. « Par la force, répondit-U aux anil»^ sapeurs réuni.s autour de lui, les pripces peitvent lî^c tout ce qu’ils voifdront, mais-par voie de coflcessiom soyez assurés qu’ils n’obtiendront jamais rien. » Une telle fermeté avait toujours été son guide dans les affaires. Le Pape me se démentit pas au milieu de tant de circonstances pénibles. Il luttait avec énergie, quand ùn trépas subit, et depuis longtemps désiré, arracha Clé; ment XI IJ aux tortures morales que les adversaires des Jésuites lui faisaient endurer. Il expira le 2 février 17fi», à l’âge de soixante-seize ans (1). Deux jours après cette mort, que l'ambassadeur de Portugal, Almada Mendozza, retiré à Venise comme en observation, ignomit encore,' ce diplomate écrivait à Nicolas Pagliarini. « Knfm- leâ • trois cours de Bourbon se sont mises en campagne pour extirper une bonne fois de cé monde cette Société ennemie du genre humain. D’après ce qu’on me mande de Rome, on espère que le Pape le fera avec l’assentiment du Sacré Collège, à moins qu il ne veuille tromper encore les souverains par des moyens évasifs. À Rome, les Jésuites marchent tout mortifiés en attendant leur chiite. Nous verrons comment finira cette comédie qui fixe les yeux du monde entier. » (1) On admire, dans la basilique de Saint-Pierre de Rnme, le tombeau de ClCmeut XIII, l’un des chefs-d'œurre de Canosra. (.'immortel statuaire a placé aux piads du Ponüfe deux lions qui, par leur beauté, attirent tous les regards. Celui qui dort, c'était, dans la |iensec de l'artiste, le symbole de la mansnétude et de la confiance i celui qui reille et qui semble touloir se défendre en montrant ses grlffres, c’est, toujours d’apri.s Canora, l'image de Clément XJII ne roulant pas condamner la Soclélé de Jésus. Les Jésuites n'eiirtaient plus quand Canora, l’un de leurs derniers éléres, traduisit dans le marbre les résistances caUioliqnes de Clément XIII, ci proclama sa reconnaissance par tine jngcnkuse allégorie.

20a rXÉMENT XIV D'AImada était dans l’erreur. Les derniers, jours de la vie du Pontife' avaient été dignes de sou règne ; mais ce trépas compliquait la situation ; il ouvrait un vaste champ à l’intrigue. Nous allons 'dire de quelle manière les Cardinaux et les Ambassadeurs des Couronnes l’exploitèrent. Digitizcd by tkiogle

D'Almada était dans l'erreur. Les derniers jours de la vie du Pontife avaient été dignes de son règne ; mais ce trépas compliquait la situation ; il ouvrait un vaste champ à l'intrigue. Nous allons dire de quelle manière les Cardinaux et les Ambassadeurs des Couronnes l'exploitèrent.

ET LES JÉSUITES. 20 CHAPITRE III. \ Les Jésuites à IVoiiic.— Sciiièine congr^Uon générale. — Élection de François Rètx. Mesures prises |Mur nnsti tut contre sesécriTains et ses polémistes.— Les coogréga» Hors de procureurs.— Mort du P. Reiz.^gnace Yisconti lui soccUe.— Il expire et le P. Centurloni, nommé Général & sa place, meurt promptement. — Élection de kaurent Rkci. — Son caractère. — Presaeniiment de la Congrégation. — Le Gen> clave de'1760. — Menaces des ambassadeurs de la maison de Bourbon. — Le cardinal Chigi et les Zelanti. — Instructions données par liOuis XV auV cardinanz français. — Les Exclusions. — L'empereur Josepli 11 au Conclave. — Son attitude au Gesb. — De Bemis entre au Conclave. — intrigues des ambassadeurs de France et d Espagne. — Le Berretino du cardinal .Albani et la courtisane. — Propositions faites pour nommer un Pape qui t*cngag<s avant l'éleclion, k détruire la Compagnie de Jésus. — Dufour, agept du Jansénisme et sa coirespondaiMe. — Le cardinal Malvexxl présenté comme Pape. — Il est trop éclairé. — Les fanatiques ' et les politiques. — La corruption dans le Sacré-CoUége. — Intimidation exercée par les mtnlstrcs des trois cours. — Différence entre la prélature romaine et les étrangers. — Intrigues que foos mouverir les puissances. — Moyens qu'elles fdoicni. — Correspondance Inédite et autographe du cardinal de Bemis et du marquis d'Aubeterre. — Don Manuel de Roda et le cbevalier d'Axara. — Propositions de simonie. — Vingt-trois exclusions. — Attitude de GanganeUI. — Ce que pensait de lui d Aubeterre, Bemis et Oufour.-Les Commentaires Inédits du P. Jules de Cordara. — Déplorable situation du Sacré-Collégc. — Scandales dans le Conélare rérélés par Bemis. — Ganganelli et le cardinal de Solls. — Ils s'accusent tous de Jésuitisme. — Bemis tenu k l'écaru — Pacte secret pour supprimer les Jésttites. — GangauelU trompe les deux partb. — Aveux de Bemis. — Election • de Clément XIV.— Incompensés accordées aux cardinaux qui ont bit fléchir leur conscience.— Nicolas PagUarini, condamné aux galères et gracié par CKmeni XIII, est nommé chev alier por Clément XIV, — lyAubctcrrc demande dos proscriptions. Au moment où la Société de Jésus, dans l'éclat de sa maturité, succombait en Portugal, en France, en Espagne et à Naples, elle semblait n'avoir rien à redouter de la part du Saint-Siège. Elle avait rendu tant de services à la Religion et à la Chaire apostolique que tout portait à croire qu'un Souverain Pontife ne consentirait jamais à détruire l'œuvre de prédilection des Papes dont il

ceignait la tiare. Cette pensée consolait la Catholicité, elle inspirait aux Jésuites une dernière espérance : elle leur permettait d'envisager d'un œil serein la tourmente qui les

CHAPITRE III.

Les Jésuites à Rome. — Seizième congrégation générale. — Élection de François Retz. Mesures prises par l'Institut contre ses écrivains et ses polémistes. — Les congrégations de procureurs. — Mort du P. Retz. — Ignace Visconti lui succède. — Il expire et le P. Centurioni, nommé Général à sa place, meurt promptement. — Élection de Laurent Ricci. — Son caractère. — Pressentiment de la Congrégation. — Le Conclave de 1769. — Menaces des ambassadeurs de la maison de Bourbon. — Le cardinal Chigi et les Zelanti. — Instructions données par Louis XV aux cardinaux français. — Les Exclusions. — L'empereur Joseph II au Conclave. — Son attitude au Gesù. — De Bernis entre au Conclave. — Intrigues des ambassadeurs de France et d Espagne. — Le Berretino du cardinal Albani et la courtisane. — Propositions faites pour nommer un Pape qui s'engage, avant l'élection, à détruire la Compagnie de Jésus. — Dufour, agent du Jansénisme et sa correspondance. — Le cardinal Malvezzi présenté comme Pape. — Il est trop éclairé. — Les fanatiques et les politiques. — La corruption dans le Sacré-Collége. — Intimidation exercée par les ministres des trois cours. — Différence entre la prélature romaine et les étrangers. — Intrigues que font mouvoir les puissances. — Moyens qu'elles emploient. — Correspondance inédite et autographe du cardinal de Bernis et du marquis d'Aubeterre. — Don Manuel de Roda et le chevalier d'Azara. — Propositions de simonie. — Vingt-trois exclusions. — Attitude de Ganganelli. — Ce que pensent de lui d'Aubeterre, Bernis et Dufour. — Les Commentaires inédits du P. Jules de Cordara. — Déplorable situation du Sacré-Collége. — Scandales dans le Conclave révélés par Bernis. — Ganganelli et le cardinal de Solis. — Ils s'accusent tous de jésuitisme. — Bernis tenu à l'écart. — Pacte secret pour supprimer les Jésuites. — Ganganelli trompe les deux partis. — Aveux de Bernis. — Élection de Clément XIV. — Récompenses accordées aux cardinaux qui ont fait fléchir leur conscience. — Nicolas Pagliarini, condamné aux galères et gracié par Clément XIII, est nommé chevalier par Clément XIV. — D'Aubeterre demande des proscriptions.

Au moment où la Société de Jésus, dans l'éclat de sa maturité, succombait en Portugal, en France, en Espagne et à Naples, elle semblait n'avoir rien à redouter de la part du Saint-Siége. Elle avait rendu tant de services à la Religion et à la Chaire apostolique que tout portait à croire qu'un Souverain Pontife ne consentirait jamais à détruire l'œuvre de prédilection des Papes dont il ceignait la tiare. Cette pensée consolait la Catholicité, elle inspirait aux Jésuites une dernière espérance : elle leur permettait d'envisager d'un œil serein la tourmente qui les

. , ET UES iÉSCITES. 203 géné/’ales appelées à donner de nouveauj chefs à la ^<JTciété n’avstîent eu qu’^i constatçr les I\eureux efleis d’une indîssoluble alliance avec le Sainlr-Siége. . , • Michel-Ange Tamburini, après avoir gouverné l’Institut pendant vingt-six ans, était mort le 28 février 1730, sans désigner de Vicaire. Le- 7 mars les Profés nommèrent à ces -fonctions le P. Frapçois Retz, Assistant d’Allemagne, qui fixa au 15 novembre la seizième assemblée giimérale. .-On y reniarquait les PP. C.harles* Dubois, Martin Tramperinski, Jean îkotti, Aqtokie Casati, Xavier Hallever, François de La Clorrée, François Sieha, Jérbme Santi, Louis La Guille, Xavier de La Grahdvilje et Jean dé Villafànne. I^e .30 novembre, .*Retz, qui réunissait tous les suffrages, obtint, au |)remier tour-de smifin, l’unanimitémoinssavoix. Né à Prague en 1073, le Père avait successivement rempli avec dictinctioii les principaux rectorata de la province de Bohème. • ' Milan, Venise, Naples, Angleterre, Gailo-Belgique, Rhin iiirc'rieur et les Cinq de l’assistance (hinçaise, suirirent rciteniple donné par Rome. Le; Jésuites craignirent de voir)es Jansénistes te fiire nne arme du livre de Goualést Ils l’attaquèrent avec une Tiracité inexplicable dans des hommes qu’on nous, repr^nte mus l'œil de leur Général comme pn cadavre ou comme un bâton entre les mainsslu Vieillard, La III novembre ils se réuni. ^ rent. Les suffrages se bakinoérmt tellement que le décret pour convoquer l’Assemblée générale fut rendu. Mais bientét des diOicultés s’élevèrent; il n’r avait qu’une demi-soix de mqjorité. Cette majorité mettait clIe-mémc en doute si elle avait atteint son but et réalisé le plura medtclale svffragiii lecommandé par les Constitutions. Le cas n'était paS prévu, on en appela au Souverain Pontire, qui nomma une commission cnnvposée des cardinaux Panciatlirl,- Albani, Carpegna, Mariscolti et .Spada. Le jugement de cette commission i^ida l'insunisâncc de majorité, et la XIV Congrégation générale tranebâ la question en déclarant que la majorité devait an moins #lre de trois voix. Celte apposition contre les doctrines théologiqiirs de leur chef est nn acte qui sert â -démontrer l'indépendance des Jésuites même en face du Général de l'Imtltut. Si la Compagnie ne l’a pas renouvelé plus toirv-nvi, c’est que roerasion ne l'en est jspviis offerte.

 La Congrégation générale termina ses travaux le lî février 1731. Élle porta trente-neuf décrets. Le trentetroisième interdit aux Jésuites auteiirs le droit de traiter avec les libraires pour la publication de leurs oeuvres sans une permission spéciale du Provincial. Dans son. décret Lxxxiv, la septième Congrégation probiliàit tous les actes qui pourraient avoir même l'apparence du négoce. Ce fut pour maintenir cette loi déjà ancienne qu'en 1731 une autre vint la corroborer. D'un consentement unanime il avait été arrêté dans la précédente Assemblée générale (décret ix) que les écrir vains de la Compagnie ne devaient pas répondre avec aigreur ou vivacité aux attaques de leurs adversaires. LcsProfès déclaraient qu'une polémique passionnée était contraire à l'esprit de l'Institut. Dans leur quinzième décret ils renouvelèrent la défense primitive de la douzième Congrégation (1) , et, à la veille des assauts dont la Société allait être victime, elle prémunit la charité du prêtre contre les emportements de l'écrivain. ILfut décidé que l'oii chercherait à réprimer la facilité que chacun avait peu à peu conquise de publier ses ouvrages. (1) Le Décret xix de)a douzième Codgré^ation est ainsi conçu : t S'il arrÎTait que quelqu'un des nâtres, de vi>c Voix» par écrit ou de quelque autre manière que ce soit» blessât une personne quelconque élraogère à la Compagnie, et spécialement des religieux ou des grands» ou leur donnât un juste motif d'ofTensc, d'ubord que les supérieurs fassent d'exactes re> elierches contre le coupable, qu'ils le cliâtient avec la sévérité exigée par la justice, et que rien en celle matière ne demeure impuni. Ensuite qu'ils fassent en sorte que ceux qui auraient pu avec raison se croire lésés aient le plus promptement possible ta satisfaction qui feur est due. Si jamais ou réimpriniail Iqs livres contenant ccrlatnes choses dont quelqu'un peut se formaliser, qu'on te retranche eniièremciit. Eiinn, de crainte que les su* pêrieurs, que cela regarde, ne soient trop indulgents sur ce point, tes consultcurs» tant loéaux que provinciaux, sont tenus (Tavertir les supérieurs médiats si qudqu'un a commis une (bute, de cette nature, et de déclarer si en lai a Imposé une pénitence ou noft, et quelle pénitence. »

ET LES JESUITES. •205 La censure préalable s'était alTaiblie. avec le temps : il fallait la rajeunir. L' Assemblée voulut que les censeurs,, pour l'examen des manuscrits, fussent inconnus aux écrivains, et les écrivains à leurs juges. Les deraiers avaient ordre de donner leur avis sah» respect humain, sans aucun égard pour les personnes, et le Provincial devait veiller à l'exécution des arrêts théologiques ou littéraires. • Retz venait dans un temps de calme, précurseur de la tempête. 11 se laissa être heureux avec la Com])agnie. Il fut l'ami de Clément XII et de Benoit XIV. 11 obtint la canonisation de saint François Régis, et par une sage administration il contribua beaucoup à la prospérité de l'Ordre. Plusieurs coHéges, des séminaires et des maisons de retraite furent fondés; et quand, le 10 novembre 1760, il mourat, presque dans les bras de Benoit XIV, il abandonna la Société plus florissante et plus vivt^ que jamais. Le P. Retz avait désigné pour Vicaire-Général Ignace Visconti,'qui fixa la Congrégation au 21 juin 1751. Parmi les profës qui y assistèrent on comptait Louis C.enturioni, Léonard Tschiderer, Joseph de La Grandville, Pierre de Cespedès, Jean de Gusman, ('.lande Frey de Neuville,- .Antoine Timoni, Joseph de .Andrada, Stanislas Popiel, Léouai-d des Plasses et Ignace de Sylveyra, tous /Assistants ou, Provinciaux d'Italie, d' /Allemagne, de France, d'Espagne, de Portugal et de Pologne. Le A juillet Visconti fut élu général. Issu d'une grande famille milanaise, ce Jésuite avait longtemps • gouverné la province de Lombardie. Il était aimé du Souverain Pontife, et ses vertus ainsi que ses talents l'avaient rendu cher à l'Église; mais, après quelques .années d'un fructueux généralat, Visconti mourut le A mai 1755. . En sa qualité de Vicaire, le P. Centurioni convoqua r.Assemblée d'élection au 17 novembre. Quatre-vingt

\ 206' fXÉMENT SIV quatre Profès sa réunirent à Roiiie. Ori dislinguatt dahs leurs rangs les PP. Scotli, Anioinè Vanossi, Louis Le Gallic, I.aurent Ricci, Xavier Idiaquez, Thomas Dunin,' Pascal de Mattéis, Gaspard Hoch,' .André AVagher, Mathurin Le Forestrer, Salvator Ôssorio, Autohie GabraPét Henri de Saint-Martin. Le 30 novembre Louis Gentu-_ rioni fut élu. 11 ne fit que languir au milieu de Ses nombreuses occupations, et le 2 octobre 1757 la mort mit un terme à ses soulTrîtnces. 11 avait ttomméTicairtf le P. Jean-Antoine Timoni, qui donvoqüa pour le A mai 1758 la Gongrégation générale. (Vêtait la di.t-neuviènle et la dernière qui se réunissait au Gesù. On distinguait parmi les Profès assemblés les PP. Garnier, de Maniàco, Philippe d'Elci, Ridolfi, Claude de Jaraé, Jvosminstij Rota, Allanic, Rhomberg, Velasco, dé Sylva, Adalbert Rystronowiski, Trigona, Lindner, Le Ghllic, Ossorio, Juan de Gusman, AVagner et Pierre de Gespedôs". Le 21 mal Laurent Ricci fut élu chef de l'Ordre. Né à Florence le 2 août 1703, le Père appartenait à une illustre famille; mais les événements qui Allaient se dérouler sous son géoêralat devaient donner à son nom un retenfissement que sa piété et ses modestes vertus n'auràicnt jamais eu. Il ne possédait aucune des qualités propres à soutenir le combat désespéré qui s'engageait. Caractère dont la douceur approchait de la timidité, esprit cultivé, mais complètement étranger au jeu des passions humaines, il avait jusqu'alors vécu de cette vie intérieure que les Jésuites s'arrangeaient au milieu du monde, et à l'âge de cinquante-cinq ans il se trouvait chargé du gouvernail de l'Institut. Ses mains étaient trop faibles pour le tenir en face des tempêtes amoncelées. Aquaviva ne les eût pas conjurées; Ricci devait se laisser emporter par elles sans résistance'. La Congrégation générale pre§sentait des calamités prochaines, et dans sou décret xi, en recommandant l'exécution des C-j..~lby Google

Et LES jêsHte!-.' 207 • • ^ lois et des règles, elle ajoulâît : r Que les supérieurs etijbîgnent expressément à ceux (juMls gouvernent le soin des choses spirituelles, et qu'fls leur inculcpieiit souvent que c'est de cette fidélité aux devoirs de la piété et de la ^ligion que dépéndent la conservation et la prospérité de la Compagnie ; car. Dieu le permettant ainsi pour des desseins cachés que nous ne pouvons qu'adorer, si nous devions être en butte aux adversités, le Seigneur n'abandonnera pas ceux qui lui demeureront: attachés et unis intimément; et, tant que ntTUs pourrons recourir à lui avec une âme pure et uh cœur sincère, aucun autre appui ne nous sera nécessaire. » Dans le secret de leur Congrégation, voilà les seules mesures qu'adoptent ces hommes dont le monde diplo• matique semble prendre à tâche de redouter les intrigues. Les premiers éclairs de l'orage ont cféjà brillé. Tout (levient hostile à la ^ciété de Jésus. Pour rompre cette coalition de haines, de cupidités ou de passions impies, les Jésuites n'ont recours qu'à la Fol et à la patience. Nous avons dit le résultat de cette lutte inégale en Portugal, en France et en Espagne. Les ministres et les cour? de justice, les princes de la maison'de Bourbon et IcJ Philosophes, ennemis de tous les" cultes et de tous les trônes, ont jusqu'alors citconscrit le champ de bataille. Us ont jugé, condamné, exilé et dépouiUé les Itères de l'Institut au tribunal privé de leurs colères, de leurs préventions ou de leurs espérances. La dispersion des Jésuites à Lisbonne, à Paris, à Madrid, à Naples et à Parme, a été le produit d'opinions et de calculs contraires. Dans chaque État, les monarques et les ministres ont agi presque isolément. On les a tentés par l'appât des louanges philosophiques. Us se sont laissé séduire ■ par la pensée qu'une inique spoliation les enrichirait. Maintenant que l'œuvre de destruction est consommée chex eux, ils veulent forcer le Saint-Siège à sanctionner

» 248 CLÉMENT XIV leurs décrets. Ils se coalisent pour faire subir à la cour de Ronlb la loi qu'ils sentent le besoin de lui imposer afin de légitimer leur arbitraire. Jusqu'à ce moment les eflbrts, les prières, les menaces des- ambassadeurs avaient été inutiles. La mort de (itément Xlll ouvrit un nouveau champ aux hostilités contre les Jésuites. L'alliance de quatre rois catlioliques sollicitant l'extinction d'un Ordre religieux par tous les moyens possibles devait exercer une étrange influence sur les Cardinaux. 11 fallait savoir si la Philosophie l'emjjorterait sur la Religion, et si l'Église, pressée de tous cétés, consentirait enfin à accorder aux princes le droit de suicide, ({u'ils invoquaient eu aveugles. La guerre ne 'se faisait plus partiellement; les adversaires de l'Ordre avaient combiné leur attaque. Us désiraient anéantir la Société en forçant le successeur futur de Clément Xlll à confirmer ce qu'ils avaient entrepris pour blesser l'autorité du Saint-Siège. Le Conclave qui se réunissait dans ces circonstances difficiles offrait à l'Espagne, à la France, au Portugal et aux Üeux-Siciles une chance inespérée de succès. 11 fallait intimider le Sacré-Collége, l'exciter à immoler les Jésuites par une élection agréable aux puissances, et lui faire éutrevoir dans un prochain avenir la paix que les dernières mesures de Clément Xlll avaient compromise. Le 15 février l7ttP, treize jours après la mort du Souverain Pontife, dont les obsèques venaient de s'accomplir avec le cérémonial usité, le Conclave s'ouvrit. Les envoyés de la maison de Bourbon ne cachaient ni leurs menées ni leur action. Au nom de leurs cours, ils demandaient, ils exigeaient même que l'on attendit les Cardinaux français et espagnols. Le marquis d'Aubeterre surtout, ambassadeur de Louis XV, s'exprimait avec hauteur. Mais ces menaces diplomatiques n'eA'rayèrent point une partie du Sacré-Collége. On voulait que le Digitized by C !k

The text on this page is estimated to be only 22.37% accurate

KT us Jt801TJi«. Sjat-Siéges-hwBiliât devant de» priâces qui „e wtüent môme ^ conserver la dignité de la justice. Le parti des (1) 8 indigna.de voir Louis XV parler- de vertu et Uimseul, d'.Vranda, Pombal ainsi que Taiiucoi pcodiSKS. p^. 11 tenta d en finir avec les intrigues qui s'agitaient à la porte du Vatican, èt l'eiection du wdinjü Ch^i n*é! choua que faute de deui. voi.x de majorité. Chi^ était uu |*|etre qui n'aurait pas reeülé; il n'auraitjamais salifié la (.ompagnk de Jésus à des inimiüés philosophiques ou jansénistes. D Aubeterre et A/pnru^ ministre d Lsj^ne, jettoept Jes bauts ciis. Ils annoncèrent dam a ville que SI le vœu des Louronnes n'était pas' exaucé, y rance. l'^„e, fe Portugal et lés Dei^-sSl"î sépareraient de la communion romaine. Ces violences nwalmproduisireutl'elfetatte^ : quelques Cardinaot jugeant de la force du-CàUiolicieme par leur propre faiWesse, n osèrent pas exposer à de nouvelles temples- k ^que de samt Pierre, qui n'est cependant jamS^m affermie sur le» flots que lorsqu'elle bràve fes vente S , ■ ” " J, ■U .ciMion SuIpTUrtP. !. J:, »ow certoia. rapMri iit «m.» .l.. i. wuuque avait péDéCré aiuâT, «Wclarts. ruB plü. airire. i ptu ^4!? *** Le HUi que l'icri»»»» prolenjurt dM(ae cobuk j* 1 lM.pr#ro|,ilve. du Saînl-SHpr et pour loulo. le. «bert^rari^ T' e-.po«il en ginér.1 deî Cartlnenx le. plu/exa^^^ * » V, U l^n du 6.cé.Collifce qw Ra„ke re^,,*, rt qu, duu couuue *,u. le uom de porrt de. Co«r«,«««. p,^ eu ««errj... I Wuücl, il fellah «dhe de. .écdSce. Z « plu, a,e,|ces d hotaPH, pdiniqies de Cardinaux dlplon,.,e,.^„^rÏK In IhZTZ : Clémeul » V ■b rtnaa-dnii. celui de. ooooMdons. ' ' Tîî' 14 Digitized by Google

■ UfiMBNT XIV 31« l'hérésie ou de l’isiquité. Un consentit k différer l' élection jusqu’à l’arrivée des Cardinaux français et espàgnuls. (’.ette concession, arrachée à de méticuleuses habiletés ou inspirée par un sentiment de pacification toujours respectable, même dans ses erreure, devait laisser la victoire aux mains des puissances temporelles. Dès lors il ne s'agit plus dans le Conclave que de faire surgir un Cardinal acceptant la ligne de conduite tracée par les Couronnes. Cette ligne se réduisait à quelques exigences plus ou moins déplorables pour l’Église. Le 19 février 1769 Louis XV et le duc de Choiseitl les résumèrent dans les instructions données aux ('.ordinaux de Luyues et de Demis partant pour Rome. « Le régne de Clément Xlil, lit-on dans ce document secret, n'a que trop démontré que la piété la plus sincère, les mœurs les plus pures et les intentions les pins droites ne sdlisent pas pour faire un bon Pape, et qu*il lui faut de plus les lumières et les connaissftnces néc^saires pour l'administration tant spirituelle que temporelle dent il est chargé, et qui manquaient absolument à Clément XllI. De là vient que, certainement sans le vouloir et vraisemblablement sans le savoir, il a fait plus (le tort à l'Église romaine que plusieurs de ses prédécesseuré moins réguliers et moins - religieux que lui. 11 n’avait aucune notion approfondie des cours, des alTaires politiques et des égards qui sont dtis à la personne et à l’autorité indépendante des autres souverains. Conduit par des conseils passionnés et fanatiques, il a formé des entreprises et s'est porté à des démarches deuti'injustke et la violence ont obligé la France, l’Espagne, les DeuxIkiciles, le Portugal, la République de Venise et quelques autres puissances à réclamer hautement contre les atteintes (ju'il a portées aux droits sacrés et inaliénables de leur souveraineté. » Le même ton de dédaigneuse pitié ou de misérîible

ET LES JÉSUITES. 2I1 \wité princiëre perce à chaque ligne de ces instructions. On sent que Louis XV et Choiseul e&saient de Si, relever des hontes militaires ou diplomatiques qu'ils ont amassées sur la France, et c'est sur l'Église désarmée, sur la Compagnie de Jésus qui ne résiste pas, qu'ils dirigent leurs batteries. L'abolition absolue et totale de la Société est la première dés conditions à obtenir pour réconcilier les puissances avec la Cour romaine - les autres regardent les démêlés du Saint-Siège avec le duc de Parme. Il y en a une qui intéresse directement la France. Choiseul a perdu la Martinique, il a h'ichéineat abandonné le Canada aux Anglais ; pour olli ii: à sou pays une glorieuse compensation, U déclare « que Sÿ M^esté a résolu de réunir à perpétuité à sa couronne la viHe et le comtet d'Avignon. » Louis XV craignait les âmes vigoureuses; ses instructions sur ce point sont .aussi tranchantes que sur les auti es. Choiseul ne veut pas qti un Pontife de cœur et de tète vienne s'asseoir sur la chaire apostolique, et il dit : « Le Roi n'a point personnellement de plan formé, soit pour porter au trône jwntifical, soit pour en exclure tel ou tel membre du Sacré C.ollége. Sa Majesté désire même do ne se point trouver dans la nécessité de donner à quelqu'un d'eux une exclusion authentique. 11 y a cependant un cas où il faudrait encore en user, et ce serait celui où MH. les cardinaux de Luynes et de Remis auraient lieu de penser que les voix nécessaires pour élire uB Pape pourraient se réunir en faveur d'un sujet dont les préjugés personnels, les aifcctions particulières et un zèle aveugle et imprudent ne pourraiebt que rendre son administration dangereuse, et peut-être pernicieuse et fatale k la Religion et à la tranquillité des États catholiques. De ce nombre sont les cardinaux Torregiani, Boschi, Buonacco«i et Castelli. » , Ces instructions étaient communes à Luynes et à

 Bernis ; mais ee dernier possédait la conliance du Cabinet de Versailles, il était chargé de ses pleins pouvoirs. Bernis avait été le protecteur du duc de C.boiseul, qui, l edoutant en lui un rival, le fit exiler dans son diocèse d'Alby. Là ce prince de l'Église, dont, jusqu'à ce moment, la cour et la ville n'avaient connu que l'élégance poétique, les charmes de l'esjirit et l'aménité du caractère, oublia ses rêves de jeunesse, de plaisirs et d'ambition pour des vertus plus épiscopales. L'ami de madame lie Pompadour, le poète que Voltaire avait surnommé Babet la Bouquetière, se transforma en prélat plein dé magnificence et de charité. Dans son ambassade de Venise, il avait été agréable à Benoit XIV et au Saint-Siège; il n'était hostile à personne; il aimait l'éclat et l'apparence du pouvoir. On accorda à ses spirituelles vanités tout cequ' elles pouvaient exiger; on le berça de l'idée que son aflàbilité un peu maniérée, que ses talents diplomatiques séduiraient le Sacré Collège; on l'enivra d'encens, on lui promit l'ambassade de Rome s'il parvenait à faire élire un Pa(m agréable aux Bourbons, et par conséquent ennemi des Jésuites. Remis, sans haine ainsi que sans arrière-pensée, accepta le rôle qu'on lui destinait. . 11 s'était flatté que ses grâces toutes françaises, que sa conversation pleine d'atticisme allaient enlever d'assaut les suffrages, et que, pour vaincre, il n'avait qu'à se montrer; En face de ces vieux Porporati italiens, ayant de plus graves intérêts à satisfaire que l'amour-propre du cardinal de Bernis,- il s'aperçut bientôt 'que, pour discuter l'élection future, il fallait autre chose que des paroles de doucereuse conciliation ou de vagues promesses qui ne contentaient personne. La majorité du Sacré CoHëge était évidemment opposée aux VŒUX des Bourbons ; on essaya de la modifier dans leur sens par la corruption d'abonl, par la violence Digrtized by l >o^

ET LES JÉSUITES. -ju ensuite. U marquis d'Aubetwre, Thomas Azpnru, Nicolas d'Azarâ et le comte de Kaunitz se chargèrent de ce rtle. Ils avaient des complices dans le Conclave. Ils écrivaient; Us recevaient du cardinal de Remis et du cwdinal Orsini de# communR»tions oflicieuses et officielles. De Paris et de -Madrid, les ministres de Louis \\ et de Charles III leur adressaient des instructions. C'e.st dans cette correspondance autographe, dont personne ne soupçonnait encore l'existence, qu'il faut chercher les preuves de l'acharaement contre les Jésuite^. Cet acharnement réduisit des ambassadeurs, des confesseurs; des ministres du Roi très chrétien et du Roi catholique aux proportions de quelques intrigants de bas étage • et il força des princesde l'Église à violenter la conscience de leurs collègues. Par de honteuses transactions, tous, anibas8adeurs,confesseurs, ministres et cardinaux, dirimant le complot, s'associèrent à une culpabilité préméditée' Jusqu'à présent, il a été impossible à l'histoire de déchirer le voUe qui couvrait les événements dont ce Lonclave,fut le théâtre. La vérité avait plus d'une fois essayé de se faire jour; mille soupçons s'étaient égarés tantôt sur l'un, Untôt sur l'autre. U conscience puWil que accusait; mais elle accusait sans preuves. On attribuait donc ses inquiétudes Ji une malveillance svstémati<fue ou à de pieuses frayeurs mal fondées. C"étaient' les catholiques les plus fervents qui, malgré eux, se sentaient dominés par un instinct de répulsion ; ils n'osaient ^ s arrêter aux rumeurs étranges dont les murs du Vatican laissaient transpirer le secret. Par un intervertissement de rôles trop significatif, on entendait les adversaires de l'Église proclamer que tout, dans ce Concis^, avait été digne de la philosophie et de la raison imblique. Les annalistes ont vécu sur ces données contradictoires, et jamais ils ne purent sonder les pi-ofoiideurs de ce mystère. - ..

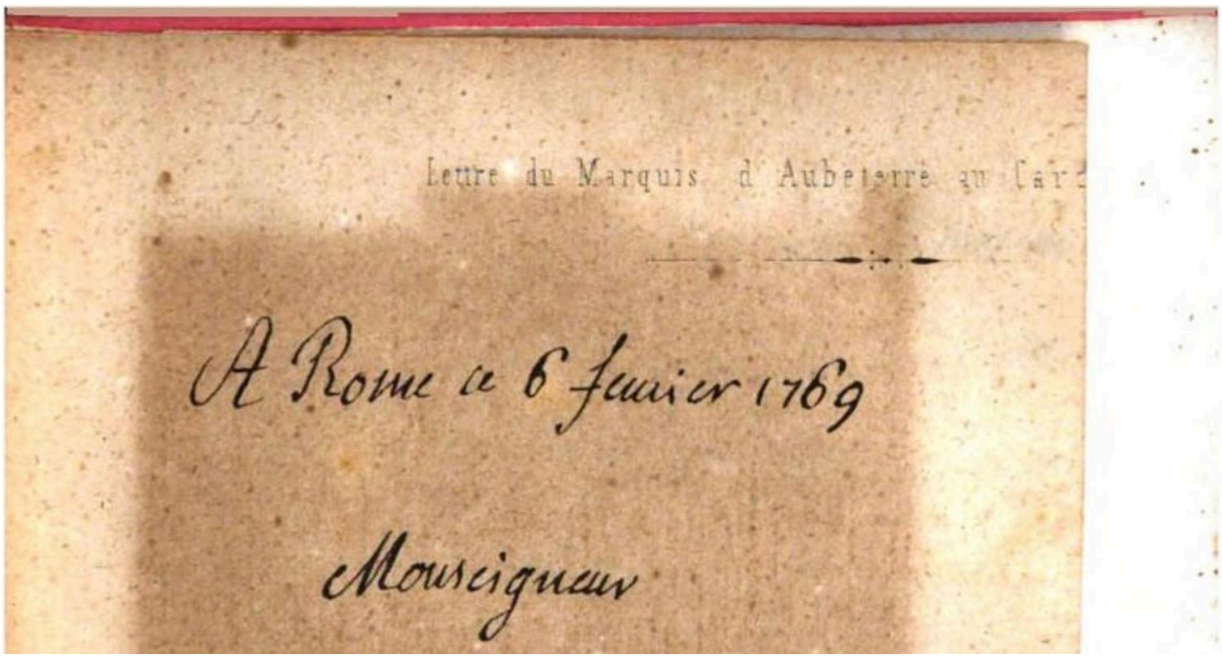
214 rxtüENi xn Cne série d’incidents, qui n’auraient de l’attrak que pour les curieux, niais qui en réalité intéressent peu l’histoire, a fait tomber entre mes mains les documents autographes relatifs au Conclave de 1769. A l’aide de cette lumineuse découverte, il nous a été possible de .suivre pas à pas, minute par minute, la trame que de grands coupables ou des hommes d’une merveilleuse imprévoyance ourdirent contre la dignité de l'Église en haine de la Société de Jésus. Cette trame que les ministres de France, d'Espagne, de Portugal et de Naples ne prennent même pas la peine de dissimuler dans l’inthnité de leurs correspondances va se développer sur un théâtre ecclésiastique. Ce ne seront plus seulement des rois dissolus, imbéciles ou trompés par leurs maîtresses ou par leurs diplomates qui vont agir ; des cardinaux, des prélats se jettent dans la mêlée. C’est cette conspiration qu’il importe de révéler au monde catholique sans ménagements pusillanimes, mais aussi sans pa.ssion, car la justice pour tous devient la véritable, la seule charité de l’histoire. Et, selon la parole de saint François de Sales (1) : « C’est charité que de crier au loup quand il est entre les brebis, voire où qu'il soit, u Dans ce labyrinthe de scandales que nous allons explorer, il y aura sans aucun doute de crueOes leçxms pour les Monarques et pour le Sacré Collège. Les Monarques y verront quel abus on peut faire de leur autorité, de leur faiblesse ou de leurs erreurs. Le Sacré Collège y apprendra à braver les menaces que les cours osaient lui prodiguer ; il se défiera des promesses ou des séductions qui entravent sa liberté. Ainsi qu’il l’a déjà fait, il saura user de son droit pour se soustraire à tout j.omais à l’action des puissances, et pour n’écouter que M) Jntrôduction n la Vit Att aft, par saint Français de Salea, ehap. im (de la Médisance), page 374»

* ET U» JtelTTES. 215 riioDaeur si^erdolal. dont lot> calculs d'une misérable politique u’étQuderont pips la voix. Comme le grand cardinal Baronius, au moment où il va raconter dans ses Amudfs les crimes de quelques l’oDtifes au neuvième siècle, nous avons besoin de protester de notre respect envers le Siège Apostolique, tout en fai^t la part des hommes et des fautes. Comme lui, nous devons répéter pour rassurer notre foi (1) : u Avant de pénétrer plus loin, nous croyons nécessaire de prémunir le lecteur contre le scandale qu'un esprit faible pourrait accepter en voyant l'abomination de la désolation dans le Temple. Mais que plutôt il soit dans l'étonnement et qu'il reconnaisse que la divine puissance veille ^ la garde de ce Temple, puisque sa ruine n'a pas comme autrefois suivi une pareille abomination. Que le lecteur comprenne que ce Temple repose sur de^ fonde.-: ments plus solides, c'est à dire -sur les promasses du Christ, promesses plus inébranlables que le ciel et la terre, car le Seigneur a dit lui-mème : « Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ue passeront pas. » Après avoir indiqué le but que nous nous proposons, il faut entrer dans le Conclave avec le cardinal de Beruis. Ce prélat arrivait à Home dans l'intention bien pro noncée de complaire à tous les désirs de la cour de France; c'était son intérêt, car le délabrement de sa fo(tune ne lui laissait aucune chance de réparer ses affaires. A peine est-il admis au Conclave, où l'attend le cardinal Orsini, ambassadeur de Naples, qu'il viole toutes les loLs protégeant le secret des déübérations intérieures, pour se mettre en correspondance quotidienne avec d’Aubeterre. Les ambassadeurs des puissances intriguent au dehors, Bernis, Orsini et le parti des Cout (I) Àniule» éeelêêia$tià, ayetore Casart tarante, I. t, p. 647 (Roms, « tjqpographia V^icaut, 1601,!.

 ronnes suivent leur exemple au dedans, comte de Kaunitz, ambassadeur de l'impératrice Marie-Théi èse, a ordre de soutenir oITiciellement la Compagnie de Jésus. 11 oublie ses instructions pour flatter le Philosophisme naissant de Joseph II, et sèrvir la cause de l'incrédulité. Les lettres de cés diplomates racontent, jour par jour, presque heure par heure, les péripéties du complot. A les entendre tous, on croirait que ce n'est pas de l'élection d'un Vicaire de Jésus-Christ qu'il s'agit, mais d'un de ces marchés politiques où l'honneur est toujours trahi par la corruption. D'Aubeterre a besoin du cardinal français. 11 connaît son faible. 11 lui raconte de petits bons mots, il l'entretient des inconvenances impériales que le jeune empereur Joseph 11 a cru devoir se permettre pour gagner les bonnes grâces de Voltaire et se montrer esprit fort en face du Sacré Collège et des Jésuites. Le 28 mars 1769, d'Aubeterre commence ainsi sa correspondance avec de Bemis : « Son Éminence verra dans le billet que j'ai écrit à M. le cardinal de Luîmes les intentions de l'empereur sur l'élection future que ce prince m'a communiquées dans une conversation de près d'une hetire que j'ai eue avec lui tète à tète, dans sa chambre, où il m'avait fait dire de me rendre. Il a ajouté qu'il avait vu Votre Éminence à la fenêtre et qu'il aurait bien désiré de la voir de plus près. Il est très instruit de ses droits et connaît fort bien ce pays-ci. Sur les Jésuites, il m'a dit que l'im|)éralrice sa mère, qui était très religieuse, ne croyait pas devoir faire de démarches pour solliciter leur destruction, mais qu'elle ne s'opposerait à rien, qu'elle la verrait même avec plaisir, et que lui pensait tout de même. En allant visiter la chapelle de saint Ignace dans l'Église du Jésus, il a demandé au Général quand il changerait d'habit. Ce prince a du caractère, un fonds de principes et un très grand désir d'acquérir des connaissances. Ges Digilized by Googic

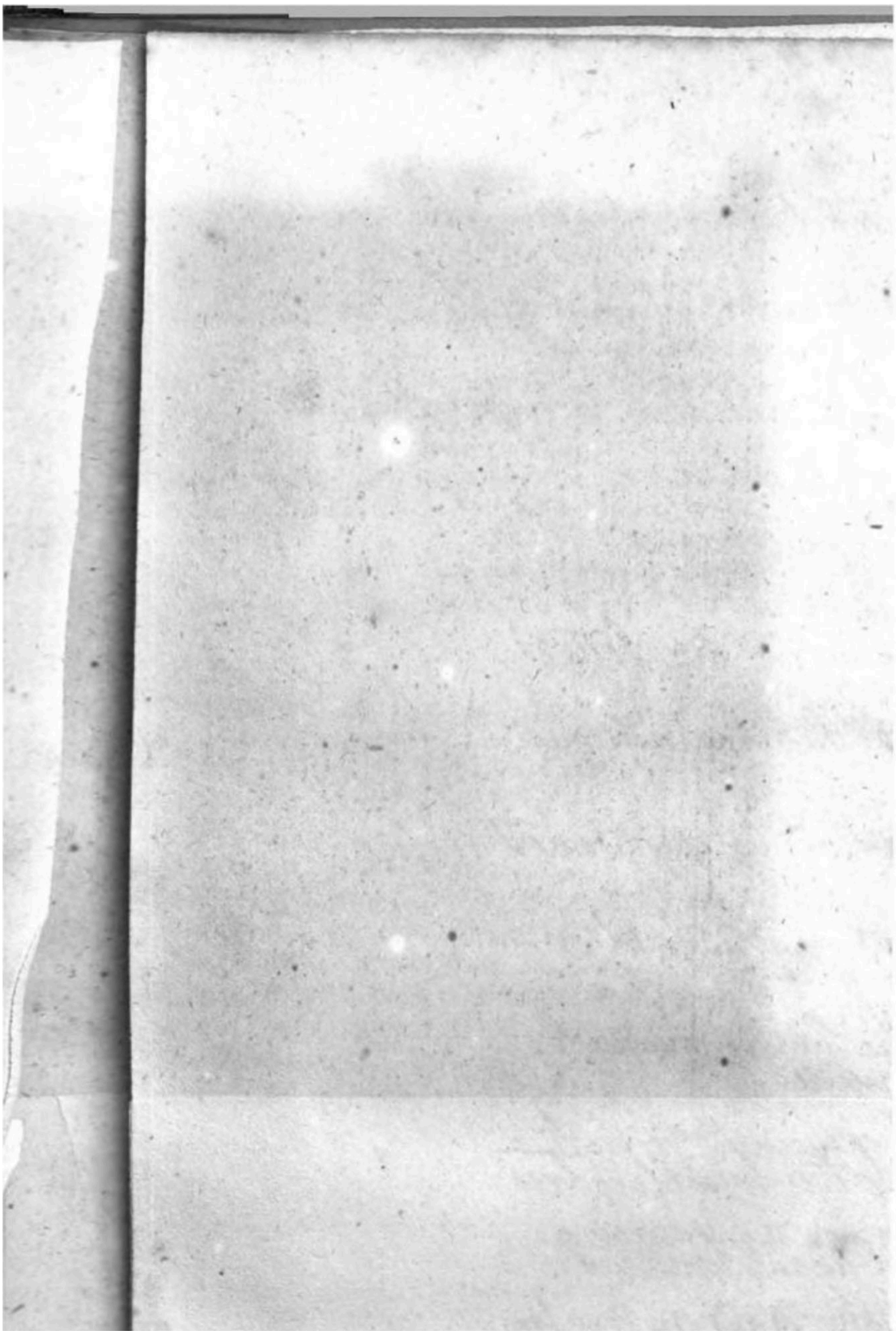
The text on this page is estimated to be only 11.61% accurate

/pte, ^ ^ ^ i»U4^ 'du, 2 Au,^ ù. atvdU<-d£ iua^)c, ai d,^^^aive, 9" ^4 4U. 9^au,i 7)u, /i/M. ^ 9)cv^t^ VL&^ ^4A,^ âM/iueur 4. '^cup,^ .^'4^ ^ ^ p/)âi^ p^MôiOL éiifl^ ijoà^^û/' 'Ù^i ê^lM. MM,éü,va//c^au'y p)<nuf&ü/ iAir^ ^t, C'^.At'i ttC l ^ 9^ P ^ ^ 9du, étu^ ui <tL âb dütvü^jdp Itc â^jù 9'uiMàpi,ir ^ ^t^li 1 1 i by CiOOgle



Digilized by Google

rivée de ma lettre
si subitement que
- dont les appartements
et par un escalier —
é surpris comme les
cmencement je me suis



The text on this page is estimated to be only 29.67% accurate

Digitized by Google



ET LES JÉSUITES. 217 petites anecdotes sont pour Votre Éminence seule. J'ai pensé qu'elles pourraient lui faire plaisir, a La nouvelle donnée par d'Aubeterre produit le même sentiment à la cour d'Espagne. Roda en adresse l'expression au chevalier d'Azara le 17 avril : « On n'avait pas encore vu de nos joiirs, dit-il, l'empereur à Rome et beaucoup moins encore admis au Conclave. Nos cardinaux sont pleins de joie de ce que l'empereur se soit expHqué avec tant de clarté sur les Jésuites et sur les affaires pendantes à cette cour. C'aura été chose bien pénible pour les fanatiques attendant de Vienne leur salut, et espérant que la protection impériale leur servirait à subjuguer les Bourbons. Jamais Conclave ne fut plus froid que celui-ci, selon les rapports qui nous en arrivent. On voit la frayeur qu'ont toutes ces Éminences de déplaire aux cours. Ce n'est pas mauvais signe. Il serait bien dommage qu'à l'entrée des cardinaux étrangers les rusés Albani se moquassent d'eux. » Comme Choisenl, Roda a été ambassadeur à Rome; il prend texte de son séjour dans la ville pontificale pour prémunir Azara contre les Zelanti. Le 25 avril, il s'exprime en ces termes : « Je vois qu'au Conclave tout se passe en discours; et il paraît certain qu'il n'y a pas de parti dominant. Si Bernis n'a pas à son aide quelquesuns de ses tours ordinaires, je crains bien que les Tertiaires et les Rezzoniciens ne le trompent, parceque JeanFrançois Albani en sait plus que tous les autres, et qu'il est maître consommé en fait d'intrigues et de manèges. Notre cardinal Orsini sera dupe de tous les partis sans pouvoir former le sien, n D'Aubeterre n'est pas si franc avec le cardin.al de Bernis. Le l"avril, l'ambassadeur de France le prend par la flatterie. Il lui écrit : « Il n'est bruit dans toute la ville que de l'estime générale du Sacré Collège pour la personne de Votre Éminence. Elle a su s'en faire aimer et s'en

3^8 ÇLÉMSKT faire aauidre. Le public voudrait que Votre ^io^e fût faite secrétaire d'État. Je doute qu'elle fût de cet avis. Quant k eux, ils auraient grande raisou, et c'est la première fois que je leur ai vu souhaiter une chose raisonnable. » Ce vœu étajt impossible, cette insolence à l'égard du Sacré Collège devenait un outrage gratuit. Bernis accepte l'un et l'autre sans témoigner aucun mécontentement Le lendemain, 2 avril, d'Aubeterre, qui a pris ses précautions avec la conscience du Cardinal, commence à démasquer ses batteries. « 11 y a apparence, lui mandet-il, que vous ne serez que quarante-cinq cardinaux dans le Conclave. Seize nous sullisent pour une exclusive (1) . Quand nos troupes seront rassemblées, nous en aurons dix bien sûrs. Six Napolitains, deux Français et deu-V Espagnols. 11 faut espérer que npus parviendrons encore; à nous en assurer quelques-uns parmi les Cardinaux d'York, Lante, les deux Corsini, Ganganelli, Guglielmi, Malvezzi, Pallavicini, Pozzobonelli et les deux Colonna. Ces deux derniers sont dans le cas d'avoir beaucoup d'égards pour- la cour de Naples. Outre les biens personnels qu'ils ont dans ce royaume, la plus grande partie de la fortune de leur frère y est, et en leur parlant un peu ferme, s'il est nécessaire, je ne doute pas qu'on ne les enipècbe d'aller pour un sujet qui ne conviendrait pas à Sa Majesté sicilienne. » I ^ (1) On appelle exclusive des Cardinaux, dans le Conclase, l'oppmilion comianle d'ane partie des membres du Saerd Collège contre l'autre dans le but d'enpècher rexallalion an pootMIcat d'un cardinal dont ils ne veulent pas. L'esclusion des cours est, au dire des Romains, un avis pacifique que les cours devienne, de Paris et de Madrid souuieUent an Conclave pour un seul cardinal, en déclarant que son élection ne serait point agréable pour des motits particuliers. Cet avis pacifique était devenu une espèce de droit. Au Conclave de 1769,11 a tellement dégénéré en abus que ce scandale enfin dévoilé doit néoesaairement araoner l'Église à rester dans son indépendaDce primitive. Digitized by Google

faire craindre. Le public voudrait que Votre Éminence fût faite secrétaire d'État. Je doute qu'elle fût de cet avis. Quant à eux, ils auraient grande raison, et c'est la première fois que je leur ai vu souhaiter une chose raisonnable. »

Ce vœu était impossible, cette insolence à l'égard du Sacré Collége devenait un outrage gratuit. Bernis accepte l'un et l'autre sans témoigner aucun mécontentement. Le lendemain, 2 avril, d'Aubeterre, qui a pris ses précautions avec la conscience du Cardinal, commence à démasquer ses batteries. « Il y a apparence, lui mande-t-il, que vous ne serez que quarante-cinq cardinaux dans le Conclave. Seize nous suffisent pour une exclusive (1). Quand nos troupes seront rassemblées, nous en aurons dix bien sûrs. Six Napolitains, deux Français et deux Espagnols. Il faut espérer que nous parviendrons encore à nous en assurer quelques-uns parmi les Cardinaux d'York, Lante, les deux Corsini, Ganganelli, Guglielmi, Malvezzi, Pallavicini, Pozzobonelli et les deux Colonna. Ces deux derniers sont dans le cas d'avoir beaucoup d'égards pour la cour de Naples. Outre les biens personnels qu'ils ont dans ce royaume, la plus grande partie de la fortune de leur frère y est, et en leur parlant un peu ferme, s'il est nécessaire, je ne doute pas qu'on ne les empêche d'aller pour un sujet qui ne conviendrait pas à Sa Majesté sicilienne. »

(1) On appelle *exclusive des Cardinaux*, dans le Conclave, l'opposition constante d'une partie des membres du Sacré Collége contre l'autre dans le but d'empêcher l'exaltation au pontificat d'un cardinal dont ils ne veulent pas. L'exclusion des cours est, au dire des Romains, un avis pacifique que les cours de Vienne, de Paris et de Madrid soumettent au Conclave pour un seul cardinal, en déclarant que son élection ne serait point agréable pour des motifs particuliers. Cet *avis pacifique* était devenu une espèce de droit. Au Conclave de 1769, il a tellement dégénéré en abus que ce scandale enfin dévoilé doit nécessairement amener l'Église à rester dans son indépendance primitive.

ET LES JÉSUITES. ai« Le roi Ferdinand de Naples, malgré sa faiblesse de caractère, résistait autant que possible aux captations ; le marquis de Tanucci, son ministre, se portait fort pour lui, et, créature de (iharles 111, il secondait activement les vœux des autres cours, car sa fortune politique et privée se trouvait attachée à l'entière suppression des Jésuites. D'Aubeterre avait tendu ses filets autour de Bernis ; il le savait besogneux et prodigue : le (i avril, il lui propose le moyen qui doit d'un seul coup, selon lui, amener des résultats heureux pour leur intrigue : « tie qu'on ne fait pas avec tous, lui dit-il. Votre Éminence pourrait le faire en particulier si la circonstance était f^avorable avec celui qui devrait être élu, avant que son élection fût décidée et en faire une condition. Ln Cardinal, avant d'être Pape, se prête volontiers poui- le devenir, et il y a plusiem s exemples de ces sortes de marchés. 11 faudrait alors se réduire à la destruction des Jésuites uniquement, et réserver le reste, en tirer une promesse par écrit, ou, s'il s'y refusait absolument, une promesse verbale devant témoins. » Tel était le plan des Couronnes. Elles se déliaient du Sacré Collège, et plies voulaient que le Pape futur signât l'engagement de séculariser la Société de Jésus. Bemis, combattu entre le premier de ses devoirs et sou intérêt personnel, repousseavec force un pareil projet. Le 1 1 avril, d'Aubeterrc essaie de calmer des scrupules qu'il ne comprend pas. 11 répond à ses objections : u Je suis véritablement ainigé que Votre Éminence répugne â l'arrangement particulier que je lui ai proposé, qui est désiré pai' l'Espagne, et qui le serait infailliblement par la France si ou avait touché cette question. La circonstance d'un nouveau Pape était celle qui pût arriver de plus favorable à nos vues. Ne rien arranger avec lui d'av^cq, c'qst tout manquer et laisser échapper la plus bellq occasion ainsi que le meilleur moyen, bien plus Digitized by Google

 sûr que tous ceux qui pourraient être employés dans les suites par les Cours. Je ne connais de théologie que la naturelle, et je ne comprendrai jamais qu'un pacte qui n'a pour but que la sécularisation d'un Ordre religieux qu'on ne saurait nier devoir entretenir la division et le trouble dans l'Église tant qu'il subsistera, puisse être regardé comme un pacte illicite ; au contraire, une telle démarche ne saurait être envisagée que comme méritante et tendante au bien de la Religion. Je sens bien que je ne suis pas fait pour être le casuite de Votre Éminence; mais qu'elle s'en ouvre confidemment au cardinal Ganganelli, nn des plus célèbres théologiens de ce pays-ci, et qui n'a jamais passé pour avoir une morale relâchée ; j'espère que peut-être il se rapprocherait de mon sentiment. 11 ne s'agit ici d'aucune temporalité, mais absolument d'une pure spiritualité. Rien de plus douteux que ce que fera un Pape, quel qu'il soit, quand il sera élu, si on ne l'a pas lié auparavant. » La question ainsi posée ne laissa aucune incertitude à l'esprit même le plus dégagé de scrupules. Le Conclave est évidemment placé sous le couj) de quelque manœuvre tendant à déshonorer l'Église. Les ambassadeurs des puissances ont déjà pris la haute-main avec le Sacré Collège ; ils commandent dans Rome. C.ependant, moins de vingt-quatre heures après avoir reçu ces confidences. Remis fait part au duc dé C.hoiseul de ses craintes et de ses espérances sur les (’.ardinanx ; puis il ajoute à cette lettre, datée du Conclave 12 avril ; « On peut dire que, dans aucun temps, le Sacré C.ollége n'a été composé de sujets plus pieux ni plus édifiants. Les exceptions que l'on peut faire à cet égard se réduisent à un petit nombre ; mais il faut convenir que jamais la cour de Rome n'a été moins au fait des grandes all'aires ni plus dénuée des connaissances des Cours. Cette ignorance est un des plus grands obstacles au succès des négociations ultéDigiSzed by Google

 rieures. Ces gens-ci ne se doutent seulement pas de ce qu'il faut faire ou éviter pour ne pas compromettre le Saint-Siège avec les puissances. Toute leur politique se renferme dans l'enceinte de Monte-Cavallo. L'intrigue journalière est leur véritable occupation et, malheureusement pour la paix de l'Église, leur seule science, n Bemis s'était rendu compte de l'état des esprits. Malgré ses vaniteuses préoccupations, il s'avouait que ses caresses, que ses flatteries n'aboutissaient à rien ; et au lieu d'admirer cette fermeté sacerdotale, il la transformait en ignorance, il l'immolait à son amour-propre froissé. Nous venons de l'entendre exprimer à Choiseul .son opinion sur le Sacré Collège ; le voilà qui, le là avril, appelle d'Aubeterre à désespérer avec lui de ne pouvoir trouver un Pape selon le vœu des Couronnes. C'est une cruelle leçon dans l'histoire de l'Église, que ce Conclave où tous les souverains catholiques se liguent avec quelques cardinaux pour asseoir la simouie sur la Chaire de Pierre. Mais cette leçon doit s'y trouver; elle y restera comme uu monument de la force d'àme des uns et de la perversité des autres. Beruis écrit donc le là avrU au marquis d'Aubeterre : « 11 ne sera plus question entre votre Excellence et moi d'un arrangement auquel l'état que j'ai se refuse.; car pour le fond de la chose il y a longtemps que je pense qu' après ce qui s'est fait il est politique et presque nécessaire d'achever; il n'y a que les moyens qui répugnent. Je ne laisserai aucune erreur ui soupçon à ce sujet daus la première lettre que j'écrirai à M. le duc de Choiseul. Je puis vous assurer que le cardinal de Luyues pense comme moi, et qu'il est persuadé (depuis que je suis ici) qu'il serait à souhaiter que l'on pùt achever ce que l'on a commencé par des moyens convenables. Le plus grand de tous est de choisir un Pape qui ait la tète assez large et assez bien faite pour sacrifier les petites

fXÊ«BNT XIV 332 considérations aux grandes. Mais où est-il ce Pape 7 Où est le Secrétaire d'État supétieur aux misères locales de ce pays-ci? Je le cherche en vain. Je ne trouve «pte quelques nuances de plus ou de moins dans la médiocrité des uns et des autres ; Car il ne faut pas s'y tromper, on gagnerait plus sur l'objet intéressant des Jésuites avèc un homme fort qu'avec un homme faible, pourvu qu'il ne fût pas fanatique. « Cavalchini nous a avertis que le parti de FantuîTi réiinissait les autres partis. Si cela est vrai; Fanluzri a transigé secrètement avec les Jésuites. Je me sois serti de cet argument, qui a éclairé André Corsini, et je m'en senirai encore, (lavalchini, à qui j'ai parlé, 9 promis qu'il ne donnerait pas sa Voix à Fantuzri i s'il avait dix ans de moins, nous en tirerions un grand parti. Les Espagnols arrivant par terre, voilà l'élection suspendue', il est cependant possible de soutenir encore plus d'un mois l'inaction du Conclave. Vous voyez bien que je" nç m'oublie pas pour rompre les mesures dé Fantuzzi avec son parti: c'est plus qu'un épouvantail aujourd'hui i mais si ce n'était qu'un fantôme pour cllrayer, il h'en faudrait pas moins être sur ses gardes; Nous assurerons notre exclusive par les voix, et nous nous garderons de hasarder les exclusions formelles qu'à l'extrémité. Tous nos amis sont des bavards, et n'ont point de tête'; je suis à plaindre. Si Ganganelli n'avait pas tant de peur de se nuire en paraissant lié avec les Couronnes, il y aurait pour moi plus de ressources en lui qu'en tout* autré ; mais cela ne se peut plus : à force de finesse il gâte sès affaires plus il se cache, plus on soupçonne son ambition ; mais il a été accoutumé à cette conduite dans son cloître, et il a peur de son ombre ; c'est dommage. Toüt mon plan porte sur notre exclusive. Je n'effarouche personne, et j'ai. Dieu merci, persuadé au cardinal dfe Lhynes de ne point trop agir ni trop parler. Dans lé

£T L£d fond c'est un honnête homme, et qui sera toujours cê que le Roi voudra, excepté ce que nous ne pourrons pas faire sans nous déshonorer in seecula tueculoritm. ^ a t> Dieu I que je suis à plaindre de trouver si peu d hommes ici I J assure le ministre de mon respectueux attachement, et l'ami de ma fidélité. « Le retard des Espagnols a causé la plus grande sensation : on s en occupe ; on a raison. Les vieux souffrent ; tous murmurent, mais assez bas. A la longue l'impatience prendra : et nos voix formant l'exclusive se détacheront. Voilà ma grande crainte; car alors nous né ferions ni le Pape ni le Secrétaire d'État, et nous en sérions pour la honte. » , Le lendemain, 16 avril. Remis continue ce métier de tentateur : « J'ai vu le vieux Corsini, mande-t-il à l'amIwssadeur de France; je lui ai parlé. Cet homme est rond et ferlne. Je l'ai flatté, et il est content du rôle que je Xéux lui faire jouer. Lante m'a promis affirmativement sâ voix. J'ai TU le vieux Conti; le peu qu'il m'a dit est ttês bien; tfiais je suis jusqu'ici (car je suis défiant ën Italie) enchanté de Malvezzi. » «Cependant tout n'allait' pas au gré des désirs dfe la inaiwn de Bourbon. Plusieurs cardinaux résistaient Silehciensetnent aux obsessions; d'autres S'élevaient avec énergie contre ces trames insolites dont on essayait d'envelopper le Conclave. 11 y avait des murmures, des plaintes; la discorde éclatait parmi les Princes de 1 ^lise ; et pour peindre avec vérité la position de médiateur que Remis acceptait dans ces conflits nés au ' souille de l'intrigue, il écrivait à d'Aubeterre le 17 avril : « Je suis le savetier dü Sacré Collège. Je raccommode les .souliers mal faits. » Le cardinal français devait avoir fort à faire, car les listes sur lesquelles on partagea le Sacré Collège enbons, en douteux, en mauvais et en indifférents, prou

22& CLtiaUlT XIV veut que la majorité du Couclave était bien éloignée de condescendre aux vues de la éiaison de Bourbon et aux Intrigues de ses cardinaux ou de ses diplomates. Heruis établissait des catégories; le gouvernement espagnol, son ambassade à Borne et la faction quelle dirigeait avaient aussi les leurs. Ou répartissait les suilrages de cette manière : Quatre classes avaient été formées. Onze cardinaux se trouvaient dans la première. L'Espagne les regardait comme bons (ùue/u) , c'est à dire qu'à ses yeux ils étaient tout disposés à sacrifier les Jésuites et à se faire les courtisans des Puissances. Voici leurs noms ; Sersale, Calvacbini, Negroni, Durini, Neri Corsini, t'.onti, Branciforte, Caracciolo (1), André Corsini, Ganganelli et Pirelli. Six sont désignés comme très mauvais (pesinii). Le nom de ces très mauvais est un titre de gloire aux yeux de la Chrétienté. Les cardinaux Torregiani, Castelli, Buonacorsi, Chigi, Boschi et Bezzouico ont mérité cette exclusion, que, sous la distinction seulement de mauvais [tmlos), partagent avec eux Oddi, Alexandre Albani, de Bossi, Calini, Yeterani, Molino, Priuli, Bufalini, des Lanze, Spinola, Paracciani, Jean-François Albani, Borrqmeo, Colonna et Fantuzzi. . . Trois composent la classe des douteux {dudoios). Ce sont Lante, Stoppani et Serbelloni. Neuf entrent dans celle de rien ou indifférents {nuda o iiidifereiUet). ils Se nomment Guglielmi, Canalp, Pozzobonelli, PecelU, .Malvezzi, Pallavicini, York et Pampbili. Les Cardinaux espagnols et français, de Solis et de La (<) Dans le manuscrit espagnol de ceUe liste, ndrfssée par le marquia de Orimaldi, ministre des affaires étrangères sous Charles lU, h M. Azpuru, ambassadeur d'Espagne^ liste dons nous ne garantissons qne ranthentleilé, aux noms des cardinaux Carraciolo, Ganganelli et Pirelli, se trouvent trois notes ainsi conçues; Carraciolo (ngnor Tanucci diee mato), OanganelU CAap cariai qne iictn Hr Jetnita). Pirelli (Tanncei dieemalo), ■■ , Ctwjflt'

 ('<erda^' Bernis et de Luynes, avec Orsini, sè spnt exclus eux-niémes dè ces catégories ; mais leurs suffrages ne feront jamais défaut à celui qui se présentera pour abaisser l'Kglise sous les concessions qu'exigent impérieusement les trois Cours. Cette statistique du Conclave, révélée par les adversaires les plus implacables de la Compagnie de Jésus, donne une- majorité évidente aux Cardinaux qui veulent conserver J'Institut. La suite de ce récit montrera dans quel piège on fit tomber cette majorité. Mais pour l'honneur de l'Église, il est bon d'enregistrer les aveux de ceux qui ont reçji mis.sion d'avilir le. Sacré Collège. « Nous avons quatorze vois assurées pour l'exclusive, et quatre douteuses, mande Remis k Choiseul le S mai. On ne. pouvait compter que • sur dix voix quand M. le cardinal de Luynes et moi .sommes entrés au Conclave ; ainsi nous n'avons pas perdu notre temps. 1) Parmi les personnages les plus influents du Conclave, on remarquait 'deux porporati du nom d'Albani. Justes et intrépides, riches et honorés, ils se présentaient comme les ctiefs de ceux qui n'humiliaient pas la dignité de l'Église devant une aveugle colère contre les Jésuites. I.es agaceries de Remis avaient glissé sur leurs âmes, ét ils-tenaient tète à l'orage. Le Cardinal français sentit qu'il devait par tous les moyens possibles vaincre cette résistance: il fit demander aux deux Italiens une conférence avec quelques Cardinaux. L'entrèvue eut lieu le 18 avril, elle, fut vive. Alexandre et Jean-François Albani discutèrent les allégations dont Remis, au nom des Cours, se faisait l'interprète. Jean-François déclaia que la cause des Jésuites portée devant le C.onclave était la cause de l' Église elle^même, que les Parlements de F rance et les Gouyeraements portugais et espagnol avaient bien pu commettre un suicide moral; mais que le Sacré _ Collège ne se prêterait jamais à un pareil crime;' qu'à 15

CLÉmmT XIV 226 Home , pour condamner un accusé , il fallait d’autres preuves que la colère inexplicable d’un Roi ou les calculs dévots d’une femme perdue de nvnurs. Les deux Albani et leurs adliérents demandaient qu’on spécifiât les imputations, qu’on lès appuyât sur d’honorables témoignages, (|u’on établit d’une manière logique' la culpabilité des Jésuites. Ces (Cardinaux détruisirent pièce à pièce l’écliafaudage de promesses et de terreurs que bâtissa'ient les- trois Cours, ils défendirent là Compagnie de Jésus avec éloquence ét fermeté ; ils se plaignirent de voir les droits et l’indépendance de l’Église' offerts en holocauste à d’inqualifiables préventkms. Accablé sous leurs reproches, Remis cherche à se relever en mettant en jeu une question de {lersonnes, et il dit L’égalité doit régner parmi nous ; nous sommes tous ici au même titre. » A ce met le vieil Alexandre Albani (1) soulève sa caA celte époque, comme dans tous les temps où les Cours étrangères ont essayé d'avoir action sur le Saint-Siège, il y avait i Rome, outre les agents diplomatiques, des intrigants de seconde main qui coiitrAlalent nu secoodaient les démarches de leur ambassadeur, selon le salaire qu’ils en ncevaieni. La ï'rauoe tenait alors dans ta ville pontificale un de ces calomnialcuis patentés que l'on pale et qu'au méprise. Cet homme, qui se nommait Dulour, était ù la solde du Jansénisme, qui l'avait placé là sous l'aile du cardinal Passionci et qui servait de correspondant au cardinal de Bemis, au procureur général Joly de Fleury, à d’Alcmbert et à tous ceux qui avaient besoin d’étre mal renseignéa. La volumineuse correspondanoe de Pufour est seaa nos yeui. Nous la percouroDs, nous l’étudions le rongeur au Iront, car jamais peut-être le meosoDge n's pris des allures phss cyniques. Elle commence en 1766, et voici ce qu'il mande nu cardinal de Reriiis sur le compte de son futur antagoniste au Conclave, le cardiiwl Alexandre Albani : «Son caractère se maniresla tout à coup. Ou le vil lourbc, sans que les plus rusés s'en Inssent aperçus, bypocrilc sans quc'les Jésuites même t'en dontassenL et vlndicatil implacable. Cependant, malgré de telles diapatiliont, il aeutit le beaoin qu'il avait de se rendre anx praposiüons que les Jpsuites lui faisaient depuis longlemps. U fit donc son marché avec eux, se vendit argent sur table cl ac livra sans réserve à ces Pères. Ces nouveaux maitres donnèrent à leur noovcl esclave des preuves de leur puissance ; ce qui réveilla en loi tonte l'avarice dont il portait le D by C^;n>g|e

ET. tES JÊ«WTK.«. 227 lotte rouge, le berirtino des Cardinaux, et d'une voix pleine d’autorité : « Non, Éminence, s’écrie-t-il, nous ne sommes paa tous ici au même titre, car ce n’est pas une courtisane qui m’a placé ce berretiho sur la tête. » Le souvenir de la marquise de Pompadour -évomié dans le Conclave ferma la bouche au cardinal de Hemls. I.’allusidn avait porté coup. Le lendemain de cette scène, 10 avril, la correspondance de Remis avec d’.\ubeterrè garde une trace du cruel reproche d’.\lbanf : « Sur qiioi mande Remis à son confident diplomatique* nous avoris jugé à propos qu Orsini dit k ce vieux renard que la cour de Naples, comptant sur son attachement h tous égards et aussi à cause des abbayes que lui et son neven ont au royanine de Naples, désirait d’être instroite de sa façon de penser et d’agir xlans les affaires du Conclave, et qu’ainsi il eût à dire' ses vues et ses intentions, afin que Sa Majesté Sicilienne en fût instruite. Cela donnera à penser à ce chef intrigant. » . ‘ C était répondre à une dure leçon par un coupable système d intimidation. Les Cardinaux aux gages des Couronnes lé pratiquaient sourdement. D’.Aubeterre qui leur a offert cet exemple, ne prend même pas la p^ine de déguiser ses démarches. Le fl février il a mandé au daM MB c»ur, el ih n'ont pas manqué d’entretenir une passion dont 11, ont retiré, du moin, en apparence, de ,i grands aerviees. Alesandre •a&fau «omprrt que tou, ms ,uooès dépend«ent de Ip reeon.alaa.nee qull aurait eovco la Société. Aus.1 u'a4-a janai. manqué il mo tonie, ayprt. I CS Généraux de celte Compagnie^ qui peut »c naUer d'élre la seule au monde pour qui le eardinal Alewndre Albani n’a jamais eu la moindre ingratitude. • Alaandre e>l de tant les Oardinanx, dit encore ce Dutour derenn le pai^xiato du duc de Choitoul, de, GalBca». et d« J.»aéni,le^ celui qui est le.pliM imbu des ridicule, maumci de la Cour roBUÜnc wu la puùaaMie rovale. Il ignore tout, eiceplé le, prélenUou, qu’on nomme ultramonUine,; II le, Mit par emur cl le, pouwerail plus loin que ne le fit jadis Grégoire VII, ,’il avait la pnbsance en main. ,

CLÉMENT XIV 22H duc de Choiseul : « Nous devons parler au cardinal d'York. U est probable que ce prince, tant par sa façon de penser, qui s’est même fortifiée depuis qu’il s’est entièrement détaché des Jésuites, que par sa reconnaissance pour les bienfaits qu’il reçoit de la France et de l'Espagne, suivra entièrement le parti des Couronnes. Je dois, aussi parler au cardinal Lante. J'îii lieu de croire qu’il n'est pas rempli de bonne volonté à notre égard. D’ailleurs, dans le dernier Conclave, il se conduisit très mal. Je compte lui dire très nettement que, s’il continuait de se conduire de même dans celui-ci, le Roi ne regarderait plus sa maison comme lui étant attachée et retirerait la protection qu’il lui accorde ; que de plus j’ignOre ce qu’il arriverait peut-être des revenus qu’il possède en France. » . Le cardinal Lante n’eut pas assez d’énergie pour résister à l’intimidation. D’Aubeterre lui adressait ces menaces avant l’ouverture du ('.enclave. Le 8 mai. Remis, écrivantau duc de Choiseul, délivre un satùfecit à Lante, et toutes ces hontes cardinalices ou gouvernementales doivent enfin être mises à nu. « Je peux, raconte Becnis. rendre justice au cardinal Lante. Il s’est conduit à merveille dans ce Conclave, et je ne doute pas que, lorsqu’il sera doyen du Sacré Collège, il ne mérite que le Roi accueille avec bouté les prières qu’il fait en faveur du duc I.antev .son neveu. » . * , ■.s ■ ~ Remis avait pour mission de gagner à la cause des puissances ou de neutraliser tous les Cardinaux dont le vote ne lui était pas connu d’avance. On lit dans sa lettre du 20 avril à d’Aubeterre : « (ianganelli, avec lequel j’ai une petite galanterie sourde, m’a fait assurer que sa voix était à mes ordres. En attendant, il la donne à nos ennemis, et c’est pour mieux les tromper. 11 n’aime pas la façon de négocier de mes collègues; mais il prétend avoir beaucoup d’estime pour moi. » Digilized

ET LES JÉSUITES. 339 Dajis ces conllits ambitieux, l’atiaire des Jésuites avait ^ l'ait un pas. immense. On la rattachait à la liberté même du Saint-Siège, et Azpuru, écrivant au comte d’Aranda, |M)uvait se permettre de lui dire le 21 avril : « Plus beureiLx que le gouvernement du Roi très chrétien. Votre Excellence u'a pas eu besoin de torturer les faits et la loi pour frapper la Compagnie de Loyola. Sallajesté a prononcé, et l’arrêt a été exécuté sans appel. Le'silence vaut mieux pour nous que toutes les procédure, car Remis s’embarrasse pour les défendrey et moi je n’ai besoin que de me taire. L’accusation muette se traduit de toutes les manières. La France a eu tort de dire son dernier mot sans apporter de preuves. On les demande dans le Conclave ; nous, nous pouvons empêcher toute discussion, et cela est préférable. En effet, nous u’avous pas à démontrer la culpabilité des Iguatiens sur tel ou tel point. Le secret du Roi répond à tout, et il pose la mort des Jésuites comme une condition aine qm non. Peu importe que le crime soit ou ne |ias soit prouvé, si l’accusé est condamné. On résistera, mais enfiu on arrivera à consommer le sacrifice. » L’Église refusait de s’associer à. l'iniquité préméditée des trois Cours. La corruption ne faisait faire aucun progrès à l’intrigue ; les ministres des puissances pensèrent qu’ils seraient plus heureux s’ils employaient les moyens de terreur. Ou ne parie plus de simonie pour le moment. Remis et le cardinal Orsini prennent à tâche d’elTrayer le Conclave. Les villes d’Avignon, de Bénévent, de Ponte-Corvo étaient militairement occupées par les troupes de la maison de Bourbon ; elle menace de pousser plus loin les hostilités. Les monarques de France et d’Espagne jouissaient de deux voix d’exclusion dans le Sacré Collège. Une lettre du cardinal de Remis, du 22 avril, va nous initier au scandale que ces princes laissèrent propager en leur nom. U s'exprime eu ces

(iUMWT XIV asu terme:» : u üü U. Az^mni veut faire attentien que les listes d'Kspaqne et de France réunies donnent l’exclusion à vingt^ trois sujets et que le C.onclave ne sera composé (|ne de quarante-six après l’arrivée des Espagnols, et que de ces quarante-six il faut én retrancher neuf ou dix rpd ne sont pas papables, où trouvera-t-on un Pape ? Mv Azpuru répondra qu’il restera Sersale, dont on ne veut pas ici; Stoppani, dont on ne veut pas davantage; Malvezzi, qu’on a en horreur <depuis qu’il parle |>our nous; les Napolitains, qui sont trop jeunes; Perelli et Rrelli, auxquels peu de voiX' se joindront; Ganganelli, qui est craint et pas assez considéré. M. Azpuru répondra que la la.ssitude forcera à en venir à Sersale ; mais la lassitude, jointe aux bruits qu’on sème déjà contre la tyrannie des (iours, dérangera à la fin le système de notre exclusive ; les Rois nons abandonneront, on fera un Pape malgré nous.... C’est pour l’honneur ‘des Couronnes que je parle. Jamais elles n’ont voulu fairè un l’apc, en excluant plus de la moitié du Sacré Collège ! (’.ela est sans exemple. 11 faut être raisonnable, et ne pas mettre le Sacré (’.ollége dans le cas de se séparer et de protester de la violence. 11 est impossible de former un plan de conduite sur un plan d’exclusive si général qu’il ne comprend à pe'me que quatre ou 'cinq sujets, dont quelques-uns sont trop jeunes. En un mot, les bras tom* l»ent toutes les fois qu’il faut prendre la lune avec les dents OH pourrir en jirison. » 1 D'Aubeterre ne concevait pas ces lenteurs et ces délicatesses de conscience. Les Rois parlaient ; son égoïsme philosophiqne était d’accord avec eux ; il fallait que l’Église cédât, u Je crois bien, inande-t-il-à Remis, que le Sacré Collège craint- nos exclusions, mais ce n’est pas une raisort pour nous priv'er de ce moyèn. En excluant les fieillards, nous Avons certainèrhent, wnt daùs là élasse des béas que daiié celle deâ dduténx ét des ii^if-'* Digitized by Google

3S1 ET Utt» JtMjlTES. lérentii, au uioius douze sujeUt pour lesquela uous irons. Aiusi, ce n'eât pas de notre côté qu'est la tyraiiiuie, mais bien de celui du parti opposé, qui voudrait uous faiiv la loi, et uous donuer un Pape Jésuite ou dépendant des Albaui, ce qui est tout un. 11 est aisé de sentir les sujets qui peuvent convenir ; il n'y a qu'à se concèrter de bonne ' foi, et alors ils ne trouveront aucune oppositiou de notre part. Au reste, il n'y a point de mal qu'ils aient uu peu de peur. L'expérience que J'ai de ce pays-ci m'a fait connaître que c'était le meilleur moyen |)our déterminer les esprits. 11 faut absolument leur eu imposer, sans quoi ils nous foulent aux pieds. D'après ce principe, U n'y a pas de mal non plus qu'ils sachent que, si ou élisait uu Pape malgré les Couroun^, il ne serait pas reconnu par elles. Qu'on craigne les Cours, qu'on aune et estime Votre Éminence, voilà ce qu'^1 nous faut. » Ce qu'il fallait à l'ambassadeur de Louis XV c'était l'abaissement du Siège apostolique au proQt des uovar teurs du dlx-buitiëme siècle. Ün y tendait par toutesdes voies, et Dern'u», trop évêque de cour, ne sut pas comprendre qu'il se déshonorait eu acceptant, eu suivant cette politique d'intimidation. Ou aurait encore rencontré dansle ^ré Collège plus d'un caractère indépendant (|ui, appréciant les devob s du Pontificat à leur juste valeur, aurait répété à ces nouveau.\ Henri II d'.laigletecre ce que le cardinal Gratien (1) disait au Hoi qui fit tuer .saint '.Thomas fieckett : « Seigneur, dispensez^vous dp vos menaces ; elles ne uous éliraient point, car nous ap(lartenons à un pouvoir qui est habitué à commander aux Empereurs et aux Princes.» Mais les Cardlnau.\ des Counmnes ne signifiaient pas hautement la terreur; Us l'insinuaient. A Home, c'est le meilleur moyen pour endormir la vigilance et pour paralyser les courages. raré-i -j- -f' m :• 17 ; [■

333 CLtMKMT XIV Nolu avoua déjà dit que le duc de C.hoiseùl avait, de roiicert avec les Jansénistes et les Philosophes, un agent, un espion, un calomniateur qui faisait tous les métiers |K)ur avilir Te àaint-Siége et le déshonorer aux yeux de la Chrétienté. Ce Dufour, que les Jésuites doivent s'honorer de compter au nombre de leurs ennemis, professait sur la dignité du Sacré Collège la même opinion que le marquis d'Aubeterre, à la différence près de Tésprit et de la forme. Avec cet instinct qui fait flairer la corruption aux corrompus, il avait pressenti que l'on ne reculerait devant aucune honte pour abattre les Jésuites. 11 avait Sondé leurs adversaires à Rome, ses complices par conséquent. Dés le 0 avril 1766, trois années avant la mort de Clément XlII, il prit ses précautions et traça un plan pour marchander, acheter et livrer une majorité dans le Sacré Collège. . • « Sans que personiîé puisse soupçonner la moindre chose, écrit ce Dufour, on arrivera au point de se rendre maître du futm' Conclave. Les Cardinaux français auront la liste des amis et ne feront que les observer. On pourrait ajouter au marché fait avec eux que l'argent ne sera délivré qu' après le Conclave, et que sur la parole du Cardinal chargé des intructions de la Cour; que, de plus, la somme de sera ajoutée à la somme principale pour chaque suffrage que ïumi aura procuré, mais avec cette condition que le Cardinal chargé des instructions de la Cour en sera convaincu et que celui qu'on aura ptocuré n'aura pas été auparavant a.s.suré. • « Ainsi, en gagnant cinq eu six Cardinaux, on peut les avoir presque tous, du moins, parmi les Romains, car pour les étrangers on s'en peut assurer par le moyen de leurs Couis respectives. Ou doit en général comprendre parmi les Romains tous les Italiens. ^ « Au moyeu du projet ci-dessus, on pourrait se flatter de donner à l'État ecclésiastique un prince temporel diDigitized by Google

 gne de régner et de rendre ses sujets heureux, car ici le correspondant fait abstraction du Souverain Pontificat, et il serait au désespoir de se prêter à la moindre simonie. Le spirituel ne doit être regardé que comme une conséquence, laquelle ne doit entrer pour rien dans toute t»tte intrigue. Celui qui serait capable de régner le serait de gouverner l'Église, et on procurerait deux biens à la fois ; mais l'achat des sufi'rages doit tomber que sur le Prince et non sur l'Évêque. » Cette théorie de l'achat des votes, qui aurait transformé le Conclave en un champ de foire parlementaire, avait été jugé impraticable par Chqiseul lui-même. On récompensa l'auteur de sa bonne intention, et d' Aubeterre chercha des moyens moins honteux daus la forme, mais aussi coupables dans le fond. Néanmoins le plan de Dufour allait si bien aux pensées secrètes des diplomates, qu' Azpuru et don Nicolas d'Azara, son rival, s'emparèrent de ce projet pour en extraire une ignominie. Us le reprirent en sous-ordre, ils le soumirent à l'approbation du roi Charles 111 d'Espagne. C.e prince qui, dans le même temps, faisait construire des églises à Rome, comme pour cacher sous le marbre du parvis les iniquités dont il ailligeait la Chaire de Pierre, autorisa ses plénipotentiaires à agir dans ce sens. Azpuru obéit ; mais Azara, pour contrarier son ministre en titre, ou par probité peut-être, fit prévenir le cardind de Remis du scandale qui allait être offert. Ce dernier comprit que l'indignation du Sacré Collège éclaterait au premier mot, et le Itf avril il mande à d'Aubeterre : a A l'égard de C idée abandonnée, vous avez assurément réfléchi qu'on ne confie ces sortes de mesures qu'à un seul boniiiie (quand on sait déjà qu'il ii'y répugne {)as) et uoii à cin(| ou six ministres différents,]>ar conséquent à cinq ou six secrétaires; à cinq cardinaux dont plusieurs oui été ou sont encore amis des gens qu'oii

cUmkni xiy nu \ eut détruire. Quel est le prêtre assez imprudent (<juawl il croirait le moyen légitime) de confier son honneur à la discrétion de tant de personnes 7 Voilà (euUe nous) sur ce point, comme sur quelques autres, la grande faute de ce Conclave. 11 est impossible que tant de cousuls égaux gouvernent également bien une République. Pour ce qui me regarde, j'en suis bien aise, parcéqu'on n'est))as responsable. Mais sans un miracle les allaires ne |>euvent pas avoir un grand succès avec cette inétliode. » Le miracle ne vint pas ; mais Bernis, aux prises avec sa conscience d' évêque et sa servilité de courtisan, essaya de concilier ces diverses exigences en portant la (juestion de simonie devant le Roi de France. Le 19 avril, il s'explique ainsi, dans une dépêche au duc de Cboiseul : « Sa Majesté a vu que MM. les cardinaux de LuyneSi üi-sini, Néri et moi pensions que l'arrangement propesé par le ministère de Madrid pour obtenir du Pape futur une promesse par écrit (comme condition sine gua lUfn) ' ne peut s'accorder avec les règles canoniques adoptées sur ce point par les tribunaux séculiers et conlirmées par plusieurs ordonnances de nos Rois. M. le cardinal de Luynes a communiqué ses réflexioi^ sur cette matière délicate à M. le marquis d'Aubeterre dans plusieurs Mémoires, qui nous ont paru aussi sensés que théologiques. On doit louer le ministère d'Espagne d'avoir soumis cet arrangement au jugement qu'eu porteront les Cardinaux des trois Couronnes. Un leur recommande expressément de ne hasarder cette démarche qu' autant que le succès en serait assuré et qu'elle paraîtrait eu même temps Imnorable aux Cours et utile à leurs vues. « I..e Roi ne nous ayant remis aucune instruction à ce sujet, sa religion et celle de son Conseil nous est trop connue pour craindre que Sa Majesté nous donne jamais des oixlres coutrairos aux règles de la conscience. L'os])éraac« de procurer atn Etats cathoUques un repos Digitized by Google

ET us JUmTES. 3S,i(assuré par la sécularisation des Jésuites'a pu l'aire croire au ministère de Madrid que cette intention satisferait l'irrégularité d'un pareil pacte. Cette même raison a pu frapper aussi M. le marquis d'Aubeterre et M. Azpuru ; mais il est de principe qu'on ne doit jias violer des règles positives dans l'intention de procurer un bien. S'il était permis de se mettre ainsi au dessus des lois canoniques, on rendrait leur observation arbitraire. Lés intentions jusüfieraieiit toujours les nifractions, et les abus prendraient la place des règles. Les exemples qu'on peut tâter de pareils engagements prouvent seulement que 1 ambition est bien forte et les hommes bien faibles. Clément V, en détruisant l'Urdre des Templiers, n'a pu dérober aux yeux de la postérité, malgré l'appareil des procédures juridiques et la tenue d'un Concile, le secret de cette aflaire. Mais au reste. Monsieur le duc, le Hoi doit être assimé que si nous pensons qu'on ne peut mettre à exécution l'arrangement proposé par la Cour de Madrid, nous sommes bien convaincus, d'après la conduite que les trois Monarques ont tenue à l'égard des Jésuites (conduite dont ils ne doivent compte qu'à euxmèmes), qu'il serait très avantageux au repos des États catholiques et à la tranquillité du Saint-Siège que le Pape futur se décidât à séculariser les Jésuites, et nous n'oublions rien (sans manquer à la prudence) et conformément à nos instructions de tout ce qui peut en faire sentir l'avantage et la nécessité. « La politique exige en effet qu'on cou|>e la racine de 1 arbre dont on a cru devoir couper les branches. » Les semaines s'écoulaient au milieu de ces trafics indivuluels, de ces complications dont la |M>litique embarrassait la morale et des sériouses-diilicultés que l'intrigue rencontrait ou provoquait Les candidats à la |>apauté étaient ejudgs par la probité des uns ou déclarés trop honnêtes par 1 injustice des antres. U y avait scission

336 üLtHBHT XIV entre les deux camps; les ministres de France, d'Espagne et de Naples présentent tout à coup le cardinal Malvezzi. Favori de Benoît XIV et de Passionei, cet archevêque de Bologne dont le nom retentira si tristement dans cette histoire, s'était plutôt fait connaître par sou ambition que par ses vertus. Doué de talents peu ordinaires, mais impétueux dans ses volontés et s.acriliant tout pour arriver à son but, il avait à. peine atteint sa cinquante-quatrième année. Passionei lui avait inculqué la haine du nom de Jésuite; Malvezzi la portait au plus haut degré. Ce fut cette hostilité éclatant dans ses paroles et dans ses actes qui le désigna au choix des puissances. 11 était ouvertement ennemi de la Compagnie, il fut dès lors le Pape que les ambassadeurs proposèrent. Sa candidature est annoncée aux Cardinaux du parti des Couronnes ; un cri de répulsion sort à l'instant même de toutes les bouches. Le 24 avril, Bemis se chaîne de traduire ce cri à d'Aubeterre : a Vous avez très bien fait d'insister pour Malvezzi. Plût au cid qu'il pût réussir ! 11 s'est trop expliqué sur l'article des Jésuites pour pouvoir reculer ; seulement il y mettrait des formes, et cela ne peut être autrement, quand on est chef de l'Église. Mais on n'en voudra pas; il est trop jeune et troj) éclairé. » ' ■ Malvezzi était, au dire de Bernis, trop éclairé pour uii Souverain Pontife ; deux jours après, le 26 avril, le Cardinal français déduit au duc de Choiseul les motifs qui militent en faveur de l'arcbevéque de Bologne. Leur seul exposé l^itime les répugnances du Conclave. Nous lisons dans cette lettre : « Si le cardinal Malvezzi a pris le parti de soutenir la maxime de faire un Pape agréable aux Couronnes, c'est parceqii'il est intimement |)ersuadé que les affaires ne peuvent s'arranger que de cette manière ; c'est par attachement au Saint-Siège plus que par inclination pour les Cours. 11 pense de même qu'il vaut Digitized by Google

ET LES JilVrrES. *87 mieux sacrifier les Jésuites, en suivant cependant les formes convenables, que de s'exposer au ressentiment des puissances catholiques. Le langage ferme qu'il tient à ce sujet lui fait beaucoup d'ennemis ici et lui ferme peut-être pour toujours la porte du pontificat. Il ose ' (lire hautement qu'on doit par esprit de religion [nous proposer un Pape qui nous soit agréable, et un secrétaire d'État en qui nous ayons confiance. Nous tirons parti d'un langage si conforme à nos instructions. Malvezzi est celui de tous les (Cardinaux qui me parait le plus affranchi des idées ultramontaines. » Dans son billet quotidien au marquis d'Aubeterre, Bernis, le 17 avril, avait professé une doctrine qui, pour un évêque et un prince de l'Église, devra paraître aussi peu canonique que possible aux yeux de Rome. « Je suis, dismt-il, fort dans la maxime que l'élection du Pape peut être valide quand elle a été faite dans les formes, mais quelle a besoin d'être reconnue pour telle par les Souverains pour avoir son plein effet. » , . Le Gallicanisme, s'exprimant par la bouche des protecteurs de l'impiété au dix-huitième siècle, adoptait cette théologie que Malvezzi aurait développée sur le Siège romain. La diplomatie avait intérêt à l'élection d'un pareil successeur de saint Pierre. Iæ 25 avril, d'Aubeterre et Azpuru, qui viennent d'exclure les cardinaux Golonna et Pozzobonelli, ne cachent plus- le vœu des trois (^ours. 11 leur faut un Philosophe pour remplacer tous ces immortels Pontifes qui préparèrent la gloire de l'Église et le bonheur de l'humanité. « Je pense, continue d'Aubeterre dans la lettre déjà citée, qu'un Pape de cette trempe, c'est à dire sans scrupule, ne tenant à aucune opinion et ne consultant que son intérêt, aurait pu convenir aux Couronnes. » A des Rois comme ceux qui étaient alors sur le trfnie, ou à des ministres tels que Choiseul, d'Aranda, Pombal,

nLiMBNT XIV 2S8 Roda, Monino, Oampomanës et Tanucci, tous admirateurs par calcul ou par légèreté de la secte encyclopédiste, un Vicaire de Jésus-Christ taillé sur ce modèle aurait convenu sans aucun doute; niais les Cardinaux qui prêtaient les mains au complot n'auraient jamais osé couvrir leur robe de pourpre d'une semblable tache. C'était un beau rêve des Sophistes ; d' Aubeterre lui-méme sentit qu'il fallait y renoncer pour se placer dans la réalité des choses. Cn Pape philosophe était une anomalie impossible ; l'ambassadeur de France se rejette sur son idée fixe de la simonie. Le 25 avril, il présente à Remis sa théorie de corruption sons un jour nouveau. « Quoiqu'il ne soit plus question, lui écrit-il, de pror ines.se particulière au sujet de la destruction des Jésuites, et que, dès que. Votre Éminence y a eu répugné, rehe matière ait été abandonnée, je crois pourtant devoir lui envoyer la copie de l'avis d'un des célèbres théologiens de cette ville, non pour convaincre Votre Éminence, je sais bien, d'après la façon dont elle s'est expliquée, que je n'y parviendrai pas; mais au moins pour lui faire voir que mon opinion n'est pas si déraisonnable, et qu'il y a de vrais théologiens qui pensent comme moi. » Le lendemain, Remis lui mande t « Le mémoire théologique que vous ni'avex envoyé porte tout entier sur ce principe : 11 est inconte,stable que la destmction des Jésuites est le plus grand bien que l'on puis.se faire à la Religion. Ce principe dans les circonstances peut être vrai ; mais il est contesté par la moitié du Clergé au moins, par un grand nombre de Cardinaux, d'Évêques ot de gens de tous pays et de tous états. Ainsi le principe fondamental est une supposition et non un principe. » A ces raisons si concluantes, d' Aubeterre réplique le 27 avril : « Je conviens avec Votre Éminence que l'atis tbéologique porte en entier sur le principe que l'extinction des Jésuites est un grand bien pour la Religion, et

 c’est aussi le fondement de mon opinion. Je conviens encore que beaucoup de monde n’en convient pas ; mais je demande à Votre Éminence où se trouve l’unanimité ? Ne faut-il pas séparer ce qui est esprit dé parti d’avec ce qui est esprit de raison, u L’esprit de raison et la théologie naturelle invoqués par d’Aubeterre, c’était aux yeux des ministres de 1a famille de Bourbon la simonie organisée, la corruption pénétrant dans le (ionclave sous le manteau de la philosophie diplomatique. Bemis, dans un mémoire daté du 12 avril, et adressé au duc de Cholseul, avait dit : « Demander au Pape futur la promesse, par écrit ou devant témoins, de la destruction des Jésuites, serait exposer visiblement l’honneur des Couronnes par la violation de toutes les règles canoniques. Si un Cardinal était capable de faire un tel marché, on devrait le croire encore plus capable d’y manquer. Un prêtre, un évêque instruit ne peuvent accepter ni proposer de pareilles conditions. » Iæs Rois, celui d’Espagne surtout, tendaient à violenter la conscience de l’Église ; le 3 mai, Bernis écrivait : « On m'a dit aujourd’hui que les Cardinaux espagnols étaient dans le principe que cette démarche ordonnée par le Roi d’Espagne intéressait sa conscience seule si elle était mauvaise. En France, nous croyons que, dans ce genre, c’est aux Évêques à éclairer les Rois sur les règles canoniques. » D’Aubeterre n’est pas de cet avis, qui froisse ses intérêts. Le A mai, il se retranche derrière sa raison individuelle, et il écrit : « Si j’étais évêque, je ne penserais pas du tout que les Rois eussent besoin d’être éclairés sur cette matière, dans laquelle je ne reconnais pour juge que la droite raison. » Deux jours sont à peine écoulés qu’il a de nouveaux arguments k opposer au Cardinal : «r La simonie et la confidence ne sont d’aucun état, lui mande-t-il, mais elles ces.sent pour tous là où parle la

 droite raison. Peut-il y avoir une règle de l'Église qui empêche qu'on ne lui fasse du bien ? » Afin de venir d'Alby à Rome représenter la France dans ce Conclave, et de se mettre aux ordres des adversaires de la Religion, Remis a déj<\ touché cent trente mille livres (1) ; il a la promesse de l'ambassade viagère prè; du Saint-Siège ; tout cela ne suffit pas à ses yeux poui le récompenser du service qu'il rend à l'incrédulité dominante. Le Cardinal s'est chargé d'intriguer contre Is Société de Jésus; mais ce complot, dont il sera le chei nominal^ ne l'empêche pas de songer aux malheureux détails de ses affaims. Il est au Vatican dans le but avou^ (Ij Nous arons entre la maii» tout]a papiers du Cardinal jusqu'à te passeports français, sarde et milanais pour le Conclave, jusqu'aux minute! meme de sa dépêcha In plus secréta, et nous reproduisons la lettre que h banquier Lahorde lui adressa de Paris, le 15 février 1769. ■ Monseigneur, jr lie sais pas la dispositions qu'on prendra ici pour tous mettre en état di partJrpour Rome ; mais je préviens l'embarras où Votre Eminence pourrai se trouver en lui adressant deux lettres de crédit ; l'une de trente mille livra pour Turin, et l'autre de cent mille pour Rome. Je prie Votre Emineno de vouloir bien me marquer si cela suffit. Je profile du courrier de M. Ii doc de ChoisenI pour vous Ihire cet hommage ainsi que celui du profond respect avec lequel, etc. ■ Il parait que le Cardinal trouva que le banquier agksait plus en Roi qo< Louis XV lui-même, car à peine est-il arrivé à Ljon que, le à mars, i transmet au duc de Choiseul la réclamation suivante : • M. de Laboide, ei m'envoyant da lettra de crédit pour Turin et Rome, me dit que ne sa. chant pas quels seront la arrangemcnls de la Cour pour mon voyage e ne voulant pas me laisser dans l'embarras, il m'adresse da lettra de crédit Vous me fhites l'honneur de m'envoyer ca méma lettra ooverta en m< disant que c'est pour pourvoir d met àesoMs. Il est nécessaire que je aoctu si c'est le Roi qui a la bonté de fournir aux dépensa ruineusa d'un voyagi fait par sa ordra et pour son service, ou une obligation nouvelle que ji contracte envers M. de Laborde. Dans le premier cas, je dois de tréi bnmbla actions de gréca à Sa Majalé d'avoir bien voulu me donner In moyens de reropilr sa vues. Le mémoire ci-joint de mes detta, que je tou prie de mettre sous sa yeux, lui prouvera combien il râ'était nécessain d'étre secouru. • Digitizect Bÿ't: n

. ET LES JÉSCITES.' ' . 241 •' * »*• de conquérir des suffrages par la captation ou par les menaces ; il n'entend parler autour de lui que de promesses et de transactions pécuniaires ; Bernis se lance dans cette voie qu'il a ouverte. On croirait qu'il veut donner raison à Boda, qui, le $) mai, dit de lui dans une lettre à Arara' « U ne faut pas se fier au fameux Beruis, qui est dans le secret. C'est un négociateur et un intri>gaut de première l'orcq; c'est. ainsi qtfil a fait fortuné. S'il se réunit h Jean-François Albani, ils feront' le Pape ' qu'il leur plaira de créer.- u Le 28 .avril, le Cardinal français ôse", pour ainsi dire, mettre le marché à la main : « Je n'ai fait aucune demande injuste ui déraisonnable, . écrit-il à d'Aubeterre. Ainsi iL sera aisé de m'ennMer. Mais je demaiKle de la sûreté pour mes dettes et un point qui touche à l'honneur. Si l'on satisfait à ces deux choses, je reste ; sjnon, je rejoindrai avec plaisir mes moutons. » . Les dettes, dont Bcmis, avant son départ pour Rome, a fait passer le chiffro à Louis XV, s'élèvent à la .somme de deux cent sept mille livres, et ce. n'est pas la dernière demande qu'il datera du V.atican. Puis continuant son billet de ce joiir-là, il di.scute l'affaire des Jésùites avec une hnpartialité théologique qui ne le cède' en rién à la délicatesse des sentiments qu'il vient d'étaler: « 11 n'est p.as que.stion, ajoute-t-il,' d'examiner si; les choses étant où elles en sont, il faut supprimer un Ordre dangereux au moins s'il n'est pas coupable. Tout honjme sans passions doit le penser, et je le pensé très fort.; Mais il s'agit de savoir si, jiour-y parvenir, des évêques peuvent agir contre les.rè.gles de J'Kglise? D'ailleurs cette dispute entre noua est de. la chappe à l'év^ue. Nous ne serons pas a.ssez, forts pour faire le Pape à notre choix. -Il faut .avoir de la foi pour être sûr que 4e cardinal Ganganelli est jwur nous. 11 s'eiivelopi>e, de mystères qui échappent à la raison. » Rien n'avançait cependant, D'.Vubeterre ét A/pum à . ■ \ • !«•

2/|2 CI,fe«ENT XIV l'extérieur, Beriiis et Orsini à l'intérieur accumulaient promesses sur promesses afin de capter quelques suffrages. l/e cardinal de Luynes, qui, dans sa corres|>ondance toute gastronomique, se tient à l'écart, est enfin entraîné par la lièvre de l'intrigue. 11 sort du rôle passif qu'on lui a tracé, et tous ensemble livrent un nouvel assaut à la Compagnie de Jésus. Ils cherchaient dans les divers Collèges 'de la prëiature romaine les caractères malléables ou susceptibles de se laisser corrompre. En les attachant à leim cause, ils espéraient déterminer les Cardinaux irrésolus, mais probes, à courber la tète sous le joug d'une terreur organisée. La plupart des Prélats nés sur les terres du patrimohae ecclésiastique, et qu'on désigne sous le uom'de Statistes, résistèrent aux séductions dont ils étaient entourés. Il n'en fut pus de même de ceux quu de tous les coins du monde et de l'Italie priucijialeinent, viennent chercher fortune k Home. Pour quelques-uns de ces derniers, la carrière cléricale est une profession comme une autre. Ils y entrent sans vocation déterminée, et, quand ils sont parvenus à poser le pied sur le premier degré de l'échelle, ils aspirent à* les franchir tous le plus rapidement possible. Habiles à dissimuler leur ambition, concentrés dans la seule jieusée d'écarter les ol)stacles, ils marchent, ils se croisent, ils rampent à travers mille imperceptibles détours, vers le but qu'ils se proposent. 1/es refus et les mécomptes ne lassent Jamais leur])eraévérance. Us ne froissent personne; mais ils s'estiment assez téméraires pour allicher un suprême dédain envers le pouvoir déchu, lis ont été, ils sont, ils seront toujours la dernière pierre jetée à l'arbre qui est tombé. Le bien et le mal, la religion et la politique, les dehors de la piété ou une vie mondaine, l'art de flatter les puissants du jour et de se ménager des protecteurs dont le crédit commence à poindre, la reconnaissance et l'ingratitude.

ET LES JÉSUITES. 245 la- franchise et la duplicité, tout est {mur eux un moyen, ils ne s'occupent des autres que pour les faire servir au triomphe de leur éRoïsme. A Uonic, ce sera toujours sans aucun doute le plus |>etit nombre, rexcefHion, qui agira de celle sorte. Mais c'est ce petit uombre qui se ré(>and dans les salons, qui s'insinue auprès des femmes, qui se constitue le .cpurtiermarron de la diplomatie, qui a.ssiège les antichambres du Pa{>e, qui s'établit le commensal des serviteurs de tous lës Cardinaux, et qui, aboutissant à chaque avenue, arrive {>eu à pipu à intercepter toutes les voies. Celte inHuence délétère s'est plus d'une fois fait sentir à Home. Lorsque les adversaires de l'Église sont audacieux et que le Souverain Pontife craint d'engager une lutte d'jù la ('.bairea{K)stolique doit nécessairement sortir victorieu.se, il vient des jours où l'on ne {)arle dans la cité d'innocent ill et de Sixte-Quint que de sacrifices à la {laix. L'ambition individuelle agite au de.s.sus de toutes les tètes le drapeau de la peur; l'on tremble devant les cauteleuses menaces d'un ambassadeur étranger comme sous les rancunes parlementaires d'un vieux Janséniste de bazoche. 1)' Aubeterre et Azpuru, qui écrivait peu afin de garder sa bberté d'action, ne cachaient pas leurs sinistres pro-, jets contre l'indépendance de l'Église. Ils trouvèrent dans les rangs de la prélature des mousiguori {mur les seconder. Le système des concessions aux couronnes {jortait déjà ses fruits. Les Papes prédécesseurs immédiats de Clément Xlll n'avaient pas cru pouvoir ou devoir maintenir la suprématie de l'autorité morale qui avait si .souvent tourné au bonheur des peuples. Par un sentiment mal entendu de {)aix et de charité envers les Monarques, on avait vu ces Pontifes se départir peu à peu d&s prérogatives du Saint-Siège. Ils sacrifiaient ses droits à une vaine apparence de concorde. De protecteurs qu'ils avaient été jusque là, ils se laissaient rabaisser au rôle

 de protégé. Les princes les reconnaissaient encore pdiir leurs guides spirituels ; mais le pouvoir des clefs était hii-méme battu en brèche. On ne lui portait plus que cette espèce de respect sans conséquence que des ènfaïUs parvenus à la maturité témoignent k la vieillessè décrépite de Jeurs pèrés. Rome s'était volontairement aribrv hilée, les scandales de ce Conclave loi révélaient l'immensité du mal ; mais le principe des concessions avait • été posé. Dans tous les rangs de la hiérarchie ecclésiastique, il se rencontrait des hommes qui l'adoptaient comme la dernière planche de salut laiesée à l'Église. L'intérÇt particulier affaiblissait les courages, il tuait les dévouements. Aux yeux même dequelques Cardinaux et Prélÿts, on était fanatique par cela seul qu'on répugnait . à immoler les droits de la vérité sur Taiitel de la philosophie. On a'avait à Rome ni l'audace du devoir ni la résignation du martyre, (in obéissait aiix lois que prétendaient dicter les coqronnes, parcequecés lois-, fatales ' au Saint-Siège, permettaient h l'égoïsme de se développ per plus à l'aise en se mettant au service dés agents diplonialiques. Ces agents parlaient de révolution imminente, Us rencontraient des esprits timides ou coupables . qui grossissaient de pareilles menaces, car c'est tou joiu^ par la crainte d'un mal k venir qiie l'on entraîne les ^ faibles à comrfiettre des injustices présentes. ~ Les .Jansénistes suppléaient au nombre par l'adreMe. Ainsi que toutes les sectes, ils s' attribuaient les honneHrs delà pei-sécution pour arriver plus vite k persécuter. Ils niaient même leur existence à Rome comme dans le reste . du monde, afin d'efidormirles lièdeset de ne pis etTnfyef les. peuireilx.; mais au fond de'cea|yq)ocrisies que chaque . parti, ^le la révolution surtout prend plaisir à rendUT• 'veler tantét sous le manteau politique, tantôt sous «la .forme religieuse, il eiristait un principe dissolvant dont jiersonne ne se ilissimulait les tendances. D'Aubeterre

DigiTizC;; h. t

ET UiS JË8U1TE.S. 245 et Azpure coniprenaieat admirablement cette position ils la mettaient à profit contre les Jésuites. ‘La destruction de l'Institut, sanctionnée par un Souverain Pontife, était la consécration la plus solénnelle qui pùt être accordée à la doctrine novateurs du dix-buitiëme siècle. Ou ne poursuivait pb,is dans les enfants de Loyola des ennemis de l’impiété ou des régicides systématiques ; les cou(>s remontaient déjà plus haut. Les Jésuites étaient ' proscrits de tous les royaumes ; on voulait, en abaissant la Chaire apostolique jusqu'à un trafic honteux^ l'isoler du monde chrétien après. avoir donné à tous les -fidèfes le spectacle de sa. dégradation. Ce plan, auquel travaillèrent -à leur insu peut-être certains hommes dont jusqu’alors la conscience était restée pure, ceplàn allait être mis en œuvre. La Société de Jésus était la proie que se disputaient les ennemis de l’Église. Afm de voir renaître l’àge d’or, catholique, il ik'y avait qu'à briser le dernier heu qui attachait les Jésuites à la vie. Les couronnes exigeaient ce sacriiiee ;])Our l'obtenir, on essayait d'avilir dans le présent et dans l'avenir la tiare ((ue tous promettaient d’e.xalter après par un sentiment de reconnaissance unanime. Roda làisse néamnoins, dans l’intimité de sa correspondance, transpirer la_ pensée qui agite toutes ces âmes de sophistes, d’acheteurs ou de vendus. 11 aimerait mieux, lui, un Pape dont la résistance serait avouée, et voici les motifs qu’il allègue de cette préférence. Ces motifs doivent être un grave enseignement pour le Saint-Siège. U C’est de notre gouvernement que dépend le maintien de la régale et de savoir se moquer de Rome. Car c’est encore un problème de décider si, pour une telle fin, il . vaudiait mieux avoir un Pape contraire et fanatique, plutôt qu’un Pontife ami, propice et èonciliaut, pareeque)>ar égard nous devrions céder à ce dernier quelques-uns de nos droits. »

ClÉSreNT XIV 2U6 Le projet des Bourbons et de leurs diplomates n'était plus un mystère. Le cardinal Orsini sent le besoin de mettre sa conscience à l'abri. Il est ambassadeur du Roi de Naples, mais à peine âgé de trente-quatre ans, il ne veut pas souiller toute sa vie par un acte coupable. 11 prête les deux mains à la destruction des Jésuites ; néanmoins il répugne à ce que ses collègues exigent de lui. Pour fortifier les cardinaux français dans leur résolution, il adresse du Conclave le billet suivant à Demis : .« Éminence, le courrier d'Espagne est arrivé, et j'ai reçu une lettre de M. Azpuru avec la copie ci-jointe. Je l'envoie â Votre Éminence pour qu'elle y réfléchisse. Aujourd'hui, après.le scrutin, nous en parlerons. Je pérsiste dans nos premières conventions. Vous êtes archevêque ; moi je suis prêtre. Nous ne pouvons concourir à faire un pape simoniaque. Je ne doute point queTÉminentissime cardinal de Luynes, également archevêque, ne soit du même avis. Je joins encore un billet de l'ambassadeur pour que Votre Éminence le lise et le fasse lire au cardinal de Luynes. Le vaisseau qui porte les Cardinaux espagnols a mis â la voile, d'Alicante, le 18 mars. » Le Conclave souffrait de ces tiraillements. Les cardinaux s'indignaient de se voir les jouets d'une conspiration qui ne prenait plus la peine de taire ses espérances; et Demis, le 1" mai, annonçait au marquis d'.Vubeterre: (I Orsini nous a dit qu'on lui mandait que le cardinal de Solis n'avait aucun scrupule d'exiger du pape futur une promesse par écrit de la destruction des Jésuites. Nous attendrons qu'il nous en parle; et nous lui déclarerons que. Convaincus comme lui de la nécessité d'éteindre cet Ordre, nous pensons différemment sur les moyens à y employer ; que nous ne nous opposerons pâs à ce qu'il exige cette pràinessé, si le cas arrivé dé pouvoir l'exiger, et que nous travaillerons dans le plüS grand concert pour en obtenir l'effet toutes les Ibis et i^ùâiid nous Digitized by Google

Le projet des Bourbons et de leurs diplomates n'était plus un mystère. Le cardinal Orsini sent le besoin de mettre sa conscience à l'abri. Il est ambassadeur du Roi de Naples, mais à peine âgé de trente-quatre ans, il ne veut pas souiller toute sa vie par un acte coupable. Il prête les deux mains à la destruction des Jésuites; néanmoins il répugne à ce que ses collègues exigent de lui. Pour fortifier les cardinaux français dans leur résolution, il adresse du Conclave le billet suivant à Bernis :

« Éminence, le courrier d'Espagne est arrivé, et j'ai reçu une lettre de M. Azpuru avec la copie ci-jointe. Je l'envoie à Votre Éminence pour qu'elle y réfléchisse. Aujourd'hui, après le scrutin, nous en parlerons. Je persiste dans nos premières conventions. Vous êtes archevêque ; moi je suis prêtre. Nous ne pouvons concourir à faire un pape simoniaque. Je ne doute point que l'Éminentissime cardinal de Luynes, également archevêque, ne soit du même avis. Je joins encore un billet de l'ambassadeur pour que Votre Éminence le lise et le fasse lire au cardinal de Luynes. Le vaisseau qui porte les Cardinaux espagnols a mis à la voile, d'Alicante, le 18 mars. »

Le Conclave souffrait de ces tiraillements. Les cardinaux s'indignaient de se voir les jouets d'une conspiration qui ne prenait plus la peine de taire ses espérances; et Bernis, le 1er mai, annonçait au marquis d'Aubeterre : « Orsini nous a dit qu'on lui mandait que le cardinal de Solis n'avait aucun scrupule d'exiger du pape futur une promesse par écrit de la destruction des Jésuites. Nous attendrons qu'il nous en parle; et nous lui déclarerons que, convaincus comme lui de la nécessité d'éteindre cet Ordre, nous pensons différemment sur les moyens à y employer ; que nous ne nous opposerons pas à ce qu'il exige cette promesse, si le cas arrive de pouvoir l'exiger, et que nous travaillerons dans le plus grand concert pour en obtenir l'effet toutes les fois et quand nous


Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.00% accurate

Digitized by Google

ET LES JteUnES. 2« peuiTons le faire sans croire blesser les règles. Au surplus nous ne pouvons pas leur dissimuler que si le Sacré Collège venait à être Instruit d'une piireille pro])osition, nous serions infailliblement abandonnés par les voix qui forment notre exclusive que nous avons eu tant de peine à réunir et à assurer, et qu'on nous donnerait malgré nous un pape, un secrétaire d'État et un dataire à la volonté des fanatiques. » Dans la bouche d'un prince de l'Église, (jui, le 18 avril 17(59, disant en parlant de lui-méine ; « Je ne suis point dévot; je suis décent et j'aime à remplir ma place d'éréque. J'ai éteint le fanatisme dans mon diocèse et rétabli la décence extérieure de mon clergé; » ce langage n'est que trop intelligible. Le mot de fuitatù/ms qui revient à chaque phrase, s'applique aux Cardinaux voulant la sincérité des sulfra^es du Sacré-Collégo. On était fanatique par cela seul qu'on ne se prêtait pas aux importunités de l'hypocrisie ou aux calculs de la bassesse. (Quelques années auparavant, d' .Aleinbert avait mis< après Voltaire, cette accusation à la mode : r 11 faut être juste, disait-il dans une brochiu-e (1), le fanatisme n'a aujourd'hui que trop de sujets de montrer de l'humeur dans l'état détresse et d'avilissement où il se trouve. I,e triomphe de la raison s'approche, non sur le chnstianisme, qu'elle respecte et qui n'a rien à craindre, mais sur la superstition et l'esprit persécuteur, qu'elle combat avec avantage et quelle est près de terrasser. » Les cardinaux dévoués à la maison de Bourbon et qui se faisaient par courtisanerie, par frivolité ou par ambition les ennemis de la Compagnie de Jésus n'étaient pas encore aussi avancés ; mais, sous la main de fer qui les étreignait et les poussait à immoler leurs droits, ils (1) Lettre à itf. ***, conseiller au Parlement de •**, pour servir de sm^ément à Courra ffe a pour titre: Sur la destruction des Jésuites en PraricÈ.

CUlIBNT XIV m sentaient de temps à autre la honte de leui' position. l)s pâlissaient de colère, ils s'effrayaient, ils menaçaient d'être équitables enfin,, et, le 3 mai, Bernis fait part au dite de Choiseul de ce singulier état de chqses ;• il se plaint de l' ostracisme que les exclusives trop ueinhreuses font peser sur le conclave. « La proscription, dit-il dans sa déjièche, a été trop. . forte : nous exerçons ici un ministère de rigueur qui ne nous sauvera de rien, pareeque les sujets sont à peu près également médiocres. On nous reprochera loqgtemps notre tyrannie, qui n'est adoucie ni par des bienfaits ni . paf des espérances; il faudra finir enfin, et l'on s'arrêtera , sur un partisan secret dés Jésuites, ou sur un honniie faible à qui les amis de la Société, dominant dans le Sacré Collège , feront peur. Je crois devoir parler au . Iloi et à son conseil avec cette véàté ; malgré tous nos' inént^ements et la douceur que nous mettons, nous ne jMHivons manquer de devenir odieux en attentant d'une manière trop forte et trop générale à l'indépendance et à la liberté du Sacré Cpllége. Nous avons beau lui dire que l'indifférence que les autres Princes marquent pour l'élection d'un Pape prouve qu'ils ne seraient pas fâchés, qu'on fit un mauvais choix pour profiter comme ils font, de la brouillerie des cours de la maison de France avec celle de Rome. . Cette raison qui -est vraie ne fait qu'ef-' fleurer des esprits attachés à l'idée de la liberté et de la souveraineté. Je sais bien, M. 'le Duc, que ce n'est pasla France qui est la plus rigoureuse des trois, cours, mais il est à craindre que cette rigneur ne jette dans le désespoir au lieu de conduire - à la complaisance ët à la conciliation ; il est aussi à craindre qu'à force d&prosr' cription, nous ne perdions les voi.\ qui foi'meut notre exclusive. » i • Bernis voulait triompher à tout prix. Les deux Cardinaux français se sont opposés autant que leur faiblesse Digitized by Googli

sentaient de temps à autre la honte de leur position. Ils pâlissaient de colère, ils s'effrayaient, ils menaçaient d'être équitables enfin, et, le 3 mai, Bernis fait part au duc de Choiseul de ce singulier état de choses ; il se plaint de l'ostracisme que les exclusives trop nombreuses font peser sur le conclave.

« La proscription, dit-il dans sa dépêche, a été trop forte : nous exerçons ici un ministère de rigueur qui ne nous sauvera de rien, parceque les sujets sont à peu près également médiocres. On nous reprochera longtemps notre tyrannie, qui n'est adoucie ni par des bienfaits ni par des espérances; il faudra finir enfin, et l'on s'arrêtera sur un partisan secret des Jésuites, ou sur un homme faible à qui les amis de la Société, dominant dans le Sacré Collége, feront peur. Je crois devoir parler au Roi et à son conseil avec cette vérité ; malgré tous nos ménagements et la douceur que nous mettons, nous ne pouvons manquer de devenir odieux en attentant d'une manière trop forte et trop générale à l'indépendance et à la liberté du Sacré Collége. Nous avons beau lui dire que l'indifférence que les autres Princes marquent pour l'élection d'un Pape prouve qu'ils ne seraient pas fâchés qu'on fît un mauvais choix pour profiter comme ils font de la brouillerie des cours de la maison de France avec celle de Rome. Cette raison qui est vraie ne fait qu'effleurer des esprits attachés à l'idée de la liberté et de la souveraineté. Je sais bien, M. le Duc, que ce n'est pas la France qui est la plus rigoureuse des trois cours, mais il est à craindre que cette rigueur ne jette dans le désespoir au lieu de conduire à la complaisance et à la conciliation ; il est aussi à craindre qu'à force de proscription, nous ne perdions les voix qui forment notre exclusive. »

Bernis voulait triompher à tout prix. Les deux Cardinaux français se sont opposés autant que leur faiblesse

ET 1£S jeStHTE8. 249 le leur a permis, à ce pacte que l'honneur avait fait répousser. De guerre lasse, ils l'acceptent enfin. Les Cardinaux de Solis et dé La Cerda n'auront plus qu'à chercher au nom de leur inaltre, Charles 111 d'Espagne, celui qui osera transiger avec eux. Le h mai, ils sont dans les cellules du Vatican ; tout aussitôt l'intrigue, qui n'a cessé de rouler sur elle-même; prend une consistance plus déterminée. Ce jour-là même Bernis mande à d' Aubeterre : ((^ous avons coulé à fond Ca/falre de la promesse, et nous avons délibéré, 1" que nous croyons la destruçtion de la Société de Jésus nécessaire; 2° que nous n'avions aucun ordre particulier sur ce moyen ni votre excellence non plus ; 3* que nous avions supplié le Roi de ne pas vous en donner, parceque nous ne pourrions les exécuter contre les règles de l'Église ; 4° que nous ne prétendions gêner le sentiment de personne, encore moins de nos confrères, si respectables à tous égards, et qu' ainsi après avoir pesé les inconvénients de toute espèce que nous avons démontrés, si MM. les Cardinaux espagnols persistaient à employer ce moyen, nous ne nous y opposerions pas, intus que nous y participerions encore moins. » . • . Le 6 mai-, le Cardinal écrit encore : ' ' « Je suis averti que le parti de Pozzobonelli grossit. 11 faut se décider sur cela. Nous ne pouvons sans un ordre exprès lui. donner l'exclusion. Ce qui le sert, c'est qu'on voit bien que nous n'en voulons pas. Au surplus vous voyez que nous lui faisons faire tant que nous pouvons les fonctions d'un ministre de la cour de Vienne concerté avec les trois Couronnes. Il est de maxime de ne pas choisir un Pape ministre, et nous ne manquerons pas . d'en faire ressouvenir. » D'Aubeterre et Azpuru avaient besoin d'intimider le Sacré CoUégé; ils feignent de vouloir se retirer de Rome,

le leur a permis, à ce pacte que l'honneur avait fait repousser. De guerre lasse, ils l'acceptent enfin. Les Cardinaux de Solis et de La Cerda n'auront plus qu'à chercher au nom de leur maître, Charles III d'Espagne, celui qui osera transiger avec eux. Le 4 mai, ils sont dans les cellules du Vatican ; tout aussitôt l'intrigue, qui n'a cessé de rouler sur elle-même, prend une consistance plus déterminée. Ce jour-là même Bernis mande à d'Aubeterre :

« Nous avons coulé à fond *l'affaire de la promesse*, et nous avons délibéré, 1° que nous croyons la destruction de la Société de Jésus nécessaire ; 2° que nous n'avions aucun ordre particulier sur ce moyen ni votre excellence non plus ; 3° que nous avions supplié le Roi de ne pas vous en donner, parceque nous ne pourrions les exécuter contre les règles de l'Église ; 4° que nous ne prétendions gêner le sentiment de personne, encore moins de nos confrères, si respectables à tous égards, et qu'ainsi après avoir pesé les inconvénients de toute espèce que nous avons démontrés, si MM. les Cardinaux espagnols persistaient à employer ce moyen, nous ne nous y opposerions pas, mais que nous y participerions encore moins. »

Le 6 mai, le Cardinal écrit encore :

« Je suis averti que le parti de Pozzobonelli grossit. Il faut se décider sur cela. Nous ne pouvons sans un ordre exprès lui donner l'exclusion. Ce qui le sert, c'est qu'on voit bien que nous n'en voulons pas. Au surplus vous voyez que nous lui faisons faire tant que nous pouvons les fonctions d'un ministre de la cour de Vienne concerté avec les trois Couronnes. Il est de maxime de ne pas choisir un Pape ministre, et nous ne manquerons pas d'en faire ressouvenir. »

D'Aubeterre et Azpuru avaient besoin d'intimider le Sacré Collége ; ils feignent de vouloir se retirer de Rome,

 si le Conclave n’obtempère pas à leurs ordres. D’ Aubeterre pousse Bemis à agir dans son système de terreurj et le 7 mai il lui répond : « Que Votre Éminence parle haut. La plus sûre façon, pour qu’il n’y ait pas de schisme, est d’en parler souvent et avec assurance. Qu’elle se mette en colère, s’il est nécessaire. 11 faut les épouvanter. » Cette contrainte morale, surgissant à chaque mot de la volumineuse correspondance qui est sous nos yeux, lie laisse plus aucune incertitude à l’histoire. Jusqu’alors 011 avait douté ; maintenant les faits sont irrécusables. Les ministres de France, d’Espagne et de Naples conspirèrent contre la liberté de 1 Eglise ; par des moyens que la Religion réprouvera toujours autant que l’ honnêteté, ils ont tâché d’égarer le Conclave et de le rendre injuste, afin de pouvoir faire amnistier l’iniquité de leuis cours, flans les pays catholiques, on a jugé et proscrit ainsi les Jésuites; on espère que le Saint-Siège, gapié d’avance ou intimidé, ne pourra pas refuser sa sanction à l’œuvre des Bourbons. _ Les jours se passaient en stériles efforts ou en intrigues qui n’aboutissaient pas toutes à la porte du Conclave, Les ambassadeurs s’agitaient au dehors; l’empereur Joseph II et Léopold de Toscane, son frère, prenaient au dedans une déplorable revanche. On les avait vus braver et humilier, plutôt par leur attitude que par leur langage, ces électeurs de l’Église, qui résistèrent si souvent aux vœux et aux empiétements des monarques germaniques. Le Conclave éprouvait le besoin de mettre fin à ces agitations se produisant à Rome sous mille aspects divers. Le marquis d’ Aubeterre demandait â hante voix un Pape qui ne fût que le docile instrument de la Philosophie ; on parlait dans la ville de ses arrogances concertées avec .loseph 11 et Chdiseul, arrogances qui allaient jusqu’à l'intimidation et à la vénalité. Bernis avait épuisé toutes T;- - ihyCoOglv

si le Conclave n'obtempère pas à leurs ordres. D'Aubeterre pousse Bernis à agir dans son système de terreur, et le 7 mai il lui répond : « Que Votre Éminence parle haut. La plus sûre façon, pour qu'il n'y ait pas de schisme, est d'en parler souvent et avec assurance. Qu'elle se mette en colère, s'il est nécessaire. Il faut les épouvanter. »

Cette contrainte morale, surgissant à chaque mot de la volumineuse correspondance qui est sous nos yeux, ne laisse plus aucune incertitude à l'histoire. Jusqu'alors on avait douté ; maintenant les faits sont irrécusables. Les ministres de France, d'Espagne et de Naples conspirèrent contre la liberté de l'Église ; par des moyens que la Religion réprouvera toujours autant que l'honnêteté, ils ont tâché d'égarer le Conclave et de le rendre injuste, afin de pouvoir faire amnistier l'iniquité de leurs cours. Dans les pays catholiques, on a jugé et proscrit ainsi les Jésuites ; on espère que le Saint-Siége, gagné d'avance ou intimidé, ne pourra pas refuser sa sanction à l'œuvre des Bourbons.

Les jours se passaient en stériles efforts ou en intrigues qui n'aboutissaient pas toutes à la porte du Conclave. Les ambassadeurs s'agitaient au dehors ; l'empereur Joseph II et Léopold de Toscane, son frère, prenaient au dedans une déplorable revanche. On les avait vus braver et humilier, plutôt par leur attitude que par leur langage, ces électeurs de l'Église, qui résistèrent si souvent aux vœux et aux empiétements des monarques germaniques. Le Conclave éprouvait le besoin de mettre fin à ces agitations se produisant à Rome sous mille aspects divers. Le marquis d'Aubeterre demandait à haute voix un Pape qui ne fût que le docile instrument de la Philosophie ; on parlait dans la ville de ses arrogances concertées avec Joseph II et Choiseul, arrogances qui allaient jusqu'à l'intimidation et à la vénalité. Bernis avait épuisé toutes

ET LES JÉSUITES. 25 1 18# fgfeotiféüiè ée és pôlilique de bons mots et de vanit^Ses îîédtictlotis; il n’obtenait aucun résultat. On avait dAlBné le Sàcré Collège par de continuelles exclusions; m<üs quand les deux Cardinaux espagnols, qui semblaient rStàfdëf' létif arrivée à Rome, pour trouver le Conclave fttigué, se pirêsentèrent enfin, les choses changèrent subitement de face. 11 ne resta plus à Remis (jue les appéfèDces du pouvoir. Solis l’effaça par l'élasticité de sa cofficiente et par son audace dans les moyens à mettre en jèü. té chrdhial de Solis, archevêque de Séville, était le 'confident de Charles 111 et du comte d'Aranda. Ami des Jésifîtes jtisqu’aU moment où le roi d’Espagne leur fut ho‘stilé;"tltf l'avait vu écrire, le 19 juin 1759, à déifient Xnt Iwür le suppfier de soutenir l’innocence de la Compagnie dans la tourmente (1). Puis, renonçant à la fermeté sàterdotale pour s’improviser le courtisan d’une &âdne dont personne n’avait le secret, Solis abandonna sêS anciens j^rotfecteurs. 11 se fit l’organe de son maître contre éuî. Ce prince de l’Église n’était pas homme à /enîvter comme Remis de flatteries étudiées. Sa taciturnhé espagnole ne lui permettait pas de consacrer son t^npé'à des correspondances aussi futiles alors qu’instrtr^es pour nous; il avait mission de faire nommer un Pkpë s’èngageant d’avance et par écrit à la destruction dés lésuites. Cette mission, il était dans son caractère de la remplir sans égards et sans pitié. Mais il arrivait à Rome sous le poids de ses actes pa.ssés, et, le 8 avril, d’Aubeterre prévenait Remis contre lui, en l’accusant de Jésuitisme, impuUtion qui alors tuait un homme philosophiquement et diplomatiquement, n Je n’ai jamais connu le cardinal de Solis, mandait l’ambassadeur; j’ai oui dire que lui et son confrère étaient très peu de (t; èhlüiiitHo H fHiiitiihe, dcl cévâtiert! Maroni, t. ni, p. 143.

les ressources de sa politique de bons mots et de vaniteuses séductions; il n'obtenait aucun résultat. On avait décimé le Sacré Collége par de continuelles exclusions; mais quand les deux Cardinaux espagnols, qui semblaient retarder leur arrivée à Rome, pour trouver le Conclave fatigué, se présentèrent enfin, les choses changèrent subitement de face. Il ne resta plus à Bernis que les apparences du pouvoir. Solis l'effaça par l'élasticité de sa conscience et par son audace dans les moyens à mettre en jeu.

Le cardinal de Solis, archevêque de Séville, était le confident de Charles III et du comte d'Aranda. Ami des Jésuites jusqu'au moment où le roi d'Espagne leur fut hostile, on l'avait vu écrire, le 19 juin 1759, à Clément XIII pour le supplier de soutenir l'innocence de la Compagnie dans la tourmente (1). Puis, renonçant à la fermeté sacerdotale pour s'improviser le courtisan d'une haine dont personne n'avait le secret, Solis abandonna ses anciens protecteurs. Il se fit l'organe de son maître contre eux. Ce prince de l'Église n'était pas homme à s'enivrer comme Bernis de flatteries étudiées. Sa taciturnité espagnole ne lui permettait pas de consacrer son temps à des correspondances aussi futiles alors qu'instructives pour nous; il avait mission de faire nommer un Pape s'engageant d'avance et par écrit à la destruction des Jésuites. Cette mission, il était dans son caractère de la remplir sans égards et sans pitié. Mais il arrivait à Rome sous le poids de ses actes passés, et, le 8 avril, d'Aubeterre prévenait Bernis contre lui, en l'accusant de Jésuitisme, imputation qui alors tuait un homme philosophiquement et diplomatiquement. « Je n'ai jamais connu le cardinal de Solis, mandait l'ambassadeur; j'ai ouï dire que lui et son confrère étaient très peu de

(1) *Dizionario di erudizione,* del cavaliere Moroni, t. xxx, p. 143.

cUment mv. 2S2 chose, il' passe pour être attaché aux Jésuites, et son confrère péur leur être contraire. J'ignore entièrement , quels sont ceux .qui ont sa confiance ni jqui entre avec ■ lui. » . • . Le plénipotentiaire français ne connaît pas Solis ; le ministre espagnol va en quelques mots insultants tracer son portrait à Nicolas d'Azara : « Je me réjouis, Jui écrit-il d'Aranjuez, le. 16 mai, de savoir que nos deux Cardinaux sont enfin ai'rivés. J'esj)ère qu'à part leur ligure, ils ne seront pas des plus imbéciles. Carj eu égard aux hommes qiii composent le Sacré Collège, ils peuvent ■ se distinguer parmi plusieurs de leurs confrères, a .. Bernis passait en Espagne pour, un affilié des Jésuites, Solis était inculpé en France d'être leur ami. Ce-deraier prouvera Inentôt à d'Aubelerre' qu'il est digne de s'as- ; . socier à ses projets. • \ • , Ou remarquait au sein du Sacré Collège un bommoqui se' tenait à l'écart des intrigues et qui, placé entre* lès Zelanti et le parti des Couronnes, comme dans uil juste milieu pacificateur, ne laissait rien transpirer de ses pensées ou de ses espérances, ("était le cardinal Gauganelli. . . Quelques années avant la mort de Clément Xlll, le Gouvernement français demanda à ses agents diplomaL- ' tiques à Home une Notice sur les cardinaux composant le Sacré Collège. Cette Biographie, manuscrite, qui se trouve aux archives de France, est comme toutes ces sortes d'ouvrages une oeuvre de mauvaise foi et de passion. Les Cardinaux y sont jugés par des bruits de ville ou-dc salon, line anecdote plus ou moins apocryphe fait passer à pieds joints sur des vertus que les annotateurs ne prennent même pas la peine d'apprécier ou de consi-guer. La plupart de ces princes de l'ÉgKse sont accusés d'ignorance ou de despotisme, d'hypocrisie ou d'avidité parcequ'ils ne veulent. pas exaucer les. menaçantes prières Digitized by Google

chose, il passe pour être attaché aux Jésuites, et son confrère pour leur être contraire. J'ignore entièrement quels sont ceux qui ont sa confiance ni qui entre avec lui. »

Le plénipotentiaire français ne connaît pas Solis; le ministre espagnol va en quelques mots insultants tracer son portrait à Nicolas d'Azara : « Je me réjouis, lui écrit-il d'Aranjuez, le 16 mai, de savoir que nos deux Cardinaux sont enfin arrivés. J'espère qu'à part leur figure, ils ne seront pas des plus imbéciles. Car, eu égard aux hommes qui composent le Sacré Collége, ils peuvent se distinguer parmi plusieurs de leurs confrères. »

Bernis passait en Espagne pour un affilié des Jésuites, Solis était inculpé en France d'être leur ami. Ce dernier prouvera bientôt à d'Aubeterre qu'il est digne de s'associer à ses projets.

On remarquait au sein du Sacré Collége un homme qui se tenait à l'écart des intrigues et qui, placé entre les Zelanti et le parti des Couronnes, comme dans un juste milieu pacificateur, ne laissait rien transpirer de ses pensées ou de ses espérances. C'était le cardinal Ganganelli.

Quelques années avant la mort de Clément XIII, le Gouvernement français demanda à ses agents diplomatiques à Rome une Notice sur les cardinaux composant le Sacré Collége. Cette Biographie manuscrite, qui se trouve aux archives de France, est comme toutes ces sortes d'ouvrages une œuvre de mauvaise foi et de passion. Les Cardinaux y sont jugés par des bruits de ville ou de salon. Une anecdote plus ou moins apocryphe fait passer à pieds joints sur des vertus que les annotateurs ne prennent même pas la peine d'apprécier ou de consigner. La plupart de ces princes de l'Église sont accusés d'ignorance ou de despotisme, d'hypocrisie ou d'avidité parcequ'ils ne veulent pas exaucer les menaçantes prières

 qne font entendre les ministres et les ambassadeurs des ('.ours de la maison de Bourbon. Ganganelli, dont les opinions étaient énéore incertaines, ne àera pas mieux traité que les autres, et il est curieux de voir avec quelsans façon l'ambassade française à Rome, devenue bio^phe cardinalice, peint le Pontife à qui elle remettra le soin des vengeances posthumes de la marquise de Pompadour. Voici le portrait du futur Clément XIV. (Page 22 du manuscrit.) ' «■On dirait que ce moine Franciscain qui est parvenu au cardinalat par son adresse, marche sur lés tracés de Sixte V. On ne connâîfson "penchant ni-"pour la France ni ponr les autres nations. 11 se trouve toujours du cAté' • lé plus utile à ses vues, tantôt Zelartte et tantôt anti_ Zelante, selon le vent le plus favorable. 11 ne dit jamais ,ce qu'il pense.'. Sa grande étude est de plaire à tout le mondé et de faire voir qu'il est du parti de telui.qu'i . lui parle. Il n'ose pas s'opposer aux désirs des souverains; il craint les Cours et les ménage. Le Pape a poiir lui beaucoup d'estime, et il obtient ce qu'il veut par mille manœuvres secrètes. Mais comme il s'esf mêlé de trop d'aflairés, ses intrigues ont diminué son crédit dans le Sacré Collège, qui, au premier Conclave, barrera vrai-:, sémblablement son ambition quelque masquée qu'elle soit'sous le froc. 11 est nécessaire de gagner ce Cardinal • potir tous les objets qui ont rapport au Saint-Office, parceque son vœi; attire la plupart des autres. Quant aux .affaires ecclésiastiques qui concernent là France, on fie peut pas se fier entièrement à lui ; mais la crainte du méeontentehTeilt du Roi peut seule 'le ;<féterminpr .à seconder les vues toujours justes et' pacifiques (fe î>a Majesté pour Te maintien de la Religion. » A peine entré au Conclave, le cardinal de Remis rç- prend en sous-œuvre le travail de ses coibprtces, et à sort

25^ (XfiKKNT XIV tour il ^es9e au Gouvernetnent fronças un,e Notice sur tous les Gardij)au\. Bernis paile ainsi de GanganeUi.: « Il affecte beaucoup d'égards pour les Français, et être fort bien à la cour d’ Fspagne. 11 a succédé au célèbre Passionei dans l'ollice de rapporteur du procès de canonisation du vénérable Palafox. Tout le monde a admiré son courage d’accepter cette commission dans les temps présents. 11 ne parait point ami de la Société de Jésus. Fn général on le croit capable des démarches les plus hardies pour parvenir à ses fins. » Renchérissant sur les imputations de ses maîtres h l’égard du cardinal Ganganelli, Dufour, qui dans chacune de ses lettres mendie d’une main pour diffamer de l’autre, ne s'arrête pas en aussi beau chemin. i< Ganganelli, dit-il dans sa correspondance secrète, est un vérilaljle intrigant; mais il est connu pour tel, et dès lors on en fait le cas ordinaire que méritent ceux qui font un pareil métier..C’est encore un grand parleur, un très mauvais théologien, un homme avare, ambitieux, vain et présomptneux. Si son vote, au reste, vous était nécessaire, il y aurait moyen de l'avoir; mais il serait nécessaire dè Jui ôter auparavant la folie d’être Pape, et* il serait facile de le guérir de cette maladie en lui parlant sincèrement. üu doit toutefois se méfier sans cesse de sa duplicité, car U se livrera certainement au plus offrant et dernier enchérisseur. » - » ,- jGanganelli n’était pas sorti de sa dignité sacerdotale, il n’avait pas encore donné aux ennemis de l’Église le droit de le flétrir par leurs louanges ; et c’est en ces termes que parlent de lui les hommes qui vont l’élever à la Papauté. Le P. Jides de Cordara, l’un des Jésuites qui travaillèrent tpute leur vie aux Annales de la Compagnie, et dont le talent, comme historien, est apprécié, des savants, a tracé, dans ses Commentau'cs inédits sur Ut suppressiop 4c Itt Société de Jésus, un portrait de ce

tour il adresse au Gouvernement français une Notice sur tous les Cardinaux. Bernis parle ainsi de Ganganelli : « Il affecte beaucoup d'égards pour les Français, et paraît être fort bien à la cour d'Espagne. Il a succédé au célèbre Passionei dans l'office de rapporteur du procès de canonisation du vénérable Palafox. Tout le monde a admiré son courage d'accepter cette commission dans les temps présents. Il ne paraît point ami de la Société de Jésus. En général on le croit capable des démarches les plus hardies pour parvenir à ses fins. »

Renchérissant sur les imputations de ses maîtres à l'égard du cardinal Ganganelli, Dufour, qui dans chacune de ses lettres mendie d'une main pour diffamer de l'autre, ne s'arrête pas en aussi beau chemin. « Ganganelli, dit-il dans sa correspondance secrète, est un véritable intrigant ; mais il est connu pour tel, et dès lors on en fait le cas ordinaire que méritent ceux qui font un pareil métier. C'est encore un grand parleur, un très mauvais théologien, un homme avare, ambitieux, vain et présomptueux. Si son vote, au reste, vous était nécessaire, il y aurait moyen de l'avoir ; mais il serait nécessaire de lui ôter auparavant la folie d'être Pape, et il serait facile de le guérir de cette maladie en lui parlant sincèrement. On doit toutefois se méfier sans cesse de sa duplicité, car il se livrera certainement au plus offrant et dernier enchérisseur. »

Ganganelli n'était pas sorti de sa dignité sacerdotale, il n'avait pas encore donné aux ennemis de l'Église le droit de le flétrir par leurs louanges ; et c'est en ces termes que parlent de lui les hommes qui vont l'élever à la Papauté. Le P. Jules de Cordara, l'un des Jésuites qui travaillèrent toute leur vie aux Annales de la Compagnie, et dont le talent, comme historien, est apprécié des savants, a tracé, dans ses Commentaires inédits sur la suppression de la Société de Jésus, un portrait de ce

ET LES j£6aTF,<!. 2S5 même Ganganelli. Le rapprochement sera aussi curieux qu'instructif. Nous avons publié ce que pensaient le cardinal de liernis, Uufour et le marquis d'Aubeterre du Pape futur qui détruira l'Institut; voyons maintenant ce qu'en dit dans le silence de l'étude et de la réflexion un des Jésuites que Clément XIV proscrivit : (1) U Ganganelli mena dans son intérieur une vie telle qu'il fut toujours regardé comme un bon religieux et un homme rempli de la crainte du Seigneur. 11 était naturellement jovial, ne se refusant pas à quelques jeux de mots dans Ip cours de la conversation ; mais ses mœurs étaient pures. C'est le témoignage unanime que rendent de lui ses amis et ses confrères les Franciscains. - Non seulement sa vie fut sans tache, mais son application aux études sérieuses avait été telle qu'il se distingua entre tous par l'éminence de son savoir. J'ajoute qu'il aima toujours beaucoup la Compagnie. C'est ce qu'avouaient naguère les Jésuites de .Milan, de Bologne et de Rome, villes où Ganganelli en-seigna la tliéologie aux siens et où il s'était fait connaître aux Pères de la Compagnie. C'est un fait constant que partout où Ganganelli rencontra des Jésuites, il se lia avec eux et tint à être regardé comme leur ami. « Lorsque le Pape Rezzonico l'appela aux honneurs de la pourpre, il déclara qu'il faisait cardinal un Jésuite revêtu de l'habit des Franciscains, et les Jésuites eux-mêmes en furent convaincus. Je ne nie |>as qu'alors Ganganelli apparut contraire aux nôtres, et que la plupart l'acceptèrent comme mal disposé envers la Compa' giiie ; car, dès ce jour, il rompit tout rapport avec nos Pères et prit à cœur le patronage de la cause de Palafox, itj Juin Cordara de euppressioiie Societalù Jetu commenlarii ad fra»cisevm fralrem romitem Calamandrana, Le maniinrrit latin de cet oumi|[e a ÿ(ÿ trnuré dam la biblinibètiiie du satant abbé Cancellieri.

 et s'unit d’une étroite amitié avec Roda, ambassadeur du roi d’ Espafçne. Sous la pourpre, il commença à porter ses . regards vers le suprême Pontificat. En homme perspicace^^ il comprit que celui qui se déciderait pubüquenient favorable aux Jésuites serait . difficilement choisi pdUr ebef de l'Église. Aussi .suivit-il une ligne dé conduite diamétralement opposée. Toutefois ce changement ne fut qu’extérieur. Son cœur, sa volonté detpeuraient inébranlables, et c’est avec raison que le cardinal Otsini he cessait de l’appeler un Jésuite déguisé- » . • .Ganganelli, si diversement apprécié, était, jusqu’à l’heure décisive, resté' dans ce caractère. Chaque fraction dp Conclave l’avait entendu jeter quelques-uns de ces ’ .mots significatifs qui prêtent beaucoup à l’interprétation. Leurs bras sopt bien longs, disait-il en' parlant des ' princes de la maison de Bourbon, ils passent par dessus les ,\lpes et les Pyrénées. » Aux cardinaux qui n’immo' laient pas les Jésuites sous de chimériques accusations, il répétait avec un accent plein de sinéérité : « U ne faut pas plus songer à tuer la Compagnie de Jésus qù’à ren' verser le dôme de saint Pierre, n Ces paroles , cette attitude , dont l’art n’écliâppaât point à la sagacité romaine, et qu’Azpuru comme d'Aubeterre avaient signalées depuis longtemps, firent comprendre aux Cardinaux espagnols qoe Ganganelli ambitionnait la tiare. C’était le seul moine dans le Conclave ; ils crurent que des rivalités d’institut pouh'aient être un nouvel élément de succès. Le Caractère de Bernis,dout exubérant de présomption, .n’avait rien de sympathique avec celui de Ganganelli, Bernis souda le Cordelier ; il • le trouva c,ilme et froid, ne promettant rien, ne s'engageant jamais ; néanmoins dans les fine^essi déliées* de la langue italienne, cherchant à ne rien refuser. Ganganelli Jui pai'ut peu sûr, et l’archevôque d’Alby se mit en quête 'd'un autre candidat. '

ET LES JtSUrrES. S57 Ce candidat était introuvable. Les uns voulaient un honnête homme pour Pape, les autres, en plus petit nombre, cherchaient à introniser sur la Chaire de Pierre la faiblesse ou la vénalité. Le 8 mai après midi, Bemis rend compte à d'Aubeterre de ses tentatives. « L'intrigue d'hier au soir. Monsieur l'ambassadeur,]Mralt avoir été le dernier eflbrt de la faction contraire, qui a voulu nous arracher une exclusion, en ébranlant une partie de nos Napolitains (gens très suspects), et nous faire craindre une inclusive forcée. Je pris le parti de parler si fort hier au soir de la sortie des ministres de Rome et du renouvellement de la déclaration déjà faite, il y a huit jours, dont on prétendait cause d'ignorance, parceque Cavalchini ni Lante n'en avaient point ou peu parlé, que la peur a pris à nos adversaires. Fantuzzi n'a eu que peu de voix au scrutin. Nous avons renouvelé la déclaration tous ensemble à Jean-François Albani, qui fait l'oflice de sous-doyen, et qui nous a répondu comme un ange, et en même temps très positivement. Fantuzzi est tombé, je crois, pour la dernière fois; et l'on travaille sérieusement pour Pozzobonelli, qui me fait actuellement quatre fois par jour de fausses confidences. Colonna, Paracciani, Spinola, De Rossi peut-être, vont être mis sur les rangs. 11 est certain que Fantuzzi réunissait tout le monde. Il a renoncé en homme sage ; et cette renonciation a augmenté son mérite aux yeux de ses partisans. Peut-être, et je vous prie de vous en souvenir, que nous aurons à nous repentir de l'avoir détrôné, comme il est arrivé à l'occasion de Cavalchini. Tout ce que je puis vous dire, c'est que dans la liste de ceux qu'on peut choisir, il y a des Jésuites aussi Jésuites que j'en connaisse; et que, pour trouver ici de vrais ennemis de cette Société, il faudrait être Dieu et lire dans les cœurs. Nous allons rentrer dans le silence, cultiver nos créatures, en augmenter s'il se peut 17

 ' le nombre. Elles sont toutes prévenues, avant d'engager leurs voix, de nous demander s'il n'y a point de difficultés sur les sujets proposés. Par où cela finirait-il ? Je n'en sais rien : car il n'y a de vrai homme d'esprit ici qui entende et qui saisisse que Jean-François Albani, et il est contre nous, m Quatre ministres des Cours pesaient donc sur le Conclave de tout le poids de leurs menées. Les Cardinaux portaient leurs sufirages sur Fantuzzi, qui, selon Bernis, réunissait tout le monde ; Fantuzzi succombe parceque sa probité était incontestable. Les autres échouent comme lui ; mais, dans les conditions données, il devenait impossible aux Couronnes d'en évoquer un qui fût papable. Bemis s'irrite des obstacles, et il en arrive à déclarer que si satisfaction n'est pas accordée aux Rois de France, d'Espagne et de Naples, un schisme éclatera en Europe. A ce mot d'Aubeterre, dont Azpuru guide la main, saisit sa plume et, le 10 mai, il répond à Bemis : U Votre Éminence a posé deux principes fondamentaux dont il ne faut plus sortir. Savoir de ne parler que quand nous le jugerons à propos, et que toute élection faite sans le concert des Puissances ne sera pas reconnue. » Là tendaient les vœux secrets des Sophistes ; mais quoique leurs œuvres immorales ou littéraires eussent gangrené une partie de la noblesse de France et d'Allemagne, tout porte à croire qu'une séparation avec l'Église catholique, apostolique, romaine n'eût pas été acceptée par les peuples. La menace fut faite cependant : elle resta inutile. Alors le Cardinal change de batterie ; et c'est encore un outrage qu'il adresse à la Cour de Rome sous le pli diplomatique. Bernis parle à d'Aubeterre des Cardinaux espagnols ; puis il ajoute, le 11 mai : O Comme ils ne font que d'arriver, ils ne sont pas pressés d'en finir. D'ailleurs la patience est la grande vertu de leur nation. Solis me fait toujours dire qu'il a Digiwcc I: .

le nombre. Elles sont toutes prévenues, avant d'engager leurs voix, de nous demander s'il n'y a point de difficultés sur les sujets proposés. Par où cela finira-t-il ? Je n'en sais rien : car il n'y a de vrai homme d'esprit ici qui entende et qui saisisse que Jean-François Albani, et il est contre nous. »

Quatre ministres des Cours pesaient donc sur le Conclave de tout le poids de leurs menées. Les Cardinaux portaient leurs suffrages sur Fantuzzi, qui, selon Bernis, réunissait tout le monde ; Fantuzzi succombe parceque sa probité était incontestable. Les autres échouent comme lui ; mais, dans les conditions données, il devenait impossible aux Couronnes d'en évoquer un qui fût papable. Bernis s'irrite des obstacles, et il en arrive à déclarer que si satisfaction n'est pas accordée aux Rois de France, d'Espagne et de Naples, un schisme éclatera en Europe. A ce mot d'Aubeterre, dont Azpuru guide la main, saisit sa plume et, le 10 mai, il répond à Bernis : « Votre Éminence a posé deux principes fondamentaux dont il ne faut plus sortir. Savoir de ne parler que quand nous le jugerons à propos, et que toute élection faite sans le concert des Puissances ne sera pas reconnue. »

Là tendaient les vœux secrets des Sophistes ; mais quoique leurs œuvres immorales ou littéraires eussent gangrené une partie de la noblesse de France et d'Allemagne, tout porte à croire qu'une séparation avec l'Église catholique, apostolique, romaine n'eût pas été acceptée par les peuples. La menace fut faite cependant : elle resta inutile. Alors le Cardinal change de batterie ; et c'est encore un outrage qu'il adresse à la Cour de Rome sous le pli diplomatique. Bernis parle à d'Aubeterre des Cardinaux espagnols ; puis il ajoute, le 11 mai : « Comme ils ne font que d'arriver, ils ne sont pas pressés d'en finir. D'ailleurs la patience est la grande vertu de leur nation. Solis me fait toujours dire qu'il a

ET LES JiSinTES. 35« toute confiance en moi. Les Albani cultivent beaucoup les Espagnols. Leurs présents réussissent très bien. 11 est certain que nous ne sommes pas magnifiques, et il faudrait au moins donner de temps en temps des dragées à ceux à qui on donne si souvent le fouet; mais ce n'est pas la manière de la France. » Le 18 mai on flottait encore dans l'incertitude; car à ce moment même Bernis écrivait à d'Aubeterre : « Le pauvre cardinal Caracciolo a eu une scène de fanatique au sujet de Colonna, avec le cardinal d'York. Il avait déclaré auparavant au cardinal de Solis qu'en conscience il croyait devoir donner sa voix à Colonna, à moins que les Couronnes ne fussent contraires. Le cardinal Torregiani et le vieux Perelli l'échauffent. Je sais de plus qu'il est lié avec les Jésuites. Ce serait un bien mauvais Pape, quoique ce soit un bon et honnête garçon. » Le lendemain, un billet du marquis d'Aubeterre 4 Remis révèle dans un inqualifiable langage les discordes intestines dont le Conclave devenait le théâtre. Le cardinal Rezzonico avait déclaré publiquement que le marchandage des votes et la tyrannie des Couronnes était une insulte que le Sacré Collège ne supporterait pas longtemps. Il avait dit que, malgré le bon plaisir des Princes, sa conscience ne se prêterait jamais à leur honten* trafic. D'Aubeterre répond à Bernis : n Je vous avoue que le propos qu'a tenu Rezzonico à Votre Éminence et au cardinal de La Cerda est bien extraordintdrè ; quelque imbécile qu'il soit, je ne l'aurais pas cru aussi insolent. Il faut qu'il ait été tancé ces jours-ci par le Général des Jésuites. J'admire la modération de Votre Éminence; pour moi, je conviens que je n'en aurais pas eu autant, et je l'aurais traité comme un polisson qu'il est. » Ce jour-là même, 14 mai. Remis ne partage pas les violences de l'Ambassadeur. 11 se berce d'espoir, et il

toute confiance en moi. Les Albani cultivent beaucoup les Espagnols. Leurs présents réussissent très bien. Il est certain que nous ne sommes pas magnifiques, et il faudrait au moins donner de temps en temps des dragées à ceux à qui on donne si souvent le fouet; mais ce n'est pas la manière de la France. »

Le 13 mai on flottait encore dans l'incertitude; car à ce moment même Bernis écrivait à d'Aubeterre : « Le pauvre cardinal Caracciolo a eu une scène de fanatique au sujet de Colonna, avec le cardinal d'York. Il avait déclaré auparavant au cardinal de Solis qu'en conscience il croyait devoir donner sa voix à Colonna, à moins que les Couronnes ne fussent contraires. Le cardinal Torregiani et le vieux Perelli l'échauffent. Je sais de plus qu'il est lié avec les Jésuites. Ce serait un bien mauvais Pape, quoique ce soit un bon et honnête garçon. »

Le lendemain, un billet du marquis d'Aubeterre à Bernis révèle dans un inqualifiable langage les discordes intestines dont le Conclave devenait le théâtre. Le cardinal Rezzonico avait déclaré publiquement que le marchandage des votes et la tyrannie des Couronnes était une insulte que le Sacré Collége ne supporterait pas longtemps. Il avait dit que, malgré le bon plaisir des Princes, sa conscience ne se prêterait jamais à leur honteux trafic. D'Aubeterre répond à Bernis : « Je vous avoue que le propos qu'a tenu Rezzonico à Votre Éminence et au cardinal de La Cerda est bien extraordinaire; quelque imbécile qu'il soit, je ne l'aurais pas cru aussi insolent. Il faut qu'il ait été tancé ces jours-ci par le Général des Jésuites. J'admire la modération de Votre Éminence; pour moi, je conviens que je n'en aurais pas eu autant, et je l'aurais traité comme un polisson qu'il est. »

Ce jour-là même, 14 mai, Bernis ne partage pas les violences de l'Ambassadeur. Il se berce d'espoir, et il

CLÉMENT nv 260 écrit : u Malgré cela, nous acquérons des forces, et je crois que nous sortirons du Conclave sans avoir déchargé nos armes. Le grand point est de ne pas tomber malade ; j'ai des chiiTonnages ; je ne dors pas bien ; mais j'espère m'en tirer. » Huit jours s'écoulent encore dans de pareils conflits; on touche enfin au dénouement de ce drame d'où la Religion et la probité sortent aussi blessées l'une que l'autre. Bernis avait renoncé à s'entendre avec Ganganelli ; Solis a sur les principes du Cordelier des notions plus exactes. De concert avec le cardinal Malvezzi dans le Conclave et les Ambassadeurs de France et d'Espagne au dehors, l'Archevêque de Séville veut qu'on exige du candidat des Couronnes une promesse écrite de supprimer l'Ordre de Jésus. Cette promesse est la condition irrévocable des Puissances : Solis négocie mystérieusement avec Ganganelli : il en obtient un billet adressé au Roi d'Espagne. Dans ce billet, Ganganelli déclare « qu'il reconnaît au Souverain Pontife le droit de pouvoir éteindre en conscience la Compagnie de Jésus, en observant les règles canoniques, et qu'il est à souhaiter que le futur Pape fasse tous ses efforts pour accomplir le vœu des Couronnes. » Cet engagement n'est pas très explicite. Le droit invoqué n'a jamais été contesté, et, dans d'autres circonstances, Solis se serait bien gardé de l'accepter comme obligatoire. Mais il savait que le caractère de Ganganelli ne tiendrait pas à la lutte, et qu'une fois pris entre le double écueil de son honneur et de son repos, il n'hésiterait pas ù seconder la violence des désirs de Charles III. En le menaçant de publier cet acte, on devait faire du Pape futur tout ce que l'on voudrait ; cette oppression morale restait pour les trois puissances une garantie dont le texte même du billet n'était que l'occasion. D'ailleurs l'Italien, qui refusait d'aller au-delà par écrit, ne cachait pas à l'Espagnol ses plans ultérieurs. Il ouvrait

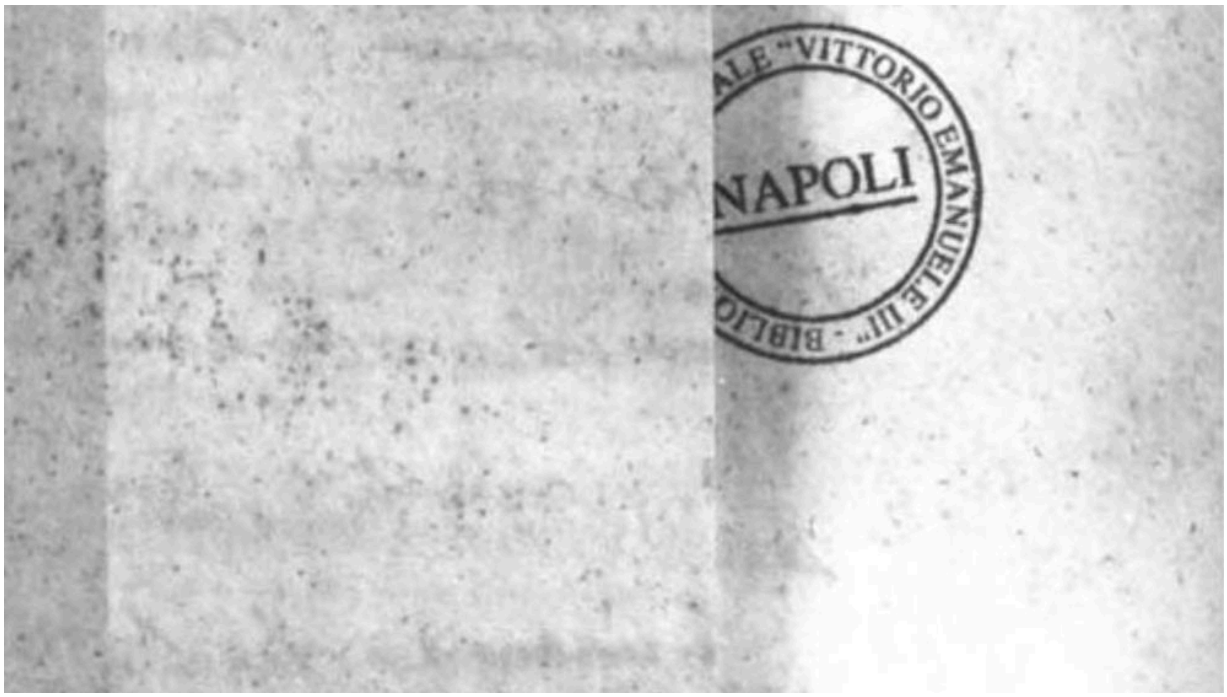
écrit : « Malgré cela, nous acquérons des forces, et je crois que nous sortirons du Conclave sans avoir déchargé nos armes. Le grand point est de ne pas tomber malade ; j'ai des chiffonnages ; je ne dors pas bien ; mais j'espère m'en tirer. »

Huit jours s'écoulent encore dans de pareils conflits ; on touche enfin au dénouement de ce drame d'où la Religion et la probité sortent aussi blessées l'une que l'autre. Bernis avait renoncé à s'entendre avec Ganganelli ; Solis a sur les principes du Cordelier des notions plus exactes. De concert avec le cardinal Malvezzi dans le Conclave et les Ambassadeurs de France et d'Espagne au dehors, l'Archevêque de Séville veut qu'on exige du candidat des Couronnes une promesse écrite de supprimer l'Ordre de Jésus. Cette promesse est la condition irrévocable des Puissances : Solis négocie mystérieusement avec Ganganelli : il en obtient un billet adressé au Roi d'Espagne. Dans ce billet, Ganganelli déclare « qu'il reconnaît au Souverain Pontife le droit de pouvoir éteindre en conscience la Compagnie de Jésus, en observant les règles canoniques, et qu'il est à souhaiter que le futur Pape fasse tous ses efforts pour accomplir le vœu des Couronnes. »

Cet engagement n'est pas très explicite. Le droit invoqué n'a jamais été contesté, et, dans d'autres circonstances, Solis se serait bien gardé de l'accepter comme obligatoire. Mais il savait que le caractère de Ganganelli ne tiendrait pas à la lutte, et qu'une fois pris entre le double écueil de son honneur et de son repos, il n'hésiterait pas à seconder la violence des désirs de Charles III. En le menaçant de publier cet acte, on devait faire du Pape futur tout ce que l'on voudrait ; cette oppression morale restait pour les trois puissances une garantie dont le texte même du billet n'était que l'occasion. D'ailleurs l'Italien, qui refusait d'aller au-delà par écrit, ne cachait pas à l'Espagnol ses plans ultérieurs. Il ouvrait

The text on this page is estimated to be only 18.54% accurate

t ^^«cX-i,*-!*^^0<j<.^ /X cy-i h ' <st-4>l-a^ ^ /■ ^ ^'<f-^ ^OKX^ ! y • *^'<^*1^ I Ccn^yy .' ^tJ-'**-'i*-^n^ <^*V'ïA V-o ■<



The text on this page is estimated to be only 26.41% accurate

/'~ryyr7) ^ ."ova un^ n*na, • ftr?, ** t |gyy^fc<vM*y ^ K y li^-^ A é^ y JW^*l/1 t-C. ^•»r*y ' '• ^C\a^ A*^ ^ '/ . . - / . oc-t ^ ^ / HX ^/tx^c»X> <x. . ^CeJc^ ^wêv*^, y /v— • , '...vvx/«A^ e*~c^-e>^ Ji^;^ /■ J

 son âme à l’espoir de réconcilier le Sacerdoce et l’Empire ; il aspirait à les réunir dans la paix sur le cadavre de l’Ordre de Jésus, et à recouvrer ainsi les villes d’Avignon et de Bénévent. line fois le pacte secrètement signé, Solis communique le mot d’ordre aux Cardinaux du parti des Couronnes, et le 16, au malin, Bernis, qui ignore le traité, fait part de ses appréhensions à d’Aubeterre. « On va , proposer Ganganelli, lui mande-t-il. Je ne serais pas étonné que les Albani fussent pour lui. 11 n’est pas aisé I . de déchiffrer ses véritables sentiments. Je sais c[ue M. Az‘ puru et vous, M. l’ Ambassadeur, en avez bonne opinion. Il ne s’est pas soucié de me donner la même idée, et c’est de tous les sujets papables celui dont je me hasarderais le moins à faire l’horoscope, s’il est élu. » Les Albani, les premiers protecteurs de la jeunesse de ' Ganganelli, se croyaient sûrs de lui. Avec eux, il s’était montré à cœur ouvert autant qu’un pareil caractère pou^ vait le faire. 11 leur avait parlé de ses vieilles relations avec la Compagnie, du besoin qu’avait l’Église de cette milice toujours prête à combattre et à mourir. Les Albani, I entraînés par leurs convictions, votaient pour lui. Le cardinal Castelli, l’un des hommes les plus vénérés du , Sacré Collège, et qui avait toujours été opposé à Gajiganelli, entend ce dernier dire à haute voix : « Je ne donnerai jamais mon suffrage à Stoppani, car, s’il était Papa, I - je suis certain qu’il opprimerait les Jésuites. » Ce mot, prononcé en face du scrutin où deux suffrages, isolés et inconnus, s’obstinaient, depuis l’ouverture du ('.enclave, à proclamer le nom de Ganganelli, est une révélation pour les Cardinaux de bonne foi. La faction de Rezzonico, neveu du Pape défunt, se range à l’avis de Castelli (1). Ce brusque chaugetnent de front inquiète Bert (i^Daiik la mioutc d'une lettre du cardinal de Beniis, au duc de Cbuiseul, k la date du 17 mai 1787, nous lisons : r Comme aussi nous derons la véI Digitized by Google

rXËMBNT nv 262 nifl, et dans l'après-midi du 16 mai, il écrit à d' Aubeterre : « 11 est évident que Ganganelli est Jésuite et qu'il a transigé avec eux, et alors les Cours seront la dupe de ce religieux. Je sais que nous avons nos ordres et que nous serons disculpés de l'événement; mais au moins faut-il prendre des précautions pour que Ganganelli nous ait obligation de sa papauté. » Quelques heures après, Bernis était mis au courant de la négociation suivie entre le Cordelier italien et l' Archevêque de Séville. Dans un post-scriptum ajouté à cette lettre, il mandait ; « Messieurs les Espagnols ne nous disent pas tout. S'ils avaient parlé, nous n'aurions lait aucune réflexion sur Ganganelli. Nous l'avons vu porté par les Albani, cela nous a paru suspect. 11 paraît qu'on s'est arrangé avec lui, tout est dit. » soir de ce même jour, Bernis ne laisse plus aucune incertitude à l'ambassadeur de France. Il lui raconte de quelle manière il a été joué. « J'étais si pressé lorsque j'eus l'bonneur d'écrire à Votre Excellence, avant et après dîner dans le même billet, que je crains de m'être mal expliqué et que vous n'ayez cru que je me plaignais de votre réserve, tandis que je n'avais à me plaindre que de celle des Espagnols. Ils ont négocié avec Ganganelli : il n'était pas nécessaire rilé au Roi, nous ne pouvons lui cacber que ce cardinal (Ganganelli), par sa rie mystérieuse, nous a donné des soupçons, et quMI est impossible non reniement de répondre aOimintirement de ses principes, mais même de deviner quel serait le système de son gouvememcot, tant sa marcke eat obscure. Sa liaison arec Jean^Prançois Albaoi est certaine. > Les phrases qui suivent ont été eilacées sur rorigioal par Bernis. Nous les rétablissons parcequ'elles indiquent la nouvelle position du Conclave. Bernis ajoute donc en parlant de Gnnganelli : ■ Le cardinal Castelli, chef des fanatiques, ne lui est pas opposé non plus. Tl est qisé de conclure qu*i) y aurait plusàeraindre qu'à espérer de son pontificat. Un moine qui est parti de si loin, qui a aba ndonné ses protecteurs toutes les fois que cela lui a paru utile a se« intérêts, est au moins bien suspect, s'il B'ast pas dangereux. *

nis, et dans l'après-midi du 16 mai, il écrit à d'Aubeterre : « Il est évident que Ganganelli est Jésuite et qu'il a transigé avec eux, et alors les Cours seront la dupe de ce religieux. Je sais que nous avons nos ordres et que nous serons disculpés de l'événement ; mais au moins faut-il prendre des précautions pour que Ganganelli nous ait obligation de sa papauté. »

Quelques heures après, Bernis était mis au courant de la négociation suivie entre le Cordelier italien et l'Archevêque de Séville. Dans un post-scriptum ajouté à cette lettre, il mandait : « Messieurs les Espagnols ne nous disent pas tout. S'ils avaient parlé, nous n'aurions fait aucune réflexion sur Ganganelli. Nous l'avons vu porté par les Albani, cela nous a paru suspect. Il paraît qu'on s'est arrangé avec lui, tout est dit. »

Le soir de ce même jour, Bernis ne laisse plus aucune incertitude à l'ambassadeur de France. Il lui raconte de quelle manière il a été joué.

« J'étais si pressé lorsque j'eus l'honneur d'écrire à Votre Excellence, avant et après dîner dans le même billet, que je crains de m'être mal expliqué et que vous n'ayez cru que je me plaignais de votre réserve, tandis que je n'avais à me plaindre que de celle des Espagnols. Ils ont négocié avec Ganganelli : il n'était pas nécessaire

rité au Roi, nous ne pouvons lui cacher que ce cardinal (Ganganelli), par sa vie mystérieuse, nous a donné des soupçons, et qu'il est impossible non seulement de répondre affirmativement de ses principes, mais même de deviner quel serait le système de son gouvernement, tant sa marche est obscure. Sa liaison avec Jean-François Albani est certaine. »

Les phrases qui suivent ont été effacées sur l'original par Bernis. Nous les rétablissons parcequ'elles indiquent la nouvelle position du Conclave. Bernis ajoute donc en parlant de Ganganelli : « Le cardinal Castelli, chef des fanatiques, ne lui est pas opposé non plus. Il est aisé de conclure qu'il y aurait plus à craindre qu'à espérer de son pontificat. Un moine qui est parti de si loin, qui a abandonné ses protecteurs toutes les fois que cela lui a paru utile à ses intérêts, est au moins bien suspect, s'il n'est pas dangereux. »

ET LES JÉSUITES. 26S qu’ils nous dissent le fond de cette négociation, mais ils auraient dû nous dire seulement qu'ils étaient sûrs des sentiments de ce Cardinal. Ce mystère nous a mis dans le cas de soupçonner Ganganelli, nous avons remarqué des pourparlers de ce Cardinal avec Castelli : tout cela formait la preuve la plus complète du Jésuitisme de Ganganelli { nos amis et surtout les Corsiifi en étaient effrayés, et je vous avoue que je croyais trahir le Roi en secondant son élection ; d’autant plus que dans la liste des bons, il n’était que le sixième ; voyez quel danger ce mystère faisait courir à la négociation des Espagnols. 11 faut qu’ils se soient assurés des Albani, que je voyais depuis longtemps liés avec eux par le moyen du conclaviste de Solis, Ignace d’Aguirra : le cardinal Orsini et moi avions fréquemment averti Solis de la corre.spondance de cet bomme avec les Albani. Nous craignions qu’il ne le trahit ; et nous étions de bonnes dupes. Ce matin le cardinal de Solis, k qui j'ai montré mou étonnement sur la liaison des Albani avec Ganganelli, m’a dit qu’il fallait dès le premier scrutin aller pour lui. Je lui ai fait sentir que ce sujet me paraissait suspect pai' ses liaisons, et que je croyais qu’il fallait le voir venir et nous assurer de lui, en ne lui donnant nos voix qu’à propos. 11 a pris ces réflexions pour un refus. Alors le bandeau fut levé, et j'ai rapproché les allées nocturnes de sou secrétaire chez Ganganelli. Les pistoles d'Espagne m’ont paru un bon moyen pour avoir gagné les Albani, sans lesquels toute élection est impossible. J’ai donc déclaré aux Espagnols, après leur avoir fait apercevoir légèrement que je voyais tout, que nous les suivrions dans la forme qu’ils désiraient, que tous les soupçons étaient dissipés dès qu’ils étaient assurés de Ganganelli et des négpciateurs .Albani. Solis est convenu qu'il avait espérance que Qanganelli ferait PaUaviciui secrétaire d'Etat; j’en ai été d’accord avec Ôrsini, ainsi que de coh

CLftUMT nv 366 server la secrétairerie des brefs à Negroni, et la daterie à Cavalchini, en reconnnandant pour cette place Malvezzi après la mort prochaine de Cavalchini. Tout cela a été convenu, et j'ai ajouté qu'il fallait nous avertir à l'avenir pour que nos idées, notre langage et nos démarches fussent uniformes. Voilà, Monsieur l'Ambassadeur, tous les mystères éclaircis ; il n'est pas croyable, mais il serait possible que vous n'en fussiez pas instruit. La did^rence de nos opinions sur la promesse à exiger a pu nous rendre suspects ; mais ce serait à tort. Nous avons toujours dit que notre sentiment ne devait pas régler celui des autres. Nous sommes bien aises de n'avoir rien su des moyens ; mais il était nécessaire de nous instruire de la négociation en général pour régler notre conduite. » 11 ne reste plus qfu'à voter pour Ganganelli ; Bernis en prend son parti. Malgré la blessure faite à sa vanité, il s'apprête à triompher et à persuader à ce naême Ganganelli que c'est à la France qu'il devra la tiare. « Je ne dois point me plaindre du mystère, puisqu'on vous en fait, écrit-il à d'Âubeterre, le 17 mai. Dieu veuille que cette intrigue réussisse 1 11 est fâcheux d'y être mêlé sans savoir comment elle est menée ; mais il faut suivre ses Instructions. Les événements justifieront ou condamneront les moyens qu'on a pris. En général, il est certain que les Albani se sont jetés cent fois à ma tète. Mais comme je n'avais point d'argent à leur offrir et que vous vous défiez avec raison de la fidélité de ces gens-là, je me suis contenté de bien vivre avec eux et de m'en faire ménager. L'argent comptant vaut mieux que toute chose. Si l'Espagne s'attache les Albani par de bonnes pensions, elle sera la maîtresse de ce pays-ci. Nous ne savons que déchirer nos ennemis et leur faire des tracasseries au lieu de les gagner. Mais si M. Azpuru n'a pas assuré son affaire par des sommes fortes et par l'espérance de plus grandes, je ne serais pas étonné que Digitized by Google

server la secrétairerie des brefs à Negroni, et la daterie à Cavalchini, en recommandant pour cette place Malvezzi après la mort prochaine de Cavalchini. Tout cela a été convenu, et j'ai ajouté qu'il fallait nous avertir à l'avenir pour que nos idées, notre langage et nos démarches fussent uniformes. Voilà, Monsieur l'Ambassadeur, tous les mystères éclaircis ; il n'est pas croyable, mais il serait possible que vous n'en fussiez pas instruit. La différence de nos opinions sur la promesse à exiger a pu nous rendre suspects ; mais ce serait à tort. Nous avons toujours dit que notre sentiment ne devait pas régler celui des autres. Nous sommes bien aises de n'avoir rien su des moyens ; mais il était nécessaire de nous instruire de la négociation en général pour régler notre conduite. »

Il ne reste plus qu'à voter pour Ganganelli ; Bernis en prend son parti. Malgré la blessure faite à sa vanité, il s'apprête à triompher et à persuader à ce même Ganganelli que c'est à la France qu'il devra la tiare. « Je ne dois point me plaindre du mystère, puisqu'on vous en fait, écrit-il à d'Aubeterre, le 17 mai. Dieu veuille que cette intrigue réussisse ! Il est fâcheux d'y être mêlé sans savoir comment elle est menée ; mais il faut suivre ses instructions. Les événements justifieront ou condamneront les moyens qu'on a pris. En général, il est certain que les Albani se sont jetés cent fois à ma tête. Mais comme je n'avais point d'argent à leur offrir et que vous vous défiez avec raison de la fidélité de ces gens-là, je me suis contenté de bien vivre avec eux et de m'en faire ménager. L'argent comptant vaut mieux que toute chose. Si l'Espagne s'attache les Albani par de bonnes pensions, elle sera la maîtresse de ce pays-ci. Nous ne savons que déchirer nos ennemis et leur faire des tracasseries au lieu de les gagner. Mais si M. Azpuru n'a pas assuré son affaire par des sommes fortes et par l'espérance de plus grandes, je ne serais pas étonné que

ET LES JÉSCTTES. *265 les Espagnols fussent joués, d'autant plus que les Albani n'abandonneront jamais les Jésuites et qu'ils ne porteront Ganganelli que dans le cas où il aura donné les assurances les plus fortes du maintien de la Société. Quand on fait de certaines lettres, il n'en coûte rien de faire des contre-lettres, et l'on ne doit pas plus se fier aux unes qu'aux autres. » ('.es insinuations à l'adresse de Ganganelli et qui tombent sur lui de tout leur poids ne se réalisèrent point. Personne n'exigea de contre-lettres, car les Zelanti, qui qui se décidaient à voter pour le Gordelier, ignoraient le traité conclu. Ils ne le soupçonnaient même pas, et l'on en faisait un tel mystère que Bemis le devina plutôt qu'il ne le sut. C'est ce qui le poussait à ajouter dans ce même billet : « Je bénis Dieu de n'être pour rien dans tout cela. Je serais même bien fâché de voir ce que je ne puis m'empêcher d'entrevoir. Au reste je ferai savoir à Ganganelli dès ce soir que, sans notre concours, rien ne réussirait pour lui, et qu' ainsi il doit être attaché à la France. Il faut qu'il nous craigne un peu, mais pas trop. Je crois cette précaution essentielle, sans quoi notre rôle serait absolument passif et ridicule. » D'Aubeterre a trempé dans le complot des Espagnols; mais il sent le besoin de consoler le cardinal de Bcrnis, dont l'amour-propre saigne encore. Pour entrer dans les amertumes de son dépit, il lui mande, le 17 mai : « Par mon billet (n* 51), Votre Éminence aura vu que j'ignorais entièrement le traité des Espagnols pour Ganganelli. A en juger par les réponses que m'a faites M. Arpuru, il parahrait qu'il n'en était pas plus informé que moi. Reste à savoir s'il a eu à mon égard la même bonne foi que j'ai pour Votre Éminence. C'est ce dont je doute. Au reste il n'y a qu'à désirer que celte élection réussisse a\ec tous les arrangements convenus vis-àvis de Votre Éminence. Elle est au gré des Cours. Et les

266 CJUÜONT Xtv Couronnes auront eu tout l’avantage du moins aux yeux du public. S’il arrive que par les suites on ne soit pas content du Pontificat, on n’aura rien à nous dire. S’il est bon, nous en profiterons comme les autres. Tout ceci est au hasard. Ganganelli vaut autant que les autres, et les autres ne valent pas mieux que lui. On ne peut se fier à aucun. » C’est sous de pareils auspices, c’est avec de tels outrages au Sacré Collège que la diplomatie fait un Pape ; et, renchérissant encore sur tout cela, Bernis ne craint pas de répondre, le 17 mai après midi, à cette insolente déclaration ; « J’ai reçu le billet dont Votre Excellence m’a honoré ln° 52) , il est si raisonnable, si net que c’est pour moi l’Évangile. En conséquence nous irons pour Ganganelli à pleines voiles au scrutin, et la patience nous acquerra les voix qui nous manquent ; car il me parait que le conseil de Rezzonico ne veut point de ce religieux. Nous avons cru, d'après les apparences, que les Espagnols avaient formé un grand plan en s’assurant des Albani, moyennant quoi tout était fini en deux fois vingt-quatre heures. Mais ils se sont simplement ' arrangés avec GanganeUi, lequel est devenu riant et accueillant. 11 dit partout qu’il ne veut pas être proposé ; nous le proposerons malgré lui. i> Ganganelli devait se laisser faire; mais sans le vouloir, Bernis vient de détruire les odieux soupçons que la veille il laissait planer sur la prétendue vénalité des Albani. Au moment où il traçait ces lignes, il avait sous les yeux une lettre de Voltaire. Le patriarche de Femey forçait lui aussi les portes du Conclave, et, dans son style étincelant de spirituelles railleries, il rappelait au Cardinal les poésies de sa jeunesse. Cette épitre (1) fut pour (1) La lettre de Voltaira est datée du B nai 1769. La voici telle qu'on la trouve dans set Oiîuvr^s campUU» : > PuiM|ue vouh éleft encore* Mooacigmar, daoa votre eaisae de plancbea, Digilized by Google

Couronnes auront eu tout l'avantage du moins aux yeux du public. S'il arrive que par les suites on ne soit pas content du Pontificat, on n'aura rien à nous dire. S'il est bon, nous en profiterons comme les autres. Tout ceci est au hasard. Ganganelli vaut autant que les autres, et les autres ne valent pas mieux que lui. On ne peut se fier à aucun. »

C'est sous de pareils auspices, c'est avec de tels outrages au Sacré Collége que la diplomatie fait un Pape; et, renchérissant encore sur tout cela, Bernis ne craint pas de répondre, le 17 mai après midi, à cette insolente déclaration : « J'ai reçu le billet dont Votre Excellence m'a honoré (n° 52), il est si raisonnable, si net que c'est pour moi l'Évangile. En conséquence nous irons pour Ganganelli à pleines voiles au scrutin, et la patience nous acquerra les voix qui nous manquent; car il me paraît que le conseil de Rezzonico ne veut point de ce religieux. Nous avons cru, d'après les apparences, que les Espagnols avaient formé un grand plan en s'assurant des Albani, moyennant quoi tout était fini en deux fois vingt-quatre heures. Mais ils se sont simplement arrangés avec Ganganelli, lequel est devenu riant et accueillant. Il dit partout qu'il ne veut pas être proposé; nous le proposerons malgré lui. »

Ganganelli devait se laisser faire; mais sans le vouloir, Bernis vient de détruire les odieux soupçons que la veille il laissait planer sur la prétendue vénalité des Albani. Au moment où il traçait ces lignes, il avait sous les yeux une lettre de Voltaire. Le patriarche de Ferney forçait lui aussi les portes du Conclave, et, dans son style étincelant de spirituelles railleries, il rappelait au Cardinal les poésies de sa jeunesse. Cette épître (1) fut pour

(1) La lettre de Voltaire est datée du 8 mai 1769. La voici telle qu'on la trouve dans ses *Œuvres complètes* :

« Puisque vous êtes encore, Monseigneur, dans votre caisse de planches,

ET LES JÉSCTTES. 267 lui un baume qui calma ses blessures. Il la lut aux Cardinaux de sa couleur ; il en tira vanité, et, fort des encouragements de Voltaire, U se crut destiné à l'immortalité. Le 18 au soir, Bernis écrit encore à d'Aubetene : « La chose s'avance. Dieu veuille qu'elle ne culbute pas au port ! J'ai averti les Espagnols pour leur faire sentir que, quand on est de concert avec la France, il faut qu'elle joue le rôle qui lui convient. L'abbé de Lestache (1) va à une heure de nuit chez le futur Pape. Il y porte un Mémoire par où il démontre que c'est à la France qu'il doit la tiare. » Malheureusement Ganganelli savait. trop à quoi s'en tenir. Les réticences du cardinal de Solis et le traité conclu CQ atteodant le SaioUEcpril, il est bien juste de tàeh^ d'amoser Votre Eminence. c Vous aves lu sans doute actclicmcnt les Quatre Saisons de M. de Saint' Lambert. Cet ouvrage est d*autant plus précicui, qu'on le compare ft un poème qui a le même titrer et qn! est rempli d'hnages riantes, tracées du pinceau le plus léger et le plus ibdle. Je les ai lus tous detis avec un plaisir égaL Ce sont deux jolis pendants pour le cabinet d'un agriculteur tel que j'ai l'bonneur de l'élre. Je ne sais de qui sont ces Quatre Saisons, A côté desquelles nous osons placer Je poème de M. de Saim-Lambort. Le titre porte, par M. le C. de B.... ; c'est apparemment M. le cardinal Je Rembo *. On dit que ce cardinal était l'homme du monde le plus aimable, qu'il aima la littérature toute sa vie, qu'elle augmenta ses plaisirs ainsi qne sa considération, et qu'elle adoucit ses chagrins, s'il en eut. On prétend qu'il n'y a actueiieroeut dans le Sacré Collège qu'un seul homme qui ressemble à ce Bembo, cl moi je tiens qu'il vaut beaucoup mieux. « II y a un mois que quelques étrangers étant venus voir ma cellule, nous nous mîmes ù jouer le pape eux trois dés : je jouai pour le cardinal Stoppani, et j'amenai rafle; mais le Saint-Esprit n'étnit pas dans mon cornet ; ce qui est sûr, c'est que l'un de ceux pour qnî nous avons joué sera pape. SI c'est vous, je me recommande à Votre Sainiclé, Conserver, sous quelque titre que ce puisse être, vos bontés pour le vieux laboureur V. t Forianatus et ille deos qui novit agrestes. • (I) L'abbé de Lestacbe était le conclaviste du caréii.al de Bemis. ** * Le cardinal de Bemia avait fait un petit poème sur les Saisons. ,

 avec Ganganelli plaçaient Bemis dans une fausse position. 11 essayait d'en sortir avec celui qui allait s'asseoir sur la Chaire apostolique. Quelques heures auparavant, il tentait la même chose auprès du duc de Choieeul. <1 On peut dire, lui mandait-il le 17 mai, que jamais les Cardinaux sujets de la maison de France n'ont montré plus de pouvoir que dans ce Conclave (1) ; mais leur puissance se borne jusqu'ici à la destruction. Nous avons le marteau qui démolit, mais nous n'avons pu saisir encore l'instrument qui édifie. » Vingt ans plus tard, la révolution française, à son tour, trouva le marteau qu'elle avait mis aux mains des Rois pour abattre la Compagnie de Jésus ; ce fut contre les trônes qu'elle le dirigea. Le 19 mai 1769, le cardinal Camerlingue de la sainte Église éomaine annonçait à la ville et à l'univers que la Chrétienté avait un nouveau chef. Le Conclave était terminé; le cardinal Ganganelli montait sur la Chaire de Pierre. 11 se nommait Clément XIV, et cette année 1769, qui enfanta tant d'intrigues, qui vit naître tant d'hommes destinés à la célébrité, enregistrait sous quels déplorables auspices il parvenait au suprême Pontilicat. Entrant dans une lutte éternelle avec sa conscience, tantôt mise à l'aise par les caresses des Cours, tantôt intimidée par leurs menaces, le Cordelier sous la (i) D'après le texte des lettres inédites que nous Tenons de publier, U est de toute évidence que Clément XIV a été élu en dehors de Bemis et presque malgré lui ? mais U est d'usage qu'oprès l'élection du Pape chacun s'en attribue l'honneur. Bemis se donne bien de garde de manquer à ce rO'e. A 8olsante-dix>sept ans de distance un autre agent français à Rome ne craint pas de publier snr les toits qu'il a eu le même avantage. Les ambas* sadeurs étrangers sont complètement restés en. dehors de la nomination de Pic IX ; ils n'y ont pris aucune part Ce qui n'empéche pas M. Rossi de proclamer dans des correspoiiduuccs qu'il fabrique en son honneur pour les journaux, que c'est ù sou inler\euUon seule que le souverain Pontife actuel doit la tiare*

ET LES JÊSCTTES. 369 tiare va enfin se trouver aux prises avec les difficultés que son génie astucieux espéra de conjurer. Le marché qui le donna à l'Église catholique, pour nous servir des expressions de d'Aubeterre, ce marché a toujours jusqu'ici été nié par les Jésuites et par plusieurs annalistes. Toutes les relations du Conclave qui se trouvent aux archivés du Gesii et ailleurs, tous les écrits contemporains ou postérieurs composés par les Pères de l'Institut sur ce sujet sont unanimes comme les lettres particuliët«s émanées d'eux. Tous repoussént l'hypothèse d'une transaction entre Ganganelli et les Cardinaux espagnols. Nous avons jeté sur ce point historique une lumière inattendue. En face des documents que nous venons d'exhumer, le doute n'est plus possible. Il ne nous reste plus qu'à suivre Ganganelli dans la voie qu'il s'est tracée. Mais afin de rendre la démonstration plus absolue et de prouver jusqu'à quel degré ceux qui présidèrent à l'élection du nouveau Pape paraissent avoir perdu le sens moral, il sera bon d'entrer un peu plus avant dans le secret de leurs manœuvres. Nous avons montré les Cardinaux hostiles à la Compagnie et dévoués à l'abaissement du Saint-Siège, patronés par les ambassadeurs et récompensés par les Rois. Le duc d'York, le cardinal Lantc, Corsini et quelques autres ont reçu le prix de leur soumission au vœu des Couronnes. Pallavicini est secrétaire d'État, Negroni sera celui des brefs, Malvezzi a la survivance de la daterie. Le jour même de l'élection de Clément XIV, le marquis d'Aubeterre se rappelle une dette qui date de deux ans. Le cardinal Branciforte a été un des meneurs dë l'intrigue qui vient de se dénouer, et, le 19 mai 1769, l'ambassadeur de France écrit à Bernis: « M. le duc de Choiseul m'ayant recommandé, par sa lettre du 28 septembre 1767, les intérêts de M. le cardinal Branciforte, je prie Votre Éminence, de vouloir

tiare va enfin se trouver aux prises avec les difficultés que son génie astucieux espéra de conjurer. Le *marché* qui le donna à l'Église catholique, pour nous servir des expressions de d'Aubeterre, ce marché a toujours jusqu'ici été nié par les Jésuites et par plusieurs annalistes. Toutes les relations du Conclave qui se trouvent aux archives du Gesù et ailleurs, tous les écrits contemporains ou postérieurs composés par les Pères de l'Institut sur ce sujet sont unanimes comme les lettres particulières émanées d'eux. Tous repoussent l'hypothèse d'une transaction entre Ganganelli et les Cardinaux espagnols.

Nous avons jeté sur ce point historique une lumière inattendue. En face des documents que nous venons d'exhumer, le doute n'est plus possible. Il ne nous reste plus qu'à suivre Ganganelli dans la voie qu'il s'est tracée. Mais afin de rendre la démonstration plus absolue et de prouver jusqu'à quel degré ceux qui présidèrent à l'élection du nouveau Pape paraissent avoir perdu le sens moral, il sera bon d'entrer un peu plus avant dans le secret de leurs manœuvres. Nous avons montré les Cardinaux hostiles à la Compagnie et dévoués à l'abaissement du Saint-Siége, patronés par les ambassadeurs et récompensés par les Rois. Le duc d'York, le cardinal Lante, Corsini et quelques autres ont reçu le prix de leur soumission au vœu des Couronnes. Pallavicini est secrétaire d'État, Negroni sera celui des brefs, Malvezzi a la survivance de la daterie. Le jour même de l'élection de Clément XIV, le marquis d'Aubeterre se rappelle une dette qui date de deux ans. Le cardinal Branciforte a été un des meneurs de l'intrigue qui vient de se dénouer, et, le 19 mai 1769, l'ambassadeur de France écrit à Bernis: « M. le duc de Choiseul m'ayant recommandé, par sa lettre du 28 septembre 1767, les intérêts de M. le cardinal Branciforte, je prie Votre Éminence, de vouloir

 bien les appuyer dans les différents objets qui, selon les circonstances, peuvent se présenter et nommément pour la légation de Bologne, si le cas arrivait que le cardinal Pallavicini, qui en est aujourd'hui pourvu, vint à obtenir quelque autre place qui fît vaquer celle-là. » Le partage des hautes fonctions de la Cour romaine <;st fait par la diplomatie. Le Franciscain dom Joachim de Osma, confesseur du Roi d'Espagne, ne s'oublie pas. Charles 111 demande pour lui un évêché in partibus. Il est nommé archevêque de Thèbes, dans le Consistoire du 18 décembre I76t). Azpuru, qui prétend au chapeau de cardinal, est appelé à l'archevêché de Valencia, et le libraire Nicolas Pagliarini, qui, sous la protection de Pombal, inondait l'Europe et même Rome de ses pamphlets contre le Saint-Siège et les bonnes mœurs, obtient par le bref cum siail arcepimus la décoration de l'Éperon d'or. Clément XIV comble d'éloges, il anoblit celui que Clément XIII avait justement condamné aux galères, et Pombal demande un chapeau de cardinal pour son frère. Chacun cherchait à se faire escompter la part qu'il avait prise à la nomination de Ganganelli. On exigeait de hauts emplois ; on trafiquait de son suffrage pour s'imposer au gouvernail de l'Église. On eût dit que le sy.stème constitutionnel faisait invasion dans le Conclave, tant étaient pressés les rangs des besogneux, des intrigants et des protégés. C'était le jour où l'on songeait à soi, le jour des .salaires. L'Ambassadeur de France l'inaugure par des proscriptions. On récompensait les hommes qui s'étaient vendus; d'Aubeterre propose de faire exiler ceux dont la conscience n'a pas fléchi. « Quant aux deux prélats Antonelli et Garampi, mande-t-il le 19 mai à Bernis, il est bien essentiel qu'ils soient chassés de Rome. Le premier est à présent au Saint-Office, et je crois que la place est du nombre de celles qui subsistent

bien les appuyer dans les différents objets qui, selon les circonstances, peuvent se présenter et nommément pour la légation de Bologne, si le cas arrivait que le cardinal Pallavicini, qui en est aujourd'hui pourvu, vînt à obtenir quelque autre place qui fît vaquer celle-là. »

Le partage des hautes fonctions de la Cour romaine est fait par la diplomatie. Le Franciscain dom Joachim de Osma, confesseur du Roi d'Espagne, ne s'oublie pas. Charles III demande pour lui un évêché *in partibus*. Il est nommé archevêque de Thèbes, dans le Consistoire du 18 décembre 1769. Azpuru, qui prétend au chapeau de cardinal, est appelé à l'archevêché de Valencia, et le libraire Nicolas Pagliarini, qui, sous la protection de Pombal, inondait l'Europe et même Rome de ses pamphlets contre le Saint-Siége et les bonnes mœurs, obtient par le bref *cum sicut accepimus* la décoration de l'Éperon d'or. Clément XIV comble d'éloges, il anoblit celui que Clément XIII avait justement condamné aux galères, et Pombal demande un chapeau de cardinal pour son frère.

Chacun cherchait à se faire escompter la part qu'il avait prise à la nomination de Ganganelli. On exigeait de hauts emplois ; on trafiquait de son suffrage pour s'imposer au gouvernail de l'Église. On eût dit que le système constitutionnel faisait invasion dans le Conclave, tant étaient pressés les rangs des besogneux, des intrigants et des protégés. C'était le jour où l'on songeait à soi, le jour des salaires. L'Ambassadeur de France l'inaugure par des proscriptions. On récompensait les hommes qui s'étaient vendus ; d'Aubeterre propose de faire exiler ceux dont la conscience n'a pas fléchi. « Quant aux deux prélats Antonelli et Garampi, mande-t-il le 19 mai à Bernis, il est bien essentiel qu'ils soient chassés de Rome. Le premier est à présent au Saint-Office, et je crois que la place est du nombre de celles qui subsistent

 toujours; mais le Pape est le maître de le chasser de Rome et de faire exercer son emploi par un autre. Le second était ci-devant Secrétaire du chiffre, et son emploi a cessé avec le Pontificat passé ; de façon qu'il n'est plus rien. Je crois qu'il est essentiel de faire sentir à ces deux sujets, qui sont très mauvais, l'indignation des Lours. Votre Éminence sent aisément combien un tel exemple influe pour les suites. » La position est nettement dessinée : les dignités aux corrompus ou aux timides, la proscription aux forts. Le cardinal de Remis, qui a contribué au développement de cette impudeur, veut bien songer aux autres ; mais il ne s'oublie pas lui-même. A quelques jours d'intervalle, il adresse à Choiseul deux lettres qui prouveront que ce Cardinal savait mieux faire ses affaires que celles de la Catholicité. 11 vient d'être désigné comme ambassadeur du Roi très chrétien près le Saint-Siège ; c'est la récompense promise à son zèle ; il sollicite de l'argent pour tenir maison, puis U ajoute à cette dépêche, datée du 7 juin : a Je vous ai envoyé l'état de mes dettes anciennes, montant à deux cent sept mille livres. 11 faut que je délègue une somme considérable sur mes revenus pour les acquitter : voilà un point important à ma tranquillité. En voici un autre qui intéresse mon bonheur : c'est le rétablissement de ma pension de Ministre d'État. Le Roi m'en donne le titre ; il voit que j'ai eu, à la face de l'univers, la plus grande part à l'élection du Pape ; n'est-il pas de sa bonté de ne laisser aucune trace qui en affaiblisse l'idée? Je ne serai jamais heureux sans cette faveur. Donnez une compagnie à mon neveu, qui sort des pages, et vous me comblerez et m'attacherez à vous par la reconnaissance autant que je le suis déjà par l'ancienne amitié. » Après avoir mendié avec tant de grâce. Remis, le 28 juin 1769, écrit au duc de Choiseul, qui a tout ac

 cordé par une lettre du SO mai : « H y a longtemps que je sais qu'on se défie de moi en Espagne. Les cardinaux de Solis et de La Cerda, avant d'entrer au Conclave, avaient déclaré imprudemment qu'ils ne seraient pas la dupe des Français. Us ont voulu que nous fussions la leur : le contraire est arrivé. L'écrit qu'ils ont fait signer aq Pape n'est nullement obligatoire; le Pape lui-même m'en a dit la teneur. Sa Sainteté craint le poison ; eUe se défie de tout ce qui l'entoure et ne se fie à personne. Le confesseur du Roi d'Espagne est moine et ennemi des Jésuites. Il souille la haine monastique, et croit que tout doit céder à son impulsion. Mais le Pape n'a pas fait de marché, et il veut procéder en homme sage et attaché à la vie. » Son pontificat s'inaugurmt sous de déplorables auspices. Les Cardinaux des Couronnes faisant cause commune avec la diplomatie avaient marchandé ou conquis par la crainte quelques suffrages. Ganganelli s'en était attiré un plus grand nombre en trompant leur bonne foi. La simonie, la terreur et l'intrigue venaient de créer un Pape ; une solennelle injustice devait sortir de cet ensemble de hontes. Nous avons raconté l'origine de la conspiration, suivons-la maintenant dans ses développements, car à l'exemple de Didier, abbé du Mont-Cassin, puis successeur immédiat de Grégoire VII sous le nom de Victor III, nous devons indiquer la source du mal afin d'en prévenir le retour. « Loreque la foule des ecclésiastiques inférieurs, dit ce Pape honoré comme un saint (1) , marchait dans les voies de la licence la plus effrénée, sans que personne songeât à y mettre obstacle, bientôt les prêtres et les diacres qui étaient obligés d'expliquer les mystères du Seigneur purs et chastes de corps et d'âme, commencèrent eu.\ aussi à s'unir à (1) Dialoÿ, in Mliolk, pairmn, U xnil, lib. S.

cordé par une lettre du 30 mai : « Il y a longtemps que je sais qu'on se défie de moi en Espagne. Les cardinaux de Solis et de La Cerda, avant d'entrer au Conclave, avaient déclaré imprudemment qu'ils ne seraient pas la dupe des Français. Ils ont voulu que nous fussions la leur : le contraire est arrivé. L'écrit qu'ils ont fait signer au Pape n'est nullement obligatoire ; le Pape lui-même m'en a dit la teneur. Sa Sainteté craint le poison ; elle se défie de tout ce qui l'entoure et ne se fie à personne. Le confesseur du Roi d'Espagne est moine et ennemi des Jésuites. Il souffle la haine monastique, et croit que tout doit céder à son impulsion. Mais le Pape n'a pas fait de marché, et il veut procéder en homme sage et attaché à la vie. »

Son pontificat s'inaugurait sous de déplorables auspices. Les Cardinaux des Couronnes faisant cause commune avec la diplomatie avaient marchandé ou conquis par la crainte quelques suffrages. Ganganelli s'en était attiré un plus grand nombre en trompant leur bonne foi. La simonie, la terreur et l'intrigue venaient de créer un Pape ; une solennelle injustice devait sortir de cet ensemble de hontes. Nous avons raconté l'origine de la conspiration, suivons-la maintenant dans ses développements, car à l'exemple de Didier, abbé du Mont-Cassin, puis successeur immédiat de Grégoire VII sous le nom de Victor III, nous devons indiquer la source du mal afin d'en prévenir le retour. « Lorsque la foule des ecclésiastiques inférieurs, dit ce Pape honoré comme un saint (1), marchait dans les voies de la licence la plus effrénée, sans que personne songeât à y mettre obstacle, bientôt les prêtres et les diacres qui étaient obligés d'expliquer les mystères du Seigneur purs et chastes de corps et d'âme, commencèrent eux aussi à s'unir à

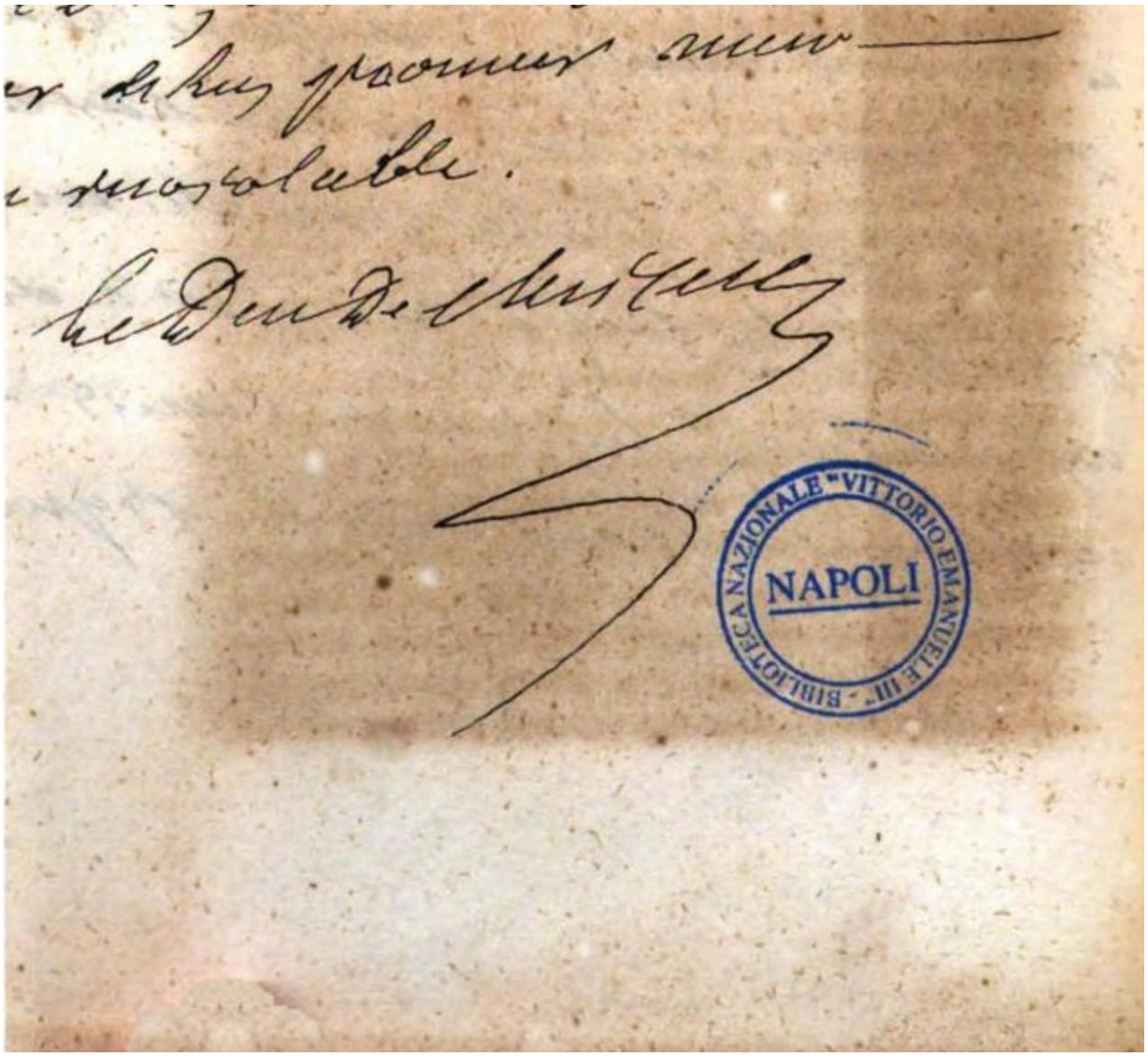
(1) *Dialog. in biblioth. patrum*, t. XVIII, lib. 3.

The text on this page is estimated to be only 21.00% accurate

« Digrtized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.71% accurate

^ ^yU'^Uy' ^ û y^y^ : ^Ac^ l, y<^0-y



ET LES JtSlTITES. 27S des femmes comme s'ils eussent été séculiers et à faire leur testament en faveur des enfants nés de ce commerce sacrilège. Il y eut même qvêlques évêques tellement éhontés qu'ils gardèrent leurs femmes dans leur propre maison. Ce fut surtout à Rome que cet exécrable et scandaleux usage s'enracina. Ainsi, après que quelquesuns curent seulement de nom occupé le siège pontifical, Kenoit lui aussi, tel]>ar son nom et non point par ses œuvres (1), Benoit donc, fils d'un certain .\lberic, sénateur, marchant sur les traces de Simon le magicien plutftt que de Simon Pierre, j>arvint au sacerdoce suprême au moyen de sommes considérables que son père lit distribuer parmi le peuple. I, 'horreur qu'elle m'inspire ne me permet pas de raconter quelle fut sa conduite déshonorante lorsqu'il se fut ainsi emparé de la papauté. » Ce n'est point une allusion que nous faisons aux Cardinaux électeurs et à l'élu de 1769, c'est un témoignage que nous invoquons pour soutenir nos forces et pour prouver que l'Église n'a jamais reculé devant la vérité. (Il C'»t de Benoll IX dont'il s'igU dam ce texte de Victar III. 18 r _ jsci by Google

The text on this page is estimated to be only 27.63% accurate

CUMENT XIV CHAPITRE IV. Portrait de Ganganelli. — Son des lésoites. lauréat Rkcl, Général de la Compagnie, le fait nonuner cardinal. — 1.^ Ptailosopbea et les Janaématea espÊi'Cfit en lui. — I/enihoiuiasiiic des Romains. — Il court aprirs la popularité. — d'Alemb«rt et Frédéric II Jugent son arénemeni. — lai correspondance de« ministres espagnol» avec M. Aspuru et le chevalier d'Aaara, tous deux piénipoteotiaires d'Espagne à Rome. — l.e dcniicr mot de la diptuniatie du dix-huitiéme siècle. — l.e cardinal de BeinH, ainbasudeur de France près le Saint*Siégc. Pour complaire au Pape, U alernwic avec la question des Jésuites. — Le comte de Kauniia et le Pape. — Dén-tise faîte au Général de ta Société de Jt'*sus de se présenter devant lui. dément XIV et les puissances. — Sa lettre è Louis XV. ~ Ses motife d'équité en faveur des Jésuites. — Üépécbc de Choiseul au cardinal de fiernls, — Retins, poussé i bout, engage le Pape à promeiire par écrit au roi d'Espagne qi/n abolira, dans un temps donné, la Compagnie de Jésus. — Gangmcili diercbe A éluder ce second engagement. ^ Roda presse Axara d'agir. ^ Politique des cabinets \ht-&-vis du Saint-Siège. — Clément perd & Rome toute popularité. — t^es KrancUadns Boeotanpi ot Francesco. — La chute de. Cboiaeul rend qtvIqtM» espoir aux Jésuite». — I.e duc d'AiguiUou ut madame du Rarry se tournent contre eux. — Mmi d'Arpuru. — Monino, comte de Flodda Blanca, envoj'é ambassadeur à Rome. — > Il miimide, II domine Ciémeot XIV. — Leurs cnirevues. ^ Marie>Thérèse s'oppu»«‘ A la destruetion de la Compagnie avec tou» les électeurs caüioliqui's d'AlIciuagnc. — Jose'^ Il la décide à condition qu'on lui laisena la |NX>priélé des biens de llnstilut.^Mane-Tliérèse se Joint A la maison de Bourbon. — Procès intentés aux Jésuites de Rome. — Monsignor Alfaiü, leur Juge. — La succession des Pixanl. Le Jésuite et le «bevaüér de Malte. — Le Collège romain condamné. —Le séminaire romain mis en su^icion* — Trois cardinaux visiteurs. — Les Jésuites chassés de leurs Collèges. — Le caidinal d'York demande au Pape leur Maison de Frascaii. — Ia; P. I.ecchi et la commission des eaux. — Le pamphlet espagnol et la répmise. — BenvenutI exilé de Rome. — Le cardinal Maivcui A Bologne. — La correspondance secrète avec le Pape de ce visiteur .ijtOHtoliquc des maisons de la Compagnie. — Précautions prises pour tromper le peuple. — Areux de l'archevêque de Bologne. — Le ne fiat tumultu» in populo.

Laurent Ganganelli, né à San-Arcangelo le 31 octobre 1705, était fils d'un médecin de campagne, et fut reçu jeune dans l'Ordre des Conventuels de saint François, connu sous le nom de Cordeliers. Il y passa de longues années dans l'étude et dans l'exercice des vertus sacerdotales. Sa figure n'avait rien de remarquable; elle portait seulement l'empreinte d'une rusticité étrangère aux belles formes italiennes. Néanmoins il était Digilized by Google

CHAPITRE IV.

Portrait de Ganganelli. — Son éloge des Jésuites. — Laurent Ricci, Général de la Compagnie, le fait nommer cardinal. — Les Philosophes et les Jansénistes espèrent en lui. — L'enthousiasme des Romains. — Il court après la popularité. — d'Alembert et Frédéric II jugent son avénement. — La correspondance des ministres espagnols avec M. Azpuru et le chevalier d'Azara, tous deux plénipotentiaires d'Espagne à Rome. — Le dernier mot de la diplomatie du dix-huitième siècle. — Le cardinal de Bernis, ambassadeur de France près le Saint-Siége. — Pour complaire au Pape, il atermoie avec la question des Jésuites. — Le comte de Kaunitz et le Pape. — Défense faite au Général de la Société de Jésus de se présenter devant lui. — Clément XIV et les puissances. — Sa lettre à Louis XV. — Ses motifs d'équité en faveur des Jésuites. — Dépêche de Choiseul au cardinal de Bernis. — Bernis, poussé à bout, engage le Pape à promettre par écrit au roi d'Espagne qu'il abolira, dans un temps donné, la Compagnie de Jésus. — Ganganelli cherche à éluder ce second engagement. — Roda presse Azara d'agir. — Politique des cabinets vis-à-vis du Saint-Siége. — Clément perd à Rome toute popularité. — Les Franciscains Buontempi et Francesco. — La chute de Choiseul rend quelque espoir aux Jésuites. — Le duc d'Aiguillon et madame du Barry se tournent contre eux. — Mort d'Azpuru. — Monino, comte de Florida Blanca, envoyé ambassadeur à Rome. — Il intimide, il domine Clément XIV. — Leurs entrevues. — Marie-Thérèse s'oppose à la destruction de la Compagnie avec tous les électeurs catholiques d'Allemagne. — Joseph II la décide à condition qu'on lui laissera la propriété des biens de l'Institut. — Marie-Thérèse se joint à la maison de Bourbon. — Procès intentés aux Jésuites de Rome. — Monsignor Alfani, leur juge. — La succession des Pizani. Le Jésuite et le chevalier de Malte. — Le Collége romain condamné. — Le séminaire romain mis en suspicion. — Trois cardinaux visiteurs. — Les Jésuites chassés de leurs Colléges. — Le cardinal d'York demande au Pape leur Maison de Frascati. — Le P. Lecchi et la commission des eaux. — Le pamphlet espagnol et la réponse. — Benvenuti exilé de Rome. — Le cardinal Malvezzi à Bologne. — La correspondance secrète avec le Pape de ce visiteur apostolique des maisons de la Compagnie. — Précautions prises pour tromper le peuple. — Aveux de l'archevêque de Bologne. — Le *ne fiat tumultus in populo.*

Laurent Ganganelli, né à San-Arcangelo le 31 octobre 1705, était fils d'un médecin de campagne, et fut reçu jeune dans l'Ordre des Conventuels de saint François, connu sous le nom de Cordeliers. Il y passa de longues années dans l'étude et dans l'exercice des vertus sacerdotales. Sa figure n'avait rien de remarquable; elle portait seulement l'empreinte d'une rusticité étrangère aux belles formes italiennes. Néanmoins il était

Digitized by Google

e/i£S iteUXTES. 275 ingénieux et aimable, littérateur et altiste ; il cachait sous son froc une de ces âmes candides dont on pouvait facilement abuser eu lui faisant entrevoir au bout de ses concessions l'avantage de l'Église et le bonheur du monde. Ma'is un de ces pressentiments qui s'emparent avec tant de vivacité des imaginations romaines l'avait plus d'une fois, dans la solitude du couvent des DouzeApôtres, bercé de l'idée qu'il serait appelé à recommencer l'bistoire de Sixte-Quint. Pauvre comme lui, tiordelier comme lui, il s'était imaginé que la tiare devait reposer sur son front. Cette penséesecrëte l'avait dirigé dans les principaux actes de sa vie : il essayait de se la dérober à lui-même, et cbax{ue démarche qu'il tentait le ramenait presque à sou insu vers ce dernier mobile de ses a.spirations. Au temps de la puissance des Jésuites il s'était fait leur ami. Cn 17&3, lorsqu'il professait au collège de Saint-Bonaventuie des Franciscains de Rome, on l'entendit, dans une solennité théologique qu'il présidait, et qui était dédiée à saiut Ignace de Loyola, s'écrier en s'adressant aux Jésuites r u Si j'avais pu croire ou même soupçonner qu'il me fût possible de prendre pour sujet de cette dissertation une branche de la science sacrée quiyous fût inconnue, aussitôt se seraient levés devant moi les hommes illustres de votre Coro|)aguie, dont le nombre et le mérite auraient dissipé tous mes doutes. S'agirait-il en eQetde l'interprétation de l'Écriture, ici apparaîtraient les travaux prépai atoires de Salmeron, là les commentaires de Cornélius, de Tirinus et des autres. S'agirait-il de l'histoire, je trouverais Biui (1), Labbe, Uardou'u), Cossart et le célèbre Sirmond avec leurs doctes enseignements. S'occuperait-on de controverse, ce serait Grégoire de Valentia avec la maturité de ses jugements, Suarez avec l'étendue de son génie, Vasquez (1) Bini n'i jamab apparteM t la Sodélé de Jéw». 11 était thanoioe.

CL&MEMT XtV 276 avec l'âpre pénétration de son esprit, et cent autres. Enfin qu'il s'agisse de lutter corps à corps avec les ennemis de la Foi et de venger les droits de l'Église, pourrais-je négliger la vigoureuse argumentation de Bellarmin? Si je veux aller au combat muni d'armes de toute espèce et me promettre une victoire assurée, oublierai-je les livres d'or de Denis Petau, glorieux rempart élevé pour la défense des dogmes catholiques ? De quelque côté que je tourne les yeux, quelque genre de connaissance que je parcoure, je vois des Pères de votre Compagnie qui s'y sont rendus célèbres. » Tel était le jugement que Ganganelli portait des Jésuites. En 1750, Clément XIII, à la recommandation de Laurent Ricci, Général de la Compagnie, songea à le décorer de la pourpre romaine. Ce fut le P. Andréucci qu'on chargea des informations d'usage. Ce Jésuite les fit si favorables que le Pape n'hésita plus, et que le Cordelier se vit cardinal par le crédit de l'Institut. A Lisbonne, les enfants de Loyola avaient fait nommer Pombal ministre; à Madrid, ils furent les protecteurs de don Manuel de Roda et du cardinal de Solis ; à Rome, ils mettaient Ganganelli sur le chemin de la papauté. Dans un autre temps et avec des esprits moins ardents pour l&s nouveautés sociales dont personne ne prévoyait les douloureuses conséquences, Ganganelli eût fait bénir son nom ; il aurait passé sur le trône pontifical en honorant l'humanité et en faisant aimer l'autorité apostolique. Mais ce caractère, dont la franchise expansive savait avec tant d'art se. servir de la dissimulation comme d'un bouclier impénétrable, n'était pas de trempe à défier les passions. Arrivé au faite des grandeurs, Ganganelli prétendait régner pour la satisfaction de ses songes intimes. Si l'orage qu'il avait cru calmer en temporisant ne l'eût pas poussé au-delà de ses vœux et de ses prévisions, il n'aurait laissé dans les annales de l'Église qu'une mé

avec l'âpre pénétration de son esprit, et cent autres. Enfin qu'il s'agisse de lutter corps à corps avec les ennemis de la Foi et de venger les droits de l'Église, pourrais-je négliger la vigoureuse argumentation de Bellarmin? Si je veux aller au combat muni d'armes de toute espèce et me promettre une victoire assurée, oublierai-je les livres d'or de Denis Petau, glorieux rempart élevé pour la défense des dogmes catholiques? De quelque côté que je tourne les yeux, quelque genre de connaissance que je parcoure, je vois des Pères de votre Compagnie qui s'y sont rendus célèbres. »

Tel était le jugement que Ganganelli portait des Jésuites. En 1759, Clément XIII, à la recommandation de Laurent Ricci, Général de la Compagnie, songea à le décorer de la pourpre romaine. Ce fut le P. Andréucci qu'on chargea des informations d'usage. Ce Jésuite les fit si favorables que le Pape n'hésita plus, et que le Cordelier se vit cardinal par le crédit de l'Institut. A Lisbonne, les enfants de Loyola avaient fait nommer Pombal ministre; à Madrid, ils furent les protecteurs de don Manuel de Roda et du cardinal de Solis; à Rome, ils mettaient Ganganelli sur le chemin de la papauté. Dans un autre temps et avec des esprits moins ardents pour les nouveautés sociales dont personne ne prévoyait les douloureuses conséquences, Ganganelli eût fait bénir son nom; il aurait passé sur le trône pontifical en honorant l'humanité et en faisant aimer l'autorité apostolique. Mais ce caractère, dont la franchise expansive savait avec tant d'art se servir de la dissimulation comme d'un bouclier impénétrable, n'était pas de trempe à défier les passions. Arrivé au faîte des grandeurs, Ganganelli prétendait régner pour la satisfaction de ses songes intimes. Si l'orage qu'il avait cru calmer en temporisant ne l'eût pas poussé au-delà de ses vœux et de ses prévisions, il n'aurait laissé dans les annales de l'Église qu'une mé-

ET LES JÉSUITES. 277 moire dont les partis opposés ne se seraient jamais disputé la glorification ou le blâme. Il n'en fut pas ainsi. Clément XIV avait consenti à faire tout ce que l'opinion dominante et les colères des princes de la maison de Bourbon exigeaient pour rendre à l'Église une paL\ alors impossible. 11 entra dans cette voie, que son électipii ouvrait ; il la parcourut jusqu'au bout plutôt en victime qu'en sacrificateur. Les premiers jours de son exaltation furent consacrés aux fêtes et aux embrassements. Le peuple, qui se passionne toujours pour un nouveau Pape, se prit à célébrer celui que le Conclave venait d'élire. Les conditions débattues et acceptées restaient un mystère. Quelques esprits prévoyants pressentaient bien que tout n'avait pas dû se passer ^elon les règles ; mais contenus par le respect et par la crainte d'alarmer sans preuves irrécusables la conscience publique, ils se taisaient. Dans ce Pontife, enfant du peuple comme eux, les Romains aimaient à retrouver leur enjouement et leur finesse (1). Ils le saluaient de leurs cris de bonheur. Partout o(i il apparaissait dans son carrosse d'or etde velours, sa bénédiction ne tombait que sur des têtes pieusement inclinées. L'alTection remplaçait le respect. On le croyait clément de fait comme de nom ; chacun se fatigua à le présenter comme l'idéal de ses rêves. On lui fit subir la tyrannie de la popularité; les ambassadeurs se plaisaient à organiser, à soudoyer les applaudissements de la foule jxiur lui per(1) On cite encore de lui un jeu de mots qui fit rire tous les Romains, bons appréciateurs de ce genre d'esprit. En allant en grande pompe prendre possession de la basilique de Saint*Jean-de>Latran, Clément XIV tomba de la mule qu'il montait, et U tomba en descendant une rue, voisine du Capitole. C'était de fadieux augure pour l'avenir du pontificat Les cardinaux et les princes qui l'entouraient s'approchent pour le rassurer et pour savoir s'il ne s'est point blessé. Le Pape répondit en souriant: /Von abbiamo fontusione, mo confvnionr» i

m CLSMBiT XIV suader que les habitants du patrimoine de saint Pierre avaient autant de confiance en lui que le reste de l'Europe. Ganganelli ne voulut pas se rappeler que dans les acclamations dont il enivre un Souverain le peuple trouve une garantie de liberté pour les malédictions qu'il tient en réserve. L'enthousiasme et les tendresses des Romains sont aussi variables que leur climat, et dans ces moments de délire paternel ou filial, Pontife et Chrétiens, tous oublièrent cette grave parole du général tiollètta, l'un des écrivains révolutionnaires d'ilalie : K La popularité et la clémence, dit-il dans son Histoire dn royatmie de ISnples{\.), sont un luxe de rois, tandis que la justice et la fermeté sont les seules mobiles du gouvernement. » Au milieu des transports de joie dont les citoyens de Rome poursuivent toujoure le nouveau Pontife (2) , Ganganelli était radieux. On lui apprenait combien il est doux d'être Pape; sous le mensonge de cet enthousiasme, il tâcha de ne plus savoir à quelles conditions il l'était devenu. 11 s'imaginait que ses promesses dilatoires, que ses flatteries aux Souverains, que surtout sa bonne volonté en])aroles lui permettraient de gagner du temps, et (ju' ainsi il pourrait, à l'aide d'une sage tolérance, arriver à cicatriser les plaies de la Catholicité, sans avoir besoin de frapper la (Compagnie de Jésus. C.ette politique expectante, l]ui entrait si bien dans les vues de T , ,:ir (t) Storia del rtame di IS'apolii del generale Pielro Coletia, libre sesto, p. 63. (3) Daus uiir lettre au prélat Ceratit sur la mort (le Benutt XIV, lettre datée (lu 6 mai 1758, Laurent Ganganelli, encore simple cordelicr, s'ci* prime ainsi sur les ITomains : t Le peuple romain, qui s'élére et s'abaisse comme les floU de la Méditerranée et qui roudrait changer de Pape tous les ans, s'applaudit de ce que ceiui>ci, qui en a régné dix-neuf, vient enfin de mourir; mais laissons^lc se livrer & sa joie insensée. A>ant six mois, U sentira son malheur et ils'unira au monde entier pour pleurer son roalhéur.i

ET US JteUlTES. 379 Louis XV, ne convenait pas plus au roi d'Espagne qu'à Cboiseul, à Pombal et à d' Aranda. Les Philosophes espé- • raient en Clément XIV. Le roi de Prusse, Frédéric II, était leur maître et leur adepte ; mais Frédéric les connaissait de longue date. 11 disait souvent que, s'il avait une de ses provinces à punir, il la donnerait à gouverner aux Philosophes. 11 voulait récompenser la Silésie; malgré les prières et les menaçants sarcasmes des Enclopédistes, il y maintint les Jésuites. La détermination du roi de Prusse était irrévocable ; d'Alembert cependant l'associait à la joie que l'élection de Clément XIV faisait éprouver aux mcrédules, et le Iti juin 17ti9 il lui mandait (1) : a On dit que le Cordelier Canganelli ne promet pas poires molles à la Société de Jésus, et que saint François d' Assise pourrait bien tuer saint Ignace. 11 me semble que le Saint-Père, tout Cordelier qu'il est, fera uuo grande sottise de casser ainsi son régiment des gardes, par complaisance pour les princes catlioliques. 11 me semble que ce traité ressemble à celui des loups avec les brebis, dont la première condition fut que celles-ci livrassent leurs chiens; on sait comment elles s'en trouvèrent. Quoi qu'il en soit, il sera singulier, Sire, que, tandis que Leurs Majestés très chrétienne, très catholique, très apostolique et très fidèle détruisent les grenadiers du Saint-Siège, votre très hérétique Majesté soit la seule qui les conserve. » Sous une forme légère, d'Alumbert révèle le dernier mot des Philosophes. Ce dernier mot, c'est la condamnation de Clément XIV, prononcée dans l'intimité par ceux qui, à force d'adulations, essaient de l'entrainer à sa mine. Le Pontife hésitait ; le 7 août de la même année, d'Alembert écrit encore à Frédéric 11 : u Un assure que le Pape Cordelier se fait beaucoup tirer la manche (!,' Œuvres pkilosop^tiques de d'ÀUmiert, Corre»poadancet U xtiii. Digitized by Google

380 CL&iOSMT XIV pour abolir les Jésuites (1). Je n'en suis pas éUmné. Proposer à un Pape de déUniire cette bravMnilice, c'est comme si on proposait à Votre Majesté de licencier son régiment des gardes. » t'.es aveux si remplis de prévisions révolutionnaires et anticatholiqnes ne se faisaient qu'à; voix basse, on les gardait pour les rêves d'avenir. En face de l'opinion et du Saint-Siège on prenait d'autres allures : on faisait retentir les imputations les plus étranges contre l'Ordre de Jésus ; on l'accusait de saper les trénes et de perdi-e l'Église. Le Roi protestant n'était pas la dupe de ce concert d'animadversions, et, le 8 avril 1770, il répondait à d Alembert (2) : u La Philosophie , encoui'agée dans ce siècle, s'est foncée avec plus de force et de courage que jamais. Quels sont les progrès qu'elle a faits? On a chassé les Jésuites, direz-vous. J'en conviens, mais je vous prouverai, si vous le voulez, que la vanité, des vengeances secrètes, des cabales, enfin l'intérêt ont tout fait. » L'Encyclopédiste ne demanda pas la preuve, elle était surabondante pour lui; mais il n'en continua pas moins, avec ses adhérents de la cour, du ministère, du Parlement et de la littérature, à jouer le double jeu qui leur réussit si bien. <r Les Philosophes resUieiit dans l'attente ; le Roi d'Espagne se livrait à la joie, car il avait le secret de Ganganclll. Le cardinal de Solis, d'Aranda et Azpuru y étaient initiés; mais on en fit un mystère aux autres secrétaires d État. C est ce qui explique la gradation d'intérêt qui se trouve à chaque page de leur correspondance avec Rome. Rome est devenue, comme au lendemain de certaines exaltations pontificales, le centre où aboutissent les projets, les espérances, les rêves les plus décevants. Chacun bâtit sur le nouveau Pape tout (i) Œuvra pkilotophiqufnUirAlemlKrt, CornpondaDcr, t. iriii (3) Uiiem, D^itized by Google

pour abolir les Jésuites (1). Je n'en suis pas étonné. Proposer à un Pape de détruire cette brave milice, c'est comme si on proposait à Votre Majesté de licencier son régiment des gardes. »

Ces aveux si remplis de prévisions révolutionnaires et anticatholiques ne se faisaient qu'à voix basse, on les gardait pour les rêves d'avenir. En face de l'opinion et du Saint-Siége on prenait d'autres allures : on faisait retentir les imputations les plus étranges contre l'Ordre de Jésus ; on l'accusait de saper les trônes et de perdre l'Église. Le Roi protestant n'était pas la dupe de ce concert d'animadversions, et, le 3 avril 1770, il répondait à d'Alembert (2) : « La Philosophie, encouragée dans ce siècle, s'est énoncée avec plus de force et de courage que jamais. Quels sont les progrès qu'elle a faits? On a chassé les Jésuites, direz-vous. J'en conviens, mais je vous prouverai, si vous le voulez, que la vanité, des vengeances secrètes, des cabales, enfin l'intérêt ont tout fait. » L'Encyclopédiste ne demanda pas la preuve, elle était surabondante pour lui ; mais il n'en continua pas moins, avec ses adhérents de la cour, du ministère, du Parlement et de la littérature, à jouer le double jeu qui leur réussit si bien.

Les Philosophes restaient dans l'attente ; le Roi d'Espagne se livrait à la joie, car il avait le secret de Ganganelli. Le cardinal de Solis, d'Aranda et Azpuru y étaient initiés ; mais on en fit un mystère aux autres secrétaires d'État. C'est ce qui explique la gradation d'intérêt qui se trouve à chaque page de leur correspondance avec Rome. Rome est devenue, comme au lendemain de certaines exaltations pontificales, le centre où aboutissent les projets, les espérances, les rêves les plus décevants. Chacun bâtit sur le nouveau Pape tout

(1) *Œuvres philosophiques de d'Alembert*, Correspondance, t. XVIII.
(2) *Ibidem*.

ET LES JÉSUITES. 381 un système de révolution déguisé sous le nom de changements indispensables ou de progrès moral. On recueille ses moindres paroles, on épie son geste le plus indilTérent, on commente son sourire le moins expressif pour en tirer un argument en faveur des idées ou des ambitions que l'on met en avant. Ce n'est pas le Pape que l'on peint, chacun essaie de se peindre en lui. Roda, qui n'a point été appelé aux confidences de son maître et qui ne connaît pas encore l'acte signé par Ganganelli, n'ose pas se livrer à un espoir chimérique. « Que voulez-vous que je vous dise, écrit-il d'Aranjuez au chevalier d'Azara le 6 juin, sur les nouvelles que j'ai reçues du grand théâtre du Conclave, puisque déjà acta e$t fabula. On a donc dérogé au proverbe : Plus de SixteQuint, plus de Franciscains. Tout le monde maintenant sera dans l'attente des premières démarches du nouveau Pape. Nous verrons. Combien de prélats tomberont à terre, et combien d'autres relèveront la tête pour se montrer tout étonnés d'un coup si inattendu. Monsignor Alfani et Guarantello retourneront à leurs bénéfices. Monsignor Macedonio espérera le chapeau, et combien d'autres avec lui. u Le 13 juin. Roda s'exprime ainsi : « Vous devinez sans doute la joie qui règne ici pour l'élection du Pape. 11 n'en a pas été de même en France. Au moins Fuentès nous écrit-il des lettres empreintes de tristesse et de mauvaise liumeur sur Ganganelli. Nous verrons ce qu'il fera, car c'est là ma règle. Je ne doute poinlqu" Azpuru ne soit l'auteur de tout cela. Dans votre avant dernière lettre vous donniez déjà quelque aperçu. Pour moi je n'ai pas eu plus de part dans son exaltation que dans celle du grand-visir. Mon amitié et ma cx)rrespondance avec lui pendant que j'étais à Rome, et qu'il a voulu continuer par lettres, est certaine et notoire, et ç'aura été la source des bruits qui courent et dont vous me parlez. Vous saLTgih.Tj by Google

 , vez tout ce que j'ai écrit sur ce point. Quoi qu'il en soit, je me réjouis qu'il ait été fait Pape plutôt que beaucoup d'autres à qui l'on pensait. Qu'on le laisse en paix pour ce qui regarde son Ordre et son école, j'espère que pour le reste il sera condescendant, à moins qu'on ne vienne à lui tourner la tête. » Ceux qui ont le secret du pacte conclu le 16 mai entre Solis et Ganganelli ne cachent pas leur joie; les autres s'inquiètent de cette confiance qui leur paraît reposer sur de vagues assertions. Don Ruys de Campoinanës s'adresse à son tour à Nicolas d' Azara, et le 18 juillet le célèbre fiscal lui mande « pour ce qui concerne le Pape, je m'en tiens comme vous à l'expérience. Rome et sa cour ont des intérêts très opposés aux nôtres. Par conséquent c'est une erreur de prétendre qu'ils agissent contre ce qui leur est favorable. La plupart de leurs affaires sont comme soutenues et attachées par des épingles; c'est pour cela qu'ils se prévalent de finesse. Notre art devrait consister à ne pas demander chose qui ne fût absolument juste et nécessaire à laquelle le Pape ne pût résister et puis agir avec fermeté. » Don Joachim d'Osma, le franciscain confesseur, se charge de solliciter, de presser la cause de Palafox ; c'est un moyen que la cour d'Espagne a cru trouver pour frapper au cœur la Compagnie de Jésus. Ses autres adversaires de Madrid lui font une guerre plus ouverte, mais moins acharnée. Le 12 septembre Roda, qui n'a pas l'enthousiasme de la foi en Clément XIV, écrit à Azara : « Ce que j'attends de bon de Rome est si peu de chose que je préfère penser qu'on ne fera rien. Tous écrivent des merveilles du Pape, racontent des conversations intimes qu'ils ont eues avec Sa Sainteté, des témoignages de respect qu'ils en ont reçus; vous seul seinblez ne pas voir de ces belles choses, puisque vous ne m'écrivez rien de semblable. 11 parait que les projets

vez tout ce que j'ai écrit sur ce point. Quoi qu'il en soit, je me réjouis qu'il ait été fait Pape plutôt que beaucoup d'autres à qui l'on pensait. Qu'on le laisse en paix pour ce qui regarde son Ordre et son école, j'espère que pour le reste il sera condescendant, à moins qu'on ne vienne à lui tourner la tête. »

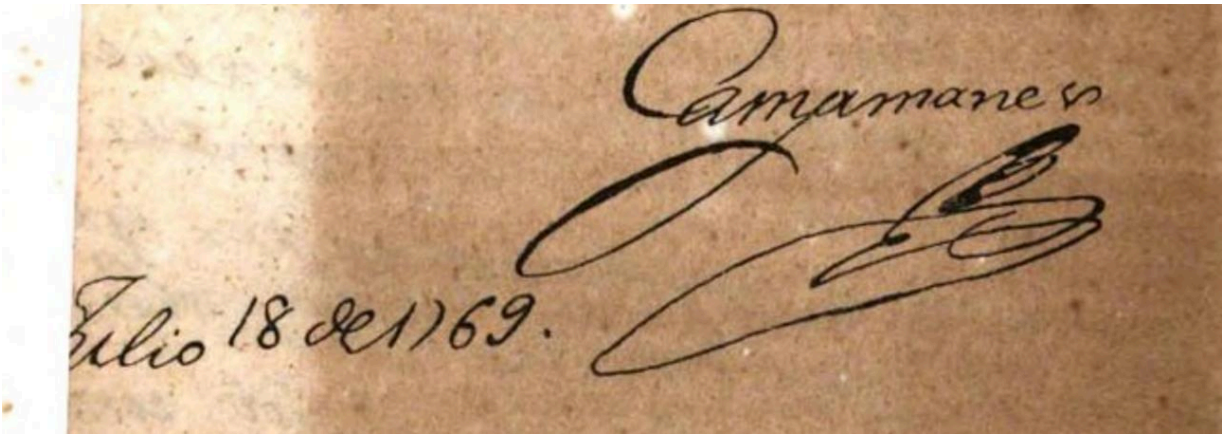
Ceux qui ont le secret du pacte conclu le 16 mai entre Solis et Ganganelli ne cachent pas leur joie; les autres s'inquiètent de cette confiance qui leur paraît reposer sur de vagues assertions. Don Ruys de Campomanès s'adresse à son tour à Nicolas d'Azara, et le 18 juillet le célèbre fiscal lui mande « pour ce qui concerne le Pape, je m'en tiens comme vous à l'expérience. Rome et sa cour ont des intérêts très opposés aux nôtres. Par conséquent c'est une erreur de prétendre qu'ils agissent contre ce qui leur est favorable. La plupart de leurs affaires sont comme soutenues et attachées par des épingles; c'est pour cela qu'ils se prévalent de finesse. Notre art devrait consister à ne pas demander chose qui ne fût absolument juste et nécessaire à laquelle le Pape ne pût résister et puis agir avec fermeté. »

Don Joachim d'Osma, le franciscain confesseur, se charge de solliciter, de presser la cause de Palafox; c'est un moyen que la cour d'Espagne a cru trouver pour frapper au cœur la Compagnie de Jésus. Ses autres adversaires de Madrid lui font une guerre plus ouverte, mais moins acharnée. Le 12 septembre Roda, qui n'a pas l'enthousiasme de la foi en Clément XIV, écrit à Azara : « Ce que j'attends de bon de Rome est si peu de chose que je préfère penser qu'on ne fera rien. Tous écrivent des merveilles du Pape, racontent des conversations intimes qu'ils ont eues avec Sa Sainteté, des témoignages de respect qu'ils en ont reçus; vous seul semblez ne pas voir de ces belles choses, puisque vous ne m'écrivez rien de semblable. Il paraît que les projets

^ Zi/i' . i ^C'yyt^ * n . -v-- * ' • ...., . • , * ^ V • ï • 1 * CpJnü^^
♦ i ' * ^ 1 ‘ ■ ' / ' ' '7^ ^ ^ .■ / . • - ■ *v t2j>/â? 2cc-&rz ■ ■ /. ^ -, »• Or

The text on this page is estimated to be only 3.82% accurate

y Â. >ic <î:2. yÿ^'ül '^i-Câ-^ JtP'y^ J Digitized by Google



ET lÆS JÊSCmS. 28S dont le Pape s’occupe sont en grand nombre, lie que je voudrais, c’est que les uOtres avançassent un |>eu. » A peu de semaines d’intervalle Roda gronde; il s’irrite, et le 31 octobre il s’exprime en ces termes à son confident diplomatique de Rome : « Vous êtes heureux eu vérité de rester simple spectateur, de n’avoir pas de rôle dans cette comédie qui, par la force même des choses, devra se terminer en tragédie. La France, qui jusqu’à ce jour a consenti à toutes nos résolutions et a approuvé nos condescendances, commence à s’éloigner de nous, bien persuadée que nous sommes joués, que Rome ne veut autre chose que mener à bon terme ses propres affaires, et le Pape celles de son école, de son ordre, en négligeant, en sacrifiant même nos intérêts communs. « Les Jésuites profitent de l'occasion, et travaillent sur tous les terrains par eux-mêmes, ou par leurs émissaires. Ils connaissent mieux le Pape et ses ministres que nous ; ils feront en sorte que le Pape n’ait pas la liberté d’agir, ou du moins feigne de ne pas l’avoir, sans s’exposer à un schisme. « Si mon senliiflent prévalait, on aurait déjà coupé court à toute négociation avec Rome, on aurait mis la main à l’œuvre qui nous importe tant, sans faire aucun ca.s du Pape. Avant de demander, faisons-nous prier plutôt, et qu’ils viennent nous chercher eux-mêmes. » Le .schisme était en germe dans ces paroles ministérielles. A Rome, ainsi que le dit don Manuel, les ambassadeurs et les Cardinaux du parti des Couronnes avaient établi une Babel : c’était un prodige de confusion, et le 5 décembre, il traduit ain.si sa pensée à Nicolas d’.\zara. «Vous voilà spectateur'en face de ce théâtre où sont représentées les farces les plus ridicules. Regardez et riez, prenez pitié des acteurs qui finiront par se faire siffler. » Étudiée au point de vue de la diplomatie prenant seé

CLÉJUENT UV 284 ébata dans ses correspondances intimes, c'est une déplorable chose que Thistoire. Mais afin que les enseignements ne soient perdus ni pour Rome ni pour le monde catholique, nous ne devons rien omettre de ce langage qui s'est peut-être plus d'une fois renouvelé. Clément XIV avait voulu, à son avènement au trône, renouer des relations diplomatiques avec la Cour de Portugal. Carvalho, marquis de Pombal, fut aussi dur, aussi insultant que les ministres de France et d'Espagne. Le 26 décembre 1769, Roda raconte comment Pombal accueillit la demande du Pontife, et quelles furent les conditions faites : « Sur ce qui regarde la nomination de Monseigneur Conti comme Nonce en Portugal, l'Ambassadeur m'a dit qu'il ne croit pas que ce soit une conséquence que les dülférends se soient arrangés entre cette Cour et celle de Rome, ni que Carv.alho se désiste pour cela de ses engagements. Almada, dès les premières audiences qu'il eut de Sa Sainteté, écrivit que le Pape désirerait avoir un Nonce à Lisbonne ; que Carvalho répondit : Le Portugal ayant son ministre à Rome, il était juste que le Pape eût le sien à Lisbonne; que, sur cette réponse, le Pape envoya la liste dans laquelle il proposait Coiiti en premier lieu, croyant qu'il serait bien accueilli à raison de sou antijésuitisme, et que la réponse faite au Pape fut : Que Sa Sainteté envoie ici celui qui lui plaira davantage; qu'à peine cette réponse parvenue à Rome, on publia l'élection de Conti; qu'il va partir pour le Portugal, où il remplira les fonctions de Ministre du Pape, sera traité avec de grands égards, et agira de ■parfait accord avec le chargé d'alfaires de Paris ; mais (jue tant que la Compagnie de Jésus ne sera pas détruite, all'aire la plus importante de toutes, on laissera les autres de côté. » Ainsi le salut des ânies, les besoins de l'Église, l'honneur du Pontificat suprême, tout doit passer après la

ébats dans ses correspondances intimes, c'est une déplorable chose que l'histoire. Mais afin que les enseignements ne soient perdus ni pour Rome ni pour le monde catholique, nous ne devons rien omettre de ce langage qui s'est peut-être plus d'une fois renouvelé.

Clément XIV avait voulu, à son avénement au trône, renouer des relations diplomatiques avec la Cour de Portugal. Carvalho, marquis de Pombal, fut aussi dur, aussi insultant que les ministres de France et d'Espagne. Le 26 décembre 1769, Roda raconte comment Pombal accueillit la demande du Pontife, et quelles furent les conditions faites : « Sur ce qui regarde la nomination de Monseigneur Conti comme Nonce en Portugal, l'Ambassadeur m'a dit qu'il ne croit pas que ce soit une conséquence que les différends se soient arrangés entre cette Cour et celle de Rome, ni que Carvalho se désiste pour cela de ses engagements. Almada, dès les premières audiences qu'il eut de Sa Sainteté, écrivit que le Pape désirerait avoir un Nonce à Lisbonne ; que Carvalho répondit : Le Portugal ayant son ministre à Rome, il était juste que le Pape eût le sien à Lisbonne; que, sur cette réponse, le Pape envoya la liste dans laquelle il proposait Conti en premier lieu, croyant qu'il serait bien accueilli à raison de son antijésuitisme, et que la réponse faite au Pape fut : Que Sa Sainteté envoie ici celui qui lui plaira davantage; qu'à peine cette réponse parvenue à Rome, on publia l'élection de Conti; qu'il va partir pour le Portugal, où il remplira les fonctions de Ministre du Pape, sera traité avec de grands égards, et agira de parfait accord avec le chargé d'affaires de Paris ; mais que tant que la Compagnie de Jésus ne sera pas détruite, affaire la plus importante de toutes, on laissera les autres de côté. »

Ainsi le salut des âmes, les besoins de l'Église, l'honneur du Pontificat suprême, tout doit passer après la

ET UES JÉSUITES. 285 suppression des Jésuites. C’est le delenda Carthago de ces Gâtons de contrebande qui essayaient leurs armes sur I^nstitut de Loyola, afin de les diriger plus sûrement contre la Papauté. Ils ne détestaient qae le Jésuite, ils ne voulaient frapper que lui ; mais, dans le secret de leurs rêves, le disciple de saint Ignace n’était qu’un moyen. Lorsqu’on 1767, Roda pousse son cri de : guerre aux Jésuites I et qu’il triomphe de l'opération césaréenne faite à la Compagnie, on l’entend dans le post-scriptwn d’une lettre au duc de Choiseul, son ami, s’écrier, le 17 avril : « Succès complet. L’opération n’a rien laissé à désirer. Nous avons tué l’enfant; il ne nous reste plus qu’à en faire autant à la mère, notre sainte Église romaine. » Ecrases l’infâme I tel était le mot d’ordre que, dans les accès knpies de sa verve bouffonne. Voltaire donnait à ses adeptes. Ce cri de ralliement retentissait au-delà des Pyrénées. Don Manuel de Roda, ministre du Roi catholique, le renvoyait en écho au duc de Cboiseul, ministre du Roi très chrétien, et la Compagnie de Jésus voyait tomber sur elle les coups qu’on dirigeait contre la Religion. Les Pères de l’Institut, proscrits de tous les royaumes gouvernés par des princes de la maison de Rourbon, s’étalent retirés dans le comtat Venaissin. La France les en chassa par les armes. Les Jésuites espagnols, errant sur les mers, trouvaient un refuge en Corse ; le duc de Choiseul s’empara de cette Ue, et il en expulsa ces exilés. Ils ne jouissaient de quelque repos qu'à Rome ; Ganganelli à son tour va leur prouver que la ville éternelle n’est pas toujours un lieu d’asile. Us s’étaient épuisés au service de l'Église, et un Pape leur refusait la sécurité. Lassh non dabatur requiex. • A peine Clément XIV fut-il élu, que Remis succéda au marquis d’Aubeterre. Ambassadeur de France près le Saint-Siège, et fier de la gratitude officielle que lui lé

suppression des Jésuites. C'est le *delenda Carthago* de ces Catons de contrebande qui essayaient leurs armes sur l'Institut de Loyola, afin de les diriger plus sûrement contre la Papauté. Ils ne détestaient que le Jésuite, ils ne voulaient frapper que lui; mais, dans le secret de leurs rêves, le disciple de saint Ignace n'était qu'un moyen. Lorsqu'en 1767, Roda pousse son cri de : guerre aux Jésuites ! et qu'il triomphe de l'opération césaréenne faite à la Compagnie, on l'entend dans le *post-scriptum* d'une lettre au duc de Choiseul, son ami, s'écrier, le 17 avril : « Succès complet. L'opération n'a rien laissé à désirer. Nous avons tué l'enfant; il ne nous reste plus qu'à en faire autant à la mère, notre sainte Église romaine. »

Ecrasez l'infâme ! tel était le mot d'ordre que, dans les accès impies de sa verve bouffonne, Voltaire donnait à ses adeptes. Ce cri de ralliement retentissait au-delà des Pyrénées. Don Manuel de Roda, ministre du Roi catholique, le renvoyait en écho au duc de Choiseul, ministre du Roi très chrétien, et la Compagnie de Jésus voyait tomber sur elle les coups qu'on dirigeait contre la Religion. Les Pères de l'Institut, proscrits de tous les royaumes gouvernés par des princes de la maison de Bourbon, s'étaient retirés dans le comtat Venaissin. La France les en chassa par les armes. Les Jésuites espagnols, errant sur les mers, trouvaient un refuge en Corse; le duc de Choiseul s'empara de cette île, et il en expulsa ces exilés. Ils ne jouissaient de quelque repos qu'à Rome; Ganganelli à son tour va leur prouver que la ville éternelle n'est pas toujours un lieu d'asile. Ils s'étaient épuisés au service de l'Église, et un Pape leur refusait la sécurité. *Lassis non dabatur requies.*

A peine Clément XIV fut-il élu, que Bernis succéda au marquis d'Aubeterre. Ambassadeur de France près le Saint-Siége, et fier de la gratitude officielle que lui té-

 moigaait le Pape, ce Cardinal croyait partager le fardeau des aiffûres. Par aflectioii pour Clément XIV, ou par un sentiment d'équité en faveur des Jésuites, on le voyait se porter médiateur entre les impatiences espagnoles et les insolences de Pombal. Le Souverain Pontife se montrait bienveillant pour tous, il demandait à étudier mûrement la question ; Demis se chargea d'obtenir des délais. Pendant ce temps, on éloignait du Vatican les Cardinaux qui avaient dirigé les aifaires sous Rezzouico. On isolait Gauganelli, on lui persuadait en le flattant qu'il devait à sa politique de conciUatien, ainsi qu'à sa connaissance des hommes, de gouverner, de tout voir par hii-même. On l'entourait peu à peu de Prélats hostiles à la Société de Jésus, on tendait des pièges à son amour de la paix, on l'amenait à rompre insensiblement avec ceux qui auraient éclairé son équité naturelle. Ces sourdes manœuvres que, sous la protection de Demis et d'Azpuru, les ambitions ou les haines locales pro|>ageaieDt à l'ombre de la tiare, n'échappèrent point an comte de kaunitz, ambassadeur de Marie-Thérèse, lAi Ift juin 17dt), Kaunitz, au nom de l'Impératrice, se présente à l'audience du Pape. Dans l'intérêt de l'Église, il lui recommande d'avoir égard au vœu de sa Souveraine, qui ne consentira jamais à laisser détruire l'Ordre de Jésus. Clément promet de faire ce qu'il pourra, et deux fois dans quarante jours il refuse de recevoir le Général des Jésuites venant le complimenter pour les fêtes de saint Louis de Gonzague et de saint Ignace. On ne cessait de répéter au Pape que rien n'avait tant nui aux Jésuites que la bienveillance éclatante dont son prédécesseur les entoura. Une fois assis sur le trâae apostolique, Ganganelli crut devoir tenir une tout autre conduite. II se montra si hostile à la Compagnie, qu'il ne voulut jamais adresser la parole à aucun des Pères ; et lorsqu'il en apercevait quelques-uns se prosterner sur

moignait le Pape, ce Cardinal croyait partager le fardeau des affaires. Par affection pour Clément XIV, ou par un sentiment d'équité en faveur des Jésuites, on le voyait se porter médiateur entre les impatiences espagnoles et les insolences de Pombal. Le Souverain Pontife se montrait bienveillant pour tous, il demandait à étudier mûrement la question ; Bernis se chargea d'obtenir des délais. Pendant ce temps, on éloignait du Vatican les Cardinaux qui avaient dirigé les affaires sous Rezzonico. On isolait Ganganelli, on lui persuadait en le flattant qu'il devait à sa politique de conciliation, ainsi qu'à sa connaissance des hommes, de gouverner, de tout voir par lui-même. On l'entourait peu à peu de Prélats hostiles à la Société de Jésus, on tendait des piéges à son amour de la paix, on l'amenait à rompre insensiblement avec ceux qui auraient éclairé son équité naturelle.

Ces sourdes manœuvres que, sous la protection de Bernis et d'Azpuru, les ambitions ou les haines locales propageaient à l'ombre de la tiare, n'échappèrent point au comte de Kaunitz, ambassadeur de Marie-Thérèse. Le 14 juin 1769, Kaunitz, au nom de l'Impératrice, se présente à l'audience du Pape. Dans l'intérêt de l'Église, il lui recommande d'avoir égard au vœu de sa Souveraine, qui ne consentira jamais à laisser détruire l'Ordre de Jésus. Clément promet de faire ce qu'il pourra, et deux fois dans quarante jours il refuse de recevoir le Général des Jésuites venant le complimenter pour les fêtes de saint Louis de Gonzague et de saint Ignace.

On ne cessait de répéter au Pape que rien n'avait tant nui aux Jésuites que la bienveillance éclatante dont son prédécesseur les entoura. Une fois assis sur le trône apostolique, Ganganelli crut devoir tenir une tout autre conduite. Il se montra si hostile à la Compagnie, qu'il ne voulut jamais adresser la parole à aucun des Pères ; et lorsqu'il en apercevait quelques-uns se prosterner sur

ET LES J^ms. 287 soii passage pour recevoir sa béuédiclion, il affectait de détourner Ja tète, il interdit aux ofllciers, aux serviteiu^ du palais tout rapport, toute communication avec les Jésuites. Ces mesures ne désarmaient point les adversaires de l'Institut. Plus elles étaient rigoureuses, plus elles alimentaieut le soupçon üxe et tenace qu'il agissait aiusi par politique. Afin d'arriver au Pontificat suprême. Clément XIV s'était écarté du cbemiii de la vérité. 11 apprenait à ses dépens que les ruses diplomatiques ne laissent au Pape qui les emploie qu'un appui U ompeur. 11 dissimulait pour obtenir des délais; mais de quelque voile qu'il essayât de couvrir ses pensées, il y avait à Rome des yeux pour pénétrer dans cet abîme ; et Azpuru écrivait le 3 juillet au comte d' Aranda : u Le Pape veut nous jouer ; mais il ne faut pas que le Roi se laisse prendre â ses finesses. Sa haine contre les Jésuites est une véritable supercherie ; c'est pour gagner du temps qu'il emploie toutes ces petites ruses. En attendant il cherche un moyeu honorable iM>ur sauver à tout prix l'existence des Jésuites. Sa Majesté doit donc persister plus que jamais à demander en termes formels la destruction de l'Institut et se refuser à tout arrangement, u Dans un Bref commençant par ces mots : Cœle»tiutn munerum thesauros. Clément XIV, le 12 juillet 17ÜU, areordait des indulgences aux Jésuites missionnaires. 11 disait : u Nous répandons volontiers les tiésors des biens célestes sur ceux que nous savons procurer avec grande ardeiH' le salut des âmes, et par leur vive charité envers Dieu et envers le prochain, et par leur zèle infatigable pour le bien de la Religion. Comme nous comprenons)>armi ces fervents ouvriers dans le champ du Seigneur les Religieux de la Compagnie de Jésus, et ceux surtout que notre bien aimé fils Laurent Ricci a dessein d'envoyer cette année et les années suivantes dans les diverses Provinces pom' y travailler au salut des âmes,

 nous désirons aussi très certainement entretenir et accroître par des faveurs spirituelles la piété et le zèle entreprenant et actif de ces mêmes Religieux. » A la lecture du Bref accordé selon la coutume et dans la teneur ordinaire, les cours d'Espagne, de Naples et de Parme font entendre les plus vives protestations. Elles réclament contre cet acte, qui n'est pas un témoignage de la bienveillance du Pontife, mais un usage immémorial. Elles s'étonnent que la secrétairerie romaine ait suivi en faveur de la Société de Jésus le protocole adopté. Les Jésuites étaient condamnés au tribunal des Couronnes, ils n'avaient plus de justice, plus même d'indulgence à attendre du Saint-Siège. Don Manuel de Roda signifie en ces termes , le 15 août, la volonté de Charles lil à Nicolas d'Azara : « On ne saurait croire quelle rumeur a occasionné le Bref du Pape en faveur des Jésuites missionnaires; des copies en ont été répandues, non seulement à Madrid, mais dans toute l'Espagne. Ceux qui pensent bien, se sont indignés et vomissent des injures contre Rome ; mais ceux du tiers-ordre triomphent et poussent avec le Bref le même cri que provoquait la Bulle de la Croisade. Plusieurs ministres voulaient que le conseil suprême le supprimât ; mais on leur a répondu qu'il semblait plus expédient de n'employer que l'insouciance et le mépris, afin que le Pape ait égard à notre modération, et s'engage d'autant plus vigomeusement dans la juste et prompte extinction de la Compagnie. Je tiens pour certain tout ce que vous me dites sur cette affaire, mais je laisse encore courir les choses. Cette transaction ne se fait pas par mes mains, autrement je raccourcirais tellement les limites du temps, que l'on viendrait bientôt à savoir si le Pape procède tout de bon, et si ses ministres agissent avec énergie. » Clément XIV était débortlé : la trwmtction dont parle Dig'it'Jêîrtyt

BT IBS jBwms. 2M Uoda ne remuait plus un secret; on allait, à force d'afr fronts, faire expier an Pontife le pacte du iC mai. Gnnganelli cliercliait à s'insinuer dans les bonnes grâces de Gliarles 111 et de Joseph 1". U déférait à leurs vœax, il exauçait la moindre prière; il suspendait les effets du Bref par lequel son pn'tdécesseur avait excortiinunié le duc de Panne; inaâs ces avances cordiales ne désarmaient point les colères dont la Société de Jésus était l'objet. Le Pa[)e sentit si'bien .sa])08ition, que ntoins de six mois après son exaltation il écrivit k Ixtuis .W : U. Quant à ce qui concerne les Jésuites, je ne puis ni blâmer ni anéantir un Institut loué |>ar dix-neuf de mes prédécesseurs. Je le puis d'autant moins qu'il a été confirmé par le sa'mt C.oncile de Trente, et que, selon vos maximes françaises, le C.oncile général est ad dessus du Pape. Si l'on veut, j'assemblerai un Concile général où tout sera discuté avec justice, à'cbarge et à décliarge, dans lequel les Jésuites seront entendus pour se défendre ; car je leur dois, ainsi qu'à tout Ordre religieux, équité et protection. D'ailleurs la Pologne, le roi de Sardaigne et le roi de Prusse même m'ont écrit en leur faveur. Ainsi je ne puis, par leur destruction, contenter quelques princes qu'au mécontentement des autres. » Personnellement Louis XV entrait dans cette idée de justice que le Pontife suggérait. Le Roi de France et le Pape étaient convaincus que l'Église, assemblée en courile, ne sacrifierait jamais la Société de Jésps aux exigences des incrédules. Ainsi Canganelli échappait à la responsabilité du' pacte signé avant son élection. Ce plan .avait l'assentiment de tous les esprits sérieux , mais il n'allait pas .aux emjiorteinents de C'Jiarles lli, à l'insoiKiance de ChoLseul et au voeu des Philosophea. 4.e août 17GP, le ministre de Louis XV faisait part au cardinal de Remis de ses projets ultérieurs ; il le pressait d'en rinir avec la Compagnie de Jésus. Choiseul, 19

WO ' ClÉMEHT' XIV dans cette dépAche, disait avec sa légèrtté habituelle : « Je ne pense pas r 1* qu'il faille confondre la dissolution des Jt^snltes avec les autres objets en contestation, desquels il ne faut pas même parler à présent. Le seul objet actuel est la dissolution. Tous les autres objets s'accommoderont d'eux-mêmes quand il n'y aura plus de Jésuites. (I 2" Je])eiise avec le roi d'Espagne que le Pape est faible ou feux : faible, tfttonnant d'opérer ce cpie son esprit, son cneur et ses promesses exigent; faux, èn chercliant à amuser les Couronnes par des espérances trompeuses. Dans les deux cas, les ménagements sont inutiles à son égard; car nous aurons beau le ménager, s'il est faible, il le sera encore davantage quand il verra qu'il n'a rien à'eraindre de nous. S'il est faux, il serait ridicule de lui laisser concevoir l'espérauce que nous sommes-ses diqtes. Ce serait l'être, monsieur le Cardinal, d'attendre que le Saint-Père etlt le rxtnsentemént de tous les princes catholiques pour l'extinction des Jésuites : vous sentes combien cette voie entraîne de longueurs et de difficultés. La cour de Vienne ne donnera son consentement qu'avec des restrictions et une négociation avantageuse. L'Allemagnele donnera avec peine; la Pologne, excitée paria Kussiè, pour nous faire niche, le refusera; la Prusse et la Sardaigne (j'en ai connaissance) en useront de même. 'Ainsi le Pape ne parviendra sûrement pas à réunir cê consentement de princes, et, quand il nous avance ce préliminaire, il nous traité comme des enfants qui n'ont aucune connaissance des hommes, des affaires et des cours. « Mais, lorsque le S«int-Père ajoute qu'au consentement des princes il faut ajouter cehii du Clergé, il se moque réellement de nous. Vous savez aussi bien que nous. Monsieur le Cardinal, que ce consentement du Clergé ne pourra se donner dans les formes qu'en assem

dans cette dépêche, disait avec sa légèreté habituelle :

« Je ne pense pas : 1° qu'il faille confondre la dissolution des Jésuites avec les autres objets en contestation, desquels il ne faut pas même parler à présent. Le seul objet actuel est la dissolution. Tous les autres objets s'accommoderont d'eux-mêmes quand il n'y aura plus de Jésuites.

« 2° Je pense avec le roi d'Espagne que le Pape est faible ou faux : faible, tâtonnant d'opérer ce que son esprit, son cœur et ses promesses exigent; faux, en cherchant à amuser les Couronnes par des espérances trompeuses. Dans les deux cas, les ménagements sont inutiles à son égard; car nous aurons beau le ménager, s'il est faible, il le sera encore davantage quand il verra qu'il n'a rien à craindre de nous. S'il est faux, il serait ridicule de lui laisser concevoir l'espérance que nous sommes ses dupes. Ce serait l'être, monsieur le Cardinal, d'attendre que le Saint-Père eût le consentement de tous les princes catholiques pour l'extinction des Jésuites : vous sentez combien cette voie entraîne de longueurs et de difficultés. La cour de Vienne ne donnera son consentement qu'avec des restrictions et une négociation avantageuse. L'Allemagne le donnera avec peine; la Pologne, excitée par la Russie, pour nous faire niche, le refusera; la Prusse et la Sardaigne (j'en ai connaissance) en useront de même. Ainsi le Pape ne parviendra sûrement pas à réunir ce consentement de princes, et, quand il nous avance ce préliminaire, il nous traite comme des enfants qui n'ont aucune connaissance des hommes, des affaires et des cours.

« Mais, lorsque le Saint-Père ajoute qu'au consentement des princes il faut ajouter celui du Clergé, il se moque réellement de nous. Vous savez aussi bien que nous, Monsieur le Cardinal, que ce consentement du Clergé ne pourra se donner dans les formes qu'en assem-

 blant un Concile, et que de fait cette assemblée ne peut avoir lieu dans aucun pays catholique, soit par la volonté des princes, soit par celle du Pape ttiGtne. U Quand je vous al mandé de déclarer au Pape que les ministres du Roi se retireraient, vous sentez que cette menace est comminatoire, et qu'elle doit vous servir pour que le Pape vous prie de rester, et pour qu'il vous engage à écrire au Roi pour rester, et ii vous faire valoir auprès de Sa Sainteté. Je finirai rhisfoire des Jésuites en mettant sous vos yeux un tableau qui, je crois, vdns frappera. Je ne sais s'il a été bien fait dè renvoyer les Jésuites de France et d'Espagne ; ils sont renvoyés de tous les États de la maison de Bourbon. Jé crois qu'il a été encore plus mal fait, ces moines renvoyés, de faire à Rome une démarche d'éclat pour la suppressibn de l'Ordre et d'avertir rRurope de cette démarche. Elle est faite ; R se trouve que les Rois de France, d'Espagne et de Naples sont en giierre onverte contre les Jésuites et leurs partisans. Seront-ils supprimés, ne le seront-ils pas? Les rois l'emporteront-ils? Les Jésuites auront-ils la victoire? Voilà la question qui agite les cabinets et qui est la source des intrigues, des tracasseries, des embarras de toutes les cours catholiques. Eu vérité, l'on ne peut pas voir ce tableau de sang-froid sans en sentir l'indécence ; et, si j'étais ambassadeur à Rome, je serais honteux de voir le P. Ricci l'antagoniste de mon maître. » Le Général des Jésuites, né k Florence, avait peutêtre droit de se mettre eu opposition avec un prince étranger qui, après avoir banni les Jésuites de son royaume, conspirait pour les faire proscrire des États pontificaux ; mais, à coup «ûr, Ricci n'aurait jamais insulté le fils et l'héritier de son souverain. Ghoiseul n'avait pas craint d'outrager dans ses vertus le Dauphin (1), (i) On lit dans VRiitoire dé France pendant le dix*hu(tiéme siecCe, t. it,

295 CLÉMENT XIV (j^ue la France pleurait encore, lorsque cet homme d'État adressait à Bernis l' inconcevable .lettre dont nous venons de citer deux fragments. . Cette dépêche troublait la quiétude de Clément XIV, elle inquiétait Bernis. Elle lui laissait entrevoir la possibilité d'abandonner son ambassade de Rome, où il s'arrangeait une vie de faste, de plaisirs décents et de bienfaisance artistique. Le Cardinal n'hésita plus. Louis XV sollicitait un ajournement à la haine toujours activé de Charles 111, il l'obtint; mais Bernis, Azpuru, Orsini et les quelques Cardinaux ou Prélats marchant sous leur bannière comprirent que les efforts seraient toujours stériles auprès du Pape tant qu'ils ne l'auraient pas entraîné au-delà de ses intentions les plus secrètes. 11 fallait le prendre pai' ses idées de justice. On fit surgir procès sur procès contre les Jésuites ; on les attaqua en détail afin de les perdre dans l'esprit du .Pontife qui devait les juger. Clément XIV voyait enfin que sa mansuétude n'était pour lui qu'une décevante illusion, et qu'elle l'exposait aux reproches des Cours. Bernis le consolait dans ses amertumes ; il avait de douces paroles à verser / p. H, ptr LacreleUe : t Peodant lei déliaU <ur te* Jtaoites, il (le DiupliiD) lie leola qu'on effort en leur fireur. Il fit remettre lu Roi on mimoire qui exprinuit les pk» vIGi grieb contre le dnc de Choiseul, et rdrélnil ou suppouil ut intrigues arec quelques chefs du Parlenient pour opdrer la dlsulaiion de cette Soeiélé. Le roi eu parut frappé et fit pendant quelques jours un accueil réfère à son ministre. Hais celui-ci fut bientdt instruit par la marquise de Pompsdour des mojem qu'aralent'emplajés contre lui ses enoemis. Il osa se plaindre avec eraportemeut du Dauphin et de set obnseilIcrs ; il vint trouter ce prince pour lui démontrer la fausseté des déhonrintiont dont il s'était rendu l'organe, et lui porta le défi de la haine en loi adressant ces paroles : t Je pots être condamné nu malheur d'être Toire s sujet, mais je ne serai jamais f otre senlteur. * Après une telle inaolnice, il est difficile de s'eiptiqaer l'étrange passage de la lettre oé ('.hoiaeul déclare qu'il serait hoateut de soir le P. Ricci l'antagoniste de son maître. Digitized by

que la France pleurait encore, lorsque cet homme d'État adressait à Bernis l'inconcevable lettre dont nous venons de citer deux fragments.

Cette dépêche troublait la quiétude de Clément XIV, elle inquiétait Bernis. Elle lui laissait entrevoir la possibilité d'abandonner son ambassade de Rome, où il s'arrangeait une vie de faste, de plaisirs décents et de bienfaisance artistique. Le Cardinal n'hésita plus. Louis XV sollicitait un ajournement à la haine toujours active de Charles III, il l'obtint; mais Bernis, Azpuru, Orsini et les quelques Cardinaux ou Prélats marchant sous leur bannière comprirent que les efforts seraient toujours stériles auprès du Pape tant qu'ils ne l'auraient pas entraîné au-delà de ses intentions les plus secrètes. Il fallait le prendre par ses idées de justice. On fit surgir procès sur procès contre les Jésuites; on les attaqua en détail afin de les perdre dans l'esprit du Pontife qui devait les juger. Clément XIV voyait enfin que sa mansuétude n'était pour lui qu'une décevante illusion, et qu'elle l'exposait aux reproches des Cours. Bernis le consolait dans ses amertumes; il avait de douces paroles à verser

p. 54, par Lacretelle : « Pendant les débats sur les Jésuites, il (le Dauphin) ne tenta qu'un effort en leur faveur. Il fit remettre au Roi un mémoire qui exprimait les plus vifs griefs contre le duc de Choiseul, et révélait ou supposait ses intrigues avec quelques chefs du Parlement pour opérer la dissolution de cette Société. Le roi en parut frappé et fit pendant quelques jours un accueil sévère à son ministre. Mais celui-ci fut bientôt instruit par la marquise de Pompadour des moyens qu'avaient employés contre lui ses ennemis. Il osa se plaindre avec emportement du Dauphin et de ses conseillers; il vint trouver ce prince pour lui démontrer la fausseté des dénonciations dont il s'était rendu l'organe, et lui porta le défi de la haine en lui adressant ces paroles : « Je puis être condamné au malheur d'être votre « sujet, mais je ne serai jamais votre serviteur. »

Après une telle insolence, il est difficile de s'expliquer l'étrange passage de la lettre où Choiseul déclare qu'il serait honteux de voir le P. Ricci l'antagoniste de son maître.

 sur ce cœur ulcéré. 11 le conduisait àl'abluie en essayantde couvrir de fleurs le chemin qui y aboutissait. Tandis que Pombal et Choiseul, d'un cété, Monino, Roda, Grimaldi et le duc d'Albe, de l'autre, ne cessaient de presser l'extinction de la Compagnie, l'ambassadeur de France, qui peut-être ne cherchait que des expédients poiir la retarder, engagea le Pape dans une démarche qui allait l'accélérer, (’.harles 111 avait dénoncé au éabinet de Versailles les lenteurs du Cardinal diplomate. II accusait sa bonne foi,'il exigeait son rappel , il menaçait Rome. Beriiis ne trouva qu'un moyen de conjurer cet orage : il supplia le Souverain Pontife d'écrire au roi d'Espagne. Clément XIV, harcelé, vaincu par tant d'obsessions, et espérant y échapper encore, se résigne à demander du temps pour opérer là suppression de l'Inâtitut; mais, en la reconnaissant indispensable, il ajoute que « les membres de cette Compagnie àvaient mérité leur ruine par llnquiéludc de leur esprit et l'audace de leurs menéeâ.» Le 20 avril 1770 le cardin.al de Bernis se glorifie du coup de m.ittre qu'il a exécuté. Pour rentrer en, grâce auprès de Choiseul et des Plûlosophes, il dit : j< La question n'est pas de savpir si le Pape ne désirerait pas d'éviter la suppression des Jésuites, mais si, d'après les promesses formelles qu'il a faites par écrit au roi d'Esjwgne. Sa Sainteté peut se- dispenser de les exécuter. Cette lettre que je lui ai fait écrire au Roi catholique le lie d'une manière si forte que, à moins que la cour d'Espagne no changeât de sentiment, le Pape est forcé malgré lui d'achever l'ouvrage. 11 n'y à que sur le temps qu'il puisse gagner, quel<iue chose; mais les retardements sont eux-ihèines limités. Sa Sainteté est trop éclairée [M>ur ne pas sentir que, si le roi d'Espagne faisait imprimer la lettre qu'elle lui a écrite, elle serait déshonorée si elle refusait de tenir sa parole et de supprimer une Société de la destruction de laquelle elle a promis

cl£^t XIV (le comuiuuiquei la }>lau, et dont elle regarde les meiubres (MIOium; dangereux, inquiets et brouillons. » Clément XIV était lié. Avec son caractère qui fuyait le bruit et qui se serait si heureusement-contenté d'une digne oisiveté sur le trône, on savait qu'un peu plus tôt ou qu'un peu plus tard on le contraindrait à tenir cet engagement solennel. Mais cette ceititude ne suffisait plus à l'activité des Ministies espagnols. Ombrageux et tenaces, toujours en déCauce des autres et d'eux-uiéines, ils se faisaienl un point <f honneur et un titre de glaire de ne pas laisser un débris survivant à l'édifice 'de la Compagnie de Jésus qu'ib ^avaient abattu. Bon Manuel de Roda reprend la plume, et il pousse Azpuru dans la voie que Chailes 111 veut qu'il suive à Rome. Ce prince a écrit à Clément XIV pour presser la destruction des Jésuites. Sa lettre est pleine dé menaces ét d'amertume. Gaugaiielli supplie Azpuru delà tenir secrète; le 15 janvier 1770, Roda lui mande ; u- Quant à ce que vous m'écrivez sur l'obligation (|ui vous a été faite, malgré la prièie que vous adressait le Pape de ne point montrer aux autres Ministres)a letUe de Sa .Majesté ; et quant au jnofoiid chagrin qu'en a ép*-ouvé Sa Sainteté, je réponds : A votre place, j'aurais gardé le silence. Mais il parait (|ue vous en avez écrit au Père Confesseur ; ce dernier l'a révélé au Roi, et Sa Majesté a. fait éclater une très vive indignation, non contre vous, mais contre le Pape. » A la même date le P. d'Osma, qui a le secret de (Jrarles 111, écrit du Pardo à Nicolas d'Azara « Votre lettre fait que les gens d'ici se cassent la tète sans frapper sm* le clou. Laissons-les dire puisqu'ils nous laissent faire, et ce sera une Uès boniu; chose si vous dites vôusniéme ce que disent les autres. » La Cour de Home, ordinairement si habile à déuouér les fils d'une intrigue diplomatique, ne savait que'l'é- < pondre & ce feu croisé de correspondances et de manœu

ET i£5 J^^TES. vres. CléuMOi XIY ne dé«olajt, om passait suLitemsut à des mouvements de joie îDexplicable. Pallavicini, sô^ secrétaire d'État, ne se mêlait d'affaires que le moins possible. 11 ne savait que ce qu'on voulait lui fmre savoir ; il ne voyait que les salariés des Ministres étrangers ; et, ancien Nonce à Madrid, il se proyait tenu par la. reconnaissance à servir la cause de (lharles Hl. Le Père commun des fidèles ne recevait que sur jvréscntatiou des .iinbassadeurs. Pour être admis à son audience, il fallait donc se laisser marquer de l'estampille diplomatique, être ennemi (le la Compagniê de Jésus, tout au moins impie ou athée. Bernis avait beau protester de sou zèle contre les enfants de saint Ignace j ce zèle n'était pas assez couronné de succès pour endoinnir les soupçons dn.lloi d'Espagne et des Ministres ; et, le 24 avril 1770, Roda s'explique en ces termes . « Nos affaires à Rome, écrit- il d'Aranjuez à Azara, sont pour moi un mystère. Voilà pre.sque un au qu'.on parle de la destruction des Jésuites ; ou la donne mèius comme certaine ; mais nous n'en avons vu ici ni le plan ni le dessein tpi' on avait promis de nous envoyer, afin que l'on sût s'il serait agréé par les Monarques. La Cour de Vienne a déclaré ne pas s'opposer à la suppression ; elle y souscrit même avec plaisir. 11 paraît toutefois qu'ou ignore cela à la Secrétairerie d'État de Rome. Je sais de source certaine que Choiseul est fort irrité contre Bemi.s ■et contre les procédé.s du Saint-Siégo, persuadé qu'il est que tous veulent nous jouer. Le duc de Chjîseul a écrit à l'Ambassadeur de France à Madrid une lettre fulmioaute dont celui-ci a fait usage en disant que Choiseul avait raison. Avec tout cela les Ministres de notre Cour s'en tiennent toujours aux belles paroles et aux promqsws flatteuses.» , * ‘ Chaque année, le Jeudi saint, les Souverains Pontifes promulguaient dmra la Basilique de Saiiit-Piure la Ta

The text on this page is estimated to be only 29.00% accurate

206 CLÉnin XIV nieuse bulle i/i cœna Domini (1). Clément XIV eft ïait>le sacrifice. Cette concession est une marque de’ la faibleste de Ganganelli : il a cédé sur un point essentiel, la diplomatie le salue du titre de grand homme, ttoda écrit d’Aianjue* à AzpUru, 1" mai : « Je reconnais comme digne de tous éloges l’esprit et la vigoureuse fermeté du Pape dans la résolution qu’il a prise d’abolir l’antique usage de la publication de la bulle in cornu Domini. Cet acte m’a paru plus héroïque et plus méritoire en son genre que ne le serait celui de la destruction des Jésuites. J’en ai ressenti un plaisir extrême, pareeque cette Conduite montre quel est le caractère du Pape, son désir de conserver des rapports d’une parfaite harmonie avec les Cours, et sou courage pour accomplir dé grandes choses. Cela fait espérer qu’il remplira ses promesses au sujet des autres affaires, bien que les ennemis du Pape s’effor(i) La Balle ht cana Domini tire sou nom du jcadl saint, jour uaqud cHe se promalgoait autrefois. Ouelques auteurs rapportent son origine à Mardn V, en 4430 1 d*autres à CMment V, on m^me à Boniface VIIL Jules 11 lui donna force de loi ; Paul 111 cl Pie V se réscnrèrenl à eux aeuU rabsohiUoB des censures qu’elle contenait, excepté an seul article de la mort. Os censures regardent priiicipalcinenl l'bérésie, la proLeclioa accordée aux hérétiques, la falbilicaüou des Bulles, et àulres lettres apostoliques, les matrrals trailemcnls exei eés contre les Prélats, les entreprises .xunlre la juridiction ecclésiastique, la piraterie, les fournitures d*ames aug Sorrasimt, etc. Grégoire XIII y ajonta l’appel au fdtur Concile. On y lit anisi quelques articles qui louchent aux limUes tk*» deux pouvoirs, consoie la défense d’imposer des tributs snr Us biens de l'Eglise, et qui plus est, de créer de noufeanx impt'ds h, la charge du |>enple. Ce sont surtout ces articles qnl fuient cause des réclamations que là Bulle excita dans presque toutes les cours, et qui la firent n^eter en Espagne, en France et en AUemsgne. Celte opponlkin ailalt toujours croissant Jusqu’à ce qu’enSa Clément XIV en suspeiidit la promnlgatJov, exemple suht par ses socces’veurs juM)u'à nos jours. Cependant comme les clauses de ceUc butle exigent une *révocatioD formelle pour eu faire cesser les effets, révooalioa qui u’a jamais eu lieu, les tribunaux et les cnngréguliuirs romaines la supposent toujours en vigueur quant aux dispositions spirituelles. DigTfizTrrby C.‘>

ET IBS JÉSUITES. 297 cent de le peindre comme un homme timide, irrésolu et de peu de cœur, y . ' Le Sacré Collège ne témoignait pas autant de joie que les Ministres des quatre Cours. Pour lui Ganganelli ne s'élevait point Subitement au rang des héros parceque le Pape venait de commettre une lâcheté. La suppression de la bulle était un avant-coureur des autres concessions. Les C.ardînaux, dont la discrétion dans les affaires de l'Église et de l'État est ;devenue proverbiale, ne craignirent pas de faire éclater leur mécontentement Ils ont pour maxime traditionnelle d'adopter au moins en public la politique des Souverains Pontifes. Clément XIV allait si loin tout d'un coup, qu'ils refusèrent de s'^assoCier à un acte qu'un besoin de vaine popularité ou d'impossible conciliation avait seul pu conseiller. Le 8 mai, daus'la correspondance de Roda avec Azara, on lit : « Je ne m'étonne pas des plaintes, des douleurs du Sacré Collège en voyant la décision prise de ne point publier la bulle in cœna Domini, et cela sans le consenteinent-tles Cardinaux, sans môme les avoir prévenus, fxî Pape a très bien fait, n On avait semé la discorde entre le Pontife et les Cardinaux ; on l'exploitait au détriment du Saint-Siège. .\près avoir saturé Ganganelli d'éloges imposteurs, les Ministres reprirent leur œuvre de destruction; et, le J7 juillet, Roda mande à d' Azara : « Nous apprenons de Rome que tout ira an gré de noüe Roi, comme on nous le disait l'an dernier, que la Compagnie de Jésus sera tuée, et que d'autres grandes choses s'accompliront. Nous les espérons, nous y croyons de toute l'ardeur de notre foi, quoique jusqu'à présent nous n'en apercevons aucun indice. » - ^ Quelques jours plus tard, le 31 juillet. Roda esi)èrc encore ; mais ses espérances sont grosses de menaces : « Vous me dites, écrit-il de Saint-Ildephonse à Nicolas Digilized by Google

•398 cUMENT XIV d'A^ra, qu'à Vièmie, à Florence, à Venise on a plvis fait de démonstrations contre Home depuis un au que nous pendant lés dix années qui ont précédé, La' même cliose est vraie du Portugal, ou Jusqu'à ce jour nous n'avons pas vu un seul de ces édits si noml)reuxj)ul)liés dans le même sens, Nous seuls restops les malus dans la ceinture, sans rien faire, attendant tout notre salut de l'amom' du Pape, qui nous veut l>eaucoup de bien et qui a promis de |daire au Roi en toutes choses. » Ces flatteries n'ont pas produit l' effet qpe Roda eu espérait. Le Pape temporise; le Kiinistie espagnol revient à son naturel, et, le 28 août, il s'écrie dans uue lettre à d'Azara : u Oui, vous le dhes très bien ; tout est mystère. Je commence à croire que ce Pontificat passerp* tput entier, et on n'aura fait autre chose que de donuer honiies paroles et courtois saluts à tout le monde. Voilà r pourquoi je m'tdTermis toujours de plu;i en plus dans la pensée que cette occasion est la plus favorable jiour agirpar^uous-mêmes, sans rien demander à Rome, nous contentant d'échanger avec le Pape des compliments, et encore et toujours des- compliments. » Alors comme aujourd'hui c'était le dernier mot de la diplomatie. Ou voulait bien ramasser au pied de la Chaire de Pierre les verges qui devaient battre les Catholiques ; on essayait de transformer l'autorité du successeur des .Vpôtres eu instrument d'oppression ; mais à la première résistance du Pape ou dédarait déjà qu'on était prêt à agit pai' süi-mèine. Le concours exigé u'ét&it donc qu'une humiliation pour le Saint-Siège. Clément XIV n'osa pas s'en apercevoû'. La France et fEspagne le laissèrent respirer pendant (pielques mois : néanmoins comme si la persécution de-, vail toujours .s'acharner sur ce vieillard couronné, Pombal et Tauucci repriieut en sous-ceuvre les intrigues dq Choisetil et d'Aranda. Ils n'àvsient pas'l'iasolem^ élé

ET US JiïVlTES. 390 gauce ÿ leurs maîtres ; ils fureut grossiers dans leurs procédés. Ces derniers outrages iiritèreul le peuple romaiu. Le Pape détestait le prestige des cérémonies religieuses, il ne gouvernait qu'à contre-cmur. Le dégoût des hommes lui -faisait prendre les affaires en mépris. Il n'avait pour confidents que deux Religieux de son couvent des Saiuts-Apâtres, Uuontempi et Francesco, qui l'isol^ent sur le trône, afin de pouvoir mieux le domiuei au profit de leur haine monastique et des passious de tous les ministies de la maison des Bourbons. ' Clément XIV écartait du Vatican les Cardipaux et les Princes. Ou lui persuadait qu'il n'avait pas besoin de conseils, ^ , et ou lui interdisait par des flatteries la possibilité d'en " réclamer. Tauucci était l'ennemi personnel du Sainte Siège; pour humilier le Pape qt le peuple romain dans ^cet orgueil d'artiste qui fait une des globes de la ville ^éternelle, le mbiistre napolitain ordonne tout d'un coup de dépouiller te palais Farnëse des marbres qui enri< cbissent ses galeries. Ou transporte à Naples l'Hercule, le Taureau Farnëse et d'autres monuments. Léopold de Toscane suit l'exemple de Tanucci. 11 enlève la Niobé à la villa Médicis, et, sans tenir compte des doulems de Ganganelli, Princes çt Ministres se coalisent pour jeter à sa vieiUesse tous les aijronts. A ces sujets de mécontentement intérieur se Joignit la disette, suite inévitable d'une mauvaise administration. Le Pape vit s'évanouir cette popularité dont les pre' miers transports avaient été si doux à sou âme. Les Pères de l'Institut pensèrent que cette situation rameuerait le Pontife -à des idées plus justes, et que tous ensemble ils pourraient encore travailler ^ la gloire, de l'Église. Ils étaient si complètement eu ddiprs du mouvement dés, affaires que le P. Garnier, ancien Provincial de Lyon et alors .Vssistant de France par bilérbu, éciir vait à Rome, le 6 mars 1770 : u Les Jésuites savent qu'on

Digitized by Google

sou CLÉtiKMT XIV sollicite leur abolition; mais le Pape garde un secret iini)énétrable sur cette affaire. Il ne voit que leurs ennemis. Ni Cardinaux ni Prélats ne sont appelés au Palais, et n'en approchent que pour-les fonctions publiques, n •Et le 20 juin de la même année le P. Garnier mandait encore à ses frères : « Les Jésuites ne s'aident point ; ils ne savent, ils ne peuvent même s'aider, et les mesures sont bien prises contre eux. Ou répand ici, comme à Paris, le bruit que l'affaire est finie, que le coup est iwrté. Ce fut dans ce moment que là chute du duc de Choisenl vint ranimer toutes les espérances des amis de la C.ompagnie. Après avoir été, jusqu'à la môrt de madame (le Pompadour, le plus obséquieux courtisan de celte femme, il ne voulait plus saluer en madame du Barry les déplorables caprices de Louis XV. 11 flétrissait celte^'' courtisane qui le dédaignait. Don Manuel de Roda, qui voit des Jésuites partout, en pressentit dans cette impure intrigue, et, le 9 mai, il fait ainsi part de ses api>réhcnsions à d'Azara : « Nous savons l'affaire de la nouvelle maîtresse de France et quels en ont été les fameux intro(facteurs, et toutes les autres intrigues. Le pauvre Choiseul se trouve abandonné dé la cour. Tout le reste est Jésuite du quatrième vœu. Ils sont plus puissants à Paris maintenant que jamais. » C'était ainsi que, dans ce tcmps-là, d^à on accusait les enfants de saint Ignace proscrits de tenir entre leurs , mains les rênes du gouvernement. Le duc de Choiseul fut précipité par son orgueil du faîte des honneurs. Le 2à décembre 1770, il jirit la route de l'exil, et le duc d' Aiguillon fut appelé à lui succéder. Le nouveau ministre avait toujoure aimé, toujours d.éfeudules Jésuites. 11 arrivait dans un moment opportun ; car le peuple, las des prodigalités de Choiseul, applaudissait à sa disgrâce, tandis que les courtisans, les traitants, les parlemen-Oij

ET LES JÉSITTES. SOI uirea et les Philosophes regrettaient avec fracas leur protecteur. D'Aiguillon avait des vengeances à exercer contre la cour judiciaire : il la punit en la dissolvant, comme elle-même avait dissous la ^iété de Jésus. Il fut sans pitié pour les magistrats qui s'étaient montrés inexorables pour les Jésuites : il proscrivit les prescripteurs. Mais, dans cette rapide révolution, la main des Pères, depuis longtemps bannis du royaume, ne se fit pas, plus sentir de près que de loin. D' .Aiguillon et le chancelier Mau^ou avaient d'autres vues. Madame du Barry, et c'est un hommage indirect quelle rendit à la vôrtu des Jésuites, madame du Barry ne songeait nullement à reconstruire l'œuvre que sa devancière avait brisée. Cependant à la nouvelle des changements qui s'opèrent dans le ministère et à la cour, le Pape juge que quelques mois de répit lui seront accordés. Louis XV ne voyait plus l'impérieux Ghoiseul lui dicter des ordres; d' .Aiguillon ne devait lui faire aucune violence sur ce point. Le Roi et le ministre ne demandaient pas mieux que de laisser au Pape sa liberté d'action ; mais il fallait ménager Charles d'Espagne. Afin de le consoler de la di.sgrâce de Cho'useul, d' Aiguillon consent à faire cau^ . commune avec les •ennemis des Jésuites. pouvoir l'avait tenté. Pour désarmer les méfiances du cabinet de Madrid, il veut lui donner des gages. Charles 111 soupçonnait depuis longtemps le cardinal de Bemis de ti^ deur dans ses poursuites. D'Aiguillon lui en fournil la preuve, en livrant à Pignatelli, comte de Fuentès, aniha.ssadeur d'E.spagne à Paris, les dépêches de 1 anjliessadeur de France à Rome. Quand cette lâcheté fut consommée, Charles 111 et le duc d' Aiguillon concertèrent . un nouveau jilan de campagne. Le Pape avait obtenu -un sursis; il crut avoir partie gagnée. Se persuadant que son système d injustice calculée et de mauvais vouloir officiel envers la (.ompagnie

CtÊMElTT XlV trompait les ennemis 3e l’Institut, il alTocta de lui faire de légAres blessures dans l’intention de le préserrer de la mort, romme Pilate qui faisait battre de verges le Sauveur afin de lui éviter le supplice de la croix, f.ette pensée était si bien enracinée dans son esprit, qu’en 1772 il la révélait à Jean- Charles Vipera, l’une des lumièreside l'Ordre des Franciscains conventuels, l’ancien confrère et l’ami de Ganganelli. Vipera, d’un air consterné, disait au Papé t « Dois-jé croire< très Saint-Pére, ce que la rumeur publique répand partout; c*est que, dans peu de temps, la Société de Jésus sera détruite, £t détruite par un Pontifo sorti de la famille de .saint Frapçoisf — ftassurez-vous; lui répondit Clément XIV avec assurance, non, elle ne sera pis sacrifiée; mais il faut que les Jésuites soient abreuvé^ de douleurs. Vils, veulent être sauvés. » Ces détails, que nous empruntons aux (iommentaires inédits sur la suppression de la Compagnie,, par le Père de Cordara, indiquent bien que Ganganelli reculait d^evant rdccomplissement de l’teuvre dont il s’était chargé. Sa vie entière se consumait II éluder la fatale jiromesse que le cardinal de Solls lui avait arrachée avant son exaltation. D’un seul trait de plume il pouvaitTccomrer le comtat Venaissin et la principauté de Bénévent ; néanmoins il aimait mieux réster dans la ligne du devoir (jue de rendre à l’Église ses domaines envahis. Il savait que Clément Xlll faisSît payer chaque année aux Jésuites, chassés du Portugal, douze mille écus romains destinés à pourvoir à leur existence. I.c trésor public était obéré, Ganganelli cherchait tous les moyens de le soulager; il voulut cependant qu’,\nge Braschi, administrateur des finances pontificales, continuflt le subside. Lè Pape ne ' témoignait qu’une craiiite, c’était que sa charité envèrs les proscrits de Pombal ne fût connue des ambassadeurs portugais ou espagnols. / % by Gc?Ogle

>r Et tES JÉStlTES. 303 Angfi Brascjii, qui, quatre années plus tard, succédera ati pape CJénient sous le nom de Pie VI, garda religieusement le ,secret de cette bienfaisance pontificale. Mms en face des hésitations de Ganganelli et de la disgrâce die Choiseul,le roi d'Espagne ne peut plus contenir son impatience. Roda se charge d'en transmettre l'expression aux plénipotentiaires d'EspJgne près le Saint-Siège; le 2t» janvier 1771 il mande du Pardo à Azpura': « Je he doute qias de ce que vous dites, avec tant d'assurance, de la fermeté du Pape dans scs promesses. Je crains pourtant qu'à Paris, à l'occasion de la chute du ministère, on né change de manière de voir au sujet de la de.struction de *la Compagnie, puisqu'il est certain que le parti de la favorite, très dévoué aux Jésuites, est triomphant de la chute de Choiseul et de son cousiii Praslin. Le cardinal de Befnis n'était pas même, lui, ami de Choiseul, et dans le cœur il était tout à fait partisan des Jésuites. Aussi désormais devrons-nous peu compter sur tics services ; tous ceux qu'on a obtenus de lui jusqu'à ce jour ont été attachés à force d'ordres pressants, et grâce à de vives réprimandes. Si la cour de Paris \ient à se refroldir,*et si par hasard eflb s'emploie en faveur des Jésuites, le Pape se trouvera bien embarrassé ; et je ne serais pas étonné de voir encore de nouveau les Jésuites à Paris, et dans le palais même du Roi ' très chrétien. » l.e 26 mars, Roda qui ne cesse d'écrire pour presser Azpuru et Azara, redoute de voir madame'du Barry prertdre parti en faveur des Jésuites. Celte femme n'osa pas leur faire cette injure, et le Ministre' espagnol put encore espérer. , fl Je he doute pas, dit-il à Azpunt,que le Pape maintienne et remplis.se sa parole ; je n'en ai même jamais douté ; mais vous savez ce que sont les Cours. Celle de France se plaignait des relatas, et à présent, quoiqu'elle Digitized by Google

JO/, CLtMENT XIV ne montre pas avoir changé d’opinion, on peut craindre. Notre Roi a négligé de fortifier son cousin dans son ancien projet. 11 agit dans ce sens; j’espère que cela arrêtera les cabales qui se midtiplient à la t.oûr de France, parcequ elles craindront de déplaire au Roi d Espagne. Au reste, il est avéré que les Jésuites ont joué un- grand rôle dans le palais. Comme notre souverain est assez formel, constant, sobre de promesses et très .exact à les accomplir, il n’a pas un seul instant douté du Pape. Les motifs qu’on lui alléguait lui plaisaient, comme vous avez pu le voir par les reconventions faites. ^Depuis que Sa Majesté comprit que la cause des retards avait pour mobile de préparer Sa Sainteté à l’exünction des Jésuites simulUnément avec la cause de notre vénérable Palaftw, le Roi a senti que l’idée était bonne<et il s’est tranquillisé beaucoup. » • Palafox et les Jésuites, la béatification de l’un, la de^ triiction des autres, tel est le double but que pourstu.t Charles 111 avec un acharnement dont il sermt difBcile de trouver un autre exemple dans l’histoire. D Aranda laisse aux Ministres sous ses ordres le. soin de traduire la pensée d» maître; lui, se contente de l’inspirer. 12 mars, la duBarry et le duc d’ Aiguillon font leur avec (’.harles 111. Ce jour-là Roda rassuré s’explique ainsi avec Azpuru : a 11 est certain.que jusqu’à cette heure il n’y a point eu à Paris de nouvelle manière de voir contraire à nos ardents projets de détru'ire la t,ompagriie ; le Roi de France vient d’affirmer à notre souverain qu’il s’en tenait fermement à sa dernière résolution; qu’il demeurera uni à Sa Majesté dans les instances adressées au Pape. » . , j' Ijp. « avril, la haine contre les Jésuites l’emporte dans le cœur de Charles 111 sur le respect qu il affecte de porter à la mémoire de Palafox. Palafox, c est 1 épij gramme et l’intermède jetés dans cette affaire si déploT

KT Its'jÉsnTFS. S05 rableniPiU conduite. Roda notifie d’Aranjiiez les dispcisitions royales. « Sa Majesté- a aussi éprouvé de la joie dea assurances que vous lui donnez, au sujet du prompt avancement dé la cause de notre vénérable Palafos et. aussi de celles qui regardent l’extinction des Jésuites, affaire que Sa Majesté désire par dessu's toutes les autres. L’empressement avec lequel le Roi soupire après le jour de cette suitpression promise par Sa Sainteté est tel quê chaque mois de retard lui parait un siècle; etj’éprouvèrais moi-môme un grand déplaisir si les peines que sè • doiine le Roi restaient sans effet. » ('.ha([ue courrier apportait tantôt à Thomas Azpi^u, tantôt à Nicolas d’Azara des supplications ou des menaces. Iâi ténacité espagnole était aux prises javec la lenteur romaine qui, chez Ganganelli, se compliquait d’un remords. Le h juin 1771, C.harles III lui fait plus explicitement que jamais rappeler cette promesse qu’on l’accuse d’oublier. Azpuru, devenu évêque, convoite la’ pourpre. 11 a des ménagements pour le Pape, des circonlocutions et des échappatoires afin' de forcer Charles ' ’■ d’Espagne à une inaction impossible avec son caractère. Le prince ordonne à Roda d’écrire à Azpuru et de gour- * mander d’un seul coup les irrésolutions du Vatican et l’apathie de l’ambassadeur espagnol. Roda obéit : « Je crois, dit-il,. qu’etltre souverains il ne s’est jamais vu de négociation telle que celle relative k l’extinction des Jésuites. Tous les princes de la maison de Bourbon l’avaient demandée au Pape. Sa Sainteté l’oITrit rondement, sans aucune condition, et elle promit de le faife bientôt. Puis après elle a mis des conditions ; mais louteil se .sont aplanies. Le Pape a renouvelé ses promesses, assurant toujours qu’il les réaliser.àit bientôt ; mais ce cas n’arrive jamais, et on n’en voit même aucun signe. Je surs vr.aiment étonné de ce que le ministre de notre cour ne manque jamais de phrases eV de circonlocutions pour Digitized by Google

30Q .CltÉMENT nv Mo^sxépéier toujours 1^ nrêiiie «h^se dans chacune de S63 Icllres^ et. cela sans honte, sanarien conclure, exagé1 aiU la sécurité et ht certitude dès paroles du Pape. ». Üe grave Charles 111 .â fait alliance avec madame du Barrj. l^ouis XV est rentré sous un joug humiliant; ses anibassadeurs et oeux. de-Naplés ont été mis aux ordres (Je l'Espagne; Roda, écrivant de l'Escurial à Azpuru, le 5 octobre 1771, (iQnstate le fait en chargeant ce dernier de féliciter les Caidinaux de Beruis et Orsini : « Le. Roi,. ainsi parle Roda, est très content de la promptitude* que vous avez mise à exécuter l'ordre qu'il vous avait intimé de renouveler ses instances sur la si ardemment désirée suppression des Jésuites. ll.atémoiaussi sa satisfaction pour l'ayis que vous ayez donné aux déux Cardinaux de pousser l' affaire de leur côté avec aveé la même diligence, au nom de leurs Cours respectives. Sa .Majesté attend avec une profonde inquiétude la réponse que fçra Sa Sainteté i votre Mémoire et aux instances des.deux Cardinaux. » 'Ce .Mémoire^ dont nous avons 1‘ original entre les mains, lie produ'isit et ne devait pfodniré aucun effet. Il parle de' justice et de salut pour. l'Église, tout en exigeant la (lestruction dp la C.ompagnie de Jésus. Ganganelli était plus avancé que l'évêque Azpurp. Il n'ignorait pas que ce n'était point dans l'espérance d'arriver à être plus étpiitables et plus dévoués à la Chaire de Plërre que les Cours Je soumettaient à la torturé ; il garda donc le silence. « Peu importe, disait le'Mjnistre espagnol à l'Ambassadeur dans sa dépêche du 10 octobre, peu importe que le Pape ne réponde pas au Mémoire quç vous lui avez présenté pour la suppression ; il suffit qu'il y pense, et qu'il ’ l'exécute aussitôt expiré le terme par lui fixé. Cependant, pour la satisfaction du Roi, il serait bon que le SaintPère répondjt. Je ne saurais vous exprimer le désir (jue montre Sa Majesté de voir cette affaire arriver à son Dînv'.*"

ET US JESUITES. 30? terme ; elle la considère comme U'uno extrême ijnportance,' £n tittèndant elle se contente des ëspérances et des assurances que lç.Pape lui donne du prochain nf?; coniplissenjeiit de ses promesses, d . • • V vJ. . ' . Ce Roda, dont chaq^ue trqit plante trahit tuie colère intérieure, va sans ce^ d'.^puru h .K'iad, comme pour stimuler leur zèle, que semble attiédir Tatmoçphérq ro-. maine.. Azara reçoit de lujj à.ia date dn 24 déçetnhre, une lettre ainsi conçue ; k Je. ne vois pas que nos affaires avancent ; ét cependant nous devons erpirc qu'eHes vont bien, L'i^aire de Palafox commencé à s'emhroùpler. <Jn nous demande un million de 'documents. . On^ attribue tout cela, k un certain Ferez,' Trihit^'re, qiiu paraît avpbi donné un vote maticieu.x, Il s'agit m'ainteii^t de- le. lui faire payèr. Mais en attendant cTesC 1^ cause -^i en. souffre, et le Pape aussi, qui a fixé ce tehne î la siipprçssion de la Compagnie'. Ce sera un nouveau p^tçxte' pour lui de retarder l'aGcoitqtlissëip^t dé ses promesses tant de fois renouvelées. » ' C'était, le succès de la force qui se préparait contre la conscience publique. La conscience ppbllqne.flt comiue font toujours les bonnètes gens4 .eDe.se laissa gâjrotter, dans de timides bienséances.* Lés ^urbons se hâtaient de mener à bonne fin sur' la Compagnie de Jésus çettç opération c^saréenne qu'ils n'avmest obeorè tent^ qtt'çn partie. Les adversaires de l'Institut possèdent ïa puisr sance et l'audace, ils en usent; et ce ,qiç suirrendra éteruellement les esprits qui réfléchissent, ce ne sera pas cette audace, mais le silence gardé par le? ^é.suites. au milieu de cette crise. On 1^ riches 4iu-Klel4 de toute mesure ; on a prétendu qu'ils entassaient des tré-,. sprs incalculables sur chaque point du globe. Dans Jeure Missions, en Espagne, eu France, k Rome, partout, ils exercent, dit-on, une mimique influence sur les hommes qui les approchent j ds disposent de moyens inconnus

30B CLÉMHNT XIV l>mir arrlvnrji Ipups fins; le Sacré Collège, la prélature, les princes romains sont des séides qui marchent ou s'arr'étéiit ail signal donné. La Société de Jésu^ a entre les mains mille leviefs pour battre en brèche ses ennemis, etdtins cette complication d'événements, à travers ces correspondancèâ secrètes où tout se dit, dans le pèlemèle dç ces pamphlets et de ces dépêches ofiicielles où Ja calomnie se met si parfaltemenf à F aise, on ne rencontre aucun actè de résistance de la part des Pères. Ils sont assaillis de-toûs côtés comme' Une place qui commence i être démantelée, et ils restent dans l'inaction. Si jamais occasion s' est présentée de fairfe usage de leur, influence et de leurs richesses, c'est à coup sûr Ta plus'favorable, la seule qui ferait excuser l'intrigue. Eux qui savent tout, ils doivent connaître le faible de leiirs liersécuteurs; et il n'y a pas une trace de séduction ou (te corruption mise à nu. On les accuse d'être de moitié (Tans* le seçrèt des familles, d'avoir une oreille et un œil ouverts sur tous les mystères de la vie privée ou de la vie publique, et ils n'ont pas l'art de pénétrer les trames qu'on ourdit contre eux. Les ministres et les ambassadeurs de la maison de Bourbon sont en guerre permanente entre eux. La jalousie a semé la haine dans le camp ennemi. Choiseul méprise Pombal ; d'Aranda est accusé par Grimaldl; Azpuru dénonce Uoda; Monino accuse Axara ; Bernis ne cesse de se plaindre de Tanucci ; et les Jésuites ne îhercheut pas à profiter de ces mésintelligences. Le Sacré Collège est en défiance de Clément XIV, et ils ne prennent même pas parti pour leurs défenseurs contre le Souverain Pontife. On ne les voit point essayer de forcer les portes du Vatican ou du Quirinal. Ils n'aglsBcnt auprès d'aucun de ces diplomates dont le luxe a si souvent besoin d'aunuinès ; ils ne soudoient personne, Pt la cause en est bien simple. Elle se trouve dans une lettre du CénéVal dé l'Institut: Le P. Ricci s'âdres.se à

El' LES JÊSIITES. SOU tous ses frères, il leur parle à coéar ouvect. Tandis qfi'on dcçuse les Maisons des Jèsùites de regorger d'or,' voilà à quelle pénuiie ils étalent réduits, treize années avapt leur suppression à Rome, lorsque les mille voix des Philosophes, des Gouvernants et des.Jânsénistes les proclamaient les maîtres du monde,]es dispensateurs de tonte grâce. Alors la Compagnie de Jésus subsistait encore dans k Royàtone très Chrétien, en Espagne, en- Allemagne, en Italie et au-delà des mers. Elle n'avait à nourrir que les exilés dont le marquis de Pombal ne put pas faû.re des prisonniers ou des martyrs ; ce.surcroit de dépenses était pour elle ifn cas denrine imminente. Le 20 décembre 1700, Ricci 'peint en ces termes aux Provinciaux la détresse dans laquelle- la Compagnie est plongée. « L'arrivée de nos Pères et Frères du Portugal dans les villes- des États du Pape m'oblige de prendre conseil de Votre Révérence, ainsi que de tous les autres Prpvinciau\.-Leur manière de v'iv re, il est vrai, est ai confonnc à celle qui convient à des Religieux que je me sens très' soulagé dans ce qui doit être, avant tout, l'objet dè ma sollicitude, je veux dire la fidèle observance des règles. Mais ce qui ip'adlige profondément; C'est qué^ je iie vok aucun moyen de leur procurer l'argent nécessaire à leurij liesoins les plus indispensables. Déjà. neuf cçnts-opt .été déportés ici ; nous pensops qu'ils serqm suivis de beau-', coup d'autres, de cçuirqui ?e frouvaiewt dans le.MaraVa, à Goa et dans les autres contrées de l'Asie. Je les entretiens économiquement sans doute, comme le'comporte notre manière de vivre., mais toutefois, sans qu'ils manquent du nécessaire, quant à ce qui tdilche la nourriture, le vêtemept, l'iKibitation. C'était un devoir que nous dictait la justice, la charité,' la coinmisératioii, la .tendre piété envers des enfants, .des frères abandonnés' et manquant de tout; et* c'est ainsi qu'il- convient que BOUS les sustentions, jusqu'à ce que la. divine Prov i

1 iib clément hv ^ iîenoç eij disposa autrément. Cependant 1* entretien c^e tant d'horiimes, àdapté àux règles dè notre vie comrâune, «Quoique économi(lue, entraîne 3e grandes dépenses, qui dureront tant qu'il plaira à Dieu, et nous u'ivons pas de fonds, qui nous procurent des ressources suffisantes. Plût au ciêl quil'eùt ètô permis de partager nos chers Portugais .entre toutes les Provinces! sans doute qu'on aurait pù facilement alors lés entretenir! niais il a plu au Seigneuf de les concentrer dans un seul pays. Assez peu vaste du reste, et qui, évidemment pour cette raison, nécessité des 'dépenseè bien plus grandes encore. ' ' ' > ' ' «'Ainsi', puisque ToWigation est faite à la Compagnie tout entière d'alihienter nos frères du Portugal e.\ilés et "J)riViés de toute resàource, il' reste à chercher les fnoyèn^s les' pins opportuns d'accomplir ce devoir. Je n'i^iore pas l'état de pénurie dans lequel se trouvent prèsque toutes les Provîncês, les dettes considérables dont sont grevés la plupart des Collèges, en un mot tout ce que les malheurs des temps viennent ajouter à la p'aftvrclé générale.' Cependant^ après y a\ oir longtemps et beaùcmip rélléchl â'wunc incrbyable'douleur, je me disais i Que ferai-je, puisque c'est là l'unique moyen? Que dèriendront cnoîfetnos règles de vie comïhuhé', si, lihrcetpie nous sommes très pauvfes, nous he pouvons plus sitbvèniT auX' besoin» de la yiç; tèlle que nos usages l'ont étàblie pahnl àbhsŸ Kt si Jamais parnii nOuS la Vie èbmmune vient 'à rccèv oir quelque atteinte (Ce dont nous préserve le ciell') t'eh est fait dé nolrc'lnstitnt, qui en tire siA principale 'acliohj c'èn est fait de nos niînistètes désormais consacrés, nOn plus au salut des âmes, non phis à îa gloifè dè Dfeu, mais aux lucres de ce mondé. Bt voilà le làotif qui me Rit hésltèr dé tfrargêr' IA CûrojSagftïê de defUfe h'ô'pvfellès pont lés ahÀèes"qài vié'ndfom, éè 4fUé j'iK éft éKllj^é 'dê ffiir'é I- • Googk

ET lES JÉSÇms, sii année; peu if peu ces ‘dettes ^ accumukraient d’une manière effrayante, et elles amenèfaîent pour tou’s cette détresse imminentè dopt j’ai parlé tout à l’heure. Il eîi est qui conseillent de demander la faculté de recetôir des auménes pour les tant ipie siibsistdi'a le cas de nécessité; mms ce moyeh suggéré ferait aussi une profonde blessureà notre Institut ; la pensée de lui porter ce rude coup m’efira}è..B!u reste, songeons aux accusations sans nombre iqui en résulteraient' dans ces temps où toute l’Europe, comme inondée de livres dictés par le mensonge, retentit de, discours "inspirés par la calomnie. . ■ ' ' ‘ 1 *• . . « Enfin autre chose est la faculté de recevoir des aumé^ nés, autre chose est de les (fouvér. .Te passe sbus Silêhce d’autres difficultés réelles à ce prajet, et qui se présenteront peut-être à la pen^ de qui considérera .sérieUsonlent la chose. Ainsi donc, botte à ces angois^s dont je ressens le poids accablant bien, plus qUe tons autres, je demande rin conseil ÿ chaèun dé vous. A cause de la nature importante de cètte affaire, que Vôtre Révérence veuille d’abord y penser 'devant l)ieu et la técommander aux prières des -autres ; tpi* elle l’examine sérieusement elle-même ; ehsüite ^if éllé k discuté Avec des hommes d’une haute' prudence, avêî les Pères lés plus attachés à notre Institut et à la.vie religieuré ; cnflii qu’elle m’envoie pdf èdrit, soft' sentiment et cdui dék autres. Que tous se mettent à prier avec ardeur; qû’fls conjurent ce Dieu dont la bonté "liüuh-it les knimaux, de venir au secours de notre Indigence et de celle de nos frères; qu’il nous accorde, nofi déS richesses, mais les choses nécessaires A notre existence r oui, qu’il nous apptenne A chérir la. pauvreté de Jésus-Christ ; mais qu’il écarte de nous cotte disette qui nous pculeralt â dérier de nos très saintes règles. » DeuV Abs plus tard, la nrisèrè kè fait plus durement

3t2 u.Êiik>ii Ai> sçiiliF encore ; le Pape intervient, et voici de quelle manière. Le 3 septembre 1762, le Général de la Gomj)agnie nodtie les dispositions suivantes aux Provinciaux d'Ilalie : O Ayant bumblemeut représenté au Saitrt-Père Clément XIII les grandes misères dans lesqueHès se trouvent presque toutes les provinces de la Compagnie, et d'une autre part la, nécessité de concourir au Inaiotiea de nos Pères et Frères du Portugal, Sa Sainteté a daigné nous accorder pour cinq ans, par re.scrit du 27 juillet 1762, la faculté d'employer au susdit maintien les ventes et produits des seuls legs pieux qui sont laissés à nos maisons et Collèges, pour l'érection d'églises, cliàpeUes et autels, pour le bâtiment des maisons, pour l'ornement des églises, pour pourvoir aux objets sacrés tels qu' argenterie ou autres, qui appartiennent plutôt à la magnificence et â l'embellisSement qu'à la nécessité. Sa Sainteté veut en même temps que l'on accomplisse entièrement toutes les obligations de messes, suffrages et autres œuvres enjointes parles bienfaiteurs, ^'en donne avis à Votre Révérence afin qu'elle puisse en faire usage. Je lui recommande cependant avec le plus grand soin de tenir très secrète une telle faculté et d'en user avec toutes les précautions; et cela pour le seul motif de l'abus que la méchanceté ferait aujourd'hui contre nous de ces concessions les plus justifiées et les plus légitimes. » . • • En présence de pareils documents, on comprend 'que les négociations entamées contre les fils de saint Ignace doivent, aboutir à un terme prochain. Us ne se défendaient que par la |uière, pai' l'obéiilsauce et la pauvreté volontaire, on les attaquait à outrance, avec toutes sortes (l'armes ; la victoire ne poq\ ait pas réster longtemps indécise. Le trépas d'Azpuru, qui mourait de désespoir en voyant chaque Consistoire ajouriiei; sa promotion au Digriized by Google

ET Uü> JÉSUITE». 3i3 cardinalat, bâta la destructiou des Jésuites. Aiusi que le duc de ('.beiseul, le comte d’ Aranda allait bientôt succouibei\ à Madrid sous une intrigue de cour. Ln des derniers actes de ce ministre ebcore tout puissant fut d'envoyer à Uome François Honino avec le titre d’ambassadeur d'Kspâgne. ('.et homme d'État, ancien avocat des Jésuites, et qui a rendu célèbre dans l’histoire de la Péninsule le nom du comte de Florida-Blanca, ne savait pas par expérience les funestes résultats des révolutions. Il les secondait sans prévoir qu’un jour il deviendrait l’un de leurs plus constants adversaires. Le 26 mai 1772, Roda, qui se plaint de la méfiance dont il est l’objet à la cour de Charles III, annonce le départ du nouveau diplomate à son confident ordinaire : a Moninoest en route pour sa destination, et, malgré le regret que vous en éprouvez, je crois que" vous vous trouverez mieux qu’ auparavant Moniuo a de belles manières, un caractère doux et du t.ilent. C’est bien dommage qu’il se laisse gouverner par des meneurs et par des intrigants. J’ignore quelles iastructions il a reçues. Vous savez que j^ n’ai aucune]>art à sa nomination. Depuis quelque temps je ne m'occupe que de ce qui se rattache â mes fondions, parceque je vois qu'on ne veut pas autre chose, ce.qui tourne à mon profit. Plût à Dieu que dans ma secrélairerie d'État il n’y eût rien à démêler avec Rome 1 » Moniuo n’en disait pas autant. Dans toute la foroe de l’àge et des liassions ambitieuses, il se dévouait au prince qui l’avait tiré de l’obscurité {Kiur mettre scs talents en lumière. Il épousait sa querelle comme un moyen de fortune. Il arriva à Rome bien décidé à hiire fiécliir devant sa téméraire ojiiniâUeté les dernières résistances du Pontife. Clément \1V le savait'intfaitable ; il ii’lgnorait pas que le duc d’ .Aiguillon avait enjoint au cardinal de Bernis de ^cooder en tout et partout les mesures

S1& cttiiDsirr xtv qûe Flonda-BÎAiiwi croirait utile de prescrire. La yerntt de ce négociateur entreprenant paralysait les temporisations du Cardinal, elle frappait de Aupeur le Souverain Poutifc. L'audace pleine de jactance espagnole de Flortda-Blancà le consternait : sous son influence il ne sut tpie trembler et se plaindre de la torture qu'on lui faisait subir.' L'ambassadeur de Charles HI avait intimidé ou séduit k prit d'or les serviteurs du Pape : il le dominait par la crainte ; et, quand Clément XIV suppliant sollicitait un nouveau délai ; ffon, Saint-Père (1), s'écriait-il. C'est en arrachant la racine d'une dent qu'on fait cesser la douleur. Par les .entrailles de Jésus-Christ, je conjure Votre Sainteté de voir en 'moi un homme plein d'amour pour la paix ; mais craignez que le Roi mon maître n'approuve le projet adopté par plus d'une cour, celui de supprimer tous les Ordres religieux. Si vous voulez les sauver, ne confondèz pas leur cause avec celle des Jésuites. — Ah ! reprenait Ganganelli, je le sais dèpüW longtemps, c'est ja qu'on en veut venirf On prétend plus encore : la ruine de la Religion catholique, le schisme, l'hérésie peut-être, voilà la secrète pensée des j)rinces. » Après avoir laissé échapper ces plaintes douloureuses, il essayait sur Florida-Blanca la séduction d'une coilfidence amicale et d'une douce naïveté. L'objet de tant de soins y résistait avec une inflexibilité stoïque. Forcé de renoncer à cette ressource. Clément cherchait à" éveiller la p'ilié de son juge : il parlait de sa santé, et l'Espagnol laissait percer une incrédulité si désespérante que le malheureux Ganganelli, rejetant en arrière une partie de ses vêtements, lui montra un jour ses bras nus couverts d'une éruption dartreuse. Tels étaient les I - • ‘ (1) OépOdic (le Kloridi-Bltnca au maryuit deGrimaldi, 16 juillet 1773. nittélre it là iflîrfe tk» far le èoiine té StiakPrinl, p. iSij.

et’ies JÉsrrrEs. 315 moyens employés par le Pape pour fléchir l’agent’ de Charles III. C’est ainsi qu’il lui demandait la vie. Le "Vatican étonné voyait chaque jour se renouveler de pareilles scènes sous sès voûtes, où tant d^ Pontifes, Gers de leur dignité ef de leur bon droit, avaient tenu tète apx ùionarques les plus absolus. Le temps où Innocent III écrivait (1)’: « Nous avons des sentiments invariables, une résolution que rien ne peut ébranler. Ni les dons, ni les prières, ni l’amour, ni la haine ne nous détourneront du droit chemin; » ce temps était passé. Ganganelli ne disait pas comme ce grand Pape (2) : « Ce qui n’est pas valable en vertu de la loi, nous ne pouvons pas l’approuver pour complaire & des sollicitations royales. 'Afin de nous montrer complaisant,, il ne nous est pas permis d’employer deux poids et deux mesures et d’offenser, poul- un roi de la terre, lé Roi des cieux.n Cjément XIV s’annihilait sous "l’insulté. FloridaBlanca s’était imposé la mission de’ dompter les scrupules du vicaire de Jésus-Christ et de le condamner à une iniquité raisonnée. Remis se taisait ; mais devant ce vieillard à la frêle stature se dressait à chaque heure l’Espagnol au port majestueux. Florida semblait l’écraser de toute sa force physique. Implacable comme la flitalitê, il poursuivait sa victime- de détour èn détour, et ne lui acQordait aucun repos. En lisçint cette persécution inouïe, en l’étudiant dans ses plus minutieux détails, on n’a plus besoin de chercher quel fut le meurtrier de Clément XIV, s’il en eut un. Ganganelli n’e.st pas mort sons le poison des Jésuites ; il a été tué pat lès violences de Florida-Blanca. Che Seule fois cependant le malheureux Pontife recouvra, dans l’indignation de son âme, un reste d’éneiyçie. Le plénipotentiaire espagnol lui faisait ce jour-lâ entreDigitized by Google

31() (XÉUENT MV voir qu’en échange de la bulle de suppression les couronnes de France et de Naples s’empresseraient derendre au3iége apostolique les villes d’Avignon et de Bénévent, séquestrées par elles. Ganganelli se rappela enfin qu’il était le prêtre du Dieu qui chassait du temple les vendeurs, et il s’écria : « Apprenez qu’un Pape gouverne les âmes, et n’en trafique pas. » Ce fut son dernier éclûr de courage. Le Souverain Pontife tomba affaissé sous cet élan de dignité. Depuis ce moment il ne se releva que pour mourir. * De tous les princes catholiques ayant alors une prépondérance réelle en Europe, Marie-Thérèse d’Autriche était la seule qui s’opposait avec efficacité aux désirs de. Charles 111 et au vœu le plus cher des Encyclopédistes. Le roi de Pologne, les électeurs de Bavière, de Trèves, de Cologne, de Mayence, l’électeur palatin, les cantons suisses, Venise et la république de Gênes s’unissaient à la cour de Vienne pour s’opposer à la destruction de la Compagnie. Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne et de Piémont, ne s’était pas, durant son règne, montré trop bienveillant à l’égard de la Compagnie ; mais il avait une ‘ rare pénétration d’esprit çt un vif amour de la justice. En présence des intrigues ourdies contrôles Jésuites,. le Roi pressent que c’est plus loin et plus haut que doivent jiôrter les coups dont on cherche à accabler l’Ordre de saint Ignace. A partir de ce jour, il devient son protecteur. La mort ne lui laissa pas le temps de protester jusqu’au bout. Son fils, Victor-.Vmédée, était marié à la sœur du roi d’Espagne. Des alliances de famille Tunissaicnt à la cour de France. Il aimait sincèrement les Jésuites; mais enfin ou obtint sa neutralité, llestait l’Impératrice. Charles 111 se lit lui-mélne auprès de MarieThérèse l’interprète de ses tourments : il la supplia de lui accorder cette satisfaction. L’empereur Joseph II, fils . de cette princesse, n’avait pour le$ Jésuites ni haine ni

voir qu'en échange de la bulle de suppression les couronnes de France et de Naples s'empresseraient de rendre au Siége apostolique les villes d'Avignon et de Bénévent, séquestrées par elles. Ganganelli se rappela enfin qu'il était le prêtre du Dieu qui chassait du temple les vendeurs, et il s'écria : « Apprenez qu'un Pape gouverne les âmes, et n'en trafique pas. » Ce fut son dernier éclair de courage. Le Souverain Pontife tomba affaissé sous cet élan de dignité. Depuis ce moment il ne se releva que pour mourir.

De tous les princes catholiques ayant alors une prépondérance réelle en Europe, Marie-Thérèse d'Autriche était la seule qui s'opposait avec efficacité aux désirs de Charles III et au vœu le plus cher des Encyclopédistes. Le roi de Pologne, les électeurs de Bavière, de Trèves, de Cologne, de Mayence, l'électeur palatin, les cantons suisses, Venise et la république de Gênes s'unissaient à la cour de Vienne pour s'opposer à la destruction de la Compagnie. Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne et de Piémont, ne s'était pas, durant son règne, montré trop bienveillant à l'égard de la Compagnie ; mais il avait une rare pénétration d'esprit et un vif amour de la justice. En présence des intrigues ourdies contre les Jésuites, le Roi pressent que c'est plus loin et plus haut que doivent porter les coups dont on cherche à accabler l'Ordre de saint Ignace. A partir de ce jour, il devient son protecteur. La mort ne lui laissa pas le temps de protester jusqu'au bout. Son fils, Victor-Amédée, était marié à la sœur du roi d'Espagne. Des alliances de famille l'unissaient à la cour de France. Il aimait sincèrement les Jésuites ; mais enfin on obtint sa neutralité. Restait l'Impératrice. Charles III se fit lui-même auprès de Marie-Thérèse l'interprète de ses tourments : il la supplia de lui accorder cette satisfaction. L'empereur Joseph II, fils de cette princesse, n'avait pour les Jésuites ni haine ni

 affection; mais il convoitait leurs richesses. Il promit de décider sa mère si on lui garantissait la propriété des biens de l'Ordre. Les Bourbons ratifièrent ce marché, et l'Impératrice céda en pleurant aux avides importunités de son fils. (1) Le Pape avait espéré peut-être que Marie-Thérèse résisterait plus longtemps, et que, femme pleine de courage et de vertus, elle compatirait à ses douleurs comme homme, à ses anxiétés comme Souverain Pontife. Cette dernière chance lui était enlevée. Clément XIV n'avait plus qu'à courber la tête : il se résigna à subir la loi qu'il avait faite. Quand l'infortuné vieillard en eut pris son (I) Le coorenüonnel abbé Grégoire, à la page 170 de son fli$to\re <U$ (onfesieun des rois, ne raconte pas ainsi cette transaction; il dit : c Lors du premier partage de la Pologne, en 1773, l'impératrice Marie-'niéWse consulta son confesseur, le Père Jésuite Parfaamer, sur la justice d'une opération où elle était co-parlageante. Il crut devoir à ce sujet consulter ses supérieurs, et il éeriTil à Rome. Wilseck, ministre d'Autriche pris la cour romaine, qui soupçonna cette correspondance, parvînt ù se procurer une copie de la i^tre de Parhamer et l'eoroya sur-le-cbamp k Marie»T1iérèse. Dès ce moment, elle u'iiésita plus & faire cause commune arec les goitver» oemenU qui sollicitaient auprès de Clément XIV l'abolition de la Société jésuitique. » Grégoire n'a pas iuventé ce récit, Il l'a copié à la page 152 du CatechUmo dei Geitàti ; mais il a pourtant asseï de conscience pour réprouver celle que le comte de Gorenl publia en 1793, dans le deuxième volume, page 59, de scs Mémoiret $€cret$ des gouveniements. Dans cet ouvrage, dont la date seule de la publication est presque une bonté, Gorani prétend que ce n'élait point une simple lettre qui fut sabie à Rome, mais la confession générale de Marie-Thérèse, que son confesseur faisait passer au Général de l'Ordre. Charles III, ajoulc-t-il, se l'étant procurée, la transmit ù l'Impératrice, pour la décider à faire supprimer les Jésuites. L'abbé Grégoire a luhmémc flétri celle fable. Nous dédaignons donc de nous y arrêter, mais la version adoptée per le Conventionnel n'a pas un fondement plus solide. Kl c pèche par la base, car jamais le P. Parhamer ne fut confesseur de Marie-Thérèse. Il avait été celui de son époux, l'empereur François I*% et, avant comme après la suppressiou, il resta toujours k Vienne dans la faveur de cette princesse et de Joseph II, son fils. Digitized by Google

 av parti, il laissa les Jésuites devenir la proie de leurs ennemis. Tout était d'avance combiné pour ce jour ai impatiemment attendu. Afin de motiver la destruction d'un Ordre dontTftglise avait si souvent exalté les services, on es.saya de le déconsidérer en lui intentant des procès que les juges étaient disposés à lui faire perdre, sous quelque prétexte que ce fût. Le Napolitain Alfani, un de ces monsignori laïques qui n'ont rien de commqn que l'habit avec le sacerdoce, était le magistrat délégué pour condamner les Jésuites. On leur suscita tant de chiçanes, on essaya si bien de leur persuader qu'il n'y avait plus à Rome de justice pour eux, qu'ils ne crurent pas devoir prendre la peine de se défendre. Le 19 janvier 1773 le P. Garnier constatait ce découragement, né de l'impuissance de leurs efforts. 11 écrivait : « Vous demandez pourquoi les Jésuites ne se justifient pas : ils ne peuvent rien ici. Toutes les avenues, soit médiates, soit immédiates, sont absolument fermées, murées et contre-murées. 11 ne leur est pas possible de faire panenir le moindre mémoire. Personne ici ne pourrait se charger de le présenter. » Quelques exemples de cette iniquité réfléchie, arrachés aux dossiers de tant d'incompréhensibles procès, feront juger des moyens mis en jeu. Un Prélat, frère du Jésuite Pizani, était mort vers cette époque. Le Jésuite ne pouvait pas liériter. Un autre de ses frères, chevalier de Malte, lui écrit pour le prier de veiller à ses intérêts. A peine est-il de retour à Rome que la cupidité et les ennemis de l'Institut lui font naître l'idée que le Père a détourné à son profit une partie de la succession. Elle aurait dû être commune si les vœux du Jésuite n'y eussent mis obstacle. I.s Maltais dépose un mémorial aux pieds du Pape. Clément XIV donne Onuphre Alfani pour unique juge aux deux frères. Il procédera par voie économique, c'est à dire il ne rendra compte qu'au Pape de Digitized by Coo^c

ET JLES JÉSCITE5. 319 ses opérations, (.e Jésuite n’avait pas fait établir un inventaire juridique, mais il possédait assez de titres légaux pour démontrer son innocence. Alfani eu demande communication. 11 les anéantit, et condamne le Collège Romain à payer vingt-cinq mille écus. Âlfaul avait]>rononcé sa sentence; à Rome l'appel et le droit de récuser un magistrat sont le privilège de tout accusé, un. privilège, dont jouissent les Juifs eux-mémes. On le dénie aux Pères de la Société, et le comte d’Aranda, qui, en Espagne, a fait publier ce jugement, ne craint pas d'écrire le 1" octobre 1771 au chevalier d’Azara : u L’héritage de Pizani fait horreur. C’est un document qui seul suffmait & autoriser le Pape à la suppression de la Compagnie. Si maintenant il ne remplit pas ses promesses, il ne les remplba jamais. » En même temps on dépossède les Jésuites du Collège des Irlandais, on attaque leur Noviciat et le Collège Germanique. Alfani par hasard ne siégeait point dans cette dernière affaire. Le CoUége Germanique gagna sa cause; néanmoins la sentence ne reçut jamais d’exécution, car il fallait apprendre aux disciples de saint Ignace qu’ils étaient perdus. Depuis Pie IV les Jésuites dirigeaient le Séminaire Romain. Cinq Papes et plus de cent Cardinaux étaient sortis de cette maison des fortes études.. On blâme les Pères de n’avoir pas administré avec plus d’épargne. Clément XIV nomme pour visiteurs les cardinaux d’York, Marefosebi et Colonna. Les deux premiers étaient ouvertement hostiles à la Compagnie (1). Les Jésuites font observer que les denrées augmentent chaque année, et (1) Marerotchi était un ancien ami de don Manuel de Roda, et d'apiés It^ marquis d'Anbeterre dans ses notices diplomatiques • il w faisait gloire d'avoir dans son cabinet les portraits en estampe des pins rélébres antenn da Port-Rojal, qu’U avait achetés de la loceesaion du feu calcinai Paiiioaei a

320 CLÉHKNT XIV que les revenus du Séminaire n'ont jamais suivi cette progression. Ils établissent la vérité de leurs dires par des chiffres irréfutables. Le 29 septembre 1772, on lea expulse préventivement. Les visiteurs avaieaVconatü||' que les revenus suffisaient pour l'entretien. A peine les Pères sont-ils dépouillés que le Pape lui-môme, en assignant une nouvelle provision de vingt mille scudi au Séminaire, se charge de justifier leurs comptes. " Le cardinal d'York venait de fermer une des plus cé- * lèbres écoles de la Société ; il veut bénéficier lui-même de son arrêt. Le dernier Stuart s'unissait aux derniers Bourbons, afin de proscrire les Jésuites. 11 n'a pour tout royaume que son diocèse de Frascati : il convoite la maison que les Pères possèdent en cette ville. Clé^ ment XIV la lui accorde de son propre mouvement et par la plénitude de son pouvoir apostolique. Antoine Lecchi, un de ces Jésuites que l'immensité de leur savoir recommandait à l'estime des monarques et à l'admiration des peuples, faisait faire de rapides progrès' h. la science hydraulique. Il est désigné et appelé de Milan par le Souverain Pontife, afin de présider aux travaux qui doivent assainir les marais de Bologne. De grandes difficultés s'opposent au succès de l'entreprise ; ,Leccbi les surmonte. Son œuvre avançait aux applaudissements des hommes.de l'art, lorsque tout à coup une discussion s'élève entre le Père et Buoncompagni, pro-*: légat de Bologne. La cause est portée devant la Congré-'" galion des Cardinaux chargés de l'administration des eaux. La Congrégation, à l'unanimité, se prononce en faveur de Lecchi. Cette décision était une victoire pour*^ le Jésuite. Sans vouloir admettre aucune observation, le Pape exile celui que ses juges avaient absous. Dans ce temps-là, les Ambassadeurs s'arrogeaient le droit de commander au milieu de la ville pontificale. < Rien ne se faisait qu'avec leur concours, et souvent ils = Digitirod by GuOgle

que les revenus du Séminaire n'ont jamais suivi cette progression. Ils établissent la vérité de leurs dires par des chiffres irréfutables. Le 29 septembre 1772, on les expulse préventivement. Les visiteurs avaient constaté que les revenus suffisaient pour l'entretien. A peine les Pères sont-ils dépouillés que le Pape lui-même, en assignant une nouvelle provision de vingt mille scudi au Séminaire, se charge de justifier leurs comptes.

Le cardinal d'York venait de fermer une des plus célèbres écoles de la Société ; il veut bénéficier lui-même de son arrêt. Le dernier Stuart s'unissait aux derniers Bourbons, afin de proscrire les Jésuites. Il n'a pour tout royaume que son diocèse de Frascati : il convoite la maison que les Pères possèdent en cette ville. Clément XIV la lui accorde de son propre mouvement et par la plénitude de son pouvoir apostolique.

Antoine Lecchi, un de ces Jésuites que l'immensité de leur savoir recommandait à l'estime des monarques et à l'admiration des peuples, faisait faire de rapides progrès à la science hydraulique. Il est désigné et appelé de Milan par le Souverain Pontife, afin de présider aux travaux qui doivent assainir les marais de Bologne. De grandes difficultés s'opposent au succès de l'entreprise ; Lecchi les surmonte. Son œuvre avançait aux applaudissements des hommes de l'art, lorsque tout à coup une discussion s'élève entre le Père et Buoncompagni, prolégat de Bologne. La cause est portée devant la Congrégation des Cardinaux chargés de l'administration des eaux. La Congrégation, à l'unanimité, se prononce en faveur de Lecchi. Cette décision était une victoire pour le Jésuite. Sans vouloir admettre aucune observation, le Pape exile celui que ses juges avaient absous.

Dans ce temps-là, les Ambassadeurs s'arrogeaient le droit de commander au milieu de la ville pontificale. Rien ne se faisait qu'avec leur concours, et souvent ils

ET If.S JÉSUITES. 521 • entravaient les affaires les plus étrangères à la diplomatie. Florida lUanca avait même établi dans une villa, ’ aux portes de Rome, une imprimerie d’oii sortaient clia- • que semaine les pamphlets qui pouvaient favoriseï- ses plans. 11 en parut un en italien, sous le titre de : Urflrxiowi dm Coiim de la maison de Bourbon sur le .suilisnie. La première page contient les trois propositions suivantes : <1 i“ Si tout le monde croit nalurellemeut à la probité et à la délicatesse d’un bonnête homme, fùt-il de la condition la plus ordinaire, à combien plus forte raison iliiit-il "en être de même à l’égard du Vicaire de Jésus(ihrist, source de toute vérité. Or, depuis plus de trois ans le Pa|>e a promis aux Souverains catholiques les plus illustres, de vive voix, à plusieurs reprises et même par écrit, l’abolition d’une Société infectée de maximes pervei'ses dans son régime* actuel, abolition généralement désirée par tous les bons. Cependant le Saint-Père en ' ' diffère toujours l’exécution, apportant des prétextes mendiés et frivoles. « 2“ ()ue le Chef visible de l’Église ait fait maintes * ' fois cette promesse de vive voix et par écrit, cela peut (être attesté facilement par les Cours des Bourbons, ainsi que par les personnes qui ont traité avec Sa Sainteté. « .5“ Oue l’on ne se permette pas de supposer que cette promesse ait été faite avec des paroles équivoques , et susceptibles d’ être prises dans un sens général, puisque, vu les circonstances et le contexte des lettres et de l’écrit, elles sont toutes univoques, absolue? et indiviflnelles, comme toute personne douée de bon sens peut s’en convaincre. » Tel est le triple argpment développé dans le pamphlet diplomatique. A ces outrages venant assaillir Clément \IV sur la Chaire apostolique, et inondant la ville entière sans rencontrer ni contradicteurs pour y répondre 21 . I -îTfwirlf^'

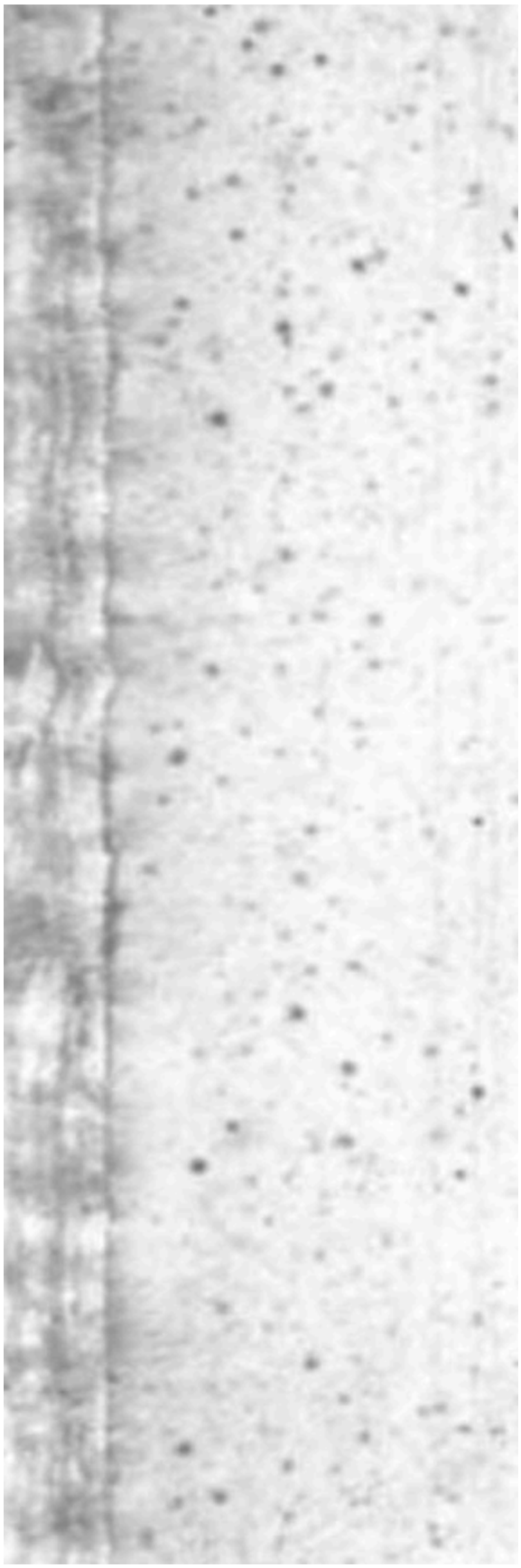


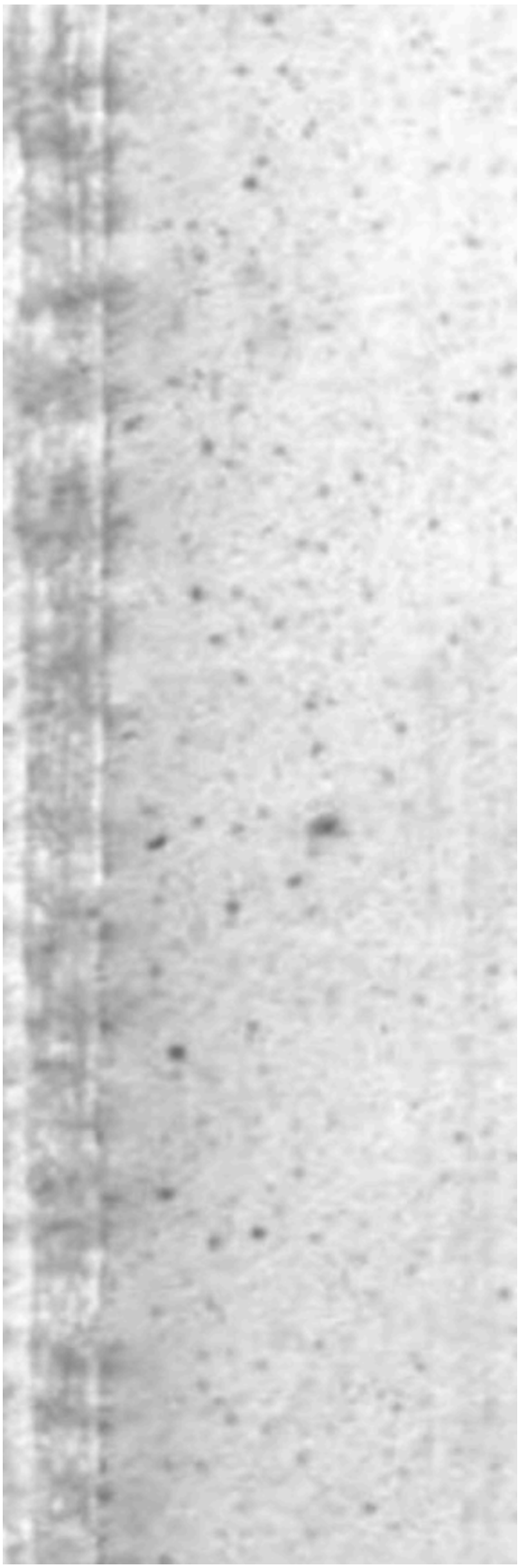
r.I,ÉMENT XIV 322'. ni magLstrals pour les flétrir, un Jésuite, le P. Benvenuti, ne. rrut pas devoir pai'der le silence. Sons le titre (le : /rréfle.rioiif! dé f auteur d'u(ie hroe/iun’ ivtihilée Ué/Ic rions des Cours de Iti niafsou de Itàurbnn sur le Jésuitisme, il prit parti pour (’.léinent XIV, et nia avec force l’existence dé cette promesse. Ganganelli était resté impassible sous les reproches de l'ambassade espagnole ; il sévit contre l'écrivain qui embras,sait la dé. fensedeson honneur. Benvenuti est découvert; le Pape le condamne à l’exil. Le Jésuite se retire à Florence; on, l'y poursuivit encore.; enfin il trouva un asile à la coiir ■de .Stanislas Poniatowski, roi dç Pologne. Trop confiant en sa perspicacité, le Souverain Pontife ne communiquait sa* pensée à aucun membre du Sacré Collège. 11 u’osait affronter le regard des bons, il se défiait des méchants. Dans cette situation exceptionnelle, abandonné par les uns, importuné par les autres, il sentait qu'il ne lui était plus possible d'ajourner ; ma'ts il s’effrayait h l'idée de supprimer par une bulle l’Institut de Loyola,, dont son prédéce.sseur avait glorifié et confirmé l’existence. Son esprit, fertile en ressources, s’arrêta à un moyen ternie. Il imagina de conférer aux évè(jues le titre de visiteurs apostoliques; puis;, sous ce titre, de leur accorder la faculté de fermer les Noviciats des Jésuites, de renvoyer les .scolastiques et d’interdirè .aux pi'ôtres tout ministère sacré. Si, jvensait Ganganelli, ces mesures sont adoptées dans le monde chrétien, la Compagnie de Jésus cesse d’exister par le fait- môme, sans qu’il soit besoin d’un décret Pontifical pour la tuer. Si, d’un autre côté, on apporte d’habiles lenteurs à ce plan, nul doute qu’il ne surgisse quelque événement qui suspendra ces mômes mesures, . Leur première exécution fut confiée an cardin.al Vincent Malvezzi, archevêque de Bologne. C’était ce même Malvezzi dont Bernis et .Azpuni, Orsinj et d’.Vubeterre

The text on this page is estimated to be only 28.89% accurate

ET U>< JÊSfntS. •32S îivaîi’nt essayé dé faire mi Pape au Conclave dé 17fi9. 11 èttiit criblé de détfes, dévoré d’aiîibitionj-nt, pour rtVéïn-» pense de Roii nehamemént contre'lâ Société de .lé-siis, Il attendait le fiche-emploi de dafaire; dout la sitn ivancé lui était assurée par marché conclu la veille del'élection de Gangançlli à la Pahauté. Un bref secret est rédigé. Ce bref lui confère là faculté de priver tous les Jésuites de l’exercice du ministère sacerdotal. Il peut de même sans enquête, sans examen: licencier les Novices er les Scolaslifjues, séculariser les Profès ou les incorporer flans fl’atitres Ordres, et termer tontes les maisons de l'Institill que nontient son diocèse. Remettre à un homme tel qneMalvezzi l’application d'un décret dont il était dispensé de faire connaître la teneur, c’éta'rt autoriser l’arbitraire. Malvexzi t>e se contente pas de donner carrière-à ses inimitiés; il écrit, et jamais jetr, très adressées à un Souverain Pontife ne poussèrent aussi loin le cynisme de l’injusticê. Dans cette éorrespondance antographe qui est sous nos yeux, et qui, commencée le (t mars, se.continuede trois jours en trois jours jusqu’au 27 juillet 1778, il y a des aveux que l’bi.stoire est condamnée à i^cueillir, ' Clément XI.V eut pendant cinq rabis le’ triste courage de recevoir et de lire ces dépêches-de Malveizi, qui arrivaient au Vatican sotis le couvert de monslgnor Macedonio,’ confident du Pape. Le Pape adhérait à toutes, les fraudes que Malveïïi lui conseillait. Le Cardinal , ■ aveuglé par sesr pa.ssions, proclamait sans s’en douter l’innocence des Jésuites, et le Pontife l’aidait à consacrer son système d’iniquité. F.e 10 mars, Tarchevêqile de Bologne mande à Clément XIV : « Votre Sainteté daigne me coricéfler dans le Bref la façulté de dissoudre le Noviciat dos Jésuites, »i mihi ridebiuir. Mais je la prie de me déclarer si elle juge à. [frdpos que je le fasse, car alors j’exécuteràis cette me

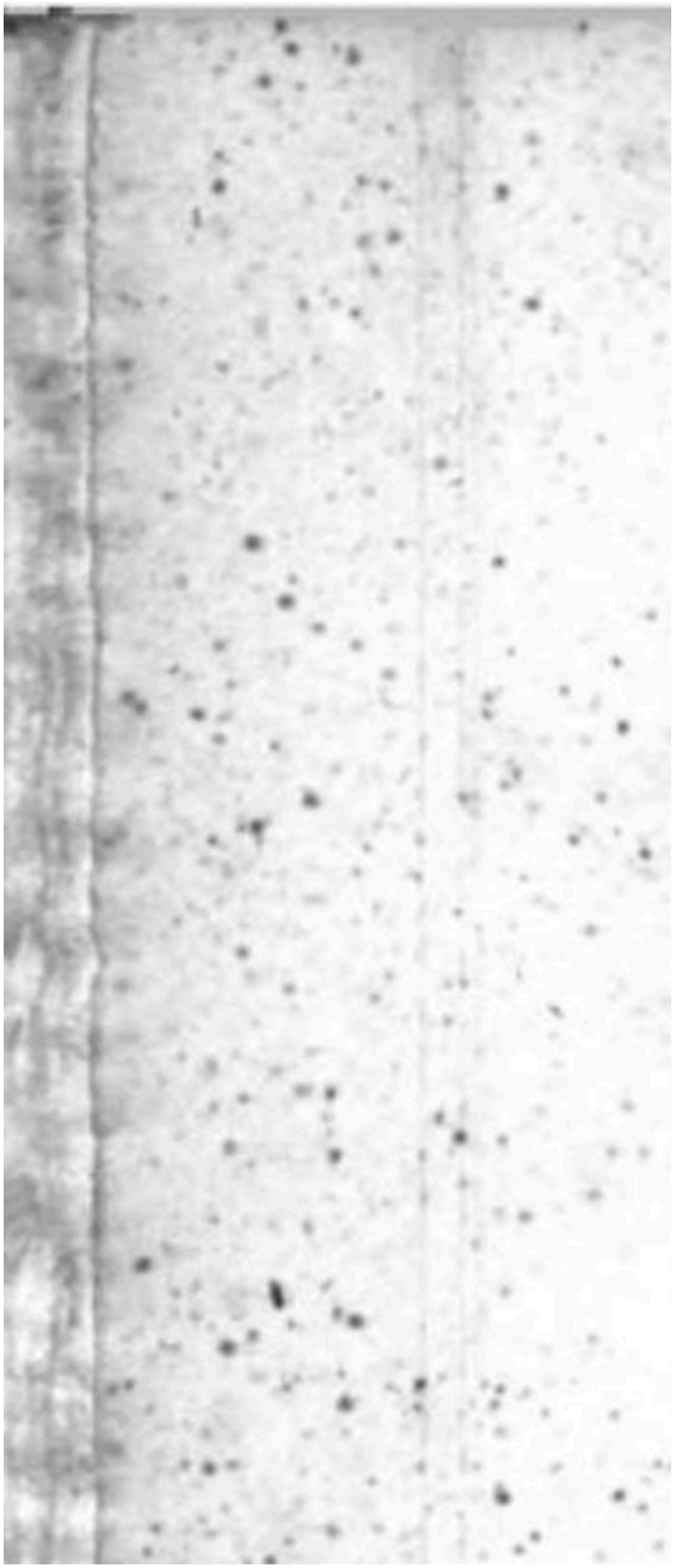
32A . CLÉHENT nv sure au début de ma visite au Novicat, et je croirais convenable de licencier celle de Sainte-Lucie, en fermant les cours des philosophes et des théologiens jésuites qui pourraient retourner dans leurs familles avant de se lier plus étroitement à la Religion. (1 11 semble que de cette manièreVotre Sainteté n'aura plus besoin d'attendre que de graves motifs ultérieurs viennent provoquer une solennelle détermination à la suite de ces visites qui, ne produisant la découverte d'aucun fait notable ou digne d'être mis au jour, ser> iraient plutôt à affaiblir la cause qu'à lui donner du poids. .Te n'cn regarde cependant pas comme moins louable ce projet de visite, car les défauts quelle signaleront dans la morale, dans l'enseignement, dans l'administration ou dans la politique, quelque grands ou quelque petits qu'ils se rencontrent, seront toujours pour Votre Sainteté un motif d'arriver plus promptement au tenue qu'elle aura fixé pour cette affaire. » Malgré l'audace de son caractère , l'archevêque de Bologne cherche à établir une espèce de solidarité entre le Pape et lui. 11 se sent placé sur un mauvais terr.iin, et, le 24 mars, il s'efforce d'engager Clément XIV plus avant. « J'ai cru opportun, lui écrit-il, de convoquer les Recteurs des Collèges de Sainte-Lucie, de SaintIgnace, de Saint-François-Xavier et de Saint-Louis, afin de les prévenir de la visite apostolique ; et si Votre Sainteté ne me l'enjoint pas, je me garderai bien de montrer le Bref, quoique pour procéder régulièrement il devrait être montré dès le principe. Mais comme je ne vois pas que cette démarche entre dans les vues que Votre Sainteté a daigné me manifester, et que d'ailleurs elle nuirait plutôt quelle ne servirait au but déterminé par Votre .Sainteté, j'ose*espérer quelle m'approuvera de, ne l»as le produire, et qu'elle dounera un autre Bref où seront positivement exprimées ses intentions. Je le sollicite I

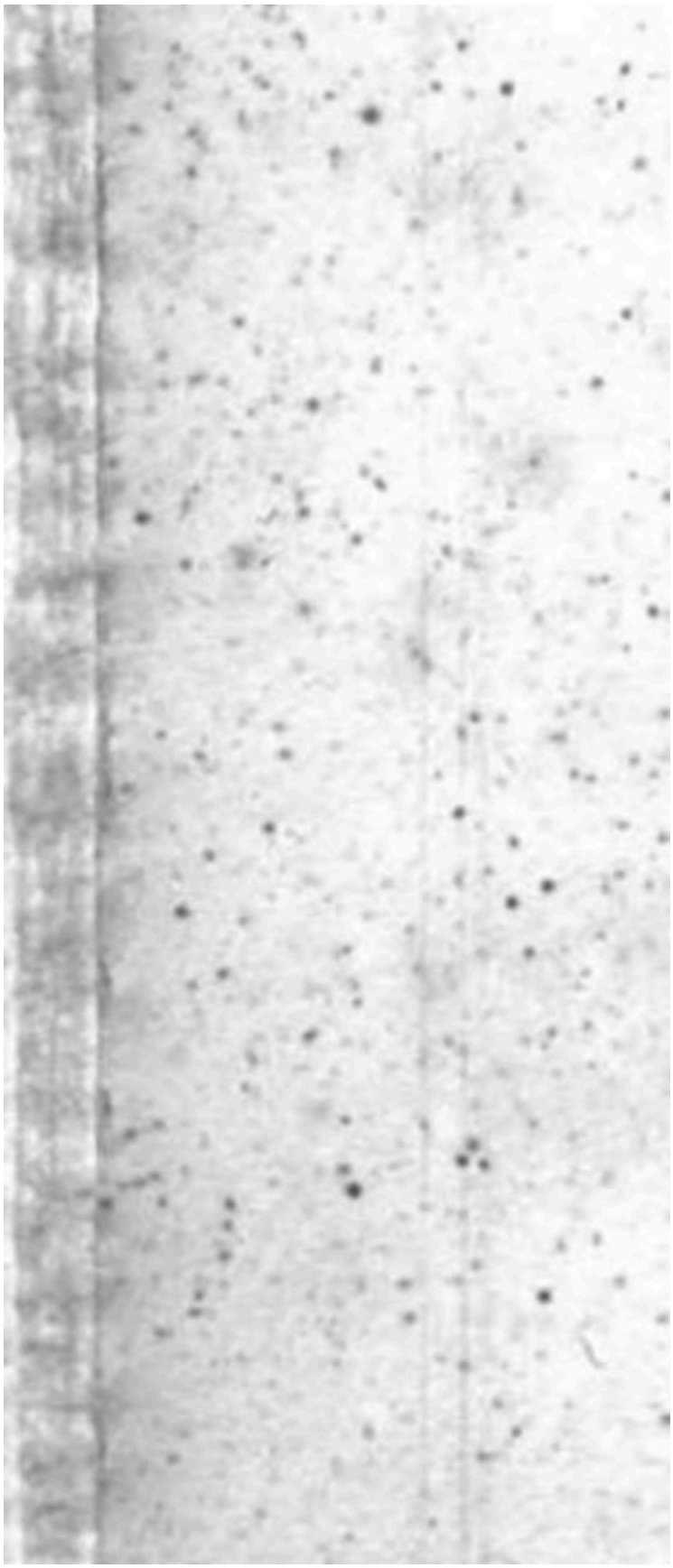




KT UiS JÉSl'ITKS. V25 pour m’éclairer entièrement au sujet de la suj)pression déjà arrêtée. C.ette suppression peut s’exécuter de deux manières, qui exigent une direction différente dans la* conduite à tenir, n Le cardinal Malvezzi était un ennemi dangereux. 11 fwussait les hostilités avec une vigueur qui déconcertait les Jésuites et qui avait l’art de faire entrer lès incertitudes pontificales dans son plan d’agression. Le 3 avril, il rend compte au Pape de ses premiers succès. . « Les ordres de Votre Sainteté sont exécutés ; j’ai dissous le Noviciat des Jésuites et brisé de cette manière le premier nœud fondamental de cette Société suspecte. On ne cesse de me blâmèr de n’avoir pas montré le Bref; mais si je l’eusse fait et que les intentions de Votre Sainteté ne m’eiLSsent point été signifiées, il n’aurait pas été possible d’arriver au but. Si ce nonul était le seul que nous eussions à rompre, l’affaire serait terminée ; mais les liens qui unissent les Jésuites aux nations sont de telle nature que l’entreprise serait impraticable si l’arrêt suprême ne partait du Vatican. Lorsque l’Édit sera émané de Votre Sainteté, il sera encore diflicile de l’exécuter sans fomenter le mécontentement des peuples, qui ce]iendant se résigneront avec le temps aux dispositions voulues. Si votre Sainteté ne remarque pas dans ma conduite cette célérité que peut-être il y aurait lieu d’attendre, elle doit l’attribuer aux difficultés qui se rencontrent de toutes parts, n Ainsi, de l’aveu même de Malvezzi, la destruction de.s Jésuites était un deuil pour les peuples, et an risque d’exposer le Saint-Siège à l’indignation publique. Clément XIV se laisse forcer la main. La première épreuve a réussi sur les Novices n’ayant aucun engagement de religion; mais quand Malvezzi s’adressa aux Scolastiques, il trouva la résistance passive qu’il avait pressentie. Les Scolastiques répondaient : « Dieu nous appelle

P i 336 ■ ' CLÉMENT XIV ài'lQstitut de saint Ignace ; nous lui sommes attachés par des vœux. Nous ne nous laisserons arracher de nos • Maisons que par la vi9leuce ou par un ordre formel du l'ape, seul dépositaire ici-bas de l'autorité de Jésus-: (Ihrist. U lis demandaient que le Cardinal produisit le Bref dent il ürguait. Le Père Recteur Belgrade fait la même prière. Malvezzi lui répond eu ordonnant de- le •. jeter daus un citthüt.- Les jeunes Religieux persistaient dans leur résohitiou ; Malvezzi les prive des Sacrements. 11 s'obstine à vouloir qu'ils se dépouilleut de riialMt de la Compagnie. Les Scolastiques restent inébranlables. Des ^ soldats au.\ ordres du Qardinâl déchirent %et habit sur leurs.épaules. Aprgslesavoif revètusd'un costume laïque^ ils les contraignent à prendre la route de leui' patrie. Ce système de persécution, dont Malvezzi a l'iuitiativé, se dévelopjie à Ravenue, à Ferrare, à Modèno et à .Macerata. ■Le peuple s'irritait d'.pne paiHiille tyrannie ; le Cardinal de Bologne a jirévu ce' inécontentemenl ; il n'en poursuit '• j)as moins son œuvre, et, le 7 avril, il écrit au l'ape qu'il a susjiendu les Ji'suites de quelques fonctions sacerdotales seulement « pareeque, .ajoute-t-il, si je les eu.sse suspendus de toutes, on aurait pu découvrir ce que Sa Sainteté veut encore tenir caché. U . , . Macedonio était le complice salarié des ambassadeurs ei de Malvezzi. Ce, dernier, dans une lettre du 10 avril 1773, e.st plus explicite, s'il est possible, avec lui qu'avec clément XIV. II s'exprime ainsi : « Je déclarai, dans une autre occasion, àr Sa Sainteté, et je lui répète dans la . lettre ci-iucluse, qu'on ne peut j)rocéder avec ces Religieux par la voie d'examen dans la discipline, dans la morale, que sais-je encore? Les recherches non seulement seraient vaines, mais elles démontrera'ieht (jue nous n'avons pas dans nos mains d'armes suffisantes et révélant quelque chose d'esseptiel. Elles seraient un triomphe poiir les ami» de l'Ordre. Soyez persuadé que la.rbute





The text on this page is estimated to be only 7.67% accurate

^ U'iÀpftk/y'c /z-i^ <yL v^/n éi^i//M4^û ^ /TL^ C^/lJc/l4^^â4^/ft <yh/iy/i> d'f^À^Lo /P'ûVCri^'i^^ cl /vncÀx j-tX ^idfy^ fr, , ^ÂcdxUû&iA. ^ Jc/)M^ycûm^ m? A/irÙ'^ O" c/t'ù^ O- 2< fii /làyh n^/âyf^ûù y-U^, cû'^^ ^ ^• e Q/n.yf.^ni ^ Digitized by Google

Beatissi

Non saprei qual maggior sicurezz
scritture non si vmarissero, del S.
ma conche Sedre Santo riman
Archivio della Provincia, a questo
il sigillo, benche sia fuor della r.
vedendola ora premurosa piu'
razione delle scritture, come me
Macedonio. Altra volta scrissi a V.
S. Procuratore, che si apriva la Visi
ne parti portando seco, come si di.
di acquisti fatti a nome di alcu.

The text on this page is estimated to be only 9.90% accurate

7 ^ /yf/ay'ljmyKc ^^UWC ^û /]^ /lA .‘ ^c/- Aoi^ M. (^oA^pf, j’-lf'h. J m CéTf^'à 'AA.f'iJ^ /xiA^

The text on this page is estimated to be only 13.24% accurate

^ âf. Q^l'n^ ^ ^uZ/y: ^!^î/û^ lAri't . ^Zcâ ôùj!^ /-Cfnd.yi * hiZi cÂi HMfT^ crX(^, * /7^JL.n<Zâ i'^iy-ayfyy^ ^ Z(HZi^n^ a^t ntZZ-(f>u< ü-^^X^ÿu^i C^(K ^^^ï:'^rd 'Æ^njL a^nt/i^t ^/ijnXfv'il^ 'ic>tâ'fy~u fvft (^^JZZ’aiZ/A^X^/ia4 Digilizeooï ’Ogle

sua voce dal vatica
dia a suo tempo la fa
sino a quelli de tre vot
voto. Dico dopo l'emas
tali facolta prima si
quello, che tuttora cre
Quando V.S. avrà avu
questi Collegj non ab
nelli mie lettere, qua
cosa da poter essere sottopo
Seguiterò bene a pres
Sembrandomi giunt

The text on this page is estimated to be only 18.58% accurate

'h 'jâtA ^ t/iî^ ^ ^UU ^ f^/u.^irfi’ yMyt ^ '/ *7^.14 -0t y'm^^U "fl ûi< ' if o-iMr HrisLr^ ndJcâ4^ " ^ j/t^ -f , -/yupfik. ûfi- ' P'îff ûfuA^> 14^9444^ it4n v^ûàM'yri W aJ fH^y^^tn^'^ ^ ^ ^'•7^ry^ ^ û/iAA^rifû ^fCx. ^ ^ tf fXy^7^^ rt Cy y/ -0^ cAi nu^yyyf^^ ^ , ’ /i4-L /ZI ^ 4^py^

ro; sicome pure converrà, ch'ella
colta di secolarizare gl'Individui
ri solenni, o sino a quei del quarto
rata sentenza, poiche escirebbe
nostrebbe render manifesto, e palese
le di dover tenere nascosto-
uto da me lo stato economico di
enda di più di quello, che ho esposto
ndo non vedesti in questo fraterno
tra al purgatissimo occhio di V. S.
arrdi a quanto ella mi ordinerà;
il tempo di eseguire, non d'indagare

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.33% accurate

Digitized by Google

ET m JtSUlTES. 327 dans laqueHe je me suis engagé est la meilleure; il faut poursuivre l'exécution de telle manière que l'on ne soupçonne pas le grand dessein» s La lettre fi-i/i<7«.sr à laquelle Malvezzi fait allusion, la voici. C'est la plus éclatante justification que jamais magistrat prévaricateur ait prononcée sur des accusés qu'il va condamner. En présence de pareils documents émanés d'un prince de l'Église et reçus par un Souverain Pontife dont le cmur u'a pas bondi d'une sainte colère en les lisant, il n'y a plus qu'à baisser la tète et à humilier sa raison sous le poids de tant d'iniquités. Le 10 avril, Malvezzi s'exprime en ces termes : « 11 semble, comme me le témoigne monsignor MacedOnio, que Votre Sainteté désirerait avoir quelque détail de désordres intérieurs dans le gouvernement, la discipline, les études et la morale des Jésuites. .Mais comme il sera plus facile d'obtenir cette connaissance lorsqu'on aura dissous une Société d'hommes qui se lient entre eux pai' le seoret le plus impénétrable, je me rendrais ridicule en recherchant ces faits actuellement, et d'ailleurs, ne' découvrant rien d'important, je fournirais l'occasion d'un triomphe âux^ amis dc's Jésuites, qui proclameraient comme une injustice* toute sentence contraire à ces derniers... Je sais que Votre Sainteté a déc'idé qu'au moment de publier la nouvelle il fallait informer les Présidents et les Légats, ne fiat limullus in populo. Sans qu'il soit nécessaire que Votre Sainteté s'exprime sur le point de la suppression, il suffit qu'elle dise, qu'elle veut donner uoe r^le nouvelle à la Société. Votre Sainteté sait que nous avons ici le vice-légat Buoncompagni, et Caroni, auditeur del Tôrrone (1). Je crois le premier trop atta(1) L'auditnir dcl Torronc élait le président dn tribunal cHminel dti cardinal légal t Bologne. Ce tribunal liraK son nom d'une tour attenante au palais apostolique, tour btUe au temps de Siate-Quint et que le cardinal Bernetli fit détruire.

328 cUmknt XIV ché au Saiut-Siége et le second si houuète que leur affection pour les Jésuites leur ferait oublier leur devoir ; et d'ailleurs l'on ne pourrait se servir d'eux sans encourir leur blâme. » 11 est avéré par le cardinal Malvezzi lui-niéme, épanchant ses déceptions dans le sein de Clément XIV, qu'il faut tuer la Compagnie de Jésus, et qu'après on instruira le procès de ses membres s'il y a lieu. Buoncompagni est trop attaché Siège Apotolique, Caroni est trop honnête pour assister de sang-froid à une pareille prostitution de la conscience. 11 faut que la force armée intervienne, car le juste va être frappé, et, comme dans la Passion de Jésus-Christ, on ne veut pas que la voix du peuple proteste en faveur de l'innocence. Le Caïphe de Bologne avait tout prévu ; tout, excepté qu'un jour viendrait où un prêtre. Italien réfugié, aurait l'audace que lui. Cardinal, ne s'est pas sentie, et que ce prêtre oserait dire que les Jésuites furent justement mis à mort, meritamente morti (1) . Vincent Gioberti efface Vincent Malvezzi, qui, le 29 mai 1773, s'applaudit avec Macedonio de sou astuce. «Heureusement, lui écrit-il, je n'ai pas même montré le premier bref dans lequel se rencoutraieut talia et talia, que j'ai omises, et, n'ayant pas ' agi selon les règles de l'Institut des Jésuites en faisant ces omissions, ils auraient prétendu que j'avais reconnu leur innocence, et peu s'en eût fallu qu'on ne les eût tous canonisés ; puis si j'en étais venu à l'exécution, on m'aurait chargé d'un anathème éternel. » La ville et le Sénat de Bologne, ce peuple, dont Malvezzi avait tâché d'étouffer la voix, portait enfin sa plainte aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ. Deux mémoires lui furent adressés ; ils réclamaient contre les actes du Cardinal; le Pape les lut, et il fit mander par Macedonio « qu'il lui renvoyait ces papiers inutiles.» Malgré la puisfl) ProUff, dct PrmatOfP» i25.

ché au Saint-Siége et le second si honnête que leur affection pour les Jésuites leur ferait oublier leur devoir ; et d'ailleurs l'on ne pourrait se servir d'eux sans encourir leur blâme. »

Il est avéré par le cardinal Malvezzi lui-même, épanchant ses déceptions dans le sein de Clément XIV, qu'il faut tuer la Compagnie de Jésus, et qu'après on instruira le procès de ses membres s'il y a lieu. Buoncompagni est trop attaché Siége Apotolique, Caroni est trop honnête pour assister de sang-froid à une pareille prostitution de la conscience. Il faut que la force armée intervienne, car le juste va être frappé, et, comme dans la Passion de Jésus-Christ, on ne veut pas que la voix du peuple proteste en faveur de l'innocence. Le Caïphe de Bologne avait tout prévu ; tout, excepté qu'un jour viendrait où un prêtre, Italien réfugié, aurait l'audace que lui, Cardinal, ne s'est pas sentie, et que ce prêtre oserait dire que les Jésuites furent justement mis à mort, *meritamente morti* (1). Vincent Gioberti efface Vincent Malvezzi, qui, le 29 mai 1773, s'applaudit avec Macedonio de son astuce. « Heureusement, lui écrit-il, je n'ai pas même montré le premier bref dans lequel se rencontraient *talia et talia*, que j'ai omises, et, n'ayant pas agi selon les règles de l'Institut des Jésuites en faisant ces omissions, ils auraient prétendu que j'avais reconnu leur innocence, et peu s'en eût fallu qu'on ne les eût tous canonisés ; puis si j'en étais venu à l'exécution, on m'aurait chargé d'un anathème éternel. »

La ville et le Sénat de Bologne, ce peuple, dont Malvezzi avait tâché d'étouffer la voix, portait enfin sa plainte aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ. Deux mémoires lui furent adressés ; ils réclamaient contre les actes du Cardinal ; le Pape les lut, et il fit mander par Macedonio « qu'il lui renvoyait ces papiers inutiles. » Malgré la puis-

(1) *Proleg. del Primato*, p. 125.

ET LES JÊSL'ITES. 359 sauce dont Ganganelli disposait, il ne lui était plus possible de se cacher que le vœu des peuples était contraire à son hostilité côntre la Société de Jésus. L'archevêque de Bologne confesse que toutes les recherches les plus inquisitoriales n'amènent aucun fait à la charge des Pères. On no peut les dissoudre avec une apparence d'équité ; Mah ezzi conseille au Pape', dans cette même correspondance incite, de faire répandre des libelles contre eux, « afin, ajoute-il, de disposer le peuple et la noblesse,' tout dévoués à la Compagnie, à recevoir la grande sentence préparée depuis si longtemps. » Harcelé de tous côtés et n'ayant pas dans son cœur assez d'énergie jvour'se soustraire à l'ingratitude sans conipetisation à laquelle on contraignait le Saint-Siège, Clément XIV fermait les yeux sur ces actes précurseurs de la suppression. 11 ne voulait pas comprendre que de tels hommes pouvaient bien, à force de mesures oppressives, tuer la Société de Jésus, mais que leur victoire .serait la glorification des disciples de saint Ignace si un jour il était donné à la probité d'un historien de descendre dans ces ténèbres sacerdotales ou diplomatiques. Sôr de la discrétion de la Cour Romaine, le Souverain Pontife ne parait pas avoir eu le pres.sentiment que cette correspondance de Malvezzi viendrait, soixante-quatorze ans après, déposer contre lui, et déposer sans qu'il y ait moyen de trouvenlne excuse à son inexplicable abaissement. Fout lui faLsait une loi d'anéantir ces papiera accusateurs; les voilé qui secouent la poussière des archives pour proclamer l'innocence des condamnés et pour flétrir la mémoire des Juges. L'iniquité s'est trahie elle-même, et ces lettres du cardinal-archevêque de Bologne ne permettent plus au doute ou au resjiect de chercher un palliatif. Il faut les accepter dans leur crudité, telles que -Malvezzi les a écrites, telles que Clément XIV osa les recevoir.

The text on this page is estimated to be only 27.74% accurate

330 ' CLÉMENT XIV CHAPITRE V.I^s mesures du Pape cheicbent i accit^diter !e bruit qiie Us Pères soat coupables de quelque inéreii. ~ Le bref />ommH4 ac Re(Uniptor arraché au Pape. — Son désespoir du lendemain. <- L'ÉgUae de France refuse de te publier. — ChristoplK de Dcaninom rend compte au Pape des^moiifs de IVpiscopat. — Opinion du cardinal iptonelli'sur le bref. — COmniission nommée pour le faire exécuter. — Les Jésuites insultés. — Ou les enlève. — Pillage organisé de leurs ardiires et de leurs sacristies. -'I.c P. l\kd et ses assisi.-uots h itosf^iiés au château Saint'Aiigc. Défense est faite aux Jésuites de prendre parti en ûàvcur dè leur Ordre. — Le P. Faure. — On Interroge les prisonniers. — Leuri réponses. — Embarras de b cotninission.» Le Cardinal André Corsinl en est le chef.— Sa pension dcl^iiugal. •^l.c dominicain Vfaniachi, maltredu sacré pala*s et viaiiear domiciliaire. — Son rapport sur les papiers et livrer saisb comme base de la conspiration Jésuitique. — I.e bref en Europe. — Joie des Philosophes cl des Jansénistes. — Démence du Pape. — Ses derniers moments. — Ulraculeuse huerremion de saint Alphonse de Liguori â sont il de mon. — >lahezxi et les onae cardinaux in petto. — Uort de Clément XIV. Prédiction de Bemadine Renzl. — Le Pape a>t-il été empoisonné par les Jésuites?— Lettres du Cardinal de BernUen France pour persuader qu'ils sont coupables. — Frédéric 11 les défend. — Déclaration des médecins et du cordelicr Marroni. — Attitude des puissances. --l.e Conclave de 1775. - Le gouverucinem français et b méiiMlrc de GanganelU.->-Le Cardinal Braschi élu Ihipe. — Son amitié ppur la Compagnie. — Mort de Laurent Ricci. — Son tcstainepL — Le Pape force la commission instituée par Clément XIV à prononcer sa sentence dans l'aUaire des Jésuites. — I.qcoininissioa acquitte. — Le bref de ^suppression .iccepié par tous les Pères enEurope.cl ilatts les Missions. — Les Jésuites en Chine. — Leurs correspondances* — Mort de trois Pères â la nouvelle que la Compagniê est détrui Je. — Le P. Bourgeois et le F. Panxi. — Les Jésuites sécularisés restent &lissionnairc>. — Comment ils rei'oivent leurs successeurs. — La résignation des Jésuites fui partout la même. Les Jéstiiles étaient livrés à d'implacables fennemis. Ces ennemis avaient ouvertement conspiré dans le Conclave, leur .conspiration devait aboutir il un résultat. E.vcepté la masse des (iatholiques, tout était contraire à l'Institut. Les princes avaient chassé de leurs royaumes les enfants de

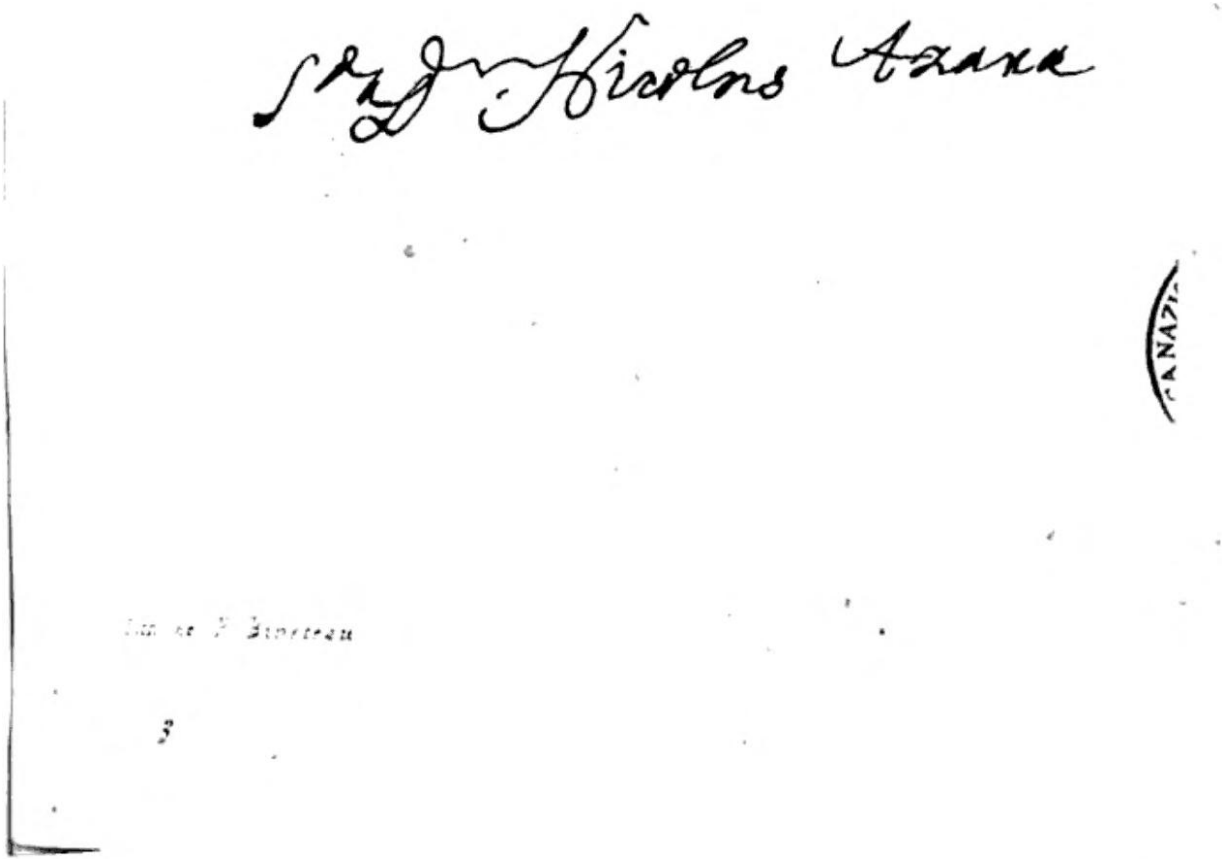
Loyola, le Pontife les abandonnait, à dés persécuteurs ecclésiastiques ; mais cette tyraïuiie de détad lie remplissait pas les vues de Charles lil et de ses ministres. Il fallait au Monarque espagnol un triomphe Digitized by

ET LES J£5LIT£S. 331 plus complet; on décida enfin le Pape à l'accorder. Le 21 juillet 1773, commençait au Gesù la neuvaîne eu l'honneur dé saint Ignace. Les cloches s'ébranlaient. Ganganellr en demande le motif ; on le lui fait connaître. Alors, d'un air consterné, il ajoute : « Vous vous trompez ; ce n'est pas (>our les Saints qu'on sonne au Gesù, c'est pour les morts. » Clément XIV le savait mieux que personne ,' cai- ce jour-là même il. accepta le bref Doniinusac liednnplor nos/cr, qui supprime la Compagnie de Jésus tout l' univers chrétien. Clément XIV l'avait signé au crayon, pendant la nuit et sur une fenêtre du Quiiinal. Un raconte, — et nous tenons per'écit de fa bouche même du Pape Grégoire XVI, — qu après àvüii' ratiûé un acte d'une si haute portée, Ganganelli tomba évanoui sur le maibre et qu'il ne fut relevé que le lendemain. Le lendemain fut pour lui un jour de désespoir et de larmes, car, suivant la relation manuscrite qu'a làiːssée Ip célèbre théologien Vincent Bolgeni, le cardinal de Simone, alors auditeur du Pape, racontait ainsi lui-même cette affreuse scène. Le Pontife était presque nu sur son lit; il se lamentait, et de temps à autre on l'entendait répéter : « O Dieu, je suis damné ! l'enfer est ma demeure. Il n'y a plus de remède. « Fra Francesco, ainsi s'e.yprime Simone, me pria de m'approcher du Pape et de lui adresser la parole. Je le lis ; mais le Pape ne me répondit point, et il disait toujours : L'eufer est ma demeure! Je cherchai à le rassurer; mais il se taisait, l'n quart d'heure s'écoula; enfin il tourna ses ÿeu.\ vers moi et me dit : <t .\h ! j'ai signé le bref; il n'y a plus de remède. » Je lui répliquai qu'il en existait encore un et <|u'il i>ouvait retirer le décret ; «Cela ne sé peut plus, s'écria-t-il, je l'ai remis à Monino, et à l'heure qu'il est le c.ourrier qui le porte en Espagne est peutêtre déjà parti. — Eh bien ! Saint-Père, lui dis-je, un bref se révoque par un autre bref. — O Dieu, reprit-il.

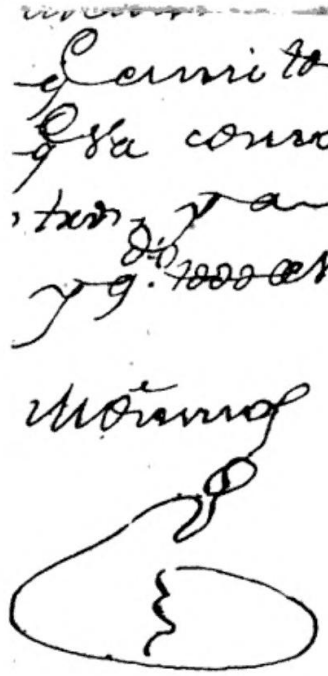
CLfMKMT XIV 33-i cela lie ee (>eat |>as. Je suis damné. Ma maison est un enfer ; il n'y a plus de remède. » Son désespoir, selon la narration de Simone, dura une bonne demi-heure. Quelques imprudents amis de Clémont XIV n'ont pas voulu laisser à sa mémoire cette dernière probité du remords. Ils prétendent que Ganganelli désirait publier son bref le 10 août, jour de la fête de saint Laurent, et qu'il disait avec un sourire plein de malice : « Ce sera le bouquet que frère Laurent Ganganelli, le Cordelier, offrira au frère Laurent Ricci, le Jésuite. » Ce propos, qui n'est pas vraisemblable, n'eut aucune conséquence, et les anxiétés du Pontife, attestées par tous les témoins qui l'entouraient, ne permettent pas d'y ajouter foi. Au dire du cardinal de Remis, Clément XIV, depuis le jour de son exaltation, avait eu peur de mourir empoisonné. 11 allait vivre fou (1) ; car, à partir du 21 juillet 1773, il n'eut plus que des éclairs de (I) de sanlé du Pape Clémcnl XIV cl sa foüc, qui commença le jour où il adhéra à la suppression des Jésuites, sont 5 Rome, la ville des traditions, un point historique ircjutcstablc. Les souvenirs de famille et de palais qui se transmettent dans le Sacré Collège et parmi les cUujiens avec une exactitude presque mathématique, ne |)cnncüent pas le doute. A lu seconde partie des mémoires inédits du comte Mure Kuntuui, neveu du cardinal de oc nom, q<ii fut un des concurrents de Ganganelii dans le Conclave de 1769, nous lisons :t Quoi qu'on eu ait dit et écrit. Clément XIV voulait conserver les Jésuites, et pour roeiier cette afiaire à bonne lin, H erojrait sesuflire à lui^niémc. Il pensait qu'à force de promesses et de fti* veurs accordées à leurs ennemis et qu'en feignant de l'aversion pour la Compagnie, il gagnerait du temps cl finirait par conjurer la tempête. Mais outre que ce plan était aussi peu juste que religieux, il n'avait ni les talents, lit les connaissances, ni les conseils pour le diriger. Momno, Demis, etc., ou pour mieux dire les Jansénistes, les Philosophes et les Franc-Maçons étaient autrement actifs et clairvoyants. Ils flattèrent le Pape avec la restllulion d'Avignon, de Bénévent et lu paix de Portugal. Sur ces entrefaites mourut le confesseur de l'impératrice. Le nouveau était contraire aux Jésuites; il eulraloa Maric*Tliérèse.Âloni le Pape, était perdu et ne trouva plus moyen de tergiverser sur la parole douuée. 11 s'était trop avancé avec Digifized by CicÜflle

The text on this page is estimated to be only 6.70% accurate

'Yrv^ 3^ Xk, y P'XKJtA, oy'^ktA^'rû- ^ Digitized by Google



Digilized by Coogle



BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III"
NAPOLI

ET LES JËSLTTES. 3S3 raison. Dans l'histoire des Souverains Pontifes, c'est le premier et le seul qui ait subi cette dégradation de l'humanité. Florida-Blanca, au dire des Romains, était un aspic qui s'entortillait incessamment autour du Pape, et qui le piquait pour lui rappeler sa promesse conceniant la destruction des Jésuites. 11 ne s'émeut pas de ce spectacle de désolation. Il a tué d'un seul coup le Vicaire du Christ et la Compagnie fondée par saint Ignace ; deux jours après avoir obtenu ce triomphe sur l'Église, voici en quels termes railleurs il le constate : « J'ai eu besoin, écrit-il au ministre de Naples, le 23 juillet, de faire éclater mon arquebuse, et vous savez de quelle mitraille elle est chargée. Elle a eu pour effet d'employer tant de papiers d'imprimerie que, par la suite, ils pourront servir à faire des cartouches. Je crains qu'une autre déMoninOf Bcrois, Alroada ; il dut cnfln frapper à contre cœur le coup fatal de la suppre5»ion. Il perdit tout à fait la tête et devint ft>u. * Ce lémoifpiage d'un contemporain n'est pas le seul que l'on piti^ et que l'on doive invoquer. Les deui tuccc&seiirs immédiats de Clément XIY sur la Chaire apostolique» Pic VI et Pie VII» ont, en diverses dreonstnnres, donné par leurs paroles toute authenticité & ce fait. Le Cardinal Callni raconte» dans une pièce signée de sa main» la dernière audience qu'il obtint de Pie VI» et dans ce document» que nous citerons plus loin» nous lisons que le Pape lui dit : ■ Clément XIV était devenu fou non seulement apK*s cette suppression» mais encore avaiiL f Pic VII avait, lui aussi» personiicllciueut connu Gangoiielli. Le Cardinal Pacca» dans sa HclatîoH de devx royaget en France pendant tee ann/e» 1809 et 1813 (édition de Cïvita Vecchia» IS29, t ii, p. 327), au momeni où il parle de la tristesse dont 1c souverain PoiiUfe était accablé ù cause de la signature papale apposée au concordat de Koutaiiichlcau du 35 Janvier 1813, s'exprime ainsi : t Plongé dans une profonde mélancolie en m'entretenant de ce qui venait d'arriver, le Saiut*Père s'épancha en termes d'nne excessive douleur. Sa conclusion était qu'il ne pouvait éloigner de son esprit une poignante pensée. Elle rcmpécliall de Teposer la nuit cl de manger à peine a^x pour soutenir sa ^ie, et celte pensée (c'était selon sa propre expresvîon) qu'il mourrait fou comme Clément XIV. *

33& rtÊMKST XIV charge ne soit encore nfceBsaire parceqprii chaque pas lin obstacle surgit. Pour cela je crois.que vous'sereï bien inspiré 'de m’appeler cornu de toutes vos forces, etc'^ Si mon amie de la Manche m’ehtvn hier et aujoivrd’hui, elle saurait me dire si j’ai ou hpn face de vinaigre. » r, 'était avec un pareil persifflage que Florida- lU^rlçà annonçait le bref de Clément XIV. « C.é bref, .dit le'prtv .testant Schotll (1), ne condamne ni la doctrine, ni les iiwurs, ni la discipline des .Tésuites. ' Les plainte.s^ des Cours contre l’OrdVesont les seuls motifs de sa suppres-, sion qui soient allégués, et le Pape la justifié par dés exemples précédents d’Ordres supprimés pour se conformer aux-evigences de l’opinion publique. i>' Le décret donné près de Sainte-Marie Majeuçe, efcoiitre.signé par le cardinal Negroni, doit être reproduit. Nous le publions donc, en nous contentant d’eh retrancher les premières pages, qiii né regardent |vas directe-' ment la Société. Clément XIV, avant d’arriver aux .Tésuites, énumère les divers Instituts retranchés du corps de l’Église ; m.ais il oublie défaire observer que ces Instituts ne furent sécularisés qu’en vertu de preuves acquises (2), d’informations et de procédures juridiques; puis le iiouverain Pontife continue en ces termes : (1) Court (Thiitoire lUI Était europitnt, L iliv, p. 8.S. . ’ ■ ' . . [2] Au moment où le Pope Clément Y, de' concert avec Pbilippe-le Bd, s’occqpa de la suppression des Templiers il convoqua tous let Eréqiies de la Chrélicnté. Trois conis Prélats examintrent les impulations et les défenses, et chacun d'eux, i l’exception de quatre, décida qu'il élait néce». . saire d’onlendre les dires des accusés. Selon l'abbé Fleur}', dons son Uitioirt, livre ICI, p. l'SO cl 131, les Templiers turent individucllcmenl ciU« b rompâraitrc en personne, pour être jugés au moins par des Conciles provinciaux. On n'appliqiia aux Jésiiiles aucune de ees mesures indiquées pbr les plus simples notions de la jnst'icc.On procéda en 1773 comntr, en'tSlO, Clément V et Pliilipÿe-le-Bel n'avaient même pas songé à le taire. La torme et le fond du jugement contre les Jésuites restèrent étrangers aux loia canoniques, aux coutumes de l'Eglise ainsi qu'aux tribunaux séculiers. J

ET LES JÉSCITES. . . 335 K Après avoir mis sous nos yenx ces exemples et d'autrès du plus grand poids et de la plus grande a.utoritè, et bnllant de marcher avec confiance et d'un pas sûr dans . la résolution dont nous parlerons plus bas, nous n'avons omis ni soins ni recherches pour connaître à fond tout ce qui concerne l'origine, les progrès et l'état actuel de ■ l'Ordre religieux communément appelé la Sodltl dt■ Jt'sm, et nous avons découvert qu'il avait été établi par son saint fondateur pour le salut des âmes, pour la con- ' version des Hérétiques et surtout des Infidèles, enfin pour dohner à la piété et à lâ Religion de nouveaux aocroissemenis ; quOj pour atteindre plus facilement et plus . heureusement ce but désiré, il avait été côiisarré à Dieu par le vaui très étroit de pauvreté évangélique, tant ■ en commun qu'en particulier, èxcepté les maisons d'étu-* des ou* de belles-lettres, auxquelles on permit de pos• séder quelques revenus, de manière cependant qu'au. cune partie n'en pourrait être détouniée ni appliquée . aux avantages, à l'utilité et à l'usage de cette Société. « O'e'st d'après ces lois et d'autres également sages que l'aül 111, notre prédécesseur, approuva d'abord la. f^ciété de Jésus par sa bulle du 26 septembre 15 W, et lui permit de rédiger des statuts et réglements qui assu. rassent sa tranquillfté, son existence et son régime ; et, quoiqu'il eût restreint cette Société naissante au nombre de soixante Religieux seulenient, néanmoins, par une autre bulle du 28 février 15 A3, il permit aux Supérieurs d'y admettre tous ceux dont la réception leur paraîtrait utile ou nécessaire. Alors le même Paul, notre prédécesseur, par un bref du 15 novembre 1540, accorda de très grands privilèges à cette Société, et conféra à ses chefs •généraux le pouvoir d'y introduire vingt Prêtres en qualité de coadjuteurs spirituels, et de leur communiquer les mêmes privilèges, les mêmes faveurs et la même autorité dont jouissaient les Profès de la Société. 11 voulut

 et ordonna que celte permission pût s’étendre, sans aucune restriction et sans nombre limité, à tous ceux qui r en seraient jugés dignes par les Généraux. En outre, la Société elle-même, tous les membres dont elle était composée et leurs biens furent entièrement soustraits à toute supériorité, juridiction et correction des Ordinaires, et ce Pape les prit sous sa protection et sous celle du Siège Apostolique. (I Nos autres prédécesseurs ont exercé dans la suite la même munificence et la même libéralité envers cette Société. En effet, Jules 111, Paul IV, Pie IV et V, Grégoire Mil, Sixte V, Grégoire XIV, Clément Vlll et d'autres Souverains Pontifes ont ou confirmé, ou augmenté, ou déterminé plus particulièrement les privilèges déjà accordés à ces Religieux. Ce])eudant la teneur même H les termes de ces C.onstitutions apostoliques nous ap* prennent que la Société, presque encore au berceau, vit . naître en son sein différents germes de discordes et de jalousies, qui non seulement déchirèrent ses membres, mais qui les portèrent à s’élever contre les autres Ordres religieux, contre le Clergé séculier, les Académies, les Lniversités, les Collèges, les Écoles publiques, et contre les Souverains eux-mêmes (jui les avaient accueillis et admis dans leurs États, et que ces troubles-et ces dissensions étaient tantôt excités au sujet de la nature et du caractère des vœux, du temps d’admettre les Novices à prononcer ces vœux, du pouvoir de les renvoyer ou de les élever aux Ordres.sacrés sans un titre et sans avoir fait des vœux solennels, ce qui est contraire* aux décisions du Concile de Trente et de We V, notre prédécesseur; tantôt qu sujet de la puissance absolue que le (Jénéral s’arrogeait et de quelques «autres articles concernant le Régime de là Société ; tantôt pour différents points de doctrine, pour les Collèges, pour les exemptions et prix iléges que les Ordiiuaires et d’autres

KT LES Jtel'ITKS. 5S7 pei-soimes constitué on dignitc', soit eccl^iastiquf. •, soit séculière, prélendaient blesser leur juridiction et leurs droits. Knfin il u'y eut presque aucune des plus fçraves accusations qui né frtt intentée contre cette Société, et la paix et la trampiillité de la Chrétienté eu furent longtemps troublées. « De lit s'élevèrent mille j)laintes contre ces lleligieux, lesquelles furent déférées à Paul IV, Pie V et Sixte nos prétlécesseurs; appuyées de l'autorité de quelques , Princes. Philippe II, entre autres, d'illustre mémoire, roi d'Kspagne, mit sous les yeux de Sixte V, notre pré^ « décesseur, non seulement les motifs graves et pressants qui le déterminaient à cette démarche et les réclamations qui lui avaient été faites de-la part des inquisiteurs d'Espagne contre les privilèges excessifs de la Société de Jésus et contre la forme de son régime, mais encore des points de disputes approuvés par plusieurs de ses membres, même les plus recommandables par leur science et par leur piété, et sollicita ce Pontife à commettre et à nommer pour cet effet une visite apostolique dans cette Société. « Iæs demandes et le zèle de Philippe paraissant fondés sur la justice et sur l'équité, le même Sixte V y eut égard, et nomma pour visiteur apostolique un Évêque ' généralement reconnu par sa prudence, sa vertu et ses lumières. En outre, il désigna une Congrégation de Cardinaux qui devaient employer tous leurs soins et leur vigilance à terminer cette affaire. Mais une mort prématurée ayant enlevé le même Sixte V, notre prédécesseur, le projet salutaire qu'il avait formé s'évanouit et n'eut point d'effet. Grégoire \1V. d'heureuse mémoire, è peine élevé à la Chaire de saint Pierre, donna de nouveau, par sa bulle du 28 juin l.'iO-l, l'approbation la plus étendue h l'Institut de la Société. 11 confirma et ratifia tous les privilèges qui lui avaient été accordés par ses prédéces22 Digilized by Coogle

33K (XÉHEIIT XIV s(>urs, et surtout celui d’exclure et de renvoyer les membres de pet Ordre sans employer aucune forme juridique, c’est à dire sans faire auparavant aucune information, sans dresser aucun acte, sans observer aucun ordre judiciaire, ni acconler aucun délai, même essentiel, mais sur rinspectioM seule de la vérité du fait, et n’ayant é(;ard qu’à la faute ou à uu motif sulTisant d’expulsion, aux pei-sonnes et aux autres circonstances. De plus il imposa un profond silence, et défendit surtout, sous peine d'excommunication encourue |)ai' le fait, d'oser attaquer directement ou indirectement l’Institut, les constitutions ou les décrets de la Société, ou de songer à y faire aucune espèce de changement. Cependant il laissa à chacun le droit de propo.ser et de représenter, à lui seulement et aux Papes ses successeurs, soit immédiatement, soit par les Légats ou .Nonces du Saint-Siège, tout ce que l’on croirait devoir y èüe ajouté, ou être retranché, ou y être changé. (I Mais toutes ces précautions ne purent apaiser les clameurs et les plaintes élevées contre la Société; au contraire on vit alors se répandre de plus en plus dans pre.sque tout l'univers les plus vives contestations touchant la doctrine de cet Ordre, que plusieurs accusèrent d'être totalement opposée à la Foi orthodoxe et aux bonnes mœurs, sein même de la Société fut déchiré par des dissensions intestines et extérieures ; et, entre autres accusations intentées contre elle, on lui reprocha de rechercher avec trop d'avidité et d'empressement les biens de la terre. Telle fut la source de ces troubles, qui ne sont, hélas ! que trop connus, qui ont causé au Siège Apostolique tant de chagrin et de douleur; tel est le motif du parti que plusieurs Souverains ont embrassé contre la Société. Il arriva de là que ces religieux, voulant obtenir de Paul V, d'heureu.se mémoire, notre prédécesseur, une nouvelle confirmation de leur Institut et de leurs

ET LES JtSUTES. privilège, furent forcés de lui demander de vouloir bien ratifier et munir de son autorité quelques dém ets publiés dans la cinquième (iongiégation générale et insérés mot à mot dans sa bulle du lA septembre ICÜO. Ces décrets portent expressément que la Société, assemblée eu Congrégation générale, a été obligée, tant k cause des troubles et des inimitiés fomentés parmi ses membres qu'à cause des plaintes et des accusations des éti'angers contre elle, de faire le statut suivant: « Notre Société, qui a a été suscitée par Dieu même pour la propagation de la <1 Foi et le salut des âmes, (>eut, pai* les fonctions pro(1 près de sou Institut, qui sont les armes spirituelles, « atteindre heureusement, sous l'étendard de la Croix, ii^an but quelle se propose, avec utilité pour l'Église et ,« avec édification pour le prochain; mais, d'ne autre « mité, elle détruirait ces avantages,<et s'ex]M>serait au K plus grand danger si elle s'occupait des allaires du a siècle et de celles qui concernent la politique et 'le a gouvernement des Etats : c'est pourquoi nos ancêtres « ont très sagement ordonné qu'en servant Dieu nous ne « nous mêlassions point des alFaires qui sont opposées à Il notre profession. Mais comme, dans ces temps mal« heureux, notre Ordre, peut-être par la faute ou à cause H de l'ambition et du zèle indiscret de quelques-uns de « ses membres, se trouve attaqué dans différents endroits tt et diffamé auprès de plusieurs souverains, dont notre « Père Ignace, de bienheureuse mémoire, nous a pourtant Il recommandé de conserver la bienveillance et l'affection U pour être plus agréables à Dieu; et que d'ailleurs la U boane odeur de Jésus-Christ est nécessaire pour proa duire des fruits, la Congrégation a pensé qu'il fallait K s'abstenir de toute apparence de mal, et prévenir, au« tant qu'il était possible, les plaintes même fondées sur « de faux soupçons. En conséquence, par le présent déa cret, elle défend k tous Religieux, sous les peines les

Cr.ÉMENT XIV 1)^0 Il plus rigoureuses, de se mêler en aucune manière des <1 affaires publiques, lors même qu'ils y seraient invités Il et engagés par quelque raison, et de ne s’écarter de Il l’Institut de la Société ni par prières ni par sollicita(I tions; et en outre elle a recommandé aux Pères défiM niteurs de régler avec soin et de prescrire les moyens Il les plus propres à remédier à ces abus dans les cas néII cessaires. » Il Nous avons observé avec la douleur la plus amère que ces remèdes, et beaucoup d’autres employés dans la suite, n’ont eu ni assez d’efficacité ni assez de force pour détruire et dissiper les troubles, les accusations et les plaintes formées contre cette Société, et que nos autres prédécesseurs, Urbain Vlll, Clément IX, X, ’XI et Xll, Alexandre VII et VIII, Innocent X, XI, XII et XIII et Benoit XIV se sont vainement efforcés de rendre à l'Église la tranquillité désirée, par plusieurs constitutions soit relatives aux affaires séculières dont la Société ne devait s’occuper ni hors les Missions ni à leur occasion. Soit -à l’égard des dissensions graves et des querelles vivement excitées par ses membres, non sans entraîner la perte des âmes et au grand scandale des peuples, contre les ordinaires des lieux, les Ordres religieux, les lieux consacrés à la piété, et les communautés de toute espèce en Europe, en Asie et en Amérique ; soit au sujet de l’interprétation et de la pratique de certaines cérémonies païennes tolérées et admises dans plusieurs endroits, en omettant celles qui sont approuvées par l’Église universelle; soit sur l’usage et l’interprétation de ces maximes que le Saint-Siège ajustement proscrites comme scandaleuses et évidemment nuisibles aux bonnes mnpurs; soit enfin sur d’autres objets de la plus grande importance et absolument nécessaires pour conserver aux dogmes de la Religion chrétienne leur pureté et leur intégrité, et qui ont donné lieu dans ce siècle et dans les

KX us jisums. 3M pi'écédeuUj ù de» abus et à des maux cousidérable», tels que des troubles et des séditions dans plusieurs États cathobques, et même des persécutions contre l'Église dans quelques provinces de l'Asie et de l'Europe. Tous nos prédécesseurs en ont été vivement allligés, et, entre autres, le Pape Innocent XI, de pieuse mémoire, que la nécessité contraignit de défendre à la Société de donner l'habit à des Novices; Innocent XIII, qui fut obligé de la menacer de la même peine, et enfin Benoit XIV, de récente mémoire, qui ordonna une visite des maisons et des collèges situés dans les États de notre très cher lUs en Jésus-Christ le Roi très fidèle de Portugal et des Algarves. Mais le Saint-Siège n'a retiré dans la suite aucune consolaktion, ni la Société aucun secours, ni la Chrétienté aucun avantage des dernières lettres apostoliques de Clément XllI, d'heureuse mémoire, notre prédécesseur immédiat, qui lui avaient été extorquées (1) (suivant l'expression dont Grégoire X, notre prédécesseur, s'est servi dans le Concile œcuménique de Lyon, cité cidessus) plutôt qu'obtenues de lui, et dans lesquelles il loue innniment et approuve de nouveau l'Institut de la Société de Jésus. « Après tant d'orages, de secousses et de si horribles tempêtes, les vrais fidèles espéraient de voir luire eiilin ce jour qui devait ramener le calme et une paix profonde. .Mais, sous le pontificat du même Clément XIII, notre prédécesseur, les temps devinrent encore plus difficiles et plus orageux. En effet, les clameurs et les plaintes contre la Société augmentant de jour en jour, on vit s'élever, dans quelques endroits, des troubles, des dissensions, des séditions très dangereuses, et même des (1) Celle accuMtioo de faiblesee adressée à U mémoire de dénient XllI par Gai^andli, se laissant dans le même moment arracber un bref de destraction, a quelque chose de si étrunfe que nous n*osoQS ptsoous y«airêter phu looftemps, ni en fnire ressortir Todieni.

 scandales qui, ayant brisé et totalement anéanti le lien de la charité chrétienne, allumèrent dans le cœur des fidèles l'esprit de parti, les haines et les inimitiés. Le danger s'accrut au point que ceux môme dont la piété ét la bienfaisance héréditaires envers la Société sont avantageusement connues de toutes les nations, c'est à dire nos très chers fils en Jésus-Christ les Rois de France, d'Espagne, de Portugal et des Deux-Siciles, furent contraints de renvoyer et de bannir de leurs Royaumes, États et provinces, tous les reîi^eux de cet Ordre, persuadés que ce moyen extrême était le seul remède à tant de maux, et le seul qu'il fallût employer pour empêcher les Chrétiens de s'insulter, de se provoquer mutuellement, et de se déchirer dans le sein même de l'Église, leur mère. « Mais ces mômes Rois, nos très chers fils en JésUsChrist , pensèrent que ce remède ne pouvait avoir un effet durable ni suffire pour rétablir la tranquillité dans l'univers chrétien, si la Société elle-même n'était pas entièrement supprimée et abolie. En conséquence, ils firent connaître au môme Clément XllI, notre prédécesseur, leurs désirs et volonté, et lui demandèrent d'une Commune voix, avec l'autorité qu'ils avaient, et àlaquelle ils joignirent leurs prières et leurs instances, d'assurer par ce moyen efficace la tranquillité perpétuelle de leurs sujets et le bien général de l'Église de Jésus-Christ. Mais la mort inattendue de ce Souverain Pontife arrêta le cours et empêcha la conclusion de cette affaire. A peine avons-nous été élevé par la miséricorde de Dieu à la Chaire de saint Pierre, qu'on nous a faitles mêmes prières, les mêmes demandes et les mômes instances, aux^quelles un grand nombre d'Évêques et d'autres personnages illustres par leim dignité, leur science et leiu' religion» ont joint leurs sollicitations et leur avis. , « Mais, voulant embrasser le parti le plus sûr dans une

scandales qui, ayant brisé et totalement anéanti le lien de la charité chrétienne, allumèrent dans le cœur des fidèles l'esprit de parti, les haines et les inimitiés. Le danger s'accrut au point que ceux même dont la piété et la bienfaisance héréditaires envers la Société sont avantageusement connues de toutes les nations, c'est à dire nos très chers fils en Jésus-Christ les Rois de France, d'Espagne, de Portugal et des Deux-Siciles, furent contraints de renvoyer et de bannir de leurs Royaumes, États et provinces, tous les religieux de cet Ordre, persuadés que ce moyen extrême était le seul remède à tant de maux, et le seul qu'il fallût employer pour empêcher les Chrétiens de s'insulter, de se provoquer mutuellement, et de se déchirer dans le sein même de l'Église, leur mère.

« Mais ces mêmes Rois, nos très chers fils en Jésus-Christ, pensèrent que ce remède ne pouvait avoir un effet durable ni suffire pour rétablir la tranquillité dans l'univers chrétien, si la Société elle-même n'était pas entièrement supprimée et abolie. En conséquence, ils firent connaître au même Clément XIII, notre prédécesseur, leurs désirs et volonté, et lui demandèrent d'une commune voix, avec l'autorité qu'ils avaient, et à laquelle ils joignirent leurs prières et leurs instances, d'assurer par ce moyen efficace la tranquillité perpétuelle de leurs sujets et le bien général de l'Église de Jésus-Christ. Mais la mort inattendue de ce Souverain Pontife arrêta le cours et empêcha la conclusion de cette affaire. A peine avons-nous été élevé par la miséricorde de Dieu à la Chaire de saint Pierre, qu'on nous a fait les mêmes prières, les mêmes demandes et les mêmes instances, auxquelles un grand nombre d'Évêques et d'autres personnages illustres par leur dignité, leur science et leur religion, ont joint leurs sollicitations et leur avis.

« Mais, voulant embrasser le parti le plus sûr dans une

BT LES J*8Ü1TES. 9W albire si grave et si imporUnte, nous avons 'cru avoir besoin d’un long espace de temps, non seulement pour l'aire les plus exactes recherches, le plus sérieux examen, et pour délibérer ensuite avec toute la prudence nécessaire, mais aussi afin d’obtenir du Père des lumières son secours et son assistance particulière par nos gémissements et nos prières continuélles, après avoir eu soin de nous faire seconder auprès de Dieu par celles des fidèles, ainsi que par leurs bonnes œuv res; Nous avons jugé à propos surtout d’examiner sur quel fondement était appuyée cette opinion si répandue que l’Institut des clercs de la Société de Jésus eût été approuvé et confirmé d’une manière solennelle par le CiOncile de Trente, et nous avons reconnu qu’on n’y avait fait mention de cet Ordre que pour l’excepter du décret général par lequel il fut arrêté, relativement aux autres Ordres religieux, qu’ après le temps de noviciat, les novices seraient admis, s’ils en étaient jugés dignes^ à la profession, ou renvoyés de la Société. C’est pourquoi le même (’ajncile {Scmon 25, cbap. XVI, de Hegtdar.) déclara qu’il ne voulait rien innover, ni empêcher ces Religieux de servir Dieu et l’Église selon leur pieux Institut approuvé par le Saint-Siège. a Après donc avoir usé de tant de moyens si nécessaires, aidé, comme nous osons le croire, de la présence et de l’inspiralion-du Saint-Esprit; forcé d’ailleurs par le devoir de notre place, qui nous oblige essentiellement de procurer, de maintenir et d’affermir de tout notre pouvoir le repos et la tranquillité du peuple chrétien, et d’extirper entièrement ce qui pourrait lui causer le mo'mdre dommage ; en outre, ayant reconnu que la Société de Jésus ne pouvait plus produire ces fruits abondants et ces avantages considérables pour lesquels elle a été instituée, approuvée par 'tant de Papes, nos prédécesseurs, et munie de très beaux privilèges, et qu’il était presque et tout à fait impossible que l’Églrsé jouit d’une

Uk «XittUM XIV , paix véritable et »obde taut que cet Urdre aubsisterait; eagagé pai' des raisuus aussi puissantes, et pressé par d'autres aiuiifs que les luis de la prudence et la sage admiaistraliun de l'Église universelle nous suggèrent, et que nous couservuns au l'uud de notre cœur i inarchaut sur les traces de nos prédécesseurs, et particulièrement sur celles que Grégoire \, notre prédécesseur, nous a laissées dans le Concile général de Lyon, puisqu'il s'agit de même ’,actuellement d'une Société comprise dans le iiuinbre des Ordres mendiants, tant par son institut que jKU- ses privilèges; après un mûr examen, de notre certaine science, et par la plénitude de notre puissance apostolique, nous suppriinons.et nous abolissons la Société de Jésus; nous anéantissons et nous abrogeons tous et chacun de ses oflices, fonctions et adminisUatioua, maisons, écoles, collèges, retraites, hospices et tous autres lieux qui lui appartiennent de quelque manière que ce soit, et en quelque provmce, royaume ou états qu'ils soient situés; tous ses statuts, coutumes, usages, décrets, constitutions, même confirmés par- serment et par l’approbation du Saint-Siège ou autrement ; ainsi que tous et rbacuu des privilèges et induits, Umt généraux que particuliers, dont nous voulons que la teneur soit regardée coiniiie ple'mement et suffisamment exprimée par ces présentes lettres, de même que s'ils étaient insérés mot è mot, nonobstant toute formule ou clause qui y serait contraire, et quels (jue soient les décrets ou autres obligations sur lesquels ils sont appayés. C'est ^lourquoi nous déclarons cassée à perpétuité et entièrement éteinte toute espèce d'autorité, suit spirituelle, soit tem|X>relle, du Général, des Provinciaux, des V isiteurs et iiutres su|)érieui's de cette Société, et nous transférons absolument et sans aucune restriction celte même autorité et cette même juridiction aux ordinaires des lieux, selon les cas et les personnes, dans la forme et aux conditions que

Digitized by Googit

ET LE8 #«M)]TE$. 865 uous ejLpliquei'oiiâ ci-après; défendaiit, comme nous le défeiidüus pai' ces présentes, de recevoir désormais qui ([ue ce soit daus cette Société, d'y admettre persoune au uoviciat et de faire)>reudre l' habit. Nous défendons également d'admettre en aucune manière ceux qui ont été ci-devaiit reçus à prononcer des vœux ou sinqdes ou solennels, sous peine de nullité de leur admission ou profession, et sous d'autres peines à notre volonté. De plus, nous voulons, ordonnons et enjoignons que ceux qui sont actuellement novices soient tout de suite, surle-champ, immédiatement et réellement renvoyés; et nous défendons que ceux qui n'ont fait que des vœux simples et qui n'out encore été initiés dans aucun Ordre sacré, puissent y être promus, ou sous le titre et le prétexte de leur profession, ou en vertu des privilèges accordés à la Société contre les décrets du Ooncile de Trente. a Mais, comme le but que nous nous proposons et auquel nous brûlons d'atteindre est de veiller au bien général de f Église et à la tranquillité des peuples, et en même temps d'apporter des secours et de la consutalion à chacun des membres de cette Société, dont nous chérissons tendrement dans le Seigneur tous les individus, ahn qu'étant délivrés de toutes les contestations, disputes et chagrins auxquels ils ont été eu proie jusqu'à ce jour, ils cultivent avec plus de fruit la vigne du Seigneur, et travaillent avec plus de succès au salut des âmes ; nous statuons et ordonnons que les membres de cette Société qui n'ont fait que des vœux simples et qui ne sont point encore initiés dans les Ordres sacrés, sortiront tous, déliés de ces mêmes vœux, de leurs maisons et collées pour embiasser l'état (|ue chacun d'eux jugera être le plus conforme à sa vocation, à ses forces et à sa conscience, dans l'espace de temps qui sera fixé par les ordinaires des lieux, et reconnu suflSsaut pour qu'ils puissent

CLÉMENT XIT se procurer un emploi ou une charge, ou trouver quel^ que bienfaiteur qui les reçoive, sans l'étendre cependant au-delà d'un an à compter de la date de ces présentes, ainsi qu'en vertu des privilèges de la Société ils pouvaient en être exclus sans autre cause que celle que dictaient aux supérieurs la prudence et les circonstances, sans qu'on ait fait auparavant aucune citation, dressé aucun acte, observé aucun ordre judiciaire. « (tuant à ceux qui sont élevés aux Ordres sacrés, nous leur permettons, ou de quitter leurs maisons et collèges, et d'entrer dans quelque Ordre religieux approuvé par le Saint-Siège, dans lequel ils devront remplir le temps d'épreuve prescrit par le Concile de Trente, s'ils ne sont liés à la Société que par des vœux simples, et s'ils ont fait des vœux solennels, le temps de cette épreuve ne sera que de six mois, en vertu de la dispense que nous leur accordons à cet effet ; ou bien de rester dans le siècle comme prêtres et clercs séculiers, entièrement soumis à l'autorité et à la juridiction des ordinaires des lieux où ils fixeront lenr domicile; ordonnons en outre qu'il sera assigné à ceux qui resteront ainsi dans le siècle, jusqu'à ce qu'ils soient pourvus d'ailleilrs, une ■ pension convenable sur les revenus de la maison ou du collège où ils demeuraient, eu égard cependant aux revenus de ces maisons et aux chaires qui leur sont attachées. a Mais les Profês déjà admis aux Ordres sacrés, et q«i, dans la crainte de n'avoir pas de quoi vivre honnêtement, soit par le défaut ou la modicité de leur pension, soit par l'embarras de se procurer une retraite, ou qui, à cause de leur grand âge et de leurs infirmités, ou par quelque autre motif juste et raisonnable, ne jugeront point à proftos de quitter les maisons ou collèges de la Société, ceux-là auront la liberté d'y demeurer, à condition qu'ils ne co'néerveront aucune administration dans Digitized by Google

8Ù7 ET tE» JÊSriTES. ces maisons ou collèges; qu'ils ne porteront que l'habit des clercs séculiers, et qu'ils seront entièrement soumis aux ordinaires des lieux. Nous leur défendons expressément de remplacer les sujets qui manqueront, d'acquérir dans la suite auoune maison ou aucun lieu, conformément aux décrets du Concile de Lyon, et d'aliéner les maisons, les biens et les lieux qu'ils possèdent actuellement. Ils pourront néanmoins se rassembler dans une seule ou dans plusieurs maisons, eu égard au nombre des sujets re.stants, de manière que les maisons qui seront évacuées puissent être converties à de pieux usages, suivant ce qui paraîtra plus conforme, en temps et lieux, aux saints Canons et à la volonté des fondateurs, et plus utile à l'accroissement de la Religion, au salut des âmes et à l'utilité publique. Cependant, il sera désigné un personnage du Clergé séculier, recommandable par sa prudence et ses bonnes mœurs, pour présider à l'administration de ces maisons, le nom de la Société étant totalement supprimé et aboli. (I Nous déclarons être également compris dans cette suppression générale de l'Ordre tous ceux qui se trouvent déjà expulsés de quelque pays que ce soit, et nous voulons en conséquence que ces Jésuites bannis, quand même ils seraient élevés aux Ordres sacrés, s'ils ne sont point encore entrés dans un autre Ordre religieux, n'aient, dès ce moment, d'autre état que celui de Clercs et de Prêtres séculiers, et soient entièrement soumis aux ordinaires des lieux. « 81 ces mêmes ordinaires reconnaissent dans ceux qui, en vertu du présent Rref, ont passé de l'inslitut de la Société de Jésus à l'état de Prêtres séculiers, cette science et cette intégrité de mœurs si nécessaires, ils pourront leur accorder ou refuser, à leur gré, lirpermission dé confesser les fidèles et de prêcher devant le peuplé; 4t; èans cettè autorisation obtenué jiar écrit, aucun

(X&MKNT \IV iM d’eux ue pourra exercer ces l'uncüous. Cepeodaut les Évêques ou les Ordinaires des lieux n'accorderont jamais ces pouvoirs, relativement aux étrangers, à ceux qui vi>ront dans les maisons ou collèges ci-devant appartenants à la Société, et en conséquence nous leur -défendons de prêcher et d’administrer aux étrangers le sacrement de pénitence, ainsi que Grégoire notre prédécesseur, le défendit dans le Concile général cité ci-dessus. Nous chargeons expressément la conscience des Évêques de veiller à l’exécution de toutes ces choses, leur recommandant de songer sans cesse au compte rigoureux qu’ils rendront un jour à, Dieu des brebis confiées à leurs soins, et au jugement terrible dont le Souverain Juge des vivants et des morts menace ceux qui gouvernent les-autres. U En outre, si parmi ceux qui étaient membres de la Société il s'en trouvait quelques-uns qui fussent chargés de l’instruction de la jeunesse ou qui exerçassent les fonctions de professeurs dans plusieurs collèges ou écoles, nous voulons qu’ absolument déchus de toute direction, administration ou autorité, on ne leur pecmette de continuer ces fonclious qu’ autant qü’on aura lieu de bien espérer de leurs travaux, et qu’ils paraîtront éloignés de toutes ces discussions et de ces points de doctrine dont le relâchement et la futilité n’ occasionnent et n’engendrent ordinairement que des inconvénients et de fmiesles contestations ; et nous ordonnons que ces fonctious soient à jamais interdites à ceux qui ne s’efforceraient pas de conserver la paix dans les écoles et la tranquillité publique, et qu’ils en soient même privés, s’ils en étaient actuellement chargés. « Quant aux .Missions, que nous voulons être également comprises dans tout ce que nous avons statué touchant la suppression de la Société, nous nous réservons de prendre à cet égard les mesures propres à pro

ET EES JESUITES. 36E curer le plus facilement et le plus sûrement la conversion des infidèles et la cessation de toute dispute. a Or, après avoir cassé et abrogé entièrement, comme ci-dessus, tous les privilèges et statuts de cet. Ordre, nous déclarons tous ses membres, dès qu'ils seront sortis des maisons et collèges, et qu'ils auront embrassé l'état de clercs séculiers, propres et habiles à obtenir, conformément aux décrets des saints Canons et Constitutions apostoliques, toutes sortes de bénéfices ou simples ou à charge d'âmes, offices, dignités, personnats et autres dont ils étaient absolument exclus, tandis qu'ils étaient dans la Société, par le Bref de Grégoire XIII du 10 septembre 1584, qui commence par ces motsi Satit tuperque. Nous leur permettons encore de recevoir rétribution pour célébrer la messe, ce qui leur était aussi défendu, et de jouir de toutes ces grâces et faveurs, dont ils auraient toujours été privés comme clercs réguliers de la Société de Jésus. Nous abrogeons pareillement toutes les permissions qu'ils avaient obtenues du Général et des autres Supérieurs, en vertu des privilèges accordés par les Souverains Pontifes, comme celle de lire les livres des hérétiques et autres prohibés et condamnés par le Saint-Siège; de ne point observer les jours de jeûne; ou de ne point user des aliments d'abstinence en C.CS mêmes jours ; d'avancer ou de retarder les heures prescrites pour réciter le bréviaire, et toute autre de cette nature, dont nous leur défendons de faire usage dans la suite, sous les peines les plus sévères, notre intention étant qu'à l'exemple des prêtres séculiers, leur manière de vivre soit conforme aux règles du droit commun. « Nous défendons qu' après la publication de ce Bref, qui que ce soit ose en suspendre l'exécution, même sous couleur, titre ou prétexte de quelque demande, appel, recours, déclaration ou consultation de doutes qui pour

CLtH^T I aient s’élever, ou sous quelque autre prétexte prévu ou imprévu; car nous voulons que la suppiession et la cassation de toute la Société, ainsi que. de tous ses oQieiers, aient dès ce moment et immédiatement leur plein et entier efl'et, dans la forme et de la manière que nous avons prescrites ci-dessus, sous peine d’excommunicartion majeure encourue par le seul fait, et réservée é nous et aux Papes, nos successeurs, contre quiconque oserait apporter le moindre obstacle, empêchement ou délai à l'exécution du présent Uref. « Noue mandons en outrer et nous défendons, en vertu de la sainte ol)éissauce, è Vous et à chacun deseccléaias<tiques réguliers et séculiers, quels que soieiH leur grade, dignité, qualité et couditiou* ét notamment à ceux qui put été jusqu’à présent attachés à la ^ciété et qui en faisaient partie, de s’opposer à cette suppression, de l’attaquer, d’écrire contre elle, et même d'ep parler, ainsi que de ses causes et motifs, de l’Institut, des l'êgles, des constitutions, de la discipline de la Société détruite, nu de toute autre chose relative keette atlaire. sans une permission expresse du Souveraip Poutife. Nous défendons à tous et à chacun, également sous peine d’excommunication réservée à nous et à nos successeurs, d’oser attaquer et insulter, à l’occasiou de cette suppression, soit en secret, soit en public, de vive voix ou par écrit, par des disputes, injures, affronts, et par toute autre espèce de mépris, qui .que ce soit et encore moins ceux qui étaient membres dudit Ordre. V Nous exhortons tous les princes chrétiens, dont nous connaissons l’attachement et le respect pour le SaintSiège, à employei'pour la pleine et entière exécution de ce Bref leur zèle et leurs soins, la force, l’autorité et la puissauce qu’ils ont reçues de Üieu, afin de défendre et de protéger la sainte l^lise romaine ; à adhérer à tous les articles qu’il contient; à lancer et publier de semDigitized byt

rt LES JtSUlTKS. >51 fiables décrets, par lesquels ils veillent sûrement à ce que l'exécution de notre présente volonté n’excite parmi les fidèles ni querelles, ni contestations, i>i divisions. (I Nous exhortons enfin tous les Chrétiens, et nous les conjurons par les entrailles de Jésus-Christ, notre Seigneur, de se souvenir qu'ils ont tous le même Maître, qui est daus les deux, le même Sauveur, qui les a tous rachetés au prix de son sang, qu’ils ont tous été régénérés par la grâce du Baptême, qu’ils sont tous établis fils de Dieu et cohéritiers de Jésus-Christ et nourris du même pain de la paiole divine et de la doctrine catholique ; qu’ils ne forment tous qu’un même corps en JésusChrist et sont les membres les uns des autres ; que, par conséquent, il est nécessaire qu’étant tous unis par le lieu de la charité, ils viveuten paix avec tous les hommes; et que leur unique devoir est de s’aimer rédprorjuemeat, car celui qui aime son prochain a accompli la loi, et 4’avoir en horreur les offenses, leq haines, les disputes, les pièges et les autres maux que le vieil ennemi du genre humain a inventés, imaginés et susdtés pour troubler l’Église de Dieu, et mettre des obstades au bonheur éternel des Fidèles, sous le faux prétexte des opinions de l'école, souvent même sous l’apparence d’une plus grande perfection chrétienne ; que tous enfin s’ef' forcent d’acquérir la véritable sagesse dont saint Jacques a parlé (chap. ni, Ép. eau. v, 13) : « Y a-t-il ici parmi tt vous quelque homme sage et docte 7 que par sa sainte U conversation il montre ses bonnes oeuvres avec une U sagesse pleine de douceur. Si vous êtes animés d’un U zèle amer, et si l’esprit de discorde règne en vos oeurs, <■ ne vons enorgueillissez pas par une gloire contraire h U la vérité. Car ce n’est point là la sagesse qui descend » du Ciel; mais c’est une sagesse terrestre, sensuelle et U diabolique. £n effet, où se trouvent l’envie et l’animo« sité, là sont ausqi le trouble et toutes sortes de mau

ctÉMBirr S52 « vaises actions. Au lieu que la sagesse qui vient' d'en n haut est d'abord chaste , ensuite paisible, modeste, « détachée de son propre sens, unie avec les bons, pleine « de miséricorde et de bonnes œuvres. Elle rt'est ni dis« simulée ni envieuse. Or,, ceux qui .aiment la paix s^ n ment dans la paix les fruits de la justice. » « Quand môme les Supérieurs et autres Religieux de cet Ordre, ainsi que tons ceux qui auraient intérêt ou qui prétendraient en avoir, de quelque manière que ce fût, dans ce qui a été statué ci-dessus, ne consentiraient point au présent Bref, et n'auraient été appelés ni entendus, nous voulons qu'il ne puisse jama'is être attJiqué, infirmé et invalidé pour cause de subreption, obreption, nullité ou invalidité, défaut d'intention de notre part, ou tout autre motif, quelque grand qu'il puisse être, non prévu et essentiel, ni pour avoir omis des formalités et autres choses qui auraient dû être observées dans les dispésitions précédentes on dans quelques-unes d'icelles, ni péur tout autre point capital résultant du droit ou de quelque coutume, même contenu dans le corps de droit, sous le prétexte d'une énorme, très énorme et entière lésion, ni enfin pour tous autres prétextes, raisons ou causes, quelque justes, raisonnables et privilégiés qu'ils puis.sent être, même tels qu'ils auraient dû être nécessairement exprimés pour la validité des réglements cides-sus. Nous défendons qu'il soit jamais rétracté, discuté on porté en justice, ou qu'on se pounoie contre lui par voie de restitution en entier, de discussion, de réduction, par les voies et tennes de droit, ou par quelqtie autre moyen à obtenir de droit, de fait, de grâce ou de justice, de quelque manière qu'il eût été accordé et obtenu pour s'en servir, tant en justice qu' autrement. Mais nous voulons expressément que la présente constitution soit dès ce moment et à perpétuité valide, stable et efficace; qu'elle ail son plein et entier effet, et qu'elle soit mviola

ET LES JÉSUITES. SS-I hienient observée par tous et chacun de ceux à qui il appartient et appartiendra dans la suite, de quelque manière que ce soit. » Plein de respect pour l'autorité pontilicale, nou.s ne jugeons point un acte émané de la r.hairc apostolique. Elle possède évidemment le droit de .supprimer ce qu'ellemème a établi, f^ous ne' discuterons pas sur le plus ou le moins d'opportunité de la mesure, pas même sur les injustices de parti pris qui n'abondent que trop dans les diverses phases du récit, (iette appréciation doit ressortir des entrailles de l'histoire. Nous ne dirons pas que le successeur des ApOtres, en résumant ce procès, qui a duré deux cent trente-trois ans, entre la Société de Jésus et les passions déchaînées contre elle, essaie, à force d'habiletés de langage, de donner le change aux adversaires des Jésuites en rapportant leurs accusations sans daigner les sanctionner. Nous n'examinerons même pas si la suppression prononcée est un châtiment infligé aux Jésuites ou un grand sacrifice fait à l'espoir de la paix. Cette paix était chimérique. Clément XIV ne l'ignorait pas ; mais il se persuadait que tant de concessions mettraient ses derniers jours à fabri des violences, et il frappa d'ostracisme la Société de Jésus. U l’avait condamnée à mort pour être Pape ; il l'avait livrée, il s'était livré lui-même à ceux qui poursuivaient la destruction de l'Institut, afln d'arriver plus vite à l'anéantis.sement du Catholicisme. La promulgation du , bref Domimts ac nertemptor fut accueillie avec des U'ausports d'allégresse par tous les ennemis de l'I'igliso. Ils .saluèrent cet acte comme l’ère de la régénération promise h de coupables espérances. La gloire de tous les Pontifes pa.ssés s’éclipsa devant celle de Gunganelli; ils le déclarèrent immortel et adoré pareequ’il servait leur veng^nce; ils si‘ prosternèrent en idée â ses pieds, et depuis ce jour Clément XIV fut accepté par eux comme le

J5J, Ct-ÊMENT XIV modèle à proposer à tous les Vicaires'de Jésus-Christ. I e ccBur et la tête des fanatiques d'incrédulité ou de philosophislne sont ainsi faits. De toutes les lois, de toutes les bulles rendues par les successeurs des Ap^ très, ils ne reconnais.sent, ils ne célèbrent que le bref de la destruction. Ce fétichisme si logiq^nient exclusif n a pas disparu avec la première génération; il se ^"a'ism^ aux générations suivantes comme un héritage, et 1 abTO Vincent Gioberti, le contimiateuf des enthousiastes de 1778, r écrivain dont les révolutionnaires d Italie prorlamènt le nom avec une béate tendresse, parcequ'il s'est constitué le Hsttenr en titre de leur vanité, a pu dme en 1846 \1) : « Quiconque vénère le Siège romain et lui porte dans son cœur ce respect que les Jésuites profe^ sent seulement en paroles, doit croire que le décret de Ganganelli fut juste et opportun, et que les accusaüons qui le provoquèrent furent vraies et fondées. » Cette iusticc et cette opportunité que Gioberti, après scs maîtres dans l'art de tromper les nations, e^e d'hnposer comme un article de foi, viennent enfin,d être 'mises à nu. Les adversaires de l'Église n'eurent jamais de'louanges que pour le mal ; leur joie blessa au cœur le Souverain Pontife. Si elle lui fut amère (^e la tristesse chrétienne dû Sacré Collège et de 1 Épiscopat dut Ini pèraltrc accablante ! Le bref avait été envoyé à Paris ; ^ Clément XIV écrivit à Christophe de Beaumont pour en solliciter l'acceptation. L'Archevêque de Paris, que les menaces n'intimidaient pas, et qui- portait ^ tète plus haut que l'orage, lui répondit le 24 avril 1774 . B Ce bref n'est autre chose qu'un jugement personnel et particulier. Entre plusieurs choses que notre Clergé 'de France y remarque, d'abord il est singulièrement frappé de l'expression odieuse et peu mesurée employée (1) Proie,, delprimnto, p.'«4 (tdilion cl* 18M. Lu«.no). L';

ET r.ES rtSDlTES. • 555 * • * ' * lî • * k caractérwei' la bulle Patcendi munut, etc. , donnée par le saint Pape Clément Xlll, dont la mémoire sera toujours glorieuse, bulle rerêtue de toutes les fOrmalité.s. Il est dit! que 'celte bulle peu e.xacte a été extorquée plutôt qu'obtenue ; laquelle néanmoins a foute la force et tout*' l'autorité qu'on attribue à un Concile général, n'ayant été portée qu' après que tout le Clergé catholique et tous les Wnces séculiers eussent été consultés par le SaintPère. Le Clergé, d'un commun accord et d'une voix unanime, loua extrêmement le dessein qu'en avait conçu le ftaint-Père, et en sollicita avec empressement l'exécution. Elle fut conçue et publiée avec l'approbation aussi générale que solennelle. Et n'est-ce pas en cela que consiste véritablement l'efficace, la réalité et la force d'un Cbncile général, plutôt, très saint Père, qiie dans l'iinion matérielle de quelques personnes qui, quoique physiquement unies, peuvent néanmoins être' très éloignées l'pne de l'autre dans leur manière de penser et dans leuré jugements et dans leurs vues? Quant aux Princes séculiers, s'il en est qui ne se soient pas joints aux autres pour lui donner positivement leur approbation, leur nombre est peu considérable, .\ucun ne réclama contre elle, aucun ne s'y opposa, et ceux même qui avaient dessein de bannir les Jouîtes soulTrirent qu'on lui donnât ' cours dans leurs États. « Or, venant à considérer que l'esprit de TÊglise est indivisible, unique, seul et vrai, tomme il est en effet, nous avons sujet de croire qu'elle ne peut se tromper d'une manière si solennelle. Et cependant elle nous induirait en erreur, nous donnant pour saint et pieux un Institut qu'on maltraitait alors si cruellement, sur lequel l'Église et par elle l'Esprit saint s'énoncent en ces propres termes : « Nous savons de science certaine qu'il respire très fort une odeur de sainteté ; » en muinssanl du sceau de son approbation et confirmant de nouveau

3i6 CLÉWiNT XIV «on seulement l'Institut en lu'i-mème, qui était butte aux traits de ses ennemis, mais encore les membres qui le composaient, les fonctions qui y étaient exercées,> doctrine qui s y enseignait et les glorieux travaux de 'enfants, ^i répandaient sur lui un lustre admirable, eu dépit des efforts de la calomnie et malgré les orages des persécutions. L'Église se tromperait donc effectivement ^ nous tromperait nous-mêmes, voulant nous faire admettre le bref destructif de la Compagnie, ou bien en de pair, U», d», s. W-.té ^ to .in uni.nmlild, avec la Cen.t.taüo» d« now avons parlé. Nous mettons à part, irte^samt Père, les person^s qu'il nous serait aisé de désigner et de noniÎST «»l ec.lè.la.a,a.» qae eécnUèrea, ,u. » éearées, et ont trempé dans cette affaire. LUes sont, i ^e de caractère, de condition, de doctrine et de sentiment, pour ne rien dire de plus, si peu avantageux, que cela selti suffirait pour nous faire porter avec assurance le jugement formel et positif que ce bref, qui * tVuit la Compagnie de Jésus, n'est auU-e chose ^un jugement isolé et particulier, permcie^. ^u honorée l la tiare et préjudiciable à la gloire de croissement et à la conservation de la Foi orthodoxe. „ D'un autre côté. Saint-Père, il n'est pas possible que je me charge d'engager le Clergé à accepter ledit bref. Je ne serais pas écouté sur, cet arUcle, fus^-je assez malheureux pour vouloir y prêter mon imnistèi^. que je déshonorerais. La mémoire est encore toute récente de -rett'e assemblée générale que j'eus l'honneur de convoquer, par ordre de Sa Majesté, pour y ex^mer la nécessité et l'utiliÆ des Jésuites, la pureté de leurs doctrines etc. En me chargeant d'une pareille cominiMiDU, je ferais uîie injure très notable à la lleügiou. au zèle, aux lumière et à la droiture avec laquelle ces Prélats expièrent au Roi leur sentiment sm' les inèmqs ponils qm »e

 trou'f eiit en contradiction et anéantis par ce bref de destruction. Il est vrai que, si l’on veut montrer qu'il a été ' nécessaire d’en venir là, colorant cette destruction du .spécieux prétexte de la paix, laquelle ne pouvait subsister avec In Compagnie subsistante, ce prétexte, très ' saint Père, pourra tout au plus sulTire 'pour détruire, tous les corps jaloux de cette Compagnie, et la canoniser elle-même sans autre preuve ; et c'est ce prétexte-là même qni nous autorise, nous, à formef dudit bref un jugement très juste, mais fort désavantageux. « Car quelle peut être cette paix qu’on nous donne pour incompatible avec cette Société? Cette réflexion a quelque chose d’effrayant, et nous ne comprendrons jamais comment un tel motif a eu la force d’induire Votre Sainteté à une démarche aussi hasardée, aussi périlleuse, aussi préjudiciable. Ortainement la paix qui n’a pu se concilier avec l’existence des Jésuites est celle que Jésus-Christ appelle insidieuse, fausse et trompeuse; eiî un mot, celle à qui l’on donne le nom de paix et qui ne l’est pas : Par.'pax, et non erat pax; cette paix qu’adoptent le vice et le libertinage, la reconnaissant |ionr leur mère ; qui ne s’allia jamais avec la vertu, qui,, au contraire, fut toujours ennemie capitale de la piété. C’est exactement à cette paix que les Jésuites, dans les quatre ■parties du monde, ont constamment déclaré une guerre vive, animée, sanglante et poussée avec la dernière vigueur et le plus grand succès. C’est contre cettè paix qu’ils ont dirigé leurs veilles, leur attention, leur vigilance, préférant des travaux pénibles à une molle et stérile oisiveté. C’est pour l’e.xterminer qu’ils ont sacrifié leurs talents, leurs peines, leur xèlc, les ressources de , l’éloquence, voulant lui fermer toutes les avenues par où elle tenterait de s’introduire, et de jwrter le ravage dans le sein du Cbristianisme, tenant les âmes sur leurs gardes pour les en affranchir; et, lorsque, par malheur, Digitized by Coogit

 * \ * cette fatale paix avait usurpé du terrain, et s’était emparée du cœur de quelques Chrétiens, alors ils l'allaient forcer dans ses derniers retranchements, ils l'en chassaient aux dépens de leurs sueurs, et ne craignaient point de braver les plus grands dangers, n’espérant d’autre récompense de leur xële et de lehrs saintes expéditions que la haine des libertins et la persécution des méchants. « C’est de quoi l’on pourrait alléguer une infinité de preuves non moins éclatantes, dans une longue suite d’actions mémorables, qui n’a jamais été interrompue depuis le jour qui les vif naître jusqu’au jour fatal à l'Église qui les a vu anéantir. Ces preuves ne sont ni obscures ni même ignorées de Votre Smntété. Si donc, je le redis encore, si cette pmx qui ne pouvait subsister avec cette Compagnie, et si le rétablissement d'une telle]>aix a été réellement le motif de la destruction des Jésuites, les voilà couverts de gloire, ils finissent comme ont fmi les Apôtres et les Martyrs ; mais les gens de bien eu sont désolés, et c’est aujourd’hui une plaie bien sensible et bien douloureuse faite à la piété et à la vertu. g I.a paix qui ne pouvait se concilier avec l’existence de la Société n'est pas aussi cette paix qu^ unit les cœurs; qui s’y entretient réciproquement, et qui prend chaque jour de nouveaux accroissements en vertu, eu piété, en charité chrétienne, qui fait la gloire du Christianisme, et relève iulinimeut l’éclat de notre sainte Religion. Ceci ne se prouve pas, quoique la preuve en soit très facile, non par un petit nombre d'exemples que cette Société pourrait nous fouimir depuis le jour de sa naissance jusqu’au jour fatal et à jamais mémorable de sa suppression, mais par une foule innombrable de faits qui attesteront que les Jésuites furent toujours et eu tout temps lés cajoaqqÿ, les promoteurs et les infatigables défenseurs de eette «nlids pais- CVa dett sa rendie à — Digitized : . '

ET LES JÉSEITES. 359 l’évidence des faits qui portent avec eiUt la conviction dans* tous les esprits. « Au reste, comme je ne prétends pas faire dans cette lettre l’apologie des Jésuites, mais seulement mettre sous les yeux de Votre Sainteté quelques-unes des raisons qui, dans le cas présent, nous dispensent de lui obéir, je ne citerai ni les lieux ni les temps, étant chose très facile à Votre Sainteté de s’en assurer par ellé-méme et ne pouvant les ignorer. , « Outre cela, très saint Père, nous n’avons pu remar- ' quer sans frayeur que le susdit bref destructif faisait hautement, l’éloge de certaines pei^nnes dont la conduite n’en mérita jamais de Clément XIII, de sainte mémoire; et, loin de cela, il jugea toujours devoir les écarter et se comporter à |eur égard avec la plus scrupuleuse réserve. : B Cette diversité 4<î jugement mérite bien qu’on y fasse attention, vu qu’il ne jugeait pas même dignes d» l’honneur déjà pourpre ceux à qui Votre Sainteté sem'ble souhaiter celui de la Uare. La fermeté de l’un et la connivence de l’autre ne se manifestent que trop clairement. Mais enfin on pourrait pçut-être excuser la con^ düite du dernier, si elle ne supposait pas l’entière çon^ naissance d’un fait qu’on ne peut tedlement déguispr qu’on ü’entrevoie ouvertement qu’il a dirigé la plun^p dans la confection du bref. a En un mot, très saint Père, le Clergé de France étant un corps des plus savants et dés plus illustres de la sainte Église, lequel n’a d’autre vue ni d’autre pr^tep-’ lion que de la voir de jour en joiir plus florissante ; ayant mûrement réfléchi que la réception du bref de Votre Sainteté no pouvait qu’obscurcir ^ propre splendeur, U n’a voulu ni ne veut consentir à une démarche qui, dans les siècles à venir, ternirait la çloire en possession de laquelle 11 sé maintient né radmettaht pas^ et il prétend, • .A** -nta ^4

• ■ f * 360 CLÉMENT xiv jwr sa très juste résistance actuelle, trausinettre à la I^stéritè un témoiguage éclatant de son intégrité' et de zèle pour la Foi catholique', -pour la prospérité de l'Église romaine et en particulier pour l'honueur de son chef visible. « Ce sont là, très saint Père, quelques-unes des raisons qui nous déterminent, moi et tout le Clergé dece royaume, a ne jamais permettre la publication d'un tel bref, et à déclarer sur cela à Votre Sainteté, comme je le fais par la présente lettre, que telles sont nos dispositions et celles de tout le Clergé, qui d'ailleurs ne cessera jamais de prier avec moi le Seigneur pour la sacrée pei-soniic de Votre Béatitude, adressant nos tiès humbles su|>plications au divin Père des lumières, afin qu'il daigne les répandre abondamment sur "Votre Sainteté, et qu'elles lui découvrent la vérité dont on a obscurci l'éclat. » * L'Église de' France, par l'organe de son plus illustre Pontife, refusait de s'associer à la destruction de la Compagnie de Jésus. Elle donnait ainsi avr Pape un témoignage de sa Foi et de sa respectueuse fermeté. Peu d'années après, quand Clément XIV fut descendu danâ la tombe, il trouva parmi les membres du Sacré Collège des juges qui, à leur tour, se prononcèrent contre lui. Pie VI avait, en 1775, demandé aux Cardinaux leur avis au sujet de l'Institut détruit. Antonelli, l'un des plus savants et des plus pieux (1) , osa écrire ces lignes, foudroyaflte accusation que de douloureux regrets, que l'im(i) Le nrdinal LiODard Antonrlli i-uit Heveii du cardlaal Mcolat AnlODclli, secrélaire des brefs sons Clément XIII. Léonard, préfet de la Propagande et doyen do Sacré Collépe, partaftea avec Conuiri la^cooSancc de Pie Vn. Il l'ecoompagna t Paris en (SOI, et il ftit emprisoniid dans les dernières aimées de régne de Napoléon. .AnloneUi ètaH uae des Inmiém de l'Eglise. Od a de lui une lettre atu éréquea d'Irlande ; ton eonteau proure gu'U e'était pas aussi intolérant gue eberefaent à le repiéernter las biofrapbct modaiMSa ' l:v ^

. .. _ ET LES JÉ8C1TES. 381 minence des périls courus par l'Église inspirèrent, et dont rbistoire, plus calme, 'accepte les sévérités. Le (Cardinal romain et l'Archevêque français furent ta.xés d'exagération par leurs contemporains. En présence des dhcuments que nous avons évoqués, cette exagération elle-même n'est plus qu'un hommage rendu à la vérité. Antonelli s'exprime ainsi : « On n'examine pas s'il a été permis ou non de souscrire un tel bref. Le monde impartial convient de l'injustice de cet acte. 11 faudrait être ou bien aveugle, on porter une haine mortelle aux Jésuites pour rfe pas s'en apercevoir. Dans le jugement (pi'on,a rendu contre eux, quelle règle y a-t-on observée 7 Les. a-t-on entendus ? Leur a-t-on permis de produire leur défense? Une telle manière d'agir prouve qu'on a craint d'évoquer des innocents.' L'odieux de pareilles condamnations , en couvrant les juges d'infa• mie, fait honte au Saint-Siège même, si le Saint-Siège, en. anéantissant un jugement si inique, ne répare sou honneur. « En vain les ennemis des Jésuites nous prônent-ils des miracles pour canoniser le bref avec son auteur (1) '(1) Il est très Tnii'que les Jansénistes et les Philosophes annoncèrent que des miracles se Ihisaient par l'intercession de Ganganelli, et qu'lb parlèrent même de le béatifier. Cette protectioB, accordée é no Pape par les hwrédules et par les sectaires, ne derait pas recommander sa mémoire auprès do Sajot-Siége ; mais Clément XIV n'a jamais mérité cet excès d'indignité. Il s'est tronré dans nne position inextricable, entre deux partis également animés ; il a Ihrorisé l'un au détriment de üautre. A son tribunal, et malgré loi, llmptélé Pa emporté sur le lèle; il a donc dft aussllAt dermir, pour les Encgclopédisles, un grand citoven. U flétrissait, il proscrirait les Jésuites, sons examen, sans aroir entendu leur défense ; on en Ht on Pape modèle défaussé tolérance et d'humanité. I.es CaUioliquea exaltés slrritèrent de se rotr abandonnés. Ganganelli semblait prendré en dédain leurs réclamatioiis; oox, ne tenant pas asseï compte de la silnation, adressèrent h ce Pontife des reproches pleins d'amertume. On le ealemnia dans les deux camps : ic<, en lui aocordant das vertus chimériques t lé, en fahant servir soa esprit dt

363 cUment XIV la question est si l’abolition reste valide ou non.'Pour moi, je prononce, sans crainte de me tromper, que le bref' qui la détruit est nul, non valide et inique, et que, en copséqueuce, la Compaguie de Jésus n’est pas détruite. Ce que j’avance ici est appuyé sur quantité de preuves dont je me contente d'alléger une partie. « Votre Sainteté le sait aussi bien que messeigneurs les Cardinaux, et la chose n’est que trop éclatante, au grand scandale du monde. Clément XIV a offert de luiméme et promis aux ennemis des Jésuites ce bref d’abo- .^ lition taudis qu’il n’était encore que personne privée, et avant qu’il ait pu avoir toutes les connaissances qui regardent cette grande affaire. Depuis, étant Pape,' il ne lui a jamais agréé de donner à ce bref une forme authentique et telle que les canons la requièrent. a Une faction d’hommes actuellement en dissension avec Rome, et dont tout le but était de troubler et de renverser l'Église de Jésus-Christ, a négocié la signatve de ce bref, et l’a enfin extorquée d’un homme déjà trop lié pai' ses promesses pour oser se dédire et se refuser à une telle injustice. « Dans cet infâme trafic, on a fait au chef de l’Église une violence ouverte; on l’a flatté par de faus-ses pro- • messes et intimidé par de honteuses menaces'. « On ne découvre dans ce bref nulle marque d’au-r H pd&MporI à de» parule» odieuses ou cruelles. Les uus ont vu dans Ganginelli le plus iudulgenl et le plus aimalile des Ticairet de Jteu-Chmt ; les autres, un crimiael que son ambition avait perdu, et que ses moqueuses railleries ont ddshonoré. Son caracUn, tes mesures administratives, sa bciblé k détruire i'aacicnne biérarchie monasUque, ont permis au roman de le déifier; les mêmes raisons le iront. trop rabaisser par les vrais Catboliqnea, Clément \1V ne fut ni un saint ni un coupable, mais nn homme bible, (|pi, pour parvauir au pontificat suprême, s'appuya sur des moyens tmp humsiat «t qui fut trafii par eus. La fonte de CaugaacUi est dans sm|. dnctiqq^tirevUaur IcMm. j. Digilized by Google

ET us JtSCTTES. SM tbenticité il est destitué de toutes les formalités^ cauouiques indispensablement requises dans toute sentence définitive. Ajoutez qu'il n’est adressé à personne, quoiqu’on le donne pour une lettre en forme de bref. 11 est à croire que ce rusé Pape a oublié k dessein toutee les formalités, pour que son bref, qu’il n’a souscrit que malgré lui, parût nul à-cbacun, , « Dans le jugement définitif et l'exécution du bief, on n’a obser\'é aucune loi, ni divine, ni ecclésiastique, ni civile ; au contraire, on y viole les lois les plus sacrées que le Souverain Pontife jure d’observer. « Les fondements sur lesquels le bref s’appuie ne sont autre chose que des accusations faciles à détruire, de honteuses calomnies, de fausses imputations. . « Le bref se contredit : ici il affirme ce qu’il nie ailleurs; ici il accorde ce qu’il refusp peu après. ■ Quant aux vœux, tant solennels que simples. Clément XIV s’attribtie, d'un côté, un pouvoir tel qu'aucun Pape [ne s'est jamais attribué; d'un autre cdté, par des expressions ambiguës et indécises, il laisse des doutes et des anxiétés sur des points qui devraient être le plus clairement déterminés. v « Si l'on considère les motifs de destruction que le bref allègue, en en faisant l'application aux autres Ordres religieux, quel Ordre, sous les mêmes (Hétextes, n’aurait pas à craindre une semblable dissolution 7 On peut donc le regarder comme un bref tout préparé pom- la destmction générale de tons les Ordres religieux. . «U contredit et annule, autant qu’il peut, beaucoup de bulles et de constitutions du Saint-Siège, reçues ot reconnues par toute l’Église, sans en donner le motif. Lne si téméraire condamnation des décisions de tant de Pontifes prédécesseurs de Ganganelli peut-elle être siip[kn tée par le Saint-Siège ? ‘T. a €« bref n seandale $i grand et si géaéral

» CLÉMEHJ XIV ' dans l’Église qu’il n’y a guère que les impies, les" hérétiques, les mauvais (Catholiques et les libertins qui en aient triomphé. . ‘ ' « lies raisons sullisent pour prouver que c'e bref est nul et de nulle valeur, et par conséquent que la prétendue’suppres,sion des Jésuites est injuste et n’a produit nul effet. La (Compagnie de Jésus subsistant donc encore, le Siège apostolique,- pour là faire paraître de nouveau sur la terre, n’a qu’à le vouloir et parler : aussi je .suis dans la persuasion que Votre Sainteté le fera, car je raisonne ainsi : « Une Société dont les membres tePdènt à une même lin, qui n’est autre que la gloire de Dieu, qui; pour y arriver, se servent des moyens qu’emploie la Compagnie, <|ui se conforment aux règles prescrites par l’Institut, (jui s’entretiennent dans l’esprit de la (Conqiagnie, une telle Société, quels que" soient son nom, son habit, est très nécessaire à l’Église dâns'ce siècle de la plus affreuse dépravation. Une telle Société n’eùt-elle jamais existé, il faudrait l’établir aujourd’hui, L’Église, attaquée au seixième siècle par des ennemis furieuXj s’est louée des grands services" qu’elle a tirés de la (Compagnie fondfeç par saint Ignace. A la vue de la défection du dix-huitième siècle, l’Église voudra-t-elle se priver des services que cette même (Compagnie est encore en état de loi rendre? Le Saint-Siège, eut-il jamais plus besoin de généreux défenseurs que dans ce dernier temps, où l’impiété et l’irréligion font les derniers efforts pour en ébranler les • fondements? (Ces secours, combinés par une Société en—, tière, sont d’ autant plus nécessaires que des particuliers, . libres de tout engagement, sans avoir été formés sous des lois telles que celles de la (Compagnie, sans avoir pris • son esprit, ne sont pas capables d’entreprendre et de souteiiii" les mêmes travaux. « L’impression que le bref de Clément XIV produiât Digitized by Google

ET US jiStlTES. at5 _ clans la Catholicité est exprimée par ces deux manifestes, qui réunissent Paris et Rome daus le même sentimeut. Le bref, daté du 21 juillet, aurait dû être promulgué le même jour ; la cour de Vienne en retarda la publication , parcequ'elle craignait que les biens des Jésuites ne tombassent entre les mains du Clergé. Joseph il désirait prendre des mesures pour se les approprier. Ce retanl favorisait les incertitudes du Pape : il aurait voulu l'éterniser ; maisFiorida-Blanca ne lui en donna pas le pouvoir. Clément accordait sa> confiance au Prélat Macedonio : l'Espagne le mit dans ses intérêts. De concert avec l'Ambassadeur et le P. Buontempi, on résolut de livrer un dernier assaut à la volonté chancel^te du Souverain Pontife. Cet assaut fut décisif,' et le Itî août 1773 le bref parut. Clément XIV avait nommé une commission pour le faire exécuter. Les Cardinaux André Corsini, Carafia, Marefoscbi, Zelada et CasaU la composèrent. ;Ufani, Macedonio et d'autres prélats ou jurisconsultes leur furent aijjoints. Les jêles avaient été distribués d'avance. A huit heures du soir toutes les maisons des Jésuites sont investies par la garde corse et par les sbires, üu notifie au Général de la Compagnie et aux Pères le Bref de suppression. Alfani e% Macedonio apposent les seellés . surlespapiera ainsi que sur chaque maison de l'Ordre. 'Laurent Ricci est transféré au Collège des .Anglais ; les Assistants et les Profës sont disséminés dans d'autres établissements ; puis, sous les yeux des Délégïiés pontificaux, le pillage des églises, des sacristies et des arcliives de la Société s'ofganise. 11 dura longfemps, et l'image de cette inertie en tiare accordant l'impunité à tous les scandales qulen jaillirent ne s'est jamais efiacée de la mémoire des Romains. Ils racontent encore que les diamants dont la Madone du Gesd était converle passèrent le lendemain à la maltresse d' .Alfani, et que cette femmç s'en para publiquement. On avait exproprié les

S6fi CltMENT Mt’ Jésuites; otI'W songea pas à assurer leur exfstence. La. spoliation, entre les mains d’Alfani et de Macedonlo, prit des allures tellement cyniques, l’injustice marcha si au-' dacieusement tête le^’ée, que le cardinal Marefoschi, que ses inunitiés peimanentes envers l’Institut avaient ftiit nommer commissaire, se révolta contre tant de cruautés. Pour ne pas autoriser par sa présence des turpitudes de plus d’une sorte, il renonça à siéger dans cette *commissibn. Le 22 septembre Clément XIV fit conduire au château Saint-Ange le Général, ses Assistants, Comelli, secrétaire de l’Ordre, les PP. I^lbrestier, Zaccliaria, Gautier et Faure. Ce demipr était l’un des plus brillants écM-; vains de l’Italie. On redoutait la causticité de son esprit et l’énergie de sa raison (1). Ce fut son seul crime; et les Philosophes, qui abusaient de la licence d’écrii-e, applaudirent à tet asservissement de la pensée. I.e Souverain Pontife avait à sa disposition les archives de la Compagnie. Les lettres les plus intimes, les correspondances de chaque Père, les papiers de l’Ordre, ses affaires, le bilan de sa fortune, tout était sous les yeux de la commiseion, qui se montrait implacable. On tortura par des interrogatoires captieux les prisonniers qui, tenus dans le plus complet isolement, pouvaient, obsédés (t) L”hit(rrosiiloira da ifevhe » pas* an ces tanna. Le magiiliait inMniciaar lai dlL daiu soa eacbol > • Monûeur l'abb^ il m'ol eiyofail de TOUS annouoer que vous a'éta ici pour aucun crioie. — Je le croù bien, puisque je n'cn ai pas commis. — Vous n'y éla m£me pas pour certains fcrits que tous avei pubiiés. — Je le crois bien encore, puisque, d'abord. Il n'r arail pas défense d’écrire', et qu’énsuile Je ne l’ai' hil que pour répondre aex alomnla que Ton Tomisiah eoalre la société dont j’élais laeabre. — Qn*) 4v'll <n wfl, tons atUa id pour rien de loul cela, unis sasilemeat pour roua emptcber d’écrire contre le Bref. — Obi ohl mon■car, ToUb une jurisprndeiice nouvelle I C’nt donc à dire que, si le SaÎDlPère avait craint que je ne volasse, i| m’aurait envoyé aux galéies, et, s'il avait eu peur que je n'aasastinasse, il m'autiH faii pendre piéveoUvemenl. s . Digitized’bÿ t .

ET jMiiites. SA7 par la crainte ou par le désespoir, se satirer en faisant d'utiles révélations. Ricci et les Jésuites enfermés dans • le château Saint-Ange ne se.plaignirent pas de la captivife q^u'oii leur infligeait. Ils déclarèrent qu'ils étaient ■enfants d'obéissance et que, comme. membres de la Société de Jésus ou Prêtres catholiques, ils n'avaient rien à sfe reprocher des accusations dont on les chargeait. On leur parla de trésors cachés dans des souterrains, de leur insoumission aux volontés du Pape ; ces vieillards, courbés sous le poids des années, secouèrent leurs chaînes en souriant tristement, et ils répondirent : « Vous avez les clefs de toutes nos affjûres, de tous nos secrets ; s'il y a des trésors, vous devez nécessairement en saisir la trace. » On cherchait partout; l'avidité d'Alfani et de Macedonio ne se lassait jamais ; la conscience troublée de Clément XIV aurait voulu justifier sa partialité en découvrant quelque trame mystérieusè. Tout fut inutile. Et néanmoins le Général de l'Institut avait fait beau jeu aux magistrats inquisiteurs. Quelques amis de la Compagnie, deux on trois même de ses Pères, avaient conseillé à Jliccî de soustraire aux regards les papiers les plus importants de l'Ordre de Jésus. On lui offrait de les cacher en lieu sûr. Hicci déclara qu'il ne consentirait jamais à des actes qui pouvaient faire suspecter la parfaite innocence de ses Frères et la sienhe propre. Il enjoignit de laisser les archives et les livres de compte h leur place ordinaire; chacun se conforma à la prescription. • - Au milieu de tous les procès-verbaux et rapports qui furent adressés soit au Pape; soit aux Cardinaux-Commissaires pour la suppression, il existe un document qui "tire une certaine valeur de l'homme qui l'a rédigé et des fonctions que cet homme exerçait. Le Dominicain ThomasrMarie Mamachi, maître du Sacré Palais, fut chargé de visiter une caisse de papiers et de livres saisis chez

CUMEMT XIV MH l'abbé Stefanucci, ex-Jésuile. Le Domioicaiii, dont le nom est cher k la littérature chrétienne par son Traité des mcrurs des fidéies- pendant tes pnmtiers siMes de l'Égtise et par d’autres ouvragés religieux, écrivît et signa de sa main un rapport sur cette visite. L' autographe est entre nos mains ; il décèle en sou auteur une perspicacité inquisitoriale qui ferait honneur à plus d'un min'istre de la police. Le P. Stefaiiucci appartenait à une famille romaine riche et honorée ; il avait passé par les emplois impor. lants de son Ordre ; il était même le théologien du cardinal d'York, et voici les bases de l'accusation qdè dirige contre lui le maître du Sacré Palais. Les manu.wits des Jésuites contiennent des remarques sur les accusations dont la Compagnie fut l’objet; ils discutent le cas éventuel de la suppression ; ils parlent des cours d’Espagne, de Portugal et de France, ainsi que du marquis de Ponihal. Ils contiennent des prophéties relatives aux Jésuites et au futur rétablissement de l’Institut. Les livres imprimés traitent en grande partie des événements'du Portugal, de la dévotion au Sacré Cœur de Jésus, du probabilisme et de la cause de Palafox. De cet exposé de faits si simples le Dominicain a l'art de tirer trois chefs d’accusation contre les Jésuites. 1* Empressement à conserver de vaines prophéties, des écrits injurieux aux princes et k leurs ministres. 2* Attachement opiniâtre au jésuitisme, à des maximes que le Pape a condamnées par cela seul qu’il a supprimé l’Ordre de Jésus. 3’ Persévérance dans la conviction de l’innocence de la Compagnie. Mamachi développe ces trois accusations sans songer qu’il était bien permis à un enfant. de saint Ignace de défendre son Institut ou de posséder les livres qui le défendaient, lorsque, dans la bi-, bliotbèque privéede Laurent Gaugauelli, ou trouvait tous les ouvrages qui attaquaient la Compagnie; Ces ouvrages. Bigitized-teT-Goi ^

ET LES JESUITES. ■m dont nous sommes le possesseur, portent encore à la première page ces mots écrits de la main même du Cordelier qui sera Clément XIV : Ex libris fratrk Laun-nUi (ianganelti Stiixli Oflicii consultons. Le maître du Sacré Palais ne se borne pas à ce rôle d'agent de police. Le P. Stefanucci est donc coupable ; il lui trouve des complices dans un grand nombre de personnages haut placés ; il demande qu'on les surveille. Puis, après avoir appuj^é son opinion sur une lettre de saint Augustin au prètie Sixte, blâmant la négligence qui faisait tolérer à Rome les hérétiques de ce temps. Mamachi témoigne le désir de voir prendre des précautions contre les improbateurs du Bref. « Dieu veuille, .ajoute-t-il, qu'il n'y ;iit pas de semblables critiques à Rome, ou du moins qu'il y en ait peu et de ba.sse ou médiocre condition. Qu'il ne s'y rencontre pas aussi des défenseurs de ces maximes que, par son Bref plein de prudence. Sa Sainteté veut voir abandonnées et rejetéespar ceux même qui professaient le Jésuitisme. En n'en tenant aucun compte, ne peut-il pas naître des discordes qui troublent la tranquillité des États et de l'Église? Je n'en sais rien ; mais ce que je comprends très bien par l'histoire, c'est que souvent les petites étincelles provoquent les grands incendies. » Mamachi n' .avait trouvé que des manuscrits ou des livres inoffensifs ; on voit les conséquences qu'il déduit de son inquisition. Qu'eùt-ce donc été si ses recherches l'eussent mis sur la trace d'un de ces mille complots qu'on prête si généreusement aux Jésuites? Qu'eût-il dit si les preuves de la turbulence et des richesses tant reprochées à la Compagnie de Jésus se fus.sent trouvées dans leurs archives, là où elles devaient nécessairement se trouver, leur existence une fois admise. Le procès contre les Jésuites embarrassait beaucoup plus les (’.ardinaux instructeurs que les accusés •iU

CLÉMENT XIV S70 pux-mêtnes; on résolut de le faire traîner en longtieur. Ce Alt alors qu'on exhuma les p.aroles, presque sacra* mentelleS, ihises dans la bouche de Ricci, ce fameux Sim ut siint. aut non tint (1), qui n'a jamais été jirononcé, mais que tous les Pères de l'Institut ont pensé, car il était la conséquence de leurs vœux et de leur vie. Du 1(5 août au 16 septembre 1773, on se fatigua à chercher la trace des complots et des intrigues qu'on désirait faire surgir. On employa à ce rude service les Prélats et les légistes qui s'étaient le plus vivement prononcés contre les Jésuites; et, le 15 septembre, le cardinal André Corsini, le pensionné de Pombal; le chëf de la (Commission instituée pour exécuter la sentence rendue, désespère lui-même d'arriver à son but. C.e n'est plus le facteur des mauvais livres de Pagliarihi; le cardinal André se transforme en geôlier ; mais ses ttccupations ne l'empêchent pas de songer à Ses intérêts, et il accnêe réception dè l'argent qu'il a si tristement gagné. U Rien que je saehe, écrit-il à Pagliarini, que Marc Bargigli, chargé par moi de toucher ma pension de Portugal, ait répondu pleinement à votre dernière, qûi m'en annonça le paiement, jë ne veüX pas néanmoins négliger de vous assurer moi-méme de ma continuelle gratitude et de ma reconnaissance toujours présente pour les embarras que je vous 8àuse. Si j'ai tant tardé à vous en donner une preuve sincère, ce retard tient aox nombreux travaux qui me pressent, puisque déjà, depuis (1) C'etI Canceioli, dans son romao sur Clémenl XIV, qui attribue no P. Ricci ce root devenu célèbre. Le Général des Jésuites ne l'a jamais proBoncé devant le Pape Clément XIV, puisqu'il lui fut impossible de l'entreteiiir depuis son élévation an siège de Pierre. Ces paroles sont tombées ée la bouebe de Clément Xlll, lorsqu'on 17SI le Cardinal de RocbechomM, , ambassadeur de France k Home, lui demandait de modiSer easentieliemeBt les Constitutions de l'Ordre. On voulait un supérieur paiticuUer pour les |ésallqs français; alors le Pape, résistant k ces innovations proposées, s'écria ; t Ou'ils soient ce qn'iis sont ou qu'ils ne soient plus 1 1

ET f.KS JÉSriTES. • . 37^ nn mois et plus, j'ai été choisi par Ss Sainteté comme président de la sacrée Congrégation destinée à procéder à la suppression de la Compagnie de Jésus. Cette sun pression est eiïectuée depuis le soir du i(î août passé ainsi que votre Seigneurie en aura été déjà informée Vu le weret inviolable, base de la susdite Congrégation je n ai aucune nouvelle intéressante à vous communiquer. Seulement je vous dirai qu'au milieu des devoirs qui m assiègent, celui de faire surveiller de près par la irouj» l'abbé Laurent Ricci et d'autres chefs de la Compagnie n'est pas le moindre. » Clément XIV, dans des prévisions d'avenir, n'avait pas osé engager l'Église d'une manière trop solennelle. Il avait tôujours refusé de rendre une bulle pour la dissolution de la Société de Jésus, et sa sentence parut .sous forme de bref (1), comme plus facile à révoquer. Ce bref ne fut pas dénoncé aux Jésuites selon la coutume canonique; on ne l'aflicha ni au Champ de Flore ni aux portes de la basilique de Saint-Pierre. L'élise gallicane refusait de l'accepter. Le Roi d'Espagne le regarda comme insuffisant. La Cour de Naples défendit de le « roi^ prince, O» magumitt. et ^^elquefoU à de simples particulier, ! on . eoulume de l'expMIerea pspier^^ .«r^e, affi,!,*, Ié*è,« e, «ccincte.. La mattfre d« bidJea e« ordinairenieiit plu, importante; leur forme eM pin, ample; elle, «uit loojour, écrite, ,nr parchemin. Quand le Pape est mort, on n'expédie ph» «te tmlles pendant la racance du Siège. Le nouveau Pontife lui-méme ^tient de celte forme plus utlennclle avant son couronnement : il ne donne alors que des breft on des deml-MU, (umi-MIe ou metxe-éoHc), nom dérivé du cachet en plomb qui te, accompagne pendn avec nne ficelici et dont nne de, Ihce, est alon sans Imcription. Dans le, bulle, proprement «lites, ce cachet repréMnte d'on côté les tête, de saint Pierre et de saint Paul, et de l'antre U porte le nom du Pape régnant : mais dans les dtmitulUM, il n'y a que l'image de, apétres. Dizionnrro di fnidnione sfonVo eccttttiatliea, etc., eompHato dei cavaHere Gaetano Moroni, an mot Botta, S t et 8, t, V, p. S77 et 181 ; au mot tfrew, J i, t. vr, p. 117.

un mois et plus, j'ai été choisi par Sa Sainteté comme président de la sacrée Congrégation destinée à procéder à la suppression de la Compagnie de Jésus. Cette suppression est effectuée depuis le soir du 16 août passé, ainsi que votre Seigneurie en aura été déjà informée. Vu le secret inviolable, base de la susdite Congrégation, je n'ai aucune nouvelle intéressante à vous communiquer. Seulement je vous dirai qu'au milieu des devoirs qui m'assiègent, celui de faire surveiller de près par la troupe l'abbé Laurent Ricci et d'autres chefs de la Compagnie n'est pas le moindre. »

Clément XIV, dans des prévisions d'avenir, n'avait pas osé engager l'Église d'une manière trop solennelle. Il avait toujours refusé de rendre une bulle pour la dissolution de la Société de Jésus, et sa sentence parut sous forme de bref (1), comme plus facile à révoquer. Ce bref ne fut pas dénoncé aux Jésuites selon la coutume canonique; on ne l'afficha ni au Champ de Flore ni aux portes de la basilique de Saint-Pierre. L'Église gallicane refusait de l'accepter. Le Roi d'Espagne le regarda comme insuffisant. La Cour de Naples défendit de le

(1) Un bref est une lettre que le Pape écrit aux rois, princes ou magistrats, et quelquefois à de simples particuliers : on a coutume de l'expédier en papier, sur des affaires brèves, légères et succinctes. La matière des bulles est ordinairement plus importante; leur forme est plus ample; elles sont toujours écrites sur parchemin. Quand le Pape est mort, on n'expédie plus de bulles pendant la vacance du Siége. Le nouveau Pontife lui-même s'abstient de cette forme plus solennelle avant son couronnement : il ne donne alors que des brefs ou des *demi-bulles* (*semi-bolle* ou *mezze-bolle*), nom dérivé du cachet en plomb qui les accompagne pendu avec une ficelle, et dont une des faces est alors sans inscription. Dans les bulles proprement dites, ce cachet représente d'un côté les têtes de saint Pierre et de saint Paul, et de l'autre il porte le nom du Pape régnant : mais dans les *demi-bulles*, il n'y a que l'image des apôtres. *Dizionario di erudizione storica ecclesiastica*, etc., *compilato* del cavaliere Gaetano Moroni, au mot *Bolla*, § 1 et 8, t. v, p. 277 et 281 ; au mot *Breve*, § 1, t. vi, p. 117.

372 CLÉMENT XIV promulguci' sous peine de mort. Marie-Thérèse, en se l éservant tous ses droits, c’est à dire en laissant Joseph II s'emparer des cinquante millions de biens possédés par les Jésuites, concourut purement et simplement aux vues du Pape pour le maintien de la tranquillité de l’Eglise. La Pologne résista pendant quelque temps; mais les vieux cantons suisses ne consentirent pas aussi facilement à sc soumettre. L’exécution du bref leur paraissait dangereuse pour la Religion catholique. Ils en écrivirent à Clément XIV. Dans cet intervalle, les disci])los de l’Institut s’étaient sécularisés par obéissance; Lucerne, Fribourg et Soleure ne permirent jamais qu’ils nbandoimassent leurs collèges. Ainsi le décret pontifical ne satisfaisait ni les amitiés ni les haines catholiques ; il ne fut loué que par Pombal et par les Philosophes. Le Pape eut le malheur de devenir un grand homme aux yeux des Calvinistes de Hollande et des Jansénistes d’Utrecht, qui firent fi-apper une médaille en son honneur. Cette flétrissure, dont ses vertus s’indignèrent, fut .sensible au cœur de Ganganelli; en apprenant la joie des ennemis de la Religion il comprit toute l’étendue de son erreur, mais il s’était placé dans l’impassibilité de la réparer. ,. . U ne lui restait plus qu’à mourir; on tira de sa tnoiT une dernière calomnie contre l’Ordre de Jésus. So.hœll raconte (1) : « Clément XIV, dont la santé, selon la rem.arqne de plusieurs écrivains, commença à dépérir depuis la signature du bref, mourut le 22 septembre 1774, âgé de près de soixante-neuf ans. Après l’ouverture de son corps, qui se lit devant un grand nombre de curieux, les médecins déclarèrent que la maladie à laquelle il :ivaît succombé provenait de dispositions scorbutiques Pt liémon'oïdales, dont il était affecté depuis longues (I) (ours d'hutitir* dé» /s’fa/j européHt, t. UJVt p.

promulguer sous peine de mort. Marie-Thérèse, en se réservant tous ses droits, c'est à dire en laissant Joseph II s'emparer des cinquante millions de biens possédés par les Jésuites, concourut purement et simplement aux vues du Pape pour le maintien de la tranquillité de l'Église. La Pologne résista pendant quelque temps; mais les vieux cantons suisses ne consentirent pas aussi facilement à se soumettre. L'exécution du bref leur paraissait dangereuse pour la Religion catholique. Ils en écrivirent à Clément XIV. Dans cet intervalle, les disciples de l'Institut s'étaient sécularisés par obéissance; Lucerne, Fribourg et Soleure ne permirent jamais qu'ils abandonnassent leurs colléges. Ainsi le décret pontifical ne satisfaisait ni les amitiés ni les haines catholiques; il ne fut loué que par Pombal et par les Philosophes. Le Pape eut le malheur de devenir un grand homme aux yeux des Calvinistes de Hollande et des Jansénistes d'Utrecht, qui firent frapper une médaille en son honneur. Cette flétrissure, dont ses vertus s'indignèrent, fut sensible au cœur de Ganganelli; en apprenant la joie des ennemis de la Religion il comprit toute l'étendue de son erreur, mais il s'était placé dans l'impossibilité de la réparer.

Il ne lui restait plus qu'à mourir; on tira de sa mort une dernière calomnie contre l'Ordre de Jésus. Schœll raconte (1) : « Clément XIV, dont la santé, selon la remarque de plusieurs écrivains, commença à dépérir depuis la signature du bref, mourut le 22 septembre 1774, âgé de près de soixante-neuf ans. Après l'ouverture de son corps, qui se fit devant un grand nombre de curieux, les médecins déclarèrent que la maladie à laquelle il avait succombé provenait de dispositions scorbutiques et hémorroïdales, dont il était affecté depuis longues

(1) *Cours d'histoire des États européens*, t. XLIV, p. 85.

ET LES JtSllTKS. ;ns années, et qui étaient devenues fhortelles par iin travail' excessif et par la coutume qu'il avait prise de provoquer artificiellement des sueurs fortes, même dans les grandes chaleurs. Cependant les personnes formant ce qu'on appelait le parti espagnol répandirent un tas de fables pour faire croire qu'il avait été empoisonné avec de l'eau de Tofana, production imaginaire dont beaucoup d'ignorants ont parlé, et que personne n'a jamais vue ni connue. On fit circuler une quantité de pamphlets qui accusaient les Jésuites d'être les auteurs d'un crime dont l'existence ne repose sur aucun fait que l'histoire puis.se admettre. » ^Quelques Catholiques n'ont pas eu la loyale discrétion de l'historien protestant; à leurs yeux Clément XIV est bien mort empoisonné. Pour établir cette hypothèse, qui devait tout naturellement .se transformer en certitude, puisqu'elle servait à dépopulariser la Compagnie de Jésus, oii s'appuya sur toute espèce de conjectures. On donna un rôle important à une villageoi.se de Valentano nommée Bernardine Renzi, pythonisse chrétienne, qui lisait dans l'avenir et qui annonça jour pour jour la mort du Souverain Pontife. De ce fait, assez peu rare dans les annales de l'Église, on tira d'étranges déductions. Bernardine prophétisait que le Saidt-Siége serait bientôt vacant, et qu'elle ne tarderait pas à être arrêtée. « Ganganelli, disait-elle, me tiendra en captivité, Braschi me délivrera. » Deux Jésuites, les PP. Coltraro et Venissa, Ruent soupçonnés, avec son confesseur, de répandre les prédictions de cette femme. La force armée les écroua au château Saint-Ange ; Bernardine fut à son tour privée de la liberté. La plupart de ces faits se passaient avant le 21 juillet 1773. L'empoisonnement de Client XIV eût été alors un crime utile aux Jésuites. On pourrait le comprendre tout en le réprouvant; mais après le bref, que leur importait la vie ou la mort du Pape

années, et qui étaient devenues mortelles par un travail excessif et par la coutume qu'il avait prise de provoquer artificiellement des sueurs fortes, même dans les grandes chaleurs. Cependant les personnes formant ce qu'on appelait le parti espagnol répandirent un tas de fables pour faire croire qu'il avait été empoisonné avec de l'eau de Tofana, production imaginaire dont beaucoup d'ignorants ont parlé, et que personne n'a jamais vue ni connue. On fit circuler une quantité de pamphlets qui accusaient les Jésuites d'être les auteurs d'un crime dont l'existence ne repose sur aucun fait que l'histoire puisse admettre. »

Quelques Catholiques n'ont pas eu la loyale discrétion de l'historien protestant ; à leurs yeux Clément XIV est bien mort empoisonné. Pour établir cette hypothèse, qui devait tout naturellement se transformer en certitude, puisqu'elle servait à dépopulariser la Compagnie de Jésus, on s'appuya sur toute espèce de conjectures. On donna un rôle important à une villageoise de Valentano nommée Bernardine Renzi, pythonisse chrétienne, qui lisait dans l'avenir et qui annonça jour pour jour la mort du Souverain Pontife. De ce fait, assez peu rare dans les annales de l'Église, on tira d'étranges déductions. Bernardine prophétisait que le Saint-Siége serait bientôt vacant, et qu'elle ne tarderait pas à être arrêtée. « Ganganelli, disait-elle, me tiendra en captivité, Braschi me délivrera. » Deux Jésuites, les PP. Coltraro et Venissa, furent soupçonnés, avec son confesseur, de répandre les prédictions de cette femme. La force armée les écroua au château Saint-Ange ; Bernardine fut à son tour privée de la liberté. La plupart de ces faits se passaient avant le 21 juillet 1773. L'empoisonnement de Clément XIV eût été alors un crime utile aux Jésuites. On pourrait le comprendre tout en le réprouvant ; mais après le bref, que leur importait la vie ou la mort du Pape ? Quand des

S7Û CLÊH8NT XIV lioinnies aussi habiles qu'on lés suppose se décideut à un assassinat, ce n’est pas pour consacrer un fait accompli ' ((u'ils se font coupables, mais pour le prévenir. Les Jésuites n’ont pas tué Ganganelli quand son décès leur était avantageux, lorsqu’ils étaient encore debout; est-il possible, est-il présumable qu’ils l’aient empoisonné quand leurs supérieurs languissaient dabs les fers, et ([uand eux-mèmes, dispersés et ruinés, subissaient leur destin avec une simplicité d’enfants? ün avait prétendu que les Philosophes et le duc de Choiseul avaient fait mourir le Dauphin, fils du roi' Louis XV, et le Pape Rezzonico. C’était une calomnie et une invraisemblance. L’histoire les repousse toutes deux avec dédain, car pour croire aux grands crimes il faut de grandes preuves. Les adversaires de la Comjtagnie de Jésus, à quelque secte qu’ils appartiennent, n’ont pas eu cette réserve. A les entendre, à les lire dans ces documents autographes que nous venons d’évoquer, les Jésuites, vivant au milieu du monde, dans la sobtude ou sur les terres vierges des Missions semblent tenir boutique de poison. Ils ellaceraient par leurs crimes imaginaires toutes les Locustes de l’antiquité, et en face de tant d’imputations, on est tenté de se demander si, dans ce siècle, la mort naturelle avait été supprimée par arrêt de la philantropie nouvellement découverte. Les Jésuites possédaient le secret de tuer leurs ennemis, inévitablement iis ont dû frapper Ganganelli. On a donc allirmé sur de vagues soupçons, nés d’une haine implacable, que la mort du Pape avait offert différents symptômes d’empoisonnement, et que lui-même, dans sou agonie, avait proclamé qu’il mourait victime. Gette agonie fut. il est vrai, aussi longue que douloureuse : elle commença le jour où il s'assit sur la Ghage apostolique, aile ne se termbia qu'avec son dernier, soupir. -Il -y eut dans ce Pontife, peu fait peur la luun. un 'ïitizeCT'. i

ET LES JÉSUITES. combat intérieur qui dévora les restes de sa vie j combat affreux où la faiblesse était aux prises avec la justice. 11 résista, il atermoya autant que les ressources de sou imagination le permirent ; il espéra toujours que ce calic(d'amertume, présenté par les princes de la maison de Bourbon, serait éloigné de ses lèvres ; mais f l'arrivée du comte de Florida-Blanca ses angoisses redoublèrent. L'ambassadeur espagnol fut le bourreau de l'homme; le remords acheva le Pontife. Le souvenir de la Compagnie Jésus, détruite par lui, l'assiégeait sans cesse. Alors son esprit, parfois lucide, mesurait le mal qu'il avait fait à l'Eglise, la tache qui déshonorait son nom, l'opprobre qui s'attachait à un Pape dont les ennemis de toute religion célébraient seuls les philosophiques vertus. Le contraste de la douleur des fidèles et de la joie des incrédules était pour lui une désolation. D'amères pensées le tounnentaient jour et nuit j sa raison s'égarait, et souvent, au milieu des ténèbres, il se réveillait en sursaut croyant entendre les cloches du Gesu qui tintaient son agonie. Dans cette occasion comme toujours, les persécutés ne furent pas les plus à plaindre. En présence de ce désespoir, il ne resta plus aux proscrits qu'à prier pour le proscripteur plus malheureux que ses victimes. 11 avait dit en signant le bref : « Quota supprosioiie mi darà lu morte ! » Longtemps après l'avoir promulgué, on le voyait errer dans ses appartements, et s'écrier à travers les sanglots: « Grâce 1 grâce! Compulmu feci ! compulsua fcci ! U Déplorable aveu qu' un noble repentir arrachait à la démencp. Le Pape était menacé de mourir fou ; mais ce n'était pas l'acqua di tofana, ce chimérique poison administré par une main invisible qui corrompait son sang, qui brûlait ses entrailles, (|ui faisait de son sommeil la plus cruelle des agitations. Eulin le 22 septembre 177â, la raison revint à Clément, mais la raison avec la mort.

376 ^ CLÉilENT XIV A ce suprême moment la plénitude de son intelligence lui fut rendue. Le cardinal Malvezzi, le mauvais ange du Pontife, assistait à sa dernière heure; Dieu iie permit pas que le successeur des Apôtres expirât sans réconciliation avec le c*l. Pour arracher cette âme de Pape à l'enfer, qui, selon une de ses paroles, était devenu sa maison,, et pour que la tombe ne s'ouvrit pas sans espérance sur celui qui ne cessait de répéter: ad.' Dio. sono dannato! » Un miracle était nécessaire. Le miracle se fit. Saint Alphonse de Liguori était alors évêque de Santa Agata dei Goti au royaume de Naples. La Providence, qui veillait encore plus à l'honneur du Pontificat suprême qu'au salut d'un chrétien compromis par une grande faute, désigna Alphonse de Liguori comme sou intermédiaire entre le ciel et Ganganelli. Au procès de la canonisation de ce saint (1) on lit de quelle manière le prodige s'opéra. « Le vénérable serviteur de Dieu , demeurant à Arienzo, petite ville de son diocèse (c'était le 21 septembre 1774), eut une espèce d'évanouissement. Assis sur son fauteuil, il resta environ deux jours dans un doux et profond sommeil. Un des gens de service voulut l'éveiller. Son Vicaire Général, don Jcau-Nicolas de Rubino, ordonna de le laisser reposer, mais de le garder à vue. S'étant enfin éveillé et ayant aussitôt donné quelques coups de sonnette, ses gens accoururent. Les voyant fort étonnés: « Qu'est-ce qu'il y a? leur dit-il. — Ce qu'il y a, répondirent-ils, voilà deux jours que vous ne parlez pas, que vous ne mangez pas, que vous ne donnez aucun signe. — Vous autres, dit le serv'iteur de Dieu, vous me croyiez endormi, mais il n'en était rien ; vous ne savez pas que je suis allé assister le Pape, qui est déjà mort. On ne tarda point d'apprendre que Clément XlV était (1) ïnformalioi animadtertioncs et i'ttpomw tuftra V, S. D, AlphoHëi lUaria: dîLi^orio, (Rome, 1800.)

A ce suprême moment la plénitude de son intelligence lui fut rendue. Le cardinal Malvezzi, le mauvais ange du Pontife, assistait à sa dernière heure; Dieu ne permit pas que le successeur des Apôtres expirât sans réconciliation avec le ciel. Pour arracher cette âme de Pape à l'enfer, qui, selon une de ses paroles, était devenu sa maison, et pour que la tombe ne s'ouvrît pas sans espérance sur celui qui ne cessait de répéter : « *Ô! Dio, sono dannato!* » Un miracle était nécessaire. Le miracle se fit. Saint Alphonse de Liguori était alors évêque de Santa Agata dei Goti au royaume de Naples. La Providence, qui veillait encore plus à l'honneur du Pontificat suprême qu'au salut d'un chrétien compromis par une grande faute, désigna Alphonse de Liguori comme son intermédiaire entre le ciel et Ganganelli. Au procès de la canonisation de ce saint (1) on lit de quelle manière le prodige s'opéra.

« Le vénérable serviteur de Dieu, demeurant à Arienzo, petite ville de son diocèse (c'était le 21 septembre 1774), eut une espèce d'évanouissement. Assis sur son fauteuil, il resta environ deux jours dans un doux et profond sommeil. Un des gens de service voulut l'éveiller. Son Vicaire Général, don Jean-Nicolas de Rubino, ordonna de le laisser reposer, mais de le garder à vue. S'étant enfin éveillé et ayant aussitôt donné quelques coups de sonnette, ses gens accoururent. Les voyant fort étonnés: « Qu'est-ce qu'il y a? leur dit-il. — Ce qu'il y a, répondirent-ils, voilà deux jours que vous ne parlez pas, que vous ne mangez pas, que vous ne donnez aucun signe. — Vous autres, dit le serviteur de Dieu, vous me croyiez endormi, mais il n'en était rien; vous ne savez pas que je suis allé assister le Pape, qui est déjà mort. On ne tarda point d'apprendre que Clément XIV était

(1) *Informatio, animadversiones et responsio supra virtutibus V. S. D. Alphonsi Mariæ di Ligorio.* (Rome, 1806.)

ET LES JÊ8D1TE8. 377 mort le 22 septembre, à treize heures (entre huit et neuf heures du matin), c'est à dire au moment précis où le sen iteur de Dieu avait agité sa sonnette. » • Tel est ce récit dont Rome, si difficile en matière de miracles et qui ne les constate qu' après les avoir mûrement examinés, accepte la responsabilité dans les actes de la canonisation d'Alphonse de Liguori. Rome l'a discuté : Rome a prononcé ; cette bilocotion est un fait historique. Liguori assistait le Pape Clément XIV à ses derniers moments, et cette inten'ention, dont Ganganelli seul eut connaissance, dont seul il ressentit les mystérieux effets, fit régner le calme et sans doute l'espérance dans son cœur si violemment agité. On l'avait forcé à créer in petto onze cardinaux imposés par les ennemis de la Société de Jésus. Malvezzi veut profiter de cette sérénité dont il n'a pas le secret. Il supplie le Pape d'achever son œuvre en confirmant les promotions qui seront nécessaires aux puissances dans le prochain Conclave. La justice était enfin descendue sur la tète du Pontife. 11 avait la con.science du prodige que le ciel accomplissait en sa faveur,; il s'en montra digne en refusant d'accéder à la demande du Cardinal. « Je ne le puis ni ne le dois, répondit-il,, et le Seigneur jugera mes motifs.» Malvezzi et 'ses complices insistaient. « Non, non, s'écria le Pape, je vais à l'Éternité, et je sais pourquoi. » ' Ce refus, si extraordinaire dans un Souverain Pontife qui avait tant accordé, paraissait inexplicable. 11 se fit avec un courage que semblait doubler l'approche des ju'geinenLsde Dieu, et Ganganelli expira saintement comme il aurait toujours vécu s'il n'eût pas mis une heure d'ambition et un désir d'iniquité entre sa pourpre et la tiare. A Rome, la mort n'amène jamais le jour des éloges comme dans le reste du monde. Les Égyptiens de la

mort le 22 septembre, à treize heures (entre huit et neuf heures du matin), c'est à dire au moment précis où le serviteur de Dieu avait agité sa sonnette. »

Tel est ce récit dont Rome, si difficile en matière de miracles et qui ne les constate qu'après les avoir mûrement examinés, accepte la responsabilité dans les actes de la canonisation d'Alphonse de Liguori. Rome l'a discuté ; Rome a prononcé ; cette bilocotion est un fait historique.

Liguori assistait le Pape Clément XIV à ses derniers moments, et cette intervention, dont Ganganelli seul eut connaissance, dont seul il ressentit les mystérieux effets, fit régner le calme et sans doute l'espérance dans son cœur si violemment agité. On l'avait forcé à créer *in petto* onze cardinaux imposés par les ennemis de la Société de Jésus. Malvezzi veut profiter de cette sérénité dont il n'a pas le secret. Il supplie le Pape d'achever son œuvre en confirmant les promotions qui seront nécessaires aux puissances dans le prochain Conclave. La justice était enfin descendue sur la tête du Pontife. Il avait la conscience du prodige que le ciel accomplissait en sa faveur, ; il s'en montra digne en refusant d'accéder à la demande du Cardinal. « Je ne le puis ni ne le dois, répondit-il, et le Seigneur jugera mes motifs. » Malvezzi et ses complices insistaient. « Non, non, s'écria le Pape, je vais à l'Éternité, et je sais pourquoi. »

Ce refus, si extraordinaire dans un Souverain Pontife qui avait tant accordé, paraissait inexplicable. Il se fit avec un courage que semblait doubler l'approche des jugements de Dieu, et Ganganelli expira saintement comme il aurait toujours vécu s'il n'eût pas mis une heure d'ambition et un désir d'iniquité entre sa pourpre et la tiare.

A Rome, la mort n'amène jamais le jour des éloges comme dans le reste du monde. Les Égyptiens de la

CI^KT XIV 378 ville éteruelle traînent inévitablement au tribunal de leurs sarcasmes le Pape que le trépas vient de soustraire à leur respectueuse familiarité. Ils se vengent de leur adoration en poursuivant sa mémoire. Celle de Clément XIV fut insultée sans pitié ; et tandis que le cri de la malédiction romaine se confondait avec les louanges intéressées que la secte philosophique faisait entendre sur ce tombeau entr'ouvert, un Jésuite, le P. Jules de Cordara, traçait cette page de ses Commentaires sur la suppression de la Compagnie. « Ainsi (Uément XIV finit sa vie, ainsi il termina son court pontificat. Pape, s'il est permis de s'exprimer ainsi, plus malheureux que méchant, Pape qui aurait été admirable s'il eût vécu dans des temps meilleurs. Car il était recommandable par plusieurs qualités insignes de l'esprit. Il avait du savoir et des vertus. On trouvait en lui une sagacité profonde, principal mérite d'un Prince, à mon avis. Quoique au faîte des honneurs, il était doué d'une sagesse vraie, d'une rare modération. Doux, affable, bon, d'un caractère toujours égal, jamais précipité dans ses conseils, ne se laissant jamais aller aux excès de zèle. De la dignité dont 11 était revêtu, la plus grande sur la terre, il ne paraissait prendre qu'à l'extérieur le luxe qui l'entourp et les soins du gouvernement qui y sont attachés. « Voyant les Princes imbus des opinions de Fébronius et remplis de préjugés sur l'autorité du Souverain Pontife, il crut airéter leurs projets en se faisant à luimême ainsi qu'à l'Église deux graves blessures. La première fut la destruction de notre Institut; la seconde, plus profonde encore, plus difficile à guérir, fut la sup- ' pression en quelque sorte de cette Constitution à la fois si ancienne et si vénérable que l'on appelait la bulle in cœm Domini. A elle seule, elle faisait la force du SaintSiège, elle Iç soutenait debout en face de l'uni; ers catholique. Ces deux mesures perpétueront le souvenir du Digitized by Google

ET LES JÉSUITES. }79 pontificat cle Ganganelli, mais ce souveoU' sera toujours accompagné de larmes et de douleur. Un autre Pape, quel qu'il fût, et vivant comme Ganganelli dans ces temps mauvais, aurait-il agi autrement? Qui le sait? Sans doute le Pape, comme Pasteur suprême, a un pouvoir souverain et légitime sur tout le troupeau et sur les Rois eiu-niëmes qui sont les fils de l'Église ; mais peut-il exercer ce pouvoir alors même que les Princes le combattent et lui déclarent la guerre? Eu ces temps malheureux, la puissance des Rois l'emportait de beaircoup sur celle du Pape. En un mot, si Ganganelli ht mal, du moins faut-il penser qu'une intention mauvaise ne présida point à son œuvre. « Ln autre Jésuite, le P, Louis Mozzi, dans un ouvrage qui, vers celte époque, obtint une grande vogue eu Italie, n'est pas moins respectueux envers la mémoire de Ganganelli. a Ou sait, dit-il (1) , que Clément était disposé à renoncer même au pontificat plutôt que d'en venir à cette extrémité; il le déclara bien souvent, et toutefois il y est venu. Mais chacun en counalt-il bien le moment, la manière, la cause? O mes enfants! chers amis de la Compagnie qui n'est plus, honorez le souvenir d'un Pontife qui est moins indigne de votre estime qu'il ne mérite toute votre compassion. Ayez encore un peu de patience ; tout se voit, mais on ne peut tout dire. Le temps propice n'est pas encore arrivé pour vous ; il viendra, et il passera pour les autres. .Vyons confiance en Dieu, et soyons-lui toujours fidèles. Dieu seul doit nous justifier. Réfléchissez aux conséquepees de notre sqppression, aux événements qui se succèdent chaque jour, et jugez s'il pouvait commencer à le faire d'une manière plus éclatante. » Voilà le dernier mol des Jésuites sur Clément XIV. (4) i pfojcUi iUgi' incr9duli a danno iUUa Iteiigiofie diittlhii nttle optre éi Frtderico il grandef p, 103. (Amîsî, 1991.) _

 Il résume les actes de sa vie, il les apprécie au point de vue de la charité sacerdotale et j>eut-être à celui de l'estime personnelle. C'est à la postérité à dire s'il lui est permis de ratifier un pareil jugement. Elle commence aujourd'hui seulement pour Canganelli, car les éloges intéressés dont on a souillé sa mémoire, les soupçons qui s'élevèrent contre lui, tout maintenant est expliqué. Et l'on voit que si son nom a été respecté et protégé jusqu'ici, c'est à des Jésuites qu'il doit ces derniers honneurs de l'histoire. Les adversaires de la Compagnie se gardent bien de rendre le même témoignage. « La personne du Souverain Pontife, ainsi s'exprime Gioberti (1), cesse d'être inviolable pour ces humbles moines aussitôt qu'elle leur devient quelque peu hostile, et Luther parle des Papes de son temps d'une manière moins blâmable que ne le firent certains écrivains de la secte au sujet de C intemerato ClemetUe, pareeque ce grand Pontife osa préférer le repos des États, le bien de la Religion, la tranquillité, la sûreté, la gloire de l'Église à 1' .avantage de la Compagnie. i> Nous avons prouvé que ce quintuple but ne fut jamais atteint. On l'avait proposé â Canganelli comme un mirage trompeui'; il s'y laissa prendre. Ses souffrances morales sur le trône, les anxiétés de sa vie de Pape, les désespoirs de sa mort, tout révèle que l'intemerato Clémente n'est grand aux yeux des ennemis de l'Église que pareequ'il fut faible devant le Seigneur. Six jours après ce trépas, le cardinal de Bemis, qui avait à prémunir le jeune roi Louis XVI contre les Jésuites, écrivait au ministre des affaires étrangères ; « Le genre de maladie du Pape et surtout les circonstances de la mort font croire communément qu'elle n'a pas été naturelle... Les médecins qui ont assisté à l'ouverture du cadavre s'expriment avec prudence, et les chirurgiens (I) ProUg, del primato, p. 192.

DigtTîrod IrrW

ET LES JESUITES. S81 avec moins de circonspection. Il vaut mieux croire à la relation des premiers que de chercher à éclaircir une vérité trop affligeante, et qu'il serait peut-être fâcheux de découvrir. » Le 26 octobre, les soupçons qu'il a laissé entrevoir se confirment dans son esprit, il veut les faire passer dans celui du Roi. Il mande ^u ministre : « Quand on sera instruit autant que je le suis, d'après les documents certains que le feu Pape m'a communiqués, on trouvera la suppression bien juste et bien nécessaire. Les circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi la mort du dernier Pape excitent également l'horreur et la compassion.... Je rassemble actuellement les vraies circonstances de la maladie et de la mort de Clément XIV, qui, vicaire de Jésus-Christ, a prié, comme le Rédempteur, pour ses plus implacables ennemis, et qui a poussé la délicatesse de conscience au point de ne laisser échapper qu'à peine les cruels soupçons dont il était dévoré depuis la semaine sainte, époque de sa maladie. On ne peut pas dissimuler au Roi des vérités, quelque tristes qu' elles soient, qui seront consacrées dans l'histoire. » Les Philosophes connaissaient la correspondance de Remis, ils savaient les inquiétudes qu'elle recèle; il était de leur avantage de les propager. l''Alenibert essaie de faire peur à Frédéric II de la terrible milice qui, ajirès avoir enseigné la doctrine du régicide, ose évoquer des Locustes jusque sous les lambris du Vatican. Le lâ novembre 1774, le roi de Prusse rassure en ces termes le sophiste français (1) : « Je vous prie de ne pas ajouter foi légèrement aux calomnies qu'on répand contre nos bons Pères. Rien n'est plus faux que le bruit qui a couru de l'empoisonnement du Pape. U s'est fort chagriné de ce qu'en annonçant aux Cardinaux la restitution d'Avignon, personne ne l'en a félicité, et de ce qu'une non(1) Œuvres phihsopftiqucs ât (C.Mnnhert, Correspondanrt», I. .wiii.

avec moins de circonspection. Il vaut mieux croire à la relation des premiers que de chercher à éclaircir une vérité trop affligeante, et qu'il serait peut-être fâcheux de découvrir. »

Le 26 octobre, les soupçons qu'il a laissé entrevoir se confirment dans son esprit, il veut les faire passer dans celui du Roi. Il mande au ministre : « Quand on sera instruit autant que je le suis, d'après les documents certains que le feu Pape m'a communiqués, on trouvera la suppression bien juste et bien nécessaire. Les circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi la mort du dernier Pape excitent également l'horreur et la compassion.... Je rassemble actuellement les vraies circonstances de la maladie et de la mort de Clément XIV, qui, vicaire de Jésus-Christ, a prié, comme le Rédempteur, pour ses plus implacables ennemis, et qui a poussé la délicatesse de conscience au point de ne laisser échapper qu'à peine les cruels soupçons dont il était dévoré depuis la semaine sainte, époque de sa maladie. On ne peut pas dissimuler au Roi des vérités, quelque tristes qu'elles soient, qui seront consacrées dans l'histoire. »

Les Philosophes connaissaient la correspondance de Bernis, ils savaient les inquiétudes qu'elle recèle; il était de leur avantage de les propager. D'Alembert essaie de faire peur à Frédéric II de la terrible milice qui, après avoir enseigné la doctrine du régicide, ose évoquer des Locustes jusque sous les lambris du Vatican. Le 15 novembre 1774, le roi de Prusse rassure en ces termes le sophiste français (1) : « Je vous prie de ne pas ajouter foi légèrement aux calomnies qu'on répand contre nos bons Pères. Rien n'est plus faux que le bruit qui a couru de l'empoisonnement du Pape. Il s'est fort chagriné de ce qu'en annonçant aux Cardinaux la restitution d'Avignon, personne ne l'en a félicité, et de ce qu'une nou-

(1) *Œuvres philosophiques de d'Alembert*, Correspondance, t. XVIII.

382 cr.ÉMÉivT tir telle aujisi atantagerise au Saint-Siège a été reftte avér autant de froideur, l'ne petite fille a prophétisé qtfon 1 empoisonnerait tel jour; mais oroyett-vous cette petite fille inspirée? Le Pape ii est point mort en conséquence de cette prophétie, mais d'un dessèchement total des sucs. 11 a été ouvert, et on n'a point trouvé le moindre indice de poison. Mais il #'eSt souvent feproéhé la falhlesse qu'il a eue de sacrifier un Ordre tel que celui des Jésuites a la fantaisie de ses enfants rebellés. 11 a été d'nne humeur chagrine et bni.sque les dentiers temps de sa vie, ce qui a contribué à raccourcir ses jours. » Remis invoque laconscience future de l'histoire; l'histoire (1) a parlé comme Frédéric 11. Les Protestants eux-mêmes l'ont écrite sous la dictée de leurs préjugés antijésilitiqnes, et elle disculpe les Pères de la Compagnie du crime dont Remis tente de les charger. Il s elforçait de s appuyer sur le témoignage plus ou moins circonspect des hommes de l'art ; ce témoignage lui fit défaut. Les docteurs Noël Salicetti et .\dinolfi, l'un médecin du palais apostolique, l'autre médecin ordinaire (i) lin écrlTain iUIien, Beocatini, rapports, dans son Hiêloin ât Pie VJ, las dirm bniils qui coururent i Rome et dans le monde lors du trépas de Clément XIV ; puis U ajoute : ■ Maintenant personne ne soutient cette hypothèse, et le Cardinal de Bernis, après avoir pris parti pour l'empoisonnement, a avoué souvent qu'il n'en croyait pins rien. . (Sloria di Pio VJ h >, p. S4.) Cancellieri, l'on des lavanls les pins distingués de l'ilnlle, et qnl moomt en 18J6, confirme, aux pages 40» et St 6 de sa Sloria di lolenni posseaat dei eummi Ponlifici, le récit de la mort naturelle de Clémeul XIV, et il dit : • Qu'4 cause de rftereté et de la corruption des humeurs dans le corps du Pape défunt, il ne put être exposé, selon la coutume, les trois premiers jotirsp les pieds décourerls. » Lecomte Joseph deGoranl.cel écrivain milanais qui embrassa avec tant d'ardeur la cause de la Révolution française et qui fut nn advevsaire si prononcé de I Eglise et des Jésuites, nie l'empoisonnement de Clément XIV. Dan. res ilfrmoires eecret, et critique, de, cour, et de, soueeruemeni, de I Italie, il rejette avec dédain celte fable. Digilized by Googli

 fit! Pape, décrivirent dans iln rapport circonstancié les causes et les elTets de la maladie de Clément XIV. Ils le remirent entre les mains du prélat Archinto, majordome de Canganelli, et ce Mémoire, daté du 11 décembre 1774, Conclut dans toutes ses parties en faveur d'une mort naturelle. 11 se termine ainsi : « 11 n'y aurait rien d'étrange qu' après vingt-huit ou trente heures les chairs se fussent trouvées dans une grande putréfaction. On sait qu'alors la chaleur était excessive et qu'il souillait un vent brûlant, bien capable de produire et d'augmeuter la corruption en peu de temps. Si, parmi le tumulte que causa daus la multitude ce fâcheux événement, on eût fait attention à l'impression que fait le venUdu midi sur les cadavres, même embaumés, comme le sont d'ordinaire ceux des Souverains Pontifes, à l'ouverture et à la dissection de toutes les parties examinées h loisir et remises ensuite à leur place naturelle, il ne se fût pas répandu dans le public tant de faux bruits, la populace étant naturellement portée à adopter le merveilleux des opinions extraordinaires. « Voilà mon sentiment au sujet de cette pnaladie mortelle, qui a commencé lentement, duré longtemps, dont nous avons reconnu les symptômes non équivoques, mais clairs et palpables, dans l'ouverture qui s'est faite du corps en présence de presque tout ün public) et ceux qui y ont assisté, pour peu qu'ils soient clairvoyants, exempts de prévention et dégagés de tout esprit de parti, ont dû reconn.altre que l'altération des parties nobles ne doit légitimement s'attribuer qu'à des causes purement naturelles. Je me croirais coupable d'un grand crime si, dans une affaire d'une aussi majeure importance, je ne rendais pas à là vérité toute la justice qu'on est en droit d'attendre d'un homme de probité, tel que je me flatté de l'étre. » L'honneur et la science donnaient un démenti officiel

CLÉMENT XIV 38A aux suppositions que la calomnie était intéressée à répandre. Battue sur un point, elle se replia sur un autre. Le P. Marzoni, Général des Conventuels de Saint-Françnis, était l'ami, l'ancien confesseur de Clément XIV. Le Souverain Pontife avait appartenu à cet Institut, et Marzoni, qui ne s'était pas séparé de lui pendant cette longue agouie, n'avait jamais été suspect de partialité à l'égard des Jésuites. On profita de ces circonstances ; on fit courir le bruit en Europe que le Pape avait confié à Marzoni qu'il croyait mourir empoisonné. Les enfants de saint Ignace étaient épars sur le globe, leurs adversaires de France et d'Espagne jouissaient à Rome d'un crédit sqiis bornes ; le Général des Cordeliers ne recula pas néanmoins devant l'accomplissement d'un devoir. Le tribunal de l'Inquisition l'inteiTogeait ; il répondit par la déclaration suivante : « Moi , soussigné. Ministre général de l'Ordre des Conventuels de Saint-François, sachant bien que par le serment on prend à témoin de ce qu'on jure le Dieu souverain et infiniment vrai; moi, certain de ce que j'assure, sans aucune contrainte, en présence du Dieu, qui sait que je ne mens pas, par ces paroles pleines de vérité, écrites et tracées de ma propre main, je jure et atteste à tout l'univers que, dans aucune circonstance quelconque. Clément XIV ne m'a jamais dit, ou avoir été empoisonné, ou avoir éprouvé les moindres atteintes du poi.son. Je jure aussi que jamais je n'ai dit, à qui que ce soit, que le même Clément XIV m'ait fait la confidence, ou qu'il avait été empoisonné, ou qu'il avait éprouvé les moindres atteintes du poison. Dieu m'est témoin. n Donné dans le couvent des Douze- Apôtres de Rome, ce 27 juillet 1775. « Moi, Frère Louis-Marie Marzoni, '(Ministre général de l'Ordre. » Digittesd by Google

aux suppositions que la calomnie était intéressée à répandre. Battue sur un point, elle se replia sur un autre. Le P. Marzoni, Général des Conventuels de Saint-François, était l'ami, l'ancien confesseur de Clément XIV. Le Souverain Pontife avait appartenu à cet Institut, et Marzoni, qui ne s'était pas séparé de lui pendant cette longue agonie, n'avait jamais été suspect de partialité à l'égard des Jésuites. On profita de ces circonstances ; on fit courir le bruit en Europe que le Pape avait confié à Marzoni qu'il croyait mourir empoisonné. Les enfants de saint Ignace étaient épars sur le globe, leurs adversaires de France et d'Espagne jouissaient à Rome d'un crédit sans bornes ; le Général des Cordeliers ne recula pas néanmoins devant l'accomplissement d'un devoir. Le tribunal de l'Inquisition l'interrogeait ; il répondit par la déclaration suivante :

« Moi, soussigné, Ministre général de l'Ordre des Conventuels de Saint-François, sachant bien que par le serment on prend à témoin de ce qu'on jure le Dieu souverain et infiniment vrai ; moi, certain de ce que j'assure, sans aucune contrainte, en présence du Dieu, qui sait que je ne mens pas, par ces paroles pleines de vérité, écrites et tracées de ma propre main, je jure et atteste à tout l'univers que, dans aucune circonstance quelconque, Clément XIV ne m'a jamais dit, ou avoir été empoisonné, ou avoir éprouvé les moindres atteintes du poison. Je jure aussi que jamais je n'ai dit, à qui que ce soit, que le même Clément XIV m'ait fait la confidence, ou qu'il avait été empoisonné, ou qu'il avait éprouvé les moindres atteintes du poison. Dieu m'est témoin.

« Donné dans le couvent des Douze-Apôtres de Rome, ce 27 juillet 1775.

« Moi, Frère Louis-Marie Marzoni,
« Ministre général de l'Ordre. »

ET IfS JÉSl'lTES. 385 Clément \IV ne mourut pas He la main des Jésuites : le fait est attesté par les Protestants, par ses médecins, par "ses amis, et Surtout par l'évidence; mais les Jésuites sont morts sous le bref qu'il a porté. Ganfçanelli a signé leur ruine sans le vouloir. Un secret désir de monter sur la Chaire apostolique avait flatté son rouir; pour satisfaire ce désir, le C.ardiiial cxniventuel se résigna à l'injustice. Pape, il se laissa entraîner audelà de ses prévisions. On le poussa vers l'abîme en flattant son besoin de popularité ; on le tua pour escalader le .Saint-Siège et arriver plus vite à la révolution que préparaient mille turbulences dans les esprits. Les Jésuites n'existent plus ; mais les Rois catholiques ont pris des engagements contre eux. Les passions de Charles 111. l'avidité tracassière de Joseph II, la jeunesse de Ixmis XVI rendent impossible la réhabilitation de l'Institut de .saint Ignace. Kn 17(50, les Ministres des ('.ours et les Encyclopédistes sont parvenus à dominer une fraction du Conclave; ils y ont introduit la simonie, la peur et l'obéissance passive. Un scandale inoui est sorti de cette intrigtie; il faut que ce scandale porte ses fruits en se perpétuant (1). Une partie du Sacré Collège a été faible une fois, elle a sacrifié la Compagnie de Jésus et l'honneur du Siège apostolique à de coupables manouivres, .à (l)Uit fsit qui ne manque pan dMuiérôt constate la singulière posilimi dnn5 laquelle le bref Dominua ao Uetlempior a placé la cour de Rome. La bénlificalion du P. Pignalelli se poursuit arec activité, et tans la ponVro ntprninfrodHciione causa (p. 6, n* 7 et 8. Romæ, 1842) nous lisons que le promoteur de la foi, dans les objections faites au sujet de Tintroduction de In cause du vénérable Joseph-Marie Pignatelli émet l'objection suivante ; • On doit eiaminer si le serrilcnr de Dieu n'a jamais désapprouvé de vive foii ou par écrit le bref de suppression de la Compagnie de Jésns e(s'il nes'y*cst jomais opposé. D'autant plus que, lorsqu'il était professeur 4 Perrare, on entendit le serviteur de Dieu dire à ses Frères : t Quels molift axonvnous de nous affliger, puisque nous somiues innocents du malheur qui lions frappe ? TIs sont bien plus raalbenrenx cent qui ont donné orea25

CLÉHJiNT XIV 386 des tendances plus coupables encore ; la maison de Bourbon se ligue de nouveau pour éterniser son ascendant sur les Cardinaux. Les Rois redoutent de voir l'Église briser l'œuvre d'iniquité qu'un Pape a été forcé de consommer. Clément XIV, l'instrument de leur colère, est descendu dans la tombe ; ils accusent sa mémoire, et ils prennent des précautions pour que son successeur soit mis dans l'impossibilité d'être équitable. Le 24 octobre 1774, l/)uis XVI, à peine sur le trône, signe les instructions suivantes, que le comte Gravier de Vergennes, son Ministre des allaires étrangères, a rédigées pour les cardinaux de Luynes et de Demis, entrés au Conclave. Ces instructions secrètes sont une amère censure du pontificat de Ganganelli ; elles révèlent les véritables pensées de la Cour romaine à l'égard de la Société de Jésus. <(L'Église, ainsi parle le comte de Vergennes, vient d'être privée d'un chef qui l'a gouvernée avec sagesse et prudence, et qui l'a édifiée par sa piété et par ses vertus. Le choix do son successeur présente d'autant plus de dilficultés et d'emlparras, qu'indépendamment du petit nombre de sujets doués des qualité éminentes sion ou qui ont contiibui à la desiniction de noire Ordre. Les larmes doivent couler de leurs yeux bien plulAt qne des ndtres. » L'nrocat des Rites répond aux pages 33, 34, eic., ■ que le serrilcur de Dieu ne dit jamais un seul root contre le bref; qu'il l'acccplo et s'y soumit arec résignatkitl. s A la c'talion. il répond en disant t que le serviteur de Dieu avoit bien pu pronoccer ces paroles, corome élont convaincu que les vrais ennemis de l'Eglise niaient été ceux qui employèrent toute sorte de coupables intrigues pour obtenir du Pape la suppression... a Et il apporte comme preuve les lémuignages de Voltaire, de d'Alembert et des antres Philosophes. Maintenant que l'histoire a déchiré le voile, il est à espérer que le promoteur de la foi croira devoir renoncer 4 une objection qui trouve la plus concluante des réponses dans les documents émanés de toutes les chancellcrlcs, et que nous publions pour la plus grande gloire de la jnslke.

X* ET lES JÉSUITES. 387 qu« requiert le suprême sacerdoce, U rùgue parmi l&s Cardinaux une fermentation sourde qui annonce un Conclave des plus orageux. « ün trouve la source de cette fermentation dans l'administration du feu Pape. La méthode qu'il a constamment suivie de ne jamais consulter les Cardinaux sur aucun objet qui intéressât, soit le gouvernement de l'Église, soit le gouvernement temporel de ses États, et surtout le projet qu'il avait concerté avec les Souverains de la maison de Bourbon pour abolir l'Institut des Jésuites, et qu'il consomma sans le concours et .sans la participation du Sacré Collège, ont excité tout le ressentiment des Cardinaux italiens, ou au moins de la plupart d'entre eux, et leur ont in.spiré une haine indélébile pour sa personne et pour sou administration. On doit juger de là que les Cardinaux improuvent au fond de leur cœur toutes les opérations de Clément XIV, et qu'ils ne demandent que les moyens et l'occasion de les renverser. Cette opinion -est justifiée par tous les détails qu'on a reçus concernant leurs dispositions et leurs affections, que le plus grand nombre d'entre eux n'a pas même cherché à déguiser, et l'on peut en conclure avec une sorte de certitude que tous les Cardinaux, ceuji surtout qui sont reconnus pour être encore attachés à la Société éteinte, sont peu affectionnés aux princes de la maison de Bourbon, et qu'on doit s'attendre aux plus grands efforts de leur part pour contrecarrer le chofx d'un Pape qui réunirait les suffrages des Couronnes. n C'est dans cet état de choses que Messeigneurs les Cardinaux de Bernis et de Luynes vont entrer au Conclave et prendre part à l'élection d'un nouveau Pontife, « Ijl parfaite intelligence qui règne entre le Roi et le Roi d'Espagne a déterminé Sa Majesté à consulter ce Prince sur le parti qu'il convient aux deux Couronnes de prendre, et de concerter avec lui les démarches coin

 innnes qu’il sera nécessaire de faire dans une conjoncture aussi Intéressante et aussi délicate. rVuaui « Par la réponse que Sa Majesté catholiqtie a donnée, elle annonce que les instructions qui seront adressées de sa part à son Ministre à Rome porteront en substance « que le Roi catholique ne pense pa^ que les (I deux Cours doivent donner à leurs Ministres .des insII triictions précises et positives relativement aux sujets (I capables ou non ; que ces instructions ne pouvant être « rédigées que d’après les informations de ces mêmes Il Ministres, il sera plus naturel de confier à leur discerII nement cl îi leur conduite la totalité de la négociation. Il et de leur laisser le soin de nourrir les bonnes disposiII lions des Cardinaux en qui ils reconnaîtront des idées Il conformes à nos vues, d’éloigner ceux en qui ces disII positions ne seront pas au.ssi satisfaisantes que nous le Il désirerions, et de s’opposer absolnmént S’il le faut à Il l’exaltation des autres, particulièrement des partisans Il des Jésuites, qui fondent sur eux toutes leurs espé<1 rances. (1 Comme le Roi n’est pas moins animé qùé le Roi' son oncle du zèle le plus pur pour le bien de la Religion, et du désir le plus vif pour le maintien de la paix dans l’Église, Sa Majesté est résolue de se conformer en tous points aux dispositions de Sa Majesté catholique, et d’agir avec, elle dans une parfaite uniformité de principes, de .sentiments et de vues pour l'élection dont le Sacré Collège va s’occuper. En conséquence l'intention de Sa Majesté est que Messcigneurs les Cardinaux de llcrnis et de T.uynes concertent leur conduite et toutes leurs démarches avec le comte de La Floride-Rlanche, qu'ils agissent dans tous les cas dans le plus parfait accord avec ce Ministre, et qu’ils réunissent leurs efforts Pt leurs moyens aux siens pour que le Sacré (îollége élève sur la Chaire de saint Pierre un Pape qui apporte dans

mûnes qu'il sera nécessaire de faire dans une conjoncture aussi intéressante et aussi délicate.

« Par la réponse que Sa Majesté catholique a donnée, elle annonce que les instructions qui seront adressées de sa part à son Ministre à Rome porteront en substance « que le Roi catholique ne pense pas que les « deux Cours doivent donner à leurs Ministres des ins- « tructions précises et positives relativement aux sujets « capables ou non ; que ces instructions ne pouvant être « rédigées que d'après les informations de ces mêmes « Ministres, il sera plus naturel de confier à leur discer- « nement et à leur conduite la totalité de la négociation, « et de leur laisser le soin de nourrir les bonnes disposi- « tions des Cardinaux en qui ils reconnaîtront des idées « conformes à nos vues, d'éloigner ceux en qui ces dis- « positions ne seront pas aussi satisfaisantes que nous le « désirerions, et de s'opposer absolument s'il le faut à « l'exaltation des autres, particulièrement des partisans « des Jésuites, qui fondent sur eux toutes leurs espé- « rances. »

« Comme le Roi n'est pas moins animé que le Roi son oncle du zèle le plus pur pour le bien de la Religion, et du désir le plus vif pour le maintien de la paix dans l'Église, Sa Majesté est résolue de se conformer en tous points aux dispositions de Sa Majesté catholique, et d'agir avec elle dans une parfaite uniformité de principes, de sentiments et de vues pour l'élection dont le Sacré Collége va s'occuper. En conséquence l'intention de Sa Majesté est que Messeigneurs les Cardinaux de Bernis et de Luynes concertent leur conduite et toutes leurs démarches avec le comte de La Floride-Blanche, qu'ils agissent dans tous les cas dans le plus parfait accord avec ce Ministre, et qu'ils réunissent leurs efforts et leurs moyens aux siens pour que le Sacré Collége élève sur la Chaire de saint Pierre un Pape qui apporte dans

ET LES JESUITES. 3fi'J lo gouvemeiiieiil de l’Église l’esprit de diarité, de coii(U>rde et de paix, qui préfère constamment aux moyens violents les voies de la douceur et de la modération, et qui saclie concilier les j)rérogative3 et les i)rélentions du Saint-Siège avec les égards dus aux droits légitimes des (.lüurounes. Peut-être ne serait-il pas moins important de veiller à ce qu’on n’élève sur la Chaire de saint Pierre un Paj)e de vues trop bornées et d’un caractère faible et auscei)tible de se laisser dominer, pour prévenir qu’avec de bonnes et pieuses intentions il ne puisse devenir l’agent des passions des esprits turbulents qui pourraient surprendre sa religion et sa conliance, et par ce moyeu renouveler les troubles qu’on a eu tant de peine à apaiser. a Tel est le vœu commun des deux Monarques. It n'ont aucune sorte de prédilection personnelle pour aucun Cardinal en particulier, et ils s’en rapportent entièrement à leurs .Ministres respectifs, tant pour le eboix à faire d’un Souverain Pontife que pour l’exclusion à donner aux candidats qu’ils jugeront indignes d’être revêtus de ce sublime caractère. U Cette exclusion a paru au Uoi d’Espagne digne de toute sou attention, et le Prince, d’après les rapports du comte de La Floridc-blauche, a indiqué exactement les diiïérents sujets qui méi itent les suilragesdes Courounes, et ceux i|ui ne sauraient leur convenir à cause de leur ténacité dans les principes ultramontqins ou parcequ’ils sont par tisans déclarés des Jésuites. Les premiers (indépendamment du Cardinal Seisale) -sont les Cardinaux Negroni, Simone, Casali, Marefosebi, Malvezzi, Zelada, Corsini et C.onti ; et parmi les seconds Sa .Majesté Caürolique distingue ceux qu’il ne faut qu’éviter, tels que les Cardinaux Bosebi, Colonna, Calraccioli, Fantirzzi, et peut-être Visconti, d’avec ceux à l’électron desquels il faut s'opposer absolument, tels que les Cardinaux Cas

 telli, Rossi, Buffalini, PamfiU, Paracciani, Borromeo, Spinola, Calini, Torregiani, Buonacorsi, Giraud et des T^inzes. « L'intention du Roi est que raesseigneurs les Cardinaux de Bernis et de Luynes suivent cette distinction en tous ses points, à moins que des circonstances particulièi es et des connaissances mieux approfondies que celles du comte de La Floride-Blanche ne leur aient donné une opinion différente de la sienne sim l'un des Cardinaux qui viennent d'être nommés: auquel cas ils la communiqueront à ce Ministre, et tâcheront de l'y ramener, afin que son langage à l'égard de cés mêmes sujets soit entièrement conforme au leur. Cependant où il ne céderait pas ils devront lui faire le sacrifice de leur opinion particulière. i> Ainsi la France senait pleinement les vengeances du Roi d'Espagne, vengeances dont elle ignorait le motif. Louis XVI et Vergennes s'associaient aux iniquités passées; et pni.sque la Société de Jésus avait été frappée, malgré le Sacré Collège, malgré le vœu delà presque unanimité de l'épiscopat et des Catholiques, on voulait éterniser la proscription en donnant à l'Église un Pape selon le cœur des puissances et des Encyclopédistes. A quelques noms près, le Conclave était composé des mêmes éléments que celui de 1769. Les dernières années du pontificat de Ganganelli, la lutte intérieure qu'il avait .soutenue, le.s outrages qu'il avait subis, sa démence, sa mort si pleine d'enseignements, tout cela était présent au souvenir des Cardinaux. \u fond' de leurs cellules du Vatican, ils entendaient les insultes et les moqueries dont le peuple de Rome chargeait la mémoire de Clément XIV. Us avaient été témoins des scandales qui précédèrent et suivirent s-on'éleelion ; ils en rougissaient. Personne n'osait les recommencer, et le 15 février 1775 le Cardinal Ange Braschi fut nommé Pape. ' ' ‘ ‘ — Dlgitized by Godgie

telli, Rossi, Buffalini, Pamfili, Paracciani, Borromeo, Spinola, Calini, Torregiani, Buonacorsi, Giraud et des Lanzes.

« L'intention du Roi est que messeigneurs les Cardinaux de Bernis et de Luynes suivent cette distinction en tous ses points, à moins que des circonstances particulières et des connaissances mieux approfondies que celles du comte de La Floride-Blanche ne leur aient donné une opinion différente de la sienne sur l'un des Cardinaux qui viennent d'être nommés: auquel cas ils la communiqueront à ce Ministre, et tâcheront de l'y ramener, afin que son langage à l'égard de ces mêmes sujets soit entièrement conforme au leur. Cependant où il ne céderait pas ils devront lui faire le sacrifice de leur opinion particulière. »

Ainsi la France servait pleinement les vengeances du Roi d'Espagne, vengeances dont elle ignorait le motif. Louis XVI et Vergennes s'associaient aux iniquités passées; et puisque la Société de Jésus avait été frappée, malgré le Sacré Collége, malgré le vœu de la presque unanimité de l'épiscopat et des Catholiques, on voulait éterniser la proscription en donnant à l'Église un Pape selon le cœur des puissances et des Encyclopédistes. A quelques noms près, le Conclave était composé des mêmes éléments que celui de 1769. Les dernières années du pontificat de Ganganelli, la lutte intérieure qu'il avait soutenue, les outrages qu'il avait subis, sa démence, sa mort si pleine d'enseignements, tout cela était présent au souvenir des Cardinaux. Au fond de leurs cellules du Vatican, ils entendaient les insultes et les moqueries dont le peuple de Rome chargeait la mémoire de Clément XIV. Ils avaient été témoins des scandales qui précédèrent et suivirent son élection ; ils en rougissaient. Personne n'osait les recommencer, et le 15 février 1775 le Cardinal Ange Braschi fut nommé Pape.

ET LES J&SITTES. 301 'Élève des Jésuites, U avait toujours aHectionné l'Institut et ses premiers maîtres ; il ne taisait pas ses regrets de disciple et de Pontife; il n'en fut pas moins élu à l'unanimité. U vénérait la mémoire de son prédécesseur, et, quoique avec un caractère tout opposé, il avait en lui assez de vertus, de courage, de grandeur et de majesté pour le faire oublier, ou pour réparer son erreur. Pie VI, dont le peuple romain saluait avec amour l'avéuement, dont il aimait le faste et la charité, comprit, en montant sur le trône, l'inextricable position dans laquelle Gangauelli s'était engagé. Clément XIV avait, à son insu, jeté un long ferment de discorde dans l'Église : en dissolvant l'ürdre de saint Ignace de Loyola, sans le juger, sans le condamner, il avait mis en doute l'œuvre de tous les Pontifes, depuis Paul III jusqu'à Clément XIII. Pai' un sentiment de convenance sacerdotale et politique. Pie VI respecta ce que Gangauelli [avait fait. Il ne lui était pas possible de ressusciter un Institut que son prédécesseur avait, selon lui, si fatalement tué; il ne pouvait qu'adoucir le sort des Jésuites. Par un ingénieux artifice d'humanité, il décida que leur procès sérail continué et mené à sa fm, puis pour flétrir les injustices commises, tout en épargnant l'honneur du Pputificat, il relégua dans l'oubb Alfani et Macedonio. L'oubb, à Rome, c'est le châtiment le plus grave qui puisse être infligé aux ambitieux. En face de ce Roi de l'Église, beau de sérénité et brillant sous l'auréole populmre, Florida-Blanca sentait que son âpreté et ses menaces seraient inutiles. 11 exigeait néanmoins que le Général et les Supérieurs des Jésuites subissent le jugement de la cour de Rome; c'était une satisfaction qu'il s'accordait à lui-mfime. Pie VI ne la lui refusa pas. Sûr de l'innocence des Pères, il voulut que la commission formée par Clément XIV sous rbiQueuce de l'Espagne fût condamnée à jugér la Société de saint

3»2 Ignace. Celte comiiiisaiou savait qu’il lui était désoriuais interdit de Irouiper la vigilance du Pa|>e : elle agissait sous ses yeux, elle avait entre les mains tous les documents pour rendre sa sentence, .et Pie VI la pressait de se prononcer. Elle dill'éra autant quelle put; elle fut enfin contrainte d’ètre juste, et elle acquitta ces hommes qu’elle avait si cruellement punis d’avance. (1). . (1) Nous avons sous les yeux les pièces et documents qui seniienl à cdifler cet étrange procès. Les charges de l'accusation, les inteirogatoirca des prévenus ont èté..compulsés par nous arec une curiosité tout historique, car nous espérions foire surgir de ce dossier oublié quelque indice révélateur. Nous devons avouer que tes charges se réduisent h des rutilités, qui, dans l'état ordinaire des choses, n'auraient pas même besoin de l'intervention d'un juge de paix. Ces incriminations se résument ainsi : les Jésuites ont fait ou dû foire quelques démarches auprès de l'impératrice Marie-Thérèse pour l'engager h user en leur Faveur de son crédit aupiès de Clément XIV. Ils ponvaient avoir conseillé h l'im|iératrice de pousser jnsqn'ii la menaee. Ils ont obtenu la protection de Catherine de Russie et de Frédéric II de Prusse. Ils ont dû encore tenter de soulever les évêques contre le Saint-Siège. Cette triple accusation ne prouve)ias la culpabilité aolérieure des Jésuites. On se coalise pour les détruire sans moliFs, ils cherchent les moyens d'erapécher leur suppression ; on les attaque, ils se dèrendent. C'est le seul crime qui leur soit reproché. Le rapport sc termine ainsi : s Ce sont, en abrégé, les principales raisons de continuer la procédure contre les prisonniers, le Général et Assistants, lesquels, dans les premiers jours de leur emprisonnement, et avant que l'on eût Oni l'examen des papiers que l'ou rassemblait, n'ont été presque interrogés que sur des points généraux, s A Rome, on n'impute aux Jésuites que d'avoir essayé de conjurer l'orage que les rois de la maison de Bourbon amassaient sur leur tète, et, pour étayer cette accusation, voici les lettres 1rs plus compromettantes que la commission judiciaire évoqua. Le 30 janvier 1773, Laurent Rkci écrivait au P. Ignace Pintus, h Johauiiisberg : « Votre lettre m’a graudenicnt surpris et a ajouté une extrême afliietion ù toutes celles qui m'accablent. Il courait déjû dans Rome une lettre de Sa Majesté le roi de Prusse h M. d'Alembert, dans laquelle il est dit que je lui ai envoyé un ambassadeur pour le prier de se déclarer ouvertement proteeleur de la Compagaie. Je niais d'avoir donné

celle commission, mais peut-être quèlqu’un, profitant de l’occasion de foire sa cour Digitized by Ci

The text on this page is estimated to be only 28.48% accurate

ET LES JÉSUiTBÜ. 39S Ricci, captif, était une proie dévolue à l'Ëspague. A peine Clément XIV eutril fermé les yeux, que FloridaBlanca accourut au palais du caidinal Albani, doyen du Sacré Collège, et qu'il lui dit : « Le Roi, mon maître, entend que vous lui répondiez des Jésuites prisonniers au château Saint-Ange ; il ne veut pas qu'on les rende à la liberté. » Pie VI connaissait la persévérance des inimitiés de Charles 111, il s'ingénia à soulager les victimes à Sa Majesté, lui avait rccommaoüé en mon nom la Compaguie. Si la chose était arrivée ainsi, je Taurais approuvée ; mais jamais un simple particulier, sans cofumisaton du supérieur, ne devait aller eu son nom, à cette fin et avec Péclat que porte un tel fiiit. J'eicuse celui qui, là-bas, vous a conseillé; le trouble empêche de pouvoir bleu réfléchir. Le Père du Collège roinaiu n'a uuUe autorité de suggérer de faire des commissions en mou nom, ui les autres de s*en acquitter sans mon conscniement. Pour deux |)crsoDues que Votre Aévérence me cite, je lui en citerai plu^curs qui sont an fait de la cour de Rome, et qui ne sc lassent pas d'étre surprises d'uu fait qui nous expose à la division et qui lëmotgtie h tout le monde riniUiTéreiice de Sa Majesié, qu'on ne croyait paA aiiparavaul, et qui peut déplaire à d'autres princes, toutes choses qui faciiilcnt notre ruine. Je sais que quelques-uns root des démarches de leur propre mouvcmcnl, pareequ'ils discut: « Les supérieurs ne font rien. * Je loue ce zèle, cl tant qu'ils ne font que des démarches innocentes et qu'ils u'cmploient pas le nom du sujiérieur, je loue de même leurs opérations. Au reste, ils sont dans l'erreur, car les supé* rieurs éeouteiit des gens très sages du dedans et du dehors, et c'est pour> quoi ils ne font pas des démarches imprudentes: ils ont fait tout ce qu'il était possible de faire prudemment, et ils ne doiveut pas dire tout ce qu'ils fout. » Le même Général avait, le 31 octobre 1772, adressé au P. Cordara les conseils suivants: « A mon avis, ou ne doit pas s'arrêter aux uiolils de crainte que donnent les bruits qui courent sur nos affaires ; non que je puisse rien assurer, car on agit dans un si grand secret qu'il dérobe tout dessein h la connaissance des personnes les plus respectables, mais pareeque je pense que les bruits et les craintes ne doivent pas nous servir de règle, s Le P. \a\icT de Punigai mandait de Havenne, le 4 juillet 1773, au P. Gorgo, Assi^lunl de la Cum|>agine : « ^lon très révérend Père, les uouvellt» qui nous sont parvenues ici, dernièrement de ià-bas et de persunncs digues de toute foi, soûl que la bulle contre la Compagnie est

déjà faite, et, qui plusést, qu'elle est diflumoloire; que l'on a déjà immmé une Cougré

Ricci, captif, était une proie dévolue à l'Espagne. A peine Clément XIV eut-il fermé les yeux, que Florida-Blanca accourut au palais du cardinal Albani, doyen du Sacré Collége, et qu'il lui dit : « Le Roi, mon maître, entend que vous lui répondiez des Jésuites prisonniers au château Saint-Ange ; il ne veut pas qu'on les rende à la liberté. » Pie VI connaissait la persévérance des inimitiés de Charles III, il s'ingénia à soulager les victimes

à Sa Majesté, lui avait recommandé en mon nom la Compagnie. Si la chose était arrivée ainsi, je l'aurais approuvée ; mais jamais un simple particulier, sans commission du supérieur, ne devait aller en son nom, à cette fin et avec l'éclat que porte un tel fait. J'excuse celui qui, là-bas, vous a conseillé; le trouble empêche de pouvoir bien réfléchir. Le Père du Collége romain n'a nulle autorité de suggérer de faire des commissions en mon nom, ni les autres de s'en acquitter sans mon consentement. Pour deux personnes que Votre Révérence me cite, je lui en citerai plusieurs qui sont au fait de la cour de Rome, et qui ne se lassent pas d'être surprises d'un fait qui nous expose à la division et qui témoigne à tout le monde l'indifférence de Sa Majesté, qu'on ne croyait pas auparavant, et qui peut déplaire à d'autres princes, toutes choses qui facilitent notre ruine. Je sais que quelques-uns font des démarches de leur propre mouvement, parcequ'ils disent : « Les supérieurs ne font rien. » Je loue ce zèle, et tant qu'ils ne font que des démarches innocentes et qu'ils n'emploient pas le nom du supérieur, je loue de même leurs opérations. Au reste, ils sont dans l'erreur, car les supérieurs écoutent des gens très sages du dedans et du dehors, et c'est pourquoi ils ne font pas des démarches imprudentes : ils ont fait tout ce qu'il était possible de faire prudemment, et ils ne doivent pas dire tout ce qu'ils font. »

Le même Général avait, le 31 octobre 1772, adressé au P. Cordara les conseils suivants : « A mon avis, on ne doit pas s'arrêter aux motifs de crainte que donnent les bruits qui courent sur nos affaires ; non que je puisse rien assurer, car on agit dans un si grand secret qu'il dérobe tout dessein à la connaissance des personnes les plus respectables, mais parceque je pense que les bruits et les craintes ne doivent pas nous servir de règle. »

Le P. Xavier de Panigai mandait de Ravenne, le 4 juillet 1773, au P. Gorgo, Assistant de la Compagnie : « Mon très révérend Père, les nouvelles qui nous sont parvenues ici, dernièrement de là-bas et de personnes dignes de toute foi, sont que la bulle contre la Compagnie est déjà faite, et, qui plus est, qu'elle est diffamatoire ; que l'on a déjà nommé une Congré-

CLÉMENT XIT S9& que le Bourbon se réserN ait. Le monarque catholique se montrait sans pitié, le vicaire de Jésus-Christ osa être équitable. Ricci ne pouvait pas être jugé, car il aurait été acquitté. Pie VI entoura sa prison de toutes les faveurs compatibles avec la privation de la liberté; il le plaignit, il accorda à ses vertus des témoignages publics d'estime. 11 nourrissait même la pensée de sa délivrance, lorsqu'au mois de novembre 1775 le Général des Jégalion, composée de cinq Cardinaux, qui sont : Corsini, Marefoschi, Eciada, Simoni et CaraCTa di Trajcilo, et deux Prélats, Alfani et Pallolta, pour disposer premièrement les choses à l'exécution de la bulle et pour veiller, après sa publication, à son entier accomplissement. Cette Congrégation, ou s'assemblant ou devant s'assembler dans le lieu où se tient la Rote pendant les vacances, a tait naître, ù plusieurs personnes graves qui nous sont affcclionnées, l'idée que chaque Recteur, pour ses religieux, présente à son évéqne respectif une requête contenant les noms de chacun d'eux, par laquelle, après avoir énuméré les circonstances actuelles, rincertilnde de pouvoir aller en avant et la crainte d'étre obligés de s'expatrier, on supplie le prélat de vouloir bien accorder i chacun un certificat en bonne forme qui atteste de leur bonne vie et moeurs et sainte doctrine, afin que, dans ie cds supposé, ils puissent, avec ce certificat, se présenter aux évêques de leurs villes et être emploj^és par eux. Votre Révérence comprend de quelle utilité peuvent être un jour, pour tout le corps de la Compagnie, tant ces requéles que ces attestations, et combien il est essentiel que âiaqoe individu en soit pourvu dans tous les cas. récris ce soir, sur le même sujet, à notre révérend Père Provincial. Si Votre Révérence le juge à propos, elle peut communiquer celte idée ù notre Général et au Père Provincial de ta province romaine, et en faire part h tous les chefs des autres provinces ; mais il ne faut pas perdre de temps, car le coup est fart près. • C'est à obtenir un certificat de bonne vie et moeurs que se réduit tout ce complot, pour lequel on a jeté dans les fers le Général des Jésuites et ses Assistants. Pombal, Remis, Toda, Grimaldi et TanuccI ont entre les mains les archives de la Compagnie ; & Rome, Clément XIV a sons les yeux la coi^ respondance de tous les Généraux, depuis saint Ignace jusqu'à Rioci. Les magistrats instructeurs peuvent, dans ces lettres intimes, dans les papiers de l'Ordre, saisir la trace de quelque fait accusateur. Tout' est en leur pqiivoir, et ils n'appnrteni, comme les plus forles preuves de

culpabilité des Jésuites, que ces pièces, dont PinsignHInnce est presque dérisoire, en fhee des imputations.

ET tes JÉStlTES. 395 snlles n’eut plus la force de supporter les douleurs qui le consumaient. Le mal fit des progrès rapides. Ricci ne se cacha point que la mort approchait ; il demanda le saint Viatique. Lorsque le malade se trouva en présence de son Dieu, des ofliciers, des soldats et dej prisonniers du château Saint-Ange, ce père de famille, dont la postérité encore jeune était condamnée à une dispersion stérile, ne voulut pas mourir sans dire adieu à ses enfants, sans pardonner à leurs ennemis. (I L’incertitude du temps auquel il plaira à Dieu de m’appeler à lui, dit-il devant ces témoins, et la certitude que ce temps est proche, attendu mon âge avancé, et la multitude, la longue durée et la grandeur de mes souffrances trop supérieures â ma faiblesse, m’avertissent de remplir d’avance mes devoirs, pouvant facilement arriver que la nature de ma dernière maladie m’empêche de les remplir à l’article de la mort. Partant, me considérant sur le point de comparaître au tribunal de l’infaillible vérité et justice, qui est le seul tribunal de Dieu, après une longue et mûre délibération, après avoir prié humblement mon très miséricordieux Rédempteur et terrible Juge qu’il ne permette pas que je me laisse conduire par la passion, spécialement dans une 4es dernières actions de ma vie, ni par aucune amertume de cœur, ni par aucune autre affection ou fin vicieuse, mais seulement pareeque je juge que c’est mon devoir de rendre témoignage à la vérité et à l’innocence, je fais les deux suivantes déclarations et protestations : « Premièrement : Je déclare et proteste que la Compagnie de Jésus éteinte n’a donné aucun sujet à sa suppression. Je le déclare et proteste avec cette certitude que peut avoir moralement un Supérieur bien infonné de ce qui se passe dans son Ordre. « Secondement : Je déclare et proteste que je n’ai donné aucun sujet, même le plu* léger, k mon empri

CLÉMENT XIV 3S>6 souueuieut. Je le déclarent proteste avec cette souveraine certitude et évidence que chacun a de ses propres actions. Je fais cette seconde protestation seulenieut parcequ'elle est nécessaire à la réputation de la Compagnie de Jésus éteinte, dont j'étais le Supérieur général. « Je ne pfétends pas, du reste, qu'en conséquence de ces miennes protestations on puisse juger coupable devant Dieu aucun de ceux qui ont porté dommage à la Compagnie de Jésus ou à moi, comme, aussi je m'abstiens d'un semblable jugement. Les pensées de l'homme sont connues de Dieu seul : lui seul voit les eiTcurs de l'entendement humain, et discerne si elles sont telles <iu' elles excusent le péché ; lui seul pénètre les motifs (jui font agir, l'esprit dans lequel on agit, les alTect'ious et les mouvements du cœur qui accompagnent l'action ; et, puisque de tout cela dépend l'innocence ou la malice d'une action extérieure, j'en laisse tout le jugement à celui qui interrogera les œuvres et sondera les pensées. « Lt pour satisfaire au devoir de Chrétien, je i)roteste qu'avec le secours de Dieu j'ai toujours pardonné et ((ue je pardonne sincèrement à ceux qui m'ont tourmenté et lésé : i)remièremeut, par tous les maux dont on a qppahlé la Compagnie de Jésus, et par les rigueu(S dont on a usé env ers les Religieux qui la compo.saient ; ensuite |Kir l'extinction de la même Compagnie et par les circouslances qui ont accompagné cette extinction ; enfin par mon emprisonnement et par les duretés qui y ont étÿ ajoutées, et par le préjudice que cela a porté à ma réputation; faits qui sont publics et notoires dans tout l' univers. Je prie le Seigneur de [laidonner d'abord à moi par sa pure bonté et miséricorde, et par les méiites de Jésus-Christ, mes tiès nombreux pécliés; et ensuite* de pardonner à tous les auteurs et coopérateurs des susdits maux et torts ; et je veux mourir avec ce sentiment et cette prière dans le cœur. *^Tgiiized by

ET Ua JÉSITTES. 397 « Finalement, je prie et conjure quiconque verra cc'î miennes déclarations et protestations de les rendre publiques dans tout l'univers autant qu'il le pourra ; je l'en prie et conjure par tous les titres d'humanité, de justice, de charité chrétienne qui peuvent persuader à chacun l'accomplissement de ce mien désir et volonté. « Laurent Ricci, de ma propre main. » C'était le 19 novembre 1775 que le Général de l'Institut lisait au fond de son cachot ce testament de douleur, d'innocence et de charité ; cinq jours après il expira sans songer, sans espérer peut-être que la vérité parviendrait à avoir son heure. En mourant, il pouvait s'écrier comme l'Ecclésiaste (1) : « J'ai vu sous le .soleil l'impiété à la place du jugement et l'iniquité à la place de la justice, et j'ai dit dans mon cœur : Dieu jugera le juste et l'impie, et alors arrivera le temps de toute chose.» Ce temps est arrivé. Le successeur de Clément XIV sur la chaire apostolique le devança néanmoins. Il n'avait pu encore manifester son respect pour ce vieillard eu lui ouvrant les portes du château Saint-Ange ; il voulut du moins que de magnifiques obsèques témoignassent de ses regrets et de son équité. Dans la pensée de Pie VI, ce.fut une preuve de ses sentiments à l'égard des Jésuites, ei une solennelle quoique imparfaite réparation (2), I.e ()} Ecctesmste, cap. v. IC et 17. (3) Le cardinal Calint, vieillard Agé de qiiaire-vingt-qnatre an^ el qui ai ait passt! Imite .sa vie ù Rome dans les emplois les plus élevés, a luiscé un document plein d'imporlancc sur ce sujet. Le 31 mars 1780, il eut pour !a dernière fois son audience du souverain Pontife. Avant de prendre confié du Pape pour aller finir scs jours à Rrescia, sa patrie, il exprime ainsi ses sentiments; c'est dans un acte, pour ainsi dire testamentaire, écrit de su main et signé de son nom que le 1*' avril 1780 le cardinal a consigné ses paroles et celles de Pic VI. « ... Je dis ceci à Votre Sainteté pour loi faire Toir combien quelques* uns sont loin de lui dire la vérité quand il s'agU des Jésuites. Pour les

« Finalement, je prie et conjure quiconque verra ces miennes déclarations et protestations de les rendre publiques dans tout l'univers autant qu'il le pourra ; je l'en prie et conjure par tous les titres d'humanité, de justice, de charité chrétienne qui peuvent persuader à chacun l'accomplissement de ce mien désir et volonté.

« LAURENT RICCI, *de ma propre main.* »

C'était le 19 novembre 1775 que le Général de l'Institut lisait au fond de son cachot ce testament de douleur, d'innocence et de charité ; cinq jours après il expira sans songer, sans espérer peut-être que la vérité parviendrait à avoir son heure. En mourant, il pouvait s'écrier comme l'Ecclésiaste (1) : « J'ai vu sous le soleil l'impiété à la place du jugement et l'iniquité à la place de la justice, et j'ai dit dans mon cœur : Dieu jugera le juste et l'impie, et alors arrivera le temps de toute chose. »

Ce temps est arrivé. Le successeur de Clément XIV sur la chaire apostolique le devança néanmoins. Il n'avait pu encore manifester son respect pour ce vieillard en lui ouvrant les portes du château Saint-Ange ; il voulut du moins que de magnifiques obsèques témoignassent de ses regrets et de son équité. Dans la pensée de Pie VI, ce fut une preuve de ses sentiments à l'égard des Jésuites, et une solennelle quoique imparfaite réparation (2). Le

(1) *Ecclesiaste*, cap. 3, v. 16 et 17.

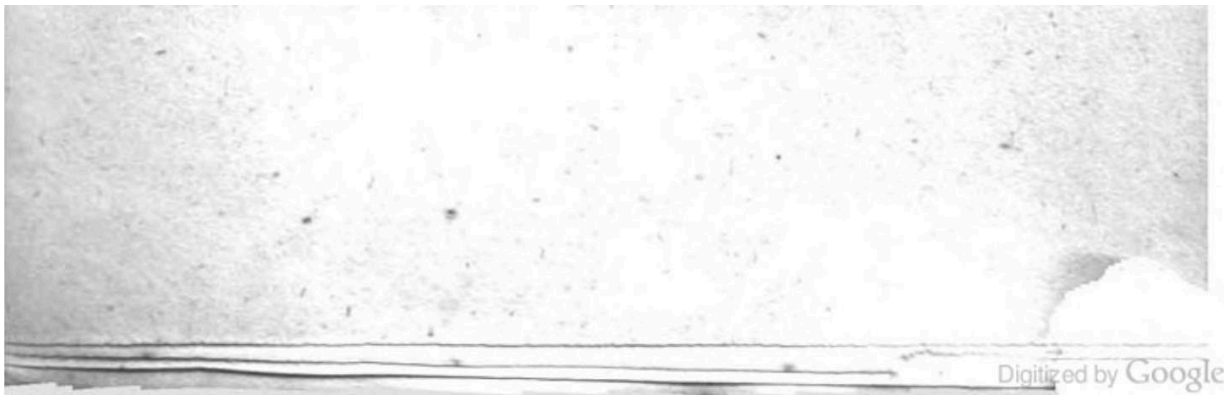
(2) Le cardinal Calini, vieillard âgé de quatre-vingt-quatre ans et qui avait passé toute sa vie à Rome dans les emplois les plus élevés, a laissé un document plein d'importance sur ce sujet. Le 31 mars 1780, il eut pour la dernière fois son audience du souverain Pontife. Avant de prendre congé du Pape pour aller finir ses jours à Brescia, sa patrie, il exprime ainsi ses sentiments ; c'est dans un acte, pour ainsi dire testamentaire, écrit de sa main et signé de son nom que le 1er avril 1780 le cardinal a consigné ses paroles et celles de Pie VI.

« ... Je dis ceci à Votre Sainteté pour lui faire voir combien quelques-uns sont loin de lui dire la vérité quand il s'agit des Jésuites. Pour les

398 (XÊUENT XIV corps de Ricci fut porté k l'Église du Gesù par ordre du Souverain Pontife. On l’inlmma à côté des chefs qui l'avaient précédé dans la Compagnie. Taudis que la mort enlevait à quelques mois d'interallaqnrr cl les inculper, l’on foule aux pieds tontes les lois. H est certain que cet Ordre a été détruit sans être cité devant aucun tribunal, et par conséquent sans être défendu, et les faits du Cardinal Maireizi à Bologne, et ceux d'autres Cardinaux Ici et i Borne et à Krascati pour préluder b son abolition, comme ceux qui l'accompagnèrent et qui la suivitenl, font le déshonneur du Saint-Siège, cl même, je le dirai librement, font le déshonneur de l'humanité.— Votre Sainteté connaît l'innocence du chef, du corps et des membres. Vous avei eu sous les yeux Ie4 procès (bits dans les temps de rigueur. Le P. Bicci était un homme vénérable bien connu de Votre Sainteté. Toutes ces choses réunies doivent être un dur éperon pnur stimuler Votre Sainteté et l'engager b faire toutes les tentatives possibles pour arraclier du Siège apostolique ce masque d'infamies, en restituant b l'inoncetsce l'honneur qu'on lui a dérobé, en rendant b l'F.glise et b l'éducation un Ordre tant estimé de l'une et de l'autre. • Voilb en substance ce que le Cardinal Calini dit au Pape dans cette audience. En celte circonstance, le Pape montra son grand amour pour la vérité et pour la justice. Il dit que la deslruction des Jésuites avait été un vrai mystère d'iniq'sité ; que tout ce qui s'était fait avait été fait injustement et en dehors des Kgles voulues; qu'il connaissait le mal causé b rCglisc en abolissant l’Ordre des Jésuites ; que pour ce qui le regarde II était prêt b le rétablir; que la chose n'était pas impossible ; qu’il serait même le premier b entrer dans celle voie, et qu’il le ferait de grand cœur si le moindre passage pour y pénétrer se présentait ; que Clément XIV était devenu fou non seulement a|irés celte sup;iression, mais encore avant. A nous, il convient, ajouta-t-il, d’agir avec ménagement. Les ambassadeurs nous fout passer auprès de leurs cours pour un des partisans de la Compagnie. 11 convient que nous concédions certaines choses peu favorables aux Jésuites pour ne pus attirer sur eux de plus grands maux. Prions Dieu qu'il nous fasse connaître le chemin pour arriver b ce que nous désirons. Ce rétablissement u'est pas impossible, pareeque la destruction a été faite iqjiislement et sans règles. ■ Moi, soussigné, atteste que tout ce que contient celte feuille est la substance de la longue conversation que j’ai eue avec Sa Sainteté Pie VI dans la matinée du samedi la atbii 1780 quand je fus admis b l'audience du Saint-

Père, afin de prendre congé de lui avant mon départ pour Brescia, ma patrie, s

r ET LES JESLIT^. 399 valle Laurent Ganganelli et Laurent Ricci, le Pape qui anéantit la Société de Jésus et le dernier chef de cette Société, le Bref d'extinction tiaversait les mers; il portait le deuil et le désespoir au sein de toutes les Chrétientés nouvelles. Les PP. Castiglione et Goggeils, héritiers à la Chine de la savante génération des Verbiest, des Parennin et des Gaubil, avaient échappé à ce dernier malheur. Joseph Castiglione expirait à soixante-dix ans, comblé des témoignages de l'affection impériale, et, faveur inouïe ! ce Jésuite vit'même l'Empereur composer ei écrire son éloge, que le prince lui adressait accompagné de riches présents. Goggeils, moins bien traité, fut plus utile aux Chinois. Avant de mourir, il fit dresser une sorte de cadran qui simplifiait les observations astronomiques. En 1773, deux jeunes Pères partaient d'Europe pour les remplacer; cinq autres arrivaient eu même temps au ïonquin. .\u mois de novembre 1773, un v£Ûsseau français déposait au rivage de Canton quatre Jésuites, un peintre, un médecin et deux mathématiciens. Sur le point de quitter Paris, l'archevêque Christophe de Beaumont leur annonça le coup de foudre qui allait frapper la Compagnie. Ils ne crurent pa.s que ces craintes, quoique fondées, fussent un motif .suffisant pour enfreindre le commandement de leur Général, et ils se mirent en route, afin de glorifier jusqu'au bout l'obéissance volontaire. Ces Jésuites étaient étrangers à la France ; mais déjà le gouvernemént de Louis XV lui-même, sentant le poids du reproche que l'feurope savante était en droit de lui adresser, cherchait par tous les moyens possibles à ménager aux sciences et aux lettres de dignes correspondants en Asie. Il avait proscrit les Jésuites ; depuis neuf ans il sollicitait du Saint-Siège leur anéantissement, et, par une inconséquence au moins singulière, il honorait ces Missionnaires en se chargeant de les transporter à ses frais sur le territoire de.la Chine. Les officiers du


Digitized by Google

■CLÉIIENT XIV AOO Roi (le Portugal s’olTraient à C.anton pour les présenter au chef du Céleste Empire. Quatre navires impériaux arrivent au port; ils doivent conduire les .lésnites é la cour; mais alors le Bref leur est notifié]>ar l’évéque de Macao. C’était la cré.ature de Pombal ; une pitié dérisoire se joignit à la calomnie. Dans l'alternative où les plongeaient le décret du Pape supprimant la Société de Jésus et l’appel de l’Empereur de Chine qui leur ouvrait ses États, les Jésuites hésitèrent. Christophe de Murr, dans son Journal (1), a conservé des preuves authentiques de cette hésitation. Un Missionnaire, Tyrolien d’origine, écrivait : « .\près trois jours passés au milieu des angoisses et des larmes, nous balancions les inconvénients contradictoires de toute détermination possible. L’Empereur nous commandait de nous rendre à Péking ; et refuser une grâce impériale, c’est en Chine un crime de lèse-majesté. D’autre part, le Bref du Souverain Pontife nous défendait d’y entrer comme Religieux. Le moindre atermoiement dans l’accomplissement de ses volontés eût été condamné en Europe. Nous primes la résolution de mourir plutôt que de souiller la Compagnie par une opposition au Pape en des circonstances aussi critiques. Permettez-moi de vous rappeler ici cette calomnie depuis longtemps répandue, que les Jésuites se font ouvrir les portes de la C.hine plutôt pour y devenir mandarins que pour y être apôtres. Nous, les derniers de tous, nous étions désignés pour le mandarinat aussitôt après notre arrivée à Péking, mais il ne nous était pas possible d’y prêcher en même temps l’Évangile : nous avons pris le parti de regagner l’Europe. » Ces quatre Jésuites obéissaient au-delà des mers avec le l'esiiect cpie montrèrent leurs frères d’Europe ; mais (I) JonrtfM Ckrinlopkf de t. iv, p. 55| el ^iranto^. \ Digitized by Goo^e

ET LES JÉSUITES. HOl cette obéissance compromettait aux yeux de l'Empereur <le la Chine l'Évéque et le Gouverneur de Macao. C.es derniers songent à se débarrasser des Jésuites en les envoyant à Pombàl, qui avait toujours pour eux des chaînes et des souffrances. Les Chinois furent plus humains que ces Catholiques ; ils obtinrent la liberté des quatre Missionnaires, et ils les abandonnèrent d.ans l'ile de Vam-Ln. « Nous n'eûmes qu'une nuit, ajoute la lettre déj.*! citée du Jésuite tyrolien, pour profiter d'une dernière r&ssource ; c'était la générosité de quelques capitaines de vaisseaux français qui faisaient voile pour l'Europe. Ils furent sensibles à nos prières ; ils ne voulurent pas nous laisser exposés sans aucun secours humain au fond des Indes. Que n'ai-je des paroles assez éloquente.s pour louer dignement la nation française 1 Elle s'est acquis des droits à l'éternelle reconnaissance de quatre pauvres Missionnaires ; par le plus grand des bienfaits, elle les a tirés de la plus profonde des misères. Distribués dans quatre bâtiments, nous commençâmes un exil de trois mois sur mer ; et nous, dont les yeux étaient restés secs en quittant l'Europe, nous versions des larmes amères en disant un dernier adieu à ce rivage où nous avions cru trouver une autre patrie. » L'histoire de ces quatre Jésuites, recueillie par un Protestant, c'est l'histoire de tous leurs frères dans l'apostolat. La même plainte, aussi touchante, mais aussi résignée, retentit au fond de l'^Unérique et sur les continents indiens. Clément XIV a d'un trait de plume brisé leur passé et leur avenir ; ils se soumettent sans murmure. Le Bref Dominus ne Hedanplor les réduit â l'indigence; cette indigence n'altère pas leur foi, elle n'amortit point leur charité. Quand la première nouvelle de la de.struction de l'Ordre parvint en Chine, le P. de Hallerstein, président du tribunal des m<athéraatiques, et deux autres Jésuites, expirèrent de douleur sous le coup 26

CLÊMEHT XIV /(02 même (1). (Vêtait le vieux soldat qui ne veut pas se séparer de son drapeau. D’autres eurent le courage de leur position; ce courage apparaissait pour nous dans tout son éclat lorsque, d'un œil avide, nous parcourions les lettres autographes et inédites adressées en Europe par les îdissionnaires de la (iompagnie de Jésus. 11 y en a d’admirables de pensée et de style ; toutes sont aussi])lcines d’éloquente émotion que celle du P. Bourgeois, Supérieur des Jésuites fiauçais à Péking. Le 15 mai 1775, il mandait au 1\ Duprez : « Cher ami, je n’ose aujourd’hui vous épancher mon cœur. Je crains d’augmenter la sensil/ilité du vôtre. Je me contente de gémir devant Dieu. Ce tendre |)èro ne s’ollensera pas de mes larmes, il sait qu’elles coulent de mes yeux malgré moi ; la résignation la plus entière ne peut en tarir la source. Ah I si le monde savait ce que nous perdons, ce que la Ueligion perd en |>erdant la Compagnie, lui-mëme partagerait notre douleur. Je ne veux, cher ami, ni me plaindre ni être plaint. (Jue la terre fasse ce qu’elle voudra. J’attends l'Éternité, je l’appelle, elle n’est pas loin. Ces climats et la douleur abrègent des jours qui n'out déjà r|ue trop duré. Heureux ceux des nôtres qui se sont réunis aux Ignace, aux Xavier, aux Louis de Gonzague et à cette troupe innombrable de saints qui marchent avec eux à la suite de l’Agneau, sous l’étendard du glorieux nom de Jésu.s. U Votre très humble serviteur et ami, « Fr. Bourgeois, Jésuite. » A cette lettre est joint le postscript uni suivant : « Cher ami, c’est pour la dernière fois qu’il m’est permis de signer ainsi ; le' Bref est en chemin, il arrivera {t; Hiiloirt des malkémniiquet, par Monluda, ti* paît.. Ht. ir, p. 471,
Digitized by (-< lO^le

ET LE8 jtSlUTES. bientôt; Dominiu est. C’est quelque chose d'avoir ôlô Jésuite une ou deux années de plus. <i A Pékiiig, le 35 mai 1775. >» Dix-huit mois après, lorsque tout est consommé, une lettre du Frère coadjuteur Joseph Panzi révèle les résolutions que les Jésuites ont prises et le genre de vie qu’ils ont adopté. Ce Frère, qui est peintre, écrit le 6 et le 11 novembre 1770 : ((Nous sommes encore réunis dans cette Mission : la Bulle de suppression a été notifiée aux Missionnaires, qui néanmoins n’ont qu’une seule maison, un même toit et une table commune. Ils prêchent, ils confessent, ils baptisent ; ill ont l’administration de leurs biens, et ils remplissent tous les devoirs comme auparavant, aucun d’eux n’ityant été interdit, parcequ’on ne pouvait faire autrement dans un pays tel que celui-ci ; et cependant il ne s’est rien fait sans la permission de Monseigneur notre Évêque, qui est celui de Nankin. Si on se fût conduit comme dans quelques endroits de l’Europe, C’en était fait de notre Mission, de notre lleligion, et c’eût été un grand scandale pour les Chrétiens de la Chine, aux besoins desquels on n’avait pas pourvu, et qui auraient peut-être abandonné la Foi catholique. « Notre sainte Mission, grâce à Dieu, va assez bien et est actuellement fort' trancpiille. Le nombre des Chrétiens augmente tous les jours. Les PP. Dollières et Cibot ont la réputation de saints, et le sont en effet. Le premier est celui qui maintient la dévotion du Sacré-Cœur de Jésus dans l’état le plus florissant et le plus édifiant. Ce même Missionnaire a converti presque toute une nation qui habite les montagnes h deux journées de Péking. Je m’y suis trouvé toutes les fois que ces bons Chinois sortaient d’auprès de ce Père, à qui ils avaient demandé le baptême. J’ai remarqué dans eux les mêmes attitudes et Digilized by Google

CLÉMENT XIT m les mêmes expressions de tête que nos meilleurs peintres ont su donner ou saisir si bien dans les tableaux de la prédication de notre sainte Foi par saint François-Xavier. C'est ici qu'on peut mieux connaître combien est grande la grâce que Dieu nous a faite en nous faisant naître dans un pays chrétien. « Autant que l'on peut humainement juger de notre digne Empereur, il paraît qu'il est encore bien éloigné d'embrasser notre sainte Religion catholique; il n'y a même aucune raison de l'espérer, quoiqu'il la protège dans ses États, et c'est ce qui peut se dire pareillement de tous les autres grands de l'empire. Hélas! qu'il y a de vastes contrées dans cet univers où le nom de Dieu n'est pas encore parvenu! Je fais toujours mon emploi de peintre, et je suis le peintre ou le serviteur de la Mission française pour l'amour de Dieu. Je me glorifie de l'être pour son pur amour, et je suis bien résolu de mourir dans cette sainte Mission quand Dieu le voudra. » 11 n'avait pas été possible de proscrire les Jésuites de la Chine, on les sécularisa. Ils acceptèrent la dure loi qui leur était imposée, mais ils n'en continuèrent pas moins leurs travaux apostoliques ou scientifiques. Le P. Amiot, au dire de Langlès, savant académicien français (1), jetait une vive lumière sur la littérature des Chinois et des Tatars Mantchoux. Le P. Jo.seph d'Espinha exerçait au nom de l'Empereur les fonctions de prési(4) LangU'S suivit lord Macarlney dans sa célvbre ambassade^ et il traduisit le Voyagr en Chine de Holmes. Il dédia, en 1805, cclotiTrage nu Jésnile mort en 17D4. La dédicace est conçue en ces termes : « Hommage de vénémiion, de regrets et de reconnaissance ofTcrt & la mémoire du Révérend Père Amiot, Missionnaire apostolique ^ Pékin, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-leltres, savant inratignblo, profondément versé dans l'bistoire des sciences, des arts et la langue des Chinois, ardent promoteur de la tangue et de la littérature tatare-manteboue. « Digitized by GoogU*

les mêmes expressions de tête que nos meilleurs peintres ont su donner ou saisir si bien dans les tableaux de la prédication de notre sainte Foi par saint François-Xavier. C'est ici qu'on peut mieux connaître combien est grande la grâce que Dieu nous a faite en nous faisant naître dans un pays chrétien.

« Autant que l'on peut humainement juger de notre digne Empereur, il paraît qu'il est encore bien éloigné d'embrasser notre sainte Religion catholique ; il n'y a même aucune raison de l'espérer, quoiqu'il la protège dans ses États, et c'est ce qui peut se dire pareillement de tous les autres grands de l'empire. Hélas ! qu'il y a de vastes contrées dans cet univers où le nom de Dieu n'est pas encore parvenu ! Je fais toujours mon emploi de peintre, et je suis le peintre ou le serviteur de la Mission française pour l'amour de Dieu. Je me glorifie de l'être pour son pur amour, et je suis bien résolu de mourir dans cette sainte Mission quand Dieu le voudra. »

Il n'avait pas été possible de proscrire les Jésuites de la Chine, on les sécularisa. Ils acceptèrent la dure loi qui leur était imposée, mais ils n'en continuèrent pas moins leurs travaux apostoliques ou scientifiques. Le P. Amiot, au dire de Langlès, savant académicien français (1), jetait une vive lumière sur la littérature des Chinois et des Tatars Mantchoux. Le P. Joseph d'Espinha exerçait au nom de l'Empereur les fonctions de prési-

(1) Langlès suivit lord Macartney dans sa célèbre ambassade, et il traduisit le *Voyage en Chine* de Holmes. Il dédia, en 1805, cet ouvrage au Jésuite mort en 1794. La dédicace est conçue en ces termes : « Hommage de vénération, de regrets et de reconnaissance offert à la mémoire du Révérend Père Amiot, Missionnaire apostolique à Pékin, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, savant infatigable, profondément versé dans l'histoire des sciences, des arts et la langue des Chinois, ardent promoteur de la langue et de la littérature tatare-mantchoue. »

£T L£S JtSUlTES. /i05 dent du tribunal d’astronomie, et l’ évêque de Macao le nommait administrateur de l’évêché de Péking. Félix de Rocha présidait le tribunal des mathématiques avec André Rodriguez. Le P. Sichelbarth remplaçait Castiglione dans la charge de premier peintre de l’Empei'eur. D’autres Jésuites étaient répandus dans les provinces; ils évangélisaient les peuples sous l’autorité de l’Ordinaire. ' Cet état de choses subsista ainsi assez longtemps, et, le 15 novembre 1788, le P. Bourgeois écrivait au P. Duprez : « On a donné notre Mission à Messieurs de SaintLazai'e. Ils devaient venir l’an passé, viendront-ils cette année? Dieu le veuille; nous n’en savons encore rien. Ce sont de braves gens; ils peuvent s’assurer que je ferai tout mon possible pour les aider et les mettre en bon train. Nous avons un évêque portugais, il s’appelle Alexandre de Govea. ("est un religieux de Saint-François dont on dit beaucoup de bien. Il ne tiendra pas à moi certainement qu’il ne pacifie la Mission. » Cinq ans plus tard, le 7 novembre 1788, Bourgeois écrit au P. Beauregard, l’orateur chrétien de la fin du dix-huitième siècle. Dans sa lettre, le supérieur des Jésuites en Chine rend hommage aux Lazaristes, qui ont pris leur place au nom du gouvernement. Cette abnégation pei'sounelle, en présence des vertus d’un rival, a quelque chose de vraiment religieux. « Très cher et très ancien confrère, ainsi s’exprime Bourgeois, continuez toujours à faire connaître et aimer notre bon Maître, et à vous montrer toujours digne enfant de saint Ignace. « Messieurs nos Missionnaires et successeurs sont des gens de mérite, pleins de vertus et de talents, de zèle et d’une très bonne société. Nous vivons en frères ; le Seigneur a voulu nous consoler de la perte de notre bonne mère ; et nous le serions entièrement si un enfant

dent du tribunal d'astronomie, et l'évêque de Macao le nommait administrateur de l'évêché de Péking. Félix de Rocha présidait le tribunal des mathématiques avec André Rodriguez. Le P. Sichelbarth remplaçait Castiglione dans la charge de premier peintre de l'Empereur. D'autres Jésuites étaient répandus dans les provinces; ils évangélisaient les peuples sous l'autorité de l'Ordinaire.

Cet état de choses subsista ainsi assez longtemps, et, le 15 novembre 1783, le P. Bourgeois écrivait au P. Duprez : « On a donné notre Mission à Messieurs de Saint-Lazare. Ils devaient venir l'an passé, viendront-ils cette année? Dieu le veuille; nous n'en savons encore rien. Ce sont de braves gens; ils peuvent s'assurer que je ferai tout mon possible pour les aider et les mettre en bon train. Nous avons un évêque portugais, il s'appelle Alexandre de Govea. C'est un religieux de Saint-François dont on dit beaucoup de bien. Il ne tiendra pas à moi certainement qu'il ne pacifie la Mission. »

Cinq ans plus tard, le 7 novembre 1788, Bourgeois écrit au P. Beauregard, l'orateur chrétien de la fin du dix-huitième siècle. Dans sa lettre, le supérieur des Jésuites en Chine rend hommage aux Lazaristes, qui ont pris leur place au nom du gouvernement. Cette abnégation personnelle, en présence des vertus d'un rival, a quelque chose de vraiment religieux.

« Très cher et très ancien confrère, ainsi s'exprime Bourgeois, continuez toujours à faire connaître et aimer notre bon Maître, et à vous montrer toujours digne enfant de saint Ignace.

« Messieurs nos Missionnaires et successeurs sont des gens de mérite, pleins de vertus et de talents, de zèle et d'une très bonne société. Nous vivons en frères; le Seigneur a voulu nous consoler de la perte de notre bonne mère; et nous le serions entièrement si un enfant

(XÉMBNT XIV M6 de la Compagnie pouvait oublier sa sainte et aimable mère. C'est un de ces traits qu'on ne peut arracher du cœur, et qui demande à tout moment des- actes de résignation. » Dans une autre lettre, Bourgeois parle du Missionnaire qui le remplace, et, en faisant l'éloge de ses vertus, il ajoute : « On ne sait pas si c'est lui qui vit en Jésuite ou nous qui vivons en Lazaristes. » Ce n'est pas seulement la correspondance intime des Pères qui garde les traces de cette obéissance jusqu'à la mort ; on en recueille partout des preuves, et lorsqu' em 1777 le Saint-Siège envoie d'autres Missionnaires pour prendre possession, chez les Hindoux, de l'tEuvie des Jésuites, le même exemple se renouvelle. Les enfants de Loyola déposent en d'autres mains l'héritage de François -Xavier, multiplié par deux siècles de travaux et de martyres. « Ils avaient, dit un de ces nouveaux Missionnaires (1), pour supérieur le P. Mozac, vieillard octogénaire, qui avait blanchi sous le faix du ministère apostolique, qu'il avait exercé pendant quarante ans. Il abdiqua sa place avec la simplicité d'nn enfant » Le 15 novembre 1774, il se passa à Fribourg un trait plus étrange 'encore. Les Jésuites, proscrits par Clément XIV, voulurent prier pour lui. Ils réunirent dans l'église collégiale de Saint-Nicolas les habitants de la cité, et le P. Mattzell, en prononçant l'oraison funèbre du Souverain Pontife, s'écria, au milieu de l'émotion générale : « Amis, chers amis de notre ancienne Compagnie, qui que vous soyez, et où que vous puissiez être, si jamais nous avons été assez heureux pour rendre des services dans les royaumes et dans les villes, si nous avons contribué en quelque chose au bien de la Cliré(l) Voyngt dan* ClndoBtany par M. Pcrrirt, ii* part., chap. rr, p. 174.

de la Compagnie pouvait oublier sa sainte et aimable mère. C'est un de ces traits qu'on ne peut arracher du cœur, et qui demande à tout moment des actes de résignation. »

Dans une autre lettre, Bourgeois parle du Missionnaire qui le remplace, et, en faisant l'éloge de ses vertus, il ajoute : « On ne sait pas si c'est lui qui vit en Jésuite ou nous qui vivons en Lazaristes. »

Ce n'est pas seulement la correspondance intime des Pères qui garde les traces de cette obéissance jusqu'à la mort ; on en recueille partout des preuves, et lorsqu'en 1777 le Saint-Siége envoie d'autres Missionnaires pour prendre possession, chez les Hindoux, de l'œuvre des Jésuites, le même exemple se renouvelle. Les enfants de Loyola déposent en d'autres mains l'héritage de François-Xavier, multiplié par deux siècles de travaux et de martyres. « Ils avaient, dit un de ces nouveaux Missionnaires (1), pour supérieur le P. Mozac, vieillard octogénaire, qui avait blanchi sous le faix du ministère apostolique, qu'il avait exercé pendant quarante ans. Il abdiqua sa place avec la simplicité d'un enfant. »

Le 15 novembre 1774, il se passa à Fribourg un trait plus étrange encore. Les Jésuites, proscrits par Clément XIV, voulurent prier pour lui. Ils réunirent dans l'église collégiale de Saint-Nicolas les habitants de la cité, et le P. Mattzell, en prononçant l'oraison funèbre du Souverain Pontife, s'écria, au milieu de l'émotion générale : « Amis, chers amis de notre ancienne Compagnie, qui que vous soyez, et où que vous puissiez être, si jamais nous avons été assez heureux pour rendre des services dans les royaumes et dans les villes, si nous avons contribué en quelque chose au bien de la Chré-

(1) *Voyage dans l'Indostan*, par M. Perrin, IIe part., chap. IV, p. 174.

ET U8 JESUITES. A07 üenté, soit en prtohant fat parole de Dieu, soit en catéchisant oa en instraiMiÉt la jeunesse, en -visitant les malades ou les prisonniers,' on en composant des livres édifiants (quoique dans notre situation actuelle nou.s ayons beaucoup d'autres grâces à demander) , nous vous prions, avec les plus vives instances, d'arrêter toutes plaintes amères et peu respectueuses pour la mémoire de Clément XIV, chef souverain de l'^tise. » Ainsi, sur tous les points du globe et par tous les témoignages, les Jésuites n'ont pas résisté â l'arbitraire qui les bannissait de leurs Missions, qui les dépouillait de leurs biens ; ils ne maudirent pas le Saint-Siège les sacrifiant à une paix' impossible. Ils ne luttèrent point contre le pouvoir temporel, ils se soumirent avec une douloureuse résignation au Bref de Clément XIV. On ne les entendit protester ni par un doute, ni par un murmure, ni par un outrage. LTlistoire doit constater cette obéissance qui honore tout à la fois la Chaire apostolique et la Compagnie de Jésus. Nous avons raconté comment et par qui l'Institut de saint Ignace de Loyola fut détruit. Cette grande question si longtemps controversée est enfin éclaircie, et éclaircie par les documents émanés de ceux même qui conspirèrent pour la résoudre. Nous avions pris à tâche d'étudier la destruction des Jésuites et de scruter le règne de Clément XIV. Le voilà tel qu'il apparaît avec ses concessions arrachées par la terreur ou par la llaiterie, tel qu'il ne se représentera plus dans les unnalcs de l'Église, cai- ce ne serait point seulement la chute d'un Ordre religieux qu'un pareil pontificat amènerait, mais la perturbation dans la Foi, dans les choses et dans les idées. L'Europe peut avoir encore à redouter l'aveuglenient de quelques princes, la corruption de leurs ministres et les passions des multitudes que l'on s'efforce d'enivrer du Digillzed hy Googli

tienté, soit en prêchant la parole de Dieu, soit en catéchisant ou en instruisant la jeunesse, en visitant les malades ou les prisonniers, ou en composant des livres édifiants (quoique dans notre situation actuelle nous ayons beaucoup d'autres grâces à demander), nous vous prions, avec les plus vives instances, d'arrêter toutes plaintes amères et peu respectueuses pour la mémoire de Clément XIV, chef souverain de l'Église. »

Ainsi, sur tous les points du globe et par tous les témoignages, les Jésuites n'ont pas résisté à l'arbitraire qui les bannissait de leurs Missions, qui les dépouillait de leurs biens ; ils ne maudirent pas le Saint-Siége les sacrifiant à une paix impossible. Ils ne luttèrent point contre le pouvoir temporel, ils se soumirent avec une douloureuse résignation au Bref de Clément XIV. On ne les entendit protester ni par un doute, ni par un murmure, ni par un outrage. L'histoire doit constater cette obéissance qui honore tout à la fois la Chaire apostolique et la Compagnie de Jésus.

Nous avons raconté comment et par qui l'Institut de saint Ignace de Loyola fut détruit. Cette grande question si longtemps controversée est enfin éclaircie, et éclaircie par les documents émanés de ceux même qui conspirèrent pour la résoudre. Nous avions pris à tâche d'étudier la destruction des Jésuites et de scruter le règne de Clément XIV. Le voilà tel qu'il apparaît avec ses concessions arrachées par la terreur ou par la flatterie, tel qu'il ne se représentera plus dans les annales de l'Église, car ce ne serait point seulement la chute d'un Ordre religieux qu'un pareil pontificat amenerait, mais la perturbation dans la Foi, dans les choses et dans les idées.

L'Europe peut avoir encore à redouter l'aveuglement de quelques princes, la corruption de leurs ministres et les passions des multitudes que l'on s'efforce d'enivrer du

 vin de la colère et de l’égoïsme. Fasse le ciel que le monde catholique n'ait plus à gémir sur les funestes condescendances d'un Pape ! Puissions-nous ne jamais voir sur le trône apostolique des Pontifes qui auraient encore le cmur plus grand que la tète, et qui se croiraient destinés à faire triompher Injustice et la paix, parceque les ennemis du Siège romain les pousseraient de flatterie en flatterie vers un abîme couvert de fleurs ! Ronc, 16 afril 1847. FIN.

vin de la colère et de l'égoïsme. Fasse le ciel que le monde catholique n'ait plus à gémir sur les funestes condescendances d'un Pape ! Puissions-nous ne jamais voir sur le trône apostolique des Pontifes qui auraient encore le cœur plus grand que la tête, et qui se croiraient destinés à faire triompher la justice et la paix, parceque les ennemis du Siége romain les pousseraient de flatterie en flatterie vers un abîme couvert de fleurs !

Rome, 16 avril 1847.

FIN.

TABLE DES MATlERES.^ CHAPITRE PREMIER. Origine de ce livre. — Les documenU inédits qaHI renCmue. — Situation des esprits en Europe. — Le Compagnie de Jésus en £icc des adversaires de l'ordre social. — Tous ont pour premier but la destruction des Jesuites. — Le marquis de Pombal i Lisbouue. — Son caractère. — 11 est protège par les Jésuites. — 11 domine le faible JoKph I". — Ses mesures et sou arbitraire. — Il règne sur le roi en loi faisant peur de complots chimériques. — Pombal comprend que, pour rester seul maître de la posiUoD, il faut éloigner les Jésuites. — Il cherche h détacher le roi des Pères de l'Institut. — Exil des PP. Ballister et Fonseca. ~ Causes de cet exil. — Monopole admioistraÜL — Tremblement de terre de Lisbonne. — Courage de Pombal et des Jésuites. — Charité du P. Halagrida. — Le roi revient de ses préventions contre la Société. — Pombal sans iiilelligence avec la secte encyclopédique. — Différence de leuis plans. — Pombal rêve d'établir une espèce de religion anglicane eu Portugal. — n attaque la Compagnie de Jésus dans ses Missions. — Traité d'échange entre l'Espagne et le Portugal. — Les sept Réductions de l'Cruguay et la colonie del Santo-Sacramento. — Motiéi de cette échange. — Les mines d'or des Jésuites. — Les deux cours chargent les Pères de préparer les Néophytes h l'émigration. — Les PP. Barreda et Neydorffert. — Les Jésuites, au risque de perdre le Christianisme et leur popularité, obéissent h i'injouction. — On les accuse de soulever les Indiens. — Concessions qni deviennent funestes. — Leur obéissance les compromet dans les deux camps. — Les Néophytes se révoltcot, — Proscription des Jésuites au Maraiion. — Les Indiens sont laincus pareequ'il n'y a pas eu accord entre eux. — Etpulsiou des Jésuites. — On te met h la recherche des mines d'or. — Il est démontré qu’il n'y en a jamais eu. — Pombal phamphlétaire contre les Jésuites. — Les rois d’Espagne Ferdinand VI et Charles 111 font brhier son ouvrage, — Don Zevaios et Gnttierei de La Huerta. —

TABLE

DES MATIÈRES.

CHAPITRE PREMIER.

Origine de ce livre. — Les documents inédits qu'il renferme. — Situation des esprits en Europe. — La Compagnie de Jésus en face des adversaires de l'ordre social. — Tous ont pour premier but la destruction des Jésuites. — Le marquis de Pombal à Lisbonne. — Son caractère. — Il est protégé par les Jésuites. — Il domine le faible Joseph Ier. — Ses mesures et son arbitraire. — Il règne sur le roi en lui faisant peur de complots chimériques. — Pombal comprend que, pour rester seul maître de la position, il faut éloigner les Jésuites. — Il cherche à détacher le roi des Pères de l'Institut. — Exil des PP. Ballister et Fonseca. — Causes de cet exil. — Monopole administratif. — Tremblement de terre de Lisbonne. — Courage de Pombal et des Jésuites. — Charité du P. Malagrida. — Le roi revient de ses préventions contre la Société. — Pombal sans intelligence avec la secte encyclopédique. — Différence de leurs plans. — Pombal rêve d'établir une espèce de religion anglicane en Portugal. — Il attaque la Compagnie de Jésus dans ses Missions. — Traité d'échange entre l'Espagne et le Portugal. — Les sept Réductions de l'Uruguay et la colonie del Santo-Sacramento. — Motifs de cette échange. — Les mines d'or des Jésuites. — Les deux cours chargent les Pères de préparer les Néophytes à l'émigration. — Les PP. Barreda et Neydorffert. — Les Jésuites, au risque de perdre le Christianisme et leur popularité, obéissent à l'injonction. — On les accuse de soulever les Indiens. — Concessions qui deviennent funestes. — Leur obéissance les compromet dans les deux camps. — Les Néophytes se révoltent. — Proscription des Jésuites au Maranon. — Les Indiens sont vaincus parcequ'il n'y a pas eu accord entre eux. — Expulsion des Jésuites. — On se met à la recherche des mines d'or. — Il est démontré qu'il n'y en a jamais eu. — Pombal phamphlétaire contre les Jésuites. — Les rois d'Espagne Ferdinand VI et Charles III font brûler son ouvrage. — Don Zevalos et Guttierez de La Huerta. —

TABLE 410 Les Jésuites disculpés par les autorités espagnoles. — Leur éloge des Itéduclions du Paraguay. — Ln ÜBidiié des Jésuites enhardit Pombal. — Il demande il Benoit XIT un bref do roToraie. — Benoit XIV et le cardinal Passionei. — Le capucin Norbert protégé par Passiooei. — Le commerce des Jésuites au Paraguay et dans les Missions. — Ce que c'était que ce négoce. — Edit de Philippe V qui l'approure. — Pombal s'imagine que les Jésuites ont dévié de leur InsliluU — Il prétend les y ramener. — Benoit XIV mourant se laisse forcer la main, et signe le brcl de visite et de réforme. — Le cardinal Salüanha et Pombal. — Les Jésuites, confesseurs du roi et des infants, enlevés de la cour. — Le provincial Henriquei et le Général de l'Ordre eiqoignent de garderie secret et d'obéir. — Mort de Benoit XIV. — Saldanha exerce des pouvoirs périmés.— Il condamne les Jésuites comme convaincus de commerce illicite. — Election de ClémentXIll. — Son caractère. — Le Général det MMlles, Laurent Rieci, se plaint du cardinal Saldanha et des ■wsares prisés sans coMradlctenrs. — Exil des PP. Fonscca, Ferreira, Malagrida et Torrei. — Le P. Jacques Caméra. — Attentat i la vie de Joseph I*'. — Le imrquis de Tavota accosé. — Après trois mois de silenee, on l'arrtie avee sa famille. — Motifs secrets de la colère de Pombal contre hs Taatlra. .— — Le tribunal de VjHeonfidmce présidé par Pombal. — Les Tavéra i la question. — Le duc d'Aveiro dans les tortures s'acense laKmème. -o II accuse ses parents et les Jésuites. — Il se rétracte. — Supplices de ées familles. — Arrestation de huit Jésuites Malagrida, Mattos et JeanAlexandre condamnés k morL — Les autres Jésuites en sospWiMi. — Manifeste de Joseph 1" aux évéqnes portugais. — Deux cenH faâats catholiques prolcslent contre cet écrit; — On enlève les MissionnaifW de de tontes les Réductions. — Faux bref pour l'expoWon des Jésuites du Portugal. — Pombal en folt partir un premier convoi pour les MatS paàttillcanx. — Les Dominicains de Clvila-Veechia lâ accueillent. — Le cardinal Saldanha cherche é gagner les jeunes Jésuites. — Pominl, débarrassé des Jésuites, s'occupe de ton schisme nationaL — Le HbSalTe Pagllarini et l'ambassadeur portugais & Rome. — Pagiiarini et ses pamphlets Les imprimeries clandesliiies de la dl|doBatie. — Rédt de Pagiiarini. — Moyens qu'il emploie pour répandre ses mustes contre le Ssint-Siége. — Le Cardinal André Corsini, colporteur de mauvais llvers. — Il est pensionné par la cour de Lisbonne. — Le P. Malagrida, condamné comme régicide, est brAlé comme sorcier. — Son jugemenl pur

l'inquisition, dont Pombal est le créateur. — Proscription ée la Gompagnie de Jésus en Portugal. — Les Jésuites priaonniers. — Lettre du ' P. Kanlen. — L'eiemplé de Ponshat encourage les advemirao de la Bo' ciété. — On ressnséité toutes les vieilles csloaMes. — On féaUMe iin

Les Jésuites disculpés par les autorités espagnoles. — Leur éloge des Réductions du Paraguay. — La timidité des Jésuites enhardit Pombal. — Il demande à Benoît XIV un bref de réforme. — Benoît XIV et le cardinal Passionei. — Le capucin Norbert protégé par Passionei. — Le commerce des Jésuites au Paraguay et dans les Missions. — Ce que c'était que ce négoce. — Edit de Philippe V qui l'approuve. — Pombal s'imagine que les Jésuites ont dévié de leur Institut. — Il prétend les y ramener. — Benoît XIV mourant se laisse forcer la main, et signe le bref de visite et de réforme. — Le cardinal Saldanha et Pombal. — Les Jésuites, confesseurs du roi et des infants, enlevés de la cour. — Le provincial Henriquez et le Général de l'Ordre enjoignent de garder le secret et d'obéir. — Mort de Benoît XIV. — Saldanha exerce des pouvoirs périmés. — Il condamne les Jésuites comme convaincus de commerce illicite. — Election de Clément XIII. — Son caractère. — Le Général des Jésuites, Laurent Ricci, se plaint du cardinal Saldanha et des mesures prises sans contradicteurs. — Exil des PP. Fonseca, Ferreira, Malagrida et Torrez. — Le P. Jacques Camera. — Attentat à la vie de Joseph Ier. — Le marquis de Tavora accusé. — Après trois mois de silence, on l'arrête avec sa famille. — Motifs secrets de la colère de Pombal contre les Tavora. — — Le tribunal de l'*Inconfidence* présidé par Pombal. — Les Tavora à la question. — Le duc d'Aveiro dans les tortures s'accuse lui-même. — Il accuse ses parents et les Jésuites. — Il se rétracte. — Supplices de ces familles. — Arrestation de huit Jésuites. — Malagrida, Mattos et Jean-Alexandre condamnés à mort. — Les autres Jésuites en suspicion. — Manifeste de Joseph Ier aux évêques portugais. — Deux cents prélats catholiques protestent contre cet écrit. — On enlève les Missionnaires de de toutes les Réductions. — Faux bref pour l'expulsion des Jésuites du Portugal. — Pombal en fait partir un premier convoi pour les états pontificaux. — Les Dominicains de Civita-Vecchia les accueillent. — Le cardinal Saldanha cherche à gagner les jeunes Jésuites. — Pombal, débarrassé des Jésuites, s'occupe de son schisme national. — Le libraire Pagliarini et l'ambassadeur portugais à Rome. — Pagliarini et ses pamphlets. — Les imprimeries clandestines de la diplomatie. — Récit de Pagliarini. — Moyens qu'il emploie pour répandre ses œuvres contre le Saint-Siége. — Le Cardinal André Corsini, colporteur de mauvais livres. — Il est pensionné par la cour de Lisbonne. — Le P. Malagrida, condamné comme régicide, est brûlé comme sorcier. — Son jugement par l'inquisition, dont Pombal est le créateur. — Proscription de la Compagnie de Jésus en Portugal. — Les Jésuites prisonniers. — Lettre du P. Kaulen. — L'exemple de Pombal encourage les adversaires de la Société. — On ressuscite toutes les vieilles calomnies. — On invente un

DES MATIÈRES. UH P. Henry brRlé à Anvers. — Ambroise Guis el un hèritoge. — Faux arrél do conseil. — Les Jésoiles CMdamnés à restituer huit miliions. — Le P. Girard et Calberiue La Cadi^re. — La jeune fille illuminée el le Jésuite crédule. — Intrigue des Jansénistes. — Le porlemesl d'Aix acquitte le P. Girard. — Le P. Cbamillard mort appeUuit de la buUe. — Les miracles fails k son tombeau. — Le P. CbaroUlard ressuscite. — Sa lettre. Page 1 (iHAPITHE II. Cause de la destruction des Jésuites en France. — Opinions des écrivains protestants. — Louis XV et Voltaire roi. — Coalition des Parlements, des Jansénistes et des Philosophes contre la Société. — Les docteurs de l'économie politique. — Imputali<ms dont on charge les Jésuites. — Les confesseurs de la Rimille royale. — Portrait de Louis XV. — Attentat de Damiais. — Madame de Pompadour vent faire amnistier sa rie passée par un Jésuite. — Le P. de Saej et la Marquise. —Elle négocie A Rome. — Sa lettre coufidenHelle. — I.e P. de Lavalette à la Martinique. — 11 est dénoncé pour fait de négoce. — L'intendant de la Martinique prend sa défense. — Encouragement que lui donne le ministre de la marine. — De retour aux Antilles, Lavalette achète des terres à la Dominique. — Ses travaux et ses emprunts.— Son commerce dans les ports de HoU lande. — Les corsaires anglais eapturent ses vaisseaux. — Les traites du P. Lavalette sont protestées. — Les Jésuites ne s'accordent pas sur les moyens d'apaiser ce scandale. — Ils sont condamnés à payer solidairement. — Question 'de solidarité. — Ils en appellent des tribunaux consulaires au Parlement. — Les visiteurs uommés pour la Martinique. — Accidents qui les retiennent. — Le P. de La Marche parvient enfin aux Antilles. — 11 juge et condamiic LoTalcUe. — Sa déclaialion, — Les créanciers au Parlement. — Le maréchal de Rcllc-Isic et le duc deChoisoul. — Caractère de ce dernier. — Sa Icllrc ù Louis \VI 5«r les Jésuites. — De la question de fumille, le Parlement remonte aux Constitutions de l'Ordre. — Les Congrégations supprimées. — Arrêt du 8 mai 1761. — Le Conseil du roi el le Parlcmciil iiommenl, chacun de son cété, une commission pour l’examen de l’Institut.— Chauvelin et Lepelleticr SaintFargeau. — Rapport de (diauvelin. — Le roi ordonrte de surseoir. — Le Parlement élude l'ordre. — I.e Parlcnïcnl reçoit le pr(»curciir général appelant de toutes les huiles, brefs, en faveur des Jésuites. — Arrêts sur anéts. — Le* Jésuites ne sc défendent pas. — Louis XV cunsuUc les évêques de France sur ITnstRut — Leur réponse. — Cinq

voix de minorité demandent quelques modifications. — Les Jésuites font une déclaration;

P. Henry brûlé à Anvers. — Ambroise Guis et son héritage. — Faux arrêt du conseil. — Les Jésuites condamnés à restituer huit millions. — Le P. Girard et Catherine La Cadière. — La jeune fille illuminée et le Jésuite crédule. — Intrigue des Jansénistes. — Le parlement d'Aix acquitte le P. Girard. — Le P. Chamillard mort appelant de la bulle. — Les miracles faits à son tombeau. — Le P. Chamillard ressuscite. — Sa lettre. Page 1

CHAPITRE II.

Cause de la destruction des Jésuites en France. — Opinions des écrivains protestants. — Louis XV et Voltaire roi. — Coalition des Parlements, des Jansénistes et des Philosophes contre la Société. — Les docteurs de l'économie politique. — Imputations dont on charge les Jésuites. — Les confesseurs de la famille royale. — Portrait de Louis XV. — Attentat de Damiens. — Madame de Pompadour veut faire amnistier sa vie passée par un Jésuite. — Le P. de Sacy et la Marquise. — Elle négocie à Rome. — Sa lettre confidentielle. — Le P. de Lavalette à la Martinique. — Il est dénoncé pour fait de négoce. — L'intendant de la Martinique prend sa défense. — Encouragement que lui donne le ministre de la marine. — De retour aux Antilles, Lavalette achète des terres à la Dominique. — Ses travaux et ses emprunts. — Son commerce dans les ports de Hollande. — Les corsaires anglais capturent ses vaisseaux. — Les traites du P. Lavalette sont protestées. — Les Jésuites ne s'accordent pas sur les moyens d'apaiser ce scandale. — Ils sont condamnés à payer solidairement. — Question de solidarité. — Ils en appellent des tribunaux consulaires au Parlement. — Les visiteurs nommés pour la Martinique. — Accidents qui les retiennent. — Le P. de La Marche parvient enfin aux Antilles. — Il juge et condamne Lavalette. — Sa déclaration. — Les créanciers au Parlement. — Le maréchal de Belle-Isle et le duc de Choiseul. — Caractère de ce dernier. — Sa lettre à Louis XVI sur les Jésuites. — De la question de famille, le Parlement remonte aux Constitutions de l'Ordre. — Les Congrégations supprimées. — Arrêt du 8 mai 1761. — Le Conseil du roi et le Parlement nomment, chacun de son côté, une commission pour l'examen de l'Institut. — Chauvelin et Lepelletier Saint-Fargeau. — Rapport de Chauvelin. — Le roi ordonne de surseoir. — Le Parlement élude l'ordre. — Le Parlement reçoit le procureur général appelant de toutes les bulles, brefs, en faveur des Jésuites. — Arrêts sur arrêts. — Les Jésuites ne se défendent pas. — Louis XV consulte les évêques de France sur l'Institut. — Leur réponse. — Cinq voix de minorité demandent quelques modifications. — Les Jésuites font une déclaration ;

The text on this page is estimated to be only 29.59% accurate

TàDLE m il« ddbèrent à Teiueignenieut des quatre artides de 468) — Coocesaîon inatile. ~Le roi annule toutes les procédures entaméei^ ^ Pamphlets contre la Société de Jésus. -^Exiraiti des ÀMatriiens, -->Les Jésuites expul»és de leurs collées. — Assemblées extraordinaires du clergé de France. L'assemblée se prononce en faveur des Jésuites* Sa lettre au roi. — Voltaire et d'Alembert. — Les Parlements de province. — La Cbalotais, Dudon cl Monclart procureurs généraux de Rennes* de Bordeaux et d'Aix. — > Leurs comptes-rendus. — Situation des Parlemeiils de province*.— La majorité cl la minorité. — Le président d'Eguilles et s(‘S mémoires inédits. Le Parlement de Paris prononce son arrêt de destruction de la Compagnie. — Les cours souveraines de FrancheComté, d'Alsace, de Flandre et d'Artois ainsi que la Lorraine s'opposent à l'expulsion des Jésuites. — Confiscation des biens de la Société. — Pension faite aux Jésuites. — Jugement que portent les Prolestanis sur cet arrêt. — Proscription des Jésuites. — Cause de la proscription. — Scbœel et La Menoais. — Cbrislopbe de Beaumont, archevêque de Paris, et sa pastorale sur les Jésuites. — Coiére du ParlemenL — Christophe de Beaumont cité à la barre. — Sa pastorale brûlée par la main du bourleau. — Les Jésuites forcés d'opter entre l'apostasie et l'exil. — Ciuq sur quatre mille. — Lettre des coufcsscurs de la famille royale à Loub XV. — Sa réponse. — Le Dauphin au conseil. — F.dit du roi qui restreint les arrêts du Parlement. — Clément Xill et la bulle Apostoticunu — Les Jésuites en Espagne.— Charles III les défend contre Pombal.— L'émeute dus Chapeaux apaisée par les Jésuites. — nesscntiroenl du roi d'Espagne. — Le cuinlti d'Araiida devient ministre. — Le duc d'Albe inventeur de l'emiicreur .Nicolas I*'. — Les liisloriens protestants racoutent de quelle manière on indisposa (Charles III contre l'Iiislitut. — Les lettres apocryphes. — Choiseul et d'Aranda. — La sentence du conseil extraordinaire. — Mystérieuse trame contre les Jésuites. — Ordre du roi donné à tous ses ofliciers civils et militaires pour enlever les Jésuites k la même heure. — Don Manuel de Roda et le confesseur du roi. — L'opération césaréenoe faite à la Société de Jésus. — La Correspondance de Roda. — Les Jésuites arrêtés en Espagne, en Amérique et aux Indes.— Menaces diplomaliques de Roda. — Provocation du ministère au SaintSi^e. — Les Jésuites obéissent.— LcP. Joseph PignatellL— ClémentXlIl supplie Charles III de lui faire connaitre les

causes de cette grande mesure. — Réticence du Roi, son obstination. — Bref du Pape.— Attitude du cardinal Torregiaiii. — Il force ou silence le gmivernemmt espagnol. — Les Jésuites jetés sur le territoire romain. — Causes qui les eu font repousser. — Protestant contre Catholique. — Rodu témoigne en faveur des Jésuites. — Les Jésuites û Naples. — Tanued imite d'Aranda. — Les Digilized by Go('\

DES MATIÈKES. un Jésuites prMcrits. — On les expulse de Parme et de Malte. — Clément XIII prodamc la déchéance du duc de Parme. — La France s'empare d'Ari* gnon, Naples de Bénérent et de Ponte-Corvo. — Menaces du marquis d'Aubeterre au nom4e Choiseul. — Courage du Pape. — Sa mort. Page 93 CHAPITRÉ III. Les Jésuites h Rome. — Seiiième congrégation générale. — Electron de François Retz. — Mesures prises par l'Institut contre ses écrirains et ses polémistes. — Les congrégations de procureurs. — Mort du P. Retz. — Ignace Viscond lui succède. — Il expire, et le P. Centnrioni, nommé Général k sa place, meurt promptement. — Election de Laurent Ricci. — Son caractère. — Pressenüment de la Congrégation. — Le Conclave de 1769. — Menaces des ambassadeurs de la maison de Bourbon. — Le cardinal Cbigi et les Zelanü. — instruedons données par Lonis XV aux cardinaux français. — Les Exclusions. — L'empereur Joseph II au Conclare. — Son attitude au Gesù. — De Bernis entre nu Conclave. — Intrigues des ambassadeurs de France et d'Espagne. — Le Berrctinn du cardinal Albani et la courtisane. — Proposidons faites pour nommer un Pape qui s'engage, avant l'élection, à détruire la Compagnie de Jésus. — Dufour, agent du Jansénisme et sa correspondance. — Le cardinal Malvezii présenté comme Pape. — Il est trop éclairé. — Les fanatiques et les politiques. — La corruption dans le Sacré Collège. — Intimidation exercée par les ministres des trois cours. — Différence entre la prélalure romaine et les étrangers. — Intrigues que font mouvoir les puissances. — Movens qu'elles emploienL — Correspondance inédite et aulograplie do cardinal de Bernis et du marquis d'Aubeleire. — Don Maiiiiel de Roda et le chevalier d'Azara. — Propositions de simonie. — Vingt-trois exclusions. — Attitude de GanganellL — Ce que pensent de lui d'Aubelerre, Bernis et Dufour. — Les Commentaires inédits du P. Jules de Cordara. — Déplorable situaUon du Sacré Collège. — Scandales dans le Conclave révélés par Bernis. — Ganganelli et le cardinal de Solis^ — Ils s'accusent tous de jésuitisme. — Bernis tenu & l'écarl. — Pacte secret pour supprimer les Jésuites. — Ganganelli trompe les deux partis. — Aveux de Bernh. — Election de Clément XIV. — Récompenses aceordées aux cardinaux qui ont fait fléchir leur conscience. — Nicoiss Pagliarini, condamné aux galères et gracié par Clément XIII, est nommé chevalier par Clément XIV, — D'Aubeterre demande des proscriptions. Page 301

Jésuites proscrits. — On les expulse de Parme et de Malte. — Clément XIII proclame la déchéance du duc de Parme. — La France s'empare d'Avignon, Naples de Bénévent et de Ponte-Corvo. — Menaces du marquis d'Aubeterre au nom de Choiseul. — Courage du Pape. — Sa mort. Page 92

CHAPITRE III.

Les Jésuites à Rome. — Seizième congrégation générale. — Election de François Retz. — Mesures prises par l'Institut contre ses écrivains et ses polémistes. — Les congrégations de procureurs. — Mort du P. Retz. — Ignace Visconti lui succède. — Il expire, et le P. Centurioni, nommé Général à sa place, meurt promptement. — Election de Laurent Ricci. — Son caractère. — Pressentiment de la Congrégation. — Le Conclave de 1769. — Menaces des ambassadeurs de la maison de Bourbon. — Le cardinal Chigi et les Zelanti. — Instructions données par Louis XV aux cardinaux français. — Les Exclusions. — L'empereur Joseph II au Conclave. — Son attitude au Gesù. — De Bernis entre au Conclave. — Intrigues des ambassadeurs de France et d'Espagne. — Le Berretino du cardinal Albani et la courtisane. — Propositions faites pour nommer un Pape qui s'engage, avant l'élection, à détruire la Compagnie de Jésus. — Dufour, agent du Jansénisme et sa correspondance. — Le cardinal Malvezzi présenté comme Pape. — Il est trop éclairé. — Les fanatiques et les politiques. — La corruption dans le Sacré Collége. — Intimidation exercée par les ministres des trois cours. — Différence entre la prélature romaine et les étrangers. — Intrigues que font mouvoir les puissances. — Moyens qu'elles emploient. — Correspondance inédite et autographe du cardinal de Bernis et du marquis d'Aubeterre. — Don Manuel de Roda et le chevalier d'Azara. — Propositions de simonie. — Vingt-trois exclusions. — Attitude de Ganganelli. — Ce que pensent de lui d'Aubeterre, Bernis et Dufour. — Les Commentaires inédits du P. Jules de Cordara. — Déplorable situation du Sacré Collége. — Scandales dans le Conclave révélés par Bernis. — Ganganelli et le cardinal de Solis. — Ils s'accusent tous de jésuitisme. — Bernis tenu à l'écart. — Pacte secret pour supprimer les Jésuites. — Ganganelli trompe les deux partis. — Aveux de Bernis. — Election de Clément XIV. — Récompenses accordées aux cardinaux qui ont fait fléchir leur conscience. — Nicolas Pagliarini, condamné aux galères et gracié par Clément XIII, est nommé chevalier par Clément XIV. — D'Aubeterre demande des proscriptions. Page 201

The text on this page is estimated to be only 28.63% accurate

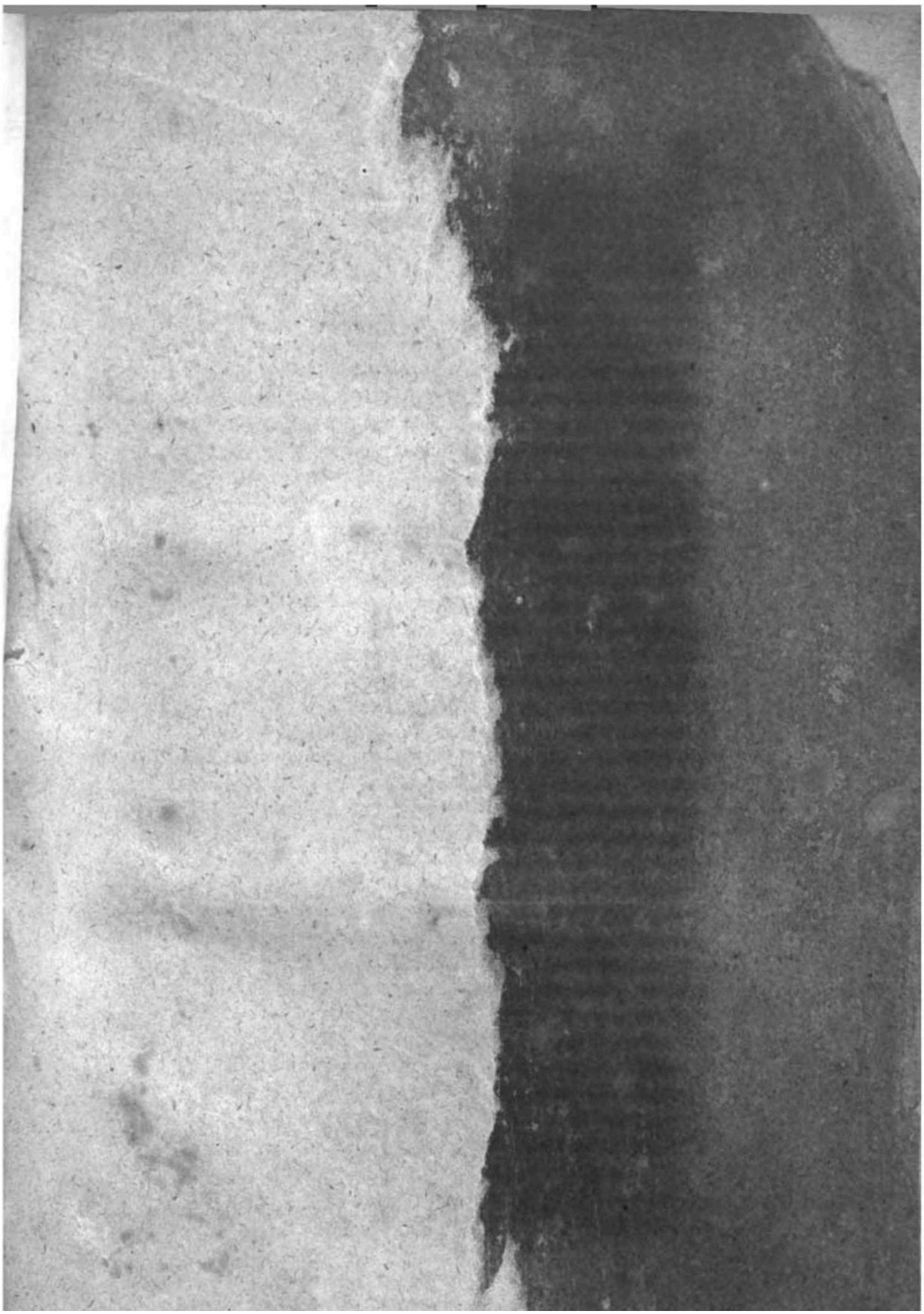
TAIUÆ CHAPITRE IV. Porlrail de Ganganeüi. — Son éloge den JésuUcs. — Laurent Ricci» Général de la Compagnie» le fait nommer cardinal. — Les Philosophes et les Jansénistes espèrent en lui. — L'entbousiasrac des Romains. — Il court apn'^s la poptilarilé. — D’AIemberl et Frédéric II jugent son avènement. — La correspoodance des ministres espagnols avec M. Atpuru et le chevalier d'Aiara» tous deux plénipoleoliaires d’Ë«pagnc à Rome. — Le dernier mot de la diplomatie du dix-liuitièmc siècle. — Le cardinal de Berois, ambassadeur de France près le Saint-Siège. — Pour complaire au Pape» il atermoie avec la question des Jésuites. — Le comte de Kaunils et le Pape.— Délense faite au Général de la Société de Jésus de sc présenter devant lui. — Clément XIV et les puissances. — Sa lettre à Louis XV. — Ses motifs d'équité en faveur des Jésuites» — Dépêche de Choiseul au cardinal de Bernis, — Berois» poussé à bout, engage le Pape à promettre par écrit au roi d'b^spagne qu'il abolira» dans un temps donné» la Compagnie de Jésus. — Ganganelü cherche à éluder ce second engagement. — Roda presse Axara d'agir. — Politique des cabinets vis-à-vis du SaintSiège. — Clément perd à Rome toute popularité. — Les Franciscains Buonlempi et Francesco. — La chute de Choiseul rend quelque espoir aux Jésuites. — Le duc d’AiguiUon et madame du Barry sc tournent contre eux. — Mort d'Aipuru. — Monino» comte de Florida-Blanea, envoyé ambassadeur à Rome. — Il intimide, il domine Clément XIV. — Leurs entrevues. — Marie-Thérèse s’oppose ù la destruction de la Compagnie avec tous les électeurs catiioliqucs d'Allemagoe. — Joseph II la décide à condition qu'on lui laissera la propriété des biens de ITnstilut. — Marie-Thérèse se joint à la maison de Bourbon.— Procès intentés aux Jésuites de Rome. — Mon&ignor Alfani» leur juge. — La succession des Pixani. — Le Jésuite et le chevalier de Malle* — Le Collège romain condamné. — Le séminaire romain mis en suspicion. — Trois cardinaux visiteurs. — Les Jésuites chassés de leurs Collèges. — Le cardinal d'York demande au Pape leur Maison de Frascali. — Le P. Lecchi et la commission des eaux. — Le pamphlet espagnol et la réponse. — Benvenuli exilé de Rome. — Le cardinal Malvezzi à Btdogne. — La correspondance secrète avec le Pape de ce visiteur apostolique des maisoi» de la Compagnie. — Précautions prises pour tromper le peuple. — Aveux de l'arcbevêque de Bologne. — Le ne fiat iumuUut in poputo, * Page S74 rtrtfy Google

nES MATIÈRES. M5 CHAPITRE V. Les mesures du Popo cherclient à aecrédiler le bruit que les Pères sont eoupables de quelque mérait. — Le bref Domhtus ac lîedemptor arraché au Pape. — Son désespoir du lendemain. — L'Eglise de France refuse de le publier. — Christophe de Beaumont rend compte au Pape des motifs de l'épiscopat. — Opinion du cardinai Antoiieili sur le bref. — Commission nommée pour le faire exécuter. — Les Jésuites insultés. — On les enlève. — Pillage organisé de leurs arcliires et de leurs sacri)|lies — Le P. Ricci et ses assistants transférés au château Saint-Ange. — Défense est faite aux Jésuites de prendre parti en faveur de leur Ordre. —Le P. Faure. — On interroge les prisonniers. — Leurs réponses. — Embarras de la commission. — Le cardinal André Corsini en est le chef. — Sa pension de Portugal. — Le dominicain Mamaebi, maître du sacré palais cl visi- m tour domieiliaire. — Son rapport sur les pnpievs et livres saisis comme base delà conspiration jésuitique. — Le bref en Europe. — Joie des Philosophes et des Jansénistes. — Démence dn Pape. — Scs derniers monienU. — Miraculeuse intervention de saint Alphonse de Liguori à son lit de mort. — Malveni et les onze cardinaux in petto. — Mort de Clément XIV. — Prédiction de Bernardine Renii. — Le Pape a-t-il été empoisonné par les Jésuites? — Lettres du cardinal de Bernis en France pour persuader qu'ils sont coupables. — Frédéric II les défend. — Déclaration des médecins et du cordelier Marioni. — Altitude des puis- « sances. — Le Conclave de 1775. — Le gouvernement français et ia mémoire de Ganganelli. — Le cardinal Braschi élu Pape. — Son amitié pour la Compagnie. — Mort de Laurent Ricci. — Son tesUmenl. — Le Pape force la commission instituée par Ciément XIV il prononcer sa sentence dans l'affaire des Jésuites. — La commission acquitte. — Le bref de suppression accepté par tons les Pères en Europe et dans lesMissionk — Les Jésuites en Chine. — Leurs correqiondaneM^ — Mort de trois Pères à la nouvelle que la Compagnie att détruite. — Le P. Bourgeois et le F. PaniL — Les Jésuites sécularisés restent Missionnaires. — Comment ils reçoivent leurs successeurs. — La résignalion des Jésuites fut partout la même. Page S3Ô Digitized by Coogl

CHAPITRE V.

Les mesures du Pape cherchent à accréditer le bruit que les Pères sont coupables de quelque méfait. — Le bref *Dominus ac Redemptor* arraché au Pape. — Son désespoir du lendemain. — L'Eglise de France refuse de le publier. — Christophe de Beaumont rend compte au Pape des motifs de l'épiscopat. — Opinion du cardinal Antonelli sur le bref. — Commission nommée pour le faire exécuter. — Les Jésuites insultés. — On les enlève. — Pillage organisé de leurs archives et de leurs sacristies. — Le P. Ricci et ses assistants transférés au château Saint-Ange. — Défense est faite aux Jésuites de prendre parti en faveur de leur Ordre. — Le P. Faure. — On interroge les prisonniers. — Leurs réponses. — Embarras de la commission. — Le cardinal André Corsini en est le chef. — Sa pension de Portugal. — Le dominicain Mamachi, maître du sacré palais et visiteur domiciliaire. — Son rapport sur les papiers et livres saisis comme base de la conspiration jésuitique. — Le bref en Europe. — Joie des Philosophes et des Jansénistes. — Démence du Pape. — Ses derniers moments. — Miraculeuse intervention de saint Alphonse de Liguori à son lit de mort. — Malvezzi et les onze cardinaux in petto. — Mort de Clément XIV. — Prédiction de Bernardine Renzi. — Le Pape a-t-il été empoisonné par les Jésuites? — Lettres du cardinal de Bernis en France pour persuader qu'ils sont coupables. — Frédéric II les défend. — Déclaration des médecins et du cordelier Marzoni. — Attitude des puissances. — Le Conclave de 1775. — Le gouvernement français et la mémoire de Ganganelli. — Le cardinal Braschi élu Pape. — Son amitié pour la Compagnie. — Mort de Laurent Ricci. — Son testament. — Le Pape force la commission instituée par Clément XIV à prononcer sa sentence dans l'affaire des Jésuites. — La commission acquitte. — Le bref de suppression accepté par tous les Pères en Europe et dans les Missions. — Les Jésuites en Chine. — Leurs correspondances. — Mort de trois Pères à la nouvelle que la Compagnie est détruite. — Le P. Bourgeois et le F. Panzi. — Les Jésuites sécularisés restent Missionnaires. — Comment ils reçoivent leurs successeurs. — La résignation des Jésuites fut partout la même. Page 330

A01 1L7 9736



The text on this page is estimated to be only 27.07% accurate

.•inrSAOES DU IffÊHE AUTEUn. U vmi CH3 mirat fsims, pucf siiirr akoss dfj arts, ii^ ■ n ■ . X'SUTOXU m XJk. OOMVAOXIX BZ Jistrs avec ses doeomrnls rte loale nature; 8 forts volumes sur papier glact, ornto" de Tlagl qualre portraits; ouvrage complet. Si fr. ^ • — La aftiiE ouvrage orné, de pdtlralts et de nombreux bc Rtmile; 8 roagniOques volumes In -S ; ouvrage complet. 45 fr. . • i.. El VEITE CHB2 CHAR.'-ESTISR, ROï DE, LILLE, 17. Z'BXSTOIBZ BZ ZJL VZMBÉZ HœUTAZaZ, 3> èdiUon, augmentée do plus rtc mille pages de nouveau texte;. 4 forts volumes; ouvrage complet, te fr. ’ ‘ POVR PARAITRE PnOCUAlî<EhlE^T. * UNE mSTOnE EN PROJET, CHÉTINEAU-JOLY. » O

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

EN VENTE CHEZ MELLIER FRÈRES, PLACE SAINT-ANDRÉ DES ARTS, 11.

L'HISTOIRE DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS avec ses documents de toute nature; 6 forts volumes sur papier glacé, ornés de vingt-quatre portraits; ouvrage complet. 21 fr.

— LE MÊME ouvrage orné, de portraits et de nombreux fac simile; 6 magnifiques volumes in-8; ouvrage complet. 45 fr.

EN VENTE CHEZ CHARPENTIER, RUE DE LILLE, 17.

L'HISTOIRE DE LA VENDÉE MILITAIRE, 2e édition, augmentée de plus de mille pages de nouveau texte; 4 forts volumes; ouvrage complet. 12 fr.

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT.

Paris, imprimerie de Poussielgue, rue du Croissant, 12.


Digitized by Google

LEGATORIA DI LIBRI
E. GIANNINI
Via Pignatelli 10-16
NAPOLI

